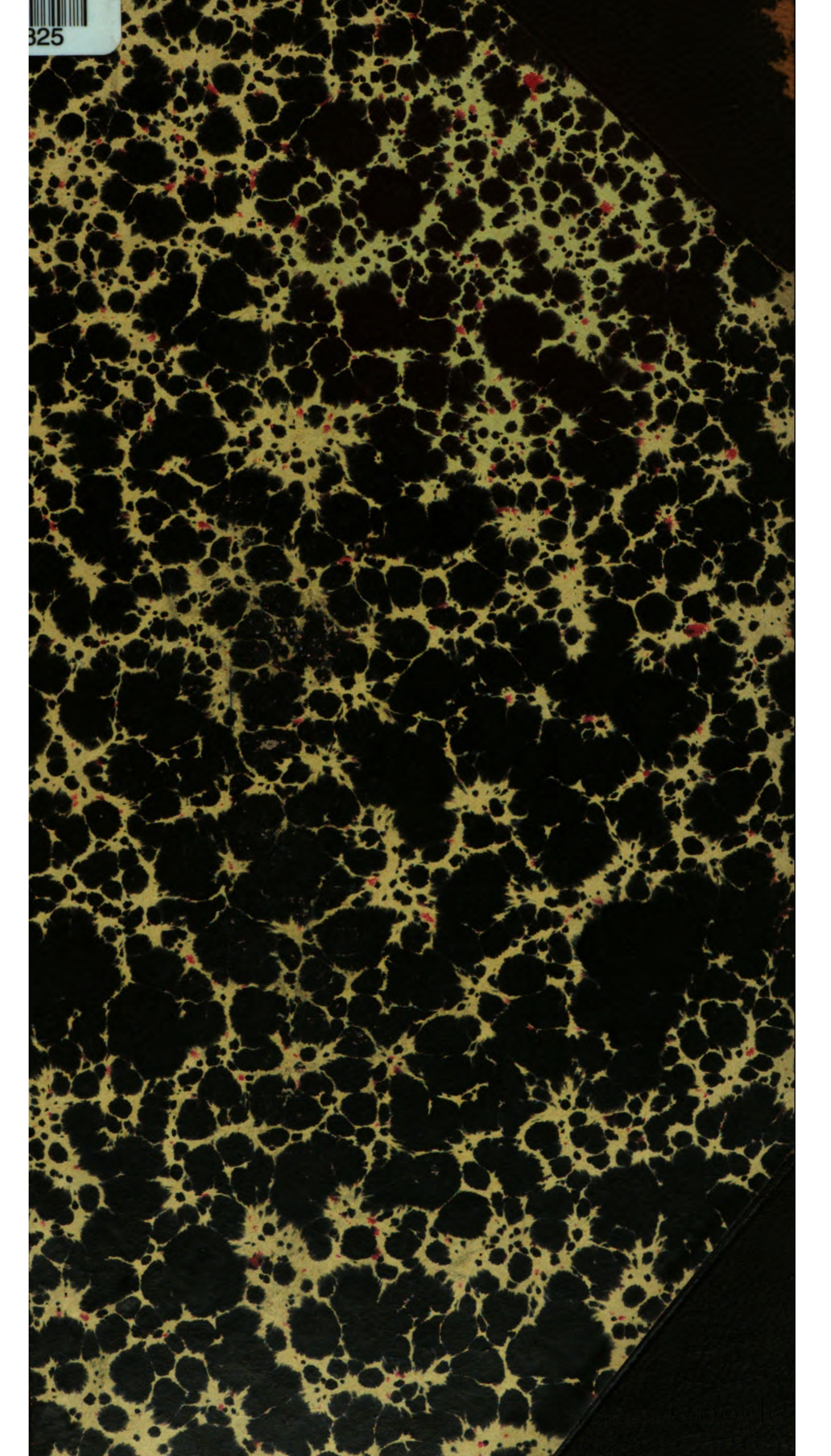

325



6500
.762
v.54
Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

Juillet à Décembre 1907

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1907

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ÉDUCATION DES FEMMES

LES PRÉPARE-T-ELLES A EXERCER UNE ACTION SOCIALE ? (1)

La « Société internationale pour l'étude des questions d'assistance » a toujours reconnu très volontiers l'influence heureuse que pouvait exercer la femme dans les œuvres de bienfaisance et même dans certaines parties de l'Administration de l'Assistance publique; et elle s'est successivement prononcée pour :

1° L'admission des femmes dans le Conseil supérieur de l'Assistance publique; dans les Commissions administratives des hôpitaux et hospices ; dans les Bureaux de bienfaisance (2) ;

2° Pour le maintien des Commissions locales de protection du premier âge, c'est-à-dire pour le maintien de l'influence féminine dans le fonctionnement de la loi du 23 décembre 1874 (3).

Nous avons réussi à imposer notre manière de voir sur tous ces points : des femmes viennent d'être récemment nommées membres du Conseil supérieur de l'Assistance publique. Le Conseil d'Etat a décidé que des femmes pourraient administrer les bureaux de bien-

(1) Conférence à la « Société internationale pour l'étude des questions d'assistance », sous la présidence de M. Emile Cheysson, membre de l'Institut.

(2) Séance de la Société internationale du 22 avril 1898.

(3) Rapport de Mme H. Moniez sur les *Commissions locales de protection du premier âge*, présenté à la « Société internationale pour l'étude des questions d'Assistance ». Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité. Séance du 28 décembre 1904.



faisance. Enfin, le plus redoutable adversaire des Commissions locales, le docteur Porak, a bien voulu venir proposer lui-même à la « Société internationale » une formule de réorganisation à laquelle nous nous sommes tous ralliés et qui institue « une Commission locale par circonscription médicale ».

Nous sommes allés plus loin encore et c'est grâce à la haute autorité de quelques-uns de nos collègues que le principe du recrutement par voie de concours de l'Inspection générale féminine, adjointe aux Services administratifs du ministère de l'Intérieur, après avoir triomphé au Conseil supérieur, a remporté une décisive victoire devant le Sénat. Ai-je besoin de rappeler que c'est M. le sénateur Strauss qui a préparé avec tant de persévérance et d'habileté le succès de cette réforme, et M. le sénateur Pédebidou qui, par son argumentation précise et serrée à la tribune du Sénat, a amené le ministre de l'Intérieur à se déclarer d'accord avec lui et avec nous.

Mais il ne suffit plus de dire maintenant, comme l'a fait jusqu'à présent la Société internationale : les femmes pourront faire partie du Conseil supérieur de l'Assistance publique, des Commissions administratives des hôpitaux et hospices, des Comités locaux de protection du premier âge. Après avoir ainsi posé en principe que les femmes ont leur place marquée dans les grands services d'assistance sociale, il faut s'assurer que, par leur éducation préalable, elles peuvent y jouer un rôle vraiment utile et approprié à leur nature.

Ce n'est pas de parti pris, en effet, que le distingué rapporteur de la loi du 27 juin 1904 au Conseil supérieur a été si longtemps opposé à l'entrée des femmes dans le service des Enfants assistés.

De même ce n'est pas parce qu'il déniait à une mère toute aptitude pour soigner son enfant que l'éminent docteur Porak voulait supprimer les Commissions locales, pour détruire l'influence féminine dans l'exécution de la loi Roussel.

Enfin, ce n'est pas parce qu'il raisonne comme Chrysale qu'un esprit d'aussi haute envergure que celui de M. Ogier, directeur général du Contrôle au ministère de l'Intérieur, n'a accepté l'inspection générale féminine que sous la réserve d'un concours ou d'un examen.

Ces hommes de bonne foi ont tout simplement jugé que les femmes n'étaient point encore suffisamment préparées, par leur éducation, à jouer un rôle dans la solution des plus importantes questions sociales. Les insuccès dont ils ont été témoins dans les Comités locaux, par exemple, les ont autorisés à vouloir réserver

l'avenir. Ils pardonnent à quelques femmes d'avoir réussi, par leurs efforts et leur travail, à forcer certaines portes, mais ils ne veulent pas que tout le monde indistinctement passe par la brèche. Or, ce qui importe précisément le moins, c'est d'assurer, par hasard, le succès de quelques personnalités féminines, si douées soient-elles : ce n'est point par celles-ci, en effet, que peut s'exercer une action vraiment décisive sur les destinées de notre race. Ce rôle appartient à la grande majorité des femmes qui sont devenues épouses et mères. Malheureusement, les esprits féminins les plus distingués ont une tendance manifeste à s'imaginer qu'elles ne peuvent jouer un rôle dans la société qu'en faisant « œuvre d'homme ». Et c'est le plus souvent pour donner cours à leur besoin d'activité dans l'ordre masculin qu'elles sortent de leur cadre naturel et embrassent des professions libérales. Nous gagnons chaque année, à cette erreur, quelques illustrations féminines dans les lettres, les sciences ou les carrières libérales, mais nous y perdons, en revanche, les innombrables efforts de toutes les femmes qui, si elles prenaient part à la « vie sociale » du pays, pourraient changer ses destinées.

Cette expression « vie sociale », les femmes n'en saisissent généralement ni le sens ni la portée et il leur apparaît qu'elles n'y peuvent participer qu'en entrant dans la politique, en devenant électeurs, éligibles, sénateurs, députés, ministres. Elles le désirent surtout parce qu'elles ne voient point assez que le Parlement n'est que l'aboutissant de toutes les réformes sociales préparées longtemps à l'avance par la nation tout entière. Et tout en escomptant ces lointaines victoires du féminisme, elles ne cherchent pas à jouer un rôle vraiment actif dans les hautes questions d'Assistance sociale, telles que la protection de l'existence des nouveaux-nés, c'est-à-dire l'avenir même de la race ; l'assistance aux êtres les plus malheureux, c'est-à-dire la solution de la question sociale.

* * *

Ce semble presque un paradoxe de dire qu'au point de vue social l'éducation des jeunes filles est de plus haute importance que celle des hommes. Rien n'est pourtant plus vrai : au sortir des établissements d'enseignement secondaire et primaire, les jeunes gens pourront compléter leur instruction en préparant leur carrière et ils formeront leur jugement aux leçons de l'expérience que leur apportera la vie.

Au contraire, les études à l'école primaire et au lycée forment

pour la majorité des jeunes filles des classes ouvrières, et parfois aussi pour celle des classes aisées, un cycle d'éducation à peu près définitivement clos. Une fois rentrée chez ses parents, la jeune fille cessera presque de s'instruire jusqu'au jour de son mariage, et il est à craindre que tout ce qui peut lui manquer pour jouer son rôle de femme d'intérieur et de mère, elle ne l'apprenne désormais aux dépens de la famille qu'elle va fonder. Son mari, ses enfants vont souffrir de son inexpérience et elle n'apportera à la société qu'une force négative.

Que lui a-t-on appris à l'école primaire ou au lycée, dont elle puisse tirer parti dès qu'elle aura la responsabilité d'une famille ? Au point de vue intellectuel, elle a parcouru un programme presque aussi complet que celui des lycées de garçons, mais on a peut-être un peu trop oublié que ses devoirs sont essentiellement différents de ceux des hommes.

Elle pourra, par exemple, devenir plus tard une excellente institutrice pour son enfant, mais il lui faut auparavant songer à l'élever. Or, si elle le nourrit elle-même, c'est en vain qu'elle cherchera à se rappeler les brèves leçons de puériculture glissées hâtivement dans le programme d'hygiène. Il n'est pas une jeune mère à qui l'éducation ait donné les connaissances sur l'allaitement qui lui seraient nécessaires et desquelles peut dépendre la vie de son enfant. Sans doute, elle aura un médecin pour la conseiller, mais même, dans ce cas, déjà plus rare, le nouveau né pourra être victime de son inexpérience.

Ce serait, au reste, le plus souvent une illusion d'espérer que si elle a quelque aisance, elle nourrira elle-même son enfant. Il lui paraîtra bien plus simple de prendre une nourrice, dont le lait sera nécessairement vieux de plusieurs mois et qui, pour se placer, a dû, elle aussi, faillir à son devoir maternel : le plus souvent sans même se soumettre à la loi qui lui prescrit d'allaiter son enfant pendant sept mois. Si, par hasard, on lui a appris les dispositions de la loi du 23 décembre 1874, elle feindra de les ignorer et se fera fabriquer de faux certificats. Seule, sa future patronne connaîtra la vérité, mais n'hésitera pas à approuver cette violation de la loi dont va profiter son enfant.

Et, dans cet immoral marché, la mère et la nourrice compromettent la vie de deux nouveaux nés qui auraient encouru des risques bien moins grands s'ils avaient été allaités chacun au sein par leur mère.

A l'école primaire, comme au lycée, on a bien enseigné à ces futures mères leurs devoirs envers leurs père et mère, leur famille, leur

patrie, mais on ne leur a pas appris que la plus impérieuse de toutes leurs obligations morales consistera à nourrir leur enfant et à l'élever. On ne leur a point assez dit qu'il y a là un devoir envers elles-mêmes, par lequel elles s'épargnent autant de tracas qu'elles se réservent de douce joie ; un devoir envers l'enfant qu'elles préservent des accidents tout en lui préparant une santé robuste ; un devoir enfin envers le pays auquel elles apportent une force de plus.

∴

Mais, dès lors que l'éducation des jeunes femmes ne les prépare pas à jouer dans leur propre famille le rôle pour lequel elles ont été créées, il n'est guère possible d'espérer qu'elles voudront l'exercer auprès d'enfants étrangers. Aussi, voici comment les choses se sont passées quand on a voulu faire participer des femmes à la protection des enfants nouveaux-nés.

On sait que les enfants placés en nourrice hors du domicile de leurs parents sont protégés par la loi du 23 décembre 1874. Pour assurer le fonctionnement de cette loi, le législateur a institué dans chaque commune où se trouvent des enfants protégés des Commissions locales présidées par le maire et dont font partie un certain nombre de dames.

Celles-ci doivent aller visiter les enfants protégés et s'efforcer de remplacer la mère absente, en surveillant la nourrice, en lui donnant de bons conseils, en s'assurant que les prescriptions médicales sont strictement observées. Les observations des Commissions locales sont transmises à l'Administration départementale de l'Assistance publique, qui doit les prendre en très sérieuse considération.

Or, en ces derniers temps, on a remplacé dans certaines communes les visites des médecins au domicile des nourrices par des consultations de nourrissons auxquelles sont parfois annexées des « gouttes de lait ». Si les Commissions locales fonctionnaient encore en nombre et régulièrement, selon le désir du législateur, elles auraient rendu de très grands services aux consultations de nourrissons en faisant surveiller les nourrices par les dames déléguées, afin de s'assurer que les prescriptions médicales, inscrites sur les fiches, sont scrupuleusement observées.

Malheureusement, les Commissions locales se sont heurtées, dès l'origine, à des difficultés qui ont amené en partie leur disparition.

Le plus souvent, les dames auxquelles on s'était adressé pour les constituer, refusèrent d'exercer un rôle qui leur présageait du travail ou des ennuis, et dont elles ne comprenaient pas la portée sociale. Quant à celles qui l'acceptèrent, elles n'apportèrent généralement dans les Commissions locales que des connaissances rudimentaires sur l'hygiène infantile et souvent un désir manifeste de régenter à la fois la nourrice, le médecin et l'Administration. Aussi, sur quelques centaines de Commissions locales qui auraient pu être constituées par toute la France, il n'en subsiste plus, à l'heure actuelle, qu'une trentaine qui fonctionnent, à la vérité, admirablement et qui ont sauvé un grand nombre d'existences (1).

Mais on se rend compte que si toutes les mères avaient pu répondre à l'appel de l'Administration, nous n'aurions pas à déplorer, dans certains centres, l'excessive mortalité qui frappe les enfants placés en nourrice, hors du domicile de leurs parents.

Il n'est pourtant pas douteux que les nombreuses mères qui se sont refusées à faire partie des Commissions locales, ou qui n'y ont point apporté le dévouement que l'on espérait, aiment ardemment leur pays. Mais il ne leur est point venu à l'idée qu'elles remplissaient un rôle hautement patriotique en sauvegardant l'existence des enfants placés dans leur commune. On ne leur a pas dit avec assez d'autorité que l'amour de la patrie n'est pas toujours héroïque et qu'il peut parfois revêtir cette forme touchante et obscure : remplacer pendant quelques heures, près d'un berceau, la mère d'un petit Français.

*
* *

Ces difficultés que nous venons de signaler et qu'a rencontrées presque partout la constitution des Commissions locales de protection du premier âge, il est peu d'œuvres d'assistance privée qui ne les aient également éprouvées.

Le cœur de la femme est admirable quand il s'agit d'exercer la charité et son dévouement est sans limites. Il n'est peut-être pas une ville en France, où quelques femmes généreuses n'aient jeté les bases d'une œuvre d'assistance maternelle ou de protection de l'enfance. Combien de ces œuvres subsistent à l'heure actuelle et sont en pleine prospérité ? Bien peu, par comparaison avec leur nombre primitif et les causes des échecs et de la disparition de la

(1) Rapport de Mme H. Moniez à la Société internationale.

plupart d'entre elles sont lamentables. Le plus souvent ces causes ne tiennent pas au manque d'initiative, ni de ressources, ni même de bonnes volontés, mais à de simples querelles personnelles, à des divergences d'opinions politiques, ou à de mesquines considérations d'amour propre.

On veut bien consentir à faire partie des œuvres d'Assistance, mais à condition que Mme Untel, avec qui on n'est pas en bons termes, n'y entrera pas, ou encore qu'on y occupera une situation prépondérante : une présidence ou une vice-présidence. Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, les femmes les plus bienfaisantes croiront de leur dignité de se retirer. Bien entendu, comme elles sont capables de compatir à la souffrance d'autrui et qu'elles se souviennent des préceptes de morale qu'on leur a enseignés, elles continueront à faire l'aumône, pensant remplir encore tous leurs devoirs envers leur prochain. C'est ainsi que se révèle une des lacunes les plus regrettables de l'éducation morale qu'elles ont reçue. On ne leur a point assez montré que l'assistance sociale ne pouvait porter ses fruits qu'à condition d'être fortement et méthodiquement organisée et qu'en pratiquant la charité individuelle on risque de secourir plusieurs fois les mêmes pauvres — et même de faux pauvres, — pendant que les infortunes les plus dignes de pitié restent en détresse. On croira avoir pratiqué le « bien » alors qu'on aura fait, au contraire, beaucoup de mal, en encourageant l'oisiveté et la mendicité qui dégradent.

*
* *

Mais est-ce la faute des femmes du monde si elles se trouvent livrées aux plus mauvaises inspirations de leur amour-propre et de leur vanité, dès qu'il s'agit de faire œuvre de charité ? Elles ont été habituées à ne point s'étonner d'être riches et oisives, de jouir de la santé et du bonheur, pendant que tant d'autres souffrent et peinent. L'inégalité des conditions leur apparaît comme une inéluctable fatalité à laquelle elles se soumettent, pour leur part, avec une joie égoïste. Dès lors l'acte de « bonté » par lequel elles secourent leurs semblables leur semble si « méritoire » qu'elles s'étonnent et s'irritent de n'en point recueillir à l'instant même tous les fruits. On ne leur a pas assez enseigné que ce qu'elles prennent pour un admirable sacrifice n'est au fond qu'un devoir de justice et de réparation.

En effet, s'il n'est pas en notre pouvoir de jamais réussir à effacer les inégalités qui prennent leur origine dans les causes les plus

diverses, nous pouvons du moins, par notre constante sollicitude empêcher que notre prochain en subisse les pires conséquences. C'est de cette idée si haute, que sont nées des formules d'assistance sociale qui ont prévu presque toutes les infortunes et leur ont apporté une immédiate solution. Pourtant, ces formules ne figurent pas dans les programmes de nos établissements d'enseignement primaire et secondaire. On entretient nos filles de la gloire de nos armes, des succès que nous avons remportés dans le domaine intellectuel, des découvertes scientifiques qui nous ont mis au premier rang des nations. Mais elles ne savent rien des incessants efforts que nous n'avons cessé de faire pour diminuer la misère et la souffrance sur le sol français. On ne leur a presque pas parlé de ces actes individuels de bonté et de pitié qui, à travers les siècles, ont préparé la législation actuelle de l'Assistance publique. Elles ne savent presque rien de ces grandes institutions de bienfaisance qui se trouvent à l'origine de toutes nos lois sociales. Elles ignorent que la législation charitable de leur pays date de 35 ans à peine et que, en des temps peu éloignés de nous, les vieillards, les malades, les femmes et les enfants qui n'étaient point secourus par la bienfaisance privée, subissaient jusqu'à la mort toutes les misères de l'existence. Les mères pauvres ne recevaient point de secours pour élever leurs enfants et elles étaient parfois obligées de les abandonner sur les routes; les vieillards ne trouvaient presque pas d'asile pour les recueillir, au moment où leurs forces les trahissaient, et les malades dénués de ressources mouraient sans recevoir aucune assistance médicale. Rien n'honore plus notre époque que le fait d'avoir rendu impossible le retour d'aussi injustes souffrances. Il existe aujourd'hui toute une série d'admirables lois (1) par lesquelles l'enfant abandonné est protégé et recueilli, la mère pauvre secourue, le vieillard infirme et incurable hospitalisé et le malade reçoit des soins médicaux.

Si l'éducation de nos filles ne leur a point fait entrevoir l'idéal que nous ne cessons de poursuivre, elles apporteront dans la vie les idées les plus fausses au point de vue social. Elles peuvent croire que depuis trente-cinq ans, notre pays n'a travaillé qu'à étendre le domaine de son activité scientifique, industrielle et commerciale. Elles

(1) Loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge ;
Loi du 24 juillet 1889 sur les enfants moralement abandonnés ;
Loi du 15 juillet 1893 sur la médecine gratuite ;
Loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés ;
Loi du 24 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

peuvent s'imaginer que s'il est attaqué il devra uniquement à son organisation militaire d'être en état de se défendre et non aux lois d'Assistance qui, en préservant la race et en la fortifiant, auront permis de multiplier le nombre des soldats. Elles peuvent rester convaincues que leur patrie est plus heureuse, parce qu'elle est plus prospère et plus riche et non parce qu'elle est devenue meilleure.

Et dès lors que l'âme de nos filles est restée fermée à un enseignement si hautement social, comment s'étonner qu'elles se dérobent à des devoirs d'assistance dont elles ne saisissent ni le sens ni la portée?

*
* *

Mais ce n'est plus seulement pour obéir aux préceptes de la morale ou de la solidarité, que nous devons enseigner à nos filles leurs futurs devoirs sociaux. Nous y sommes désormais contraints par la plus pressante nécessité, si nous voulons parer aux dangers intestins qui menacent le pays. Les formules d'assistance dont nous venons de parler ont considérablement amélioré la condition des êtres les plus misérables et elles ont contribué à répartir d'une façon moins inégale par le « droit au secours » les richesses du pays. Mais elles nous ont imposé des charges financières énormes : le budget de l'Assistance publique a trois fois décuplé depuis vingt ans et nous sommes obligés de considérer que le pays a presque atteint le maximum des sacrifices qu'il pouvait s'imposer (1). Nous allons donc être obligés de lutter désormais contre la misère et la mort avec les seuls moyens de défense que les lois d'Assistance ont mis entre nos mains. Or, celles-ci n'ont point encore donné les résultats que nous étions en droit d'en attendre, parce qu'elles sont fort mal connues et qu'il n'y a pas d'entente entre l'Assistance publique et la bienfaisance privée. Aux administrations officielles il manque souvent les admirables dévouements que l'on met en œuvre dans les fondations privées. Et celles-ci pourraient rendre de bien plus grands services si elles étaient administrées à la fois dans cet esprit très large et très méthodique qui distingue les services d'Etat. Nous atteindrions aisément ce double résultat avec le concours de toutes les femmes et ce concours nous ne pouvons l'obtenir que par l'école.

Déjà on a fait quelques tentatives dans cette voie, en cherchant à

(1) Le budget de l'Assistance publique s'élevait à 1 880.000 francs en 1887. Il dépassera 52 millions quand la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables sera intégralement appliquée.

intéresser, sinon les élèves, du moins les institutrices, aux œuvres d'assistance. Dès l'origine de l'application de la loi du 23 décembre 1874, il avait paru que l'institutrice primaire était toute désignée, dans chaque commune, pour faire partie de la Commission locale.

Mais, un peu à la fois, les membres de l'enseignement se retirèrent des comités locaux, qui virent ainsi disparaître de leur sein l'élément le plus actif et le plus intelligent. Cependant on vient de faire tout récemment, dans un ordre d'idées analogue, une nouvelle tentative en décidant que l'institutrice communale serait toujours désignée pour être le secrétaire de la consultation des nourrissons (1). Ce n'est point encore assez : il faudrait qu'elle conduise ses plus grandes élèves aux consultations de nourrissons et qu'elle visite ensuite avec elles les nourrices qui ont en garde des enfants protégés. Ainsi se trouveraient reconstituées les commissions locales dont la « Société Internationale » a voté le maintien et qui pourraient rendre de si grands services dans l'application de la loi de protection des enfants du premier âge. Il ne faut pas oublier que si les consultations de nourrissons n'existent encore que sur un petit nombre de points, les commissions locales pourraient, au contraire, être recréées dans la majorité des communes. On ne devra pas toutefois limiter leur constitution à l'élément ancien, mais chercher d'autres précieux concours parmi les directrices de lycées, collèges, écoles normales, professeurs d'enseignement secondaire des jeunes filles, auprès de leurs élèves, qui seraient ainsi conduites à donner à ces questions toute l'importance qu'elles méritent.

Dans le domaine de la bienfaisance privée, le champ à parcourir est infini; il n'est guère de départements qui ne possèdent une œuvre d'assistance à laquelle l'Université pourrait apporter une part d'action qui déciderait peut-être de son avenir. Dans l'Académie de Paris, il a suffi que le Recteur adresse un émouvant appel aux élèves de nos grands lycées nationaux, pour qu'il obtienne aussitôt la constitution de « bourses » destinées à pensionner des enfants pauvres dans les œuvres anti-tuberculeuses. Mais ces tentatives sont encore restées isolées, alors qu'il faudrait, au contraire, intéresser directement tous les élèves des lycées et écoles à une œuvre d'Assistance. En province, il est des œuvres charitables locales qui pourraient tirer le plus grand profit de la collaboration commune

(1) Cette proposition, due à l'initiative de Mme Moll-Weiss et du nouveau directeur de l'Assistance publique, M. Mirman, a reçu l'approbation de M. Liard. Il n'est pas douteux que si le vice-recteur de l'Académie de Paris voulait mettre sa haute autorité au service de ces idées nouvelles, elles n'arriveraient à s'imposer très rapidement dans les milieux enseignants.

des professeurs, des maîtresses et des élèves. Il s'est fondé récemment à Grenoble une « colonie de vacances », l'*Œuvre dauphinoise des enfants de la montagne,* qui n'a eu au début que de très modestes cotisations données par les enfants de la ville. Au lieu de solliciter le concours des parents, la présidente de l'œuvre (1) s'est adressée aux élèves des écoles et, après leur avoir rappelé qu'il est de pauvres enfants qui ne vont jamais à la campagne, elle leur a demandé de bien vouloir donner une modeste cotisation de 1 fr., suffisante pour envoyer pendant un jour, sur la montagne, un enfant pauvre de la Ville. Cinq cents enfants de Grenoble répondirent aussitôt à l'appel en versant sur leurs économies personnelles la somme demandée par laquelle ils pensionnaient pendant un jour un de leurs petits concitoyens. L'adhésion des élèves entraîna d'ailleurs celle des parents ; la vente de charité eut un très grand succès et les cotisations affluèrent si bien, qu'à l'heure actuelle l'œuvre, en s'adressant simplement, à l'origine, à des cœurs d'enfants, a réussi à assurer son budget pour plus de deux ans.

Nous n'avons donc point tort de conclure que le jour où toutes les institutrices, professeurs, élèves, jeunes filles et mères voudront s'intéresser à ces grandes questions sociales et nous apporter, soit dans le domaine de l'Assistance publique (bureaux de bienfaisance ; conseils d'administration des hôpitaux et hospices, commissions locales) soit dans le domaine de la bienfaisance privée (œuvres d'assistance maternelle, de protection de l'enfance, patronage des libérés) nous pourrons lutter victorieusement contre tous les dangers qui menacent notre race : la débilité par la misère ; la mortalité infantile ; la tuberculose ; l'alcoolisme. Il n'en est pas à l'heure actuelle de plus graves, de plus pressants et qui sollicitent plus instamment l'attention de toutes les femmes françaises. Et il n'en est pas non plus, sauf peut-être pour l'alcoolisme, auxquels nos filles restent plus totalement étrangères par leur éducation...

⁂

Il y a donc quelque chose à réformer dans cette éducation, pourtant si complète et si haute, qui se donne dans nos lycées, écoles normales, écoles primaires. Il ne s'agit point de charger encore le programme déjà si touffu de ces établissements publics, mais de l'alléger au contraire par certains côtés, afin de pouvoir lui donner

(1) Mme H. Moniez.

aisément une orientation un peu différente. Peut-être, au reste, la réforme sera-t-elle plus aisée à réaliser qu'elle n'apparaît au premier abord. La part que l'on accorde aujourd'hui au développement des facultés intellectuelles de nos filles l'emporte généralement de beaucoup sur celle que l'on consacre à leur amélioration morale. A la vérité, la morale philosophique forme la base de leur éducation, mais cette morale est peut-être trop élevée, trop purement théorique, pour lutter victorieusement contre d'autres enseignements qui s'emparent de l'âme des jeunes enfants dès leurs premières années de classe. C'est ainsi qu'on se plaît à retracer complaisamment devant elles l'histoire des grands conquérants qui, après avoir rempli le monde de l'éclat de leurs victoires, ont opprimé triomphalement les nations vaincues. On leur fait admirer presque sans réserves les hommes de génie qui nous ont apporté de nouvelles sources de joie artistiques et littéraires. On aiguise sans cesse leur vanité, en les louant pour leurs petits succès d'écolières; on active leur enfantine ambition en leur proposant des places et des prix comme but de leurs efforts. On consacre solennellement les mieux douées d'entre elles en ceignant de lauriers leurs jeunes fronts en des cérémonies officielles...

Est-il donc étrange que ces enfants en arrivent à mettre à plus haut prix les joies de l'esprit que les satisfactions du cœur? Quel est l'acte de bonté envers leurs semblables qui leur vaudrait les triomphes que leur fait obtenir leur intelligence? Et il suffira qu'elles emportent de l'école une telle idée pour que plus tard, quand elles seront entrées dans la vie active, il se produise, selon l'expression de Spencer, chez les plus distinguées d'entre elles « rupture d'équilibre entre le développement de l'intellectualisation et celui de la moralisation » (1). Elles voudront continuer à s'initier à des philoso-

(1) On sait quelle haute valeur intellectuelle ont les candidates au concours d'agrégation de nos lycées de jeunes filles. C'est à elles surtout qu'il convient d'appliquer les paroles dites par M. Cheysson, au cours de la discussion du rapport devant la Société Internationale : « l'intelligence a été l'objet de leur culture permanente ». Peut-être sont-elles allées un peu trop loin dans cette voie et est-il à craindre maintenant que si le sentiment domine un instant chez elles et si elles souffrent trop de voir souffrir les autres, elles ne soient tentées d'adopter servilement les idées les plus extrêmes. M. le recteur Thamin a, en effet, noté dans un récent concours d'agrégation à propos d'un sujet d'ordre *social* qu'on avait donné à traiter aux candidats « une absence presque complète d'idées personnelles et des tendances *socialistes* ». Or, il semble bien que ces jeunes filles n'ont subi l'entraînement passager des théories sociales actuelles, que parce que au sortir du lycée les questions sociales leur ont paru très nouvelles et très originales. Elles n'étaient point habituées à les juger avec leur cœur et leur raison, ni à en parler simplement et avec émotion. C'est pour cette raison qu'il faut qu'elles sachent dès l'école

phies supérieures, sans posséder désormais la sage contrepoids du commentaire de leurs professeurs. « Un « moraliste » allemand trop à la mode en ce moment, leur ouvrira des horizons qu'elles jugeront empreints d'originalité sur la « Pitié qui augmente et multiplie la déperdition des joies que la souffrance déjà apporte à la vie ».

Il faut que par leur éducation, nos filles soient à jamais mises en garde contre des théories qui peuvent les conduire à se détacher plus tard de la simple pratique du bien. On doit leur enseigner avec force, avec persévérance, que toute philosophie qui conduit à la négation de l'acte moral est fausse et dangereuse. Il faut qu'elles aiment à être pitoyables parce que la pitié est féconde. C'est par elle que la Nation se fortifie sans cesse en sauvegardant des milliers d'existences et qu'elle apaise ou diminue les haines de castes.

Il n'est point vrai qu'il faille voir dans les êtres exceptionnellement doués les véritables bienfaiteurs de l'humanité. Les hommes de bien qui, depuis l'origine du monde, ont pratiqué obscurément des actes de charité, ont travaillé plus sûrement au bonheur de leurs semblables que les génies supérieurs dont les noms ont marqué dans l'histoire. Si depuis le commencement des siècles notre moralisation avait fait les mêmes progrès que notre intellectualisation, si notre cœur s'était perfectionné, comme se sont perfectionnées nos facultés intellectuelles, nous aurions depuis longtemps réduit au minimum la part de souffrance qui incombe à chacun de nos semblables. Le jour où nous aurons réussi à former une humanité si parfaite que la majorité de ses membres ne pourra voir la misère d'un être humain sans l'assister spontanément, nous aurons trouvé la formule du bonheur sur la terre et résolu pacifiquement la crise sociale vers laquelle nous précipitent les événements.

L'éducation de nos fillles nous met en mains un instrument merveilleux pour la formation de cette future humanité. Il appartient à une société d'assistance dont la haute autorité est universellement reconnue d'indiquer à M. le Ministre de l'instruction publique dans quelles voies nouvelles il faut orienter cette éducation pour que les femmes puissent réellement, et dans le sens que nous venons d'indiquer, participer à la vie sociale de leur pays. Il me semble que le programme de leur future éducation sociale pourrait être ainsi formulé :

que la solution de la question sociale se trouve tout entière dans l'organisation des mutualités, des coopératives, dans la sage application des lois de travail, de pénalité et d'assistance.

1° Que l'on généralise l'enseignement de la puériculture et que les élèves des lycées et écoles soient initiées à la pratique des consultations de nourrissons et des commissions locales de protection du premier âge par les professeurs ou maîtresses qui en feront obligatoirement partie.

2° Que les jeunes filles soient mises au courant de tout ce qui a été fait soit par les œuvres de bienfaisance privées, soit par les lois d'Assistance pour protéger les mères pauvres et les enfants, pour sauvegarder l'existence des vieillards et des malades. Qu'elles reçoivent des notions générales sur toutes ces grandes institutions sociales par lesquelles notre pays s'est élevé moralement si haut, de telle façon qu'elles en comprennent le sens et puissent en faire bénéficier tous ceux qui autour d'elles ont le droit de s'en réclamer. Qu'on leur montre enfin comment l'action individuelle est faible dans ses résultats et quel profit la Société peut tirer des œuvres sociales intelligemment conduites et coordonnées.

3° Que nos filles ne se bornent plus à croire théoriquement au bien, mais qu'elles soient habituées à pratiquer l'action morale à l'école même, en s'intéressant directement aux œuvres d'assistance sociale (1).

HÉLÈNE MONIEZ.

(1) La Société a décidé d'instituer une discussion sur ce très remarquable rapport dans lequel, disait M. Cheysson, Mme Moniez a soulevé des questions de la plus grande importance, avec une haute élévation de pensée et de langage (*N. de la Réd.*).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

JUGÉ A COUPS DE CHIFFRES

M. Ferdinand Lot s'occupe avec prédilection de l'Enseignement supérieur. Il doit beaucoup l'aimer, si le dicton : *Qui aime bien châtie bien*, est toujours vrai. Il ne cesse de lui dire force vérités plutôt désagréables. Il s'efforce de prouver qu'il est mal organisé ; que les ressources dont il dispose sont scandaleusement insuffisantes ; qu'il est administré en dépit du bon sens ; et qu'enfin la responsabilité de cette situation déplorable pèse sur l'État en général, et en particulier sur le ministère de l'Instruction publique, sur ceux que M. Lot appelle fort élégamment les *Têtes de bois de la rue de Grenelle*.

Après un volume et divers articles, qui se sont succédé de 1892 à 1904, M. Ferdinand Lot a publié dans les *Cahiers de la Quinzaine* (9e et 11e cahiers de la septième série, 14 janvier et 11 février 1906) une étude importante intitulée : *De la situation faite à l'Enseignement supérieur en France*. Cette étude n'est autre chose qu'une critique extrêmement vive, sous une apparence ultra-scientifique, de ce qu'est aujourd'hui notre Enseignement supérieur.

I

Le titre, adopté par M. Ferdinand Lot, n'est pas tout à fait exact. En réalité, son opuscule est essentiellement consacré à une compa-

raison entre la situation de l'Enseignement supérieur français et celle des Universités allemandes. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en analyser les divers chapitres.

Dans le premier chapitre, l'auteur met en regard les revenus des Universités et établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et en France. En chiffres bruts, toutes réductions et toutes additions nécessaires faites, les deux totaux sont de 21 millions pour la France et de 35 millions et demi pour l'Allemagne.

Le chapitre II est spécialement consacré à la comparaison des Facultés des lettres et des Facultés des sciences en France et en Allemagne. La comparaison porte ici sur le personnel enseignant : des statistiques dressées par M. Lot, il résulte que dans les Facultés des lettres et établissements similaires d'enseignement supérieur, la France compte 363 maîtres de tous ordres, tandis que l'Allemagne dans ses Facultés de philosophie (Section : philosophie, histoire, philologie) en a 772, dont 569 rétribués ; pour les Facultés des sciences et les Facultés de philosophie (Section des sciences mathématiques et physiques), les totaux obtenus par M. Lot sont en France, 343 ; en Allemagne, 636.

Dans le chapitre III, dont l'idée a été inspiré à l'auteur par les recherches qu'il a dû faire pour écrire le chapitre II, M. Lot montre quelles sont, à son avis, les lacunes du personnel enseignant dans les Facultés des lettres et aussi dans les Facultés de droit de province. Pour les Facultés des lettres, « il manque, dit-il, approximativement 133 professeurs ou maîtres de conférences. Ce total semble élevé au premier abord. On a vu pourtant que nos évaluations ont été des plus modérées. Les besoins des Facultés des lettres sont grands parce qu'elles ont été de toutes les Facultés les plus négligées ». Dans les Facultés de droit, il suffirait au contraire d'un supplément d'une vingtaine de professeurs ou agrégés. Toutes ces créations nouvelles, c'est à l'Etat et à l'Etat seul que M. Lot les réclame.

Le chapitre IV traite de la question du privat-dozentisme. M. Lot ne pense pas qu'il soit possible de transporter en France l'institution du privat-dozentisme telle qu'elle existe en Allemagne ; mais il propose d'obtenir des résultats analogues en multipliant les bourses d'études, et il trace le plan de cette organisation en visant surtout les Facultés des lettres et les Facultés des sciences « qui seules, dans l'état actuel des choses, sont mûres pour le privat-dozentisme ».

Après le personnel, le matériel. Dans le chapitre V, M. Lot examine l'installation matérielle de l'enseignement supérieur en pro-

vince. Et d'abord M. Lot s'en prend aux bâtiments des Facultés. Ah ! il n'est pas tendre : « Partout, les Facultés des lettres et les Facultés de droit sont logées d'une façon honteuse, et parfois, vraiment infâme ». Les Facultés des lettres, sont pour lui des taudis. Tout, en cette matière, est mesquin. Après ces appréciations générales, M. Lot passe en revue l'installation des diverses Facultés de province. Sauf Montpellier, « où la situation est en somme satisfaisante », toutes les autres villes d'Université sont caractérisées par des épithètes telles que *déplorable*, *honteux*, *incommode*, *mesquin*, *insuffisant*, *désolant*, *intolérable*, *misérable*, etc. Après les bâtiments des Facultés, voici les maisons d'étudiants. Ici, il n'y a guère lieu à critiquer, puisque les maisons d'étudiants sont encore rares en France. M. Lot propose ; il propose que l'on installe dans nos villes de Facultés des maisons d'étudiants et des maisons d'étudiantes, qui recevraient non seulement des français et des françaises, mais aussi des étrangers et des étrangères.

Dans le chapitre VI, M. Lot s'en prend aux cadres, aux méthodes, aux grades. Les cadres sont surannés ; il faut les rompre et répartir autrement l'ensemble des connaissances humaines. M. Lot résume ici les conclusions d'un article qu'il a publié dans la *Revue* (t. XLVII, p. 394 et suiv.). L'idée la plus pratique qu'il expose est celle d'un rapprochement. d'une pénétration réciproque des Facultés des lettres et de droit. Il s'étend plus longuement sur les méthodes que sur les cadres. Ces méthodes ne trouvent pas grâce devant lui. Elles sont, dit-il, déplorables. Elles le sont surtout, semble-t-il, parce qu'elles diffèrent des méthodes pratiquées en Allemagne. M. Lavisse ne procède pas, comme procède un professeur de Berlin ; donc il procède mal. « Les autres professeurs ne font guère mieux, parce qu'ils sont victimes d'une organisation surannée ». M. Lot voudrait que l'on organisât des cours *cycliques* d'histoire générale, et que l'on exigeât de tout professeur titulaire cinq heures d'enseignement par semaine, soit deux heures d'exercice de « séminaire », et trois heures de cours publics ou fermés. Ici encore c'est l'exemple de l'Allemagne qui paraît hypnotiser M. Lot. « Je répète qu'en Allemagne la plupart des professeurs « ordinaires » donnent 6, 7, 8 et parfois 10 heures par semaine. On peut et on *doit* exiger des nôtres 5 heures sans aucun remords ». M. Lot n'est pas plus tendre pour les « grades » que pour les méthodes. L'agrégation est pour lui un *fléau national*. Il passe rapidement sur ce point, pour étudier surtout les questions de la licence et du diplôme d'études supérieures. En ce qui concerne la licence, M Lot regrette qu'on puisse la passer quand on veut et d'où qu'on vienne. Il demande qu'on impose à tout can-

didat à cet examen une scolarité obligatoire de trois années dans une Faculté des lettres, et que cette scolarité ne soit pas une simple formalité : l'assiduité devrait être également imposée. Quant au diplôme d'études supérieures, M. Lot propose qu'on le rattache à la licence, en faisant de cette épreuve scientifique le terme de cet examen ; il propose également que le doctorat d'Université puisse être obtenu par l'impression du *Mémoire* manuscrit du diplôme d'études. Pourvu du diplôme d'études supérieures, le licencié devrait en outre être soumis à un stage professoral et pédagogique, afin de se préparer pratiquement à l'enseignement qu'il peut être chargé de donner dans les collèges comme professeur, ou dans les lycées comme chargé de cours. La conclusion de M. Lot, celle qu'il n'ose pas formuler complètement, mais qui ressort de toutes ses observations, c'est que le concours d'agrégation doit être supprimé, qu'il ne doit plus y avoir de distinction entre les lycées et les collèges, et que le personnel des collèges devrait pouvoir arriver naturellement dans les lycées au bout d'un certain nombre d'années d'enseignement.

Les chapitres VII et VIII, ainsi que les *Remarques additionnelles* et l'*Annexe finale*, traitent de questions un peu moins générales. Dans le chapitre VII, M. Lot montre que l'effectif scolaire des Facultés des lettres de province est à peu près ce qu'il peut et ce qu'il doit être, et qu'on ne peut guère compter l'augmenter beaucoup. Le chapitre VIII pose et étudie le problème suivant : « Nos Universités françaises sont-elles trop nombreuses ? » M. Lot affirme que non. D'autres, avant lui, et lui-même, il y a quinze ans, ont affirmé le contraire. Les *Remarques additionnelles* traitent de l'*Ecole des Chartes*, que M. Lot admire, et à laquelle il désire qu'on ne touche pas, ou qu'on touche le moins possible ; — du *doctorat en droit*, que la nouvelle loi militaire menace de décadence ; — de la nécessité d'imposer aux étudiants de l'enseignement supérieur la connaissance au moins élémentaire de deux langues vivantes ; — du *nombre des étudiants en lettres*, que M. Lot estime en réalité plus faible qu'on ne le dit, parce qu'on ne leur impose pas l'assiduité.

L'*Annexe*, intitulée : *Les crédits de matériel des Universités allemandes et françaises*, est inspirée par la même idée que les chapitres I et II. Tout est admirablement organisé en Allemagne. En France, on n'aperçoit qu'*abjecte avarice et indifférence aveugle*. Pour les Facultés des sciences, M. Lot veut bien reconnaître que « les revenus de nos Instituts scientifiques sont à peu près suffisants » ; mais pour les Facultés des lettres et de droit, la « misère des « séminaires français » est telle qu'il eût été ridicule de tenter de dresser

un tableau : il n'y aurait guère eu que des zéros à mettre dans les cases ».

Il manque à l'étude de M. Lot une conclusion. A vrai dire, manque-t-elle ? Elle n'est pas formulée en un chapitre final ; mais elle ressort de tous les autres chapitres. Notre enseignement supérieur est loin, très loin d'être ce qu'il devrait. Il ne supporte aucune comparaison avec l'enseignement supérieur allemand. Sont responsables de cette situation les ministres de l'Instruction publique, leurs collaborateurs de la rue de Grenelle, les députés : en un mot l'Etat.

II

Que vaut la thèse de M. Lot ? Que valent ses affirmations ? Quel compte faut-il tenir de ses conclusions ?

Sans doute, on peut glaner de judicieuses observations dans les 228 pages qu'il a écrites. Il est évident qu'il y a encore dans notre enseignement supérieur de nombreuses lacunes ; que ni le personnel ni le matériel ne sont, dans maintes Universités, aussi complets qu'il le faudrait ; que même, à certains égards, les cadres, les méthodes, les grades appellent des réformes. Mais de ces lacunes de ces insuffisances, de la nécessité de ces réformes, tout le monde convient, et nous ne pensons pas que M. Lot puisse se flatter ici d'avoir découvert ou inventé quoi que ce soit.

Si des observations de détail nous passons aux idées générales, la méthode, le ton, les conclusions de M. Lot nous paraissent également contestables. Nous voudrions dire ici, en toute franchise, les raisons de notre jugement.

La méthode, en apparence strictement scientifique, est en réalité des plus trompeuses. L'emploi de la statistique est le plus décevant et le plus dangereux des artifices. Un homme politique ne rappelait-il pas récemment, à la tribune du Palais-Bourbon, que c'était « l'art de préciser ce qu'on ignore » ? Simple boutade, sans doute. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut souvent se méfier, toujours se rendre un compte très exact des résultats fournis par la statistique. Le chapitre Ier où M. Lot compare les revenus des Universités et établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et en France doit être scruté avec la plus grande attention. Les deux chiffres que M. Lot oppose sont 21 millions pour la France, 35 millions et demi pour l'Allemagne. « L'écart est considérable. Ne nous étonnons plus

de la langueur dont sont frappées chez nous presque toutes les branches de la science ». Ainsi présentés, les résultats obtenus par M. Lot, et que nous tenons pour *arithmétiquement* exacts, n'en donnent pas moins une idée tout à fait inexacte de la vraie situation. Que veut, en effet, prouver M. Lot? Quelle est la critique sur laquelle il insiste le plus? C'est que l'Etat français ne donne pas à notre enseignement supérieur des ressources suffisantes, ne fait pas pour lui les sacrifices nécessaires, et plus spécialement ne lui donne pas à beaucoup près des ressources aussi abondantes, ne fait pas pour lui des sacrifices aussi considérables que les Etats allemands ne donnent de ressources à leurs Universités, ne font pour elles de sacrifices. Mais qu'est-ce que l'Etat français? Qu'est-ce que les Etats allemands? D'où viennent ces ressources? A l'aide de quels fonds ces sacrifices peuvent-ils être faits? Il faut bannir toute abstraction et voir en face les réalités concrètes. Ici et là, le mot Etat désigne l'ensemble des contribuables; les ressources, dont l'Etat peut disposer, lui sont fournies par l'impôt. Or on ne fera, en cette matière, une comparaison vraiment équitable que si l'on tient compte des chiffres respectifs des populations. La France compte actuellement, en chiffres ronds, 39 millions d'habitants; l'Allemagne 56 millions et demi. Il en résulte que tout Français contribue en moyenne pour 54 centimes environ aux dépenses d'enseignement supérieur, et chaque Allemand pour 64 centimes et demi. Si chacun des 39 millions de Français contribuait pour 64 centimes et demi aux dépenses de notre enseignement supérieur, les revenus totaux de cet enseignement seraient de 25 millions, en chiffres ronds. L'écart, on le voit, est beaucoup moins considérable que ne prétend M. Lot.

Mais ce n'est pas tout. Dans les 21 millions, qui représentent les revenus de notre enseignement supérieur, M. Lot ne signale pour ainsi dire rien qui provienne de dons, de legs, de capitaux appartenant en propre aux Universités. Dans les 37 millions, au contraire, dont disposent les Universités allemandes, il reconnaît que 5 millions et demi proviennent des revenus personnels que possèdent les vieilles Universités germaniques. Il nous paraît juste, si l'on veut apprécier ce que font les pouvoirs publics dans l'un et l'autre pays pour l'enseignement supérieur, de défalquer ces 5 millions et demi du chiffre global de 37 millions attribué à l'Allemagne : d'où il suit qu'actuellement, pour une population de 56 millions d'habitants, les Etats allemands donnent à leurs Universités 31 millions et demi; en d'autres termes que la part contributive réelle de chaque Allemand doit être abaissée de 64 centimes et demi à 56 centimes et

demi. Nous obtenons donc ce résultat final : en France, chaque habitant donne en moyenne 54 centimes pour l'enseignement supérieur ; en Allemagne, 56 centimes et demi. L'écart est-il vraiment considérable ?

Voici encore d'autres chiffres fournis par M. Lot lui-même. Laissant de côté toute autre source de revenus que l'Etat lui-même, c'est-à-dire faisant abstraction de ce que les Universités allemandes peuvent posséder comme revenus personnels, peuvent recevoir comme droits d'inscriptions, de laboratoires, etc. ; et d'autre part de ce que l'enseignement supérieur français peut toucher à titre de subventions diverses), départements, villes, particuliers) ou de droits variés (immatriculations, inscriptions, laboratoires), M. Lot met en regard les deux chiffres suivants : pour l'ensemble des Etats allemands, 26 millions, en chiffres ronds ; pour la France, 16 millions. Mais ces 26 millions représentent pour chaque Allemand une part contributive de 46 centimes et demi ; et ces 16 millions représentent pour chaque Français une part contributive de 41 centimes. Si, comme chaque Allemand, chaque Français donnait 46 centimes et demi, le total de ce que l'Etat français consacrerait à l'enseignement supérieur dépasserait à peine 18 millions.

Il ne faut donc pas que les chiffres brutaux présentés par M. Lot, et que nous tenons en eux-mêmes pour exacts, nous fassent illusion. En réalité, les sacrifices consentis par les Français pour leurs établissements d'enseignement supérieur sont loin d'être aussi éloignés que M. Lot l'affirme de ceux que font nos voisins d'Allemagne. Des statistiques, comme celles qu'il a établies, n'ont une réelle valeur que si elles sont vraiment comparatives.

Dès lors, pourquoi M. Lot se plaît-il à employer, pour apprécier ces sacrifices, les épithètes violentes, excessives, dont nous avons cité quelques échantillons ? Croit-il avoir produit un argument bien sérieux, quand il a reproché à l'Etat français son *abjecte avarice* ? Les lecteurs de sang-froid ne peuvent qu'être mis en garde par de telles expressions.

Mais ce n'est pas seulement la méthode et le ton qui nous paraissent contestables dans l'ouvrage de M. Lot. Ce sont aussi certaines idées générales, présentées presque comme des axiomes. Par exemple, M. Lot introduit dans l'appréciation de la valeur pédagogique d'un homme ou de la valeur scientifique d'un pays la notion de quantité. En quoi, par exemple, consiste ce qu'il appelle le *rendement pédagogique* (p. 29) d'un professeur de l'enseignement supérieur ? Cela consiste dans le nombre d'heures d'enseignement qu'il donne par semaine. M. Lot ignore-t-il donc que la quantité de paroles

prononcées ne compte ici pour rien ? Nous ne citerons pas de nom. Mais serait-il difficile d'en citer pour prouver qu'une seule conférence de tel ou tel maître a plus de valeur pédagogique que le cours annuel tout entier de tel ou tel autre ? Ces valeurs-là ne s'apprécient pas à l'aune.

Et encore, que signifie cette comparaison de purs chiffres entre la production scientifique allemande et la production scientifique française (p. 12) ? Que nous importe, en vérité, qu'il se publie en Allemagne trois fois plus de travaux sur l'Histoire moderne ou contemporaine qu'en France, cinquante fois plus sur l'Histoire ancienne ? Est-ce au nombre des pages, au poids des livres que se juge la valeur scientifique d'une école ou d'un groupe d'historiens ? Pour ce qui est de l'histoire ancienne, l'Allemagne publie beaucoup, c'est vrai ; mais la qualité est loin d'être en raison directe de la quantité. Tel ouvrage d'un de nos maîtres français a fait faire plus de progrès à la science, a rendu plus de services aux études historiques que des centaines de brochures allemandes. Non, la quantité est un élément dont il ne doit pas être fait état dans une comparaison comme celle qu'a instituée M. Lot. L'appliquerait-on aux œuvres d'art ? Pourquoi l'appliquer aux œuvres de science ?

M. Lot paraît croire enfin qu'il y a un rapport inévitable de cause à effet entre les ressources pécuniaires d'un établissement d'enseignement supérieur et la valeur scientifique des recherches, des découvertes, des travaux qui s'y font. Ici, c'est l'histoire qui donne à M. Lot un démenti formel. L'Allemagne, cette Allemagne dont M. Lot loue avec tant d'admiration les générosités universitaires, a-t-elle, avec tous ses marks et tous ses thalers, fait éclore un Claude Bernard, un Pasteur, un Berthelot, un Curie, pour ne citer que des morts ? Ceux-là, pour travailler, pour produire, pour trouver, ont-ils eu besoin de ces millions que M. Lot paraît considérer comme la condition indispensable de tout travail scientifique ? Sans doute, il est désirable que les laboratoires disposent de ressources très abondantes ; mais étaient-ils donc si riches, ceux où travaillaient les grands savants que nous venons de nommer ? Est-ce à l'abondance des ressources mises à sa disposition que Curie a dû de découvrir le radium ? Ou bien ne serait-ce pas simplement à son génie ? Et qu'on ne nous accuse pas ici de soutenir un paradoxe. Nous ne prétendons pas qu'il ne faille pas augmenter le plus possible le crédit de nos instituts scientifiques. Nous disons seulement qu'il n'y a pas lieu d'établir une relation sérieuse de cause à effet entre le chiffre de ces crédits et la valeur scientifique de ces instituts. Il est de mode

d'humilier la France en comparant ce qu'est depuis 1871 l'Université de Strasbourg avec ce qu'elle était auparavant ou avec ce qu'est aujourd'hui l'Université de Nancy. Et pourtant, n'en déplaise à M. Lot, l'Université actuelle de Strasbourg ne peut guère citer de noms comparables à ceux de Fustel, de Pasteur, de Bichat, dont les deux premiers ont enseigné à Strasbourg avant 1870 et dont le troisième a illustré la Faculté des sciences de Nancy.

En terminant ces observations déjà trop longues, nous reprocherons à M. Lot d'avoir systématiquement méconnu ou abaissé tout ce qui a été fait en France depuis trente ans pour donner l'essor à notre enseignement supérieur. Puisque M. Lot a le goût des comparaisons purement quantitatives, qu'il recherche, par exemple, le nombre d'enseignements qui se donnaient dans nos établissements d'enseignement supérieur en 1870 et le nombre d'enseignements qui y existent aujourd'hui. La comparaison des deux chiffres qu'il obtiendra lui montrera combien il a été peu équitable dans les anathèmes répétés qu'il a lancés sur l'administration de la rue de Grenelle. Il constatera qu'un effort considérable a été fait, effort pécuniaire, effort scientifique aussi. Si nous reconnaissons avec lui qu'il reste encore bien des lacunes à combler aujourd'hui, nous espérons qu'il voudra, de son côté, reconnaître qu'il a été fait beaucoup depuis 1875, et que l'œuvre accomplie l'a été sur l'initiative, grâce à l'énergie, à la ténacité, à la claire volonté d'Albert Dumont et de ses successeurs.

J. Toutain

LA VISITE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LONDRES [1]

Sur l'invitation du Recteur et du Conseil de l'Université de Paris, l'Université de Londres a rendu la visite qu'elle avait reçue l'an dernier, à pareille époque, et qui nous a laissé à tous des souvenirs inoubliables, en raison même de l'affabilité avec laquelle nous avons été partout accueillis à l'Université même et à Westminster, à Dulwich College et chez le Président du County Council, à Windsor, à Oxford, à Cambridge.

La délégation était nombreuse. Elle comprenait le vice-chancelier de l'Université, sir Edward Busk, son représentant au Parlement, sir Philip Magnus, son principal, sir Arthur Rücker, deux de ses anciens vice-chanceliers, sir Henry Roscœ et Dr P. H. Pye-Smith ; les membres de son Sénat, prof. sir Thomas Barlow et lady Barlow, Mrs Bryant, Dr C. W. Kimmins et Mrs Kimmins, Dr E. G. G. Little, prof. S. L. Loney et Mrs Loney, Dr T. L. Mears, Dr S. R. Wells et Mrs Wells, Dr T. Gregory Foster et Mrs Foster, sir William Collins, membre du Parlement, Miss Beatrice Eggel, prof. M. J. M. Hill, prof. sir Frederick Bridge, prof. J. R. Bradford et Mrs Bradford, prof. J. B. Farmer et Mrs Farmer, Mr J. L. S. Hatton et Mrs Hatton, prof. D. S. Capper et Mrs Capper, Mr. H. J. Mackinder ; les doyens des Facultés, prof. E. A. Gardner et Mrs Gardner, prof. sir John Macdonell et Lady Macdonell, Dr A. D. Waller et Mrs Waller,

(1) Voir la *Revue* du 15 juin et du 15 juillet 1906.

prof. J. D. Cormack et Mrs Cormack, Dr G. Armitage-Smith et Mrs Armitage-Smith ; enfin prof. John Adams et Mrs Adams, prof. H. E. Armstrong, prof. T. W. Arnold et Mrs Arnold, prof. L. M. Brandin, Mr. Cloudesley Brereton et Mrs Brereton, prof. Arthur J. Butler, prof. W. E. Dalby, prof. Arthur Dendy, prof. sir Robert Douglas, prof. David Ferrier et Mrs Ferrier, prof. E. J. Garwood, prof. Israel Gollancz, Mr Hubert Hall et Mrs Hall, Mr P. J. Hartog, Dr H. F. Heath et Mrs Heath, prof. G. Dawes Hicks et Mrs Hicks, prof. J. K. Laughton et Mrs Laughton, Mr William Loring, Mr William McDougall, Dr C. J. Martin, Miss C. L. Maynard, prof. Raphael Meldola, Mr Alfred Milnes, Dr F. W. Mott et Mrs Mott, prof. C. S. Myers et Mrs Myers, prof. F. W. Oliver et Mrs Oliver, prof. A. V. Salmon et Mme Salmon, Mrs Scharlier, prof. H. G. Seeley et Mrs Seeley, Dr W. N. Shaw, prof. E. H. Starling et Mrs Starling, Mr. Francis Storr et Mrs Storr, prof. Silvanus P. Thompson et Mrs Thompson, prof. W. A. Tilden, prof. F. T. Trouton, Miss M. J. Tuke, Dr E. A. Westermarck, prof. H. A. Wilson, sir Almroth Wright et Lady Wright.

Parmi les hôtes de l'Université de Paris ont figuré, non seulement des femmes d'universitaires, mais des femmes qui, par leurs fonctions mêmes, étaient appelées à la représenter : Mrs Bryant, docteur ès sciences, de North London Collegiate School pour jeunes filles, Miss Beatrice Eggel, qui enseigne la philosophie à Bedford College, faisant toutes deux partie du Sénat de l'Université ; Miss C. L. Maynard, Principale de Westfield College, Mrs Scharlier, qui s'occupe des maladies des femmes à Royal Free Hopital et enseigne la gynécologie clinique à l'Ecole de médecine pour femmes ; Miss M. J. Tuke, principale de Bedford College pour femmes, etc., etc.

M. le recteur Liard a tenu à organiser lui-même la réception dans son ensemble et dans ses détails. Tout avait été prévu et tout a été fait, grâce à lui et à ses collaborateurs, dont le plus constant a été M. Albert Durand, le secrétaire de l'Académie, comme on l'avait souhaité et décidé.

Le mardi 21 mai a eu lieu la séance solennelle de réception dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique. Les professeurs de droit, de médecine, de sciences, de lettres, de pharmacie de l'Université de Paris, des professeurs de lycées, tous en costume, voisinaient avec les représentants de l'Université de Londres. L'assistance, choisie et nombreuse, a fait fête aux Londoniens et à tous les orateurs qui ont pris tour à tour la parole, à M. Briand, ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes ; à M. Liard, vice-recteur de

l'Académie de Paris ; à sir Edward Busk, vice-chancelier de l'Université de Londres ; à M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; à M. Gardner, doyen de la Faculté des arts, membre du Sénat, professeur d'archéologie à University College, ancien directeur de l'Ecole anglaise d'archéologie d'Athènes.

I. — Discours de M. Briand

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement de la République est heureux de recevoir les représentants de l'Université de Londres. Il éprouve une joie sincère et profonde à voir assemblés, comme pour une délibération commune, ceux qui, de chaque côté de cette mer qui nous unit bien plus qu'elle nous sépare, préparent la jeunesse des deux pays à la recherche fraternelle du progrès scientifique ; et il est particulièrement agréable au ministre de l'Instruction publique de se souvenir en cette circonstance qu'il est investi, *honoris causa*, de la charge si bien remplie par un autre, de recteur de l'Académie de Paris.

Depuis plusieurs années, Mesdames et Messieurs, la France et l'Angleterre ont fait naître, aussi souvent qu'il a été possible, les occasions d'échanger des visites chaque jour plus chaudement sympathiques. A se voir plus fréquemment, on s'est mieux connu, on s'est mieux compris : ainsi le lien qui nous rapproche s'est peu à peu, par le consentement mutuel et spontané de deux grands peuples, étroitement resserré.

Une visite comme la vôtre a un prix particulier. Elle met le sceau à une union intellectuelle qui a été de tous les temps, que les pires épreuves n'ont pas pu rompre, qui reprend maintenant son cours naturel, et qui, par la collaboration féconde des esprits, conduit naturellement à la fusion des cœurs.

Je ne rappellerai pas ce que nous devons aux admirables découvertes de la science anglaise, ni les perpétuelles contributions que savants anglais et savants français se sont apportées les uns aux autres ; je ne redirai pas ce que nous avons puisé de grâce, de pénétration, de profondeur, de précision, dans votre art, dans votre littérature, dans votre philosophie ; mais je ne puis oublier qu'il fut des temps où quiconque en France voulait être maître de sa pensée et de sa plume était obligé d'aller vous demander asile, et que c'est

à votre école que nous avons pris nos premières leçons de liberté.

Aujourd'hui encore, — je n'en veux d'exemple que la constitution même de l'Université de Londres, mélange un peu surprenant pour nous de respect pieux des formes anciennes, de confiance raisonnée dans les méthodes modernes et de foi énergique dans les progrès de l'esprit humain, — vous nous apprenez ce que peut, pour la construction solide d'un avenir meilleur, l'union de toutes les forces vives d'une nation, aussi bien de celles qui n'ont plus pour elles que le prestige d'un souvenir, que de celles qui, nées d'hier, ignorantes de leur propre puissance, ont besoin d'être peu à peu captées, accumulées, canalisées, pour le plus grand profit de tous et de chacun. A votre mode, suivant votre génie, vous organisez vous aussi la démocratie, et c'est un des traits de votre caractère qui nous attire et nous retient le plus fortement.

Je ne dirai pas non plus de quoi vous nous êtes redevables. Nous ne sommes pas ici pour faire des comptes, mais pour mettre en commun nos idées, nos méthodes, nos travaux. Je ne vois pas bien que nous puissions nous passer les uns des autres, et je ne puis mieux exprimer ce que je veux dire qu'en rappelant la formule saisissante qui fut trouvée par l'un des représentants de votre gouvernement, l'année dernière, lorsque l'Université de Paris se rendit à Londres : « *Si l'on pouvait imaginer une chose aussi cruelle que la disparition d'un des deux peuples, l'autre s'en trouverait appauvri pour toujours* ».

Messieurs les représentants de l'Université de Londres, je viens de rappeler la visite qui vous fut faite, en 1906, par les représentants de l'Université de Paris, du Collège de France et des professeurs de l'enseignement secondaire. Il m'a été rendu compte, avec tant d'enthousiasme convaincu, de la réception que vous avez réservée à nos professeurs que je tiens à vous en remercier très simplement et très cordialement. Vous avez tout fait, avec la bonne grâce et la largeur d'hospitalité que vous savez y mettre, pour que ce voyage non seulement se fît aussi confortablement que possible, mais encore pour qu'il fût un continuel enchantement.

Je sais que votre gouvernement a prodigué à l'Université de Paris les preuves de sa sympathie. Je sais aussi que Sa Majesté le roi Edouard et votre gracieuse reine, dont je prononce les noms à la fois avec respect et avec gratitude, ont donné à cette députation de la France intellectuelle, en la recevant à Windsor, une marque inoubliable de particulière bienveillance. Il y a là des souvenirs que personne ne peut oublier et qui nous créent vis-à-vis de vous des engagements durables que nous sommes heureux de tenir.

Il était d'usage, dans les temps très anciens, lorsque deux personnes chères se séparaient pour longtemps, qu'afin d'être sûres de se retrouver à un signe certain après de longues années, un anneau d'or fût brisé dont chacune gardait une moitié. Lorsque nos représentants sont allés à Londres l'année dernière, ils vous ont laissé en partant, comme signe de reconnaissance future, mieux qu'un anneau d'or, la moitié de leur cœur.

Vous la leur rapportez. Reconnaissez-vous à ce signe et scellez entre vous, pour ne plus la briser jamais, l'Entente cordiale pour le progrès de l'humanité par la paix et par la science.

II. — Allocution de M. Liard

Monsieur le Vice-Chancelier,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Université de Paris, soyez les bienvenus.

L'an dernier, à pareil moment, nous étions vos hôtes. Il nous fut très agréable de saluer, chez elle, la jeune et déjà puissante Université de Londres, et ce fut pour nous l'occasion d'apporter notre hommage aux héros britanniques de la science, de la poésie et de l'art, et de reconnaître, chez vous, quelques-unes des supériorités de votre race : la virilité de l'éducation, la trempe des caractères, la solidité de l'esprit public, sa façon calme de procéder par volontés patientes, à longue portée, l'amour séculaire de la liberté, l'abondance des initiatives particulières. Pendant une semaine, nos esprits et nos yeux furent constamment en fête, et autant que les hommes la nature s'en mêla. Pas un jour le ciel ne fut voilé ; pas un jour l'atmosphère ne cessa d'être douce, et partout, sur le tapis incomparable de vos gazons, fleurissait la parure de vos rhododendrons.

A votre tour, vous voilà nos hôtes. Notre hospitalité n'égalera pas la vôtre. Mais le gris-perle de notre Paris de mai, avec ses marronniers en fleurs, vous sourira, j'espère, et au fond, ce sera de nous à vous, les mêmes sentiments que, l'an dernier, de vous à nous, et de cette nouvelle réunion nos sympathies et notre estime mutuelles ne pourront qu'être fortifiées.

Un seul regret, c'est que toute l'Université de Londres ne soit pas ici. Mais y pourrait-elle tenir, même dans ce grand amphithéâtre ? Elle est si nombreuse, elle a tant d'établissements, tant de maîtres,

tant d'affiliés! Pour se la représenter avec quelque exactitude, il ne faut pas songer au type des Universités du Continent.

Lorsqu'il y a quelques années il nous parut bon de refaire l'Université de Paris, nous avons pris nos cinq Facultés qui étaient chacune un corps; nous les avons unies en un corps collectif. A ce corps collectif, nous avons donné un conseil, une personnalité. C'est taillé droit, comme un jardin à la française.

Chez vous au contraire, ce sont les lignes sinueuses d'un vaste parc anglais. Pour faire votre Université, vous avez pris à peu près tous les établissements d'enseignement supérieur qui existaient à Londres, une douzaine d'Ecoles de médecine, cinq ou six Collèges de théologie, trois ou quatre Ecoles de droit, des Facultés des lettres, des Facultés des sciences, des Ecoles de beaux-arts, des Ecoles techniques, des Ecoles de musique, d'agriculture et d'économie politique, laissant chacune à sa place, sur l'immense étendue des cités londoniennes, à chacune laissant sa constitution propre, les reliant seulement, sous l'autorité d'un sénat, par des canaux fort souples où circuleront les sucs des sciences modernes.

Certes, de cette œuvre toute récente, puisqu'elle date à peine de six années, toutes les parties sont loin d'être achevées. Dans ce réseau, il y a des lacunes, mais ce n'est déjà plus la matière diffuse d'un monde à ses débuts. Dès le premier jour, il y eut des astres de première grandeur, et l'ensemble forme tout un système planétaire auquel vous avez su donner sa loi de gravitation.

C'est ici peut-être, plus qu'ailleurs, que vous apparaîtra l'importance de votre œuvre, car en venant ici, dans cette Sorbonne, agrandie et rajeunie, vous êtes venus vers un de vos berceaux.

Aux siècles lointains, alors que l'Université de Paris couvrait de ses collèges les confins et les flancs de la montagne Sainte-Geneviève, au temps de la scolastique et de la théologie, alors que de toutes les parties du monde civilisé, de longues caravanes d'étudiants venaient chaque année, comme des pèlerins, aux Ecoles de Paris, beaucoup de ces pèlerins étaient Anglais, et c'est de Paris qu'ils emportèrent le savoir d'où sortirent plus tard vos hautes écoles.

Dans notre vieille Université, maîtres et écoliers de votre pays formaient une « nation », la « Nation anglaise ». Ils avaient leurs écoles à quelques pas d'ici, vers une rue étroite et misérable, qui n'a pas disparu et qui porte toujours leur nom. Pauvres logis, étudiants pauvres qui s'asseyaient sur des bottes de paille pour écouter les maîtres!

Un de vos saints, un de vos rois, saint Edmont, était le patron de la « Nation anglaise », et chaque année, on célébrait sa fête en

grande pompe et liesse, à l'église et au cabaret, *in ecclesia* et *in taberna* ; et, dit la chronique, on y buvait beaucoup.

Comme les autres nations, la « Nation anglaise » prenait part à tous les actes de la vie de l'Université ; elle participait à l'élection du recteur et pouvait même le fournir. Nos archivistes viennent de relever que de 1318 à 1499, treize fois le recteur de l'Université de Paris fut pris dans cette « nation ».

Ces faits lointains, en même temps qu'ils vous rappellent une de vos origines, évoquent aussi, entre vous et nous, les souvenirs d'une très vieille fraternité d'études.

Elle fut interrompue, et pendant très longtemps. Mais depuis plus d'un siècle, elle s'est renouvelée et elle continue. Combien de vos savants et combien des nôtres furent amis, émules et agirent les uns sur les autres, pour le plus grand bien de la science. Parmi tous les souvenirs d'hier que je pourrais citer, il en est un que je choisis, pour son éminente signification et parce qu'il se rattache à cette maison.

Il y aura bientôt quinze ans, nous fêtions, ici-même, dans cet amphithéâtre, les soixante-dix années de notre grand Pasteur. Vers lui étaient venus des délégués de toutes les nations civilisées. Le vôtre, Messieurs, était lui aussi un de ces hommes qui font honneur, non pas seulement à une patrie, mais à l'espèce humaine. C'était Lister Il dit ce qu'il devait à Pasteur, ce que lui devait le genre humain tout entier. Puis ces deux hommes, grands l'un et l'autre à des titres et à des degrés divers, emportés d'un élan, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. A cette étreinte qui apparut comme un vivant symbole de la science au service de la douleur, ce fut dans la vaste assemblée un frisson d'émotion, et au milieu des acclamations, bien des larmes coulèrent.

Ce jour-là, Messieurs, par ce geste, entre vous et nous s'était manifestée spontanément une forme d' « entente cordiale », haute et durable, celle des esprits et des cœurs, dans la communion de la science et de la bonté. Que plus tard s'y soit ajoutée l' « entente » sur le terrain des affaires et des intérêts politiques, rien de mieux. Mais nous, quoi qu'il arrive, restons fidèles à la première, à la nôtre, à celle qui plane au-dessus des contingences de la politique, à celle qui s'inspire de l'amour de la science, de l'amour de l'humanité et d'un commun désir de diminuer chaque jour le champ de l'ignorance et celui de la souffrance.

III. — Discours prononcé à la Sorbonne, le 21 mai 1907, par Sir Edward Busk, vice-chancelier de l'Université de Londres.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Vice-Recteur,
Mesdames, Messieurs,

J'éprouve quelque difficulté devant cette grande et imposante assemblée en essayant d'exprimer mes sentiments de reconnaissance pour l'hospitalité magnifique offerte par l'Université de Paris à l'Université de Londres. Vous me pardonnerez donc, j'en suis sûr, si, pendant les quelques instants que vous voulez bien m'accorder, j'ai recours à ma langue maternelle.

Mon premier devoir, et je le remplis avec joie, est d'exprimer autant que je le puis les sentiments de gratitude profonde qu'a fait naître chez tous les membres de l'Université de Londres, présents et absents, l'aimable et hospitalière invitation que l'Université de Paris a adressée à nos huit Facultés. J'adresse mes remerciements à Votre Excellence pour le cordial discours de bienvenue qu'Elle a eu la bonté de prononcer, à M. le Vice-Recteur qui, par ses écrits, son enseignement et son habile administration a rendu des services si importants et si profitables à la cause de l'Enseignement Supérieur, à MM. les Doyens et aux membres des Facultés, qui, personnellement ou par leurs ouvrages, sont pour la plupart bien connus de nous, et qui tous nous ont reçus très cordialement. Nous désirons fortifier et améliorer les relations amicales qui existent entre nos deux nations, et échanger les résultats de notre expérience et nos opinions sur toutes les questions d'Enseignement Supérieur, assurés que nous sommes de gagner de toute manière à ce commerce, ainsi que par la facilité qui nous est accordée de voir par nous mêmes les résultats d'une œuvre universitaire qui s'est étendue sans discontinuité sur huit siècles au moins.

Si nous mettons à part la durée de leur histoire, les Universités de Paris et de Londres sont dans une situation semblable. Toutes deux furent reconstituées il y a dix ans environ ; toutes deux sont situées dans les capitales de leur pays respectif, et exercent leurs fonctions — recherches, enseignement, examens — au milieu de populations immenses, adonnées presque entièrement à la pour-

suite de fins étrangères à l'éducation ; toutes deux sont environnées d'autres établissements publics et privés d'Enseignement Supérieur, et d'un grand nombre de Sociétés Savantes, dont les liens avec l'Université sont faibles ou nuls. Mais je suis forcé de reconnaître que l'Université de Londres bénéficiera, selon toute vraisemblance, plus que l'Université de Paris de leurs relations amicales, car celle-ci a pour elle une expérience dix fois plus longue.

En faisant allusion aux autres établissements qui existent maintenant encore à Londres en dehors de l'Université, je n'ai pas perdu de vue le fait sur lequel M. le Vice-Recteur a appelé votre attention : lors de la reconstitution de l'Université de Londres, un grand nombre d'établissements consacrés à l'Enseignement supérieur à Londres et dans ses environs furent placés dans la sphère d'action de l'Université, afin de favoriser les recherches, de coordonner l'enseignement, de prévenir une inutile multiplication de cours, d'en créer au contraire là où ils faisaient défaut, et de maintenir la systématisation et la continuité des études. On a fait beaucoup dans ce sens et il reste encore beaucoup à faire. Cependant l'Université ne se borne pas à surveiller l'enseignement dans les Institutions alliées et par ces Institutions : elle-même enseigne directement, dans une mesure déjà large et qui va toujours croissant. Nous avons entrepris dans ce sens des négociations importantes, depuis que nous avons eu le plaisir de vous recevoir à Londres l'an passé, avec *University College* et *King's College*, les deux collèges de Londres qui possèdent l'enseignement le plus complet et le plus grand nombre d'élèves. *University College de Londres*, fondé en 1828, s'est placé, ainsi que tous ses biens, d'une valeur de 500.000 livres sterling environ, sous le contrôle direct de l'Université, et depuis le 1er janvier dernier cette Institution a été incorporée à l'Université et en fait partie intégrante, de sorte que c'est l'Université elle-même qui y dirige l'enseignement des sous-gradués et des gradués dans les Facultés des Arts, de Droit, des Sciences, du Génie et de l'Economie politique. Cette incorporation a occasionné de grandes dépenses, et a été rendue possible par de nombreuses munificences. Quant à *King's College de Londres*, des négociations ont été commencées l'an passé en vue d'une incorporation semblable, et elles sont actuellement si avancées que nous n'attendons plus qu'un certain nombre de souscriptions pour la réaliser.

Quand elle sera accomplie, l'Université possédera dans ces deux maisons des établissements d'enseignement qui lui seront propres, comme elle possède déja le Collège Normal de New Cross, don de la Compagnie des Orfèvres, les laboratoires du Bâtiment Central pour

les recherches de Physiologie, et beaucoup de professeurs et de maîtres placés par elle dans les différents collèges de l'Université. Un grand nombre de ceux d'entre vous qui nous ont fait l'an passé l'honneur de nous visiter ont vu les laboratoires et les amphithéâtres nouvellement construits en face des bâtiments centraux de l'Université, et aimeront à connaître ce qui a été fait depuis à ce sujet.

Il y a quelques jours le président du bureau de l'Education a prié le Roi d'octroyer une Charte établissant et incorporant un nouvel Institut de Sciences et de Technologie qui doit donner l'enseignement supérieur spécialisé, et pourvoir complètement aux études et aux recherches les plus avancées dans les différentes branches de la science appliquée spécialement à l'industrie. Ce nouveau Collège impérial occupera les nouveaux laboratoires et les autres bâtiments, et continuera l'œuvre du Collège royal des sciences et de l'Ecole royale des mines (qui réunis forment une Ecole de notre Université) ; il pourra établir des Collèges et d'autres Institutions ou départements d'instruction, qui tous, aussi bien que le Collège technique central de la cité et des corporations de Londres (qui est aussi une école de notre Université), feront partie intégrante du nouveau Collège impérial. Notre Université sera représentée dans son administration, et, en attendant que soit résolue la question de son incorporation, le Collège impérial sera établi d'abord comme école de notre Université. On a déjà recueilli des fonds considérables pour les agrandissements qui seront nécessaires, et il est certain que ce nouveau Collège prendra une part très importante, soit comme école, soit comme partie intégrante de notre Université, au progrès des sciences et de leurs applications pratique, et à la diffusion de ces connaissances parmi les étudiants de toutes les parties de l'Empire Britannique, et aussi, nous l'espérons, parmi les étudiants étrangers.

Je me suis peut-être laissé entraîner trop loin en vous rendant compte des progrès que fait à Londres l'Enseignement supérieur, et je suis heureux en terminant de vous exprimer de nouveau nos remerciements les plus sincères pour le chaleureux accueil que vous nous avez fait, et pour le délicieux programme de fêtes que vous avez tracé.

Mesdames, Messieurs, l'année dernière à Londres nous étions tous convaincus que le succès de nos fêtes était dû surtout au charme de nos hôtes. Je vois de nouveau devant moi les représentants du haut enseignement de Paris. Avec le renversement des rôles il n'y a rien de changé aux personnes. Nous étions déjà vos débiteurs ; notre

dette va augmenter. Mais c'est une dette d'amitié entre hommes de science, dette qui sera fertile en richesses scientifiques et humaines.

(*Trad par E. Louf*).

IV. — Discours de M. Alfred Croiset : La littérature et la vie

Messieurs,

Que demandons-nous à l'étude des lettres ? Avant tout, peut-être, la connaissance de l'homme en général, et une révélation de la beauté. Mais nous y cherchons autre chose encore : la représentation de l'âme d'un peuple et l'image de sa civilisation. Homère était pour nos pères le poète épique par excellence : aujourd'hui ncus l'interrogeons en outre sur le monde homérique. Et nous étendons cette disposition d'esprit non seulement aux classiques, mais aussi à nos contemporains ; non seulement aux écrivains, mais à tous les artistes.

Dans quelle mesure et à quelles conditions cet emploi de la littérature est-il légitime ? La question mérite peut-être de retenir quelques instants l'attention d'une assemblée comme celle ci, puisque tous, Anglais et Français, nous sommes amenés à la trancher sans cesse pour notre compte, et que, d'ailleurs, elle n'est pas sans soulever quelques difficultés.

La littérature, dit-on souvent, est l'image de la société. A quoi quelques-uns répondent : — La littérature est une chose et la vie en est une autre ; pour connaître un homme, il faut l'avoir pratiqué longtemps ; pour connaître un peuple, il faut avoir vécu de sa vie.

De ces deux thèses, nettement contradictoires, je crois que la première, en somme, est celle qui contient le plus de vérité. Rien ne nous ôtera la conviction qu'un peu de l'âme du XVIIe siècle français vit dans Corneille et dans Racine, ou qu'Addison et Pope ont quelque chose à nous dire sur l'Angleterre du XVIIIe siècle. D'autre part, il ne suffit évidemment pas de prendre un livre au hasard et de rapporter à la réalité toutes les images de la vie qu'il nous offre pour avoir de cette réalité vivante une notion juste. Conclure d'un livre à la personne de son auteur est déjà périlleux. A plus forte raison sera-t il imprudent de conclure d'un livre à la société, surtout s'il s'agit de l'époque contemporaine ; car, à distance, nous voyons

mieux l'ensemble et la proportion des choses ; de près les détails prennent une valeur parfois excessive.

Personne, par exemple, ne croira qu'un mélodrame très noir, où la vertu est finalement récompensée après les plus terribles aventures, soit l'image exacte ni de la vie de l'auteur ni de celle des braves gens qui s'y délectent. L'auteur est peut-être un bon ouvrier de lettres qui fait consciencieusement son métier selon les règles les plus sûres. Quant au public, il est composé en majorité de personnes naïves dont l'existence journalière est probablement d'une extrême banalité. — Est-ce à dire que ce mélodrame ne nous apprenne rien sur ses admirateurs ? Il nous apprend au contraire beaucoup. Il nous dit à quoi ils rêvent, de quelles imaginations ils se repaissent, et, comme nos rêves sont ordinairement une revanche que nous prenons sur la réalité ennemie, nous pouvons en conclure que ce bon public vit platement, mais que cette platitude ne lui suffit pas, qu'il est idéaliste, qu'il aime la vertu, et qu'il est heureux de la voir triompher enfin des pires dangers. C'est ainsi que les siècles raffinés inventent l'idylle, et que les collégiens enfermés dans une étroite discipline adorent les récits de voyages.

La question est plus délicate s'il s'agit non d'une œuvre de pure fantaisie, mais d'une pièce ou d'un roman qui ait pour objet de représenter les mœurs contemporaines et de faire, pour ainsi dire, le portrait d'une société.

N'oublions pas, cependant, que l'art, selon le mot du chancelier Bacon, c'est « l'homme ajouté à la nature », *homo additus naturæ*, et que l'œuvre d'art, par conséquent, à la différence d'une photographie, nous donne moins l'image directe des choses que la vision du réel perçue par une âme d'artiste.

En faut-il conclure que l'artiste au moins se livre à nous dans son œuvre ? Il nous livre son imagination et son talent, mais non pas nécessairement toute sa personne. Delacroix, romantique fougueux dans ses tableaux, était un classique déterminé en littérature. Victor Hugo, romantique dans sa poésie, ne l'était pas dans sa vie.

Dans la peinture des choses, un grand artiste a presque toujours un parti pris. Les uns sont optimistes, les autres pessimistes. Ils peuvent se croire impartiaux et ne pas l'être. Il est d'autant plus rare qu'ils le soient, que l'adoption d'un parti pris de ce genre accentue le caractère des objets et donne à la représentation qu'on en fait un relief plus saisissant. Il est bien difficile de ne pas céder à cette tentation, quand on est épris d'art et de beauté.

Supposons cependant un écrivain qui soit tout à fait impartial, ou, comme on dit, « objectif » ; un écrivain plus intellectuel que

passionné, et d'esprit assez souple pour entrer tour à tour dans des manières de penser et de sentir fort différentes. Même en ce cas, la réalité est si complexe que chaque écrivain n'en représente jamais qu'une très faible partie. Craignons de généraliser trop vite une observation même vraie. Le voyageur dont parle une anecdote célèbre avait probablement vu, en réalité, dans une auberge, une servante qui était rousse : mais il avait tort de dire que, dans ce pays, toutes les femmes étaient rousses. Le théâtre de Scribe, très en vogue sous Louis-Philippe, est probablement assez vrai dans les peintures qu'il nous présente de ses agents de change et de ses colonels de la garde nationale. Mais il y avait aussi, dans la société française de ce temps-là, des poètes romantiques, des savants, des rêveurs politiques, un peuple d'artisans, d'ouvriers, de paysans, qui n'ont guère de rôle dans ces aimables pièces.

Ceci m'amène à une observation qui s'applique particulièrement à la littérature française. Peut-on dire que cette littérature, dans ses formes les plus hautes et les plus parfaites, s'adresse à l'ensemble de la nation et qu'elle la représente fidèlement ? Evidemment non. Il y a eu, sans doute, depuis un demi-siècle surtout, des tentatives heureuses pour peindre la vie provinciale, la vie des honnêtes gens modestes, la vie qui est celle de la grande majorité de nos contemporains. Il est cependant certain que le grand courant de la littérature ne va pas de ce côté. Nos meilleurs écrivains d'imagination sont en général de purs artistes, qui écrivent surtout pour les gens capables d'apprécier les finesses de leur art, ou pour ceux du moins qui en affichent la prétention. En d'autres termes, ils écrivent pour les lettrés et pour la société mondaine. Et ce qu'ils représentent, c'est surtout cette société mondaine, qui les accueille, qui les applaudit, et qui leur cache un peu le reste du monde. Pour le peuple, il y a le mélodrame et le roman feuilleton, qui sont à peine de la littérature. Il existe aussi des romans pour jeunes filles, des périodiques pour familles, qui sont d'une honnêteté rare, mais qui ne brillent pas toujours par l'éclat du talent. D'où vient cette espèce de divorce entre les lettrés ou les écrivains et la masse de la nation ? On en trouverait les causes dans notre histoire si l'on avait le loisir de les chercher. Notre littérature, depuis le XVI[e] siècle, a cessé d'être populaire au sens large du mot : elle a été, au XVII[e] siècle, la distraction de ce qu'on appelait « la Cour et la ville » ; au XVIII[e] siècle, celle des salons. Aujourd'hui encore, elle s'adresse à un public relativement restreint. Nos œuvres d'imagination peignent avec prédilection la société parisienne, c'est-à-dire une réunion de mondains, d'artistes et de lettrés dont ni les façons d'être, ni les idées, ni les sentiments

ne sont tout à fait ceux qu'on rencontre à chaque pas dans la réalité, dès qu'on sort des salons, des ateliers d'artistes, du boulevard et des villes d'eaux. Une littérature de ce genre ne craindra ni les hardiesses ni même un peu de scandale : entre lettrés, on s'entend à demi mot et l'on ne hait pas le paradoxe. Mais quelle erreur si l'on prenait à la lettre tous ces jeux d'esprits, et si l'on oubliait qu'il existe, à côté de ces héros brillants, sceptiques, spirituels et passablement cosmopolites, un autre peuple de France ordinairement laborieux, de goûts modestes, régulier dans ses habitudes, et même un peu routinier !

Voilà, certes, de graves réserves. Faut-il donc renoncer à chercher dans la littérature l'image de la vie ? En aucune façon, mais cette recherche exige de la prudence et de la critique.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des œuvres d'imagination, parce que ce sont celles qui sont le plus lues et auxquelles on pense d'abord quand on prononce le mot de « littérature ». Mais la littérature comprend aussi les écrits des penseurs et des philosophes, les discours des orateurs, les œuvres des historiens, les mémoires, les correspondances, bref une foule d'ouvrages qui sont ou des actes, ou des confidences plus ou moins directes de l'écrivain sur lui-même. Inutile de dire que ce sont là, pour l'historien de la vie réelle, autant de documents infiniment précieux, à la condition, bien entendu, que la critique ne perde jamais ses droits.

Il y a même des romans et des pièces de théâtre qui se rattachent à cette catégorie de documents : ce sont ceux qu'on appelle romans à thèses ou pièces à thèses. Dumas fils et George Sand en ont donné de nombreux exemples. Les œuvres de cette sorte ne sont évidemment pas des peintures directes de la société, mais elles nous font connaître ce que pensaient leurs auteurs, c'est-à-dire quelques-uns des esprits distingués dont les opinions agitaient les contemporains, et, par là, elles nous font connaître quelque chose de cette société elle-même. Quand Dumas donnait les *Idées de madame Aubry*, il manifestait certainement avec une grande sincérité certaines tendances profondes de sa pensée. Et le succès de la pièce, s'il ne prouvait pas que sa manière de voir fût celle du public en général, ni surtout que ce public fut disposé à y conformer sa conduite (car les applaudissements, en pareil cas peuvent s'adresser au talent de l'auteur et des interprètes plus qu'à la thèse), ce succès, du moins, montrait que la thèse intéressait, que le public en admettait au moins la discussion, et cela suffit à nous révéler quelque ehose de l'âme de ce public.

Même dans les œuvres qui ne sont ni des actes, ni des confidences,

ni des thèses, il y a beaucoup à prendre pour l'intelligence de la société qui les a vues naître, Mais il faut pour cela voir les choses de haut, embrasser l'ensemble des œuvres, en distinguer les tendances dominantes, s'attacher moins à ce qui est individuel qu'à ce qui est collectif, moins au détail particulier et accidentel qu'à la direction générale des esprits et à ce qui constitue, en somme, la physionomie d'une génération. Physionomie littéraire, dira-t-on, plutôt que réelle et vivante. Sans doute; et, je le répète encore, physionomie toujours partielle. Il n'en est pas moins vrai que c'est là un morceau considérable de la réalité, et que la manière dont s'expriment littérairement les sentiments et les idées ne saurait être sans relation avec celle dont la vie les manifeste. Cela est peut-être vrai surtout de ce qui est le plus instinctif, le moins voulu dans l'œuvre littéraire. C'est ainsi qu'un écrivain qui se propose de peindre surtout l'homme en général, l'homme en soi, est quelquefois celui qui nous renseigne le mieux sur son temps. Car il nous donne, sans le vouloir, les idées de son temps sur l'homme universel, c'est-à-dire, en somme, l'idéal de son temps et la conception qu'on se faisait alors de la vie. Nos écrivains du XVIIe siècle en sont la preuve : ils ont surtout voulu peindre l'humanité, l'homme de tous les temps, et il est arrivé que, sans y songer, c'est aussi le XVIIe siècle qu'ils ont représenté dans leurs œuvres.

Parmi ces éléments instinctifs, impersonnels, collectifs, de la littérature, n'oublions pas la langue, dont le fond est à tout le monde, et que l'écrivain ne s'approprie que dans une mesure assez restreinte. La langue, formée par le lent travail des générations, est un fidèle témoin de l'esprit même du peuple qui l'a créée, et les lignes de son évolution, qu'on peut suivre de siècle en siècle, nous retracent l'histoire de cet esprit. La langue grecque, dans son ensemble, nous dit avec une extrême clarté les qualités essentielles de l'esprit grec. Le français, qui dérive du latin comme les autres langues romanes, nous laisse voir avec non moins de précision, par ses caractères propres, ceux du peuple qui l'a parlé. Chaque siècle, à son tour, et presque chaque génération, a sa manière distinctive d'utiliser et de renouveler la langue commune : il la marque de son empreinte, qui est celle même de son esprit. La langue, sans doute, ne nous apprendra pas comment chaque génération a résolu pour son compte tel ou tel problème pratique qui lui était proposé par la vie. Mais elle peut nous le faire pressentir ; car elle nous révèle avec une sûreté presque infaillible certaines habitudes inconscientes de la pensée qui ne sauraient être sans action sur la conduite consciente de la volonté.

Concluons, Messieurs, de ces observations, que s'il est malaisé ou même impossible de saisir dans les livres la réalité tout entière, il est cependant possible d'y découvrir avec certitude et précision de nombreux aspects des choses réelles, et que, si la tâche est délicate, si elle exige de la prudence, de la finesse critique et du tact, elle vaut pourtant la peine d'être tentée et poursuivie, étant d'ailleurs d'autant plus attrayante que le but où elle vise est à la fois plus digne de notre curiosité passionnée et plus difficile à atteindre.

V. — Discours prononcé à la Sorbonne, le 21 mai 1907, par M. le professeur Gardner, doyen de la Faculté des Arts de l'Université de Londres sur l'Idéal du savoir.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Vice-Recteur,
Mesdames et Messieurs.

Dans cette séance solennelle qui inaugure la visite de l'Université de Londres à l'Université de Paris, une pensée doit être présente à l'esprit de tous ceux d'entre nous qui sont vos hôtes aujourd'hui, celle de la supériorité de ce que nous voyons sur ce que nous avons pu vous montrer l'an passé quand vous avez fait à notre Université naissante l'honneur de la visiter. C'est par l'effet d'une tradition si ancienne que la prescription semble lui avoir donné la force de la nature elle-même qu'en France la plus grande ville et la plus grande Université se trouvent réunies. Chez nous l'idée de placer une Université dans notre capitale est, sous quelque forme qu'on la considère, relativement récente, et la reconstitution de notre Université de Londres avec des proportions et sous une forme dignes de ce nom n'est pas encore un fait entièrement accompli. Nos vieilles Universités d'Oxford et de Cambridge, que beaucoup d'entre vous visitèrent l'an dernier, se trouvent dans un milieu bien différent. Ce contraste a été admirablement exprimé dans une lettre que l'un de nos collègues français écrivit à son retour à Paris. La beauté des vieux collèges et de leurs parcs, leur calme qui repose et qui invite à la contemplation, leur isolement loin de tous les tracas et de tous les tourments de la vie moderne avaient fait sur lui une impression profonde. Et cependant il avait été moins frappé de la pensée de cette retraite idéale du savant que du sentiment d'un cer-

tain désaccord avec les conditions de la vie moderne qu'il avait rencontré dans ces survivantes du moyen âge. C'est le contraste entre la vie active et la vie contemplative, entre la vie séculière et la vie monastique. Ce contraste est encore plus grand pour ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui ont été sous-gradués et gradués de nos anciennes Universités avant d'être transportés à Londres. Cependant si quelques-uns de nos amis avaient prolongé leur visite à Oxford et à Cambridge, s'ils avaient mieux connu leur vie intérieure, ils auraient peut-être trouvé qu'elles ne sont pas entièrement soustraites aux influences modernes, et même qu'elles ne sont pas tout à fait à l'abri des distractions et des vanités du monde. Mais à Londres les écoles de nos Universités sont disséminées dans des quartiers populeux et dans des rues encombrées, elles n'ont pas pu se créer une atmosphère propre, elles courent sans cesse le risque de succomber dans leur lutte contre l'utilitarisme commercial et matérialiste. Sans l'infusion constante d'un sang nouveau, venu surtout des anciennes Universités d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, on peut se demander si elles pourraient continuer à vivre leur vie académique. C'est pour cette raison que l'exemple et la tradition de votre Université de Paris nous intéressent spécialement, et que nous apprécions grandement la sympathie et les encouragements que vous nous avez prodigués à Londres l'an passé, et que nous rencontrons aujourd'hui encore dans cette assemblée. Nous voyons ici le centre politique, social et intellectuel du pays en être en même temps le centre académique et nous trouvons dans ce fait un heureux augure pour notre propre Université. Vous avez un voisinage et une atmosphère comme nous ne pouvons guère espérer en avoir jamais, car vous avez votre *Quartier latin* avec les traditions pittoresques qu'y ont laissées d'innombrables générations d'étudiants. Voilà ce que nous n'osons pas espérer rencontrer dans le voisinage prosaïque de Londres, mais nous pouvons au moins espérer arriver, dans l'intérieur de nos écoles, quelque disséminées qu'elles soient, à un idéal académique qui ne soit pas indigne de la ville où elles sont établies.

J'ai l'honneur de parler aujourd'hui comme doyen de la Faculté des Arts, mais je voudrais vous parler aussi au nom de mes collègues des autres Facultés, et si je parle de l'idéal du savoir (*scholarship*) plutôt que de l'idéal de la science, je ne trace pas pour cela une ligne de démarcation bien nette entre les deux. Nous avons le bonheur, nous autres Anglais, de posséder les mots *scholar* et *scholarship*, qui s'appliquent à toute la corporation de ceux qui s'adonnent à l'étude, puisqu'ils s'appliquent à l'enfant qui va pour la

première fois à l'école, comme à l'auteur d'un discours tel que celui que nous avons eu le plaisir d'entendre de la bouche de M. Croiset. La portée de ces termes est sans doute limitée dans une certaine mesure par la distinction commode, mais non essentielle que nous établissons dans nos Universités entre les Facultés des sciences et celles des arts ou des lettres. Mais nous formons tous une seule confrérie adonnée à la recherche du savoir, nous sommes convaincus que nos méthodes « artistiques » ont quelque chose de scientifique, et que nos collègues de la Faculté des sciences mettent quelque art dans leurs recherches aussi bien que dans leur enseignement. C'est pourquoi, quand je parle de l'idéal du savoir, je songe à cet idéal auquel je suis convaincu que nous nous consacrons tous également, et cet idéal est, selon moi, la recherche du savoir, non pour ses applications pratiques, mais pour lui-même, ce qui distingue ou devrait distinguer l'Université de l'école technique. Sans doute elles sont nécessaires toutes deux à notre vie moderne; mais l'une d'elles est si manifestement utile qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'on la néglige, tandis que le rôle de l'autre est de maintenir cet idéal élevé, désintéressé, sans lequel les études pratiques resteront stationnaires au lieu de progresser. C'est pour cette raison que l'idéal impliqué par l'amour du savoir pour lui-même, l'idéal du savoir dans son sens le plus large, doit toujours être présent à nos yeux dans les Universités.

Il est bon pour nous de voir ici à Paris que cet idéal élevé n'est en désaccord ni avec les devoirs du citoyen, ni avec les traditions patriotiques qui n'ont jamais fait défaut dans cette Université. La manière dont ces deux côtés de l'homme se complètent l'un l'autre a été admirablement rendue, dans l'étude que M. Jules Lemaître a consacrée à M. Gaston Paris, étude qui contient aussi la justification la plus éloquente de la vie et des aspirations du savant, et qui montre combien ces travaux délicats, qui semblent de peu d'importance et même de nature à rétrécir l'esprit, sont essentiels pour les progrès de la science, qui trouve sa plus large expression dans les œuvres inspirées du génie qui agrandissent le domaine spirituel de l'humanité. Il pourrait sembler que l'idéal du savoir n'est nulle part mieux représenté que dans nos vieilles Universités consacrées à la contemplation académique, si nous ne voyions l'Université de Paris nous fournir des exemples analogues, auxquels se joint un intérêt plus vif pour l'humanité et une vie plus intense.

Au moyen âge, l'idéal du savant était la science universelle, à laquelle nous ne pouvons plus atteindre ; il contenait parfois aussi

des aspirations vers une puissance plus grande et moins accessible encore. Dans la première scène de la pièce de Marlowe, le docteur Faust parcourt toute science humaine dans toutes les facultés, philosophie, médecine, droit, théologie ; il trouve qu'elle est insuffisante et se tourne vers la magie :

« Quel monde d'avantages, de plaisirs, de force, d'bonneurs, de toute puissance est promis au studieux artisan ! Toutes les choses qui se meuvent entre les pôles immobiles seront sous mes ordres. Les empereurs et les rois ne sont obéis que dans quelques provinces, mais le pouvoir, qui est précisément dans cette science, s'étend aussi loin que l'esprit de l'homme. Un bon magicien est un demidieu ».

Le savant moderne ne rêve ni une telle science, ni une telle application de la science. Il ne désire pas, comme Frère Bacon, « entourer l'Angleterre d'un mur d'airain » : notre échange de visites amicales suffit à le prouver. Mais ces applications pratiques du zèle scientifique nous prouvent que les plus grands savants eux-mêmes n'étaient pas éloignés de partager les aspirations qui trouvèrent leur expression la plus commune dans la recherche de la pierre philosophale et dans l'étude des secrets de l'astrologie. Cette pensée que savoir c'est pouvoir et que tout savoir est un, qu'il soit philosophique ou médical, physique ou grammatical, est une vérité qui inspire toutes ces étranges croyances : elle est de nos jours trop souvent obscurcie. L'enseignement de la physiologie et de la chimie considéré surtout comme une partie de l'interprétation scolastique d'Aristote a probablement retardé l'apparition de la science inductive et des recherches expérimentales, mais il a empêché à tout le moins une séparation stérile entre les facultés des lettres et des sciences.

Le rêve de la science universelle a disparu à notre époque de spécialisation. L'idéal du savoir, du dévouement au progrès des études, tend peut-être à se restreindre à une seule branche, et parfois à une petite branche, dans laquelle le savant espère surpasser ses rivaux. Son ambition n'est pas méprisable, et le dévouement absolu à la vérité qui l'a fait naître et souvent l'accompagne est l'une des plus grandes, et peut-être la plus grande des qualités du savant. Mais s'il veut être un homme en même temps qu'un savant, il doit posséder des vues plus larges, le sentiment très vif des relations qui unissent sa branche, quelque peu importante qu'elle soit, au grand arbre du savoir humain. Sans cela il faut appeler son éducation technique plutôt que libérale, bien qu'il s'adonne à ce qu'on appelle communément des études libérales.

Par conséquent la question de savoir si cet idéal est digne d'estime, dépend de l'esprit qui anime le savant plutôt que de l'objet de ses études et de la méthode à laquelle il consacre son énergie. Mais sans aucun doute il y a des branches de la science qui semblent plus éloignées, moins faciles à mettre en relation directe avec les intérêts de l'humanité. Et c'est à quelques-unes d'entre elles que le savant, au sens étroit du mot, s'adonne plus particulièrement. Les savants du moyen âge, avec leur poursuite de la science universelle, ceux de la Renaissance, avec la joie et l'enthousiasme que leur procurait le monde, à nouveau découvert, de la Grèce et de Rome, ont eu pour successeurs des hommes moins brillants, bien qu'également laborieux, aux études minutieuses desquels nous devons pour une bonne part l'état présent de nos connaissances classiques. Le temps de la spécialisation commença. En Angleterre il y eut, d'un côté, l'idéal du savant homme du monde, à qui l'éducation reçue dans les écoles publiques et à l'Université permettait de citer Virgile et Horace au Parlement, et de leur prêter les sentiments de ses contemporains ; et d'un autre côté l'idéal du savant académique qui recherchait l'élégance de la composition en prose et en vers grecs et latins, et l'appréciation exacte des beautés de l'expression chez les auteurs classiques. Honorons ces savants : nous leur devons beaucoup : ils nous ont révélé la beauté et la délicatesse des langues classiques, et les plus grands parmi eux étaient loin de manquer d'une plus large sympathie envers les auteurs qu'ils étudiaient. Mais il est certain qu'on trouvait chez eux une certaine tendance à étudier la lettre plutôt que l'esprit, et il fallait un grand changement pour que les études classiques ne s'éloignassent pas de plus en plus de la vie moderne et ne perdissent pas le contact avec le monde d'aujourd'hui. Ce grand changement est d'origine relativement récente, et maintenant encore il est loin d'être entièrement achevé. Il est dû principalement, à mon avis, à la naissance d'un esprit nouveau, l'esprit d'imagination historique. Nous ne tentons plus d'introduire dans la littérature, dans les arts, dans la mythologie, nos propres pensées, nos propres sentiments et ceux de nos contemporains, mais bien plutôt de nous ramener, par un effort intellectuel soutenu par un savoir approprié, à l'atmosphère sociale, morale et intellectuelle de ceux que nous étudions. Cet idéal du savoir — le plus moderne et, pour nous du moins, le plus inspirateur — justifie plus qu'aucun autre le dévouement consciencieux aux détails qui peut sembler à un grand nombre une pure perte de forces, mais qu'un vrai savant ne considéra jamais comme superflu. Aussi longtemps que nous cherchons dans la litté-

rature et dans les arts de la Grèce et de Rome un simple reflet de nos propres pensées et de notre propre caractère, nous sommes condamnés à de fréquents désappointements et, parmi les résultats laborieux de nos recherches, un grand nombre paraissent des faits isolés, dépourvus de toute utilité et de tout intérêt. Mais si notre but est de reconstruire dans notre esprit le monde antique tel qu'il était réellement, non seulement dans ses manifestations extérieures, mais aussi dans sa vie civile et sociale, dans ses aspirations artistiques, dans ses pratiques et dans ses croyances religieuses, et dans l'aspect qu'il présentait au philosophe et au poète, alors chaque découverte a sa valeur, en tant qu'elle complète cette reconstruction. On ne peut réaliser pleinement l'unité de l'étude de la vie ancienne et de la vie moderne sans apprécier comme il convient leurs différences : et c'est précisément parce que nous commençons à nous apercevoir de ces différences que l'influence de la Grèce est peut-être plus grande sur nous qu'elle ne le fut sur aucune autre génération, et que le ton de beaucoup d'écrivains anciens nous paraît plus moderne qu'il ne semblait auparavant : nous comprenons en effet plus clairement les problèmes qu'ils avaient à résoudre et les sentiments qui les animaient. C'est le besoin de les comprendre, le désir de se représenter les circonstances extérieures et les conditions physiques de la vie de l'antiquité, aussi bien que d'étudier les traces visibles de sa civilisation et de ses arts, qui a conduit tant de savants en Italie, et encore plus en Grèce. Et la France prit la tête de ce mouvement quand elle créa l'Ecole d'Athènes pour donner aux étudiants français un centre sur cette terre classique. Je ne dois pas me défendre ici de toucher à une question qui est personnelle à un grand nombre d'entre nous, car, parmi nos hôtes d'aujourd'hui, il en est beaucoup qui furent membres de l'Ecole française d'Athènes, et je ne suis pas le seul représentant ici de l'Ecole anglaise, sa jeune sœur, qui a toujours travaillé avec elle, harmonieusement et amicalement, en vue de notre but commun. Nous nous retrouvons de nouveau comme collègues au service de l'esprit sacré de l'hellénisme à Paris et à Londres, ces deux grands centres de la vie moderne, et nous devons nous sentir plus capables que d'autres de le transmettre, parce que nous l'avons reçu dans le pays où il a pris naissance. Mais l'hellénisme n'est après tout qu'une branche du savoir, et l'idéal de toutes les branches est de se consacrer à la recherche de la vérité humaine dans toutes ses expressions, arts, mœurs, religions, langages. La science de l'anthropologie a appris aux savants classiques la maxime : *Humani nihil a me alienum puto*. Bien que nous puissions nous laisser char-

mer avant tout par les plus hautes manifestations de la pensée, de la littérature et des arts, l'appréciation exacte et la pleine intelligence de ces hautes manifestations nécessite souvent la connaissance de nombreux détails qui peuvent sembler par eux-mêmes inutiles et vains. Voilà ce qui justifie et ennoblit les efforts patients du travailleur qui fournit les matériaux sans lesquels la généralisation la plus attrayante et la plus séduisante serait ou inexacte ou impossible. C'est dans cette unité de toutes les sciences humaines, et surtout dans l'unité des corps savants poursuivant un but commun que nous pouvons voir les plus hautes aspirations de la vie universitaire, et l'idéal international du savoir que symbolise en quelque manière la réunion de ce jour.

(Trad. par E. Louf).

II

De la Sorbonne, les invités anglais se sont rendus à l'Hôtel de Ville, où un déjeuner leur était offert par la Municipalité. Des délégués des Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres de l'Université de Paris, du Collège de France, de l'Ecole supérieure de pharmacie, les conseillers municipaux de Paris, les conseillers généraux de la Seine, etc., assistaient au déjeuner, pendant lequel se sont fait entendre la musique de la garde municipale et des chœurs.

Des toasts ont été portés par MM. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sir François Bertie, ambassadeur d'Angleterre, André Lefèvre, président du Conseil municipal, de Selves, préfet de la Seine, Dr A. D. Waller, fellow de la Société Royale, doyen de la Faculté des sciences, membre du Sénat, directeur du Laboratoire de physiologie à l'Université de Londres, sir William Collins, membre du Parlement, chirurgien de Royal Eye Hospital, London Temperance Hospital, North-West London Hospital.

Toast de M. Pichon
(Ministre des Affaires Étrangères)

Dans cette Fête qui réunit si heureusement les représentants de l'Université de Londres et ceux de l'Université et de la municipalité de Paris, et qui établit une fois de plus par un lien visible l'entente étroite qui existe entre la France et l'Angleterre pour l'œuvre de paix et de civilisation, je vous prie de lever vos verres en l'honneur de S. M. le roi Edouard VII, de Sa Majesté la reine et de la famille royale de Grande-Bretagne.

Aux vœux que nous formons pour les souverains de la nation amie, je joins ceux que nous formons également pour la grandeur du peuple anglais.

Toast de sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre

Mesdames,
Messieurs,

Je vous remercie, au nom de mon Roi, du toast que vous avez porté à sa santé et à celle de sa famille.

Je vous invite à boire à la santé de M. le Président de la République et à la prospérité de la France.

Discours de M. André Lefèvre,
(Président du Conseil municipal)

Messieurs,

Le Conseil municipal de Paris a toujours tenu à honneur d'accueillir dans cet Hôtel de Ville les sociétés savantes et il nous a été donné d'y saluer les représentants les plus qualifiés de la science, de la littérature, de l'art, de la pensée universelle, que nous honorons tous sans distinction de race ou de nationalité, car les uns et les autres sont, au même titre, les bienfaiteurs de l'humanité.

Mais notre plaisir est plus vif, quand nos hôtes appartiennent à la grande nation britannique et mieux encore à la ville de Londres.

Il s'est établi entre nos deux pays des relations qui nous sont d'autant plus chères, qu'elles ont été de part et d'autre voulues et réfléchies. Rien ne nous les imposait. La Grande-Bretagne et la France sont assez puissantes pour avoir pu, si elles l'avaient jugé à propos, orienter autrement leurs destinées. Leur amitié aurait été accueillie avec reconnaissance partout où elles auraient bien voulu la porter.

C'est donc par la seule volonté de deux grandes nations libres que l'Entente cordiale s'est établie pour la paix du monde et le progrès humain, et elle prend à nos yeux l'attrait particulier de ces amitiés qui, dans la vie courante, nous sont parfois plus douces que certaines parentés imposées par les hasards de la naissance

Aussi, comme tous les Français le seraient à notre place, comme l'étaient hier nos compatriotes de Lyon, nous sommes joyeux de recevoir les représentants de la nation amie.

Mais, Messieurs, entre Londres et Paris il y a plus. Ce sont deux villes correspondantes. Il existe entre ces deux grandes cités de multiples affinités. Nous mêmes entretenons avec nos collègues du London County Council et des corporations de la Cité de Londres et de la Cité de Westminster les relations les plus affectueuses ; si bien que vous ne vous étonnerez pas lorsque, tout à l'heure, des sympathies particulières

accueilleront un des vôtres, sir William Collins, venu aujourd'hui comme sénateur de l'Université de Londres et que de précédents voyages nous ont conduits à considérer comme un camarade.

Sir William est d'ailleurs le seul que je veuille nommer pour la simple raison qu'il est un ami de notre Municipalité et qu'il évoque, pour chacun de nous, le souvenir d'autres amitiés également précieuses. Il me serait impossible, en effet, de citer tous les hommes éminents des deux pays qui nous font aujourd'hui l'honneur de s'asseoir à notre table : autant vaudrait lire la liste de nos invités. Encore, ne saurais-je par où la commencer sans injustice, et il me suffira de dire qu'ils sont l'élite savante des deux premières villes du monde.

Nous saluons en vous une glorieuse phalange d'hommes, dont le labeur, les travaux, les découvertes, poursuivis avec une noble émulation, ont enrichi le patrimoine de l'humanité. Différentes d'autres luttes toujours meurtrières, vos luttes sont pacifiques. Tout avantage acquis par l'un de vous profite à tout le monde, de même que tous les points d'un champ lumineux bénéficient de plus de lumière quand augmente l'intensité de quelques uns.

Nous saluons aussi en vous les représentants de cette ville de Londres, à laquelle nous unissent tant de liens et — permettez-moi de le dire avec une nuance de regret — si peu de moyens de communication. Vous souffrez, certes, moins que d'autres de l'état actuel, car vous avez entre vous de perpétuels contacts et vous vous rencontrez heureusement dans les hautes sphères des spéculations intellectuelles où se heurtent les hypothèses fugaces et les vérités éternelles. Mais nous croirions manquer à notre devoir d'administrateurs si nous laissions échapper l'occasion d'attirer l'attention d'une élite comme la vôtre sur la nécessité du grand travail auquel je fais allusion. Je n'y insisterai pas davantage.

Nous sommes heureux, Messieurs, de la visite que vous avez bien voulu rendre à notre chère et grande Université de Paris, comme nous sommes heureux de tout ce qui rapproche d'un côté à l'autre du détroit les hommes de culture et de professions semblables, savants, administrateurs, industriels, commerçants, travailleurs, tels, par exemple, les ouvriers de Keighley, qui demain visiteront cet Hôtel de Ville avec les camarades français dont ils sont les hôtes. Il s'établit là — les chirurgiens me pardonneront d'employer leur langue — des adhérences qui rendront indissoluble l'entente des deux nations, unies pour ainsi dire par leurs fibres les plus intimes.

Aussi, Messieurs, je vous demande, après avoir levé votre verre en l'honneur de nos visiteurs, d'unir dans un même toast la jeune Université de Londres et la vieille Université de Paris.

Discours de M. le Préfet de la Seine

Messieurs,

L'amitié qui unit désormais nos deux patries, nous avons eu la joie,

dans cet Hôtel de Ville qui enregistre fidèlement les événements de notre vie nationale, de la proclamer à des reprises diverses.

Messager de la bonne nouvelle, votre glorieux et aimé souverain nous en a apporté les premiers rayons.

Les hauts représentants de votre commerce, de votre Parlement, de vos grands corps municipaux et savants en ont marqué et souligné les étapes grandissantes.

A votre tour, nous vous y souhaitons la bienvenue; nous vous remercions de nous l'avoir permis Nous le faisons avec un bonheur d'autant plus sans mélange qu'il nous apparait que la présence des plus hauts représentants des Universités anglaises est comme la consécration, le couronnement de cette amitié qu'elle scelle d'un sceau indestructible.

C'est qu'en vous nous voyons l'Angleterre du passé et du présent, mais aussi l'Angleterre de l'avenir dont vous formez et préparez les esprits et les cœurs.

Ce n'est pas trop dire en vérité, Messieurs, que vous faites corps avec la constitution britannique ; dans l'établissement social, vous êtes comme des piliers qui ne pourraient être abattus sans que la solidité de l'ensemble fût compromise.

De tout temps, vos Universités ont été, pour vos jeunes générations, une atmosphère qu'elles ont respirée et qui a produit sur elles le plus salutaire effet.

Vos jeunes hommes, de leur contact sous le même toit, à la même table, dans le même salon, avec les maîtres les plus savants et les esprits les plus distingués, ont emporté une foule d'idées sur l'art, la philosophie, la science et la littérature, ont reçu enfin une empreinte ineffaçable.

Les Universités anglaises ont été les écoles de la vie publique, j'oserai dire, parfois le séminaire des hommes d'Etat.

Leurs traditions, leur discipline les avaient merveilleusement destinées à cette haute fonction sociale : inspirer l'ambition du pouvoir, donner le goût et l'habitude du commandement, former des orateurs et des hommes d'action, façonner des chefs.

Tout se modifie en ce monde, de même que rien ne se transforme brusquement, comme un machinisme de théâtre.

Le rôle des esprits éclairés consiste justement à savoir discerner les besoins du moment, les nécessités de l'avenir et à ménager sans secousse les transitions utiles, comme aussi à créer les organismes indispensables à l'œuvre.

De ce besoin du présent, de ce souci éclairé de l'avenir, est née l'Université de Londres qui, à son tour, fait corps avec la Constitution britannique, à l'instar de ses sœurs aînées d'Oxford et de Cambridge.

Développez votre œuvre, Messieurs ; la libre et puissante Angleterre la réclame pour l'avenir comme elle en a profité dans le passé.

Mais, en l'accomplissant, enseignez l'amitié de la France comme nous enseignerons l'amitié de l'Angleterre.

Unis, nous pouvons beaucoup pour les destinées du monde, dont nous voulons sans cesse aider la marche vers le mieux.

Toast de M. le Dr Waller à l'Hôtel de Ville, le 21 mai 1907

Mesdames, Messieurs,

C'est en ma qualité de doyen de la Faculté des sciences de la plus jeune Université d'Europe et en m'adressant à la plus ancienne que j'ai l'honneur de prendre la parole pour vous exprimer quelque peu du sentiment qui nous anime. C'est une belle et bonne chose que les corps savants des nations civilisées se serrent la main de temps en temps; leurs réunions passagères forment pour ainsi dire le trait d'union renforcé des rapports personnels qui existent toujours d'homme à homme, en lettres et en sciences, et dans le cas présent, je crois que l'Université de Londres aura à remporter de sa visite à sa sœur aînée de précieuses indications pour sa conduite future. Les belles lettres, les belles phrases, les beaux faits sont les indices universellement reconnus de l'esprit français, et en passant de la Sorbonne à l'Hôtel de Ville, nos souvenirs sont rappelés à ce beau fait que la municipalité de Paris a constamment nourri et soutenu son Université et a ainsi inauguré en France la renaissance de toutes ses Universités, renaissance à laquelle votre vice-recteur a pris une si large part.

Je me contenterai aujourd'hui de vous rappeler un fait dont vous êtes responsable, qui s'est passé parmi vous presque inaperçu, au milieu des affaires importantes qui ont occupé votre attention, qui est pourtant, selon nous, qui habitons l'autre côté de la Manche, un beau fait et qui mérite la reconnaissance de tous les pays civilisés.

Un des grands savants dont s'honore la France, et qui a été connu et aimé du monde savant entier, Etienne Marey, a passé sa vie à construire et à perfectionner un ensemble de méthodes devenues universelles pour l'inscription et la mesure des phénomènes physiologiques. L'outillage qu'il a inventé pendant près d'un demi-siècle se trouve rassemblé dans les bâtiments construits sur un terrain appartenant à la municipalité de Paris. Vous n'avez pas voulu laisser se perdre cette œuvre. Vous avez voulu qu'elle continue et qu'elle s'étende. Par un décret du 11 avril, vous avez cédé ce terrain au Collège de France et à l'Institut Marey pour un bail de 65 ans. L'Institut Marey est un Institut international. Le comité qui le régit comprend des représentants de presque toutes les nations civilisées. Il est sous le patronage immédiat de l'Association des Académies, association qui comprend les représentants des principaux corps savants du monde entier, de l'Institut de France, de la Royal Society de Londres, de l'Academia dei Lincei, de l'Académie de Berlin, de l'Académie des sciences de Vienne, de celle de Bruxelles, des Etats-Unis, etc., etc.

Vous seriez venus hier à l'Institut Marey et vous y auriez trouvé deux Français, un Anglais, un Suisse, un Belge et un Allemand travaillant ensemble à l'unification des méthodes physiologiques qui se pratiquent dans leurs pays respectifs.

La science n'a pas de frontières. C'est là une belle phrase et qui souvent s'entend dans les réunions telles que celle-ci, et c'est un beau fait

que d'exprimer cette phrase sous sa forme concrète, ainsi que viennent de le faire le gouvernement français et la municipalité de Paris par l'établissement de l'Institut Marey comme organe international scientifique siégeant à Paris. Vous avez fait là une œuvre admirable qui servira et à la science et à la civilisation ! Mesdames et Messieurs, je lève mon verre à la ville de Paris !

Discours prononcé à l'Hôtel de Ville le 21 mai 1907, par sir William Collins M. P.

(Membre du Sénat de l'Université de Londres).

La fête de la Pentecôte malheureusement n'est plus caractérisée par le don des langues : en conséquence, je regrette de ne pouvoir parler comme je le voudrais dans votre langue élégante. Néanmoins il me semble que je suis chez moi dans ce palais historique — l'Hôtel de Ville de Paris — car je me rappelle avec plaisir vos hospitalités précédentes, et je me réjouis de rencontrer de nouveau tant d'amis — amis de Londres, amis de l'Angleterre — amis du progrès municipal, de la liberté et de la science.

Comme membre du conseil municipal de Londres j'ai eu l'honneur, dont je me félicite, de prendre part aux démonstrations de l'entente municipale, non seulement à Londres mais aussi à Paris. De cette entente municipale est née l'entente universitaire. Je ne puis que me réjouir de voir se développer de nos jours, dans votre pays et le mien, les liens historiques qui réunissent le gouvernement de nos deux capitales et l'éducation de ceux qui seront les citoyens de demain. Nous pouvons avoir des différences de méthode, mais notre idéal est le même, et en comparant nos impressions nous sommes frappés du parallélisme des problèmes qui nous occupent. Il est particulièrement intéressant de noter la différence des moyens que le génie des deux peuples emploie pour aborder ces problèmes.

Mes collègues du conseil municipal de Londres et moi nous avons beaucoup appris pendant la visite que nous avons faite à vos écoles primaires, secondaires et professionnelles et je ne doute pas que les représentants de l'Université de Londres ne remportent un nombre très considérable d'idées fertiles en résultats de cet examen des travaux de la Sorbonne.

Quand il m'a été donné de visiter la Sorbonne pendant les fêtes magnifiques de l'entente municipale, grâce à la bienveillance de M. Liard et de mon ami M. Hovelacque, j'ai été charmé par les démonstrations que nous devons à M. Moissan malheureusement décédé depuis, et à M. Lippmann. J'ai été frappé par la richesse de vos appareils, du matériel et de l'installation que vous possédez. Nous qui représentons une Université plus jeune que la vôtre, tout en vous présentant nos respectueuses félicitations, nous ne contemplons pas sans envie votre organisation plus complète et nous sommes inspirés par une émulation nouvelle bien que toujours amicale.

Mesdames et Messieurs, il serait faux de dire que la démocratie s'oppose à la science.

Chez nous maintenant, comme chez vous depuis longtemps, l'enseignement public des jeunes citoyens repose sur une base municipale.

Chez vous comme chez nous, je me réjouis de voir que les relations entre les institutions municipales et les Universités deviennent plus amicales et plus intimes d'année en année.

Etant démocrate, je me réjouis de voir qu'en France, aussi bien qu'en Angleterre, notre jeunesse pauvre passe sans difficulté des Ecoles primaires jusqu'à l'Université.

Etant Huguenot (mes ancêtres maternels quittèrent le Poitou pour causes religieuses au dix-septième siècle), je me réjouis de ce qu'aujourd'hui la religion n'impose plus de restriction ni sur les libertés politiques, ni sur le progrès de la science.

Mesdames et Messieurs, la république des lettres ne connaît pas de frontières naturelles.

Nous vous remercions de votre hospitalité comme confrères et comme concitoyens de cette république ; nous nous réjouissons des progrès dans les sciences et les lettres qui sont toujours et seulement possibles chez un peuple libre et éclairé.

Votre président, avec lequel je suis charmé de renouveler mes relations amicales, embrasse en sa personne les deux qualités d'homme scientifique et d'homme de progrès municipal. Et surtout il est vraiment un bon garçon.

Je bois avec enthousiasme et de tout mon cœur à la ville de Paris, toujours gracieuse, vraiment vivante et progressive, à son conseil municipal dont l'hospitalité nous charme complètement, et à son président fort aimable, M. André Lefèvre.

III

En sortant de l'Hôtel de Ville, les landaus conduisirent les représentants de l'Université de Londres à la gare des Invalides, d'où un train spécial les transporta à Versailles. M. de Nolhac dirigea leur visite au Palais et aux Trianons. On servit le thé dans la galerie du grand Trianon. Les délégués rentrèrent à Paris par train spécial vers 7 heures. A dix heures avait lieu, à l'Ambassade d'Angleterre, une réception à laquelle se rendirent de nombreux représentants de l'Université de Paris.

Le mercredi 22 mai, ce fut l'excursion à Chantilly par train spécial. L'Université de Paris offrait un déjeuner à ses hôtes et à ceux de ses membres qui les accompagnaient. La visite du Château et du Musée fut dirigée par MM. Daumet, Léopold Delisle et Macon, qui en firent sentir tout l'intérêt. Par un train spécial, dans lequel on servit le thé, le retour se fit à Paris. Tous les représentants de l'Université de Londres étaient invités à des dîners privés suivis de réceptions auxquelles assistèrent les membres les plus éminents de notre enseignement supérieur.

Le jeudi, les Londoniens se partagèrent en groupes. Les uns se rendirent dans les laboratoires de l'Université; d'autres à l'Institut Pasteur

ou au laboratoire central d'électricité, au lycée Janson de Sailly, au lycée Lakanal, au lycée Buffon, au lycée Molière ou au lycée Michelet.

Visite à l'Institut Pasteur le 23 mai 1907

Le Dr Bradford, en déposant une couronne sur la tombe de Pasteur portant l'inscription « A Pasteur — l'Université de Londres », *prononça ces paroles* :

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur, le très grand honneur, de déposer cette couronne de la part et au nom de l'Université de Londres, comme témoignage de nos hommages respectueux à la mémoire du grand Pasteur et de notre admiration pour ses belles découvertes, qui ont tant fait, non seulement pour la science et la médecine, mais surtout pour le bien-être de l'humanité. Le nom de Pasteur a été un lien entre nos deux pays et nous vous rappelons à cet égard l'amitié fraternelle qui existait entre notre Lister et votre Pasteur. Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de déposer cette couronne au nom de l'Université de Londres.

A 4 heures, M. le Président de la République et Mme Fallières recevaient fort gracieusement au Palais de l'Elysée les Londoniens et leurs collègues de France. L'Ambassadeur d'Angleterre et M. Liard firent les présentations et M. Fallières prit la parole pour souhaiter la bienvenue à tous et payer la dette que l'Université de Paris avait contractée dans son voyage envers le Roi et la Reine.

Discours de M. le Président de la République

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier avant toutes choses du grand honneur que vous avez fait au Président de la République en venant le saluer au cours de ces fêtes que l'Université de Paris offre à la célèbre Université de Londres. Soyez persuadés que je sens tout le prix de votre courtoisie, et je vous suis très reconnaissant de la démarche de sympathie qu'elle vous a dictée.

Je sais que tout Français, quel que soit son rang, trouve en Angleterre, et plus particulièrement à Londres, l'accueil le plus cordial et le plus bienveillant. Je sais que les représentants de l'Université française ont

été largement fêtés dans votre hospitalière cité et je suis heureux de pouvoir rendre aux membres de l'Université de Londres la courtoise réception que Sa Majesté le roi Edouard VII fit aux universitaires français.

Qu'il me soit ici permis, mesdames, messieurs, de remercier M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, de la gracieuseté qu'il a eue d'associer le Président de la République à ces fêtes.

Je suis persuadé que de l'accord des intelligences des deux nations résultera quelque chose d'heureux pour la paix du monde, paix à laquelle nous sommes tous inébranlablement attachés, pour les progrès de la science à laquelle nous devons tant, pour la prospérité et la gloire de nos patries...

Et maintenant, allez, mes très chers hôtes : les salons vous sont ouverts, le parc vous offre ses frais ombrages... Promenez-vous, divertissez-vous : vous êtes ici chez vous !

A 7 heures et demie, c'était le dîner à la Sorbonne. L'Ambassadeur d'Angleterre porta un toast au Président de la République ; M. Briand, ministre de l'Instruction publique, au Roi ; M. Liard, à l'Université de Londres. Sir Arthur Rücker, principal de l'Université, répondit à M. Liard. Puis sir Philip Magnus, membre du Parlement pour l'Université de Londres, but à l'Université de Paris, ainsi que M. Francis Storr, président de l'Association des Langues modernes.

Toast de M. Briand au banquet de la Sorbonne

Mesdames, Messieurs,

Aux ententes commerciales, parlementaires et municipales, grâce auxquelles depuis plusieurs années se sont rapprochées deux nations qui avaient tant de raisons de se connaître, de s'aimer et de marcher côte à côte, vous avez ajouté l'accord fécond des intelligences. L'amitié qui unit nos pays n'en sera que plus profonde, plus efficace et plus durable.

Dans la joie que nous procure cet heureux état de choses, nous ne pouvons pas oublier que nous le devons à l'impulsion généreuse de votre souverain, toujours ami de la France, qui a su faire apparaître au grand jour les sentiments cachés au fond des cœurs.

Mesdames et messieurs,

Je vous prie de lever vos verres en l'honneur de S. M. le roi Edouard VII, de Sa Majesté la reine et de la famille royale de la Grande-Bretagne.

Aux vœux sincères et ardents que nous formons tous pour eux, permettez-moi de joindre ceux que nous formons aussi pour la grande nation britannique.

Toast de M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, au banquet de la Sorbonne, 24 mai 1907

Monsieur le Vice-Chancelier,
Mesdames,
Messieurs,

Voici un petit livre qu'une main inconnue, mais certainement amie, a déposé hier dans mon cabinet. Il fait partie d'une collection d'auteurs français publiée en Angleterre. Une page y était marquée. J'ai ouvert le livre à cette page, et j'y ai trouvé mon toast.

Ce sont des vers que notre poète Ronsard adressait, il y a trois siècles, à votre Reine Elisabeth, après la paix de 1565 :

N'offensez point par armes ni par noise,
Si m'en croyez, la province gauloise...
Le Gaulois semble au saule verdissant :
Plus on le coupe et plus il est naissant,
Et rejetonne en branches davantage,
Prenant vigueur de son propre dommage.
Pour ce, vivez comme amiables sœurs ;
Par les combats les sceptres ne sont seurs.
Quand vous serez ensemble bien unies,
L'amour, la foi, deux belles compagnies,
Viendront çà-bas le cœur vous échauffer,
Puis, sans harnois, sans armes et sans fer,
Et sans le dos d'un corselet vous ceindre,
Ferez vos noms par toute Europe craindre,
Et l'âge d'or verra de toutes parts
Fleurir les lys entre les léopards.

Chez vous, ce sont toujours les léopards. Chez nous, ce ne sont plus les lys, mais c'est toujours la France

Aujourd'hui, entre les léopards et ce qui chez nous a remplacé les lys, existe enfin cette union que notre poète souhaitait il y a plus de trois cents ans.

Des rencontres comme la nôtre, l'an dernier, à Londres, où pendant trois jours nous fûmes les hôtes émerveillés de l'Université de Londres et de la Modern Language Association, cette année, à Paris, où pendant trois jours vous avez été nos hôtes très chers, sont de nature à la fortifier.

Certes les uns et les autres nous sommes et nous resterons les fils de nos patries et nous continuerons de faire effort pour maintenir et développer les génies de nos races. Mais nos individualités n'excluent pas entre nous des communautés de pensée et d'action. L'union des esprits dans la communauté des études et dans un même amour de la science et de la vérité n'y suffirait pas. Pour que cette union abstraite des intelligences s'échauffe et devienne vivante, il faut que les cœurs s'en mêlent.

Si je ne me trompe, pendant ces trois journées, comme l'an dernier, pendant les journées de Londres, les cœurs s'en sont mêlés.

Aussi est-ce avec confiance et espoir que je lève mon verre à l'entente universitaire entre la Grande-Bretagne et la France, à l'avenir et à la prospérité de l'Université de Londres.

Toast de sir Arthur Rücker,

(Principal de l'Université de Londres au banquet de la Sorbonne, 24 mai 1907).

Mesdames, Messieurs,

En prenant la parole ce soir au nom de l'Université de Londres, pour remercier M. le Vice-Recteur de l'Université de Paris de son toast si cordial et si touchant, je crois qu'il est possible de laisser de côté le fonds qui inspirait bien des discours de l'année dernière, y compris celui que j'ai fait moi-même à Londres.

Notre Université, considérée en sa qualité d'Université enseignante est si jeune qu'il nous était alors, pour ainsi dire, imposé de vous expliquer nos origines, notre constitution actuelle, et toutes nos espérances. Mais aujourd'hui, après les deux réunions de Londres et de Paris, après tant de discours, tant de causeries intimes, tant de paroles échangées, côte à côte, dans les belles promenades à travers nos capitales, ou dans les salons où nous avons partagé une douce hospitalité, je me sens le droit de vous parler comme vous parlerait un vieil ami.

Je serai bref. En effet, il n'y a pas de signe plus sûr de l'amitié que la disparition de tout besoin d'expliquer longuement notre histoire personnelle et notre façon de voir les choses. A mesure que les années s'écoulent, les liens devenant toujours plus étroits, la parole devient de moins en moins nécessaire pour s'entendre, pour deviner d'avance la pensée. Une expression fugitive, une nuance dans la voix, un simple geste, sont plus éloquents pour l'observateur ami, que bien des paroles pour un étranger ou une simple connaissance.

Nous n'avons donc plus besoin de nous raconter l'un à l'autre, l'Université de Paris et l'Université de Londres.

Quand, à Londres, nous nous trouverons devant telle ou telle difficulté nous nous dirons : « Voilà comment on s'y prendrait à Paris » ; ou bien nous nous rappellerons la solution déjà trouvée par nos amis de France.

Ces visites nous laisseront des souvenirs de journées d'été exquises et heureuses, des souvenirs de promenades avec des amis à travers des scènes belles par la nature, glorieuses par leur histoire. Mais il y a plus. Elles auront établi entre deux Universités sœurs des relations étroites et vivantes.

Malgré les télégrammes et les téléphones, malgré les ondes de l'éther qui pendant des siècles ont transmis la lumière et qui transmettent

aujourd'hui la pensée même, rien ne remplace, rien ne remplacera le contact personnel d'homme à homme.

Dans le monde de la science on peut dire que c'est l'âge des réunions internationales. J'ai été moi-même l'hôte de votre ville de Paris lors de la première séance de l'Association internationale des Académies. J'ai eu une nouvelle occasion d'entrer en relations amicales avec quelques-uns de vos mathématiciens et de vos physiciens les plus éminents, lorsque nous avons fondé ensemble à Londres le nouveau catalogue international de littérature scientifique.

Notre visite actuelle, comme celle de l'année dernière, marquera un rapprochement d'un autre ordre, entre ceux de nos deux pays dont les idées et les opinions sont spécialement destinées à façonner la pensée et l'action de la génération qui va nous suivre. Au quartier latin, à Gower Street, à South Kensington, la jeunesse bouillonne de pensées et d'émotions qui laisseront leur empreinte sur le xxe siècle.

Il n'importe pas peu que ceux qui dans les deux pays guident les premiers pas de nos adolescents se connaissent et s'entendent à faire converger ces pas vers un même but. Rien ne sauvegardera si sûrement l'entente à laquelle mon pays attache tant de prix que cette communauté d'idéal et de méthode.

Mesdames, Messieurs, après avoir pris part aux négociations qui ont abouti à rendre l'Institut de France et la Société royale membre d'une seule association grandiose, c'est pour moi une satisfaction forte et nouvelle que d'avoir le privilège, à la Sorbonne même, au centre de la vie académique de Paris, de remercier votre grande et ancienne Université pour une hospitalité sans bornes, et pour une camaraderie franche et charmante, qui rendront l'alliance de nos deux Universités peut-être moins formelle, mais sûrement, pas moins réelle que celle qui unit désormais nos grandes sociétés savantes.

Toast de sir Philip Magnus

Mesdames et Messieurs,

Quant au « toast » que j'ai l'honneur de porter — le toast de l'Université de Paris — je crois que ce serait plus convenable si j'essayais de vous l'adresser dans votre belle langue française, et j'espère pouvoir me faire comprendre, malgré mon accent britannique et ma connaissance imparfaite du français.

D'abord, je voudrais, puisque notre visite à votre charmante cité de Paris tire bientôt à sa fin, ajouter l'expression de mes sincères remerciements à ceux que vous venez de recevoir, pour l'hospitalité généreuse qui nous a été si largement accordée, pour l'occasion fournie à nous d'entrer en relations intimes avec votre Université renommée, ainsi que de renouveler connaissance avec quelques-uns de ses professeurs distingués.

Entre nos deux Universités il y a nécessairement quelques points de

dissimilarité, mais les points de ressemblance sont encore plus marqués. L'Université de Londres, inaugurée il y a soixante-dix ans seulement, ne possède certes pas une aussi longue série de noms illustres, soit de professeurs, soit d'élèves, qui pendant les six derniers siècles ont rendu célèbres les annales de votre Université, et qui, par ce qu'ils ont accompli dans tous les départements de l'érudition, ont augmenté la renommée et la gloire de la France. Nous autres, nous ne pouvons pas prétendre au nombre de traditions vénérées se rattachant à votre ancienne fondation. Et une grande Université ne vieillit jamais ; elle renouvelle toujours sa jeunesse et, sans contredit, une institution qui à ne parler que de ces dernières années, a inscrit sur ses murailles les noms d'Hermite, de Pasteur, de Moissan, de Curie, a prouvé au monde qu'elle est encore en vigueur et se tient toujours verte, qu'elle promet encore une riche moisson de fruits intellectuels.

A l'instar de notre propre Université, l'Université de Paris a subi des changements successifs dans sa constitution, elle s'identifie aujourd'hui plus exclusivement avec les besoins intellectuels de Paris que par le passé. De plus, elle a pris sous son égide, comme nous l'avons fait aussi, les institutions principales de la cité en fournissant de l'instruction de la plus haute portée dans les différentes branches du savoir universel.

Ainsi, l'Université de Paris est à même d'atteindre le double but d'une Université, préparer les étudiants à remplir leurs devoirs de citoyens, soit en qualité de médecins, avocats, professeurs, ingénieurs ou commerçants, et en même temps aider et encourager ceux qui veulent étudier pour l'amour de l'étude, abstraction faite de l'idée de l'appliquer à une carrière professionnelle.

C'est dans l'enseignement de tels élèves que l'Université remplit ses fonctions les plus élevées et, d'après les résultats déjà obtenus, l'Université a un record soit dans la philologie, l'histoire ou les sciences naturelles, qui n'a été surpassé par aucune autre Université du monde.

En vous portant ce « toast », j'ai l'honneur de vous l'adresser en une double qualité. Comme membre de la Chambre des Communes, y représentant ma propre Université, je puis vous assurer que tous les partis au Parlement, tout en n'étant pas d'accord en ce qui concerne la politique intérieure, sont unanimes en désirant maintenir et affermir l'*entente cordiale* avec la France, croyant fermement qu'en l'amitié de ces deux pays voisins réside la garantie la plus efficace pour la paix de l'Europe. Mais l'entente entre les Universités de Paris et de Londres est d'un caractère bien différent. C'est une entente entre deux émules qui recherchent le savoir et font une guerre acharnée contre l'ignorance et la paresse. Malgré la grandeur des conquêtes que nous avons faites séparément, notre soif pour de nouvelles victoires reste insatiable et inassouvie, chacun de nous a à cœur de faire son possible pour rivaliser avec l'autre dans la recherche de la vérité.

Néanmoins chaque Université, au-dessus de toute jalousie ou envie, est toujours prête à applaudir et à féliciter sa sœur sur de nouveaux faits mis au jour de la nuit des temps, ou sur de nouveaux secrets arrachés à la nature, nous donnant des échappées sur l'avenir encore caché.

Parlant donc au peuple de la France en ma qualité de député du Parlement britannique, je puis lui dire en toute confiance que notre désir commun est de « chercher la paix et de la poursuivre » ; et parlant

comme membre de l'Université de Londres à l'Université de Paris, je puis dire avec une égale confiance que notre but séparé est de chercher la vérité et de l'atteindre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de lever vos verres au « toast » de l'Université de Paris. Puisse-t-elle continuer à être florissante, gagnant toujours de nouveaux lauriers ! Et je ne suis que le porte-voix de tous ceux que je représente ici ce soir, en exprimant le vœu que votre Université puisse réussir, d'année en année, à annexer de nouveaux territoires dans les régions illimitées de l'inconnu, et y planter, afin qu'il y reste pour toujours, le drapeau de la science.

Toast de M. Storr, au banquet de la Sorbonne (23 mai 1907)

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Je me sens profondément flatté de l'honneur qui m'a été attribué d'appuyer le toast que mon collègue Sir Philip Magnus vient de proposer.

Si je ne me trompe pas, vous avez voulu ainsi honorer l'Association des langues vivantes qui m'a élu — comme tribut, je suppose, à la barbe blanche — pour la présidence de l'année. Je voudrais bien que, pour représenter dignement l'Association, c'eût été mon prédécesseur, M. Arthur Benson, homme de lettres, romancier, écrivain facile et fécond, qui rédige en ce moment la biographie et les lettres de la reine Victoria.

La brièveté est à l'ordre du jour, et vous m'excuserez si dans les quelques mots que je vais vous adresser, au risque d'écorcher vos oreilles, je vous parle en français, la langue la plus précise et la plus concise du monde. Ce sera d'ailleurs un gage de brièveté ; car, même si je le voulais, je ne pourrais pas faire en français un discours de longue haleine.

Je joue ici le rôle d'ilote dégrisé de l'ancien régime classique, qui a appris le français tant bien que mal en l'enseignant. Comme disait un de mes amis : « je ne sais rien de l'allemand, je ne l'ai pas même enseigné ». Je n'ai jamais eu le privilège de suivre vos cours à la Sorbonne, comme M. Hartog, ni de frotter les bancs d'un lycée, comme mon ami, M. Cloudesley Brereton.

Comme ancien professeur — que dirai je, comme pion émérite — je voudrais signaler la solidarité qui existe entre les écoles secondaires et l'Université. M. Albert Dumont, homme magistral à qui l'éducation européenne doit tant, a dit il y a trente ans : « Si l'enseignement primaire est indispensable à tous, si l'enseignement secondaire doit être offert à tout élève primaire qui peut le recevoir utilement, l'un et l'autre risqueraient de s'arrêter ou de s'affaiblir s'ils ne recevaient de l'enseignement supérieur les principes toujours nouveaux d'activité et de vie ; ils sont la conséquence de l'enseignement supérieur ; ils lui fournissent des recrues, ils lui empruntent des maîtres ».

Eh bien, qu'est-ce que nous autres professeurs des langues vivantes demandons aux Universités ? La meilleure réponse que je puisse faire à cette question, c'est de citer la définition, que M. Liard qui fait autorité autant que son prédécesseur, M. Dumont, a formulée l'année passée à Londres :

« Un enseignement secondaire, à forme classique, sur une matière moderne, avec l'étude pratique des langues vivantes ». Cet idéal auquel nous visons partout en Angleterre, c'est ce qui existe actuellement en France, et dans un moindre degré à Londres.

C'est une confession qui me fait rougir que ni dans ma propre Université de Cambridge, ni à Oxford, il n'y a de professeurs de français, il n'y a pas même de chaire de langues vivantes. La seule excuse que nous puissions offrir, c'est celle de l'apothicaire de Shakespeare: « notre pauvreté, pas notre volonté, y consent ». Mais les réformes sont dans l'air, on parle en ce moment d'une Commission universitaire, et lorsque cette Commission siègera, elle prendra assurément comme modèle l'Université de Paris, Université qui tient par excellence l'équilibre entre les études classiques et les études modernes. Permettez-moi de citer à ce propos la définition de mon ami vénéré, Mark Pattison, auteur de la meilleure vie de Casaubon : « Qu'est-ce qu'une Université ? c'est l'organe de la vie intellectuelle d'une nation, c'est l'école des lumières, le berceau des arts libéraux, l'Académie des sciences, le foyer des lettres, la retraite des esprits recueillis et contemplatifs ». Ne peignait-il pas d'après nature l'Université de Paris ?

Je me rappelle avoir entendu parler à la *Mansion House* un Américain célèbre qu'on avait forcé de répondre à un toast à son corps défendant. Je puis vous citer son discours textuellement : « J'ai prononcé autrefois, disait-il, une harangue d'apparat qui a duré une heure entière. Le lendemain j'ai consulté là-dessus mon Mentor et je lui ai demandé : « Comment avez-vous trouvé mon discours d'hier ? » En ami candide il m'a répondu : « Un orateur habile aurait fait ce discours-là en une demi-heure ; un homme fin (*a cute man*) n'y aurait mis qu'un quart d'heure ; mais un homme prudent ne l'aurait pas fait du tout », puis il s'est assis.

J'imite son exemple et je m'asseois en vous donnant le toast : à l'Université de Paris, à son Recteur, le Ministre de l'Instruction publique, au Vice-Recteur, aux Professeurs, à tous nos amis, et les anciens et les nouveaux, et j'ajouterais, si je pouvais le traduire en français : « For they are jolly good fellows, with a hip, hip, hip, hurrah ! »

Le dîner fut suivi d'un concert dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne. Plus de 2.000 invitations avaient été lancées. L'assistance, choisie, nombreuse et attentive, applaudit chaleureusement l'orchestre des Concerts Colonne, dirigé par M. Gabriel Pierné, M. Georges Enesco, Mesdames Vallandri, de l'Opéra-Comique, et Auguez de Montalant, qui chantèrent la *Sérénade de Toscane, Deux Menuets, La Cloche et Soirée en Mer* ; Mlles Zambelli-Lobstein, Salle, Beauvais, G. Couat, Barbier, qui dansèrent sous la direction de M. Paul Vidal, une *Gavotte* de Lulli, le *Passe-pied* de Castor et Pollux, le *Rigodon* de Dardanus, *Musette et*

Tambourin des Fêtes d'Hébé, le *Menuet* de Haendel. L'illustre compositeur, C. Saint Saëns, qui avait pour la circonstance, hâté son retour à Paris, exécuta *Africa* avec l'orchestre et celui-ci termina le concert par la *Marche hongroise* de Berlioz. Une médaille de l'Université de Paris fut offerte à M. C. Saint-Saëns et des applaudissements prolongés lui montrèrent que les auditeurs s'associaient au Vice-Recteur de l'Université pour le remercier.

La soirée se termina par une réception, accompagnée de conversations, dans les salons de l'Université.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier la manière dont a été reçue l'Université de Londres. Mais nous croyons savoir que ses représentants ont été enchantés de l'accueil qui leur a été fait partout où ils ont été reçus. Les relations continueront de plus en plus cordiales, de plus en plus avantageuses à tous les points de vue, entre les deux Universités comme entre les deux pays.

F. P.

LE PRÊT A L'EXTÉRIEUR

DANS LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

Depuis trente ans, l'Etat a fait, avec les crédits restreints dont il disposait, tout ce qu'il dépendait de lui pour assurer le développement des bibliothèques populaires ; il a encouragé les efforts des municipalités, secondé l'initiative des particuliers. Il a prêté son appui à toutes les œuvres qui avaient pour but de répandre le goût de la lecture. Mais, là ne s'est point bornée sa tâche. Il s'est préoccupé, il se préoccupe encore de donner aux savants toutes les facilités possibles pour mener à bonne fin leurs travaux, pour entreprendre de nouvelles études. C'est en vue de leur être utile qu'il a réglementé les conditions auxquelles les grandes bibliothèques publiques, bibliothèque nationale, bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève, ainsi que les bibliothèques des Universités peuvent prêter au dehors leurs riches et innombrables documents. La question est mal connue ; elle semble même ignorée de quelques professionnels. Nous allons en préciser les principaux éléments.

∴

Les règlements des bibliothèques de l'Etat n'ont pas le caractère antilibéral que leur attribue le public. Dans les dépôts publics, dans les bibliothèques universitaires, les plus grandes commodités sont assurées aux emprunteurs. Les seules réserves, apportées au prêt à l'extérieur des documents, concernent leur origine ou leur valeur; des garanties spéciales fixent également le mode de communication; mais ni ces réserves, ni ces garanties n'apparaissent comme excessives (1).

Obligées de conserver dans leur intégralité les collections que les érudits et les simples curieux peuvent venir consulter à toute heure, les bibliothèques doivent concilier les intérêts des savants avec les exigences légitimes du public. C'est pour cette raison qu'elles ne peuvent communiquer que leurs doubles ou des ouvrages dont l'absence ne présente point d'inconvénients.

En ce qui concerne les manuscrits, la question est plus complexe. Nos grandes bibliothèques, publiques ou universitaires, en possèdent un très grand nombre ; beaucoup représentent une valeur marchande considérable ; certains n'ont d'autre prix que celui qui s'attache aux choses que l'on ne saurait remplacer et ce prix varie selon l'indifférence de l'ignorant ou

(1) La bibliothèque nationale ne prête que ses doubles. Les autres bibliothèques de Paris exceptent, comme elle, du prêt extérieur les ouvrages de référence, les livres précieux, les périodiques.

l'estimation du connaisseur. La bibliothèque nationale offre à elle seule une collection de 108 500 manuscrits ; la plupart sont catalogués (1). Les autres bibliothèques de Paris recèlent des richesses que le manque de crédits ne permet point de divulguer ; leurs répertoires sont encore très incomplets. L'on peut, d'une manière générale, diviser les manuscrits en deux catégories : ceux qui précèdent l'invention de l'imprimerie et qui sont assimilables dans une certaine mesure à des volumes d'une rare valeur, mais défendus par de solides couvertures et présentant, quant à leur parchemin, une résistance que le temps ne parvient point à user. Il y a, d'autre part, les autographes, les correspondances, les manuscrits d'œuvres dont la mise à jour ou la communication est pleine d'aléas et d'inconvénients et demande à être réglementée moins par des décisions de principe que par des appréciations de convenances particulières (2).

A l'heure actuelle, toute personne habitant Paris peut emprunter directement et sous les réserves spécifiées par les règlements (3) soit à la bibliothèque nationale, soit dans un des grands établissements, comme Sainte-Geneviève, le document qui lui est nécessaire, imprimé ou manuscrit.

Les érudits qui résident en province bénéficient de ces dispositions. Seulement et avec juste raison, les conditions du prêt sont alors entourées d'un surcroît de garanties qui n'est point une marque de méfiance vis-à-vis d'eux, mais un complément de précautions contre des accidents toujours possibles. L'on n'a qu'à se rappeler le sinistre qui détruisit chez Mommsen un grand nombre de manuscrits. Leurs demandes doivent être adressées au ministre de l'Instruction publique qui examine la suite qu'elles comportent. Les documents sont envoyés de la bibliothèque nationale ou des autres bibliothèques de Paris au ministère et par lui transmis à une bibliothèque de ville ou d'université où ils restent en dépôt. Car c'est là la condition essentielle du prêt. Tandis qu'à Paris l'emprunteur emporte les documents chez lui, le professeur ou l'érudit des départements ne peut consulter les ouvrages ou les manuscrits envoyés de Paris que dans un établissement officiel.

∴

Les bibliothèques des Universités répondent à d'autres besoins, doivent satisfaire des exigences diverses. Constituées lors de la création des Universités, sous les auspices du vice-recteur actuel de l'Académie de

(1) Il est superflu de rappeler les nombreux et remarquables catalogues que possède la bibliothèque nationale. Nous nous bornerons à signaler l'heureuse initiative prise par le directeur de l'enseignement supérieur, M. Bayet, et le conservateur du département des manuscrits à la bibliothèque nationale, M. Omont, pour mettre en lumière les manuscrits dispersés dans les dépôts dépendant des ministères et compléter ainsi le répertoire général des bibliothèques des villes.

(2) Les Conseils de certaines Universités, comme celles de Poitiers, de Caen, de Lille, de Lyon, avaient demandé que le règlement de la bibliothèque nationale fût modifié et que les manuscrits renfermant les autographes fussent prêtés au dehors, au même titre que les autres manuscrits. Il n'a point paru possible de supprimer du règlement des réserves qui n'ont point un caractère d'exception absolue, mais simplement limitatif.

(3) Dans les bibliothèques de l'Etat, le prêt est accordé aux auteurs domiciliés à Paris, qui ont publié des ouvrages utiles et d'une honorable notoriété. La formule, on le voit, est assez élastique pour permettre à toute personne qui tient une plume d'y rentrer. La bibliothèque nationale a prêté, en 1906, 406 ouvrages.

Paris, M. Liard, elles avaient pour objet de grouper les sections bibliographiques des différentes facultés, de donner plus de cohésion à l'accroissement régulier des dépôts universitaires, de renforcer le niveau des études supérieures. Elles représentaient une œuvre de décentralisation, en même temps qu'elles coordonnaient des éléments épars dans les bibliothèques scientifiques de province. A l'encontre de la décentralisation politique qui ne peut s'entendre que d'une simplification des rouages administratifs ou de la décentralisation économique qui risque de faire ressortir les intérêts régionaux, de les exaspérer et de les dresser les uns contre les autres, la décentralisation universitaire se justifiait. Rationnelle dans son principe, elle devait s'affirmer par ses résultats. Elle mettait en valeur des ressources latentes et contribuait à l'épanouissement de la culture générale. Mais pour cela, il fallait que chaque province universitaire ne se contentât pas d'extraire de son terrain propre ce qui lui paraissait fructueux ; il convenait qu'elle mît les résultats de ses travaux à la disposition des autres centres d'érudition. Une circulaire du 20 novembre 1886 invita les bibliothèques universitaires à ne point se contenter de prêter leurs documents aux professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, ainsi qu'aux étudiants de leurs ressorts ; elle leur prescrivit de s'ouvrir mutuellement leurs collections, de se communiquer leurs ouvrages.

Ces sages dispositions ont reçu leur plein effet. Elles créent un lien, au lieu de les dissocier, entre nos grands dépôts universitaires et permettent aux membres de l'enseignement de se prêter un appui mutuel et continu.

∴

Comme on vient de le voir, le ministère de l'Instruction publique centralisait et contrôlait à l'origine toutes les demandes qui venaient des départements. Une telle méthode avait ses avantages ; elle les a conservés ; mais elle pouvait subir des atténuations dans ce qu'elle avait de trop absolu. Un savant de province désirait-il obtenir la communication d'un document de la bibliothèque nationale, il fallait qu'il adressât sa requête au ministre qui en appréciait l'intérêt. Afin de simplifier ce procédé très administratif, mais un peu lent, M. Leygues, alors ministre de l'Instruction publique, prit un arrêté (14 novembre 1901) par lequel la bibliothèque nationale, les bibliothèques de Paris, la bibliothèque de l'Institut et les bibliothèques universitaires étaient autorisées à se prêter, sous les réserves d'usage et sans l'intervention ministérielle, leurs doubles et leurs manuscrits. Cette mesure de sage décentralisation ne faisait pas que confirmer un état de choses existant déjà en partie ; elle tendait à établir des relations suivies, bienveillantes, entre deux groupes de dépôts bibliographiques jusqu'alors isolés l'un de l'autre et qui s'ignoraient volontiers. Les bibliothèques municipales étaient invitées à entrer dans cette association ; une seule jusqu'à présent, celle de Tours, en a admis les avantages scientifiques. Ceux-ci, cependant, apparaissent comme indéniables. Soumises au régime instauré par le décret du 1er juillet 1897, les bibliothèques municipales jouissent d'une autonomie presque absolue. L'Etat leur apporte son concours plus encore qu'il ne contrôle leurs opérations. Les maires ont le droit, sous leur responsabilité, de communiquer les ouvrages et les manuscrits appartenant à ces

dépôts. Ils sont tenus seulement de prêter sans exception les manuscrits qui font partie du fonds ancien, composé de collections provenant des confiscations révolutionnaires et constitutif de la plupart des établissements municipaux.

Le ministère de l'Instruction publique, qui reçoit en très grand nombre les demandes de communication de documents et sert d'intermédiaire entre les emprunteurs et les bibliothèques municipales, ne recherchait, par les dispositions de l'arrêté du 14 novembre 1901, que les moyens d'ouvrir directement aux érudits les portes des établissements municipaux, généralement verrouillées par des règlements prohibitifs. Dans un louable souci de justifier leur nom et de caractériser leurs fonctions, certains conservateurs de bibliothèques municipales laisseraient volontiers les collections dont ils ont la garde dormir d'un profond sommeil et sous un léger voile de poussière. Ils ne sont que l'exception. La plupart des maires, tout en voulant demeurer les maitres de leurs réglements, comprennent l'intérêt scientifique, les avantages particuliers qu'une bibliothèque de ville avait à se faire connaître, à se classer au rang des principaux établissements bibliographiques et à pouvoir utiliser librement les collections des dépôts de l'Etat. Il faut donc souhaiter qu'ils consentent de plus en plus à nouer des relations étroites avec les bibliothèques de l'Etat, d'une part, les bibliothèques universitaires, d'autre part. Ils suivront ainsi de loin l'exemple de la municipalité de Clermont-Ferrand qui a réuni sa bibliothèque avec celle de l'Université, admettant une direction unique pour les deux bibliothèques, prêtant généreusement ses documents aux professeurs et aux étudiants. Mais, pour beaucoup de bibliothèques départementales, cette question de fusion demeurera longtemps encore à l'état théorique; là, comme dans tant d'autres cas, le manque de crédits fera ressortir l'utilité, regretter l'impossibilité d'une solution.

*
* *

Les mesures libérales prises à l'égard de nos nationaux par le ministère de l'Instruction publique et par les grands établissements bibliographiques ont été étendues aux étrangers. Ceux-ci sont traités sur un pied d'égalité absolue. Les demandes d'ouvrages imprimés qu'ils font, à Paris même, doivent être adressées aux administrations des bibliothèques par le représentant de leur pays, qui se porte leur garant et accepte la responsabilité de la communication. Les étrangers qui sollicitent le prêt d'un volume ou d'un manuscrit dans une ville de leur pays font transmettre leur requête au ministère de l'Instruction publique par l'intermédiaire de leurs représentants et l'entremise de notre ministère des Affaires étrangères. Les documents sont envoyés par la voie diplomatique et déposés dans une bibliothèque publique.

Toutes ces dispositions, bien que parfaitement justifiées, ont fait l'objet de certaines critiques. Tandis que les uns déplorent qu'on laisse sortir le moindre ouvrage des collections d'une bibliothèque, d'autres estiment que, dans un but scientifique qui autorise les mesures les plus extensives, l'on ne saurait trop faciliter les communications au dehors du plus grand nombre possible de documents. Entre ces deux opinions — la dernière plus théorique — quelques-uns ont essayé de trouver un moyen terme.

L'Association internationale des Académies, dont font partie nos Académies des sciences, des inscriptions et belles-lettres, des sciences morales et politiques, pensa l'avoir trouvé. L'année même où le ministère de l'Instruction publique affranchissait de son contrôle un certain nombre d'établissements publics, les Académies des différents pays émirent le vœu, présenté par l'Académie de Berlin, que chacun des gouvernements dont elles relevaient établit une liste des bibliothèques qui pourraient emprunter ou prêter directement aux bibliothèques étrangères les imprimés, manuscrits ou autres documents dont la communication serait sollicitée (18 avril 1901). Elles demandaient que, dans les rapports internationaux, les bibliothèques pussent se passer du concours des gouvernements. Mais elles n'avaient pas suffisamment observé les conséquences de leur résolution. Elles n'y voyaient qu'un moyen d'accélérer la transmission des documents, de donner une impulsion plus vive aux échanges bibliographiques. Elles se préoccupaient plus des considérations scientifiques qu'elles ne s'arrêtaient aux difficultés matérielles.

Tout d'abord, l'entente entre gouvernements est malaisée ; l'Angleterre, par exemple, dont le libéralisme ne connait d'autres restrictions que ses intérêts, — aussi impérieux que variés, — s'est refusée jusqu'à présent à laisser sortir les ouvrages de ses bibliothèques ; ensuite, les responsabilités sont mieux établies, lorsqu'un Etat peut présenter ses réclamations à un autre Etat. Bien que les mesures les plus minutieuses soient prises pour transporter les documents d'un pays dans un autre et que le conservateur du dépôt emprunteur veille avec un soin jaloux sur l'objet du prêt, un accident est toujours possible. Malgré l'engagement pris de réparer tout dommage ou de payer, en cas de perte, une indemnité déterminée, des contestations peuvent s'élever de bibliothèque à bibliothèque, occasionnant une intervention judiciaire et peut-être diplomatique. D'autre part, aucun gouvernement ne consentira à ouvrir ses archives politiques ou administratives; s'il s'y résout en apparence, ce sera avec la volonté nettement arrêtée de passer au crible les demandes qui lui seront soumises et, dans le plus grand nombre de cas, de les rejeter pour des raisons trop faciles à faire prévaloir (1). Enfin, ainsi que nous l'avons brièvement exposé, pour tout ce qui concerne les collections proprement dites (imprimés, manuscrits), les communications avec l'étranger ne sont actuellement limitées que par des dispositions qui se retrouvent dans les règlements des bibliothèques de tous les pays. On comprend que, dans ces conditions, les partisans du *statu quo* soient en majorité. Le vœu de l'Association internationale des Académies a été repris à Londres en 1905. Il se pourrait qu'il fît désormais partie de ces hors-d'œuvre que se repassent soigneusement les programmes des conférences internationales et qui n'ont d'autre intérêt que celui de donner lieu à une manifestation libérale et vaine.

(1) L'Association internationale des Académies avait également envisagé la question des frais de transport et des visites douanières. Nous ne parlerons pas des premiers ; ils incomberaient naturellement à l'établissement emprunteur ; quant aux droits de douane, il suffirait d'étendre à ces communications directes de bibliothèque à bibliothèque le privilège de franchise dont jouissent les documents transmis par le service des échanges internationaux.

⁂

Le tableau de statistique suivant donnera un aperçu du mouvement des échanges bibliographiques, soit en France, soit entre la France et les pays étrangers. Les chiffres ont été contrôlés. Ils permettront d'apprécier l'importance des communications que nos bibliothèques font avec l'étranger.

Il est seulement regrettable que, tandis que les savants allemands, italiens ou russes ne craignent pas de mettre à contribution nos dépôts publics et universitaires, nos savants n'aient recours aux collections étrangères qu'avec une réserve plus discrète que méritoire. Au lieu de vouloir modifier le mode des communications, peut-être feraient-ils mieux d'user des communications elles-mêmes. Ils n'ont qu'à se rappeler que les bibliothèques de l'Europe, sauf celles de l'Angleterre et de l'Espagne, leur sont ouvertes au même titre que les bibliothèques françaises et qu'en demandant le prêt des documents étrangers, ils sont garantis contre tout refus injustifié par le libéralisme de nos propres règlements.

	Manuscrits prêtés au dehors par la bibliothèque nationale			
Années	Paris	Province	Etranger	Totaux
1897. . .	495	91	128	714
1898. . .	414	107	135	656
1899. . .	413	150	135	698
1900. . .	415	93	141	649
1901. . .	415	117	168	700
1902. . .	340	135	144	619
1903. . .	373	111	118	602
1904. . .	328	88	105	521
1905. . .	319	87	109	515
1906. . .	321	87	121	529

Années	Manuscrits empruntés à l'étranger	Manuscrits empruntés par l'étranger aux bibliothèques de province
1900. . . .	12	22
1901. . . .	9	22
1902. . . .	21	28
1903. . . .	5	32
1904. . . .	14	33
1905. . . .	18	38
1906. . . .	11	43

Il convient de remarquer que si le nombre des prêts au dehors des manuscrits a diminué, la cause en est peut-être due à l'augmentation des communications faites sur place, 49.000 ouvrages en 1902 contre 62.614 en 1905 (26.227 lecteurs en 1904 ; 35.212 en 1905).

G. Bernard.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Grenoble

L'Université de Grenoble pendant l'année scolaire 1905-1906 : Rapport annuel du Conseil de l'Université ; comptes rendus des travaux des facultés, etc. — Le *Rapport* sur la situation et les travaux de l'Université de Grenoble pendant l'année scolaire 1905-1906 a été rédigé par M. Besson, professeur à la Faculté des lettres. Entre autres questions intéressant l'Université de Grenoble dans son ensemble, M. Besson a traité celle des étudiants étrangers, d'une importance toute particulière à Grenoble : « L'œuvre des étudiants étrangers, dit-il, qui, grâce à l'activité du comité de patronage et surtout de son dévoué président, M. Marcel Reymond ainsi que de M. de Crozals, l'infatigable doyen de la Faculté des lettres, a rendu à notre Université tant de services inappréciables et a si efficacement contribué à sa prospérité, a continué de se développer de la façon la plus remarquable. Non seulement les progrès antérieurs ont été confirmés, mais encore on en a réalisé de nouveaux, témoignage d'une prospérité croissante : l'accroissement de l'effectif des étudiants étrangers (année scolaire et cours de vacances réunis) n'a pas été moindre de 123 unités, et le total des étudiants inscrits s'est élevé à 729. L'augmentation porte sur les trois nationalités allemande, anglaise et russe ; elle se répartit pour l'année scolaire sur les trois facultés de droit, des sciences et des lettres. Le droit a eu 84 immatriculations au lieu de 60 en 1905, les sciences en ont eu 31 au lieu de 10 et les lettres 216 au lieu de 203. Les cours de vacances ont également bénéficié d'un succès grandissant. Là l'augmentation ressort à 65 inscriptions (435 au lieu de 370). L'augmentation du nombre des étudiants de langue russe est due pour une bonne part à la propagande diligente et habile faite en Russie par notre dévouée lectrice de langue russe, Mme Koschkine, qui de ce chef a droit à toute la gratitude de l'Université et de son Conseil ; d'autre part l'honneur du succès des cours de vacances revient dans une large mesure à M. Rosset, notre distingué professeur de phonétique, qui a dépensé sans compter son temps et sa peine pour satisfaire à toutes les exigences de notre clientèle étrangère et donner à l'enseignement le caractère pratique qui doit en être le trait essentiel, sans qu'il perde pour cela sa valeur scientifique. M. de Crozals, doyen de la Faculté des lettres, a fait de nouveau à titre gracieux, tant dans le courant de l'année scolaire que pen-

dant les cours de vacances, une série de conférences supplémentaires à nos étudiants étrangers. Une heureuse innovation dans la technique de l'enseignement a permis aux élèves de toucher pour ainsi dire du doigt les résultats de la phonétique expérimentale : c'est le système des projections phonétiques que M. Rosset décrit de la façon suivante dans son rapport :

« L'étude physiologique des articulations françaises comparées aux « articulations étrangères a été fait suivant la méthode expérimentale ; « mais cette année, les expériences elles-mêmes, autrefois possibles seu- « lement au laboratoire et suivies par quelques personnes seulement, ont « pu être placées sous les yeux de tous les auditeurs et, grâce à un « système de projections, suivies par tous ; les étudiants ont recueilli « ainsi, non pas seulement des mots et des formules, mais des faits qui « furent ensuite résumés en conclusions générales et en indications pra- « tiques ».

« Une autre innovation non moins utile a été introduite cette année par M. Rosset dans l'organisation des exercices pratiques : dorénavant chacun de ceux qui participent à ces exercices a sa fiche phonétique individuelle, où ses défauts de prononciation sont notés par le professeur lui-même, ce qui permet de suivre très exactement ses progrès, grâce au contrôle incessant que le professeur est en mesure d'exercer.

« L'organisation des cours de vacances est restée dans ses traits essentiels telle qu'elle a été établie il y a deux ans, lorsque par une heureuse réforme on leur a donné un caractère plus méthodique et plus systématique qu'auparavant : les cours de grammaire et de linguistique et les exercices de traduction ont eu lieu le matin ; l'après-midi a été réservée à l'enseignement de la littérature, ainsi qu'à des cours portant sur les matières les plus diverses. La direction des cours pendant les quatre mois de juillet à octobre a été partagée entre M. de Crozals, doyen de la Faculté des lettres et MM. Morillot, Besson et Rosset, professeurs à la même Faculté. L'enseignement a été donné par les directeurs des cours, secondés par leurs collègues de l'enseignement supérieur ainsi que par un certain nombre de professeurs appartenant à l'enseignement secondaire et primaire et par plusieurs membres du Comité de patronage. »

A la *Faculté de droit*, l'événement le plus important de l'année scolaire a été la célébration solennelle du centenaire de la faculté (V. *infra*). La Faculté a compté comme étudiants soit inscrits au cours de l'année, soit simplement immatriculés, 324 jeunes gens dont 119 étrangers. M. le doyen Fournier fait à propos de ce chiffre de 324 étudiants l'observation suivante : « La statistique publiée par les soins du ministère de l'Instruction publique, qui a été établie au 15 janvier 1906, donne pour la Faculté de Grenoble le chiffre de 220 étudiants portés au registre d'immatriculation (inscrits depuis le commencement de l'année ou simplement immatriculés). Or, à la fin de l'année scolaire, le chiffre des étudiants portés à ce registre était de 324. L'écart entre ces deux chiffres tient au grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent passer le 2e semestre de l'année à la Faculté de droit de Grenoble. Il en résulte qu'une statistique dressée le 15 janvier, c'est-à-dire avant l'arrivée de ces étudiants, ne saurait donner qu'une idée fort inexacte de notre population scolaire, au détriment de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble. »

La *Faculté des sciences*, à laquelle se rattachent l'*Institut électro-*

technique et le *Laboratoire de pisciculture*, ne se préoccupe pas moins des applications de la science que des études spéculatives. « L'année dernière, écrit le doyen de la Faculté, j'ai signalé à cette place l'action stimulante, réciproque et continue, que nos deux courants d'études, spéculatives et industrielles, exerçaient l'un sur l'autre. Cette influence heureuse n'a cessé de s'accroître, et l'on a pu cette année constater ce phénomène, plutôt surprenant, de cours de calcul intégral, par exemple, réunissant une trentaine d'auditeurs assidus. Pour répondre à des besoins si impérieusement manifestés dans le sens des applications des mathématiques, qui sont de plus en plus l'instrument de toutes les sciences, nous venons de créer un enseignement complet dont l'organisation a déjà été ébauchée au cours de cette année. Un cours de *Mathématiques générales* est fondé. Son programme comprend toutes les connaissances mathématiques que réclament l'étude des sciences physiques et leurs applications à l'industrie et tout spécialement celles qui sont nécessaires à nos élèves de l'Institut ». L'Institut électrotechnique est en pleine prospérité. « La nécessité d'y développer la section électrotechnique s'impose plus impérativement chaque jour. Le manque d'espace est l'obstacle à vaincre, et il n'y en a pas d'autres : car, en l'état, la réalisation des ressources nécessaires serait assurée. Il y a cependant là, pour l'Institut, une question vitale de tout premier ordre. La faveur avec laquelle sont accueillis partout les ingénieurs que nous formons, la facilité avec laquelle tous trouvent des situations en sortant de chez nous, tout témoigne que nous sommes dans la bonne voie ; et le nombre chaque année plus grand des demandes d'admission est une marque évidente d'un état de prospérité qui, même avec notre enseignement actuel, tout incomplet qu'il soit, pourrait s'accroître beaucoup encore si l'espace ne nous faisait pas défaut : car, cette année, pour cette raison, nous avons dû refuser plus de la moitié des postulants. Que serait-ce donc si, avec l'espace qui nous permettrait de recevoir tous les candidats capables, nous pouvions aussi introduire l'électrochimie dans le cadre de notre enseignement ? Si l'on considère que nulle région en Europe ne présente, au même degré que le Dauphiné et la Savoie, une condensation d'industries électrochimiques, et que Grenoble est comme la capitale industrielle de cette région, on sera forcé d'admettre que notre Institut serait alors absolument sans rival. »

Le nombre des élèves régulièrement immatriculés à la Faculté des sciences en 1905-1906 a été de 197, en augmentation de 41 sur l'année 1904-1905. « La Faculté des sciences de Grenoble traverse actuellement, écrit son doyen, une période de prospérité sans analogue dans le passé. » Il y a cependant une ombre au tableau. Ici encore il faut laisser la parole à M. le doyen. « Il importe de rappeler ici que l'insuffisance radicale en mathématiques pratiques de la plupart des élèves qui nous viennent, munis du baccalauréat de philosophie, constitue un sérieux obstacle à la marche régulière de l'enseignement ; et si de bons résultats ont néanmoins été obtenus, ils sont dûs, pour la plus grande part, au dévouement extrême des professeurs et chefs de travaux. Mais on ne saurait cependant imposer normalement le dévouement et le sacrifice ; et le succès de cette année ne suffit pas pour diminuer nos appréhensions sur la qualité de notre recrutement futur en élèves, bacheliers de philosophie, pour le P. C. N.

« Les programmes de cet enseignement supposent essentiellement certaines connaissances peu étendues, sans doute, mais surtout pratiques, en mathématiques ; à tout instant on y a recours pour la physique et même pour la chimie dont les lois ressortissent aux mathématiques. Déjà ces simples notions, même celles qui ne dépassent pas le niveau des écoles primaires, faisaient presque absolument défaut à beaucoup d'élèves qui se présentaient à nous, munis du baccalauréat classique, mention *philosophie*. Cette insuffisance s'expliquait bien simplement, puisque les mathématiques ne figuraient obligatoirement qu'à la 1re partie de l'examen, sous la forme d'épreuves orales insuffisantes par nature pour donner la preuve de connaissances, restreintes autant qu'on veut, mais qui doivent être précises ; le vague et l'à peu près qui y règnent ne sauraient fournir, dans l'espèce, une base suffisante d'appréciation.

« Ce mal s'est aggravé avec le nouveau baccalauréat de philosophie, à de très rares exceptions près, le seul que posséderont les aspirants au certificat P. C. N. En effet, les mathématiques, qui figuraient avec deux suffrages à l'oral de la première partie du classique, ne sont plus représentées, et toujours à l'oral seulement des examens du latin-grec et du latin-langues vivantes, que par un *demi-suffrage* ; leur importance dans l'examen devient négligeable, donc elles sont laissées de côté au cours des études.

« A la seconde partie, les mathématiques ne figurent plus.

« A la vérité, si l'on consulte les plans d'études, on trouve pour la classe de philosophie, un bon programme, vraiment séduisant, ouvrant de larges horizons sur toutes les théories mathématiques, et comprenant des connaissances bien plus étendues et élevées que celles qui nous seraient nécessaires. Mais cet enseignement est dénué de toute sanction, et surtout de toute application pratique ; sans doute, théoriquement, il est obligatoire, et par là pourrait conserver une certaine efficacité : mais en fait, les dispenses abondent, et cet enseignement est peu suivi. Aussi les élèves qui viennent ensuite au P. C. N sont-ils non seulement pour le plus grand nombre incapables de suivre avec fruit le cours de physique, notamment en pesanteur ou en optique, mais encore ils se trouvent dans l'impossibilité de résoudre les questions les plus élémentaires, du niveau du certificat d'études primaires, qui se présentent à tout instant : comme par exemple en chimie, quand il s'agit de traduire en centièmes la composition d'un corps analysé et aussi dans une foule de circonstances. Beaucoup ignorent absolument le système métrique et sont arrêtés par une règle de trois ou par une simple division de nombres décimaux.

« L'introduction de quelques exercices de l'ordre primaire pourrait peut-être atténuer le mal sous la condition de leur attribuer dans l'examen un coefficient sérieux. Est-il admissible d'ailleurs que des élèves sortent ainsi diplômés de nos lycées sans posséder ces quelques notions rudimentaires constamment réclamées par les nécessités de la vie courante ? »

Les résultats fournis par l'Institut électro-technique ont été très satisfaisants : la Faculté a délivré 17 diplômes d'ingénieur électricien ; 7 certificats d'études électrotechniques ; 15 brevets de conducteur électricien ; 5 certificats de physique industrielle.

Du rapport de M. le doyen de la Faculté des lettres, nous citerons deux passages, l'un sur la création d'une conférence de philologie romane, l'autre sur le stage pédagogique des étudiants. La création de la confé-

rence de philologie romane se rattache à la réforme du programme de l'agrégation d'italien. Le nouveau programme, dont l'application sera faite en 1907, ne prévoit plus d'épreuve d'espagnol pour les candidats d'italien. En revanche un nouveau diplôme a été institué : « le diplôme d'études supérieures de langues et de littératures étrangères vivantes », désormais nécessaire pour être admis au concours d'agrégation. Pour la langue italienne, la Faculté des lettres de Grenoble a été seule désignée avec celle de Paris pour délivrer ce diplôme.

« Le caractère de la présente réforme de l'agrégation s'aperçoit aisément : toutes les épreuves purement philologiques devront être subies devant les Facultés pour l'obtention du diplôme ; l'agrégation ne comportera plus que les épreuves générales, littéraires et pratiques permettant d'apprécier les qualités pédagogiques des futurs professeurs.

« Dans ces conditions, la création d'une conférence de philologie romane s'imposait. Tandis que les trois leçons fondamentales de langue et de littérature italiennes devront être consacrées, comme par le passé, à l'enseignement de la littérature italienne, au commentaire des auteurs classiques et modernes et aux exercices des candidats, la conférence de philologie romane sera plus spécialement réservée à la préparation scientifique des étudiants au diplôme d'études supérieures.

« Le programme de cet enseignement devra comprendre :

« L'histoire générale des langues romanes, depuis le latin vulgaire jusqu'aux premiers monuments des langues méridionales et en particulier des principaux dialectes d'italien ; l'explication de textes espagnols et surtout provençaux offrant des points de comparaison avec la littérature italienne ; des éléments de paléographie latine et italienne du moyen âge et de la Renaissance ; l'histoire comparée des littératures néo-latines, en exerçant surtout les étudiants à dresser la bibliographie complète d'une question particulière. Le Conseil de l'Université a approuvé le changement proposé par la Faculté des lettres, et, dès la nouvelle année scolaire, la conférence de langue espagnole sera remplacée par une conférence de philologie romane ».

Non moins intéressantes sont les indications fournies par M. de Crozals sur le stage pédagogique des étudiants. Ce stage « a eu lieu au mois de février. Il nous a paru que c'était l'époque la plus favorable ; le professeur a exercé déjà sur sa classe une action suffisante pour appliquer ses méthodes et pénétrer ses élèves de son esprit ; et on ne sent encore ni chez le maître ni chez l'auditoire la lassitude d'un effort trop prolongé ou la détente que favorise l'approche des vacances. Deux de nos boursiers de licence de seconde année, de l'ordre des lettres, MM. Bied et Souchier, ont suivi pendant quinze jours la classe de quatrième au lycée de Grenoble sous la direction de M. Marinet. Ils ont prêté l'un et l'autre beaucoup d'attention à cette expérience pédagogique et ils se sont parfaitement rendu compte des conditions particulières d'un enseignement qui s'adresse à des enfants de quatorze ans. Ils l'ont prouvé mieux encore, en acceptant de se charger de la correction de deux devoirs. L'un d'eux a corrigé avec beaucoup de sûreté un thème latin ; ses explications ont toujours été très nettes et à la portée des élèves ; l'autre a expliqué une version latine ; il en a donné une bonne traduction, en faisant sentir aux élèves l'enchaînement des idées et les finesses du texte. Ces diverses épreuves ont mis nos étudiants aux

prises avec les réalités de l'enseignement, et les conseils qu'ils ont reçus de leur directeur de stage ont laissé, nous le savons, dans leur esprit la plus favorable impression.

« MM. Padovani et Berthé, boursiers d'agrégation d'italien, ont fait un stage d'un mois au lycée de Grenoble, sous la direction de M. Guichard et le contrôle de M. Hauvette. Ils ont assisté les deux premières semaines aux leçons du professeur, dans deux classes différentes ; en sixième, ils ont été en rapport avec les débutants ; en première, avec les candidats au baccalauréat. Ils ont produit de prime abord une excellente impression par l'aisance et le naturel avec lesquels ils parlent la langue qu'ils seront appelés à enseigner ; ils sont dès aujourd'hui dans de bonnes conditions pour donner à leur enseignement le caractère pratique recommandé par les règlements. Mais la pratique de la classe a révélé chez l'un et chez l'autre une certaine inexpérience et ils ont tiré profit de cette épreuve. Les classes de langues vivantes ne durant qu'une heure, il faut mesurer son temps et faire tenir dans cette heure le plus possible d'exercices utiles. MM. Berthé et Padovani ont pris la direction des classes pendant une semaine chacun. Les exercices dirigés par les stagiaires ont manqué parfois d'allure et d'entrain ; l'élève interrogé restait trop longtemps sur la sellette, et les autres étaient distraits. Certaines explications étaient trop longues et bien qu'utiles et justes auraient gagné à être plus brèves. Ces légères critiques n'enlèvent rien aux qualités très réelles de nos deux boursiers. Il est très important de constater que, de l'avis du professeur intéressé, cette période de stage n'a gêné en rien la marche régulière des classes ; la présence d'interlocuteurs nouveaux a réveillé l'intérêt de l'enseignement direct, et tout le monde en a tiré avantage ».

On sait que l'Université de Grenoble est fréquentée assidûment par des étudiants étrangers. C'est à la Faculté des lettres surtout que cette physionomie est marquée.

Sur 340 étudiants qui ont été immatriculés pendant l'année scolaire 1905-1906, on compte 124 étudiants ou étudiantes de nationalité française, et 216 étrangers ou étrangères qui se répartissent ainsi : 151 Allemands, 23 Russes, 9 Italiens, 7 Autrichiens, 6 Anglais, 5 Américains, 5 Bulgares, 4 Ecossais, 3 Suédois, 1 Suisse, 1 Roumain, 1 Mexicain.

Le rôle du *Laboratoire de pisciculture*, son fonctionnement, ses travaux pendant la campagne de 1905-1906 ont fait l'objet d'une notice et d'un rapport du directeur, M. Léger. La notice a été présentée à la section de pisciculture de l'exposition internationale de Milan en 1906 ; un résumé en a paru dans les *Annales de l'Université de Grenoble* (1er trimestre 1907). Le rapport a été présenté au Conseil général de l'Isère (session d'août 1906) et publié également dans les *Annales de l'Université* (même fascicule). Notice abrégée et rapport contiennent d'utiles et intéressantes indications.

« Le laboratoire de pisciculture de l'Université de Grenoble, écrit M. le professeur Léger, peut être considéré comme un type de laboratoire condensé destiné à la fois aux études scientifiques piscicoles et à la production d'alevins.

« On pourrait le définir plus exactement un *laboratoire d'essai* ; car ses produits sont destinés, non spécialement au grand repeuplement,

mais surtout à des essais d'acclimatation des diverses espèces de salmonides dans les différents types de cours d'eau de la région alpine.

« Les salmonides qu'on cultive au laboratoire sont : la truite indigène (*trutta fario*), la truite arc-en-ciel (*salmo irideus*), le saumon de fontaine (*salvelinus fontinalis*), l'omble chevalier (*salvelinus umbla*) et la truite de mer (*trutta trutta*).

« Chaque année, 25 000 à 30.000 œufs de ces différents salmonides, provenant partie des reproducteurs conservés dans le laboratoire ou capturés dans les cours d'eau en expérience, partie des établissements forestiers de l'Etat (Thonon) ou des meilleurs établissements commerciaux, sont mis en incubation, et les alevins, conservés jusqu'à l'âge de 5 à 6 mois, sont ensuite répartis dans les diverses eaux de la région. Un lot important de chaque espèce est toutefois réservé au laboratoire pour servir aux expériences et pour assurer des reproducteurs futurs ».

Après avoir décrit l'installation matérielle du laboratoire, M. Léger expose en ces termes quel en est le rôle et le but :

« Par son organisation qui permet à la fois la production d'une quantité assez importante de diverses espèces de salmonides et l'étude des différentes questions d'hydrobiologie et d'ichthyopathologie, le laboratoire remplit un rôle à la fois pratique et scientifique, c'est-à-dire que la science pure et appliquée s'y allient de la façon la plus heureuse et la plus productive.

« Par de multiples essais d'acclimatation de divers salmonides, il détermine quelle est l'espèce de meilleur rendement pour chaque cours d'eau ou lac en particulier, afin de la propager par la suite dans ceux qui ont été reconnus les plus favorables et sans porter de préjudice, bien entendu, au développement naturel de la truite indigène. En même temps, il fait des essais de peuplement de lacs ou cours d'eau jusqu'ici dépourvus de poissons, et on peut affirmer que la plupart de ces essais ont été couronnés de succès....

« Tout en contribuant ainsi puissamment au repeuplement des eaux en salmonides, indigènes et exotiques, le laboratoire poursuit en même temps une série d'études méthodiques sur la valeur nutritive des divers cours d'eau de la région dans les différents points de leur parcours, de façon à déterminer aussi exactement que possible, pour chacun d'eux, leur *capacité biogénique* et en outre les *zones de lancement*, c'est-à-dire les points où les alevins trouveront le plus de nourriture et de protection et par conséquent auront le plus de chances de prospérer....

« Le laboratoire poursuit une série d'études sur l'action nocive des produits de déversements industriels dans les cours d'eau, lesquels portent trop souvent de graves préjudices à notre économie piscicole. Plusieurs mémoires ont déjà été publiés à ce sujet et de nouvelles recherches effectuées en collaboration avec les chimistes les plus compétents sont actuellement en cours.

« Le rayon d'action du laboratoire comprend surtout et avant tout la région alpine du Sud-Est de la France. Mais on peut ajouter qu'il s'étend beaucoup plus loin ; car le laboratoire a été consulté déjà à maintes reprises par des pisciculteurs des points les plus divers de la France, sans excepter même les régions côtières où il a eu à s'occuper récemment de l'appréciation de la capacité nutritive des eaux de divers parcs ostréicoles de la Manche.



« Les ressources dont il dispose, malheureusement beaucoup trop faibles, sont entièrement consacrées à son fonctionnement et à l'entretien des alevins. On ne peut que souhaiter vivement de les voir s'accroître, afin que le laboratoire, prenant alors un plus grand développement, puisse étendre encore davantage son action utile et bienfaisante ».

Quant aux travaux effectués pendant la campagne de 1905-1906, voici quels ils ont été et quels résultats ont été obtenus :

« Le laboratoire a pu mener à bien l'éclosion et l'alevinage de 15.000 truitelles dont la majeure partie était composée comme les années précédentes, de saumons de fontaine (12.000) et le reste (3.000) de truites arc-en-ciel, ombles chevaliers et truites indigènes.

Suivant la technique préconisée et exposée dans les diverses publications du laboratoire, ces alevins ont été mis à l'eau après un alevinage prolongé et toutes ces truitelles atteignaient, au moment du lancement, une moyenne de 5 à 6 centimètres, ce qui assure aux cours d'eau qui ont bénéficié des lancements un peuplement certain et productif.

« Ces alevins ont été répartis, après examen et étude des points convenables, dans les localités et les eaux suivantes du département :

Ruisseaux de Noyarey. — Demande du maire de Noyarey.

Ruisseaux de Jarrie. — Demande du maire de Jarrie.

Ruisseaux du Saillants de-Vif. — Demande de M. Berthelot, conseiller général.

Le Furon. — Demande du maire de Sassenage.

Ruisseau de la Forteresse. — Demande de M. Chenavaz, député.

Ruisseaux de Theys. — Demande du maire de Theys.

Le Guiers et l'Ainan. — Demande de la Société de Pisciculture de Pont-de-Beauvoisin.

La Bourne et la Claveyson. — Demande de la Société de Pisciculture de Pont-en-Royans.

Lacs du Doménon. — Demande du Club Alpin (Section de l'Isère).

« En outre de ces lancements dans les eaux publiques, j'ai cru devoir encourager tout particulièrement cette année la culture des eaux privées reconnues propices à l'élevage de la truite en accordant à des cultivateurs, à des fermiers sans grandes ressources, un petit nombre d'alevins d'espèces différentes et destinés à leur montrer les avantages et profits qu'on peut retirer de la culture rationnelle des eaux. Il semble, en effet, que dans la région dauphinoise plus encore que dans toute autre il y aurait, étant donné le développement du tourisme, un avantage considérable à ne laisser aucune surface d'eau vive improductive...

« Le laboratoire a poursuivi l'étude hydrobiologique des cours d'eau de la région dans l'esprit scientifique et pratique que mon rapport précédent signalait au Conseil général.

« Les études sur le Haut Furon et le Bas Drac sont en voie d'achèvement.

« La grande pierre d'achoppement que trouvent ces études réside dans les frais élevés qu'elles entraînent et que les ressources très réduites du laboratoire ne lui permettent pas de faire supporter à un seul exercice. »

Le Centenaire de la Faculté de droit (1). — Le Centenaire de la

(1) *Livre du Centenaire de la Faculté de droit : Discours, études et documents* par MM. R. Moniez, recteur de l'académie de Grenoble, P. Fournier, doyen de la

Faculté de droit de Grenoble a été commémoré par une séance publique tenue le 15 mars 1906. A cette séance, que présida M. le recteur Moniez entouré des membres du Conseil de l'Université, assistaient toutes les notabilités civiles et militaires de la ville. Trois discours furent prononcés par M. Moniez, M. P. Fournier, doyen de la Faculté de droit, et M. L. Balleydier, assesseur du doyen de la même Faculté.

M. le recteur Moniez prit le premier la parole en ces termes :

« La Faculté de droit de l'Université de Grenoble a voulu célébrer son centenaire par une cérémonie à laquelle elle a convié l'élite de la population et les hauts représentants des pouvoirs publics. Elle a cherché ainsi à grouper autour d'elle, en cet anniversaire, tous ceux qui aiment l'Université, parce qu'ils savent la grande œuvre qu'elle poursuit — et ce lui était une façon de montrer sa gratitude pour les chaudes sympathies qu'elle rencontre dans le pays et qui à aucune époque ne lui ont fait défaut.

« En choisissant cette date la Faculté semble n'avouer qu'un siècle de durée ; en réalité elle peut se réclamer d'une très lointaine origine et 1805 ne marque nullement l'année de la naissance, mais bien celle du renouveau de l'antique Ecole de droit de Grenoble.

« Celle qu'on a justement appelée la *Mère* de notre Université avait la vie dure ! Quoi qu'on eût tenté jadis et à plusieurs reprises pour la faire disparaître, soit pour des raisons politiques et sans doute pour frapper l'esprit d'indépendance — le particularisme, dirait on aujourd'hui — qu'elle entretenait dans le pays à côté du Parlement, soit sur des prétextes qui cachaient mal la rivalité persistante d'une cité voisine ; quoi qu'on eût fait donc pour l'abolir, l'Ecole ne disparut jamais complètement et pour bien longtemps. Et les causes qui l'entretenaient ainsi dans une sorte de vie latente sont précisément celles qui lui firent restituer la vie légale au commencement du siècle dernier.

« Le Dauphiné est, en effet, une sorte de terre classique pour les études juridiques et les hommes de ce pays ont été de tout temps renommés pour posséder avec le « génie » du droit l'habileté, la persévérance et l'énergie souvent nécessaires pour le défendre. Il y a là une sorte de trait de caractère qui frappe les esprits les moins prévenus et que, avant bien d'autres, un de mes lointains prédécesseurs et le plus illustre sans contredit, Augustin Cournot, définissait de si heureuse façon dans ses *Souvenirs*, en même temps qu'il rendait à ce beau pays et à ses courtois habitants un hommage auquel je souscris pleinement.

« Ces mêmes conditions de milieu, de milieu privilégié, peuvent expliquer encore comment la Faculté de 1805, après une lente croissance et en dépit de quelques crises, peut se présenter à vous aujourd'hui, en plein épanouissement, vivant de sa vie propre et, pour ainsi dire, organisée sur de nouvelles bases ».

Après avoir fait allusion au passé de la Faculté de droit, M. Moniez parla de l'avenir : « Albert Dumont disait un jour : « L'Université est comme le pays ; elle marche ». Vous avez jusqu'ici montré par votre action la justesse de ce mot ; vous continuerez à marcher comme le veut le pays. L'ordre de votre enseignement s'y prête à merveille : vous

Faculté de droit, L. BALLEYDIER, professeur à la Faculté de droit, R. BUSQUET, archiviste-paléographe, Grenoble, 1906.

ouvrirez de nouvelles voies vers un idéal qui ne peut manquer de vous séduire.

« Certes, vos disciplines ont subi, par ces temps, des modifications profondes et vous allez par des domaines inconnus de vos devanciers ; mais il semble bien que ce soit là le prélude seulement d'une réforme plus radicale toujours ajournée, que l'Université se doit de faire elle-même, si elle ne veut que d'autres s'en emparent, comme il n'est que trop arrivé déjà dans le propre domaine des sciences du droit. Il faudra bien que vos Facultés deviennent de vraies Ecoles d'administration, des Ecoles pratiques pour le droit industriel et commercial, pour la législation du travail, etc., etc. ; même il ne sera pas indigne de vous de tirer de ces dernières matières les bases d'un enseignement élémentaire, plus ou moins analogue dans ses conditions à celui que vous venez de très sagement réformer — et par ces côtés votre enseignement aurait une tendance de plus en plus pratique, pour répondre à des besoins précis. Il est bien certain, du reste, que l'effort de la poussée dans ce sens est loin d'être épuisé et qu'il faut voir dans cette orientation l'une de vos obligations de demain.

« Mais il n'est pas que le point de vue utilitaire et pratique ; il est d'autres besoins, tout aussi impérieux que les nécessités professionnelles, d'ordre plus élevé, qui vous imposent en même temps, et plus fortement que jamais, le devoir de maintenir vos études dans les sphères supérieures de la pensée : l'horizon de votre science s'est, en effet, singulièrement élargi et nul enseignement plus que le vôtre ne peut porter loin, s'il tombe des hauts sommets où vous pouvez vous placer.

« Messieurs, vous n'êtes pas les tenants de ce que le fondateur de nos modernes Universités, M. Liard, dans la forte langue dont il a le secret, appelait la *géométrie juridique* ; déjà vous ne travaillez plus seulement « pour le prétoire et pour la barre », mais aussi pour la science et pour la vie sociale. Vous admettez volontiers l'intervention dans les études de droit des résultats de toutes ces sciences historiques, économiques, sociales, morales, politiques — la sociologie, par un mot — qui prennent aujourd'hui tant d'ampleur, vous sollicitent avec force et tendent, sous leurs multiples aspects, à pénétrer le Droit pour l'éclairer, l'expliquer, le modifier. Ces études sont votre lot et vous en retirerez la pure essence, pour, de la sorte, élargir votre enseignement par le haut. La science juridique, d'ailleurs, n'évolue-t-elle pas comme toute chose ? et le Droit lui-même n'est pas immuable, en ce sens que son esprit se modifie ; que son interprétation devient plus humaine, en tendant vers des lois de pardon ; que de nouveaux droits naissent ou se précisent, que nos pères ignoraient ou dont ils n'avaient que le pressentiment. Vous prenez garde à cet idéal de Droit qui, obscurément encore, se développe au sein de la collectivité, posant chaque jour de troublants problèmes qui bouleversent les anciennes conceptions et donnent naissance à toutes ces lois récentes, de caractère social, point de départ, pour ainsi dire, d'une sorte de droit nouveau, le droit des faibles ou le moderne droit de l'Homme, dirais-je, à défaut d'un meilleur terme. Il importe de suivre de près ces tendances d'un Droit vivant pour en élever le sens et en régulariser l'expression dans un haut idéal de justice, de bonté et de raison : vous continuerez d'être les philosophes de haute allure qu'il faut pour étudier « les faits qui préparent le droit », pour incliner ceux qui vous écoutent, et dans la juste

mesure, vers le moderne « esprit des lois », par quoi se peuvent améliorer les mœurs et s'apaiser les haines sociales... ».

« Dans ces voies diverses, et il en est bien d'autres, vous voudrez, Messieurs, votre part d'action, de direction. Vous trouverez pour cela les formules qui vous conviennent et qui peuvent le mieux servir ce pays. Et en vous inspirant de la pensée que cette terre du Droit est aussi terre de Liberté, la Faculté de Grenoble continuera d'évoluer dans l'esprit de la grande œuvre de justice, de réparation et d'émancipation sociale commencée ici même et dont nous sommes loin d'avoir recueilli tous les fruits »..

M. le doyen P. Fournier s'était donné pour tâche de rappeler les efforts faits à Grenoble avant 1789 pour constituer une Université où l'enseignement du droit devait jouer le rôle principal. « Nous ne pouvions oublier, a-t-il dit fort justement dès le début de son discours, qu'antérieurement au XIXe siècle des tentatives ont été faites à plusieurs reprises pour fonder en cette ville un enseignement qui répondît aux aspirations séculaires de la cité. Dans la séance d'inauguration qui eut lieu le 23 décembre 1805, le premier chef de cette Ecole, Paul Didier, a omis de rendre hommage à ses devanciers; il est vrai que le spectacle qui se déroulait sous les yeux des hommes de son temps était bien propre à fasciner leur attention et à la détourner de l'étude des temps anciens. Depuis lors, un membre de notre Faculté, Berriat Saint-Prix, en un mémoire sobre et nourri, a fait connaître l'histoire de l'ancienne Université de Grenoble. Plus récemment, dans un discours de rentrée dont le souvenir ne s'est pas perdu, M. Alfred Gueymard, notre vénéré doyen honoraire, a payé à ces ancêtres lointains la dette de notre Faculté ; nul n'avait plus de titres à s'acquitter de cette tâche, son nom se retrouvant depuis trois quarts de siècle à toutes les pages de nos annales. Si je me permets, à mon tour, de rappeler les grands traits de cette histoire, c'est que les documents dont elle est faite sont maintenant tous revenus à la lumière et que les investigations sont faciles dans les dépôts où ils sont conservés ».

La première tentative pour créer à Grenoble un établissement d'enseignement supérieur remonte au dauphin Humbert II, c'est-à-dire à la première moitié du XIVe siècle. L'Université de Grenoble fut créée au printemps de l'année 1339. Ce ne fut qu'une création éphémère. Lorsqu'en 1349 Humbert II céda le Dauphiné à la maison de France, l'Université qu'il avait fondée ne survécut pas à ce changement de régime. « Grenoble était alors une ville trop exiguë et trop reculée pour alimenter une Université que le caprice d'un prince avait créée, sans d'ailleurs lui assurer les ressources d'hommes et d'argent indispensables à sa vie ».

En 1452, le futur Louis XI, gouverneur du Dauphiné, créa l'Université de Valence, qui devait vivre jusqu'à la Révolution. Cependant Grenoble était devenu un centre judiciaire important ; un Parlement y avait été créé ; à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, « les guerres d'Italie amenèrent en Dauphiné les rois et les princes, les capitaines et les diplomates ; les membres du haut personnel judiciaire de Grenoble furent entraînés dans le mouvement des grandes affaires politiques et chargés des plus hautes fonctions ou des missions les plus importantes...

« Un tel milieu convenait bien à une université, qui en était le complément naturel ; il y avait des chances pour que le sens pratique, résultat du maniement des grandes affaires, y atténuât les inconvénients de l'esprit théoricien et des connaissances purement scolastiques. Ainsi s'explique l'initiative prise, en l'année 1542, par un groupe de jurisconsultes dauphinois désireux de faire revivre l'école créée par Humbert II. Ils étaient au nombre de trois : Girard Servient, Pons Acthuler et Pierre Bucher, tous docteurs en droit... Bucher fut, à divers titres, un des hommes les plus considérables de Grenoble au milieu du xvi° siècle ; il joua un rôle important pendant les luttes religieuses, au cours desquelles il se signala par son attachement à la cause des catholiques. Homme d'action, énergique et tenace, il semble s'être placé naturellement au premier rang ; ce n'est pas à tort que, quelques années plus tard, le jurisconsulte portugais Govéa, qui enseignait alors le droit à Grenoble, proclamait Pierre Bucher le restaurateur de l'Université dans la dédicace d'un livre qu'il lui présentait.

« Le Conseil de ville, sur l'initiative du consul Georges Rogier, joignit l'expression de ses vœux à l'action de Bucher et de ses compagnons. Au nombre des considérations qu'il invoqua pour obtenir la restauration de l'Université, il ne manqua pas de faire figurer l'importance prise depuis un demi-siècle par la ville de Grenoble, tant à cause du passage des armées que de l'existence du Parlement, « par le moyen duquel y sont résidens plusieurs bons docteurs et maîtres esdites facultez ». Tous ces efforts furent couronnés de succès. Le 16 août 1542, des lettres patentes du gouverneur du Dauphiné, qui était alors un Bourbon, François de Saint-Pol, permirent à la ville de Grenoble d'user de la fondation de Humbert II sans avoir égard aux deux siècles pendant lesquels l'Université avait été « discontinuée ».

M. le doyen Fournier décrit l'organisation de l'Université ainsi reconstituée. L'évêque en était le chancelier ; mais il semble que le pouvoir dont il disposait fût plus nominal que réel. Après le chancelier se plaçait le recteur, nommé pour un an, désigné par l'élection et choisi en général parmi les plus anciens écoliers : l'usage voulait qu'il fût promu au doctorat à la fin de son année de rectorat. Le choix se portait en général sur des sujets appartenant à des corporations ou à des familles influentes dans la région. Le recteur était assisté de six conseillers, choisis chaque année par une assemblée analogue à celle qui avait élu le recteur.

« Le recteur était le véritable chef de l'Université. Il avait la charge de toutes les mesures qui tendaient à y maintenir le bon ordre et à y procurer le bien des études et des écoliers. Ceux-ci lui devaient l'obéissance et la lui promettaient par serment à la suite de l'immatriculation qui les avait incorporés à l'Université. Le recteur était le représentant naturel de la corporation, marchait à sa tête et agissait pour elle. Chaque dimanche, il assistait, au premier rang du personnel de l'Université, à une messe où successivement chaque professeur offrait le pain bénit. C'est en son nom qu'étaient délivrés les diplômes de baccalauréat en droit ; je ne parle pas de la licence, inconnue à Grenoble comme en d'autres universités du xvi° siècle. Mais, à dire vrai, tout ce qui concernait l'enseignement proprement dit et la collation des grades échappait à peu près complètement à l'action exclusive du recteur pour ressortir au collège des docteurs agrégés et, dans certaines circonstances, au Conseil de ville.

Le collège des docteurs agrégés comprenait les docteurs de l'Université autorisés à donner l'enseignement ; il était dirigé par le doyen ; il réglait pour chaque trimestre la répartition des enseignements et dressait les programmes des cours. « En somme, l'Université reposait sur deux colonnes, d'une part le recteur et son conseil, d'autre part le collège doctoral et son doyen. Parfois, dans les rues étroites de la cité se déroulait un cortège aux brillants costumes, où se fondaient ces éléments divers. Les Grenoblois connaissaient bien la cérémonie annuelle de l'inauguration du recteur qui avait lieu vers la fin de décembre. Ce jour-là, au son de la grosse cloche, le recteur vieux (ainsi disent nos textes) vêtu « de son chaperon et de ses accoutrements honnêtes », venait en pompe, accompagné de ses conseillers et des docteurs agrégés, occuper les stalles du chœur de la cathédrale : une longue file d'écoliers ne manquait pas de se joindre au cortège, qu'ouvraient les deux bedeaux de l'Université, dignes prédécesseurs de nos appariteurs, dont l'un était un calligraphe bien connu, Jean Mile. Dans l'église, le nom du nouveau recteur était proclamé par le secrétaire de l'Université ; des discours de congratulation étaient échangés. Puis toute la compagnie se rendait dans la grande salle de l'évêché ; le recteur ancien y subissait l'épreuve du doctorat, dont on lui remettait solennellement les insignes; le recteur nouveau prêtait serment et recevait le chaperon, marque distinctive de sa dignité. Ces occupations austères étaient interrompues par une collation. Après quoi les deux recteurs, non sans avoir dit un *Pater* et un *Ave* devant la porte de Notre-Dame, se retiraient dans leurs logis respectifs, où ils étaient reconduits par leur escorte. C'était un des grands jours de l'Université. Elle se montrait encore dans tout son éclat lorsque les corps constitués se rendaient à la cathédrale pour des prières publiques, ou lorsque, en pompeux cortège, ils accompagnaient le roi ou le gouverneur du Dauphiné à leur entrée dans la ville. Les maîtres avaient revêtu leur costume composé de la robe longue et du chaperon de satin noir doublé de rouge ; montés sur des chevaux d'une allure sans doute paisible, ils suivaient immédiatement les seigneurs du Parlement et de la Chambre des Comptes, ayant ainsi le pas sur toutes les autorités autres que les Cours souveraines, au grand déplaisir du bailliage qui leur disputait ce rang ».

L'organisation matérielle et l'organisation financière de l'Université étaient l'une et l'autre des plus sommaires. L'Université n'eut pas au XVIe siècle d'autre domicile que le vieux couvent des Cordeliers ; chacun des professeurs, de même que le secrétaire et les bedeaux, était rétribué de son travail par les droits prélevés sur les écoliers.

L'Université de Grenoble eut une existence éphémère ; elle ne dura pas plus d'un quart de siècle ; en 1567, elle était morte. M. P. Fournier raconte avec une précision scientifique, qui n'est pas exempte d'humour, l'histoire de ces vingt-cinq années, remplies d'épisodes curieux, de rivalités avec l'Université de Valence, surtout de discordes intestines. « A cette époque, conclut sur ce point le savant professeur, des deux Universités dauphinoises, il y en avait une de trop. A juger sainement les choses, c'est celle de Grenoble qu'il eût fallu conserver, à cause de l'importance judiciaire et administrative qu'avait prise cette cité. Peut-être n'eût-elle point été sacrifiée si, par ses querelles intestines, elle n'avait donné des armes contre elle-même. L'histoire la plus récente de notre Université atteste, nous avons le droit de le dire, les heureux effets de la concorde ;

l'histoire ancienne montre par ce lamentable exemple les suites funestes des rivalités et des jalousies. Au surplus, un homme s'est trouvé qui sut en tirer admirablement parti contre Grenoble : ce fut Jean de Monluc, évêque de Valence et frère du célèbre auteur des *Commentaires*, Gascon par la naissance, évêque par accident, diplomate par nature, de caractère assez souple et assez équivoque pour être le ministre dévoué de la politique de la reine-mère qu'il servit dans de nombreuses missions en France et à l'étranger ; condamné par le pape comme hérétique et maintenu sur son siège épiscopal, au nom des libertés gallicanes, par le fils aîné de l'Eglise ; d'ailleurs formé à la culture littéraire par son séjour à la cour de la reine Marguerite et protecteur dévoué de l'Université de sa ville épiscopale dont il s'occupait avec dévouement et persévérance. Monluc s'était habitué à considérer l'Université de Grenoble comme une rivale gênante, parce qu'elle détournait de l'Université de Valence des professeurs, en même temps qu'elle lui enlevait des étudiants et lui prenait une part des subventions du trésor royal... Ce fut lui le véritable artisan de la ruine de l'Université de Grenoble. »

Les Grenoblois ne se résignèrent pas à la perte de leur Université. Ils ne laissèrent échapper aucune occasion d'en solliciter le rétablissement. En 1579, ils le demandèrent à Catherine de Médicis qui fit dans leur ville un assez long séjour. En 1591, ils s'adressèrent à Lesdiguières, alors le véritable maître du pays. Ces demandes furent inutiles. Il semble que le silence se soit fait au XVIIe siècle sur cette question si brûlante au XVIe. Mais, au cours du XVIIIe siècle, les espérances de Grenoble se ranimèrent. Divers projets furent étudiés ; sous le chancelier d'Aguesseau, il fut sérieusement question de transférer à Grenoble soit l'Université de Valence, soit au moins la Faculté de droit. Plus tard, après la suppression de l'ordre des Jésuites, vers 1768, un projet analogue parut à la veille d'être réalisé ; il resta, lui aussi, à l'état de projet, et rien ne fut changé à la situation jusqu'en 1789. « Je ne sais, dit en terminant M. le doyen Fournier, ce que le siècle où nous entrons réserve à l'Ecole de droit de Grenoble. Qu'il me soit seulement permis d'exprimer un vœu : Dieu nous préserve, nous et nos successeurs, de la discorde qui a tué la vieille Université grenobloise et de la routine qui a endormi l'Université de Valence ! »

Après M. P. Fournier, M. L. Balleydier, professeur à la Faculté de droit et assesseur du doyen, a exposé l'histoire de la Faculté au XIXe siècle, de 1805 à 1905 Après avoir donné d'intéressants détails sur l'enseignement du droit pendant la Révolution, sur le caractère plutôt théorique que pratique de cet enseignement et sur les débuts à Grenoble d'un homme « destiné à y fournir une brillante carrière de professeur, de jurisconsulte et d'érudit », Berriat Saint-Prix, M. L Balleydier expose avec la plus grande netteté les conditions et les circonstances dans lesquelles fut créée, en 1805, l'Ecole de droit de Grenoble :

« La loi de l'an X avait tracé le cadre de l'enseignement supérieur. Restait à l'organiser. En ce qui concerne le droit, la tâche parut de plus en plus urgente à mesure que l'élaboration du Code civil avançait. Ne fallait-il pas fournir aux jeunes générations les moyens de s'instruire des règles de la nouvelle législation ? Le Code civil fut terminé le 30 ventôse an XII (21 mars 1804). Dès le 22 du même mois (13 mars) était promulguée une loi, qui reste encore, après plus d'un siècle, la charte fondamentale de l'enseignement du droit en France.

« Les bases sur lesquelles il fut assis nous paraissent aujourd'hui singulièrement étroites. On en avait soigneusement éliminé tous les objets qui pouvaient conduire les élèves à la critique des institutions politiques. Le droit civil français dans l'ordre établi par le Code, le droit romain dans ses rapports avec le droit français, la législation criminelle et la procédure civile et criminelle, voilà l'essentiel du programme (art. 2). Cet enseignement purement pratique était sanctionné par des examens autour desquels on allait multiplier les précautions et les garanties pour éviter le retour des abus auxquels avait donné lieu la collation des grades dans les anciennes Universités. Elles étaient d'autant plus indispensables que les grades conférés par les écoles devaient seuls désormais ouvrir la porte des principales carrières judiciaires.

« La loi de l'an XII n'était pas susceptible d'une application immédiate; il fallait attendre le règlement d'administration publique auquel elle laissait, entre autres, le soin de fixer l'emplacement des nouvelles écoles. L'attente devait se prolonger deux années encore. Pendant ce temps, l'ambition des villes qui pouvaient espérer être choisies comme siège d'une Ecole de droit s'éveillait : trente-quatre se mirent sur les rangs. Grenoble ne fut pas des moins empressées ».

De multiples démarches furent faites auprès de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, de Cambacérès, de Fourcroy, de Portalis. Enfin Grenoble fut désignée en même temps que huit autres villes de l'ancienne France pour être le siège d'une Ecole de droit. Le décret qui organisait l'Ecole de droit à Grenoble fut signé le 1er novembre 1805 au quartier général de Braunau, entre Ulm et Vienne ; Didier, le futur conspirateur de 1816, fut nommé directeur; parmi les professeurs de la nouvelle Ecole figurait Berriat Saint-Prix. L'installation solennelle de l'Ecole eut lieu le 23 décembre 1805 ; l'ouverture des cours se fit quatre mois plus tard, le 21 avril 1806. En 1808, l'organisation définitive de l'Université impériale eut pour conséquence la substitution du titre de Faculté à celui d'Ecole et de la dignité de doyen à celle de directeur.

Pendant les années qui suivirent, l'enseignement de la Faculté de droit de Grenoble a laissé peu de traces. Seul Berriat Saint-Prix mérite une mention spéciale. Après 1815 et sous la Restauration, la Faculté traversa une période de crise. Sans doute en 1816 Didier n'était plus doyen ni professeur : mais la Faculté ne fut pas sans souffrir quelque peu de la tentative faite par son ancien doyen. Cinq ans plus tard, en 1821, à la suite d'une manifestation sans gravité à laquelle avaient pris part quelques étudiants en droit, la Faculté fut supprimée. Elle fut rétablie en 1824 avec le même nombre de chaires et de suppléants qu'avant sa suppression. Dès lors la Faculté connut des jours plus tranquilles ; jusqu'en 1870, elle connut des années prospères, d'autres moins brillantes ; ses professeurs les plus réputés furent Auguste Gautier, Jules Mallein, Auguste Gueymard, Burdet, Taulier, qui fut à deux reprises maire de Grenoble, Cautel, Périer, Gustave Humbert, Couraud. Après la guerre de 1870, la Faculté de droit de Grenoble prit un essor considérable ; à la voix de maîtres comme Lamache, Pailhé, Beaudouin, Trouiller, Testoud, des étudiants de plus en plus nombreux suivirent les cours. La création même en 1879 d'une Faculté de droit à Lyon, qui parut un moment dangereuse, ne fit qu'accroître l'ardeur de la Faculté de Grenoble : « forte du sentiment de sa valeur, des souvenirs de son passé, de la sympathie des populations voi-

sines, elle lutta courageusement pour son existence et le succès couronna ses efforts ». Bientôt aux étudiants français vinrent se joindre des étudiants étrangers ; aujourd'hui les étudiants immatriculés sont plus de 300.

Après avoir ainsi résumé l'histoire de la Faculté de droit au XIXe siècle, M. L. Balleydier conclut :

« Encadrées dans les Universités, dotées d'une foule d'enseignements nouveaux, les Facultés de droit de nos jours ne ressemblent guère aux Ecoles d'il y a un siècle. Petit à petit, le droit public, l'histoire du droit, puis les sciences économiques s'y sont fait une place à côté du droit privé ; enfin, dans cette rénovation de l'enseignement supérieur qui fut l'œuvre de la troisième République, les Facultés de droit sont devenues ces instituts de sciences sociales qu'avaient déjà rêvés jadis Talleyrand et Condorcet. Au lieu des cinq chaires du début, la Faculté de Grenoble en compte aujourd'hui treize, et ses professeurs et agrégés distribuent plus de vingt-cinq enseignements divers. Parmi les esprits qui s'intéressent aux sciences juridiques, quelques-uns, et des meilleurs, n'ont pas vu sans alarme cette transformation ; excellemment nourris de la substance des enseignements anciens, ils craignent que la multiplicité des cours ne disperse l'attention des étudiants, que des maîtres trop spécialisés n'entraînent leurs élèves dans la voie, sans issue pour la plupart, des recherches de pure érudition et que, somme toute, le nouveau système soit moins adapté que l'ancien à la formation de bons jurisconsultes, qui doit, personne ne le conteste, demeurer l'objectif essentiel des Facultés de droit.

« Fallait-il donc, pour donner satisfaction à ces préoccupations, renoncer à introduire dans les Facultés les disciplines nécessaires à la formation des administrateurs, des hommes politiques, de tous ceux qui, quelle que soit leur carrière, aspirent à connaître l'évolution des institutions et les leçons qu'elle suggère, les besoins économiques et sociaux de leur temps et les moyens d'y donner satisfaction ? Fallait-il les cantonner à jamais dans leur fonction primitive d'écoles préparatoires à la magistrature et aux fonctions qui s'y rattachent ?

« La conclusion s'imposerait sans doute s'il était démontré qu'il y a incompatibilité entre l'un et l'autre rôle. Mais la preuve est-elle faite ? Les Facultés n'ont-elles pas le sentiment, aussi vif que jadis, de la responsabilité qui leur incombe dans le recrutement des professions qui touchent à l'administration de la justice ? Leurs membres ne s'efforcent-ils pas, au contraire, de serrer de plus près qu'on ne l'avait jamais fait les éléments concrets de la vie juridique, les faits sociaux, les mouvements de la jurisprudence, les indications de la pratique ? N'ont-ils pas renoncé à ces stériles controverses d'école qui tenaient naguère une si grande place dans l'enseignement ? Et si, non contents de munir les élèves des notions de droit qui leur sont strictement nécessaires pour aborder le prétoire ou la barre, ils veulent encore leur ménager un accès facile à des domaines qui certes ne sont pas restés fermés à leurs aînés, mais où ceux-ci n'ont pu pénétrer qu'au prix de travaux individuels que tout le monde n'a pas le loisir et le courage d'entreprendre, faut-il se plaindre de cet élargissement de leur horizon ? Faut-il regretter le surcroît de peine que coûte la formation plus complète des jeunes esprits qui nous sont confiés ?

« Assurément il y a une mesure à garder dans ce partage entre la théorie et la pratique, entre les sciences sociales d'application immédiate et celles qui se meuvent plutôt sur le terrain de l'histoire ou des idées abstraites. La tâche est difficile ; du soin et du tact avec lesquels les Facultés s'en acquitteront dépendra leur succès ou leur échec. Celle de Grenoble s'efforce d'y apporter tout le zèle, tout le dévouement dont elle a trouvé l'exemple chez ces anciens dont j'ai évoqué la mémoire. A-t-elle réussi jusqu'ici ? réussira-t-elle dans l'avenir ? Je ne puis que poser la question. Si vous êtes curieux de connaître la réponse, sachez attendre. Peut-être, dans cent ans, quelqu'un se lèvera-t-il à cette place pour vous la donner. »

Après ces trois discours de MM. le recteur Moniez, le doyen Fournier et le professeur Balleydier, le *Livre du Centetenaire* renferme les *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble* (436 pièces analysées ou publiées *in extenso*), puis les *Documents relatifs à la Faculté de droit de Grenoble* (1805 1905). A cette double liste de documents, ont été joints : 1° deux tableaux graphiques dressés par M. l'ingénieur Balleydier : le premier représente la statistique des inscriptions depuis 1805, le second la statistique des immatriculations depuis 1898 ; 2° un tableau de répartition des étudiants inscrits depuis leur origine.

L'Association des bibliothécaires français a tenu son Assemblée générale annuelle le 7 avril dernier. Un projet de réglementation légale de la situation des bibliothèques municipales y a été lu par M. Oursel, bibliothécaire de la ville de Dijon. Après discussion, l'Assemblée s'est rangée à cet avis que, pour toutes réformes à faire dans les bibliothèques, municipales ou non, le plus important était d'avoir un organe permanent chargé de les préparer. En conséquence, l'Assemblée a émis le vœu qu'un Comité consultatif des bibliothèques fût institué au ministère de l'Instruction publique. Elle a également émis un vœu tendant à améliorer et à régulariser le stage dans les bibliothèques dépendant de l'Etat.

Ch. Sustrac.

Société d'enseignement supérieur : Groupe Bourguignon

Séance du 26 juin 1907. — Le groupe maintient à la présidence M. Desserteaux, et à la vice-présidence, M. Ponnelle, président de la Chambre de commerce de Beaune. Il nomme M. Hauser secrétaire à la place de M. Rosenthal qui a quitté Dijon.

I. *La question du P. C. N.* — Le groupe est heureux de pouvoir répondre à l'une des questions posées par la Société relativement aux études de médecine. M. Bataillon, doyen de la Faculté des sciences, et M. Deroye, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, ont communiqué leurs vues dont voici le résumé. L'affluence des étudiants dans les grandes

Universités crée de graves difficultés et ne permet pas de tirer de l'enseignement tout ce qu'il pourrait donner. Le problème, du reste, est le même dans les Facultés de médecine. Certes, il y a eu quelques abus dans l'interprétation des programmes, abus qu'on pouvait facilement réprimer, et qui ont servi de prétexte aux attaques dirigées contre le P. C. N. dans son ensemble.

Notre point de vue est celui d'une petite Université. Avec un maximum de 35 à 40 étudiants, répartis en deux séries pour les exercices pratiques, les maitres connaissent les élèves et dirigent efficacement leur travail. Cette direction — le point est à remarquer — dépasse l'examen ; les meilleurs étudiants reviennent les années suivantes au laboratoire de la Faculté des sciences pour des études purement professionnelles, histologie normale et pathologique, sérodiagnostics, examens bactériologiques, etc. Comme ils rencontrent fréquemment dans ces laboratoires médecins et pharmaciens, ils ne changent pas d'atmosphère et se trouvent chez eux. Ainsi s'est établie, dès le début, entre la Faculté des sciences et l'Ecole de médecine et de pharmacie une collaboration dont les praticiens dijonnais ont assez bénéficié pour ne pas la renier. Les étudiants, eux aussi, en témoignant à maintes reprises à leurs anciens maitres leur reconnaissance, montrent qu'ils apprécient à sa valeur l'enseignement reçu. Enfin, l'Ecole de médecine, à laquelle la Faculté des sciences prête la collaboration officielle de ses maitres, ne peut trouver l'enseignement de tel professeur bon ou mauvais selon qu'il est donné chez elle ou à la Faculté.

Pour toutes ces raisons, le groupe conclut :

1° Que le P. C. N. peut donner d'excellents résultats dans les petits centres ; l'infériorité des grandes Universités, à ce point de vue, tient au grand nombre des étudiants, et au fossé profond qui existe entre la Faculté de médecine et la Faculté des sciences ;

2° Que le contact journalier entre les maitres du P. C. N., les professeurs de l'Ecole de médecine, et même les praticiens a tenu chez nous cet enseignement en dehors de l'atmosphère de suspicion qui règne ailleurs ;

3° Que le changement de programme nous paraitrait sans importance, s'il s'agissait d'une réduction plutôt que d'une extension, si l'initiative des maitres n'était entravée par une précision excessive, enfin si un régime d'inspection exceptionnel ne laissait à des maitres dévoués le sentiment d'une défiance injustifiée à leur égard.

II. *Maintien ou suppression du baccalauréat.* — M. Ponnelle expose au groupe le système des examens de passage qu'il a vu donner d'excellents résultats à l'étranger. Après une discussion à laquelle prennent part M. le recteur Boirac, MM. les doyens Bailly, Bataillon et Dorison, le groupe à l'unanimité moins une voix est d'avis du maintien du baccalauréat ; chez nous, où l'enseignement secondaire est libre, il faudrait, si on supprimait le baccalauréat, le remplacer par un examen équivalent qui présenterait peut-être des inconvénients plus graves.

III. *Introduction dans les Universités des élèves de troisième année des Ecoles normales primaires, et des jeunes filles après leur sortie du lycée.* — Pour les élèves de troisième année des écoles normales primaires, M. le doyen Bataillon estime que le seul enseignement qui puisse l ur être donné est celui du P C. N., mais comme ce P. C. N. complet

serait trop absorbant, il faudrait en détacher quelques leçons et quelques démonstrations pratiques leur montrant qu'en matière scientifique l'absolu n'existe pas.

M. le doyen Dorison constatant que le programme de troisième année de ces élèves suppose une culture générale, estime qu'il rentre dans le rôle de l'Université de donner cette culture et de prendre en main cette direction d'études. La Faculté des lettres y a songé : ces élèves pourraient suivre le cours d'histoire de la Bourgogne, certaines leçons d'histoire contemporaine groupées pour eux, et enfin certaines conférences de littérature française (le professeur, M. Roy, a fait entrer dans les programmes de licence des auteurs dont l'étude est indiquée dans le programme de troisième année des élèves des écoles normales primaires).

En réalité, il y aurait là toute une organisation à créer pour laquelle il faudrait trouver des ressources destinées à payer les frais matériels des exercices pratiques à la Faculté des sciences et à rémunérer les professeurs chargés de ces enseignements nouveaux (1). A défaut de cette organisation nouvelle, on pourrait, peut-être, dès maintenant, s'adresser au département, et lui demander de payer, à titre de récompense aux meilleurs élèves de troisième année, les droits d'immatriculation à l'Université; ces élèves pourraient ainsi profiter de certains enseignements des Facultés des sciences et des lettres autres que les cours publics.

En tout cas, il y a dans cette voie un grave écueil à éviter : il ne faut pas que les élèves des écoles normales primaires trouvent, dans cette organisation nouvelle (et en obtenant la dispense du baccalauréat), le moyen d'entrer dans les Facultés et d'y prendre des grades pour lesquels la culture générale de l'enseignement secondaire est absolument indispensable.

Pour les jeunes filles après leur sortie du lycée, le groupe estime qu'elles peuvent trouver un complément d'études suffisant dans les cours des Universités, et qu'il serait peut-être prématuré de songer à créer pour elles un enseignement spécial.

Le président du groupe,
F. DESSERTEAUX.

∴

Nous avons prié (15 mai 1907, p. 454) *nos collaborateurs de nous transmettre leurs observations relativement aux vœux émis par le Congrès des praticiens. Nous commencerons, dans le prochain numéro, la publication des réponses qui nous ont été transmises et de celles qui nous parviendront. Nous appelons de même l'attention sur les questions soulevées par le groupe dijonnais.*

(1) Pratiquement, cette organisation ne serait guère applicable qu'à la seule école normale du département où siège l'Université.



ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Ernest Lavisse. — *Histoire de France*, t. VII. I. Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685) par E. Lavisse. — Paris, Hachette, 1906.

Ce volume est le treizième de l'important ouvrage entrepris sous la direction de M. Lavisse, et dont plusieurs parties ont été analysées ici même. On annonce d'ailleurs que devant se terminer primitivement à la Révolution, cette histoire monumentale sera continuée jusqu'à nos jours avec de nouveaux collaborateurs aussi compétents que les précédents.

Le xvi[e] siècle, et les débuts du xvii[e] siècle français, Louis XIII et Richelieu, ont été étudiés par MM. Lemonnier et Mariéjol, M. Lavisse consacrera deux volumes à Louis XIV, dont le règne a fait pendant plusieurs années l'objet de ses cours en Sorbonne. Le premier livre traite de la Fronde, pour laquelle l'auteur ne témoigne pas la même indulgence que les anciens historiens « Ce fut un jeu abominable. Un moment il s'agit d'une réforme de l'Etat, et cette réforme était nécessaire... ; mais tout de suite au Parlement, qui réclame la réforme et se charge de la faire, se joignent des princes, des grands seigneurs et leurs clientèles, dont les mobiles sont la cupidité vulgaire, des amours presque tous frivoles, des honneurs, des caprices ou seulement le besoin de remuer » (p. 42). Les intrigues de la Fronde, M. Lavisse se contentera de les résumer vigoureusement. Il n'a pas pour les héros et les héroïnes de cette guerre civile l'admiration idéaliste de Victor Cousin pour Mme de Longueville. En revanche, dans le détail de son exposition, il expliquera par l' « inachèvement de l'Etat » ces « levées d'armes et ces négociations avec l'ennemi qui aujourd'hui seraient des crimes et qui alors n'étonnaient à peu près personne ». Il étudiera sympathiquement les efforts du Parlement, en reconnaissant qu'ils étaient condamnés d'avance. « Quelque chose semble se préparer, qui aurait été bienfaisant à la France et au roi, une réforme si évidemment nécessaire, un commencement de liberté peut-être, mais rien ne viendra, rien. Et rien ne pouvait venir. Ni la France n'était préparée à s'assembler pour suivre un mouvement, ni le Parlement n'était capable de la diriger » (p. 33). Il fera de Broussel, « de ce libéral comme il s'en trouvait au Parlement et à la Ville parmi les gens instruits qui avaient été de bons élèves » un portrait bienveillant. C'est des faits mêmes qu'il tirera une confirmation de ses conclusions sur la Fronde, étudiant les ruines matérielles et politiques, qu'elle a laissées derrière elle. L'autorité du Roi demeure seule « debout dans la ruine universelle et surhaussée par cette ruine » (p. 65).

La politique extérieure de Mazarin, l'aventure de Fouquet et les querelles du jansénisme, voilà ce que M. Lavisse analyse avant d'arriver à la majorité de Louis XIV et à l'exposé de l'œuvre du règne. La signification exacte de la ligue du Rhin est dégagée par l'auteur, qui ne la considère pas « comme une opération géniale et extraordinaire de la politique de Mazarin, ni comme une preuve de l'asservissement de l'Allemagne aux desseins de la France » (p. 69). Au jansénisme M. Lavisse accorde une grande attention. « Négliger les choses religieuses du XVII[e] siècle ou les estimer petitement, c'est ne pas comprendre l'histoire de ce siècle, c'est ne pas la sentir On accordera bien d'ailleurs que s'il est plus difficile, il est d'utilité meilleure et plus relevée d'apprendre à connaître Pascal par exemple que d'étudier des caractères de ministres, même s'ils s'appellent Colbert ou Louvois » (p. 88). Après avoir étudié les conceptions religieuses du jansénisme, il en dégage les tendances politiques et maintient qu'à cette secte se raccrochaient « les restes de la Fronde ». Avec Mazarin commencera la persécution que continuera le fidèle élève du cardinal, Louis XIV.

Mazarin mort, commence le règne personnel. Le livre que consacre M. Lavisse à l'étude de la personnalité de Louis XIV est tout à fait nouveau, et déborde de vues personnelles. Le « moi du Roi » s'y détache avec vigueur et netteté. Le jugement de M. Lavisse est modéré dans sa sévérité. « Louis XIV est grand comme roi, comme officiant de la royauté... Du culte dont il est l'idole, il est le grand prêtre croyant... Mais dépouillé de la royauté, il est un honnête homme, comme il y en avait beaucoup en ce temps-là à la ville. Ni la Bruyère ne fait attention à lui, ni Saint Simon » (p. 137).

Suivent la présentation des ministres royaux, Lionne, Colbert, dont le portrait est plus particulièrement creusé, le Tellier, puis l'analyse des organes du gouvernement central, et un bref tableau de la situation politique des provinces françaises en 1661.

A la rigueur toute cette première partie si intéressante et si riche pourrait passer pour une préface. Le corps du livre, c'est l'étude renouvelée de l'œuvre de Colbert, dont pour la première fois la signification est expliquée, par delà l'étude minutieuse du détail. D'après M. Lavisse, Colbert a essayé une tentative, qui, si elle avait réussi, aurait pu changer l'avenir de la monarchie : ce fut de donner à la société française et à la royauté une direction nouvelle. Voyant dans la richesse la source de la puissance des Etats, il eût voulu que toutes les énergies françaises pussent s'utiliser à gagner de l'argent par l'accroissement du commerce. De là proviennent la plupart de ses idées révolutionnaires sur le « trop de prêtres, de moines et de nonnes », sur la caste des gens de robe qui « attire pour l'endormir l'argent du royaume » : de là ses efforts pour supprimer tous les obstacles, pour faire cesser la misère de la France, encore exagérée par lui dans ses rapports à Louis XIV. « Ce fut donc la volonté de Colbert que la France devînt une manufacture et une maison de commerce productrice de richesse... Il entendait que cette richesse fût un moyen de gloire pour le Roi, pour l'accroissement de sa puissance... Il voulait en prélever une part pour l'encouragement des lettres et des arts, cette parure des grands règnes... » (p. 173).

Tels étaient les désirs de Colbert. « Comment la France et comment le Roi accueillirent l'offre de Colbert, c'est la question capitale du règne

de Louis XIV » (p. 176). Or l'histoire de l'administration financière de Colbert, retracée à grands traits par M. Lavisse, nous montre « la différence entre ce qu'il a voulu et ce qu'il a fait ». Le mauvais état des finances et la persistance des abus l'ont terriblement gêné dans son effort pour enrichir la France par le travail. Quant aux efforts de Colbert pour supprimer les obstacles de détail, ruine des chemins, insuffisance des canaux etc., pour organiser l'agriculture, multiplier les cultures industrielles, pour créer pièce par pièce un régime des manufactures et des métiers, ils n'ont réussi qu'à demi. « Les habitudes du Roi et de la Nation s'opposaient aux ambitions de Colbert » (p. 225). Sans doute Colbert n'a pas perdu toute sa peine. Mais les exigences et les difficultés ont amoindri son œuvre.

Pour le commerce Colbert a essayé après Cromwell une politique mondiale et impérialiste. Mais de nombreuses fautes de détail ont été commises. Les compagnies coloniales ont très vite périclité. Colbert n'est parvenu « ni à fermer la France aux marchands étrangers, ni à s'approprier le commerce du monde » (p. 253). Nulle part sans doute, son effort n'a été inutile. Mais le grand dessein primitif n'a pas été réalisé.

« La monarchie française ne fera donc pas la chose nouvelle qui lui était proposée... Restait que le Roi continuât la chose ancienne qui était de se procurer une autorité plus forte, une obéissance complète, prompte, et d'achever l'Etat, si imparfait encore ». L'étude du gouvernement politique de Louis XIV occupe le livre IV du volume de M. Lavisse. On y voit la disparition progressive de toutes les espèces d'autonomie qui subsistaient encore en 1661, et la docilité servile que le roi obtint peu à peu par de mauvais moyens. Même établissement de l'autocratie royale dans la législation, la justice et la police. Il arriva que le roi devint un tyran.

Dans le livre cinquième et dernier est retracé le gouvernement de la société, artisans et paysans, officiers royaux, noblesse, clergé. Le Roi a connu les misères de ses peuples : il n'a pas fait suffisamment pour les adoucir. Il a abaissé la noblesse à n'être plus qu'un cortège et un décor, tout en lui maintenant ses privilèges, et en se proclamant le premier gentilhomme du royaume. Quant au clergé fort puissant encore, il lui fit de grandes concessions. « Louis XIV donna la persécution à l'Eglise, comme à la noblesse la guerre. L'autocratie a coûté très cher » (p. 401). Pour se procurer une puissance plus grande, il a diminué la valeur de tout ce qui n'était pas lui. « Il a porté la monarchie à la perfection par des moyens qui en préparaient la ruine » (p. 404).

Telles sont les conclusions de ce volume, de la richesse et de l'importance duquel un bref résumé ne peut que donner une idée diminuée et insuffisante. C'est la première fois qu'une synthèse scientifique est tentée sur l'histoire du XVIIe siècle français. Elle est faite avec cet irrespect et en même temps cette prudence critique, qui ont si souvent fait défaut à ceux qui ont étudié cette époque. Le style reflète admirablement la pensée vigoureuse et claire de l'auteur en sa concision impérieuse. La lecture du livre suscite une vision concrète et précise des choses et des hommes du temps. C'est à quoi ne nous avaient pas habitué ceux qui depuis cinquante ans ont écrit sur cette période, depuis Camille Rousset jusqu'au

duc d'Aumale et au marquis de Ségur. Rien n'est plus impressionnant que cette histoire faite de science et de tempérament (1).

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

René Worms. — *Philosophie des sciences sociales*, III. *Conclusions des sciences sociales*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque sociologique internationale, 310 pages. — Paris, Giard et Brière.

La *Revue* a précédemment annoncé les deux premiers volumes de la *Philosophie des sciences sociales*, dont M. René Worms donne aujourd'hui les conclusions.

Dans des *Considérations préliminaires*, l'auteur montre d'abord le rôle, la difficulté et les limites de ce travail, dont les données sont fournies surtout par les sociétés civilisées et tirées, de préférence, des sociétés aryennes occidentales. L'évolution y est discontinue, les divergences entre pays importantes. Toutefois l'histoire récente des formes sociales — depuis 400 ans environ — atteint à des conclusions plus sûres, plus utilisables pour l'art social.

Une première partie porte sur les éléments sociaux, une seconde sur la vie sociale, une troisième sur l'avenir des sociétés. La première partie traite, en six chapitres, du milieu, de la race, de la population, des groupements sociaux, du moment, de l'individu. Nous y signalerons surtout le rappel des théories de Taine, de Le Play et de Demolins ; la critique de ce qu'on a appelé l'opposition des races, leur fixité, leur hiérarchie ; l'examen des théories démographiques de Malthus, de Karl Marx, de Spencer, de Dumont ; le jugement porté sur les deux thèses relatives à l'homme de génie, « où il n'y a pas de solution générale possible, parce que les données du problème ne sont pas suffisamment déterminées ».

Dans la seconde partie, la *Vie sociale*, 8 chapitres sont consacrés à la vie économique, à la vie familiale, aux mœurs, à la religion, à la science, à l'art, au droit, à la politique. Chacun de ces chapitres résume fort bien les résultats acquis. En particulier, pour la distinction de la science et de la religion : « Il y a peut-être eu dans tous les domaines, dit M. Worms à propos de la loi comtiste des trois états, succession de l'esprit théologique et de l'esprit positif, bien que ce fait même soit contesté. Mais cela ne permet pas de dire qu'il y a eu ou qu'il doit y avoir remplacement intégral de la religion par la science. Car, à vrai dire, la religion et la science n'ont pas les mêmes domaines. Celui de la science est moins vaste que celui de la religion. Celle-ci, née dans les âges primitifs, répondait à des besoins multiples : au besoin de connaissance, au besoin de poésie, au besoin de direction ; elle était tout ensemble une science, un art, une morale, voire même un droit et une politique rudimentaires. On peut dire qu'elle représentait, à elle seule, toutes les fonctions sociales de relation. Le premier progrès accompli a consisté dans une différenciation de ses parties, dans une séparation de ses diverses fonctions. Chacune d'elles s'est érigée en un tout distinct, ayant ses méthodes spéciales. C'est même ce qui fait qu'aujourd'hui, ce processus étant presque à son terme, il devient difficile de trouver pour la religion un domaine particulier, un objet spécifique.

(1) Signalons une vétille pour une 2e édition, p. 52 ; une faute d'impression : 1665 au lieu de 1655.



Dans tout ce vaste empire, qui fut originairement celui de la religion, la science n'a entendu prendre pour elle-même qu'une seule province ; elle n'a cherché à répondre qu'au besoin de connaissance. Aussi, si l'on peut dire qu'elle est un succédané de la religion, doit-on immédiatement ajouter qu'elle ne lui a succédé que partiellement. Elle est l'organisation méthodique du savoir, dont la religion avait été l'organisation rudimentaire ».

Enfin la troisième partie, l'*Evolution sociale*, a pour objet la forme, le moteur, le processus, le résultat de cette évolution.

Le volume se termine par quatre pages de considérations sur l'avenir de la société. Si la raison humaine fait encore des progrès et si la pratique s'inspire de plus en plus de ses conclusions, l'humanité acquerra une maîtrise de plus en plus complète sur la nature, des perfectionnements multiples pourront être introduits dans les diverses manifestations de la vie sociale, un avenir « lumineux et illimité » se présente aux peuples qui se pénétreront de cet idéal. Et si l'on veut engager sur l'immortalité des nations ce redoutable pari que Pascal faisait sur l'immortalité individuelle, on devra répondre en faveur de leur persistance indéfinie, par le mot que Platon a mis dans la bouche de Socrate expirant : « C'est un beau risque à courir et l'espérance est grande ». F. P.

Aurelio Stoppoloni. I. *Francesco Rabelais e il suo pensiero educativo*. II. *Gian Giacomo Rousseau*, 2 vol. in-12 (tomes 2 et 6 de la *Biblioteca Pedagogica de I diritti della Scuola*). - Rome, 1906.

M. Aurelio Stoppoloni est une des personnalités les plus marquantes dans le monde de l'enseignement en Italie. Outre la part qu'il a prise à la réforme et au développement de l'enseignement primaire il s'est fait connaître par des ouvrages comme *Mme de Maintenon et Saint-Cyr*, *Léon Tolstoï éducateur*, etc., par les publications qu'il a dirigées, par les enquêtes faites sur l'éducation populaire en Angleterre, en Suisse, en France, etc. Ajoutons que parlant et écrivant notre langue avec une rare pureté, il a toujours montré une vive sympathie pour notre pays et réservé un chaleureux accueil aux Français qui venaient étudier les institutions italiennes.

Les deux ouvrages que nous signalons aujourd'hui font partie d'une *Bibliothèque pédagogique* qu'il dirige et qui est publiée par la revue : *Les droits de l'Ecole*. La collection comprend encore des études sur Victorin de Feltre par M. Polo Vecchia, sur Montaigne par M. L. Ambrosi, sur Comenius par M. Francesco Orestano, sur Locke par M. G.-M. Ferrari ; aucune n'est négligeable.

M. Stoppoloni a fait une étude particulière de Rabelais ; et même, à l'aide de documents inédits, il a pu rectifier quelques détails dans la version traditionnelle de son voyage à Rome (*Rabelais à Rome* dans la *Revue d'Italie*, mars-avril 1906). Le petit volume *Francesco Rabelais e il suo pensiero educcativo* est un ouvrage de vulgarisation. L'auteur en a écarté tout ce qui pourrait ne plaire qu'à des érudits. La bibliographie, abondante d'ailleurs, comprend surtout des ouvrages littéraires ; en sont exclus, un peu trop systématiquement peut-être, les articles, les travaux spéciaux qui examinent tel ou tel point de la vie ou de la doctrine de Rabelais. Mais cet excès, qui nous étonne d'abord, s'explique par l'inten-

tion de M. Stoppoloni qui ne s'adresse ni à des Français, naturellement plus exigeants, quand il s'agit de leurs auteurs nationaux, ni même aux savants de son pays. Il a voulu seulement montrer au public scolaire italien quelle place Rabelais occupe dans l'histoire de la pédagogie.

Cette place M. Stoppoloni la fait très grande : avec juste raison, il voit en Rabelais, qu'il aime ardemment, malgré ses défauts, un des hommes qui, au XVIe siècle, ont uni le plus fructueusement la sagesse antique et l'esprit de la Renaissance. C'est l'idée qui domine tout son volume.

Dans la biographie (1), charmante d'allure, il nous fait assister à la formation de Rabelais et retrace l'histoire de son effort ; dans une seconde partie, plus ample mais toujours très claire, il dégage les principes de Rabelais en matière d'éducation et montre comment il se met à l'école des anciens et surtout du bon sens pour briser les méthodes de la scolastique. Il n'isole pas Rabelais de son milieu ni du mouvement général qui transforme au XVIe siècle la pédagogie du monde occidental. Avec une très grande largeur d'esprit, et en répudiant tout amour propre national, M. Stoppoloni marque d'un mot l'action des hommes qui ont collaboré avec Rabelais à ce progrès, et c'est plaisir de l'entendre caractériser Erasme, Philelphe, etc., et les bons ouvriers de la Renaissance.

Le *Jean-Jacques Rousseau* de M. Stoppoloni présente les mêmes qualités de clarté et d'agrément. La biographie, qui comprend plus de cent pages, et qui témoigne de sérieuses recherches ainsi que d'une connaissance étendue des ouvrages consacrés à Rousseau, est extrêmement vivante. L'auteur a un réel talent de narrateur. Dans la seconde partie, consacrée à l'œuvre, une place prépondérante est naturellement faite à l'*Emile*. M. Stoppoloni l'analyse avec soin ; il en dégage les idées maîtresses ; il en mesure la portée et montre ce qu'il y avait d'original dans la conception de Rousseau. Il y a là des pages excellentes ; tout au plus peut-on reprocher à l'auteur de s'être parfois retranché trop modestement derrière l'autorité d'autrui. Il lui arrive de citer des critiques français de troisième ordre dont la pensée, sans aucun doute, ne vaut pas la sienne. Mais ce n'est là qu'un détail. Ces deux volumes sont d'une lecture aimable, et il serait à souhaiter, pour la réputation de nos grands écrivains, qu'ils fussent toujours présentés aux publics étrangers par des hommes aussi délicats que M. Stoppoloni.

M. ROGER.

Louis Leger. — ***Le cycle épique de Marko Kralievitch*, un vol. in-18 (Bibliothèque slave elzévirienne). — Paris, Leroux, 1906.**

Marko Kralievitch est un héros légendaire qui joue dans l'Europe orientale un rôle aussi considérable que notre Roland ou le Cid en Occident : les légendes épiques qui chantent ses exploits s'étendent sur les pays serbes, croates et bulgares, même sur la Roumanie et la Petite Russie.

1) M. Stoppoloni (p. 48) ne se décide pas entre les dates de 1552 et 1553 données pour la mort de Rabelais. Dans une pénétrante étude sur la correspondance inédite de Lambin (*Deux années de la Renaissance* dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-septembre 1906, p. 93), M. Henri Potez a établi que Rabelais vivait encore à la fin de 1552.

M. Léger qui les interprète actuellement au Collège de France les a résumées dans quelques leçons préliminaires dont il nous donne ici le texte. Ce volume sera le bienvenu de tous ceux qui s'intéressent à l'épopée populaire et à la littérature comparée. Il vient à point au moment où les problèmes que soulève le monde balkanique s'imposent à l'attention du public lettré.

Charles Cestre. — *La Révolution française et les poètes anglais (1789-1809).* — Paris, Hachette, 1906, 1 vol. in-8° de 570 pages. Prix : 7 fr. 50.

L'auteur, dans cet ouvrage, a un triple dessein. Il s'est proposé de préciser et de définir, principalement par l'étude de leurs écrits, l'impression produite par la Révolution française sur les poètes anglais qui en furent les contemporains. Il a recherché ensuite comment et jusqu'à quel point les émotions et les sentiments suscités en eux par le même événement ont contribué à transformer la matière et la forme de leurs œuvres, aidé par conséquent à la rénovation poétique connue sous le nom de romantisme. Enfin, après l'influence littéraire de la Révolution sur la poésie anglaise, il a voulu déterminer son influence philosophique, c'est-à-dire retrouver dans cette poésie les idées morales et sociales qui peuvent y dériver de la grande crise française.

Wordsworth, Sonthy et Coleridge, que M. Cestre étudie tout particulièrement, furent, dans leur jeunesse et pendant plusieurs années, enthousiastes de la Révolution. Le furent-ils exactement de la même sorte? Non : une très fine et très neuve analyse nous fait voir Wordsworth jeté dans le mouvement par le contact direct avec la nation française, emporté en France même par la fièvre et les passions ambiantes; Coleridge et Sonthy, plus spéculatifs, gagnés aux idées nouvelles par raison démonstrative et théorie philosophique. Chez tous trois, du moins, jaillit une source d'émotion qui échauffe toute leur poésie, surgissent des imaginations qui la colorent. Ferveur toute passagère d'ailleurs: en présence des massacres, de l'anarchie et des guerres, leur foi révolutionnaire s'ébranle, s'affaiblit, meurt, et fait bientôt place à des conceptions très différentes de la nature et de l'humanité. Alors même toutefois, du moins selon M. Cestre, il faut voir en eux des fils spirituels de la Révolution et dans leur idéalisme persistant une survivance de l'idéalisme révolutionnaire. En dépit d'une argumentation très ingénieuse, on hésitera sans doute à suivre M. Cestre jusque-là: trop d'influences successives et diverses ont agi sur les poètes des lacs pour qu'on fasse à une seule une part aussi grande dans tout leur développement ultérieur. Sous cette légère réserve, il n'est pas douteux que la Révolution française ne tienne, dans les origines très complexes du romantisme anglais, une place plus considérable que celle que lui assignent d'ordinaire les critiques anglais ; cette place est ici revendiquée et délimitée dans un ouvrage très bien informé et plein des plus fines analyses littéraires et morales.

A. Barbeau.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LE MUSÉE HOUILLER DE LILLE [1]

Historique. — Le 25 avril dernier, les membres de la *Société géologique du Nord* recevaient l'invitation suivante, adressée aux autorités de leur ville, aux membres des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, aux membres du Conseil municipal de Lille, au président de la Chambre des houillères, aux présidents des Conseils d'administration des Compagnies houillères, aux membres de l'Université et à toutes les notabilités locales :

« Monsieur,

« Le Musée houiller créé à la Faculté des Sciences de l'Université par « le Conseil municipal de Lille, sous les auspices des Conseils généraux « du Nord et du Pas-de-Calais, et avec le concours de la Chambre des « houillères des deux départements, sera inauguré le dimanche 5 mai « par M. le Ministre de l'Instruction publique.

« J'ai l'honneur de vous inviter à assister à cette réunion au nom de « la commission du Musée. La visite ministérielle est attendue pour « 2 heures 1/2. Le Musée sera ouvert de 1 heure à 5 heures.

« *Le Conservateur*,
« Ch. Barrois.

« P.-S. — A partir du jour de l'inauguration, le Musée houiller sera « ouvert au public, ainsi que le Musée Gosselet (21, rue de Bruxelles), les « dimanches et jeudis ».

(1) Inauguré le 5 mai 1907 par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, représentant le ministre de l'Instruction publique. Voir *Revue* du 15 mai 1907.

En même temps qu'ils recevaient cette invitation, les membres de la Société géologique étaient conviés à se joindre au bureau de la Société, pour visiter la nouvelle collection, la veille de l'inauguration officielle.

La Société géologique a décidé de conserver dans ses Annales le souvenir de cette journée qui fut une importante manifestation de l'intérêt que l'on porte dans la région du Nord à l'étude de la géologie.

Utilité d'un musée houiller régional. — De toutes les questions qui ressortent du domaine de l'activité de la Société Géologique du Nord, de toutes celles qui ont été successivement traitées dans ses Annales, il n'en est pas d'un intérêt plus vital, pour la région où elle siège, que celles qui concernent l'étude de son bassin houiller, la connaissance de son gisement, la délimitation de son extension. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont actuellement les plus grands producteurs et les plus grands consommateurs de charbon de notre pays. Les rapports des ingénieurs en chef des mines aux Conseils généraux établissent, en effet, que le Pas-de-Calais occupe la première place dans la production française annuelle avec 17 millions de tonnes, tandis que le Nord tient le premier rang dans la consommation avec 7 1/2 millions de tonnes, soit à peu près le double de la Seine.

C'est à la mise en œuvre intelligente des forces tirées de leur sol que nos deux grands départements doivent leur haute situation. D'après les rapports officiels de leurs préfets, ils créent annuellement ainsi une valeur totale de 249 millions de francs, avec leurs 85.000 mineurs, payés 128 millions de francs

Une statistique soignée, faite d'après des renseignements précis puisés auprès des compagnies, a donné les chiffres suivants pour la production du bassin en 1906 :

Gros produits .	984.961	tonnes.	5 0/0
Tout venant . .	9.517.144	»	45 0/0
Fines et menus.	11.569.069	»	52 0/0
Total de la production :	22.071.174	tonnes en 1906.	

Sous-produits obtenus dans les Compagnies houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais en 1906

Goudrons.	33.250	tonnes
Sulfate d'ammoniaque . .	12.039	»
Benzols et benzines . . .	3.126	»

Huiles diverses.	3.636	tonnes
Brai	17.305	»
Naphtaline	2.396	»
Anthracène	2.345	»

Encore y a-t-il lieu de remarquer que la production de 1906, en houille et en sous-produits, est inférieure à celle de 1905, à cause de la longue grève des mineurs en mars-avril 1906.

Maintenir cette situation enviée, développer l'importance économique de la région, sont le désir unanime de tous les habitants de nos industrieux départements, la préoccupation fondamentale des Conseils généraux, l'effort constant des professeurs de géologie de l'Université de Lille, tant dans leur enseignement que dans leur laboratoire et leurs conseils. Il leur a semblé, dans ces derniers temps, qu'un moyen de contribuer utilement à la cause commune serait la formation d'un musée ouvert au public, où seraient réunies, conservées et étudiées toutes les pièces intéressant le bassin houiller.

Considérations qui ont présidé a l'installation du musée houiller. — L'exploitation du bassin houiller ayant pour résultat de faire sortir du sol des documents nécessaires au progrès de la science, en même temps que des produits utiles à l'industrie, il est du devoir élémentaire des services publics de conserver ces documents. Les plus importants à conserver, après les plans, sont les roches, les minéraux, les fossiles rencontrés au cours des travaux, attendu que leur étude et leur comparaison permettent à ceux qui s'en occupent de venir en aide à l'art des mines, et que, d'autre part, le progrès de l'exploitation même fait disparaître pour toujours les documents extraits. Il a paru bon toutefois que le musée de Lille contînt, en même temps que des produits des houillères, des cartes, des vues photographiques des gisements, des restaurations des temps lointains où le charbon et le bassin lui-même se formaient. Le grand public y trouvera ainsi une leçon de choses : il aime à apprendre par les yeux ; c'est la façon d'apprendre la plus aisée, en même temps que la plus rationnelle pour les sciences d'observation. En l'intéressant à toutes les questions relatives au bassin houiller, en l'éclairant sur des questions qui sont vitales pour son développement, l'Université contribuerait aussi d'une façon pratique au progrès social, devenu solidaire de nos jours de la prospérité des industries locales.

Un musée houiller ne mériterait pas l'intérêt de tous s'ils ne renfermait que des échantillons minéraux : on y doit une place impor-

tante aux instruments savants qui enregistrent les mouvements du sol, séismographes et autres, ainsi qu'aux instruments délicats, lampes, eudiomètres, qui décèlent la présence du grisou et mesurent l'importance de ses dégagements. On y réserve aussi une place d'honneur à l'œuvre de la Faculté de Médecine dont les professeurs d'hygiène et de parasitologie se sont déjà tant distingués dans leur lutte contre l'ankylostomiase et les affections parasitaires qui menacent le mineur.

Mais notre musée houiller est né d'hier, et il ne sera demain que ce que lui permettra d'être la générosité publique. Il ne dispose d'aucun crédit régulier d'aucune sorte, et n'a vécu jusqu'ici que de mendicité. Souhaitons d'y voir établir une galerie spécialement consacrée à l'hygiène du mineur et à sa préservation contre les accidents, une galerie où l'on exposerait les résultats de la noble émulation que les concessionnaires, les industriels, les syndicats ouvriers de nos bassins auraient à cœur de stimuler entre savants et praticiens, en vue d'améliorer les conditions de la sécurité dans le travail. Par ce moyen, le mineur apprendrait qu'au lieu de tout attendre de son effort, comme son ancêtre, qui exploitait le silex à l'âge de la pierre, il est avantageux pour lui de demander à la fois au capital d'armer son bras, et à la science de défendre sa vie, dans la lutte qu'il poursuit dans les profondeurs, contre les éléments.

En attendant le jour où cette galerie sera ouverte, un panneau en deuil et une gerbe de palmes rappellent, sur un des murs du musée, les noms et les traits des trois victimes de la science et du devoir, Vaissière, Pelvey et Laurent, tuées le 28 janvier, à Liévin, en cherchant à capter une source de grisou, pour des études d'intérêt public.

Classement du musée. — La commission se propose de classer toutes les veines du bassin suivant leur âge, en montrant les particularités de leur composition, les caractères paléontologiques de leur faune et de leur flore, leurs variations d'un bout à l'autre du bassin ; malheureusement, elle ne possède pas encore de documents suffisants pour réaliser un projet qui sera l'œuvre de l'avenir. Le classement actuel est provisoire, il repose sur la lithologie et la botanique.

La première préoccupation du conservateur pour procéder au rangement du musée fut la recherche et le choix de *couches-repères*, de celles que les Anglais nomment parfois d'une façon expressive les *Key-rocks* (les roches-clefs), parce qu'elles sont susceptibles de

fournir la clef des problèmes stratigraphiques. La définition d'un certain nombre de ces couches repères dans le bassin constituerait un progrès considérable, parce qu'elle permettrait d'unifier la nomenclature des veines dans chaque compagnie, puis dans le bassin entier. Cette unification, si désirable, constitue le fondement nécessaire de tout progrès, la condition préalable de toute vue synthétique sur la structure du bassin. Diverses tentatives ont déjà été risquées pour atteindre ce but. Un premier essai a été fait en établissant le *plan général du bassin*, basé sur les caractères des veines, puis un autre, en déterminant ses *divers niveaux paléontologiques*, et un dernier enfin en fixant l'attention sur des niveaux lithologiques remarquables. Il sera intéressant pour le lecteur de les envisager successivement.

Plan général et coupes du bassin. — Le visiteur fera bien, avant de s'aventurer parmi les vitrines, de regarder dans le musée les huit panneaux verticaux placés sur les trumeaux des fenêtres; ils donnent la coupe verticale complète de toutes les veines et passées de charbon reconnues dans le bassin, depuis les inférieures jusqu'aux supérieures, à l'échelle de 1/300, ainsi que les stampes stériles qui les séparent. Sur ces coupes verticales, les grès sont teintés en rose, les schistes en bleu, les veines de charbon en noir, mais parmi celles-ci, quelques-unes, choisies comme *veines-repères*, ont leur nom écrit en lettres de teintes variées. Ces veines teintées sont les seules qui figurent sur les coupes des plans sur verre du bassin, offerts au musée par la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et placées au centre de la salle; elles y sont reportées avec les mêmes couleurs spéciales que sur les coupes verticales. Elles sont au nombre de 50 qui sont de haut en bas :

PAS-DE-CALAIS

—

Houilles flénues :
Faisceau supérieur de Bruay

Veine A.
Sainte-Aline n° 3.
Veine n° 5.
Veine n° 9.
Veine n° 15.
Veine n° 20.

NORD

—

Houilles grasses de Denain

Henri.
Marie-Louise.
Président.
Renard.
Lebret.
Edouard.
Voisine.
Moyenne-Veine.
Grande-Veine.
Grande-Veine du Midi.

PAS-DE-CALAIS

HOUILLES GRASSES :
FAISCEAU SUPÉRIEUR DE LENS

Girard.
François.
Beaumont.
Léonard.
Arago.
Omérine.
Jeanne.
Six-Sillons.
Veine de 0 m. 82.
Veine de 0 m. 88.
Veine de 1 m. 20.

HOUILLES MAIGRES :
FAISCEAU INFÉRIEUR DE LENS

Madeleine.
Elisa.
Saint-Alexandre.
Saint-Louis.

NORD

HOUILLES GRASSES
DE CUVINOT ET DE THIERS

Hélène.
2e du Sud.

HOUILLES DEMI-GRASSES
DE THIERS ET DE FRESNES

Meunière.
Georges.
1re du Nord.
7e du Nord.
9e du Nord.

HOUILLES MAIGRES :
FRESNES ET VIEUX CONDÉ

Veine D.
Veine A.
Hardy.
Camberlin.
Bussy.
Mathieu.
Saint-Joseph.
Neuf Paumes.
Masse.
Saint-Pierre.
Veine de Bruille.
Pont-Péri.

Le choix de ces *veines-repères* a été fait d'une façon aussi précise que possible. Il repose, quand la continuité matérielle des veines fait défaut, sur l'épaisseur relative des veines, leur composition, la nature du charbon, sa teneur en matières volatiles, l'épaisseur et les caractères des stampes. Ces veines-repères étant seules représentées sur les 100 coupes transversales, dont l'ensemble constitue le plan sur verre du bassin, il faut nécessairement se reporter aux coupes verticales pour connaître la série complète des veines (1).

Ces 100 coupes, orientées nord-sud vrai, à l'échelle de 1 à 10.000, ont été exécutées respectivement par les diverses Compagnies pour l'étendue de leur concession. Dans le Pas-de-Calais, la Compagnie de

(1) Une excellente description des coupes sur verre du bassin du Nord et du Pas-de-Calais offertes au Musée Houiller de Lille par la Chambre de Houillères et que nous avons tenu à suivre dans cet exposé, a été donnée par M. l'Inspecteur Général des Mines Küss, dans les *Annales de la Société géologique du Nord*, t. XXXIV, 1905, p. 398.

Lens avait dressé un plan d'ensemble à l'échelle de 1 à 40.000, par la juxtaposition et la révision des plans de surface, fournis par toutes les Compagnies du département, plan sur lequel on traça les lignes de coupe adoptées, à partir d'une origine arbitrairement choisie; dans le Nord, on se servit pour ce même objet de la carte au 1 à 40.000 publiée par les soins du Conseil général. Toutes les Compagnies reçurent des extraits de ces plans d'ensemble et furent invitées à les amplifier à l'échelle de 1 à 10.000, à y tracer les limites des concessions, le contour des bâtiments, usines et corons de la Compagnie, l'emplacement des fosses, la disposition des principales agglomérations, le tracé des voies ferrées et celui des voies navigables. Aucun autre élément n'a été figuré sur les glaces horizontales qui recouvrent les coupes, et les indications données permettent de repérer la position de chaque coupe : elles n'ont pas d'autre but.

On a figuré sur les coupes, entre les veines de houille, le niveau du sol, la base des morts terrains, le niveau de la mer et les lignes à 200, 400, 600, 800, 1 000 mètres, au-dessous du niveau de la mer, ainsi que les limites géologiques du bassin, celles-ci nécessairement avec un caractère un peu hypothétique.

Ces coupes exécutées par les Compagnies sous la direction de MM. Küss, inspecteur général des mines, Léon, ingénieur en chef, Cuvelette et Leprince-Ringuet, ingénieurs ordinaires, furent remises à M. Cailleaux, géomètre en chef de la Compagnie de Lens, par le Service des Mines. Cette Compagnie, au dévouement de laquelle on ne fait jamais appel en vain lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, consentit, bien que ce dût être pour elle une gêne sérieuse, à centraliser pour les deux départements toute l'exécution matérielle, sous l'intelligente direction de son géomètre en chef: ce fut ainsi, par les soins éclairés de M. Cailleaux et des nombreux géomètres que les Compagnies avaient mis à sa disposition pour l'exécution du travail, que tous les plans et coupes furent reportés sur verre, à Lens.

La direction générale E. W. du bassin imposait pour les coupes la direction N.-S. astronomique; il aurait donc fallu pour les réunir en un plan unique à l'échelle de 1 à 10.000, donner à ce rectangle 10 mètres de longueur sur 3 m. 60 de largeur. Il aurait été impossible d'y voir autre chose que les bords du bassin.

Il a dès lors paru bien préférable de diviser le bassin en huit cartes N.-S., en consacrant quatre vitrines au Nord et quatre au Pas-de-Calais, de manière à rendre facile la lecture de toutes les coupes et l'étude de toutes les parties du bassin. L'espacement adopté pour les coupes a été d'un kilomètre compté sur le parallèle 56 grades. Les quatre vitrines du Pas-de-Calais, comprenant chacune 15 coupes

N.-S. représentent ainsi 14 kilomètres chacune de l'Est à l'Ouest; le Nord a été figuré par trois vitrines de 13 coupes représentant chacune 12 kilomètres et par une vitrine de 14 coupes représentant 13 kilomètres. La première coupe d'une vitrine reproduit exactement la dernière coupe de la vitrine précédente.

Niveaux paléontologiques du bassin. — Un soin spécial a été donné à la recherche, à la conservation et à la détermination de tous les fossiles animaux et végétaux rencontrés dans les travaux d'exploitation. Leur connaissance a d'abord un intérêt primordial pour la science de la terre; elle a de plus une importance pratique considérable, puisqu'elle permet de comparer entre elles les différentes veines, de les identifier ou de les séparer.

Chaque veine de charbon a son histoire propre, et cette histoire fut de longue durée. Des conditions spéciales ont présidé au dépôt de chacune, à la formation de son mur, à l'accumulation des éléments de son toit. Plus que toute autre partie, les toits des veines offrent des caractères distinctifs; ils conservent, en quelque sorte, leur date d'origine enregistrée par les débris des êtres dont ils renferment les débris. Les formes, les associations de ces êtres ont changé au cours des temps, elles ne sont pas les mêmes au toit des différentes veines. Les mêmes conditions physiques n'ont pas non plus présidé à la formation des toits superposés; les uns se sont formés dans des eaux douces, les autres dans des eaux marines, ceux-ci dans des eaux calmes, ceux-là dans des eaux agitées, et suivant les cas ils ne contiennent que des coquilles d'eaux douces, des bandes de poissons habitant des eaux saumâtres, ou des mullusques analogues à ceux de nos mers. La plupart ne fournissent que des débris végétaux, mais tandis que les unes montrent les frondes des fougères étalées comme en un herbier, d'autres ne laissent voir que des débris de troncs et de branches flottés, ou parfois encore des semis d'abondantes graines; il en est enfin qui se distinguent par des caractères négatifs et ne présentent aucun fossile.

L'étude systématique et comparée des divers toits de veines est appelée à apporter un contrôle précieux aux conclusions fournies par l'étude directe des veines, d'après laquelle a été construit le plan sur verre précédemment décrit. L'incertitude, qui règne parmi nos ingénieurs sur l'assimilation de ces veines, rend le contrôle de la paléontologie désirable et nécessaire : il est indispensable à la connaissance d'ensemble du bassin et à son exploitation méthodique complète.

Déjà, les recherches savantes de l'abbé Boulay et de M. Zeiller

nous ont appris que des flores différentes caractérisaient nos divers faisceaux de veines; déjà les fines observations de M. Stainier sont venues nous révéler l'existence, dans la partie belge du bassin, de nombreux niveaux intercalés, à faunes de poissons ou de mollusques saumâtres ou marins : leurs conclusions doivent être généralisées et précisées dans le bassin du nord de la France.

Aucune compagnie, malheureusement, ne possède encore, dans son personnel, de savant disposant d'assez de temps et d'une bibliothèque polyglotte suffisante pour pouvoir mener à bien ces recherches théoriques. Les ingénieurs des fosses ne peuvent consacrer à de semblables études que leurs trop rares moments de loisir ; il n'est donc pas surprenant que les déterminations paléontologiques n'aient pas fourni jusqu'ici tous les résultats pratiques, qu'on est en droit d'en attendre dans l'exploitation.

Dorénavant, les ingénieurs du bassin qui viendront à Lille, où ils sont souvent appelés par les intérêts de leurs compagnies, trouveront exposés et étiquetés dans le musée houiller des types de tous les fossiles rencontrés jusqu'à ce jour. Il leur sera donc facile à tous, par comparaison directe de leurs échantillons et sans de longues recherches bibliographiques, de déterminer leurs trouvailles et de caractériser les toits de leurs veines. Ils trouveront en outre, au musée, le concours de spécialistes prêts à les guider.

Le musée renferme déjà d'importantes collections de plantes houillères, venues de diverses parties du bassin ; parmi le nombre déjà grand de plantes récoltées, 650 exemplaires se sont montrés assez bien conservés pour être déterminés. Les espèces les plus fréquentes et les plus caractéristiques du bassin sont déjà représentées en abondance. Ces échantillons appartenant à tous les groupes végétaux se trouvent exposés dans huit vitrines, suivant un mode nouveau qui paraît mettre mieux en évidence leurs caractères. Il est toujours difficile de ranger dans un musée les dalles schisteuses de forme irrégulière qui portent les empreintes végétales fossiles ; tandis qu'elles couvrent trop de surface dans des vitrines horizontales, elles ne se tiennent pas en équilibre dans des vitrines verticales. Pour parer à ces inconvénients, on a imaginé un système nouveau de casiers en fer, à claires-voies, où les échantillons, montés à cet effet et accrochés les uns au-dessus des autres, pendent verticalement, dans une position stable, permettant au visiteur d'observer tous leurs caractères.

Les vitrines sont disposées suivant l'ordre botanique, savoir :

CRYPTOGAMES VASCULAIRES.	Lycopodinées : *Lepidodendrons et Sigillaires.* Equisetinées : *Calamites, Annularia et Asterophyllites.* Fougères : *Pecopteris.*
PHANÉROGAMES	Cycadofilicinées : *Mariopteris, Sphenopteris, Nevropteris, Alethopteris.* Cordaïtes.

Parmi les échantillons les plus remarquables, il faut citer de grandes pennes d'*Alethopteris* et de *Sphenopteris* venues d'Aniche, des *Nevropteris* de Bruay et de l'Escarpelle, des *Pecopteris* et des *Sigillaires* d'Aniche, une plaque couverte de *Trigonocarpus* de Béthune, un *Tripterospermum* et un *Pachytesta* de Bruay, un *Codonospermum* d'Aniche, graine signalée pour la première fois dans le Westphalien, ainsi qu'une graine de *Cordaïtes* (*Cardiocarpus*) et une hampe florale de *Dorycordaïtes*. Les graines présentant des variations plus étendues que celles de l'appareil végétatif; on peut prévoir que leur détermination fournira plus de garanties que celle des feuilles.

Chaque meuble porte latéralement une aquarelle, qui offre au visiteur la reconstitution d'une des plantes dont les débris sont exposés. Au dessous, une notice très courte donne les caractères sommaires de la famille disparue.

L'ordre botanique a été choisi dans le musée, comme celui qui permettait le classement le plus facile et les comparaisons les plus rapides. Toutefois ce classement n'est que provisoire dans l'esprit des conservateurs, qui espèrent le remplacer un jour par un rangement stratigraphique, où chaque veine du bassin serait représentée par ses espèces propres, ou par ses plantes les plus remarquables ou les mieux conservées. Ce résultat ne pourra être atteint que lorsque le musée aura des collections plus étendues ; trois compagnies seulement nous ont fourni jusqu'ici des échantillons en quantité suffisante pour commencer le catalogue botanique de leurs veines : Aniche, Bruay, l'Escarpelle; ce ne sera naturellement que quand les matériaux seront arrivés plus nombreux que le nouveau classement pourra être essayé utilement.

Dans un coin de la salle, sont groupés les troncs d'arbres houillers, *Lepidodendrons* et *Sigillaires*, que nous avons pu nous procurer ; certains ont été aplatis au cours de la fossilisation par le poids des sédiments accumulés sur eux, d'autres restés debout sur la veine ont conservé leur forme cylindrique : il en est qui ont conservé leurs racines adhérentes, il en est de si gros qu'un homme ne peut les embrasser.

Le fond de la salle est orné d'un décor artistique très étudié, couvrant 100 mètres carrés et composé par un artiste de talent, M. E. Lebrun, d'après les esquisses de M. Paul Bertrand, préparateur au musée houiller. On y voit réunis en un paysage idéal, reproduits avec une grande exactitude, les principaux types végétaux qui croissaient dans le Nord et le Pas-de-Calais à l'époque houillère. Aussi ce tableau n'est pas seulement agréable à regarder, il est encore très instructif. Il représente une lagune sur les bords de laquelle croissent de grands arbres : *Lepidodendrons* aux tiges bifurquées, *Sigillaires* en forme de colonnes cylindriques cannelées, *Fougères* arborescentes, et *Cordaïtes* aux feuilles larges. Au milieu du paysage, des touffes de *Calamites* aux formes grêles et élancées laissent percer le regard vers la lointaine perspective des eaux dormantes vertes.

Au premier plan, on remarque deux reconstitutions originales de *Cycadofilicinées*, celle de droite représente un *Alethopteris*, celle de gauche un *Nevropteris*. C'est la première fois que l'on tente la reconstitution de ces plantes énigmatiques, et cette représentation d'un paysage houiller diffère de toutes celles qui avaient été réalisées jusqu'à ce jour, par sa valeur originale, comme par ses dimensions.

A côté de ses importantes collections de plantes fossiles, le musée houiller conserve également des débris des animaux de l'époque : les *Insectes* qui volaient sur la lagune ne sont représentés, il est vrai, que par une seule aile, découverte à Liévin par M. l'ingénieur Desailly, les *poissons* qui nageaient dans ses eaux, par des écailles séparées, trouvées à l'Escarpelle, à Ostricourt. C'est trop peu, et nous appelons à la fois l'attention des ingénieurs du bassin sur cette lacune et sur l'intérêt qu'il y aurait pour le repérage de leurs veines à retrouver chez nous les lits à poissons des bassins belges. Dix espèces de poissons ont été découvertes dans le terrain houiller belge, réparties en 17 lits distincts dans le bassin de Charleroi et 25 dans le bassin de Liège ; ils doivent nécessairement exister de ce côté de la frontière.

Le musée possède, par contre, d'importantes séries de *mollusques*, tant saumâtres que marins, trouvés dans le terrain houiller. Ces fossiles, rencontrées à Carvin, Flines-les-Raches, Aniche, l'Escarpelle, Anzin, assemblés en lits entre les veines de houille formées de débris végétaux terrestres dans des lacs d'eau douce, offrent un intérêt majeur pour l'étude stratigraphique.

Leur découverte a, en effet, prouvé que les roches de notre bassin, au lieu d'avoir été formées dans des lacs intérieurs analogues à

ceux du centre de la France houillère, se sont déposées au voisinage de la mer, dans une région soumise aux incursions marines. Le trait le plus général des dépôts marins étant leur continuité, nous ne devons pas considérer ces dépôts, dans notre bassin, comme des formations lenticulaires, mais comme des nappes à faces parallèles, d'une grande étendue. Ces lits marins fournissent donc, dans la pratique, des repères d'une valeur absolue.

Niveaux lithologiques remarquables du bassin. — Certaines couches du bassin, négligées par l'exploitation comme inutilisables, nous ont paru destinées à devenir des repères par leurs caractères lithologiques propres; telles sont en particulier les couches qui renferment des nodules.

Les nodules qui sont classées dans le musée sont de deux sortes. Les uns (*clayats*), formés en place par concrétionnement de carbonates de chaux et de fer dans la couche qui les contient, montrent parfois assez bien conservés, sur des sections transparentes, la structure intime des tissus organiques enclavés : on en voit exposés quelques très beaux exemples préparés par M. Dollé, préparateur de minéralogie à la Faculté des sciences.

Les autres (galets roulés ou blocs aberrants), sont formés de roches étrangères, entraînées dans le bassin, et plus anciennes que la couche où on les trouve; on y reconnaît les débris de formations houillères antérieures (schistes, grès, phtanites marins), de quarzites indéterminés, et même de roches gneissiques et de granites, de provenance inconnue et bien lointaine.

De petits galets roulés, d'apparence marins, sont connus agglomérés en un lit de poudingue, à Nœux, à Hénin-Liétard, à Liévin, et l'alignement de ces gisements au bord sud du bassin appuie les arguments lithologiques concluant à la continuité primitive de ce niveau de poudingue sur de grandes étendues : il est donc logique de le signaler comme un repère stratigraphique. D'autres bancs de poudingue méritent également de fixer l'attention ; tel est un banc de grès (*cuerelle*) de Bruay, qui renferme des galets roulés de houille ; tel est aussi un banc de schiste d'Aniche, qui renferme des clayats en morceaux roulés. La formation de ces divers poudingues a dépendu de conditions génétiques et topographiques trop déterminées, pour que ces niveaux ne présentent pas une certaine généralité ; aussi doit-on en relever avec soin les divers gisements. Les nombreux blocs aberrants, cités plus haut et si extrêmement curieux, découverts par M. l'ingénieur Plane dans la Veine du nord d'Aniche, où ils paraissent être arrivés remorqués par les racines

d'arbres flottés, ne sauraient non plus être limités à un seul point : il importe pour la connaissance stratigraphique du bassin de les retrouver ailleurs.

CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS DANS LES SONDAGES. — Un grand nombre de sondages ont été exécutés depuis 1716 pour tracer les limites du bassin et chercher son extension possible : leur creusement a coûté des sommes considérables et les échantillons ramenés représentent une valeur documentaire véritable, qu'il serait déraisonnable de laisser perdre. Leur place est marquée au musée houiller. Elle y est d'autant plus indiquée, qu'ils ne peuvent être utilisés que par comparaison avec les échantillons du musée Gosselet, le seul qui présente réunis tous les types de roches et de fossiles du pays, et qui renferme déjà, d'ailleurs, une très importante série de carottes, provenant de forages.

Tous les sondages faits au XVIII[e] siècle sont, croyons-nous, perdus : on ne possède qu'un petit nombre de ceux du XIX[e] siècle ; il est d'autant plus important de veiller à la préservation de ceux que l'on poursuit de nos jours, qu'ils deviennent toujours plus profonds et plus onéreux. Ainsi, le sondage de Bois-Bernard, conservé au musée houiller, a coûté 240.843 francs ; le sondage de Baraffle, exécuté comme le précédent par la participation Micheville-Pont-à-Mousson et qui a rencontré le terrain houiller à 1.237 mètres, a coûté en principal 356.717 francs, et si l'on ajoute aux dépenses précitées celle du sondage de Carency, abandonné à 100 mètres, on arrive au chiffre de 650.000 francs, comme dépense d'une participation qui fait honneur à l'esprit d'initiative de ses directeurs.

Les échantillons des sondages, dont la garde a été confiée au musée houiller, n'y trouvent point le repos des tiroirs poussiéreux. Ce sont les conservateurs de ce musée qui ont reconnu et signalé les premiers, parmi ces échantillons des sondages de Bois-Bernard, de Liévin, de Crespin, la présence de poissons cuirassés du Vieux-grès-rouge d'Angleterre, et prouvé d'une façon définitive que les roches qui les contiennent n'appartiennent pas au Permien, comme le voulaient certains en raison de leur superposition au terrain houiller, mais qu'elles se rangent par leur faune dans la formation dévonienne. La série complète des poissons trouvés est exposée dans une des vitrines, à côté des belles figures et reconstitutions qui en ont été données par M. Leriche, conservateur adjoint du musée, dans le savant mémoire qu'il a consacré à leur étude.

On a groupé dans une vitrine voisine une autre série d'échantillons étudiés au musée, et provenant des sondages et fosses de Lié-

vin, de Courcelles-lez-Lens. Les conservateurs du musée, en reconnaissant les âges gédinniens et siluriens des fossiles rencontrés dans ces travaux, ont permis de mesurer l'importance de la grande faille du midi du bassin et expliqué le succès des sondages de Liévin. A côté de ces fossiles, on voit sur de belles planches en voie de publication, la représentation due à M. Gosselet des formes qui appartiennent au groupe des trilobites ; celle de lamellibranches a été faite par les soins de M. Leriche, et celle des orthocères par M. Crépin, préparateur de géologie à l'Université.

Tel est, dans son état actuel et attendant son développement de l'avenir, le très jeune musée houiller de Lille ; il occupe une salle nouvelle ajoutée au musée Gosselet, qu'il vient ainsi compléter, en s'inspirant de l'exemple et des conseils donnés à ses conservateurs par son fondateur.

Séance d'inauguration

du 5 mai 1907

Un très grand nombre de ceux qui dans le Nord s'intéressent à la science, aux mines et à l'industrie, avaient tenu à se joindre à la Commission du Musée pour recevoir la visite des autorités. Parmi les personnes présentes, lors de l'arrivée du cortège officiel, on remarquait MM. Gosselet, doyen honoraire de la Faculté des sciences, fondateur de la Société géologique du Nord et des collections géologiques ; Küss, inspecteur général des mines ; Gruson, directeur de l'Institut industriel, inspecteur général des ponts et chaussées ; La Rivière, ingénieur en chef de la navigation départementale ; Mettrier, ingénieur en chef des mines ; Anglès d'Auriac, Deflines, Leprince-Ringuet, ingénieurs au corps des mines.

Parmi les représentants de la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et des ingénieurs des Compagnies minières : MM. Viala, président ; Thiry, vice-président de la Chambre des houillères ; E Reumaux, agent général de Lens ; Cuvelette, F. Reumaux, Cailleaux, de Lens ; Humenry, ingénieur principal, Jarrige, Bador, Duroy, Monteils, Michaud, de Liévin ; Barthelemy, directeur de Nœux-Vicoigne ; Lemay, directeur, Virely, Cabassut, Dalmais, Plane, Nachbauer, d'Aniche ; Engelbach, directeur de Marles ; Thiry, directeur, Sainte-Claire Deville, de l'Escarpelle ; Chalard, de Meurchin ; Masson, directeur de Drocourt ; Buchet, directeur d'Ostricourt ; Thiéry, directeur de Douchy ; Quoirez, directeur d'Azincourt.

De nombreux membres de la Société des sciences, de la Société

industrielle, de la Société géologique du Nord étaient aussi présents, quand arrivèrent M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, délégué par le ministre de l'Instruction publique, M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Gautier, chef de cabinet du ministre, M. le général Lebon, chef du corps d'armée, M. Vincent, préfet du Nord, M. Ch. Delesalle, maire de Lille, M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille.

Derrière MM. Bayet et Liard venaient MM. Dassonville, président du Tribunal civil de Lille ; Maxime Lecomte et Hayez, sénateurs ; Delaune et Vandame, députés de Lille ; les généraux Feldmann, gouverneur de Lille, Robert, adjoint au gouverneur de Lille, Chamoin, commandant la 1re division d'infanterie, Sève, commandant la 1re brigade de cavalerie, Chavasse, médecin-inspecteur du 1er corps d'armée, Demandres, médecin-chef de l'hôpital militaire de Lille.

Le docteur Richet, membre de l'Académie de Médecine ; Ledieu-Dupaix, président de la Société d'extension universitaire ; Danchin, Crépy-Saint-Léger, Laurenge, Duburcq, adjoints au maire de Lille ; Dufour. Léon Gobert, Mourmant, Liégeois-Six, conseillers municipaux ; Contamine, secrétaire général de la mairie ; Bourdon, directeur des travaux municipaux.

L'Université était représentée par les doyens des Facultés : MM. Damien, doyen de la Faculté des sciences ; Combemale, de la Faculté de médecine ; Lefebvre, de la Faculté des lettres ; Pilon, de la Faculté de droit, et par un grand nombre de professeurs ; Petit, inspecteur général de l'enseignement ; Crevaux, Salé, proviseurs des Lycées, et un grand nombre de notabilités locales, membres des Sociétés savantes et des Commissions des musées de Lille. De nombreux étudiants, des curieux, s'étaient joints à eux.

Quand la foule eut pris place dans le musée, M. Charles Barrois, conservateur, s'adressa à M. Bayet, Directeur de l'enseignement supérieur, dans les termes suivants :

« Monsieur le Directeur,

« La salle du musée houiller que vous nous faites l'honneur d'inaugurer en ce moment n'est point nouvelle pour vous, qui l'avez fait bâtir. Vous l'avez quittée inachevée, abandonnée et en ruines ; aujourd'hui vous la retrouvez transformée, restaurée par les soins d'une municipalité éclairée, généreuse envers l'Université, et dévouée au progrès de l'instruction publique.

« Autour de vous, vous voyez les représentants du bassin houiller tout entier : le corps des mines, ayant à sa tête un de ses chefs,

M. Küss, inspecteur général, qui a fait dresser le remarquable plan du bassin que vous allez admirer. Vous voyez la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, représentée par son président, M. Viala, et son vice-président, M. Thiry ; elle nous a très libéralement donné tous les plans et cartes du musée et créé parmi nous un enseignement nouveau. Vous voyez des directeurs, des ingénieurs de toutes les compagnies du bassin, venus à la suite de l'éminent agent général de Lens, M. Reumaux : ils font vivre tous les jours 85.000 mineurs et de plus leurs travaux fournissent à la géologie ses bases les plus solides.

« Mais ce n'est pas seulement aux ingénieurs du bassin, à la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, au maire de Lille, que vont aujourd'hui nos remerciements. Ils s'adressent encore aux préfets du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont bien voulu intéresser les conseils généraux de ces deux départements à la cause de la science locale ; c'est aux conseils généraux eux-mêmes.

« De hautes et vives sympathies ont ainsi présidé à nos efforts et cependant nous devons solliciter votre indulgence. Nous la demandons pour notre petit musée, parce qu'il est voisin de ce grand musée Gosselet, fruit de 40 années de travaux et de découvertes, et qui, longtemps réservé aux seuls élèves de l'Université, retourne aujourd'hui dans le domaine public. Le musée fondé par notre maître éclipserait bien le musée houiller si celui-ci n'en était l'épanouissement naturel et le premier bourgeon.

« C'est un bourgeon tendre encore, qui a trouvé sa meilleure sève dans le talent de mes jeunes et savants collaborateurs, M. Douxami, maître de conférences de géologie à l'Université, dont les leçons sont si appréciées, M. Leriche, maître de conférences de paléontologie, appointé par la Chambre des houillères, qui a étudié les poissons et les lamellibranches houillers, M. Paul Bertrand, préparateur au musée houiller, chargé de l'étude des plantes carbonifères, M. Dollé, préparateur de minéralogie à l'Université qui a préparé nos lames minces, et M. Crépin, préparateur de géologie à l'Université, qui a décrit les orthocères du bassin.

« Ce personnel ne se borne pas à organiser un musée, il en fait servir les éléments au développement de la science et il constitue un office bénévole d'informations géologiques. Il a la noble ambition de rendre service au bassin houiller, de faire du bien à la région du Nord tout entière. Faire du bien..., c'est l'exemple que leur offre chaque jour le plus dévoué des recteurs, M. Lyon, qui a donné son cœur tout entier à l'Université de Lille, sa fille adoptive ».

M. Bayet, Directeur de l'enseignement supérieur, prit alors la parole.

Il dit combien il lui était agréable d'inaugurer ce musée, et en félicita les organisateurs, M. Ch. Barrois et ses collaborateurs.

« Si la science est une, dit-il, elle peut, selon les pays, s'appliquer aux besoins locaux. On a vu dans nos Universités, là une école de brasserie, là une école de tannerie. A Lille, il devait y avoir un musée houiller, capable de montrer aux nouvelles générations la formation de gisements miniers, ainsi que la disposition des veines et des coupes des mines des deux bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

« Je remercie tous ceux qui se sont intéressés à cette œuvre.

« Je remercie tout particulièrement M. le préfet du Nord qui, depuis qu'il est à Lille, donne tous ses efforts au développement de la plus grande industrie de la région ».

M. Bayet remercie enfin la municipalité de Lille, la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et termine par un remerciement ému à M. Gosselet qui a inauguré à Lille l'enseignement de la géologie et créé les collections que l'on vient admirer.

M. Bayet remet ensuite la rosette d'officier de l'instruction publique à M. Küss, inspecteur général des mines, M. Douxami, maître de conférences à l'Université, et les palmes d'officier d'académie, à MM. Léon, ingénieur en chef des mines à Arras, Viala, président de la Chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, Thiry, vice-président de la Chambre des houillères, Cuvelette, sous-directeur de la Compagnie des mines de Lens, Leriche, maître de conférences de paléontologie houillère.

Après le départ de M. Bayet et des autorités, un grand nombre de visiteurs se succéda jusqu'au soir dans le musée houiller et les salles du musée Gosselet, ouvertes au public, par les soins de la municipalité.

Visite de la Société géologique du Nord au musée houiller

La Société géologique du Nord, conviée spécialement, s'était rendue, la veille de l'inauguration officielle, à l'invitation qui lui avait été adressée à cet effet, par le conservateur du musée. M. Douxami, président, s'était exprimé de la façon suivante, au nom de la Société, avant de quitter la salle.

Messieurs,

La Société géologique du Nord s'intéresse d'une façon toute spé-

ciale aux musées de géologie de Lille, et elle applaudit de bon cœur à tout ce qui arrive d'heureux, à tout ce qui augmente l'importance de l'Institut de géologie de la Faculté des sciences. Aussi remercie-t-elle, non seulement M. Barrois d'avoir invité tous les membres de la Société à l'inauguration officielle du musée houiller, mais aussi tous les organisateurs de ce musée d'avoir convié officieusement leurs confrères, à venir assister à ce que nous pourrons appeler le vernissage du musée houiller : M. Leriche, conservateur-adjoint du musée houiller, M. Bertrand, préparateur au musée houiller, MM. Crépin et Dollé, nos dévoués collaborateurs nous ont démontré, pinceau en main, que le mot vernissage donné par M. Barrois à cette fête intime était bien le mot de la situation.

Je n'ai pas à vous faire l'histoire du musée houiller ; notre Société a été tenue au courant des progrès de l'œuvre que nous admirons tous aujourd'hui. M. Ch. Barrois vous dira sans doute que s'il a réussi à intéresser au musée houiller la municipalité de Lille, les conseils généraux du Nord et du Pas-de Calais, les ingénieurs des mines, la Chambre des houillères, les différentes Compagnies, c'est grâce au nom de M. Gosselet, si connu dans le bassin houiller comme dans tout le nord de la France, que c'est grâce aussi aux bonnes relations que la Société géologique a toujours entretenues depuis sa fondation avec tous les ingénieurs des mines et des houillères ; il n'oubliera probablement qu'une chose, c'est qu'il y a été personnellement pour quelque chose. Aussi, je suis sûr d'être votre interprète à tous en adressant à M. Barrois, avec nos remerciements pour son aimable invitation, nos félicitations bien sincères pour le résultat auquel il est déjà parvenu en dotant la ville et l'Université de Lille d'un musée nouveau. L'Institut de géologie possédait déjà un musée Gosselet dont les richesses si libéralement mises à la disposition de tous les travailleurs, font déjà l'envie de bien des visiteurs — je vous en parle en connaissance de cause — elle possède maintenant un second musée où le grand public, comme les géologues et les ingénieurs, trouveront une foule de renseignements jusqu'ici dispersés un peu partout.

La Société géologique du Nord doit encore remercier le fondateur du musée houiller à un autre point de vue. C'est qu'en effet, à partir de demain, les Compagnies houillères trouveront à Lille un office central où seront rassemblés une foule de matériaux utiles, et où elles apprendront à mieux connaître la Société géologique du Nord. Nous souhaitons que la nouvelle installation nous permette de recruter, parmi les ingénieurs des houillères, de nouveaux confrères qui enrichiront nos Annales de leurs observations personnelles. CH. BARROIS.

LE

SANATORIUM FAMILIAL DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT

ET SES VILLAS DE FAMILLE (1)

Le *Sanatorium familial de Montigny-en-Ostrevent,* près *Douai* (*Nord*), est une sorte de *village hygiénique* composé de coquettes *villas* et de *pavillons* épars dans une magnifique propriété de 21 hectares, à l'ombre de grands arbres séculaires (2).

Situé à moins d'un kilomètre d'une station de chemin de fer sur la grande ligne de Douai à Valenciennes, au milieu de vastes plaines de grande culture, ensoleillées et nues, il se révèle comme une *oasis* de calme, de repos et d'ombre bienfaisante, exposée au midi et parfaitement abritée des vents du Nord et de l'Ouest par une forêt de 86 hectares.

Le *climat* y est très doux pendant toute l'année, sans changements brusques de température, ni trop sec, ni trop humide, et il convient tout particulièrement aux malades et aux convalescents d'affections pulmonaires.

C'est une *institution de solidarité sociale* qui s'adresse surtout aux fonctionnaires et agents des administrations publiques, aux membres de l'Université, aux employés de commerce et d'industrie et, d'une manière générale, *aux personnes et aux familles peu fortunées.*

Les fondateurs se sont exclusivement proposé de créer une œuvre qui permît aux malades ne disposant que de ressources modestes de recevoir, dans des conditions de confortable hygiénique aussi parfaites que possible, les *mêmes soins* que dans les *sanatoriums français* ou *étrangers* accessibles seulement aux personnes riches ou aisées.

On pensait autrefois que, lorsqu'un malade était atteint d'un début de tuberculose, il fallait l'envoyer dans les montagnes, en Suisse par exemple, ou sur les bords de la Méditerranée. Outre que cet exil prolongé et onéreux, loin de la famille et du pays natal, ne pouvait être accepté par tous, on constata bientôt par les résultats obtenus dans les sanatoriums de plaine de l'Allemagne du Nord et dans les sanatoriums plus septentrionaux d'Angleterre, de Danemark, de Suède et de Norvège, que la cure de repos, d'air pur et d'alimentation rationnelle — seule efficace

(1) Ligue du Nord contre la tuberculose.

(2) L'inauguration de l'établissement a eu lieu le 5 octobre 1905 en présence de *M. Loubet,* président de la République, de *M. Casimir-Perier,* de *M. Léon Bourgeois,* de *M. Etienne,* ministre de l'Intérieur, de *M. Ruau,* ministre de l'Agriculture et des savants français et étrangers réunis à cette époque à Paris à l'occasion du *Congrès international de la tuberculose.*

lorsqu'il s'agit de tuberculose pulmonaire – réussissait aussi bien dans les plaines du Nord que dans les montagnes suisses ou que sous le soleil du Midi, pourvu qu'elle fût scientifiquement conduite. De sorte qu'aujourd'hui les médecins spécialisés dans l'étude de la tuberculose, admettent cet axiome que « *Tout malade peut et doit être guéri dans son propre climat* ».

*
* *

Le *Sanatorium familial de Montigny-en-Ostrevent* est placé sous la direction scientifique d'un Comité de médecins dont voici la composition :

Dr *Th. Barrois*, professeur à la Faculté de médecine de Lille,
Dr *A. Calmette*, directeur de l'Institut Pasteur de Lille,
Dr *M. Letulle*, médecin de l'hôpital Boucicaut, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Dr *Duret*, doyen de la Faculté libre de médecine de Lille,
Dr *Combemale*, doyen de la Faculté de médecine de Lille,
Dr *Lemière*, professeur à la Faculté libre de médecine de Lille.

Le *service médical* des pavillons et des villas de famille est assuré par *deux médecins* qui résident en permanence dans le Sanatorium et sont à la disposition exclusive des malades.

*
* *

Villas de famille

Disséminées au milieu de jardins et de bois, les *villas de cure*, au nombre de *vingt-quatre*, sont aménagées pour recevoir chacune *une famille* de deux à cinq personnes. Elles comportent invariablement cinq pièces dont, au rez-de-chaussée, une salle à manger-vérandah et une cuisine ; au premier étage, deux chambres à coucher dont une exposée au midi, avec balcon, destinée au malade, et une troisième chambre à coucher au deuxième étage.

Elles sont pourvues de water-closets à chasses d'eau, chauffées et éclairées à l'électricité. Toutes les parois des pièces sont recouvertes de peinture à l'huile.

Le mobilier comprend la *literie*, le *linge de table*, la *vaisselle* et la *batterie de cuisine*.

Les malades et les personnes qui les accompagnent n'ont pas autre chose à apporter que leur linge et leurs effets personnels.

En entrant dans ce « home », le malade, accompagné de sa famille, trouve une installation hygiénique parfaite, appropriée au traitement de son affection ou à l'achèvement de sa convalescence.

La famille du malade reste absolument libre de sortir à son gré. Elle peut, si elle le désire, conserver auprès d'elle ou auprès du malade un serviteur, une servante ou une garde exclusivement à son service.

L'Economat de l'Œuvre fournit au malade, et à toutes les personnes qui l'accompagnent, les denrées alimentaires ainsi que le combustible et tous les objets d'usage courant, à condition que l'un des membres de la famille, ou une autre personne exclusivement à son service, prépare les aliments et assure la propreté de la villa.

Les *soins médicaux* sont entièrement gratuits.

Lorsque les familles en expriment le désir, leur médecin peut les visiter ou être appelé en consultation par le médecin-directeur.

En dehors des prescriptions que les malades ou convalescents doivent suivre en vue de leur guérison, ils peuvent sortir, circuler librement dans toute l'étendue du parc et recevoir les visites de leurs parents ou amis.

Une salle de fêtes avec bibliothèque (pourvue d'un appareil de désinfection pour les volumes prêtées) permet d'organiser des concerts ou des spectacles.

Des jeux de plein air (croquet, etc.) sont à la disposition des malades et de leurs familles.

*
* *

Prix de location des villas et prix de pension

Le *prix de location d'une villa* est de 50 francs par mois pour un minimum de deux mois de séjour, et pour deux personnes ; de 60 francs par mois pour trois personnes occupant la même villa. Les *prix de pension* complète comprenant l'éclairage, le chauffage, le blanchissage, les soins médicaux et la délivrance en *nature des rations alimentaires* est de 2 fr. 50 par jour et par personne âgée de plus de douze ans ; de 1 fr. 50 par jour pour les enfants au-dessous de douze ans.

Les rations alimentaires normalement fournies à tous les pensionnaires de l'Œuvre sont composées ainsi qu'il suit :

Petit déjeuner du matin :

Un demi-litre de lait, pain, beurre.

Déjeuner du midi :

Potage, un plat de viande, un plat de légumes et un dessert, un demi-litre de bière.

Collation à 4 heures :

Un demi-litre de lait, pain, beurre.

Dîner à 7 heures :

Un plat de viande avec légumes,
Un dessert,
Un demi-litre de bière.

En dehors de ces rations, les familles qui occupent les villas peuvent se procurer à l'Economat, aux prix de fournitures, tout ce qu'elles désirent, sur simple bon de commande.

*
* *

Au départ de chaque locataire, les villas sont complètement lavées et désinfectées.

*
* *

Les demandes de location des *villas de familles* doivent être adressées au médecin directeur, à *Montigny-en-Ostrevent* (*Nord*).

Elles doivent toujours être accompagnées d'un certificat du médecin traitant, n'ayant pas plus de quinze jours de date et attestant que l'affection dont le malade est atteint est susceptible de guérison ou d'une amélioration durable.

Les ***malades tuberculeux porteurs de lésions étendues*** (***cavernes***), ou ***fébricitants, ne peuvent en aucun cas être admis***, le Sanatorium étant un ***Etablissement de convalescence*** et ***non un hôpital***.

PAVILLONS RÉSERVÉS AUX MALADES DES DEUX SEXES
NON ACCOMPAGNÉS DE LEUR FAMILLE

Outre les *villas de cure* destinées aux malades ou convalescents accompagnés de leurs familles, le *Sanatorium de Montigny-en-Ostrevent* comprend deux grands *pavillons* isolés dans le parc et qui constituent chacun un petit sanatorium indépendant, l'un réservé aux hommes, l'autre aux femmes, célibataires ou non accompagnés de leurs familles.

Ce sont deux bâtiments de dimensions et de formes identiques, construits tout exprès et pourvus des installations hygiéniques les plus modernes.

Le rez-de-chaussée, surélevé de 1 mètre au-dessus du sol, présente un large vestibule d'entrée auquel on accède par un perron de 6 marches. Dans ce vestibule s'ouvre, à gauche, un vestiaire où les malades, sitôt rentrés du parc ou de la cure d'air, déposent leurs manteaux et changent leurs chaussures d'extérieur contre des chaussures d'intérieur. Au delà s'étend, de l'Est à l'Ouest, un large couloir sur lequel débouchent, sur la face exposée au midi, une riante et claire salle à manger pourvue de petites tables pour 6 personnes (ces tables sont en lave blanche émaillée), une salle de lecture et de correspondance et une grande salle de réunion destinée aux jeux ou au travail. La partie Nord comprend l'office, des lavabos, des water-closets, une salle de bains et une salle de bains-douches.

Le pavillon a deux étages ; chaque étage, auquel on accède par un large escalier très doux, en ciment armé revêtu de marbre gris clair, est, comme le rez-de-chaussée, divisé en deux parties par un couloir bien éclairé, dirigé de l'Est à l'Ouest. La face Sud de l'étage se coupe en trois parties : au centre, au-dessus du perron, la chambre de l'*Assistante* et, de chaque côté, un dortoir de 6 lits pouvant être isolés par des paravents mobiles. Les dortoirs sont éclairés par trois larges croisées précédées chacune d'un balcon où la cure d'air peut se faire, si besoin est. Des armoires, fixées sur une des parois du dortoir et fermant à clef, permettent aux pensionnaires d'abriter leur linge et leurs vêtements.

Au Nord, sur l'autre face du pavillon, le couloir donne accès, de chaque côté, à des lavabos pourvus d'eau chaude et d'eau froide, où chaque malade dispose d'une place distincte et où sont aménagés des appareils sanitaires permettant la toilette intime ; à des chambres d'isolement destinées à abriter les nouveaux venus pendant les premiers jours qui suivent leur entrée au Sanatorium, afin de les accoutumer au régime nocturne de la *fenêtre ouverte*. Enfin, à l'extrémité Ouest, se trouve la lingerie.

Le sous-sol contient, répartis dans des pièces bien claires et bien aérées, tous les services d'alimentation (cuisines, laverie, salles d'approvisionnement, salle à manger pour le personnel domestique, le calorifère à vapeur à basse pression et un vaste magasin servant de dépôt pour les malles et autres bagages apportés par les pensionnaires.

Chaque pavillon possède sa *galerie de cure* située à courte distance,

dans le parc, sous de grands arbres et exposée au Sud-Est. Les chaises-longues y sont disposées de manière à permettre aux malades de jouir de la vue du parc et des campagnes environnantes.

Dans ces pavillons, les pensionnaires sont soumis à une discipline médicale semblable à celle qui est adoptée dans les sanatoriums français et étrangers destinés aux classes sociales peu fortunées. Les heures de cure sur la chaise-longue, celles des repas et des promenades sont exactement réglées et les pensionnaires doivent s'y conformer.

L'alimentation y est saine et comprend quatre repas par jour : un petit déjeuner du matin avec un demi-litre de lait, pain et beurre ; un déjeuner à midi avec potage, un plat de viande, un plat de légumes et un dessert ; une collation à quatre heures avec un demi-litre de lait, pain et beurre ; un dîner à 7 heures du soir avec un plat de viande, un plat de légumes et un dessert.

La boisson normale aux repas est la bière.

L'éclairage électrique est distribué partout.

Prix de pension et conditions d'admission

Dans les pavillons réservés aux malades non accompagnés de leurs familles, le prix de pension comprenant *logement, nourriture, éclairage, chauffage, blanchissage* et *soins médicaux* est de *3 fr. 50 par jour*.

Les malades originaires du département du Nord et qui justifient d'une insuffisance de ressources, peuvent obtenir leur admission au prix de 1 fr. 75 par jour, en adressant au directeur du sanatorium une demande de demi-bourse de cure, demande accompagnée d'un certificat du maire de la commune où ils résident et de leur médecin traitant.

Le nombre des *demi-bourses de cure* ainsi accordées par le département du Nord est limité à 60 par an. Elles ne peuvent être attribuées qu'après un examen médical subi soit au sanatorium, soit au dispensaire antituberculeux E. Roux, de Lille, le premier et le troisième mercredi de chaque mois.

*
* *

Dans la limite des places disponibles, le sanatorium reçoit des malades étrangers, quel que soit le lieu de leur résidence. Ceux qui demeurent à Paris doivent se procurer un certificat de contre visite médicale en s'adressant à M. le *Dr Letulle*, médecin de l'hôpital Boucicaut, rue de la Convention (tous les jours de 9 heures à 11 heures du matin) et faire parvenir au directeur du sanatorium ce certificat, en même temps que celui de leur médecin traitant, accompagné de leur demande d'admission et d'un engagement signé par eux-mêmes ou par leur répondant, stipulant que le *prix de pension sera payé chaque mois* et d'*avance à l'économat de l'Œuvre*.

Si leur admission peut être prononcée, on leur fixe aussitôt un numéro d'ordre à marquer sur leur trousseau et on leur indique la date de leur entrée.

*
* *

L'établissement reçoit les malades des deux sexes, *non accompagnés de leurs familles*, seulement à partir de l'âge de *quinze ans*.

Le régime du sanatorium est absolument *familial*. En dehors des

prescriptions que les malades doivent suivre en vue de leur guérison, ils peuvent circuler librement dans les locaux et dans toute l'étendue du parc qui leur sont réservés. Ils peuvent recevoir chaque dimanche et les jours de fête la visite de leurs parents ou amis.

Ils peuvent emprunter des livres à la bibliothèque et des jeux collectifs de plein air sont à leur disposition.

⁂

Dans les pavillons comme dans les villas de familles, les malades convalescents ou les malades susceptibles d'une prompte guérison ou d'une amélioration durable sont seuls admis. Ceux qui seraient atteints de lésions pulmonaires étendues (cavernes), et les fébricitants, ne peuvent en aucun cas être acceptés. Le médecin directeur est seul juge pour décider en dernier ressort, soit l'admission définitive des malades, soit leur sortie de l'établissement.

⁂

Services généraux

L'ancien *château de Montigny*, construit en 1856 par *M. Lambrech*, a été conservé et affecté en partie par la Ligue du Nord contre la tuberculose aux services généraux du sanatorium. On y a aménagé une vaste *salle de fêtes* avec théâtre, la *bibliothèque* et les logements des médecins.

Les services destinés à l'examen méthodique des malades, aux pansements et aux opérations chirurgicales — qui peuvent être éventuellement rendues nécessaires — se trouvent distribuées dans un pavillon spécial (*pavillon Sculfort*) où *quatre chambres d'isolement* sont en outre installées pour recevoir les malades contagieux. Ces chambres sont agencées sur le type des boxes de l'*hôpital Pasteur de Paris*.

Dans ce pavillon spécial, on a réuni tous les moyens d'investigation les plus perfectionnés avec un *laboratoire bactériologique* complet et un *service de désinfection*.

⁂

L'électricité et l'eau sous pression sont fournies à tous les pavillons et aux villas de familles par une *usine centrale* pourvue d'une machine à vapeur de 75 chevaux de force, de dynamos et d'une batterie d'accumulateurs assurant l'éclairage nocturne.

L'usine produit en outre de l'air comprimé que l'on utilise au refoulement des eaux d'égout au moyen d'*éjecteurs Shone* jusqu'à une station d'*épuration biologique* voisine de la ferme. Les eaux d'égout, comprenant les matières de vidange, y sont complètement épurées sur des lits bactériens du *système percolateur*.

⁂

Une vaste ferme abrite le reste des services généraux de l'établissement : économat, magasins d'approvisionnement, buanderie mécanique, séchoir à vapeur, écuries, remise, laiterie et étables.

La *vacherie* contient 12 vaches laitières de races soigneusement sélectionnées et fréquemment *soumises à l'épreuve de la tuberculine* pour

éliminer toute bête suspecte ou malade. Ces vaches fournissent la totalité du lait et une grande partie du beurre nécessaires à la colonie. Les traites ont lieu trois fois par jour et le lait, qui peut sans danger être consommé cru, est aussitôt distribué aux pavillons et aux villas.

Les dépendances de la ferme comportent en outre une porcherie modèle, de grands parcs pour l'élevage des poules et des lapins, et un magnifique jardin potager qui alimente presque entièrement le sanatorium de légumes et de fruits pendant la belle saison.

Avec l'autorisation du médecin-directeur, les convalescents, qui en expriment le désir, peuvent participer aux travaux des champs et s'entrainer ainsi à reprendre leur capacité de travail tout en s'initiant, sous la direction d'un ingénieur-agronome, aux méthodes de culture et de jardinage.

∴

Administration

Le *sanatorium familial de Montigny-en-Ostrevent* est administré par le Comité de direction de la Ligue du Nord contre la tuberculose. Cette ligue compte parmi ses membres la plupart des notabilités scientifiques, politiques, industrielles et commerciales du Nord de la France.

L'œuvre qu'elle a voulu réaliser est entièrement indépendante de toute préoccupation financière, politique ou religieuse. Le but unique qu'elle poursuit est de fournir aux malades, que leur situation sociale prive de ressources suffisantes, les moyens de se soigner et de se guérir comme le peuvent faire les gens plus aisés.

Elle a voulu, en outre, ne point séparer, autant que possible, le malade ou le convalescent de sa famille ou des êtres qui lui sont chers, estimant que l'hygiène morale est un facteur de guérison au moins aussi important que l'hygiène publique.

Elle ne se propose point de réaliser des économies ou des bénéfices ; il lui suffit d'éviter le déficit, tout en accomplissant le maximum de bien possible.

Pour l'aider à remplir sa tâche, elle fait appel à tous les concours désintéressés et à la collaboration des médecins qui, mieux que tous autres, sentent l'urgente nécessité de multiplier les mesures de défense contre l'extension si menaçante de la tuberculose dans notre pays.

La *Ligue du Nord contre la tuberculose* a été reconnue comme *établissement d'utilité publique par décret présidentiel du 6 mars 1907*. Elle peut donc, en cette qualité, recevoir des *dons et legs*.

∴

Nota. — Le sanatorium est desservi par la station de Montigny-en-Ostrevent, sur la ligne de Douai à Valenciennes.

Montigny-en-Ostrevent est à 3 heures de Paris, à une heure de Lille, à 30 minutes de Valenciennes et à 10 minutes de Douai.

Une voiture est à la disposition des malades pour leur transport et pour celui de leurs bagages, de la station aux *Pavillons* ou aux *Villas de cure*.

DISCOURS PRONONCÉS A SÈVRES (1)

I. — Discours de M. Henry Lemonnier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Je dois à mon âge et à mon ancienneté de prendre la parole devant vous, dans cette journée où nous célébrons notre vingt-cinquième anniversaire. Je n'ose dire que je vous parle au nom de mes collègues, j'espère du moins que j'exprimerai quelque chose de leurs idées ou de leurs sentiments.

En entrant tout à l'heure dans cette salle au milieu de votre gaîté si primesautière, de votre joie à vous revoir — laissez-moi dire à nous revoir — j'étais presque tenté de me taire et de ne pas troubler par un discours, même très peu apprêté, des impressions si vives et si charmantes. Mais, puisque j'ai la mission, mélancolique et douloureuse parfois, de rappeler des souvenirs qui nous sont chers, je ne veux pas manquer à ce devoir. Mon collègue, M. Darboux, notre doyen à tous, honoré et aimé, vous entretiendra surtout du présent et de l'avenir. C'est plutôt le passé qui m'appartient.

Tout d'abord notre pensée ira aux fondateurs de notre école, à M. Camille Sée, le promoteur perspicace, passionné et aujourd'hui triomphant, de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, au ministre Jules Ferry, dont la renommée ne cesse de grandir, au directeur de l'enseignement secondaire en 1881, M. Zévort, dont on retrouve le nom dans toutes les grandes œuvres universitaires d'alors.

Mlle Küss, tout à l'heure, disait fort bien que nous sommes invinciblement tentés, nous les anciens, de revenir aux premiers temps de notre séjour ici, peut-être parce qu'ils ont pour nous le charme du passé, ou parce qu'ils eurent, comme tous les commencements, celui des grands espoirs. Pour moi, je n'ai jamais cessé de garder présentes à l'esprit mes premières impressions lors de ma nomination et de ma première conférence en janvier 1882.

Qu'allais-je trouver dans cette ecole, dont je crois bien que j'avais à peine entendu prononcer le nom? Qu'était cet enseignement nouveau que je ne connaissais pas ?

La première promotion, la seconde aussi, étaient assez disparates. On s'en apercevait au premier abord, ne fût-ce qu'aux accents et, pardonnez ce détail intime, aux toilettes. Nos premières élèves venaient de tous les

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1907, p. 508.

coins de la France. On les avait prises comme nous à l'improviste, après un examen, où on leur avait demandé tant de choses qu'elles étaient fort excusables de n'en savoir pas beaucoup. Mais aussi, Mlle Küss l'a encore très bien dit, quelle belle curiosité, quelle ardeur, quel enthousiasme, quel désir d'entrer dans le monde nouveau de la Science !

La première promotion des professeurs ne fut guère moins disparate que celle des élèves ; elle avait toutes sortes d'origines. C'étaient (je ne puis parler que de la section littéraire) Rambaud, qui sortait du cabinet ministériel de Jules Ferry et qui était déjà presque un homme politique, mais que le lourd enseignement de la Sorbonne allait malheureusement enlever à Sèvres ; Kœll, qui enseignait l'allemand à Saint-Cyr, et qui retrouvait ici la vraie maison de Mme de Maintenon, mais transformée ; Brissaud, un professeur de l'ancien régime, de l'Université du Second Empire. Songez que j'avais été son élève en 1858 et que je me voyais son collègue en 1882 ! Je retrouvais chez lui, en même temps que la sûreté de son enseignement et son esprit si alerte, sa bonne grâce souriante, sa courtoisie cordiale et épanouie. C'était Arsène Darmesteter, un esprit d'élite, un savant, un philologue et un philosophe, une intelligence puissante, ingénieuse, un peu rêveuse peut-être. Que d'idées il ouvrait chez vous ! C'était M. Legouvé, qui préférait certainement le rôle de professeur à celui d'inspecteur, et qui apportait à nos élèves, avec le prestige de son nom, de son titre d'académicien, quelque chose de la galanterie des hommes d'autrefois, et surtout ses enthousiasmes littéraires restés aussi jeunes que lui. Il m'honorait de son affection et je crois bien que trois ou quatre jours avant sa mort, qui fut imprévue, malgré ses quatre-vingt-dix-sept ans, il me lisait encore quelques pages sur La Fontaine, dont il ne se lassait pas de parler. C'étaient enfin Mme Lenoël Zévort, Miss Williams, MM. Fabre et Terrier de qui je ne puis dire ce que je voudrais, puisque nous avons le plaisir de les voir à nos côtés.

Nous étions unis par l'amour de nos nouvelles fonctions, par la pensée que nous contribuions à une œuvre féconde, par des sentiments qui valaient peut-être des théories. Il fallait cependant des théories ; elles divisèrent quelquefois les esprits, pourquoi ne le rappellerai-je pas ? Nous savons tous ce que nous devons à M. Gréard qui fut, lui aussi, un des fondateurs de notre école et qui la couvrit du patronage de sa grande autorité. Mais, administrateur, il avait des responsabilités, il en sentait le poids ; son esprit, par excellence ordonné, attaché à la règle, était nourri des traditions universitaires dont il se considérait comme le gardien. Plus indépendants, nous étions peut être plus hardis Nous rêvions une école où la discipline puiserait surtout sa force dans les exigences de la conscience — et quelle conscience que celle de notre directrice ! — un enseignement secondaire des filles, dont le modèle ne fût pas exclusivement pris dans celui des garçons. Il y eut des discussions assez vives dans les Commissions où très libéralement M. Gréard nous appelait. Nous obtînmes quelque chose (pas tout ce que demandaient quelques-uns de nous), lorsque le temps eut fait son œuvre et l'enseignement nouveau ses preuves. M. Gréard lui-même y concourut, dès qu'il put constater que les innovations se conciliaient avec la prudence nécessaire dans une organisation délicate à manier.

Je n'ai pas encore parlé de Mme Jules Favre, de qui l'on peut dire qu'elle fut toujours « invisible et présente » dans toute cette œuvre de

constitution de l'école. Que pourrai-je ajouter à ce qui a été exprimé si bien hier et aujourd'hui, à ce qui va l'être, je le sais, par M. Darboux?

Je veux seulement rappeler un souvenir personnel, qui la fera peut-être encore mieux connaître. Nous eûmes l'occasion, les miens et moi, de passer quelques jours auprès d'elle, en Bretagne, pendant les vacances de 1895. Je vis alors combien il y avait de tendresse dans cette âme qu'on croyait quelquefois rigide et qui n'était que forte de simplicité, dans cet esprit vigoureux. Elle jouissait passionnément et naïvement de la nature, elle s'y reposait avec abandon; elle goûtait des joies presque maternelles à avoir auprès d'elle sa famille, dont elle était si aimée; elle avait des gaietés jeunes avec la jeunesse qui l'entourait. Et je compris bien que son autorité ici était faite d'amour autant que de fermeté. Elle se savait, dès ce moment, atteinte du mal terrible qui devait l'emporter quelques mois après et qu'on devinait seulement à quelques tressaillements involontaires. Elle ne revint guère à l'école que pour y souffrir et y mourir, pour y accomplir son devoir jusqu'au bout : non pas même jusqu'à la veille, jusqu'au matin de sa mort.

Quel vide jamais comblé, quels regrets toujours durables, quel deuil ce fut : vous le savez. Il faut en ajouter d'autres : Lecène, Petit de Julleville, Henry et Léon Michel, Marillier; Mlles Roth, Dupuy, tous frappés dans la pleine vigueur de leur intelligence. Et la funèbre liste de nos anciennes élèves ! Vraiment nous ne devions pas la supposer si longue. En la parcourant hier encore, je revoyais les physionomies que j'avais connues si jeunes, si animées, si pleines de vie, semblait-il, et je pensais à ce qu'il y a d'horrible dans ces coups imprévus et iniques, dans ces douleurs que le temps n'efface jamais.

Mais je dois aujourd'hui chercher surtout ce qui fortifie et console. Notre école survit, elle existe, active et estimée. Mme Marion, à qui nous adressons notre affectueux et respectueux hommage et à qui nous souhaitons de trouver dans le bonheur récent de deux de ses filles un adoucissement aux dures épreuves que la vie ne lui a pas épargnées, a présidé pendant dix ans à ses destinées. Mlle Belugou devient notre directrice après avoir été notre élève, fait assez rare je crois; je me bornerai à dire que ce fait rare nous charme beaucoup, mais ne nous étonne pas. N'est-ce point exprimer les sentiments qu'elle nous inspire? Elle retrouve auprès d'elle quelques-unes des surveillantes, des répétitrices qui, presque dès le premier jour, ont donné leur vie à l'école, et qui sont pour nous depuis de longues années des amies en même temps que des collaboratrices.

Je reprends ce mot de collaboratrices, car il est bien vrai que l'esprit de l'école s'est formé par une collaboration constante et presque instinctive de tous et de toutes. Vous nous dites si affectueusement que vous nous devez beaucoup, que nous sommes tout disposés à le croire. Mais nous aussi, nous vous devons quelque chose : d'avoir conçu un enseignement plus humain peut-être, en tout cas moins formaliste, d'avoir élargi nos préoccupations, d'avoir eu le sentiment plus vif des responsabilités morales des éducateurs. C'est bien à des devoirs de ce genre que pensait hier notre ami, M. Lavisse, lorsqu'il vous demandait de réagir contre l'ironie et l'abus de l'esprit critique et de ne pas « réduire à la partie congrue le sentiment ». Je crois que nous nous associerons tous à ces paroles, la seule réserve que j'y ferais marque encore mieux notre accord

avec lui. Si nous affirmons ici les droits de la libre critique, de la méthode scientifique, c'est que sans elles il ne saurait y avoir de haute et sérieuse culture, mais c'est aussi et surtout parce que nous voyons en elles un commencement et une condition de probité intellectuelle et morale, parce que nous voulons vous apprendre à chercher la vérité, à l'aimer passionnément. Car, aimer la vérité comme elle doit être aimée, c'est aimer le devoir, c'est aimer la justice et se préparer à la défendre partout et toujours; j'oserais presque dire que c'est se préparer à la bonté. Or, il vous appartient précisément d'enseigner la vérité, le devoir, la justice, la bonté, à ces intelligences délicates, à ces âmes tendres d'enfants, de jeunes filles, que vous êtes appelées à fortifier, à guider, à élever vers un idéal. Et, vous étant efforcées de le faire, autant qu'il était en vous, vous avez mérité quelque chose de l'éloge que votre ministre faisait hier de vous avec des accents véritablement pénétrants.

Ces éloges, je ne songe pas un moment à vous les réserver à vous seules ; à aucun prix, je ne voudrais, vous le savez, d'une école qui se fermerait, qui s'isolerait jalousement. Et je vous demande d'unir à nous par la pensée toutes vos collègues, non sorties de Sèvres, et de leur adresser le témoignage de notre sympathie. Rien ne me charme plus que de constater, par votre assentiment unanime, à quel point j'ai répondu à votre secret désir.

Pourtant, je reviens plus particulièrement à vous, que nous connaissons mieux, à ces vingt-cinq promotions qui représentent pour quelques-uns d'entre nous, par un privilège enviable seulement à certains égards, vingt-cinq années de souvenirs. Je crois pouvoir dire qu'une des choses qui nous ont le plus touchés, c'est l'absolue confiance qui, dès le premier jour, est née comme spontanément de vous à nous. Il y a vingt-cinq ans, ce n'était peut-être pas si simple que vous le croyez. Je me rappelle que remplaçant dans une institution de jeunes filles un professeur de la vieille Université, excellent homme, et peu suspect s'il en fût, il me recommanda gravement de porter comme lui des lunettes. « C'est très commode, disait-il, pour voir les élèves sans avoir l'air de les regarder ». Nous n'avons jamais mis de lunettes ici, au moins à cet usage ; nous vous avons regardées bien en face, et vous aussi. Comme nous aurions étonné Mme Jules Favre en faisant autrement ! Elle en jugeait bien et nous aussi, qui voyions en vous quelque chose comme nos filles, devenues plus grandes. Ces bonnes habitudes de simplicité, d'aisance, de naturel, vous les avez portées dans votre existence de professeurs, si difficile à certains égards. Vous avez marché droit devant vous, sans crainte comme sans détour, et, vous estimant, vous avez imposé l'estime. Je vous assure que nous vous avons, au début, suivies plus d'une fois par la pensée, avec Mme Jules Favre, dans le cabinet où il s'est échangé bien des idées, des préoccupations, et aussi des espérances.

Vous pouvez donc, Mesdemoiselles, regarder le passé avec satisfaction et l'avenir avec confiance. Vous êtes en droit de vous dire que vous vous êtes fait, ce qui est très digne, votre vie, que vous êtes maîtresses de vous-mêmes, indépendantes, d'autant plus indépendantes, au sens élevé du mot, que vous ne criez pas votre indépendance et que vous restez soumises aux devoirs de toutes sortes qui sont les vôtres. Aimez votre profession qui est belle, pour les avantages qu'elle vous assure — cela est

légitime — et pour le bien qu'elle vous permet de faire. Dites-vous aussi que par elle vous servez la cause des femmes, qui gagne singulièrement à être servie modestement et sans fracas.

C'est pour toutes ces raisons sans doute que, dès hier, dans la belle et solennelle séance, qui rassemblait auprès de vous vos élèves, les petites si gentilles dans leurs robes blanches et roses, leurs parents et les amis de notre enseignement, il s'est répandu un large courant de sympathie, et que, dans notre intimité d'aujourd'hui, il règne comme une sorte de joie paisible et lumineuse, expression de notre communauté de sentiments et d'idées.

Je me suis abandonné un peu longuement à bien des souvenirs, on n'y échappe pas à partir d'un certain âge, vous me le pardonnez, j'en suis sûr. Je sentais, sans vous le dire, que j'avais, pour la dernière fois, certainement, l'occasion de parler devant vous de notre école, que nous avons tant de raisons d'aimer.

II. — Discours de M. Gaston Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ancien doyen de la Faculté des sciences.

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Vous venez d'entendre votre directrice vous souhaiter la bienvenue dans cette maison qui est la vôtre ; Mlle Küss, présidente actuelle de votre Association amicale, a saisi l'occasion de dire de celle qui l'a précédée à la présidence tout le bien que nous nous accordons à en penser ; Mlle Sériès vous a montré que les chiffres ont leur éloquence et elle a mis en évidence tous les services qu'a rendus, tous ceux que peut rendre cette Association amicale à laquelle Mme Jules Favre portait tant d'attachement. M. Lemonnier, enfin, qui déjà en 1900 nous avait donné une belle notice sur l'école, a ajouté aujourd'hui quelques indications précieuses que nous conserverons pieusement sur Mme Jules Favre dans son intérieur et dans son intimité. Notre réunion de ce matin a donc été ce qu'elle devait être. Hier, c'était le jour de la cérémonie officielle. M. le ministre de l'Instruction publique, plusieurs des principaux personnages de l'Etat, tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement si nécessaire dans notre démocratie, avaient voulu marquer par leur participation à la cérémonie du Trocadéro, l'intérêt vraiment national qui doit s'attacher à la belle création réalisée sur l'initiative de M. Camille Sée. Aujourd'hui, la fête à laquelle nous vous avons conviés devait avoir quelque chose de plus restreint, de plus intime, de plus touchant. C'est pour cela sans doute que votre directrice, qui connait mon inaltérable attachement à cette école, m'a demandé de clore par quelques paroles cette première partie de la journée. Puisque j'ai le privilège, qui n'est pas toujours enviable, d'être le plus ancien de vos maitres, je vous rappellerai quelques souvenirs qui s'attachent à la période lointaine où l'école a commencé à fonctionner.

C'est en décembre 1880 qu'a été votée, vous le savez, sur la proposition de M. Camille Sée, la loi qui instituait définitivement l'enseignement secondaire des jeunes filles dans notre pays. Sans perdre de temps, le

promoteur de cette loi présentait, d'accord avec le ministère de l'Instruction publique, une nouvelle proposition tendant à créer une Ecole normale destinée à préparer les professeurs-femmes pour les écoles secondaires de jeunes filles. Comme il fallait s'y attendre, cette proposition reçut le meilleur accueil de tous ceux qui avaient voté la première. L'exemple de la célèbre école de la rue d'Ulm avait porté ses fruits. C'est en vain qu'au Sénat, M. de Gavardie combattait la proposition, sans même en démêler le but : « Un séminaire laïque de jeunes filles, quel est ce monstre? » disait-il. S'il était ici aujourd'hui, il verrait que ce monstre a vraiment bonne tournure. Les deux Chambres décidèrent que le régime de la nouvelle école serait l'internat et qu'elle ne serait pas ouverte à des élèves externes. Sur ces deux points, les arguments de M. Camille Sée étaient vraiment topiques : « La présence sur les mêmes bancs d'élèves internes et externes aurait, disait-il, divers inconvénients. Les unes pourraient envier la liberté; les autres pourraient apporter dans l'Ecole des habitudes, des idées, des distractions qui ne seraient pas conformes à la haute direction morale que nous avons dessein de lui donner. Ajoutons, disait l'honorable rapporteur, que, s'il importe de donner aux futurs professeurs une instruction étendue et solide, il importe au moins autant de former leur caractère et de les habituer à une vie sévère et recueillie. L'Etat doit savoir à qui il se fie. Les jeunes filles, au sortir de l'Ecole normale, auront charge d'âmes à leur tour. Elles enseigneront à leurs élèves, outre les sciences inscrites sur le programme, la science de la vie qui est la plus difficile de toutes ».

On ne pouvait définir en termes plus élevés le but de la nouvelle création. La loi qui instituait l'École fut promulguée le 29 juillet 1881. Il ne restait plus qu'à l'exécuter. Heureusement, nous avions alors au ministère de l'Instruction publique Jules Ferry, qui, à part une courte interruption, devait y rester près de deux ans. A toutes ses précieuses qualités d'homme d'Etat, Jules Ferry joignait un don plus précieux encore, celui de savoir choisir ses collaborateurs; il avait mis à la tête de l'enseignement secondaire un homme de valeur exceptionnelle, un administrateur de grande race : Charles Zévort. Il nous donna aussi, non pas une excellente directrice, mais la directrice même qu'il fallait pour assurer à l'Ecole cette orientation morale qui avait été voulue par le Parlement.

Zévort, qui fut chargé d'organiser l'Ecole, ne perdait jamais de temps Trois mois après la promulgation de la loi, le 1er novembre 1881, Ernest Legouvé, dont le nom était à lui seul un symbole, était chargé de la direction des études en qualité d'inspecteur général, Mme Jules Favre était nommée directrice. Par le même arrêté, le premier personnel de l'Ecole était désigné. Les professeurs étaient Mlle Williams, Mme Lenoel, A. Rambaud, qui ne devait jamais professer, mais qui nous a rendu plus tard, quand il est devenu ministre, un service signalé, Kœll et Arsène Darmesteter dont nous déplorons encore la perte, Serré-Guino qui se repose dans une retraite vaillamment gagnée, E. Perrier et moi.

C'est au ministère de l'Instruction publique, à une réunion des professeurs de l'Ecole, que je vis Mme Jules Favre pour la première fois. Elle nous apparut dans ses longs vêtements de deuil, qu'elle portait en mémoire de son illustre mari, avec sa bonne grâce souriante de grande dame, avec sa réserve empreinte de quelque timidité. Je ne la revis plus

qu'à l'Ecole après ma première leçon. Il y a eu une première période, très courte il est vrai, dans laquelle il n'y avait ici qu'une seule section : les lettres et les sciences y étaient confondues. Elles doivent l'être sans doute dans la vie; mais dans l'enseignement, il convient qu'elles soient séparées. Ne sachant trop par où commencer avec mon premier auditoire si intéressant, mais si peu homogène, qui comprenait des élèves de toutes les origines et de tous les âges, les unes s'étant formées seules, les autres sortant de l'enseignement primaire, j'avais choisi quelques aperçus astronomiques comme sujet de ma première leçon. Je dois dire que je manquai complètement mon but. Mme Jules Favre me le dit nettement. C'est de ce moment que datent les relations de confiance et d'amitié respectueuse de ma part qui devaient durer jusqu'à la fin. Dans ces premiers temps de l'Ecole, les problèmes surgissaient pour ainsi dire chaque jour. Nous avions dû faire nos examens d'entrée dans des salles de l'ancienne manufacture situées là où se trouve aujourd'hui votre jeu de crocket. Il fallait achever d'aménager les bâtiments, préparer des salles de conférences, des chambres pour les futures élèves. L'architecte, M. Lecœur, était sans cesse ici. Zévort, heureusement inspiré, avait su trouver le siège qui convenait pour notre Ecole : assez près de Paris pour qu'on pût utiliser les ressources de tout genre qu'il offre à profusion ; assez loin pour qu'on pût se croire à la campagne, dans une région où les promenades sont faciles, avec un parc qui ménage des perspectives admirables sur les vallées environnantes, en même temps qu'il est si propice aux études de la belle saison. L'architecte sut tirer parti des éléments qui lui étaient confiés. C'est à lui que l'on doit votre grande cour, le bel escalier qui sert de piédestal à ce bijou d'architecture, le pavillon de Lulli, que sur mes pressantes instances on a dernièrement restauré. Cette partie centrale du parc est devenue un véritable décor d'opéra comique et lorsque je gravis, avec une fatigue que les ans ne diminuent pas, les pentes raides qui le sillonnent, je songe involontairement au premier acte de la *Dame Blanche*.

En même temps que s'embellissaient les locaux, les sections des Lettres et des Sciences étaient constituées, une seconde, puis une troisième promotion venaient s'ajouter à celle qui avait été reçue en 1881. Il fallait nommer des professeurs nouveaux; Mme Jules Favre s'inquiétait de savoir qui convenait le mieux pour chaque enseignement, elle écoutait et sollicitait nos avis, faisait des propositions qui reçurent presque toujours un accueil favorable. C'est ainsi que tant de professeurs distingués sont venus se joindre au petit noyau qui avait été primitivement choisi. Mais il ne suffisait pas évidemment de compléter ainsi le personnel, avant tout et par-dessus tout il fallait créer l'esprit de la maison, assurer cette direction morale d'où devait dépendre entièrement le succès du nouvel enseignement. Sous ce rapport, j'en appelle à vos souvenirs, Mme Jules Favre a été vraiment incomparable. Vous vous rappelez l'affection qu'elle vous portait, l'esprit de tolérance qui, chez elle, s'alliait si bien à la rigidité morale, le respect scrupuleux qu'elle avait pour votre initiative et votre personnalité. C'est à elle que vous vous adressiez après votre sortie de l'Ecole et elle était toujours prête à vous encourager, à vous assister, à vous aider à surmonter les difficultés que vous rencontriez. On peut dire que, pendant les quinze années qu'elle a passées ici, elle a été la directrice aimée et écoutée de tout l'enseignement des jeunes filles dans notre pays.

Je voudrais vous dire aussi, si le temps n'était pas mesuré, avec quel plaisir quelques-uns de vos maîtres assistaient à ces réunions du soir où elle vous conviait à vous reposer de vos travaux par un peu de lecture, un peu de musique et quelques bonnes causeries. Que de fois je l'ai vue traversant cet interminable couloir de l'Ecole pour aller assister à quelque conférence d'histoire, de littérature ou de philosophie. Elle ne venait jamais à celles de mathématiques. Comment lui en vouloir, c'était si naturel. Les mathématiques ont quelque chose de rébarbatif. Pourtant elle s'intéressait à notre section des sciences et se plaisait à reconnaître que l'enseignement des sciences peut revendiquer lui aussi une action morale de réelle valeur. Bien différente en cela de M. Legouvé qui n'aurait pas voulu voir ici de cabinet d'histoire naturelle et jetait des regards désolés sur l'énorme larynx en carton pâte dont Mme Lenoel-Zévort se servait dans ses conférences pour expliquer le mécanisme de la diction. Mme J. Favre admettait volontiers que même dans une école de jeunes filles, on ne peut faire de la chimie sans expériences, de la physique sans appareils, des sciences naturelles sans préparations.

Je viens de prononcer le nom de M. Legouvé. Nous devons beaucoup à cet esprit délicat et charmant ainsi qu'à M. Gréard qui, en sa qualité de recteur, était chargé de la haute direction de l'Ecole. On peut bien le reconnaître aujourd'hui, Mme Jules Favre n'a rien fait pour seconder leur action. Elle se sentait de force à réaliser seule l'œuvre qu'elle avait conçue. C'est le propre de cette belle chose exprimée par le vilain mot de pédagogie de rendre quelque peu intransigeants ceux ou celles qui s'en occupent. Tout cela est bien loin aujourd'hui. Il ne nous reste que le souvenir des services qui nous ont été rendus des deux côtés. Legouvé et Gréard furent nos garants vis-à-vis d'une opinion publique qui avait besoin d'être conquise; ils ont mis leur haute autorité au service de l'Ecole et ont été nos défenseurs quand cela a été nécessaire auprès des ministres et du Parlement.

Grâce à eux, grâce à tous ceux dont j'ai rappelé l'action bienfaisante, les passages difficiles ont été franchis. Zévort n'est plus là, mais il a un successeur qui ne nous ménage ni ses sympathies, ces fêtes en sont la preuve, ni ses précieuses directions.

Le moment est venu où l'École peut envisager avec confiance l'avenir qui s'ouvre devant elle. Je n'ai pas besoin de vous dire, Mesdames, avec quelle joie nous voyons en quelque sorte vivante sous nos yeux l'œuvre qui nous avait été confiée. Grâce à votre tact, à votre esprit de tolérance, à votre ardeur désintéressée, au dévouement que vous n'avez cessé de montrer, vous avez largement acquitté la dette que vous aviez contractée envers l'Etat. Chaque jour nous recevons les impressions les plus heureuses et les plus fortifiantes sur le succès de l'enseignement. Plusieurs d'entre vous sont devenues directrices et ont appris à connaître cette administration dont on a coutume de dire tant de mal; c'est une de nos meilleures élèves, la confidente dévouée de Mme Jules Favre, qui, depuis le départ de Mme Marion, dirige aujourd'hui l'Ecole. C'est donc sous les plus heureux auspices que nous célébrons aujourd'hui le 25e anniversaire de sa fondation. Saluons d'un souvenir ému ceux et celles qui ne sont plus là pour prendre leur part de notre joie. Souhaitons la bienvenue aux amis de l'Ecole, à nos anciens collègues qui nous avaient quittés quelquefois contre leur gré et qui ont voulu nous revenir

aujourd'hui. Quand l'heure de la retraite aura sonné pour nous comme pour eux, le souvenir de cette journée, de toutes celles que nous aurons consacrées à cette Maison sera, n'en doutez pas, celui sur lequel il nous sera le plus agréable de nous arrêter.

III. — Allocution prononcée par M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, à la fête du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'école normale supérieure de Sèvres.

Madame la Directrice,
Madame la Présidente,
Mesdames,

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné place à cette réunion familiale qui rassemble dans l'école de Sèvres les vingt-cinq premières promotions qu'elle a formées, sous les yeux de leurs maitres, en présence de quelques collaborateurs et de quelques amis privilégiés dont la sympathie fidèle et active vous est connue.

Aucune fête ne saurait porter en elle plus de motifs de joie sincère et profonde. Et tout d'abord pour votre école même. Ah ! si nous étions encore au temps où les cités, filles et mères des hommes, vivaient et frémissaient des émotions humaines, où les pierres de leurs murs avaient des âmes, leurs édifices une personnalité, une conscience, une voix, comme elle eût tressailli jusqu'en ses fondements, la vieille école ! Et l'on eût entendu sa voix : « Allons, couvrez de feuillage les chemins qui mènent vers moi ; parez-moi et faites-moi belle ; car je veux en ce jour fêter dans l'allégresse les filles que j'ai nourries du lait de ma tendresse, et qui, m'ayant fait honneur dans le monde, me reviennent aujourd'hui de tous côtés pour me dire, à moi qui suis leur mère, qu'elles ne m'oublieront jamais ! »

Les temps, hélas ! sont changés. Ce n'est plus que dans le secret de nos cœurs que parle la voix puissante des choses. Mais là vous l'entendez, j'en suis sûr, cette voix maternelle de votre école, et les sentiments qu'elle émeut en vous n'ont rien de factice ni d'illusoire.

Aussi naturelle est la joie que vous avez éprouvée à vous revoir. Des camarades, des amies avaient vécu ici trois ans d'une vie commune ; ensemble elles avaient remué bien des idées, agité de nobles problèmes ; elles avaient partagé leurs soucis, leurs espoirs ; la vie, sous forme des nécessités administratives, — ces nécessités augustes et détestées, qu'il faut surtout plaindre, Mesdames, de ne pas pouvoir s'abstenir, de ne pas se douter parfois, du mal qu'elles font — les avait, comme à plaisir, tenues séparées. Et voici qu'après des années et des années, elles se retrouvent, là même peut-être où, une dernière fois, leurs mains s'étaient serrées pour un adieu qui devait être si long !

Ah ! sans doute ici les voix ne sont pas restées muettes ! Il me semble les entendre :

Est-ce toi, chère Elise ? Oh ! jour trois fois heureux !

car ce sont les fortes émotions, vous le savez, qui créent la langue poétique.

Et d'autres :

Oh ! Jeanne, qui l'eût dit ? — Oh ! Berthe, qui l'eût cru ?

preuve éclatante qu'il y a dans nos classiques plus de naturel qu'on ne dit ! — Mais allait-on se reconnaître vraiment ? Après tant de temps écoulé, tant d'impressions diverses plus récentes, le passé allait-il se dégager et reprendre ses droits ? Avec quelque peine, peut-être, partout ailleurs qu'ici. Mais ici, dans votre école, grâce à une sorte de conjuration magique de toutes choses, il s'est produit autour de vous, en vous-mêmes, une évocation, une résurrection du passé. Il vous a enveloppées, il vous a ressaisies. Vos amitiés qui vous attendaient ici fidèles, comme des Belles au Bois dormant, réveillées, se sont mises à marcher, à parler avec vous ; et en parcourant ensemble vos chambres familières, vos salles de conférences, vos cours de récréation, les allées de votre parc où vous avez pu cueillir les mêmes fleurettes printanières, sous ces mêmes arbres dont le murmure — que nous ne comprenons pas, mais que vous compreniez si bien quand il se mêlait à vos rêves, — vous a répété les mêmes choses, il vous a semblé que l'entretien d'autrefois, à peine interrompu, se continuait naturellement dans l'entretien d'aujourd'hui.

Oui, toutes ces choses donnent à cette fête un charme unique, un sensible caractère de grâce, de douceur, de beauté.

Elle vous apporte aussi de justes motifs de fierté et de courage. Dispersées comme vous l'êtes dans vos lycées et vos collèges, aux quatre coins du pays, peut-être vous sentez-vous parfois un peu isolées, un peu perdues. Doutes plus pénibles : n'êtes-vous pas aussi un peu oubliées ? Se rend-on assez compte là-bas, dans la tour d'ivoire de la « Haute Administration », de la difficulté de votre tâche, du mérite de votre effort ? Questions plus troublantes encore : cet effort si dévoué, si sincère, atteint-il du moins son but ? L'enseignement secondaire des jeunes filles a-t-il répondu à l'attente qu'il a fait naître ? Fait-il œuvre sérieuse, œuvre qui vaille pour le bien général du pays ? Qu'en sait-on lorsqu'on est si loin, quand la tâche est si grande, les moyens de chacun si petits ! — Ah ! comme ils ont dû hanter surtout l'esprit des premières maîtresses sorties de cette maison, ces doutes, ces inquiétudes, qui, pour l'œuvre même la plus grande, surgissent inévitablement, après l'enthousiasme et l'élan de la création, des premières difficultés de la mise en œuvre, de la rencontre, si souvent déprimante, de l'idéal avec le réel ! Elles étaient à peine un petit groupe pour porter par toute l'étendue du territoire, la flamme vacillante du feu sacré. Leur préparation avait été, à Sèvres, hâtive et insuffisante. Plus incomplète encore l'organisation matérielle et morale des maisons, où, en l'absence de toute tradition, elles apportaient, pour tout créer, autant d'inexpérience que de foi. Autour d'elles, quelques amis sans doute, quelques croyants. Mais surtout que d'adversaires déclarés ou cachés ! Que d'attaques ouvertes ou sournoises ! Que de doutes perfidement entretenus, de sombres pronostics habilement propagés ! On eût dit une petite garnison assiégée, parmi laquelle l'ennemi essaie, par tous les moyens, même de mauvais aloi, de jeter un découragement qui, plus sûrement que l'assaut, doit faire tomber la place. — La place ne tomba pas ! Saluons le souvenir de cette période héroïque ! Honorons ces Sévriennes d'avant-garde : pour garder intacte leur énergie, il leur fallut un triple airain autour de leur cœur !

Aujourd'hui, après vingt-cinq ans, vous voici toutes réunies : à l'origine, combattants épars, maintenant solide phalange qui vaut une armée. Aujourd'hui, vous embrassez d'un regard d'ensemble l'œuvre accomplie.

Pendant l'action, chacun faisant son devoir là où il est, aucun ne sait si la bataille est gagnée ou perdue. C'est le soir seulement, quand l'armée couronne les hauteurs, que tous mesurent du regard le pays conquis. Ainsi faites-vous en ce jour de halte, et c'est là votre récompense. Combien je vous sais gré de n'en avoir pas souhaité d'autres ! Vous avez pensé qu'après la solidarité à la peine il fallait qu'il y eût la solidarité à l'honneur; que, sans distinctions spéciales, un témoignage collectif rendu au nom du pays, par le maître de l'Université, et répondant à celui de votre propre conscience, suffisait. C'eût été un contresens, je dirai presque une mauvaise action de compromettre cette union, de toucher à cette fierté.

Témoignage d'un devoir bien rempli, cette fête est aussi le gage d'un devoir mieux rempli encore dans l'avenir : car vous y renouvelez vos forces. La journée de Sèvres, c'est votre pèlerinage aux Lieux-Saints. Il est bon parfois de revenir aux sources. L'idéal que le temps altère s'y purifie et s'y retrempe. Ici vous retrouvez non seulement des souvenirs, mais aussi, toujours vivant et agissant, l'esprit de l'enseignement que vous avez reçu. Et, mieux que jamais vous le comprenez. Sans doute le détail matériel des leçons de vos divers maitres s'est effacé. Par cela même la méthode uniforme et le dessein constant de leur enseignement vous sont rendus plus visibles. J'avais récemment la bonne fortune d'entendre quelques fragments de conférence de plusieurs de ces savants maitres. Mon ignorance opérant comme pour vous l'oubli, le détail m'échappait ; si bien, qu'il me semblait n'y avoir à Sèvres qu'un seul maitre, qui cherchait avec ses élèves, toujours avec la même conscience, toujours la même chose : la vérité; et toutes ces leçons n'en faisaient qu'une à mes yeux : une leçon de respect de la vérité. Et en effet, cet enseignement doit se mêler à tous, ressortir de tous et plus que tous c'est celui-là qui vaut et qui compte. Car, à ce régime, les intelligences, suivant leurs forces, s'avanceront plus ou moins; mais toutes se tiendront debout et marcheront dans la bonne voie; restant sujettes à l'erreur, elles ne se feront jamais complices et soutiens d'une erreur reconnue, la sincérité sera leur loi suprême; par là même elles s'ouvriront sans résistance à toute vérité nouvelle, s'associeront à toute juste cause, seconderont tout progrès de bon aloi, resteront tolérantes à toute erreur que la bonne foi excuse, parce qu'elles sauront que la contrainte mise au service de ce qu'on croit être la vérité est chose aussi vaine que malfaisante, alors même qu'il serait sûr que c'est bien la vérité.

Et par là, vous entrez également en communion de pensée avec ceux qui, à titre d'initiateurs, de promoteurs ou de créateurs, ont fondé l'enseignement secondaire des jeunes filles et cette école. Vous les connaissez tous, vous les confondez tous dans votre reconnaissance. Rendons cependant un hommage spécial à celui dont je suis heureux d'apercevoir ici la figure énergique et douloureuse, à Jules Ferry. A cet honneur il avait un titre insigne, qu'on ne lui contestera pas : dans le champ où les citoyens de haut esprit et de grand cœur sèment leurs bienfaits, jamais nul ne récolta plus ample moisson d'ingratitude humaine. Si d'autres avec lui peuvent vous apprendre comment on vit en servant son pays, celui-là vous enseignera comment on en meurt, sans que de ces services comptés comme crimes, il y ait lieu pourtant de rien regretter. La réparation pour lui est commencée; l'école de Sèvres se devait à elle-même de saisir cette occasion de s'y associer.

Ici donc, en présence de tous ces grands témoins, demandez-leur une fois de plus de vous animer de leur esprit. En créant pour les jeunes filles un degré supérieur d'instruction, ils ont voulu surtout une chose : libérer la femme de la servitude de l'ignorance et des préjugés, et la mettre, avec sa raison affranchie et disciplinée, sa puissance propre de persuasion, ses ressources inépuisables de dévouement, au service de toutes les causes qui, dans la famille et dans la cité, n'attendent un succès définitif que du progrès même de la justice et de la vérité.

Que le sentiment de cette mission, ainsi ravivé dans vos cœurs, vous accompagne et vous soutienne! Si réjouissants que soient les résultats déjà acquis, l'œuvre à accomplir reste immense. Faire de ce pays, où les crises historiques ont, comme des vents de tempête, creusé tant de vagues et fait se heurter tant de remous, une France unie et apaisée dont un même courant poussera tous les flots vers les mêmes rives, c'est une tâche dont le cinquantenaire même de Sèvres ne verra pas l'entier achèvement. Pour y travailler cependant sans défaillance, il vous suffira de vous dire qu'il n'est, après tout, d'autre moyen efficace que celui même, lent, mais sûr, que vous employez : ouvrir un à un les esprits et les cœurs à la vérité scientifique et sociale par les seuls moyens que la vérité avoue. Oui, seule en s'avançant sur les flots irrités, la vérité que suit la justice les apaisera ! — Dites-vous que c'est un privilège sans égal de travailler, si modestement que ce soit, à une telle œuvre. Parmi toutes les professions qui s'offraient, félicitez-vous d'avoir choisi celle qui vous permet de mêler le plus aisément à votre tâche journalière, rude parfois, surtout si l'on abuse ou si vous abusez de vos forces, de hautes pensées qui en relèvent les plus humbles détails. Dans la correction fastidieuse d'une copie vous apercevez une intelligence qui peu à peu, sous votre main, se dégage et prend figure. Vous formez des esprits, vous enfantez des âmes. Non, il n'est pas vrai — mes souvenirs ne me trompent pas, mes regrets non plus — que votre profession ne soit que besogne aride et métier ingrat. Vos classes ne sont pas de maussades prisons sans air et sans joie. Vous pouvez y faire rayonner la chaleur de l'affection la plus loyale. Vous pouvez y voir de vos yeux cette chose belle entre toutes choses : un sourire éclos pour vous sur un visage de jeune fille, divine expression d'une âme reconnaissante qui se donne. Et regardant parfois par delà votre classe, car des deux ou trois marches de votre humble chaire, votre regard porte loin dans l'avenir, vous pouvez voir comme un sourire aussi qui se répand, dans une ère de lumière et de paix, sur les campagnes tranquilles, les cités fraternelles et les foyers amis, ce sourire, expression vraie de l'âme de ce peuple, sociable et bon entre tous les peuples, physionomie naturelle quoique voilée par instants, de notre patrie, la plus juste, la plus humaine de toutes les patries! La vision de cet avenir, dont vous semez les germes, n'est-elle pas faite pour emplir vos cœurs de courage et de fierté?

Puisse donc l'école de Sèvres, dans l'avenir, comme elle a fait dans le passé, associer efficacement son effort à tous les efforts généreux par lesquels se réalise un peu chaque jour la meilleure, et pour parler comme nos aïeux, la plus « douce France »!

LE CHOIX DES MAITRES

DANS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1)

La Faculté a été appelée à se prononcer sur trois vœux ou projets de vœux qui visent le choix des maîtres de l'enseignement supérieur : vœu de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, adopté dans l'Assemblée du 19 décembre 1906 ; vœu de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, adopté dans l'Assemblée du 31 janvier 1907 ; projet de vœu que M. Abelous, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Toulouse et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, a l'intention de proposer à ce Conseil. Le rapporteur auquel vous avez confié l'examen de ces trois documents a l'honneur de vous présenter aujourd'hui son rapport.

Ce rapport se divise en trois parties. La première expose l'essentiel des trois systèmes proposés ; la seconde est consacrée à la présentation des professeurs titulaires, la troisième à la désignation des chargés de cours et maîtres de conférences : c'est une distinction qui, dans l'état actuel des choses, est indispensable. La conclusion, enfin, vous indique les résolutions qui sont proposées à votre approbation.

I

Tous les maîtres de l'enseignement supérieur — sauf ceux qui sont chargés d'un cours de fondation universitaire ou particulière — sont nommés par le Ministre de l'instruction publique : à son libre choix, sous la seule réserve des grades requis, s'il s'agit de chargés de cours ou maîtres de conférences ; sur présentation, au contraire, lorsqu'il faut pourvoir à une chaire magistrale : la Faculté intéressée et la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique présentent chacune deux candidats, en première et seconde ligne. Lyon et Toulouse proposent d'établir la présentation pour les chargés de cours et les maîtres de conféren-

(1) Rapport présenté à la Faculté des lettres de Dijon et approuvé par elle (Assemblée du 2 mai 1907).

ces comme pour les titulaires. M. Abelous, au contraire, admet tacitement le maintien sur ce point du régime en vigueur aujourd'hui.

L'organisation actuelle du système des présentations est condamnée unanimement par nos trois vœux.

Toulouse y aperçoit trois grands inconvénients : 1° incompétence de la plupart des juges, qui n'étant pas de la spécialité « ignorent les titres des candidats en présence ou sont hors d'état de les apprécier » ; 2° Risque d'influences « anonymes et irresponsables », si les juges incompétents se décident à prendre officieusement l'avis des spécialistes ; 3° Risque de décisions inspirées « plus ou moins consciemment » par des « motifs d'ordre extra scientifique » : « un candidat local, notamment, a bien des chances d'être préféré à ses concurrents étrangers, quels que puissent être les titres de ceux-ci ». Lyon n'énonce pas ses motifs : mais on les sent semblables à ceux de Toulouse. M. Abelous, enfin, constate que « dans la plupart des cas, le seul professeur vraiment compétent pour apprécier les titres et les travaux des compétiteurs en présence serait justement celui dont la chaire est déclarée vacante » et, qu'en tout cas, le nombre des juges compétents est partout trop faible pour sauvegarder réellement les intérêts des candidats. L'intervention de la section permanente constitue-t-elle un correctif ? Oui, dit M. Abelous, mais un correctif insuffisant. Non, disent, par leur silence, Lyon et Toulouse, qui ne prononcent même pas le nom de la section permanente. Il y a donc là des vices auxquels il faut remédiier. Voici les trois remèdes proposés.

I. Présentation à la Faculté intéressée par une commission de spécialistes. C'est le système de Toulouse. Sa commission comprendrait, en règle générale, tous les professeurs d'Université, titulaires ou adjoints, (sauf les professeurs adjoints qui seraient candidats) dans l'ordre d'enseignement où la vacance se serait produite. Dans les spécialités trop peu nombreuses (où le nombre des spécialistes ainsi désignés n'atteindrait pas cinq), le Ministre adjoindrait à la commission des professeurs des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat. Le vote aurait lieu par correspondance. La liste de présentation — en nombre illimité — serait transmise à la Faculté intéressée. Celle-ci présenterait alors deux candidats, première et seconde ligne, en tenant compte des services rendus et des aptitudes professionnelles.

II. Consultation obligatoire des savants compétents. C'est le vœu de Lyon, qu'il paraît utile de reproduire textuellement : « Qu'il s'agisse d'un professeur titulaire, d'un maître de conférences ou d'un chargé de cours, la Faculté intéressée devra obligatoirement consulter sur la valeur respective de tous les candidats les savants susceptibles de la renseigner (professeurs des Universités, du Collège de France, du Muséum, de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des Hautes Etudes, Directeurs des Ecoles d'Athènes, de Rome ou du Caire, Conservateur de tel ou tel département, des Musées nationaux, et généralement toute personne, universitaire ou non, de laquelle peut être attendue une opinion considérable). La liste des personnes à consulter devra être, en chaque circonstance, soumise à l'approbation ministérielle. »

III. Etablissement à côté des deux listes de présentation actuelles d'une troisième liste « dressée par les professeurs de toutes les Facultés titulaires de la même chaire et des chaires présentant une étroite affinité avec la chaire déclarée vacante. Les membres de ce jury seraient désignés par

la section permanente ». C'est le système de M. Abelous, dont nous avons emprunté les propres expressions.

On voit sans peine en quoi ces trois systèmes diffèrent l'un de l'autre :

1. Quant aux savants dont l'avis devrait être pris.

a) Système Abelous : les titulaires de la spécialité ou des spécialités étroitement voisines ;

b) Système de Toulouse : les titulaires et adjoints de la spécialité et, seulement s'ils sont trop peu, d'autres professeurs de l'enseignement supérieur de l'Etat.

c) Système de Lyon : notabilités scientifiques dont la liste sera dressée dans chaque occasion.

2. Quant à la valeur de l'avis donné :

a) Système Abelous : vote égal au vote de la Faculté et de la section permanente (établissement d'une troisième liste de présentation) ;

b) Système de Toulouse : vote subordonné au vote de la Faculté (établissement d'une liste de présentation à la Faculté, qui choisit dans cette liste les candidats à présenter au Ministre).

c) Système de Lyon : simple avis consultatif.

On a indiqué plus haut pourquoi il convient, dans l'examen de ces systèmes, de distinguer entre la nomination des professeurs titulaires, où il s'agit de simples modifications pratiques, et la nomination des chargés de cours et maîtres de conférences où est soulevée une question de principe.

II

En ce qui concerne les professeurs titulaires, trois questions se posent :

a) Le système actuellement pratiqué a-t-il vraiment les inconvénients qu'on lui impute ?

b) Dans l'affirmative, les systèmes proposés sont-ils de nature à y obvier ?

c) Ces systèmes ne comportent-ils pas d'autres inconvénients que n'a pas ou n'a qu'à un moindre degré le système actuel ?

a) Les inconvénients du système actuel ne sont, dans les vœux qui vous sont soumis — et spécialement dans le vœu de Toulouse — indiqués que d'une façon assez sommaire et parfois par simple allusion. Pour s'en mieux instruire il faut recourir au commentaire, assurément autorisé, qu'a donné du vœu de Toulouse M. Bouglé dans son article *Cooptation et compétence*, paru dans la *Dépêche de Toulouse* et reproduit dans la *Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 mars 1907. D'après M. Bouglé, le système actuel est le triomphe de l'incompétence, du népotisme et de l'embusquement. On comprend de reste le premier de ces termes. Le népotisme devrait, dans le cas actuel, plutôt s'appeler le gendrisme. Quant à l'embusquement, ce terme militaire indique la situation des candidats qui se contentent provisoirement d'un emploi modeste ou infime, pour rester sur place, à l'affût « d'une bonne succession qui doit s'ouvrir ». « Là, ils montent la garde autour ; ils se font connaître de leur futur jury. Ils l'impressionnent par leurs figures, pendant que d'autres,

qui restent éloignés, ne peuvent l'influencer que par leurs œuvres. La chaire déclarée vacante, celui qui était sur place, est vite dans la place. »

Voilà donc les trois chefs d'accusation. Que valent-ils ?

M. Bouglé a pris soin de nous avertir que les cas qu'il signale ne sont que l'exception. La précaution est bonne. Sans quoi, en raisonnant suivant une logique rigoureuse, on arriverait à cette conclusion que le corps actuel des professeurs titulaires de nos Universités est sans valeur, ou tout au moins médiocre : car il est issu tout entier du mode de nomination sur présentation si durement critiqué. La qualité même de ce corps professoral prouve que le système incriminé ne produit pas tous les mauvais effets dont on l'accuse.

C'est que les Facultés, conscientes elles-mêmes de l'incompétence nécessaire de la majorité de leurs membres, ont pris l'habitude, et d'accorder une autorité particulière à l'avis des spécialistes qu'elles comptent dans leurs conseils, et de consulter dans les cas difficiles d'autres spécialistes qui ne sont pas sur place, par exemple les maîtres des candidats en présence. Il s'est ainsi organisé une sorte de consultation officieuse qui, dans bien des cas, tempère et même abolit les inconvénients de l'incompétence signalée. Dira-t-on que, si la chose est usuelle, il vaut mieux la rendre légale ? Nous en tombons d'accord, et c'est un des points sur lesquels la Faculté pourra se prononcer dans le sens des vœux qui lui sont proposés ? Encore est-il douteux que l'on acquière ainsi la certitude que le choix qui sera fait sera toujours le meilleur possible. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait : 1° être sûr que les autorités consultées désigneront toujours le plus digne ; or elles-mêmes sont sujettes à l'erreur ; 2° dessaisir entièrement les Facultés, et leur imposer les candidats choisis par les spécialistes. C'est à quoi sans doute se refuseraient toutes les Facultés, et avec une énergie particulière celles qui ont pris l'initiative des vœux que nous examinons.

L'accusation de népotisme paraît mieux fondée, car elle s'appuie sur des statistiques. On s'est amusé (tour de camarade envieux ou de concurrent évincé) à dénombrer les gendres d'universitaires haut placés qui occupent à leur tour des emplois élevés dans l'Université. Mais ces « gendres » sont-ils donc sans aucun mérite ? ne sont-ils arrivés que parce qu'ils étaient des gendres ? c'est ce qu'il faudrait démontrer, mais on ne pourrait guère le démontrer, car ce n'est pas vrai. Qu'il y ait, suivant le mot de M. Bouglé, des « traces » de népotisme dans l'Université, qui le nie ? Mais quel corps en est entièrement exempt ? et quel système permettra jamais de les éliminer rigoureusement, aussi longtemps du moins qu'ingénieurs, magistrats, professeurs d'Universités, seront pères, amis, collègues, c'est-à-dire aussi longtemps qu'ils seront hommes ?

Pour le népotisme, on vous cite des noms et des chiffres, tout au moins par allusion. Pour l'embusquement, on ne vous offre que des affirmations sans preuves. C'est trop peu pour vous satisfaire. Au reste, consultons le commentateur autorisé du vœu de Toulouse : « Naturellement, y écrit M. Bouglé, c'est seulement à Paris que ce petit jeu se pratique. Et c'est pourquoi des maîtres expérimentés ne manquaient pas de répéter à ceux d'entre nous qui exprimaient le désir de revenir à Paris : « Le plus sûr moyen d'y revenir, c'est d'y rester. Restez-y, fût-ce à casser des cailloux. Ne quittez pas les alentours du temple ». « Mais ce qui se dit de Paris pour-

rait se répéter, toutes choses égales d'ailleurs, de telle grande ville de province ». Certes, pour Paris, le grief est fondé, trop fondé. Mais, pour la province, il ne porte pas. Les listes du personnel de l'enseignement supérieur en province montrent clairement combien mince est la part des candidats locaux ; des exemples récents, dont vous n'avez pas perdu le souvenir, vous prouvent combien peu il dépend des influences locales d'empêcher pour une chaire le choix du candidat le plus digne.

b) Le système actuel ne présente donc pas, semble-t-il, tous les inconvénients qu'on lui prête. Il en présente certains, sans doute : il laisse passer des « traces » d'injustice. Mais les systèmes proposés sont-ils meilleurs et plus sûrs ?

Pour le système de Toulouse, on peut hardiment répondre non. Peut-être écarterait-il les candidats embusqués, mais il y en a si peu ! Et encore ! Ces embusqués sont, malgré tout, des spécialistes ; ils figureront donc — à quelque rang que ce soit — sur la liste que les spécialistes dresseront à l'usage de la Faculté : car, on doit le supposer, en l'absence de tout texte contraire, cette liste, où chaque candidat serait coté par un certain nombre de points, comprendrait tous les candidats *possibles*. Mais entre ceux ci, la Faculté a le choix absolu de ses deux candidats : et s'il est dit qu'elle tiendra compte, pour les choisir sur la première liste, des services rendus et des aptitudes professionnelles, on conviendra que ce sont là deux termes assez élastiques pour justifier toutes les craintes. Ce n'est pas là encore la garantie certaine, en quelque sorte automatique, dont Toulouse semblait rêver.

Lyon ne vous l'offre pas plus. Son vœu contient sans doute une disposition particulièrement heureuse : les savants compétents devront être consultés sur la valeur respective de *tous* les candidats. C'est une garantie d'égalité qui, jusqu'ici, faisait parfois défaut. Mais ces savants compétents eux-mêmes, qui sont-ils ? Tous ceux « dont peut être attendue une opinion considérable ». De ce point de fait, qui est juge ? La Faculté elle-même. Donc, une réunion d'incompétents choisira les compétents. C'est assez bizarre. La liste de ces compétents sera, en chaque circonstance, soumise à l'approbation ministérielle : mais à quelles fins ? Le Ministre pourra-t-il y ajouter des noms ? ou seulement en retrancher ? et, s'il refuse son approbation, ou s'il demande des modifications, que se passera-t-il ? La Faculté pourra-t-elle entrer en conflit avec le Ministre ? C'est dangereux pour tous les deux. Devra-t-elle toujours se soumettre ? Singulier moyen alors d'écarter en tout cas, à coup sûr, toute influence extra-scientifique. D'autre part, les avis de ces personnes compétentes n'ont qu'une valeur consultative, et la Faculté reste toujours maîtresse de ses présentations. Le nouveau système ne lui donne, ni contre ses propres faiblesses, ni contre l'arbitraire ministériel, les garanties dont parlait M. Bouglé : car elle pourra toujours, sous couvert de services rendus et d'aptitudes professionnelles, passer outre à l'avis des savants consultés, même s'il est joint au dossier ; et le Ministre, si on le suppose intéressé en l'affaire, pourra, par son droit d'approbation de la liste des personnes à consulter, dicter presque à l'avance le choix qu'il désirera. Au reste, et il conviendrait de ne pas l'oublier, le Ministre aujourd'hui n'est pas lié par les présentations qui lui sont faites. L'article 2 du décret du 9 mars 1852 lui donne le droit de proposer à la nomination présidentielle un candidat choisi « soit parmi les docteurs âgés de 30 ans au moins, soit

sur une double liste de présentation ». Le Ministre sûrement ne laissera pas toucher à ce droit. Et alors, si l'on cherche pour les présentations des garanties nouvelles, ne vaut-il pas mieux substituer à la présentation préalable ou à la consultation officieuse une nouvelle présentation « de plein exercice » et officielle, et aux deux présentations actuelles, en ajouter une troisième ?

C'est ce que propose de faire M. Abelous. Il établit un droit de présentation officielle pour les collègues de la spécialité. Par là il évite l'équivoque, l'ambiguité et les dangers réels des deux autres systèmes. Celui qu'il recommande est susceptible encore d'être amendé ou complété. Mais du moins il paraît apte à obvier en quelque mesure aux inconvénients — exagérés d'ailleurs — du régime actuel, et certain d'échapper au reproche qu'encourent les deux autres systèmes proposés, d'entraîner des inconvénients plus graves encore que ceux du système actuel.

c) Le système de Toulouse comporte un inconvénient très grave : il fait juger les candidats par leurs pairs, les collègues de la spécialité, mais il ne donne au verdict de ces pairs aucune sanction : la Faculté reste libre de choisir ses candidats. Supposons que, prenant en considération des services réellement rendus et de véritables aptitudes professionnelles, elle présente des candidats qui ne sont pas les premiers de la liste des spécialistes. N'y a-t-il pas pour l'autorité scientifique même de nos Universités quelque danger à publier que l'on a choisi pour professer une science non pas le plus savant en cette science, mais le plus ancien ou simplement le plus éloquent ? — Mais n'est-ce pas ce qui arrive parfois aujourd'hui ? — Mais aujourd'hui on ne le dit pas, ou plutôt on ne le crie pas. La compensation entre titres scientifiques, services rendus, aptitudes professionnelles, se fait à huis clos, dans les conseils des Facultés. On veut la faire maintenant en public, autrement dit « laver son linge sale en famille ». Les « principes » y gagnent peut-être : mais l'intérêt des Facultés ? Il y perdrait sûrement beaucoup plus qu'au maintien pur et simple du régime actuel.

Avec Lyon, le même inconvénient peut se présenter. De plus l'arbitraire de la composition de la liste de consultations en constitue un autre, et très sérieux. Consultera-t-on, par exemple, pour toute chaire de grec, le Directeur de l'Ecole d'Athènes ? Vous savez tous, Messieurs, quelles injustices et quels dommages en pourraient résulter. Et si on le consulte dans certaines occasions, et non dans d'autres, où sera la règle ? On veut, dit-on, écarter les influences locales. Mais, comme le fait justement remarquer un de vos collègues, « lorsqu'il s'agirait de pourvoir à un enseignement spécial ou régional, le référendum auprès des savants « universitaires ou non » équivaudrait en fait à légitimer les influences locales dont la pression serait d'autant plus irrésistible que les Facultés se seraient décrétées elles mêmes d'incompétence par l'adhésion au vœu ». Sans parler même d'autres conséquences graves que pourrait entraîner le système de Lyon — il suffit de citer, par exemple, la question des savants étrangers : on devrait les consulter, car on peut attendre d'eux une opinion considérable ; mais, si on les consulte, est-il sûr que cette opinion sera toujours impartiale ? et ne doit-on pas, si largement qu'on envisage cette question, hésiter cependant à laisser intervenir, si peu que ce soit, dans l'administration de l'instruction publique de France, des hommes dont le souci du bien de l'enseignement public ne sera pas nécessaire-

ment le souci dominant? — celle qu'indique ici votre collègue semble de nature à nous montrer dans le système de Lyon des inconvénients nouveaux pires que ceux auxquels il devrait, mais d'ailleurs ne pourrait peut-être pas remédier.

Tout compte fait, c'est le vœu de M. Abelous qui offre la meilleure solution du problème. Les collègues de la spécialité présenteront au ministre officiellement deux candidats en s'inspirant uniquement de leur valeur scientifique. Les Facultés et la section permanente de leur côté pourront, comme aujourd'hui, prendre en considération, à la fois, la valeur scientifique, les services rendus et les aptitudes professionnelles. Si les listes de présentation sont semblables, le ministre choisira avec une sécurité d'autant plus grande. Si elles diffèrent, il pourra, en pleine connaissance de cause, apprécier la nature des mérites des candidats, et décider si pour tel poste l'Université a plus besoin d'un savant ou d'un professeur.

Sur un point cependant, le vœu de M. Abelous gagnerait à être combiné avec certaines dispositions de Toulouse et de Lyon. Aux professeurs titulaires, Toulouse adjoignait les professeurs adjoints : on ne voit point, en effet, de raison pour les écarter, et, plus encore que le texte de l'article 40 du décret du 28 décembre 1885, l'exposé des motifs présenté à cette époque par M. Liard au Conseil supérieur semble appeler cette mesure. Lyon, de son côté, ne réservant pas exclusivement aux professeurs d'Université le droit d'être consultés sur la valeur scientifique des aspirants aux chaires magistrales, proposait de faire appel également, sans parler des non universitaires, aux professeurs du Collège de France, du Muséum, de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des Hautes Etudes. Il serait à désirer, en effet, que ces savants figurassent dans le corps électoral prévu par le projet de M. Abelous. Leur classement par spécialités serait opéré, comme M. Abelous lui-même le propose pour les professeurs d'Universités, par la Section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique.

III

Pour leurs cours annexes et leurs conférences, les Facultés de droit et de médecine ont des agrégés. M. Abelous est professeur de médecine. C'est sans doute ce qui l'a préservé de se risquer dans la question épineuse de la nomination des chargés de cours et maîtres de conférences dans les Facultés des lettres et des sciences.

Les candidats aux chaires magistrales offrent à l'appréciation de leurs pairs et de leurs futurs collègues un ensemble de travaux et de services que ceux-ci sont à même d'apprécier. Ils ont été maîtres de conférences, ou tout au moins chargés de cours, et ont fourni ainsi des preuves de leur aptitude à l'enseignement supérieur, et bien rares parmi eux sont les hommes d'un seul livre, ceux qui n'ont publié que leurs thèses. Il en est autrement des aspirants aux cours et aux conférences des Facultés. Ceux-ci se recrutent, ou bien dans l'élite de l'enseignement secondaire ou bien parmi les jeunes savants qui ont complété leur formation scientifique soit aux Ecoles de Rome, d'Athènes et du Caire, et à l'Ecole des Hautes Etudes, soit par des séjours et des missions en pays

étrangers, et qui ont fourni dans leurs thèses le témoignage de leur maturité scientifique. Dans l'un et l'autre de ces cas la Faculté intéressée, même soutenue d'un avis officiel préalable ou simplement d'une consultation officieuse (comme le proposent Toulouse et Lyon), est-elle vraiment à même de porter sur ces candidats un jugement équitable et compétent ? S'agit il d'aptitude professionnelle et de services rendus ? Les candidats qui n'ont point passé par l'enseignement secondaire n'en ont pas à invoquer; les autres relèvent sur ce point, pour l'appréciation de ces services, du ministère et non des Facultés, qui seraient ici doublement incompétentes. S'agit-il de titres scientifiques ? La plupart des candidats n'ont à en invoquer qu'un ; leurs thèses. Ils relèvent donc, on peut dire exclusivement, des spécialistes, et on ne voit guère des Facultés intervenant pour modifier les désignations faites par ceux-ci. Car, dès aujourd'hui, il y a une désignation des candidats à l'enseignement supérieur par les maîtres de leurs spécialités. C'est sur l'avis de ces maîtres que le ministre nomme, en province, les chargés de cours et les maîtres de conférences. Dira-t-on, comme on le disait au sujet des titulaires, que, tant qu'à prendre cet avis, il vaut mieux le prendre obligatoirement, officiellement, dans toutes les formes ? Ce sera la liste de présentation de M. Abelous Mais cette liste ne saurait rester la seule. Il faudrait qu'elle se complétât des listes de la Faculté et de la section permanente. Réforme compliquée, inutile, parfois dangereuse : tout compte fait, le *statu quo* vaut mieux. D'ailleurs si on ne se rallie pas au *statu quo* par conviction, il faut s'y résigner par force. Le mode de nomination des chargés de cours et maîtres de conférences ne sera pas changé. Le ministère n'est pas d'humeur à abandonner quoique ce soit de ses droits. Or, le droit de nommer sans présentation maîtres de conférences et chargés de cours est pour lui de grande valeur, et, s'il peut consentir à des modifications secondaires, dans le mode de présentation des titulaires, il ne consentira sûrement jamais à aucune limitation de son droit de désignation des non-titulaires.

Faut-il le regretter ? Les apologistes du « fédéralisme administratif » — empruntons ce terme à M. Bouglé — affirment que oui. Mais on peut n'être pas de leur avis. La cooptation, comme unique mode de recrutement, aboutit vite à la formation des petites chapelles : les corps deviennent vite des boutiques. Les concours des Facultés de médecine, où tout se passe en famille, révèlent dans la cooptation des dangers pires certainement que ceux de l'arbitraire ministériel. La France, d'ailleurs, n'a pas le monopole de ces plaintes contre l'administration : les Universités étrangères en retentissent également. Mais si, partout, on cite avec plaisir certains choix étonnants faits par l'administration, partout on s'abstient soigneusement de citer les cas où l'intervention d'en haut seule a empêché les Facultés d'en faire de surprenants, et les a protégées ainsi contre elles-mêmes. Le ministère, sans doute, n'a pas toujours raison ; mais les Facultés, elles le reconnaissent elles-mêmes, sont loin d'être infaillibles : et il n'existe pas pour elles de freins automatiques. Aussi longtemps du moins que, comme cela s'est fait jusqu'ici, on tiendra la politique à l'écart de l'enseignement supérieur, le ministère offre aux candidats aux cours et conférences plus de garanties que les Facultés. Son tort est de ne pas tenir entre celles-ci la balance égale, et de céder trop souvent à la pression d'une très grande, d'une trop grande Faculté,

dont les choix déconcertants ont parfois semblé s'appliquer à justifier le mot mélancolique et sévère d'un de nos collègues : « L'autonomie universitaire, comme elle est pratiquée, fait souvent regretter l'arbitraire ministériel ».

CONCLUSIONS

Les conclusions qui vous seront proposées se dégagent assez nettement de tout ce qui vient d'être dit. Avant de les formuler, cependant, il ne sera pas inutile d'essayer de dégager les vraies raisons qui ont dicté les vœux qui vous sont soumis.

Il faut mettre à part M. Abelous, qui ne songe vraiment qu'à mieux assurer les droits de la valeur scientifique aux chaires de l'enseignement supérieur. Lyon et Toulouse, certes, ne veulent pas autre chose. Mais les mobiles qui ont inspiré leurs vœux sont moins abstraits que ceux de M. Abelous. Dans les deux vœux, il y a une pointe contre Paris ; Toulouse est irrité de voir Paris procéder arbitrairement dans le choix de ses professeurs, et donner, même sans égalité de mérite, la préférence aux Parisiens ; Lyon supporte avec peine de voir l'administration faire une différence entre Paris et la province, solliciter à Paris de la Faculté la désignation des chargés de cours et maîtres de conférences, imposer aux Facultés de province ses chargés de cours et ses maîtres de conférences.

Vous aurez à apprécier, messieurs, s'il vous plait de prendre parti en cette querelle. Peut-être le devriez-vous, car elle soulève une grave question. De toutes parts, les signes se multiplient qui nous montrent la marche de notre enseignement supérieur vers cet idéal de quelques-uns : Université nationale complète à Paris, Universités régioniales ou provinciales, tronquées, misérables, en province. L'Etat, qui donne sans compter à Paris, déjà trop riche, marchande à la province quelques sous pour ses constructions ou l'entretien de ses bibliothèques. L'Etat a donné à l'Université de Paris l'Ecole normale supérieure, qui était une institution nationale. L'Etat, supprimant les Facultés de théologie protestante, a fait deux parts des crédits qui leur étaient consacrés, concentré la plus grosse à Paris, dispersé la plus petite — et avec quelle justice ! — en province. Il est naturel, dans ces conditions, que les professeurs des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris se parent comme d'une marque distinctive de leur supériorité du titre incorrect et suranné de « professeurs à la Sorbonne » et que leurs élèves proclament ingénument (ainsi le normalien anonyme qui répond, dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 mars 1907, à l'article de M. Clédat, sur l'Ecole normale) « que l'ambition qu'ont les professeurs les plus distingués de province de finir leur carrière à Paris est une ambition légitime », « qu'il serait instructif de comparer le nombre — pour ne rien dire de la qualité — des professeurs qu'offre à un étudiant une Faculté de province avec celui des professeurs de la Sorbonne » et que « si la province veut retenir les étudiants » elle doit leur offrir « l'équivalent de Paris ». « Pour ne rien dire de la qualité » montre comment, à la nouvelle Ecole normale annexée à la Sorbonne, se sont conservées les traditions d'aimable ironie de l'ancienne ; et l'appel final adressé à

la province rappelle singulièrement le mot trop célèbre ; « S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche ! ».

Peut-être estimerez-vous, messieurs, que ces remarques ne sont pas déplacées ici. En prenant parti sur les vœux qui vous sont soumis, vous vous prononcerez implicitement sur les questions plus hautes qu'ils soulèvent tacitement. Il est bon que ces questions vous aient été signalées, et que vos décisions soient prises en pleine connaissance de cause.

Voici les résolutions qui vous sont proposées :

I

1° En ce qui concerne la nomination des titulaires :

Ecarter les vœux de Toulouse et de Lyon, comme inefficaces et, dans une certaine mesure, dangereux ;

2° Adopter le vœu de M. Abelous en l'amendant en ces termes :

« Une liste dressée par les professeurs de toutes les Facultés ou autres établissements d'enseignement supérieur de l'Etat, titulaires ou adjoints, chargés du même enseignement ou d'un enseignement présentant, etc... »

II

En ce qui concerne les chargés de cours et maîtres de conférences :

1° Ecarter les vœux de Toulouse et de Lyon, pour les mêmes raisons que plus haut ;

2° Emettre le vœu qu'il ne soit fait *aucune exception* au principe de la nomination sans consultation préalable de la Faculté intéressée, et que, d'une façon générale, le principe légal de l'égalité de toutes les Universités soit scrupuleusement respecté.

*
* *

Voir sur le recrutement des maîtres de l'enseignement supérieur la Revue *des 15 février 1905, p. 164 ; 15 mars 1905, p. 251-256 ; 15 avril, p. 372 ; 15 mai, p. 417-419 et p. 454 ; 15 juin, p. 569 ; 15 mars 1907, p. 243-245, etc. La Revue analysera ou insérera, comme précédemment, les réponses aux questions qu'elle a posées sur ce sujet en 1905.*

QUESTIONS

TOUCHANT

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE

D'après les discussions d'ordre général, on peut déjà prévoir l'application d'une réforme qui fera triompher le principe du lycée unilatéral avec le prolongement des études dans un cycle supérieur. Aussi partisans et adversaires du nouveau système se hâtent-ils de prendre position (1).

M. Wychgram (n° VII) résume la situation au mois de juillet 1906. A l'origine, trois thèses s'étaient trouvées en présence ; les uns préconisaient la bifurcation, d'autres un cycle supérieur comprenant trois classes, les troisièmes un cycle supérieur comprenant quatre classes. L'étude consacrée par l'auteur à la question (Frauenbildung und Mädchenunterricht) (2) et les projets élaborés au congrès de Dresde en 1903 par l'Association du personnel enseignant féminin allemand réduisirent ces trois thèses à deux : système de la bifurcation, système du cycle supérieur à quatre classes.

Entre temps, Charlottenburg, Schöneberg et Berlin instituaient des gymnases de filles selon le principe de 12 années globales. C'était le gymnase réal de garçons et non le gymnase classique qu'il convenait de prendre pour modèle de l'enseignement des filles ; tout le monde s'en rendit compte. Car en 4 ans 1/2 d'études, 80 jeunes filles passèrent avec succès l'examen de maturité et purent lire d'une manière satisfaisante les textes anciens. Devant de pareils résultats, le mieux est d'abandonner résolument le système de la bifurcation qui présente de graves inconvénients : il morcelle les classes, tiraille les élèves, leur impose un choix prématuré, aboutit souvent à une instruction tronquée, favorise l'industrie des leçons particulières et du « chauffage » en vue des examens. Du reste, les séminaires de professeurs femmes permettent d'apprécier les progrès réalisés dans un cours supérieur ; si l'on compare les travaux des

(1) Frauenbildung, 1906, nos 7-12. Voir la *Revue* du 15 janvier 1907.
(2) Hambourg, *Græfe und Sillem*, 1899.

jeunes filles qui fréquentent ces séminaires à ceux des garçons dans les gymnases réaux on constate pour les premières des notes supérieures en allemand, égales en français, en anglais, en religion, en histoire et géographie, inférieures en mathématiques et en histoire naturelle. Il semblerait donc équitable que le brevet de capacité à l'enseignement conférât les mêmes droits que l'examen de maturité et permît au moins l'accès de la faculté de philosophie. Déjà une mesure de ce genre a été prise par le ministère des cultes en Wurtemberg. Mais il reste à établir que le recrutement des divisions supérieures doit s'opérer exclusivement d'après les aptitudes des lycéennes et non pas, comme il arrive encore trop souvent même pour les garçons, d'après la situation des familles. Quoiqu'il en soit, le système d'un cadre unique avec un cycle d'études supérieures l'emporte sur le système de la bifurcation.

Quant au personnel enseignant, M. Wychgram croit à l'influence bienfaisante des femmes sur les jeunes filles et ne voit pas sur quelles raisons sérieuses s'appuyer pour refuser aux diplômées les mêmes postes et les mêmes droits qu'aux hommes. Pour les langues vivantes, il cite des exemples de professeurs femmes valant largement leurs collègues masculins. Il lui semble donc naturel de confier à des femmes des classes supérieures, et de repartir les matières sur 4 années pour donner à l'enseignement un caractère moins encyclopédique et plus pondéré.

Dans ces diverses questions, les théories ne sont pas seules en cause. MM. les directeurs d'écoles supérieures de jeunes filles ont adressé au ministre une pétition où ils affirment la nécessité de laisser à des hommes le gouvernement de l'éducation des filles. Mlle Martin discute pied à pied leurs arguments et revendique pour les femmes les postes de directrices (n° X). S'il faut aux directeurs actuels des auxiliaires féminins recevant un complément d'appointements de 100 marcs, eh bien, mais pourquoi ne point adjoindre aux directrices des aides masculins auxquels on allouerait 125 marcs de gratification ? C'est tout le programme féministe que Mlle Martin entrevoit derrière les protestations des intéressés. Les temps ont sependant marché depuis qu'en 1884 Kreyenberg niait tout rapport entre la question de l'éducation des filles et le mouvement féministe ou depuis qu'un fonctionnaire se croyait très spirituel en opposant à une postulante cette fin de non recevoir: « Avant de briguer un poste de professeur dans les classes supérieures, attendez que les hommes soient chargés des travaux à l'aiguille dans les classes élémentaires ». Les théories qui subordonnent partout et toujours la femme à l'homme cachent sous des apparences très spécieuses de vulgaires ambitions ou de simples intérêts. Pour en finir avec tous les sophismes, Mlle Martin réclame pour les jeunes filles l'accès aux Universités, une éducation solide et une instruction professionnelle avec l'étude facultative du latin, une instruction scientifique s'alliant avec la satisfaction des besoins pratiques, enfin la réorganisation des séminaires.

C'est la préparation aux Universités qui préoccupe M. Gaudig (n° VII). Il expose le plan d'études proposé par l'Association de Saxe, le 20 mai 1906, à Dresde, et montre comment on peut donner satisfaction à toutes les exigences sans recourir à la bifurcation. Il est à noter que le moyen

haut allemand figure au programme d'allemand et que le latin demeure facultatif.

M. Zimmer, de Zehlendorf près Berlin, rappelle (nos VIII-IX) les institutions privées qu'il a vues naître en une douzaine d'années. Associations de diaconesses, Sociétés des Emplois féminins, Asiles de jeunes filles, Maisons de protection, Refuges multiplient leurs pensions. Il s'agissait de concilier les cours de perfectionnement, l'éducation domestique et l'éducation sociale. C'est dans ce but que M. Zimmer en vint à fonder ces Asiles « pour nos filles » (Töchterheime) surtout à l'usage des filles de pasteurs. A 15 ou 16 ans, les jeunes filles passaient pour avoir terminé leurs études; il fallait compléter leur instruction, leur offrir les bienfaits de l'éducation mutuelle sans les priver des leçons familiales, tout en évitant l'erreur des « pensions de famille » où moyennant 600 ou 450 marks par an, on ne peut vraiment arriver à rien de « bon ». La première pension « pour nos filles » fut ouverte à Cassel il y a 12 ans. M. Zimmer s'efforça de réserver dans l'horaire une place suffisante à la cuisine, aux soins du ménage, aux travaux à l'aiguille. L'enseignement de l'allemand se compléta par l'explication des termes d'origine étrangère et ce fut la transition naturelle aux traductions anglaises et françaises. L'éducation domestique permet aux pupilles d'apprendre à racommoder, à repriser, à coudre à l'aiguille et à la machine, à ourler; à nettoyer les meubles, les parquets, les métaux, à laver, à repasser; en été elles jardinent et sont initiées à l'élevage des poulets, des pigeons et des canards. L'éducation sociale comprend des notions de droit, d'économie politique, d'hygiène, d'administration, de pédagogie, d'art, d'organisation municipale et religieuse, d'institutions populaires, le tout entrecoupé de visites à des établissements modèles et à des jardins d'enfants. Le tennis, le patinage et la natation figurent au rang des exercices de récréation.

Parmi les questions d'ordre particulier, nous nous arrêterons à celles dont l'intérêt pédagogique dépasse les horizons de telle ou telle école.

M. Noodt continue ses réflexions sur l'enseignement des mathématiques. Il considère la géométrie (nº VII). Il ne trouve pas nécessaire de partir du point et de la ligne. Ce sont des abstractions que l'écolière ne connaît point. Montrez-lui des cubes. Avec les faces, les arêtes, les angles, les coins vous passerez alors aisément aux lignes théoriques. Il faut dire que ce passage des représentations matérielles aux conceptions métaphysiques demeure malgré tout une énigme psychologique. On fera construire aux élèves des figures en carton et par là se développera l'aptitude au travail manuel. M. Noodt cite à ce propos un article de M. Gibault, inspecteur d'académie dans l'Aude (*Revue pédagogique*, 15 janvier 1906). Mais on évitera de ne voir dans la géométrie que des observations de formes. Par des problèmes, les écolières seront dès l'abord familiarisées avec l'enchaînement des théorèmes. On leur révélera l'utilité du fil à plomb, du niveau d'eau. On leur présentera des plans d'architectes construits suivant différentes échelles et c'est ainsi qu'on coordonnera l'expérience et la logique, les applications et les théories, la vie et les données abstraites.

Me Rosa Oppenheim de Breslau rappelle les expériences tentées en vue de mesurer le degré d'intelligence des enfants, suivant les indications de M. Binet (nos VIII, IX). Tantôt, ce sont des instruments d'anthropométrie auxquels on a recours, comme M. Rudolf Martin à Zurich; tantôt, ce sont des « tests » que l'on rassemble pour évaluer la sensibilité des divers organes, la faculté d'attention, la rapidité de jugement ou de compréhension, la fidélité de la mémoire, la vivacité de l'imagination. M. Meumann, notamment, s'attache aux faits de mémoire et de répétition. Il arrive ainsi à constater l'originalité des esprits. Tandis que des classes entières associent, par exemple, l'idée de noir à celle de charbon, on trouve tout à coup un enfant qui songe à la mine ou au chauffage. Me Oppenheim, tout en constatant l'intérêt de ces expériences pour les psychologues, attend qu'elles aboutissent à des résultats utilisables en pédagogie.

Dans un autre article (no X) le même auteur insiste sur l'éducation de la mémoire; mais la leçon de mémoire ne constitue pas un enseignement en soi. Il faut tirer parti de toutes les circonstances. Pour de jeunes enfants, demander la description des salles; la description une fois terminée et consignée sur des notes, ramener les écolières sur les lieux et confronter les souvenirs et les réalités. Les sentiments les plus variés se manifestent : la stupéfaction, la gêne, la honte, la joie. En tout cas, les élèves témoignent d'un grand intérêt pour ce genre d'exercices.

M. Grosser consacre deux articles (nos XI et XII) aux dessins d'enfants. L'école, on le lui a souvent reproché, tend à tout expliquer; par suite, elle annihile l'action, le mouvement, l'instinct créateur, le sentiment et la volonté. L'enfant aime dessiner : sur 1.000 enfants interrogés à l'école primaire au sujet de leurs préférences, 28 0/0 des garçons votent pour la gymnastique, 23 0/0 pour le dessin, 32 0/0 des filles se prononcent en faveur des travaux à l'aiguille; la presque totalité exprime le goût de l'action plutôt que de la pensée, du pouvoir et non du savoir. Pourquoi commencer l'étude par les bâtons et par les lettres? Qu'est-ce que représente un i pour un enfant? Rien, le vide absolu. Les écritures des peuples primitifs ont été des écritures descriptives, des images, des symboles. A chaque leçon portant sur des objets devrait correspondre un exercice de dessin. Par là l'imagination se disciplinerait, prendrait des habitudes de précision. Combien de personnes sont incapables de se reconnaître sur un plan de ville! Manque de dessin. La lecture des plans et des images est au moins aussi nécessaire que celle de l'écriture. Il y a donc lieu de mettre en harmonie la perception et l'action qui se correspondent comme l'inspiration et l'expiration. Dans ses études sur les degrés d'intelligence, Kirchensteiner constate que les meilleures notes de progrès en géographie, en histoire naturelle, en travaux manuels s'accordent presque toujours avec les bonnes notes de dessin. Si des exceptions se signalent, l'explication en est fournie par la profession des parents : c'est ainsi qu'un fils de menuisier ne dessine bien que des lignes de tramways et des voitures, un autre, fils de charretier, ne s'intéresse qu'aux chevaux. Il y a au contraire désaccord entre les bonnes notes de dessin et les bonnes notes d'études littéraires. A quoi cela tient-il? Sans doute, répond M. Grosser, à l'habitude qu'ont les professeurs de n'enseigner le dessin que d'après

des modèles. Jamais on ne fait dessiner des souvenirs ou des inventions. C'est une erreur. Le dessin pourrait venir en aide à l'enseignement littéraire. Vous décrivez une cascade, un pont, une montagne. Faites dessiner. Parler d'architecture sans dessin, évoquer des statues ou des tableaux sans reproductions, c'est donner des leçons d'imprécision. Montrez les images. Des expériences tentées sur de grands garçons ont révélé une naïveté ou une gaucherie d'imagination incroyable. Ayant à dessiner le pays de Cocagne et « des cailles tombant toutes rôties dans la bouche d'un personnage », des élèves ont représenté la même caille en l'air et dans la bouche du sujet ; un petit nombre seulement eut l'idée de présenter les images par séries. Fautes d'éducation, dit M. Grosser et il adapte au dessin une formule connue : le dessin n'est pas une discipline, c'est un principe.

M. H. Schiffer examine le parti qu'on peut tirer des chefs-d'œuvre dramatiques dans l'enseignement des jeunes filles (n° X). Il s'appuie sur les opinions d'esthéticiens tels que Fechner, Dilthey, Rœtteken, Gross, Volkelt, pour affirmer que les jouissances esthétiques sont très complexes et ramène, avec le dernier, le plaisir esthétique à quatre groupes de sensations agréables :

Plaisir de l'impression nouvelle ;
Plaisir de l'intérêt humain (le fond) ;
Plaisir de la variété dans l'unité ;
Plaisir de la délivrance.

Il applique cette analyse à l'œuvre théâtrale. C'est une erreur assez commune, dit-il, que d'introduire l'élève dans l'atelier du poète. A l'artiste d'évoquer les choses et de présenter les situations. Laissons-le faire. Commençons par l'œuvre achevée. Allons d'emblée aux grandes scènes, à celles qui résument l'action et qui permettent de dominer l'ensemble. N'oublions pas qu'au théâtre le décor précise les inventions de l'auteur, mais tenons compte du fait que les jeunes filles ont à cet égard l'imagination plus vive et plus nette que les garçons ; ne négligeons donc pas les descriptions des lieux et des costumes. Une lecture bien faite met en valeur le style ; l'impression produite par les personnages permet d'induire leur caractère et chaque élève vérifie pour son compte le jugement d'Otto Ernst : « l'art est la communication d'une chose immédiate qui ne devient susceptible d'être communiquée que par la grâce d'une heure particulière. C'est pour cela que toute œuvre d'art est une conquête dans le domaine de l'inexprimable ». A tout vouloir exprimer, on gâte les plus belles œuvres. Au contraire, que les élèves s'intéressent aux personnages, les voici qui prennent parti pour Jeanne d'Arc, pour Marie Stuart. Elles éprouvent des émotions, puis elles jugent. Il ne suffit pas qu'elles aperçoivent les divisions en actes et en scènes; il faut qu'elles pénètrent les divisions intimes du drame et dès lors ce n'est plus seulement de l'art théâtral, c'est de la vie elle-même qu'elles tirent un enseignement. Leur sympathie s'étend à leurs semblables; elles élargissent leurs horizons et franchissant les limites de l'individu, elles s'élèvent jusqu'à la société et jusqu'à l'humanité.

D'après *l'éducation et les aspirations de la femme au temps présent* (1), par Mlle Martin (avec conclusion du professeur Reinhold Seeberg), c'est l'intérêt même de la société d'instruire les jeunes filles. L'Etat fonde des écoles de filles; les villes dotent à l'envi les cours supérieurs de filles ; depuis 1899 fonctionne au ministère un bureau spécial, et l'on prélève annuellement près d'un 1/2 million sur les impôts pour subvenir aux frais des institutions de filles. Cependant cet effort est bien maigre si l'on prend garde à la faveur dont jouissent les garçons : quatre écoles supérieures entretenues par l'Etat pour des centaines de maisons réservées aux garçons, 1/2 million contre plus de 15 millions. voilà une inégalité contre laquelle Mlle Martin proteste. Elle n'admet pas que les traitements accordés aux femmes qui travaillent soient partout insuffisants; elle n'admet pas surtout que la situation des femmes professeurs et des institutrices soit si précaire. Tous les préjugés qui se dressent contre l'éducation des femmes ne s'en prennent qu'à l'instruction superficielle, au vernis d'instruction. Mieux vaut s'en tenir à l'école primaire et franchement terminer les cours à l'âge de 14 ans que d'étriquer le savoir. Si les écoles supérieures ne sont pas un leurre, que l'instruction y soit solide et complète. Au siècle dernier, il n'y avait pas d'école scientifique officielle pour les femmes, mais on rencontrait beaucoup de bonnes éducatrices Alors surgirent des écoles privées plus ou moins parfaites. Aujourd'hui, on croit avoir tout fait parce que les écoles deviennent officielles ; mais ce qui importe, c'est que la jeune fille soit préparée à la vie de famille. qu'elle soit élevée pour elle même et non plus seulement pour qu'elle brille dans le monde et charme un mari. Les Allemands se souviendront de l'époque ou retentissait comme un cri de guerre la formule : « l'éducation de la force ». Ils voudront l'appliquer aux besoins de la femme. On prétend souvent que les aptitudes de la femme la rendent surtout propre à la vie sentimentale. On en conclut qu'il faut écarter de son chemin le travail intellectuel. Foin des disciplines viriles : les mathématiques, le latin, la grammaire. les sciences naturelles : point d'instruction technique ! Il suffit que l'homme trouve une compagne capable de le comprendre. C'est partir des exigences de l'homme et priver le peuple de l'éducation maternelle. Depuis le XVIIIe siècle, les femmes refusent d'établir la différence de l'instruction sur la différence des sexes. Les féministes modernes reprennent leurs protestations.

De plus en plus, la femme sent l'obligation de cultiver sa personnalité, car, bon gré mal gré, elle quitte le foyer pour le forum. L'homme, en général, se fait des illusions sur la femme : tantôt il l'idolâtre, tantôt il la repousse. Il veut bien se considérer comme un être en soi. mais, suivant lui, la femme n'existe que pour l'homme. Toute femme qui parle de son moi, de ses droits, est vite ridiculisée ; on la traite d'androgyne. Pourtant l'émancipation de la femme n'est pas un vain mot. Seulement, l'émancipation suscite la concurrence des sexes et c'est là que le bât blesse les théoriciens. La doctrine des aptitudes délicates de la femme protège l'homme contre la concurrence féminine, elle ne défend pas la femme contre la concurrence masculine.

(1) Die weiblichen Bildungsbedürfnisse der Gegenwart, Berlin, Trowitz u. Sohn, 1906, 72 pages.

Certes, la division des attributions dans le ménage ne légitimerait pas les susceptibilités des féministes, mais la vie moderne ne favorise guère la famille patriarcale. Et puis, les femmes se divisent en deux catégories : les femmes d'intérieur et les femmes exerçant une profession. Force est donc de trouver une base solide d'éducation. Seules les femmes l'établiront. Quand les demoiselles de magasin, les caissières, les télégraphistes pratiquent leur métier, leurs chefs, leurs surveillants, leurs inspecteurs ne se préoccupent que de l'intérêt du service ; qui se soucie de leur vie morale, de leur bien-être, de leur existence en dehors de leurs fonctions ? les féministes. Où peut on agir sur les nouvelles générations ? à l'école.

L'éducation réclamée pour les jeunes filles suppose une instruction élémentaire solide : la devise doit être ensuite : ni trop, ni trop peu. Car le but n'est pas d'apprendre ni de savoir, mais de comprendre et de pouvoir. A côté de l'instruction proprement dite, il est indispensable de donner à l'élève l'éducation domestique, et seules, les femmes y réussiront. Mais le cercle des connaissances ne sera pas pour cela limité et rien n'autorise à distinguer les facultés intellectuelles masculines des facultés intellectuelles féminines. Les études seront poussées aussi loin que possible sans tomber dans l'érudition ni la virtuosité. Mlle Martin trouve génial le plan d'études élaboré par la conférence de janvier 1906. Elle appelle une réorganisation des séminaires ; elle croit aussi à la nécessité de fonder après le cycle supérieur un cours de deux ans à l'usage des femmes.

M. Seeberg partage les idées de Mlle Martin. Selon lui, la résistance est surtout venue des milieux chrétiens et conservateurs. Mais il faut bien se rendre à l'évidence. D'un côté, les modifications apportées à l'enseignement des garçons, de l'autre, les conditions sociales de la femme appelaient une refonte des programmes dans les écoles de filles. L'égalité d'instruction ouvrira de nombreuses carrières aux femmes et leur permettra de prendre une part plus active aux travaux des maris et à l'éducation des enfants. Pour M. Seeberg les nouveaux plans d'études marquent un moment important dans l'histoire de l'enseignement féminin, et un progrès dans l'évolution interne de la société.

Louis Weill.

UN LYCÉE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Le collège royal de Berlin

SES ORIGINES, SON ÉVOLUTION SÉCULAIRE, SON BUT, SON ORGANISATION ACTUELLE ET SES PRÉROGATIVES

(1686-1907)

Peu de Français, même parmi ceux qui ont voyagé en Allemagne, se doutent qu'il existe à Berlin un établissement d'enseignement secondaire *français*, c'est-à-dire un *lycée* véritable, où l'on enseigne, du moins dans les classes moyennes et supérieures, le grec, le latin, l'histoire et la géographie en se servant de notre langue. Son titre officiel est « *Collège royal français* », mais maîtres et élèves, traduisant littéralement, comme on le fait déjà en Alsace, le mot allemand « *Gymnasium* », parlent couramment du « gymnase français » de Berlin. Les discours de fin d'année, les allocutions prononcées dans les solennités officielles, les programmes eux-mêmes sont en français, et, le plus souvent, en français très correct et très classique.

Quelle est l'origine de cet établissement français dans la capitale prussienne, comment s'est-il développé pendant plus de deux siècles au sein d'une population allemande, pourquoi l'a-t-on conservé avec un soin jaloux, comment fonctionne-t-il, comment s'y recrutent les élèves, de quelles prérogatives jouit-il, quels enseignements pouvons-nous en tirer pour nous-mêmes ? Telles sont, parmi les nombreuses questions que soulève l'existence de ce collège, les plus dignes d'intérêt (1).

(1) L'espace nous étant limité, nous ne pouvons indiquer que les points essentiels d'après nos souvenirs personnels et d'après les documents que M. le Directeur du collège royal a bien voulu nous envoyer. Ceux qui voudront avoir plus de détails sur le sujet pourront consulter : **Edouard Muret**, *Geschichte der Franzœsischen Kolonie in Brandenburg-Preussen*, Berlin, 1885, surtout les pages 136-142, ouvrage capital pour tout ce qui touche à l'histoire des réfugiés français en Prusse ; **J. P. Erman**, *Mémoire historique sur la Fondation du Collège royal français de Berlin* (1789) ; **A. Fournier**, *Notices historiques du Collège royal français* (1839) ; **Ch. Chambeau**, *Notices historiques sur le Collège royal français de Berlin* (1864). Enfin et surtout les « *Actes* » du collège lui-même, les « *Actes des archives secrètes* » connues en Allemagne sous le nom de *Akten des Kœniglichen Geheimen Staats-Archivs* et l'excellente brochure de

Comme un certain nombre d'autres établissements d'utilité publique en Allemagne, le *Collège royal français* de Berlin doit sa naissance à la Révocation de l'Edit de Nantes. Dès que de nombreux réfugiés français se trouvèrent réunis à Berlin, la nécessité d'avoir un établissement d'enseignement secondaire français se fit vivement sentir. Les fils des réfugiés avaient beau grandir dans un milieu allemand, ils étaient incapables de suivre les cours des écoles allemandes; car, dans leurs familles, ils ne parlaient et n'entendaient que notre langue; entre eux ils ne se servaient que de la langue de leurs ancêtres, et l'on sait que, jusqu'à nos jours, certaines colonies françaises de l'Allemagne, comme celle de Friedrichsdorf, ont conservé le plus pur français du dix-septième siècle.

L'un des derniers projets caressés par Frédéric Guillaume, le grand prince Electeur, fut d'accorder à ses nouveaux sujets le collège qui leur manquait. Déjà, par un édit du 29 octobre 1685, il leur avait promis de leur donner, ainsi qu'à leurs descendants, le droit de célébrer leur culte dans leur langue et — chose plus extraordinaire et qui ne serait plus tolérée aujourd'hui — *le droit de faire prononcer les jugements par des juges de leur nationalité* (*durch Richter ihrer Nationalität*), c'est-à-dire évidemment en langue française (1). Frédéric Guillaume était plein d'attentions pour les réfugiés Sa sympathie pour notre langue et pour notre littérature le prédisposait en leur faveur ; et, même, après son mariage avec Louise-Henriette, il adopta le français comme langue de la cour. Loin de faire des efforts surhumains pour germaniser ses sujets d'adoption, il cherchait, diplomate habile, à gagner leur cœur en leur laissant le plus de liberté possible.

Sans rester isolés, les réfugiés français paraissent avoir fait bande à part beaucoup plus longtemps qu'on ne le pense ordinairement. A Berlin, comme dans d'autres parties de l'Allemagne, ils eurent et conservèrent non seulement leur temple, mais leurs hôpitaux et leurs asiles pour enfants, adultes et vieillards. On en rencontre encore dans la capitale allemande avec leurs inscriptions primitives en français.

Comme la plupart des fils de réfugiés appartenaient à des familles aisées et se destinaient à des carrières libérales, une école primaire et l'école du dimanche au temple français ne pouvaient leur suffire. Il leur fallait une grande école dans le genre de celles qu'ils avaient créées et entretenues à force de sacrifices dans leur propre pays; ils n'avaient qu'à imiter ce qui avait été fait, et fort bien fait, dans les collèges de Béziers, de Nimes, de Caen, d'Orange, de Die, de Bergerac et dans les académies de Sedan et de Saumur.

. . . .

Tout d'abord on se contenta de transformer un établissement d'enseignement secondaire qui existait déjà sous le nom de « Nouvelle Académie pour la Jeunesse » (*Neue Akademie für die Jugend*) et dont la direction

M. G. Schulze, *Festschrift zur Feier des 200jaehrigen Bestehens des kœniglichen Franzœsischen Gymnasiums*, à laquelle nous empruntons beaucoup de renseignements de détail (Berlin, 1890). Voir aussi : **Küster**, *Altes und Neues Berlin*, III, p. 78 ; **Erman et Réclam**, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Réfugiés*, IV, p. 208 sq.

(1) Ce tribunal français (*Franzœsische Justiz*) exista à Berlin jusqu'en 1811.

était confiée à un Français nommé La Borie. Dans des documents de 1686, l'école est appelée « *Churfürstliche Brandenburgische Franzœsische Akademie zu Berlin* », et, comme le titre était un peu long, on parla bientôt de l' « *Académie française* » sans autre épithète. On y enseignait les langues française et italienne « *par l'usage et par les règles de la grammaire* », l'allemand, mais seulement « pour les étrangers », la danse, l'escrime, les exercices avec la pique, le mousquet et l'étendard, la musique vocale et instrumentale, la géographie, l'art d'élever des fortifications, l'architecture, la peinture, la perspective et le dessin (d'après une méthode *nouvelle* et au moyen d'un instrument spécial (1) inventé par le directeur), l'arithmétique, la calligraphie française, italienne et allemande, la politesse et beaucoup d'autres choses « nécessaires ou curieuses » (*theils nœhtig* (sic), *theils curios*).

C'est de ce mélange bizarre de connaissances hétérogènes que sortiront les programmes clairs et précis du lycée français de Berlin.

Les réfugiés commencèrent par y ajouter le latin et réorganisèrent l'établissement en y introduisant le français comme langue fondamentale « pour les enfants qui ne pouvaient suivre les cours allemands du lycée du prince Electeur ». Le juge de la colonie française, **Charles Ancillon**, fut nommé directeur ou « inspecteur » du nouvel établissement (1er décembre 1689). Dans son décret, Frédéric III déclarait avoir voulu favoriser les réfugiés, à l'exemple de son noble père, en leur accordant généreusement (*aus Churfürstlicher Freygebigkeit*) un collège, dans lequel « leurs jeunes gens pussent être élevés et instruits, comme c'est l'usage dans le royaume de France, dans la crainte de Dieu et les bonnes mœurs, aussi bien que dans la connaissance du latin, de l'éloquence, de la philosophie et des mathématiques » (2).

Le prince s'engageait à prélever sur sa cassette personnelle une subvention annuelle de 540 thalers (2.025 francs) pour l'entretien du collège. Comme dans les anciennes académies françaises, les quatre branches principales enseignées à l'école étaient : le latin, l'éloquence, la philosophie, les mathématiques. On ne tarda pas à y ajouter le grec. Dès le 3 avril on nomme un professeur « de philosophie et d'humanités » (*in humanioribus*), et, chose remarquable et qui n'a jamais été adoptée dans aucun lycée allemand, l'enseignement philosophique est donné, selon les habitudes françaises, dans une classe supérieure qui est le couronnement de toutes les autres. Cette classe est si opposée aux traditions et aux habitudes germaniques que les Allemands sont obligés de la comparer à un « *Séminaire* » ou à une « *Selecta* » pour se faire comprendre du public ; et pourtant, c'est l'une des premières innovations du collège français, preuve de l'exactitude avec laquelle les premiers programmes ont été copiés sur nos propres établissements.

Comme le prouvent leurs noms, tous les professeurs ou « régents » du nouveau collège étaient d'origine française. Ils recevaient un modeste traitement de 100, 80 ou 50 thalers et furent peu à peu déchargés de certains impôts et de certaines redevances (*Accise und Bierziese*).

(1) Il ne nous a pas été possible d'apprendre quel était cet instrument nouveau « qui permettait à des élèves n'ayant jamais étudié l'art du dessin d'apprendre en peu de temps à dessiner tout ce qu'ils voyaient autour d'eux ».

(2) Décret du 1er décembre 1689.



En 1691, le chef de l'établissement a le nom de « principal » comme dans nos collèges et reçoit 200 thalers (1). Il a pour mission : « de veiller « journellement tant sur les Régens que sur les Escoliers, de voir si les « uns et les autres font leur devoir conformément à leurs obligations, « de les y exhorter, et d'en faire rapport au besoin, suivant ce qu'il « écherra... et en général de veiller au maintien de l'ordre, de la dis- « cipline, des bonnes mœurs et de la conduite requise des uns et des « autres » (Décret du 10 août 1691).

Le même décret dit expressément que les fils de réfugiés auront le droit de fréquenter le collège gratuitement. La bibliothèque royale de Berlin a conservé un exemplaire extrêmement intéressant des règlements (*disciplina seu leges*) du lycée français de Berlin ; il ne porte pas de date, mais il est probablement de 1691 ou 1692 (2). On y voit que la question des mœurs était placée sur le même rang que celle de l'instruction ou même au-dessus de celle-ci : « *foris*, dit l'article 25 aux élèves, *sine justa causa ne pernoctanto, multo minus noctu in plateis vagantor... scurrilia omnia scripta, et colloquia, itemque picturae procul a schola et omnium Musaeis absunto* (art. 29)... *loca inhonesta, tabernas publicas, clandestinas compotationes, ceu pestem studiorum omnes fugiunto* » (art. 32).

Il est intéressant de constater que le latin doit se traduire le plus souvent en français et le grec de préférence en latin, et cela de peur de transformer les élèves en « machines à thèmes » plus ou moins inconscientes.

D'une façon générale, on est surpris de voir combien ce long document de la fin du XVIIe siècle est inspiré par des préoccupations que nous croyons très modernes et combien ces Français, exilés au centre de l'Allemagne, avaient une haute idée de la mission de l'éducateur au point de vue moral comme au point de vue intellectuel. Ainsi, ils ne cessent de recommander aux « régents » de former le cœur et l'esprit de leurs élèves. Non seulement ils avaient compris les dangers du thème à outrance, même pour les langues mortes, mais ils avaient su concilier, pour l'enseignement des langues vivantes, la méthode directe (« l'usage ») avec la méthode grammaticale, ils avaient reconnu la nécessité de travaux manuels, ils avaient vu qu'il faut éviter de dicter force règles et exceptions et « confier *peu de chose* (*pauca*) au papier, *beaucoup* à la mémoire et surtout en appeler *le plus souvent possible* à l'intelligence des élèves ». Quand on songe que la patrie adoptive de ces exilés n'est devenue que beaucoup plus tard le berceau de la pédagogie moderne, on se demande si, bien souvent, en faisant des emprunts aux pédagogues allemands du XIXe siècle, ce n'est pas notre propre bien que nous retrouvons. Parfois ces préceptes sont transcrits en vers aussi bien tournés au point de vue littéraire que bien conçus au point de vue pédagogique. On voudrait pouvoir en citer un grand nombre ; en voici au moins quelques-uns :

(1) 750 francs.
(2) *Disciplina seu leges Gymnasii Gallici, Coloniae ad Spream*. Typis Ulrici Liebperti Electoral. Brandenb. Typogr.

..... ductilis pueritiæ
Flectenda mens est. Serus illam corriges
Adulta postquam est, inque pravum induruit.
Est lenitas crudelis. Indulgentia
Mentita vultum charitatis : charitas
Severitate, comitate auctoritas
Periclitatur : omne fert punctum ille, qui
Comis severe et fortiter severus est (1).

(S. N.).

On voit combien le bon sens français et l'esprit pratique des réfugiés avaient su transformer le programme chaotique de l'ancienne « Académie française » de 1686.

En 1695 le collège français a 43 élèves, 8 en première, 10 en seconde, 5 en troisième, 4 en quatrième et en cinquième, 12 en sixième. Pendant les premières années, tous ont des noms français ; ce n'est que peu à peu que les noms allemands se mêlent à ceux des réfugiés.

. . . .

A Pâques 1702, le collège français fut installé dans un bâtiment nouveau qu'il occupa jusqu'en octobre 1873. L'ancienne école était située à l'est de Berlin, dans les quartiers populaires ; la plupart des réfugiés habitaient les quartiers de l'ouest (Dorotheenstrasse, Werder) qui sont devenus depuis lors des quartiers aristocratiques. On choisit pour cette raison la grande maison de la veuve du général Wangenheim, située plus près du centre de la ville, non loin du Werder (Niederlagstrasse, nº 2). Le roi donna 4 500 marks (2) à la condition que la colonie réunirait 1.500 marks. Celle-ci accepta. Le local fut approprié à sa nouvelle destination et tout l'ensemble des bâtiments resta, pendant 171 ans, la propriété de la colonie française. Le consistoire y eut sa salle de séances et, pendant plus d'un siècle, le tribunal français y rendit ses sentences.

Une fois installé, le nouvel établissement se développa normalement, s'adaptant lentement aux besoins du pays où il était appelé à fonctionner. Pendant toute la première partie du XVIIIᵉ siècle, on conserva autant que possible les anciennes traditions françaises. Les déclinaisons, la conjugaison et la syntaxe latines étaient enseignées d'après l'*Abrégé de la nouvelle méthode de Port-Royal*, le Grec d'après les « Racines grecques de Port-Royal » ; le Nouveau Testament était étudié dans l'énergique version de Théodore de Bèze. On lisait l' « Art de persuader » du P. Lamy. Les auteurs latins et grecs étaient ceux qu'on étudiait chez nous à cette époque Tout l'effort des élèves et des maitres portait sur les langues mortes. Le français et l'allemand n'avaient qu'une bien petite place dans les programmes. Dans le tableau des cours de 1703 on ne voit qu'une leçon ou plutôt une partie de leçon d'après-midi consacrée aux « particules françaises ». Comme chez nous à cette époque, le français était censé s'apprendre en traduisant du latin. L'hébreu, la musique sont enseignés d'une façon intermittente, la géographie ne s'introduit dans les trois classes supérieures qu'à partir de 1720.

. . . .

(1) *Disciplina seu leges*, p. 1.
(2) 5.625 francs.

Dans la seconde moitié du xviiie siècle, le collège reçoit une impulsion nouvelle sous la direction d'un « principal » intelligent, **Jean-Pierre Erman**. L'enseignement se développe et s'enrichit. Le nombre des élèves passe de 51 en 1751 à 149 en 1800. Mais les conditions extérieures sont encore défavorables. Dès le milieu du xviiie siècle le bâtiment de 1702 aurait eu besoin de réparations qu'on ne pouvait entreprendre faute d'argent.

. . . .

Au xixe siècle, la prospérité du collège français augmente encore malgré le mauvais état des lieux. Par la force même des choses, il tend à se rapprocher des autres lycées de l'Etat. Mais il est très curieux de voir l'opiniâtreté avec laquelle la colonie et ses représentants résistèrent aux revendications des autorités scolaires et firent les plus grands efforts pour sauvegarder leur indépendance (1). Jusqu'en 1809, l'établissement échappait au ministère de l'Instruction publique de Prusse. Il ne dépendait que du chef de l'Etat et d'un « Conseil académique » spécial, composé uniquement de réfugiés. Et, comme le roi sanctionnait les propositions de ce Conseil, celui-ci était tout puissant. De 1809 à 1840, les représentants des réfugiés soutiennent une lutte ardente pour échapper au pouvoir des autorités scolaires qui, sous le nom de *Kœnigliches Provinzial-Schulcollegium*, dirigent les destinées de l'enseignement secondaire en Prusse. Malgré un décret du 10 octobre 1809, ils résistent passivement et continuent à s'administrer eux-mêmes, autant que possible en ignorant les nouveaux chefs hiérarchiques qu'on voulait leur donner. Il leur semblait que chaque parcelle d'indépendance qu'on voulait leur enlever les éloignait de leurs traditions et de leurs origines.

Et pourtant, l'observateur impartial est obligé de reconnaitre qu'il y avait là, pour le vieux collège, une question de vie ou de mort. De même que les anciens réfugiés de 1685, sans renier leurs traditions, s'étaient germanisés peu à peu, de même le collège français, calqué sur les académies de Sedan et de Saumur, devait, tout en conservant de ses origines ce qui pouvait encore être utile, s'adapter au milieu et aux besoins nouveaux et se rapprocher peu à peu des autres établissements d'enseignement secondaire en Allemagne. Il était surtout absolument nécessaire que le nombre des classes fût le même au collège français et dans les lycées allemands et que, par conséquent, la troisième fût divisée en deux années distinctes, comme la seconde et la classe de première. Si on ne l'avait pas fait, le gouvernement aurait retiré à l'établissement le droit de faire passer l'examen de fin d'études — la menace fut lancée plus d'une fois — et on ne lui aurait pas permis d'accorder à ses élèves de seconde le droit de faire leur volontariat d'un an. Et ce coup eût été mortel pour l'œuvre à laquelle plusieurs générations de réfugiés avaient consacré tant d'efforts. Si l'on voulait avoir les mêmes droits que les lycées allemands, il fallait adopter les mêmes programmes et se soumettre aux mêmes inspections. Mais, répétons-le, ce n'est qu'après trente ans de luttes et de discussions souvent assez vives que la colonie française accepta que son « collège royal » fût officiellement soumis à l'autorité (*Aufsicht und Leitung*) du *Kœnigliches Provinzial-Schulcollegium* de la province de

(1) V. G. Schulze, *Festschrift*, Berlin 1890, chap. V., p. 83-86.

Brandebourg, mais en maintenant, en vertu des statuts de 1703, son « Conseil académique » comme « surveillant et administrateur » (*Beaufsichtigung und Verwaltung*) de l'établissement (1).

A mesure que le collège français se rapproche des lycées allemands, le nombre de ses élèves augmente. Il est en rapport constant avec le plus ou moins d'enthousiasme que les Allemands éprouvent pour notre langue et avec l'ensemble des relations de la France et de l'Allemagne. Parfois nous constatons de brusques retours en arrière sous l'influence de la politique générale. Ainsi, de 1800 à 1804, nous passons de 149 à 188 élèves, puis nous retombons à 169 en 1805 pour dépasser 200 en 1807 et 1809. En 1810 nous atteignons le chiffre de 221 et nous ne trouvons plus que 156 élèves en 1811. L'étoile de Napoléon I[er] baisse, et, en 1814 et 1815 nous retombons à 126 et 118 élèves, le chiffre le plus faible depuis 1799. En 1813, on n'avait même pas fait paraître de programme. Deux professeurs du collège tombèrent pendant les guerres contre la France. Puis l'Allemagne reprend courage. Elle se prépare lentement à la revanche et le meilleur moyen parait être d'étudier notre langue. Le collège voit le nombre de ses élèves remonter lentement de 128 en 1816 à 195 en 1820, 260 en 1825 et 270 en 1836. Fait remarquable, les chiffres les plus élevés du milieu du siècle ont été atteints dans les années qui précédèrent la guerre franco-allemande. Nous dépassons 300 en 1854 pour atteindre 342 en 1861, 330 en 1864 et 313 en 1868. Ces chiffres coïncident avec l'époque où les Allemands venaient étudier chez nous nos mœurs et notre langue.

Après 1874, nous constatons une progression rapide et continue pendant une dizaine d'années. Nous passons de 327 élèves en 1874 à 491 en 1879, à 540 en 1880 et à 600 en 1885, chiffre énorme en Allemagne où les lycées sont nombreux et les grands internats inconnus. Il y a là un phénomène qui correspond exactement à l'impulsion toute nouvelle que l'étude de l'allemand prenait chez nous après 1872 Depuis 1885, le nombre des élèves a sensiblement fléchi et est redescendu à 553 en 1889 et à 266, dont 47 dans les classes préparatoires, en 1906. Ce chiffre paraît largement suffisant pour assurer la prospérité de l'établissement.

En 1893 (20 sept.), le collège français quitta l'ancien hôtel de Wangenheim, devenu insuffisant et qui menaçait ruine, pour entrer (13 octobre) dans un beau bâtiment construit pour lui selon les principes de l'hygiène moderne et situé non loin du palais du parlement (Dorotheenstrasse). On n'a rien négligé pour le mettre à la hauteur du rôle que l'établissement avait joué en Allemagne depuis sa fondation (la salle de gymnastique seule, terminée en 1877, a coûté 46.346 marks, soit 57.932 francs).

Aujourd'hui l'ancien collège huguenot s'est entièrement adapté au rôle nouveau que les circonstances l'ont appelé à jouer et qui est de faciliter l'étude du français aux fils de familles berlinoises. Si, en effet, pendant le premier siècle de son existence, il s'agissait de permettre aux fils de réfugiés de faire des études secondaires, aujourd'hui presque tous ses élèves appartiennent à des familles d'origine allemande. Les noms fran-

(1) Cf. **Muret**, *Gechichte der Franzœsischen Kolonie in Brandenburg Preussens*, Berlin, 1885, p. 138-140.

çais, autrefois en majorité, deviennent de plus en plus rares. L'an dernier (1905-1906), sur 19 bacheliers qui ont terminé leurs études au collège par l'examen de maturité, tous, sauf un cas douteux, avaient des noms allemands. La même année, le collège avait 116 élèves israélites et un certain nombre de catholiques qui ne se laissaient pas effrayer par les origines huguenottes de l'établissement. Même évolution parmi le corps enseignant. Sur les 21 professeurs actuels du collège, tous, sauf les deux professeurs de religion, ont des noms allemands. Il est évident qu'en ouvrant aussi largement ses portes à des éléments nouveaux, l'établissement a changé de caractère. Pour ce qui est des matières enseignées, le collège français a adopté les programmes des lycées allemands, avec cette différence que, dans les classes moyennes et supérieures, les cours se font *en français*, sauf ceux d'instruction religieuse, de mathématiques, de sciences naturelles et les leçons d'allemand Un élève peut donc passer un ou deux ans au collège français *sans interrompre le cours normal de ses études*, et c'est là un grand avantage pour les lycéens qui veulent apprendre notre langue sans quitter Berlin. Ils peuvent faire leur troisième ou leur seconde en français et retrouver en première leurs anciens camarades dans un lycée allemand sans avoir de lacunes sérieuses à combler. Mais beaucoup de jeunes Berlinois aiment mieux faire toutes leurs études secondaires au collège français. L'ancienne école des réfugiés leur offre aujourd'hui un enseignement complet. Elle comprend toutes les classes d'un grand lycée (*Gymnasium*) allemand, c'est-à-dire trois classes dites préparatoires (1, 2, 3 = 7e, 8e, 9e, correspondant à peu près à notre 10e, 9e et 8e) et neuf années d'enseignement secondaire proprement dit (IA ; IB ; Ober II ; Unter II ; Ober III ; Unter III, IV, V, VI). Le cycle entier comprend donc douze ans, et, dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que les élèves aient ordinairement 18-19 ans en quittant l'établissement, d'autant plus qu'il leur faut souvent redoubler telle ou telle classe. Les matières enseignées sont le grec, le latin, l'allemand, le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques et l'arithmétique, la physique, l'histoire naturelle, le dessin, l'écriture, la religion, l'hébreu (1), l'anglais, le dessin (fac.), le chant et la gymnastique. Ce qui frapperait le plus nos élèves français, c'est de voir que leurs camarades berlinois ont de 37 à 41 heures de cours par semaine (2) ; en préparatoire, les plus jeunes élèves ont déjà de 30 à 32 heures de classe. Un tel nombre de leçons n'a rien d'extraordinaire en Allemagne ; il est vrai que les deux leçons obligatoires de chant, les deux leçons facultatives de dessin et les trois heures de gymnastique y sont comprises. De leur côté, les professeurs sont beaucoup plus chargés que nos agrégés ; ils ont de 19 à 24 heures de cours et même, dans les petites classes, de 26 à 32 heures de classe par semaine. Même le professeur de première supérieure n'a pas moins de 20 heures de cours ; seul le directeur n'en doit que 11.

Le Collège français a absolument les mêmes droits et privilèges que les Lycées allemands. Comme eux il fait passer, à la fin de la première supérieure, soit à Pâques, soit à la Saint-Michel, l'examen de maturité

(1) Pour les futurs théologiens seulement.
(2) En Allemagne l'heure de classe ne compte que 55 minutes : aucune leçon ne dure plus longtemps.

(*Abiturientenexamen*) qui donne accès aux Universités. Comme eux il a le droit d'accorder, après la seconde inférieure, mais seulement aux élèves qui seraient promus en seconde supérieure, l'autorisation de faire leur volontariat d'un an, comme s'ils avaient passé l'examen spécial.

C'est même la raison pour laquelle un grand nombre d'élèves ne suivent les cours du Collège que jusqu'à cette classe. Comme dans la plupart des Lycées allemands, c'est à peine si le tiers ou le quart des élèves arrivent en première supérieure ; mais, une fois parvenus à la fin de leurs études secondaires, presque tous les candidats réussissent à l'examen de maturité. La sélection s'est opérée longtemps avant cette épreuve. C'est là un excellent moyen de diminuer le nombre toujours croissant de déclassés dont on se plaint chez nous.

Le Collège français a la jouissance d'un grand nombre de bourses et de legs. Ce sont des bourses de voyage accordées à des professeurs et des revenus spéciaux destinés à améliorer leur situation. Le legs Jordan, à lui seul, représente un capital de 75.000 francs. Puis ce sont de nombreux prix et des bourses destinés aux meilleurs élèves ; les bourses s'élèvent de 100 marks, comme la bourse Monod et le « viatique Oelrichs », à 5.000 marks, comme la bourse Félix Meyer, qui est toujours répartie entre plusieurs élèves. L'établissement a même des fondations spéciales destinées aux veuves et aux orphelins des professeurs.

On voit avec quel esprit de prévoyance les descendants des anciens réfugiés ont su s'organiser pour le plus grand avantage de leurs successeurs.

Quels sont les enseignements qui se dégagent pour nous de l'esquisse précédente ? Nous y voyons tout d'abord une preuve de la ténacité et de l'endurance de notre race qui, pendant un siècle et demi, a conservé, en pleine Allemagne, contre vents et marées, sa langue, ses mœurs, ses traditions séculaires. Nous constatons ensuite la nécessité irrésistible avec laquelle un organisme scolaire est obligé de s'adapter au milieu dans lequel il est appelé à se développer et aux besoins des générations nouvelles. C'est en vain qu'on maintient les traditions anciennes avec obstination et même avec piété. Le temps finit toujours par faire son œuvre. Nous voyons, enfin, dans le Collège français de Berlin, une preuve de l'utilité incontestable d'un ensemble de cours professés dans la langue qu'il s'agit d'apprendre. L'élève qui a étudié l'histoire et la géographie dans une langue étrangère, celui surtout qui a traduit le grec et le latin dans cette langue, la possède bien mieux que celui qui aurait passé le même nombre d'années à faire des thèmes et des versions. Il n'a pas le temps de traduire dans sa langue maternelle : il faut qu'il pense dans la langue étrangère. C'est la méthode directe bien comprise. Mais l'exemple du Collège français de Berlin nous montre aussi qu'il n'est ni possible, ni désirable d'expulser absolument la langue maternelle. A mesure que des générations non françaises venaient frapper à la porte du vieux Collège, il a fallu admettre l'usage de l'Allemand dans les classes inférieures, même pour ces enfants destinés à faire toutes leurs études secondaires en français. Il y aurait eu une perte de temps trop considérable à vouloir imposer la langue française comme moyen d'étude à des débutants qui n'en connaissaient pas le premier mot. C'est donc que la méthode directe ne doit pas être conçue et appliquée

d'une façon intransigeante, c'est qu'il n'est pas possible ou du moins pas pratique de vouloir expulser radicalement la langue maternelle de l'enseignement des langues modernes étrangères. La vraie méthode directe est tout autre chose qu'une proscription intransigeante du mot français, et cette horreur de la langue maternelle professée par certains philologues modernes n'est qu'une erreur de méthode due à une illusion passagère, sinon au seul désir de tout renouveler. Nous en donnerons, dans notre prochaine étude, un exemple non moins décisif et frappant.

En constatant le succès du Collège royal français de Berlin, une dernière question se pose à notre esprit.

Le couronnement de la méthode directe ne serait-il pas la création à Paris d'un Lycée allemand, où l'enseignement se donnerait en allemand comme il se donne en français dans la capitale prussienne? C'est là qu'on pourrait réellement créer cette « petite Allemagne », ce milieu germanique dont parlent nos plus récentes instructions ministérielles (1). Rien, en effet, n'obligerait mieux les enfants et les jeunes gens à *penser en allemand* que la nécessité de traduire une langue morte en allemand ou de suivre un cours d'histoire exposé dans cette langue. En assistant à des cours allemands, le jeune français se déshabituerait très rapidement de la tendance fâcheuse à traduire mentalement. Organisé sur le plan du Collège français de Berlin, c'est-à-dire de façon à traiter en allemand les mêmes matières que les classes correspondantes de nos Lycées actuels, un Lycée allemand aurait des chances sérieuses de prospérer. Beaucoup de parents seraient enchantés que leurs fils puissent faire leur troisième ou leur seconde en allemand, à condition de ne pas perdre une année. Enfin, il y a actuellement à Paris beaucoup plus de familles où l'on parle allemand que de familles françaises à Berlin. La meilleure preuve que ce n'est pas là une pure utopie, c'est qu'il existe déjà à Paris une école allemande qui vit, qui se développe sans demander aucune subvention à l'Etat français. Elle aussi nous fournira des indications précieuses. Nous en dirons quelques mots dans le prochain numéro de la *Revue*.

Paris, mai 1907.

Henri Schoen.

(1) Il est évident qu'on pourrait dire la même chose de l'anglais.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Comité constitué sous le haut patronage de M. le Président de la République et de MM. les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour élever un monument au professeur Brouardel.

Le président, les vice-présidents et les membres du Comité constitué pour perpétuer la mémoire du professeur Brouardel par l'érection d'un monument à Paris viennent vous demander votre concours.

P. Brouardel a consacré sa vie à la science, à son pays, à l'humanité ; il a été le type accompli du grand savant et de l'homme de bien : son nom mérite d'être conservé.

Nous osons espérer que vous voudrez bien collaborer à notre œuvre.

M. Puech, membre de l'Institut, a bien voulu se charger de l'exécution du monument.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant par MM. J.-B. Baillière et fils, libraires-éditeurs à Paris, 19, rue Hautefeuille.

Veuillez recevoir M.........., l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le président,
E. LOUBET.

Les vice-présidents :

M. Bonnat, membre de l'Institut ;
M. Chauveau, président de l'Académie des sciences ;
M. Cruppi, député, président de l'Association polytechnique ;
M. Ditte, président du Tribunal de la Seine ;
M. Landouzy, professeur à la Faculté de médecine de Paris, président de l'Association centrale française contre la tuberculose ;
M. Lépine, préfet de police ;
M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ;
M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique.
M. Mirman, directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur ;
M. Roux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur ;
M. de Selves, préfet de la Seine.

La *Société d'enseignement supérieur* et la *Revue internationale de l'enseignement*, s'associent au Comité pour demander le concours de

tous les maîtres et amis de l'enseignement supérieur, en vue d'ériger un monument à celui dont elles conserveront toujours le souvenir.

Bruxelles

Le professeur Léon Vanderkindere (1842-1906). — Le 9 novembre 1906 est mort à Uccle, aux environs de Bruxelles, l'un des plus brillants professeurs de l'Université libre de cette ville, Léon Vanderkindere. La *Revue de l'Université de Bruxelles* lui a consacré dans son numéro de mars-avril 1907 un long et intéressant article signé de MM. Léon Leclère et G. de Marez.

Léon Vanderkindere suivit de 1852 à 1859 les cours de l'Athénée de Bruxelles; ses études y furent des plus brillantes. De 1859 à 1865, il les acheva à l'Université de cette même ville. Docteur en droit dès 1863, il conquit en 1865 le diplôme de docteur en philosophie et lettres. Trois ans plus tard, le 12 février 1868, il présenta avec un vif succès sa thèse d'agrégation devant la Faculté de philosophie et lettres. Le 12 octobre 1872, il entrait comme professeur à cette même Faculté : il y fut chargé du cours d'histoire politique du moyen âge. Dès lors toute sa carrière professorale se déroula à l'Université libre : « il y enseigna successivement ou simultanément l'histoire politique du moyen âge en 1872-1873 et de 1877 à 1879 ; la langue latine, de 1873 à 1875 ; l'histoire politique de l'antiquité depuis 1873 jusqu'en 1906 ; l'histoire de Belgique au moyen âge, de 1873 à 1906 ; l'histoire de Belgique aux temps modernes, de 1880 à 1888 ; l'histoire contemporaine, de 1880 à 1906 ; les institutions romaines (cours de doctorat), de 1893 à 1906 ; les institutions grecques, de 1890 à 1903 ; les institutions modernes, de 1892 à 1895 ; enfin, il dirigea les exercices pratiques d'histoire de Belgique au moyen âge, de 1876 à 1878, de 1887 à 1891 et de 1898 à 1906. L'ensemble de ses cours a donc embrassé tout le champ de l'histoire européenne, depuis l'âge héroïque de la Grèce jusqu'aux derniers faits de l'évolution politique du XIXe siècle. De 1898 à 1903, il faisait régulièrement huit leçons par semaine ! »

« Et quelles admirables leçons : « Sa parole nette, son ton parfois un peu âpre et tranchant, son exposé clair et précis impressionnaient vivement l'auditoire et lui imposaient l'attention. Il s'attachait à élargir la vision du passé et, sans négliger l'histoire des traités et des batailles, il faisait, à l'histoire des idées, des mœurs et des questions économiques, la part qu'on lui avait jusqu'alors trop chichement mesurée ». Ses cours, où la sûreté de la documentation s'alliait à l'ampleur des vues d'ensemble, étaient à la fois analytiques et synthétiques, pleinement universitaires : tel d'entre eux — celui d'histoire romaine, par exemple, — avait, on peut le dire, la « ligne » d'une œuvre d'art. Sa valeur professorale lui avait, dès le début, conquis l'admiration des étudiants : elle ne lui fit jamais défaut. C'est à bon droit qu'il pouvait, en 1902, « rendre aux étudiants ce témoignage que, si jeunes et si gais qu'ils soient — et ils ont le droit d'être jeunes et gais, — ils respectent celui qui les prend au sérieux », celui — ajouterons-nous — dont ils apprécient non seulement la valeur intellectuelle, mais aussi le caractère. L'enseignement historique de Vanderkindere, pour ceux qui ont su s'en bien pénétrer, était

l'école même de la vie; par l'étude du passé, il préparait ses élèves à la compréhension du présent; il contribuait, pour une large part, à la formation de leur intelligence; il leur inspirait, non pas une vaine phraséologie, mais par son contenu même, le double amour de la liberté morale et politique et de la vérité scientifique.

« Un de ses anciens élèves, M. Georges Rency, a parfaitement défini l'attitude de Léon Vanderkindere envers les étudiants et l'opinion qu'ils avaient de lui : « Il n'était pas tendre aux étudiants paresseux; il se montrait peu familier et ne recherchait pas, dans les milieux estudiantins, une popularité facile. Mais il avait au plus haut point le sentiment de son devoir, et l'abnégation avec laquelle il le pratiquait faisait de lui un de ces hommes-types dont la vie et l'exemple sont, pour la jeunesse, la meilleure des leçons ».

« Parmi ses élèves ceux-là surtout ont pu l'estimer à sa valeur qui, sous sa direction, ont appris, autour de la table du cours pratique du « séminaire » d'histoire, à manier les textes, à en faire la critique, à appliquer les règles délicates de la méthode de notre science...

« Si considérable qu'elle fût, la tâche professorale de Léon Vanderkindere ne l'empêcha pas de prendre une grande part à l'administration de l'Université et de la faculté de philosophie et lettres. Il aimait trop l'une et l'autre pour se désintéresser de leur vie, de leur progrès.

« La confiance des professeurs de la Faculté de philosophie et lettres, de tous ses collègues de l'Université lui confia, par trois fois, le rectorat : en 1880, en 1881 et en 1891. Il fut, à huit reprises, délégué au conseil d'administration. Comme recteur, comme prorecteur, comme ancien recteur, comme délégué, il y a siégé pendant quinze années. Ces faits sont exceptionnels dans les annales de l'Université.

« Dans les délibérations du Conseil, comme dans celles de la Faculté, la clarté de sa pensée, la netteté incisive de sa parole eurent toujours une grande et légitime influence. Chacun voyait en lui un des hommes qui concevaient le plus clairement le rôle de l'Université, qui connaissaient le mieux son histoire.

« Chacun appréciait aussi l'étendue de son attachement à l'Université, dans les bons comme dans les mauvais jours. Plusieurs de ses collègues ont pu, à certaines heures, lorsque l'ordre était troublé dans l'Université, ne pas approuver les mesures disciplinaires qu'il fut obligé de prendre; mais aucun d'eux n'a cru, un seul instant, que son attitude lui fût dictée par d'autres motifs que par son désir de rétablir au plus vite la paix, condition nécessaire de tout travail fécond; tous admirèrent le courage dont il puisait la source dans son amour pour l'Université.

« Ce sentiment domina toute sa vie : « J'ai servi, a-t-il dit, l'Université pendant trente ans; pendant ces trente années, je lui ai été absolument dévoué; et ce dévouement était aisé, car je lui ai donné tout mon cœur. Pourquoi l'ai-je aimée? Parce qu'elle m'a ouvert le monde de la pensée, parce qu'elle m'a révélé le principe du libre examen ». Telle est la raison profonde de son activité universitaire. S'il fut un admirable professeur, s'il fut un administrateur actif et énergique, c'est qu'il était passionnément attaché à l'institution dont il fut un des plus dévoués collaborateurs, c'est que « l'esprit » même de l'Université s'était, en quelque sorte, incarné en lui ».

Ce fut comme historien que Vanderkindere exerça sur la pensée de ses

contemporains une profonde influence. « Son œuvre tout entière, échelonnée sur un espace de plus de trente cinq ans, de 1868 à 1906, décida en majeure partie de l'évolution nouvelle qui fut imprimée aux sciences historiques en Belgique, dans les vingt-cinq dernières années du XIXe siècle ». L'œuvre de Vanderkindere fut inspirée et dirigée par une préférence marquée pour la race germanique. En 1865, Vanderkindere était, comme la plupart de ses contemporains, « un adepte convaincu de la théorie des races, dont les historiens allemands des deux premiers tiers du XIXe siècle avaient été les protagonistes éloquents; d'autre part, en sa qualité de libéral, il était très hostile à la politique de Napoléon III. De là sa croyance convaincue à la supériorité de la race germanique : « Nos origines, dit-il alors en parlant de la Belgique, sont toutes germaniques ; nous avons abandonné la bonne route en ne suivant pas la race germanique.

« En effet, les races latines tendent à la centralisation, les races germaniques à la liberté. La race latine s'est perdue dans le catholicisme, la race germanique s'est sauvée par le protestantisme... La Belgique oublie les droits sacrés de l'idiome national et elle tend à faire prédominer chez elle une langue étrangère : dans le nord de l'Europe, seize millions d'hommes parlent le bas-allemand : ce sont nos alliés naturels ».

« Vanderkindere atténua plus tard la rigueur de ces affirmations intransigeantes ; mais, d'une manière générale, il resta fidèle à ces conceptions de sa jeunesse : le mouvement flamand le compta parmi ses représentants les plus autorisés ; il en défendit, au Parlement, les revendications ».

De même, il s'attacha à peu près exclusivement à l'école historique allemande, en particulier à l'école politico-juridique de Ranke et de Waitz. Lorsqu'il fut chargé en 1872 d'enseigner l'histoire de la Belgique au moyen âge, ce fut la pensée allemande qu'il interrogea. Il « scruta Wilda, Hegel, Heunler, Arnold, surtout von Maurer et éprouva leurs idées à la lumière de nos textes. Il s'appliqua avec d'autant plus d'ardeur à cette besogne nouvelle que ses sympathies germaniques l'entrainaient plus facilement vers le Rhin »... Désireux de synthèse, il s'enquit des systèmes édifiés en Allemagne. Il n'aurait d'ailleurs pu s'alimenter en France, où, depuis les brillantes constructions historiques des écrivains de la Restauration, Guizot et Augustin Thierry, on s'était détourné de tout système pour se vouer à la monographie (1). Il s'inspira particulièrement des idées de von Maurer sur le rôle de la Communauté de la Marche, bien que les idées d'Arnold sur la persistance de l'élément libre franc semblent avoir eu, elles aussi, leur part d'influence dans la formation de sa théorie ».

Les œuvres principales de Vanderkindere sont consacrées à l'histoire de la Belgique depuis l'époque franque jusqu'au XVe siècle. Outre un nombre considérable de notes, rapports, comptes rendus et articles publiés dans diverses revues, il faut signaler : *Le siècle des Artevelde* ; *étude sur la civilisation morale et politique de la Flandre et du Brabant*, Bruxelles, 1879 ; — *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au*

(1) Ce jugement nous semble parfaitement injuste. L'école historique française n'a été de 1830 à 1875 ni moins savante ni moins brillante que l'école allemande. Trop longtemps en France nous l'avons oublié nous-mêmes. Il est nécessaire de protester, toutes les fois que l'occasion s'en présente, contre de telles assertions.

moyen âge (*jusqu'au traité de Verdun de 843*), Bruxelles, 1890 ; — *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge* : I. *La Flandre* (1re édition, Bruxelles, 1899 ; 2e éd., Bruxelles, 1902) ; II. *La Lotharingie*, Bruxelles, 1902). Vanderkindere a de plus édité dans le *Recueil de textes pour servir à l'histoire de Belgique*, publié par la Commission royale d'histoire de Belgique, la *Chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904. Mais, quelle que fût sa prédilection pour l'histoire médiévale de sa patrie, l'activité scientifique de Vanderkindere s'appliqua à d'autres sujets, embrassa d'autres domaines. Il s'occupa d'anthropologie et d'ethnologie ; sa thèse de docteur agrégé de l'Université libre de Bruxelles est intitulée : *De la race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples*. La philologie et la linguistique, les questions de méthode et d'enseignement, la littérature même attirèrent parfois son attention. Néanmoins, l'intérêt de ces excursions dans divers domaines, le vrai titre de Léon Vanderkindere est d'avoir été l'historien national de la Belgique au moyen âge. Il a d'ailleurs laissé, en manuscrit, mais presque complètement achevé, un *Manuel d'histoire de la Belgique*.

L'œuvre historique de Vanderkindere se distingue par d'éminentes qualités. En présence du passé, il savait garder toute sa liberté d'esprit ; également éloigné de l'admiration excessive et de l'injuste dénigrement, il s'efforçait de juger avec une impartialité bienveillante les hommes et les choses des siècles disparus. «... S'il se plaisait à reconstruire ce que les temps avaient emporté, s'il sacrifiait à ce labeur souvent pénible ce qu'il y avait de meilleur en lui, ce n'était pas dans le but d'exhumer de la poussière des institutions qu'il entendait proposer comme des modèles à ses contemporains. Il ne regrettait rien de ce qui avait disparu, parce qu'il avait en lui ce sens de la vie par trop accusé pour essayer jamais de ramener l'humanité à une étape dépassée ».

Jamais il ne se ligua avec le passé contre le présent. Mais d'autre part « il avait pour les générations passées ce respect inné qu'un enfant éprouve pour une aïeule vénérée dont il honore les idées, sans se croire autorisé à les blâmer ou obligé de les adopter »... Vanderkindere veut que « l'histoire cesse de comparer un état social disparu avec celui de la société contemporaine, de mettre en parallèle la liberté, la sécurité, dont nous jouissons, avec les maux du moyen âge, afin de mieux chanter nos louanges et de mieux justifier l'anathème jeté au passé. Il y avait, à ses yeux, une réelle injustice à juger ainsi sommairement les choses, que dirions-nous, de la puérilité même à faire parler aux acteurs de l'histoire un langage différent du leur. En dépeignant l'organisation du travail au xive siècle, où tout était minutieusement réglementé, où on ne respirait pas, où chaque minute de la vie de l'artisan était surveillée, il avoue qu'on pourrait s'étonner que des hommes eussent pu accepter pareille servitude, mais il prévient aussitôt tout jugement historique erroné : « Les mêmes solutions ne s'appliquent pas, dit-il, à toutes les époques. Il « n'y a pas de plus fâcheux doctrinarisme que celui qui prétend juger le « passé d'après les besoins du moment. La valeur d'une institution ne se « mesure qu'à ses résultats ». Et il montre que, malgré cette réglementation minutieuse du travail, l'industrie flamande, pourtant, était prospère. Ailleurs encore, il venge la féodalité de la condamnation intégrale, qu'on lui a lancée au nom d'une liberté essentiellement moderne. La

féodalité, loin d'être dans ses origines un régime barbare et haïssable, « résulte des conditions économiques et politiques dans lesquelles se sont trouvés placés les peuples, qui allaient prendre la lourde succession de la décadence romaine et de l'inexpérience germanique .. S'il est vrai que ce régime n'a pu faire régner la paix romaine, elle a constitué cependant, dans l'Europe occidentale, une force morale suffisante pour permettre à la société de se développer d'une manière normale ». Et il ajoute cette admirable péroraison :

« La féodalité a donc subi la loi commune ; elle a eu son heure de grandeur et d'éclat ; elle a répondu à un besoin passager des sociétés européennes ; elle leur a rendu des services, en mettant en œuvre des forces, qui, sans elle, seraient demeurées improductives.

« Aujourd'hui, elle est loin. Nous pouvons l'étudier sans passion. Elle mérite l'attention que provoquent toutes les œuvres humaines. L'histoire n'a pas à exercer des vengeances. Elle aussi doit savoir tout comprendre, si elle ne doit pas tout pardonner ».

Aussi Vanderkindere put dire avec orgueil : « J'ai aimé passionnément la vérité ». Cette vérité, une fois qu'il l'avait découverte par l'étude minutieuse des documents, il savait l'exposer avec une méthode rigoureuse et une impeccable logique : « La moindre de ses études est un travail d'art, où la précision et la clarté se disputent notre admiration. Les thèses les plus compliquées, exposées par lui, apparaissent lumineuses ; un à un, il apporte ses arguments, les dispose avec ordre, élève graduellement sa construction, et la présente entièrement finie et d'une perfection telle, qu'aucune pièce ne saurait en être enlevée ni aucune ajoutée. Toute conclusion est l'aboutissement naturel et forcé de prémisses inattaquables ; aussi ne saurait-on lui décerner de plus bel éloge que de dire que ce n'est pas lui qui conclut pour nous, mais nous-mêmes pour lui ».

On ne saurait tracer même une simple esquisse de l'œuvre accomplie par Vanderkindere sans rappeler le rôle qu'il joua comme homme politique. Conseiller provincial pour le canton d'Ixelles dès 1870, il fut élu député à la Chambre des représentants le 29 novembre 1880. Il y siégea jusqu'en 1884. De 1884 à 1892, il n'exerça pas de mandat politique. En 1892, les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles l'envoyèrent à la Constituante. Lorsque la Constituante fut dissoute, il s'éloigna de la vie parlementaire, mais n'en suivit pas moins de très près l'évolution qui, depuis bientôt quatorze ans, transforme les conditions de la vie politique en Belgique. Vanderkindere fut un libéral. Il l'était en 1865, il le resta jusqu'à sa mort. Il ne cessa de poursuivre la diffusion de l'instruction populaire et l'extension du droit de suffrage ; mais en 1892 et 1893, il se prononça nettement contre le suffrage universel pur et simple. Son sens d'historien se révèle ici dans toute son ampleur. « Il voyait un danger dans l'attribution, sans transition, du droit de suffrage à tous les citoyens. « L'histoire démontre le péril de semblables transformations. Si la Révolution française a eu un tort, c'est d'avoir donné brusquement, à tous, une égale somme de droits, sans la garantie qu'ils seraient à même de les exercer utilement et dignement ». D'autre part, « le suffrage universel pur et simple aurait pour résultat d'écraser l'élément urbain sous l'élément rural ». Il le repoussait donc « non par crainte des revendications des ouvriers, mais par crainte de la domination du clergé ». Mais il persistait, comme en 1870, comme en 1883, à vouloir une large extension

du droit de suffrage, et il préconisait l'application à la Belgique de la législation anglaise : le droit de vote fondé sur l'occupation et sur l'habitation. « Un homme qui a un foyer, qui a fondé une famille, qui a acquis un certain bien-être, présente des garanties qui permettent de lui attribuer sans danger le droit de vote. Ce système pourrait être combiné avec certaines modalités de la capacité ». Il se déclarait enfin hostile à la représentation proportionnelle, « inconciliable avec le fonctionnement régulier et utile du régime représentatif. En émiettant les grands partis, en suscitant la formation de minorités constituées pour la défense des intérêts les plus divers et les plus mesquins, elle atteindrait le régime représentatif aux sources de la vie. Il faut donner à chaque pays le gouvernement qui lui convient, qu'il peut supporter et qui s'adapte à son caractère et à sa nature ».

Tous les actes de Vanderkindere, professeur, historien, homme politique, furent subordonnés à deux idées directrices : l'amour de la science et celui de la liberté. « Le savant fut en lui inspiré par le libéral, et l'homme politique par le savant ». T.

La manifestation Lucien Anspach. — A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de professorat de M. Lucien Anspach, ingénieur, professeur à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Bruxelles, une manifestation imposante a réuni dans le grand auditoire de physique de l'Université les collègues, les élèves et les amis du distingué professeur. Des discours furent prononcés par MM. Winteroy, président de l'Association générale des étudiants ; Lameere, recteur ; Prinz, président de la Faculté des sciences appliquées ; Kirckpatrick, président de l'Union des ingénieurs sortis de l'Université de Bruxelles ; Frerichs délégué de l'Union des anciens étudiants ; Séaut, président de la Section polytechnique de l'Association générale des étudiants ; Bourquin, président du Cercle des étudiants libéraux, enfin M. Anspach lui-même.

Nous extrayons du discours de M. Kirckpatrick les renseignements suivants sur les travaux de M. Anspach :

« Lucien Anspach s'est acquis dès l'origine de vives et sincères amitiés que le temps n'a fait qu'accentuer.

« Son caractère affable, sa grande serviabilité, son esprit lucide approfondissant toutes les questions, la clarté et la netteté de ses explications le destinaient au professorat et constituaient un sûr garant de succès dans cette carrière.

« Aussi les ingénieurs qui l'ont eu comme professeur à l'Ecole polytechnique sont-ils unanimes à louer ses grandes qualités et ont conservé un souvenir reconnaissant et affectueux de son dévouement, des efforts constants qu'il fit pour leur communiquer sa science et leur faire surmonter les difficultés nombreuses des matières qui font l'objet de ses cours.

« Mais Lucien Anspach n'est pas seulement un professeur de talent, il est aussi chercheur et savant ingénieur, et comme collègues, nous avons lieu d'être fiers de le compter parmi nous.

« Vous rappelerai-je la thèse brillante qu'il soutint en 1880 sur les fondations par l'air comprimé, qui lui valut son professorat ? Ses nouvelles théories si ingénieuses qu'il émit en 1884 sur les câbles télodynamiques ; en 1885, sur la résistance des plaques ; en 1890, sur

les disques à rotation rapide, sur le tourniquet hydraulique, sur les transmissions hydrauliques et électriques, et ses discussions, en 1887, sur les dynamos ? Tout ce travail fut l'œuvre de ses dix premières années de grade.

« Son activité dans la suite ne se ralentit pas : à partir de 1892 ses discussions avec des sommités scientifiques sur le rôle de l'eau dans les cylindres à vapeur, qui furent publiées notamment dans la *Revue des Mines* et dans la *Revue de Mécanique*, valurent à notre ami de sérieuses critiques, et pourtant l'avenir devait prouver qu'il était dans le vrai. Les expériences récentes de Duchêne l'ont absolument démontré.

« Je citerai encore ses travaux de 1894 sur les pompes à vapeur ; ceux de 1894, 1895 et 1897 sur la détente Delville, et ceux de 1900, sur les poutres en treillis, sans omettre ses remarquables théories sur la détermination des flexions par procédés graphiques en 1895, complétées en 1905 par celle des flexions gauches. »

Après des paroles émues de remerciement, M. L. Anspach a surtout célébré l'Université libre de Bruxelles : « Elle est, a-t-il dit, un organisme de combat ; et la défense de la vérité conservera le caractère d'une lutte et d'un combat aussi longtemps qu'il y aura des organismes qui auront pour but d'exploiter le mensonge.

« J'ai eu le bonheur d'appartenir pendant plus d'un quart de siècle à notre grande école de vérité. Et pendant bien des années j'ai vécu dans la fréquentation intime et presque journalière d'un collègue qui incarnait au plus haut point l'esprit universitaire, et professait en toutes choses le respect absolu et inébranlable de la vérité.

« Je me rappelle Léo Errera, disant que, lorsqu'on est sorti involontairement de la Vérité, il faut y rentrer par la grande porte, en ne se contentant pas de réparer l'erreur commise, mais en reconnaissant cette erreur, en la proclamant. Lorsqu'un professeur s'aperçoit qu'il a mis un signe plus pour un signe moins, qu'il a confondu une impulsion avec un travail, ou une force vive avec une quantité de mouvement, il doit se garder soigneusement de masquer son erreur, il doit la montrer à ses élèves, il doit la crier sur les toits.

« Bien des fois je me suis trompé, bien des fois il m'arrivera encore de me tromper. Mais le jour où je cesserai de reconnaître en toute franchise mes erreurs, je ne serai plus digne d'appartenir à l'Université libre de Bruxelles...

« C'est la foi en la Vérité qui constitue le lien puissant rattachant entre eux tous les membres de la famille universitaire, étudiants, anciens étudiants et professeurs. La Vérité, toutes les religions lui ont rendu hommage. La plupart des livres sacrés formulent cette prescription qui se lit dans la Bible des juifs et des chrétiens : « Tu ne mentiras pas ». Mais ce commandement, purement négatif, ne nous suffit pas : nous avons une foi plus haute et plus ardente, une foi qui veut être plus active et plus féconde, et qui se traduit par ce précepte : « Tu rechercheras partout et toujours la Vérité. Tu t'efforceras partout et toujours de la faire triompher ».

Université de Grenoble. — Donation Brenier.

M. Brenier, président de la Chambre de commerce de Grenoble, chevalier de la Légion d'honneur, vient de faire donation à la Ville de 5.160 mètres carrés de terrain dont la valeur est estimée à 600.000 fr.

La seule condition imposée par le donateur est que l'emplacement en question sera affecté à l'installation de l'Institut électro-technique, aujourd'hui trop à l'étroit, malgré des agrandissements successifs. L'exiguïté des locaux de la Faculté des sciences qu'il occupe actuellement, empêchait l'Institut de réaliser divers projets d'ordre scientifique ou industriel qu'il mûrissait depuis quelque temps et que le don princier de M. Brenier va permettre d'exécuter, au grand profit de la Ville et du pays.

Le Conseil de l'Université a accepté avec la plus vive reconnaissance le bénéfice de cette libéralité pour l'Institut électro-technique et il a décidé que le nouvel établissement porterait le nom d' « Institut Brenier ».

On ne saurait trop applaudir à des actes tels que celui que nous signalons et à l'esprit qui les inspire. Après avoir créé sa fortune par une vie de labeur et d'honorabilité, passée tout entière à Grenoble, M. Brenier a voulu faire profiter la Ville et la région du résultat de ses longs efforts. Enrichi par l'industrie, il a voulu, dans sa parfaite intelligence des nécessités actuelles, contribuer à son développement en dotant le pays d'une institution modèle pour les recherches et les applications industrielles : aux termes de l'acte de donation, le nouvel établissement devra grouper, sous une même direction, les divers enseignements techniques nécessaires à la formation du personnel des différentes industries régionales ou françaises et constituer une véritable école polytechnique des sciences industrielles.

Avec une simplicité qui est bien l'un des traits les plus saillants de son caractère, M. Brenier avait cherché à faire le silence autour de sa donation et à empêcher que son nom fût attaché au nouvel établissement ; la lettre qu'il écrivit à ce sujet au Conseil de l'Université de Grenoble restera dans nos archives comme un modèle de dignité, de modestie et de civisme. Mais l'Université n'a pas voulu qu'un si haut exemple de dévouement à la chose publique fût perdu et elle n'a pas cru peuvoir, sur ce point, s'incliner devant le désir de M. Brenier.

Ecoles publiques en Angleterre

D'après les statistiques du 31 juillet 1906, les écoles primaires municipales (Council Schools) peuvent accommoder 3.520.000 élèves, et les écoles privées (voluntary Schools) 3.509.914. En 1906, la fréquentation moyenne pour les écoles primaires municipales a été de 3.199.050 et pour les écoles primaires privées de 2.842.654. Les dépenses se sont montées à 21.323.274 liv. st., dont 11.022.600 liv. st. payées par l'Etat et 10.300.674 liv. st. par les municipalités et comtés. Les autres sommes

dépensées pour l'éducation se montent à 3.040.964 liv. st., dont 1 556.488 liv. st. contribution de l'Etat, et 1.484.476 liv. st. provenant de ressources locales. En comprenant tout, on peut évaluer à 25 000.000 de liv. st. le budget de l'instruction publique.

Conférence d'hygiène et de tempérance pour toutes les universités et écoles de l'Empire britannique. — Elle se réunit à Londres le 23 avril 1907 sous la présidence de lord Strathcona. Des délégués de toutes les colonies anglaises, d'autres délégués de France, de Finlande et d'Allemagne s'y étaient rendus.

Sir Victor Horsley lit un rapport médical d'après lequel dans 28 cas sur 100, dans les écoles publiques des enfants de moins de 15 ans étaient autorisés à prendre des boissons alcooliques.

Miss Hoskyns-Abrahall, de Bristol, et D[r] Kimmins demandent que la base de l'éducation soit désormais l'hygiène.

Conférences universitaires dans les colonies. — Le mouvement inauguré en 1902 par notre distingué collaborateur, professeur M. E. Sadler, de l'Université de Manchester, pour l'organisation de conférences patriotiques avec vues, dans tout l'Empire britannique, prend de l'extension et paraît devoir devenir un succès. La princesse de Galles et lady Dudley ont réuni près de 4.000 liv. st. et les premières conférences destinées à Hong-Kong, Ceylan et aux Straits-Settlements sont prêtes. Celles pour les Indes, le Canada sont en voie d'achèvement.

Conférence fédérale d'instruction publique. — La conférence fédérale d'instruction publique s'est réunie le 24 mai dernier à Caxton Hall, Westminster, sous la présidence de lord Tennyson et de lord Crewe.

On y discuta surtout la question de l'échange de professeurs et d'inspecteurs entre les colonies et la métropole, et celle de l'équivalence des diplômes

D'après M. Best, premier ministre de Victoria, cet État, avec une population de 1.250.000, dépense 20 000.000 de francs pour l'instruction publique. M. W. H. Warren, le vice-chancellor de l'Université d'Oxford, prononça un remarquable discours pour montrer que l'éducation devait constituer le lien le plus fort entre les colonies et l'Angleterre. D[r] Mac Alister, le vice-chancellor de l'Université de Glasgow, s'étendit sur la prochaine entente concernant le diplôme de médecin. Lord Meath soutint que cette conférence coloniale sur l'éducation était pour l'Empire plus importante que la conférence politique qui venait de se clore.

Indes. Province de Madras et de Punjab. — D'après le rapport pour l'année 1906, le nombre des écoles dans la province de Madras a diminué ; de 841.034, il est tombé à 839.910, tandis que les dépenses ont été plus fortes qu'en 1905. La fréquentation moyenne des garçons, qui était l'année précédente de 29,1 0/0, est tombée à 29 0/0 ; quant à celle des filles, elle a augmenté de 5,2 0/0 à 5,4 0/0, gain seulement apparent dû à l'accroissement de la population. Il devrait y avoir eu 900.000 filles dans les écoles, il n'y en a eu que 48.000 Plusieurs écoles ont dû être fermées et les bourses du gouvernement n'ont pu être distri-

buées. Dans le Punjab, la situation est pire : 14 0/0 seulement des garçons fréquentent les écoles ; 2,28 0/0 des filles.

Université d'Oxford. — Trois nouvelles chaires vont être fondées : une de langue et de littérature allemandes, une autre d'anatomie et une troisième de pathologie.

M. F. J. Haverfield, M. A. (Christchurch) est nommé professeur d'histoire ancienne. Il succède au regretté professeur Pelham, dont il avait été lui-même un des plus brillants élèves.

Université de Glasgow. — Le 23 avril dernier, le prince et la princesse de Galles ont inauguré les nouveaux laboratoires de physique, de chimie et de physiologie de l'Université de Glasgow.

Le premier laboratoire de chimie avait été fondé en 1830 par le professeur Thomas Thomson. Les nouveaux laboratoires ont coûté près de 120.000 liv. st.

Trinity College Dublin. — Trinity College a eu la douleur de perdre, le 1er juin, le Dr John Kells Ingram, vice-provost de l'Université.

Professeur distingué d'éloquence et de littérature anglaise, auteur d'une histoire de l'économie politique, devenue un ouvrage classique, d'une histoire des religions où il se déclare disciple d'Auguste Comte, le Dr Ingram est surtout populaire en Irlande par un poème patriotique : « Qui craint de parler de 98 ? » qui parut dans le journal *La Nation.*

Une autre perte du même collège est celle du Dr Albert Maximilian Selss, professeur de langue allemande; ancien élève de Trinity College, c'était un homme d'une profonde érudition. Le Dr Ernest Horwitz, maître de conférence en sanscrit, vient d'être appelé à le remplacer.

Bibliographie. — Nous recommandons une excellente traduction en vers anglais de l'*Athalie*, de Racine, par W. P. Thompson, F. C. S., M. J. M. E., éditée par Hachette. PARAF.

Enquête sur l'enseignement médical (1)

Monsieur le Président,

Pour répondre à l'invitation de M. Picavet et à votre désir, j'ai l'honneur de vous transmettre mon impression sur le Congrès des praticiens, auquel j'ai assisté comme délégué de la Société des sciences médicales de la Côte-d'Or.

Deux courants très distincts ont absorbé l'attention des congressistes ; l'un qui se préoccupait spécialement des réformes à apporter à l'enseignement médical, avait trait aux médecins de demain. L'autre qui n'avait en vue que l'exercice de la médecine, avait uniquement le souci

(1) Voir le numéro du 15 mai 1907, p. 454-456, avec la note qui précède. Voir aussi, dans la *Revue* du 15 juillet 1906, avec le rapport du *Groupe bourguignon* de la *Société d'Enseignement supérieur*, p. 87-89.

du présent et des questions intéressant particulièrement les médecins en pleine activité professionnelle. Bien que ces deux questions paraissent complètement séparées, elles sont en réalité intimement liées l'une à l'autre, car les attaques les plus vives contre l'enseignement médical actuel ont été formulées par de jeunes praticiens qui semblaient rendre cet enseignement responsable des lacunes de leur éducation professionnelle. En résumé, les critiques adressées au mode actuel d'enseignement médical ont porté presque toutes sur la mauvaise organisation de l'enseignement clinique tenant et à l'insuffisance du personnel enseignant et à l'encombrement particulièrement prononcé à la Faculté de médecine de Paris. Ces reproches sont absolument fondés. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler (ce qu'on ne fait pas assez souvent) que bien différent du professeur de droit ou de lettres qui sans inconvénients peut faire un cours à 100 ou 200 élèves, le professeur de clinique médicale ou chirurgicale ne peut utilement s'adresser qu'à un nombre très restreint d'étudiants. Il tombe sous le sens commun qu'une visite d'hôpital ne peut être fructueusement suivie que par 20 ou 25 étudiants. Les travaux pratiques de laboratoire doivent aussi, pour être sérieux, s'adresser à un nombre limité de travailleurs. Il serait donc absolument utile d'élargir le plus possible le cadre des professeurs de clinique et d'orienter l'étudiant dès le début de ses études vers l'hôpital, le seul et vrai laboratoire pratique pour la grande majorité des étudiants, puisque sur 100 étudiants 98 sont destinés à exercer la médecine en laissant à jamais de côté bon nombre de questions purement scientifiques qui prennent souvent beaucoup de temps à l'étudiant au détriment de connaissances pratiques d'une application journalière pour le vrai praticien Ce sont ces considérations longuement et vigoureusement développées qui ont entraîné les congressistes à voter les vœux suivants :

1° Désencombrement des Facultés de médecine par le développement des Ecoles secondaires de médecine ;

2° Liberté de l'enseignement clinique pour tous les médecins des hôpitaux qui pourraient faire partie des jurys d'examens et création d'un livret d'études pour chaque étudiant ;

3° Organisation de l'enseignement complémentaire et de perfectionnement avec obligation de stages variés pour les diverses branches de l'art médical constituant des spécialités, mais sans diplômes spéciaux pouvant porter préjudice aux simples docteurs et sans faire d'exception pour le brevet d'études médicales supérieures.

On a aussi fortement battu en brèche le P. C. N. qui, a-t-on dit, avait été créé pour donner aux futurs étudiants en médecine des habitudes d'esprit scientifiques. On lui a reproché avec raison de ne pas pouvoir remplir son but, car les étudiants du P. C. N. sont généralement trop jeunes pour pouvoir faire appel à des facultés autres que la mémoire. De plus, les professeurs de cet enseignement (je parle surtout pour la chimie et la physique) sont des hommes de sciences qui font à ces futurs médecins des cours analogues à ceux destinés aux futurs élèves des instituts agronomiques ou autres. D'où le vœu suivant voté par le Congrès : suppression du P. C. N. dans les Facultés des sciences ou au moins création d'une section médicale dans ce P. C. N.

S'il m'était permis, toujours dans le même ordre d'idées, d'ajouter

deux vœux à ceux déjà émis par le Congrès, je demanderais pour les Ecoles secondaires de médecine :

1° Remplacement des chaires de pathologie médicale et chirurgicale par des chaires de clinique des maladies d'enfants ou de spécialités ;

2° Changements des règlements financiers qui régissent les écoles de médecine et de pharmacie. En effet, ces établissements d'enseignement supérieur qui, dans beaucoup d'Universités provinciales, occupent la place des Facultés de médecine, dépendent uniquement au point de vue financier des villes où siègent ces Universités. Il en résulte que ces écoles ne peuvent bénéficier des libéralités faites aux Universités, à moins de stipulations spéciales, car donner à une école de médecine sans conditions équivaudrait à donner à la ville où siège cette école. A défaut d'un changement complet dans le régime financier des écoles de médecine, il y aurait grand avantage à ce que l'Etat, qui encaisse une part des droits d'examen, contribuât dans les dépenses de ces établissements pour lui permettre de conclure avec les villes des conventions d'une durée de 10 ou 15 ans (ainsi que cela a lieu, je crois, pour les succursales du Conservatoire de musique) et pour mettre ainsi ces écoles à l'abri des dispositions changeantes de municipalités se renouvelant tous les quatre ans.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Le Directeur de l'École de Dijon,
DEROYE.

∴

Nous continuerons, dans le prochain nnméro, la publication des réponses qui nous ont été et nous seront adressées (N. de la Réd.).

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Dr Jean Philippe. — *La psychologie des écoliers, étude médico-pédagogique.* — Paris, Paulin.

Ce travail de quarante pages n'est pas un exposé complet de la psychologie de l'écolier. Il reste encore trop à faire dans cet ordre de connaissances relativement récentes pour que l'on puisse songer à les présenter en raccourci : les *manuels* supposent une science faite, et la psychologie de l'écolier, malgré les travaux estimables de ces vingt dernières années, se compose actuellement encore de trop de notions vagues ou erronées pour pouvoir prétendre au titre de science. Aussi bien n'est-ce pas ce que l'auteur a voulu faire. Il a voulu seulement signaler l'intérêt de certains problèmes, et l'utilité pratique de quelques-unes des solutions acquises.

Pour étudier l'écolier il faut, dit le Dr Ph., partir de cette idée qu'il est un organisme en voie de formation, organisme psychologique en même temps que physiologique et qu'un organisme se développe non par agrandissement, mais par épigénèse. L'enfant n'est donc pas un *homunculus*, et il ne faut ni l'étudier ni le traiter comme tel : sa psychologie est toute différente de celle de l'adulte. On se tromperait donc en réduisant à la mesure de l'enfant les observations dues à l'introspection. On ne peut pas davantage l'étudier en l'interrogeant : il ne sait pas s'analyser. Reste donc l'observation directe, qui sera physiologique, parce que chez l'enfant, qui, à la différence de l'adulte, ne réagit pas contre son organisme, celui-ci transmet fidèlement toutes les vicissitudes de ses états psychologiques. Cette conclusion ne nous semble pas nécessaire. Sans nier l'intérêt des observations physiologiques et pathologiques chez l'enfant, on peut placer sur le même rang toute une série d'observations purement psychologiques ; les jeux de l'écolier, ses devoirs, etc., ont toujours été et seront toujours une ample matière à observations fructueuses. Et ces jeux, ces devoirs possèdent précisément ce *quid proprium* qui différencie l'homme de l'enfant : il n'y a donc pas lieu de craindre qu'en les étudiant on fasse de l'enfant un *petit homme*.

Le Dr Ph. étudie l'organisme de l'enfant, et son influence sur son développement intellectuel, durant trois périodes : la première qui prend fin au moment de la seconde dentition : l'enfant apprend à coordonner des mouvements ; la seconde, première période scolaire, de la seconde dentition à l'âge de 12 ans environ : l'enfant coordonne des images ; la troisième, de 12 ans à la puberté : l'enfant coordonne des idées. Le passage de chacune de ces périodes à la suivante est marqué par une crise que l'éducateur doit surveiller. L'auteur passe en revue successivement la

mémoire, l'attention et la fatigue mentale. La mémoire doit se transformer, et non s'amplifier : elle doit devenir, de mémoire de mots, mémoire d'idées. L'attention dépend pour une grande partie des mouvements du cœur et de l'appareil respiratoire. La fatigue physique n'est pas, contrairement à un préjugé assez répandu, compensatrice de la fatigue mentale : ce qui la compense et l'annule c'est l'exercice physique. Il faut éviter la fatigue, physique ou mentale, principalement aux époques de formation et de transition.

Tels sont quelques-uns des résultats — l'auteur n'a pas eu l'intention de nous les donner tous en ces quelques pages, et nous avons été forcé d'en omettre un certain nombre — auxquels ont abouti jusqu'à ce jour les recherches de psychologie physiologiques relatives à l'écolier. Il reste un vaste champ à défricher. La difficulté de ces études vient sans doute avant tout de ce qu'il est difficile d'être à la fois psychologue, physiologiste, et pédagogue. Mais il faut reconnaître que la réunion de ces titres est à souhaiter chez tous ceux qui traitent ces questions éminemment complexes. E. Louf.

Giovanni Cesca. — *L'Umanismo di Giosuè Carducci, conferenza tenuta il 26 Febbraio 1907 nella R. Università di Messina.*

Carducci, comme tous les grands poètes, est un philosophe, ou plutôt un observateur et un penseur fier et profond. « Toi seul, ô Idéal, es vrai » a-t-il dit. Aussi voyait-il dans l'avenir, sans être un rêveur, mais bien un homme de vie et d'action. Le poète de la troisième Italie ne croyait pas, comme Savonarole, à la renaissance de son pays par le retour au christianisme primitif. Pour lui l'Église, quand bien même elle se purifierait en remontant à ses sources, n'en serait pas moins un mal, car elle est fondée sur l'ascétisme. Il faut remonter plus haut, jusqu'à l'antiquité classique, à l'humanisme divin de la Grèce. Aussi chante-t-il la nature et l'humanité. Il pense que la nature n'est pas condamnée, et qu'il ne faut renier aucun des sentiments humains qui s'agitent dans une poitrine d'homme. Il veut aussi retourner aux beaux temps de la Rome antique, mère de l'Italie, et source première de la civilisation moderne. L'Italie doit pour vivre avoir une idée et une force propre, elle doit remplir des devoirs envers la civilisation et l'humanité, et présenter aux autres peuples un idéal de justice et de liberté Le poète qui chante la nature, chante aussi l'amour qui est pour lui non seulement un besoin de l'âme, mais encore un devoir moral. La mort n'est pas la fin de la vie, mais seulement la préparation d'une vie nouvelle, et elle oblige l'individu à continuer l'espèce. Carducci voyait dans la lutte des classes, qui conduit le peuple ignorant à la haine et à l'anarchie, un obstacle à la grandeur de la Patrie, de même que l'internationalisme heurtait trop ses aspirations vers l'achèvement de l'unité italienne. L'ignorance du peuple, résultat d'une longue tyrannie temporelle et spirituelle, est la cause principale de la décadence de la troisième Italie, car les classes inférieures, vivant d'une vie animale et sauvage, et adonnées aux superstitions démoniaques et magiques, ne peuvent comprendre un haut idéal moral, tandis que les classes dirigeantes ne recherchent que le plaisir et se croient tout permis. Aussi faut-il répandre la culture intellectuelle jusque dans les plus basses

classes de la société : c'est le seul moyen de promouvoir l'Idéal éthico-social de l'humanisme. LOUF.

Louis Arnould. — *Conférence donnée à la séance de clôture de la Faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal le 2 mai 1906.*

M. L. Arnould, professeur à l'Université de Poitiers, a fait l'an passé une série de conférences à l'Université de Montréal sur la littérature française. Il a étudié le XVIe et le XVIIe siècles, puis Mérimée et Alphonse Daudet, en s'attachant à présenter une suite d'idées ferme, appuyée sur des documents d'histoire et des textes de littérature. Il y a fondé une bibliothèque d'études, où il souhaite que *l'on lise*, que *l'on flâne*, et que *l'on cause*. « Une bibliothèque, dit-il, est un congrès des meilleurs esprits du genre humain, congrès d'une espèce rare, car l'on ne s'y dispute pas, l'on n'y discute même point; congrès silencieux, où l'échange des idées se fait dans le secret, d'âme à âme. Au premier abord, les congressistes dans cette assemblée ont l'air de dormir sur leurs sièges, qui sont les rayons de la bibliothèque. Mais ce n'est qu'une apparence. Qu'un lecteur se présente, et aussitôt le prétendu dormeur retrouve toute sa vie, chaude, lumineuse, ardente, dont il stimule, éclaire ou réchauffe l'esprit qui vient à lui ». M. L. Arnould engage les étudiants de l'Université Laval (Université catholique) à chercher à réaliser l'accord, dans les esprits cultivés, de la science et de la foi, accord auquel travaillent les catholiques français. LOUF.

André Michel. — *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, tome II. — *Formation, expansion et évolution de l'art gothique*, 1re partie. — Paris, Colin, 1906.

Ce troisième volume d'une œuvre (1), dont le premier tome comprenant deux parties, a été analysé ici même, s'ouvre par une introduction, dans laquelle M. André Michel expose quelques idées générales essentielles sur les conceptions anciennes de l'art gothique et les caractéristiques principales qu'y découvre la critique moderne.

Suivent cinq chapitres dont deux sont le résultat de la collaboration de plusieurs savants. Le premier, consacré à l'architecture gothique du XIIIe siècle, est l'œuvre de M. Enlart, auteur des monographies correspondantes dans les volumes précédents. Les mêmes qualités d'information et d'érudition exactes et précises s'y retrouvent. Il semble que l'exposition ait gagné en clarté et en composition. M. Enlart définit d'abord les éléments du style gothique, voûte, arcs-boutants, etc. Il indique ensuite les grandes écoles françaises, insistant sur les monuments les plus significatifs. Il consacre quelques pages à l'architecture civile, militaire et monastique. De la France il passe aux pays étrangers, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, Italie, etc. En Angleterre il étudie très soigneusement les nombreuses traces de l'influence française. Il montre l'importance des sources françaises de l'architecture gothique d'Italie, et le peu de compréhension qui fut manifestée au delà des monts à l'égard de ce style nouveau. L'architecture civile n'est pas négligée ;

(1) Nous avons reçu récemment le quatrième volume, par lequel s'achève l'étude de l'art gothique. Il sera étudié prochainement.

elle s'est surtout développée dans les zones d'influence des églises et des abbayes. En Espagne et en Portugal se manifeste au contraire au XIII° siècle un plein épanouissement du style gothique, dont font foi de nombreux monuments. Enfin l'Orient latin a mérité une division spéciale, tant par l'importance de ses édifices religieux que par l'abondance de ses forteresses.

Le chapitre II traite de la formation et du développement de la sculpture gothique du XII° siècle à la fin du XIII° siècle. M. André Michel s'est réservé l'étude de la statuaire en France. Il résume d'abord avec beaucoup de netteté le programme iconographique que les sculpteurs se sont proposé d'exprimer, puis il passe à l'examen des œuvres elles-mêmes. Il ne s'agit point pour lui de juxtaposer chronologiquement d'exactes et fastidieuses descriptions, mais d'esquisser à grands traits l'évolution de la sculpture pendant plus d'un siècle. Rien de plus concret et de plus documenté d'ailleurs que cette histoire résumée : « Parler de transition du roman au gothique, remarque avec finesse M. André Michel (p. 130), comme du passage d'un certain état existant en soi à un autre état, c'est presque faire de la métaphysique et créer des entités qui sont l'œuvre de notre esprit beaucoup plus que des réalités vivantes ». De cette évolution, M. André Michel définit la tendance directrice, en montrant qu'elle provoque « l'élimination graduelle de tout ce qui, dans les traditions des ateliers anciens, n'était plus que la répétition stéréotypée d'anciens modèles imités servilement » (p. 135). La prudence de sa méthode déjà signalée pour les volumes précédents est demeurée égale à elle-même en cette nouvelle monographie. Il se défend de donner des indications chronologiques d'une précision pseudo scientifique (p. 138). Mais à l'occasion il ne négligera pas d'indiquer, rapprochant l'évolution de la sculpture grecque et celle de notre art national, que des lois constantes à travers les civilisations et les croyances changeantes, lui semblent présider « à l'évolution de l'organisme vivant qu'est une école d'art ». Ce ne sont là que de rapides aperçus sur la philosophie de l'histoire de l'art, et comme un repos pour l'esprit entre deux analyses de détail ou à la fin d'une discussion de dates ou d'attributions.

L'étude de la statuaire des grandes cathédrales se borne à l'examen de thèmes iconographiques essentiels, traités diversement à quelques années d'intervalle, le couronnement de Marie, l'image du Christ, la légende des Apôtres, le Jugement dernier, etc. Chartres, Paris, Reims, Amiens, sont commentés en détail suivant ce plan, et aussi les représentations les plus intéressantes qui figurent sculptées à l'extérieur des autres cathédrales, constituant un ensemble moins parfait et moins complet. Enfin quelques pages intéressantes sont consacrées à la sculpture française, si riche pendant le XIII° siècle. Le tout est un modèle de synthèse scientifique et pourtant élégante.

Dans le même chapitre les sculptures étrangères sont traitées par les collaborateurs de M. Michel. M. Enlart s'est chargé de l'Angleterre, M. Bertaux de l'Espagne (sculpture chrétienne) Les autres pays semblent réservés pour un volume suivant. Il y a peut-être là quelque hésitation dans la composition, d'autant plus que ces deux monographies portent toutes deux non pas sur la sculpture gothique au XIII° siècle seulement, mais sur l'évolution des sculptures anglaise et espagnole depuis les origines. On peut regretter également que la bibliographie des deux premiers

chapitres soit rejetée au volume suivant Chacune des parties de cette monumentale histoire de l'art ne devrait-elle pas se suffire à elle-même ?

Il n'en faut pas moins reconnaître l'importance des notices de MM. Enlart et Bertaux. La deuxième est très détaillée : elle comprend plus de 80 pages. L'auteur reconnait la difficulté de l'étude par lui entreprise « non seulement à cause de la pénurie de documents authentiques et d'études critiques, mais encore à cause du caractère archaïsant de beaucoup de monuments » Son essai de synthèse comble une lacune importante, l'histoire de l'art médiéval espagnol étant fort peu connue en France, malgré l'influence considérable qu'a exercée au delà des monts notre sculpture nationale. Quant à la méthode employée par M. Bertaux elle est très prudente en raison même du petit nombre des analyses de détail, consacrées jusqu'ici à la sculpture espagnole. M. Bertaux ne tente pas un essai de classement des monuments romans par écoles provinciales. Le jugeant prématuré (p. 222), il groupe « les séries de sculptures qui ont les mêmes formes spécifiques, imposées par un rôle analogue dans un corps d'architecture », passant des cloîtres à chapiteaux historiés aux tombeaux et aux portails. Il note les influences de l'art moresque, puis de l'art toulousain ; ses conclusions sont les suivantes : « La prédominance des éléments français dans la sculpture romane d'Espagne est un fait incontestable. Cependant des ateliers locaux s'étaient formés au XIIe siècle dans la plupart des provinces. Les uns reproduisent des motifs élémentaires qui remontent à l'époque wisigothique ; d'autres s'inspirent de l'art musulman » (p. 265). M. Bertaux analyse ensuite en détail le grand porche de la cathédrale de Compostelle qui date du XIIe siècle, puis les cathédrales de Castille et de Léon, où se retrouve le style français du XIIIe siècle, et enfin les vierges françaises dispersées dans les églises et les musées. Il note que la sculpture française du XIIIe siècle resta complètement inconnue dans une grande partie de l'Espagne chrétienne (Navarre et Catalogne par exemple) et qu'au contraire les archaïsmes sont fréquents dans la décoration des portails de ces régions. Quelques pages sur les tombeaux espagnols du XIIIe siècle terminent cette importante étude.

Le chapitre III, auquel ont collaboré MM. Haseloff, Emile Mâle, Conrad de Mandach, Emile Bertaux, est consacré aux miniatures, aux vitraux et à la peinture murale. M. Haseloff retrace avec une grande abondance de détails et une très solide documentation l'évolution de la miniature depuis le début du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe siècle dans les pays cisalpins (France, Belgique, Allemagne, Angleterre), sujet vaste et mal étudié jusqu'ici dans son ensemble, difficile par la dispersion des œuvres qui nous reste de cette époque et par la multiplicité des influences qui s'exercent d'un pays à l'autre. Voici le schème de ce développement, sans les preuves qui l'appuient et les commentaires qui l'enrichissent. Au XIIe siècle Cîteaux et Cluny sont essentiels dans l'histoire de la miniature française : quelques manuscrits importants subsistent des écoles du Nord : mais la miniature française est éclipsée à cette époque par la miniature anglaise. En Angleterre fleurissent les écoles de Saint-Albans, de Canterbury et surtout de Winchester. Au moment de tomber dans le maniérisme par excès de perfection, la peinture anglaise est atteinte par une influence byzantine qui contribue à la transformation du

style. « On allait à partir de ce moment comprendre mieux la forme humaine et réagir contre la conception purement ornementale qui avait prévalu » p. 316)

En Allemagne, au xiie siècle, la tradition de la miniature othonienne s'est perdue. Ce sont de nouvelles écoles qui se constituent dans le Sud-Est avec prépondérance des éléments byzantins, sauf à Ratisbonne, dans le Sud-Ouest (Souabe et Alsace) ; dans le Bas-Rhin, la Westphalie et la Saxe si ternes à l'époque othonienne. En France, au xiiie et au xive siècle, la miniature va prendre sa revanche, et se développer autour de saint Louis, comme jadis autour de Charlemagne, avec comme principal centre Paris : elle est influencée au début dans son style, sa technique et son coloris par la peinture sur verre. Dans cette évolution, M. Haseloff distingue trois périodes, l'une qui va de 1200 à 1250, l'autre qui commence avec saint Louis, et dans laquelle l'influence décisive de l'architecture et de la sculpture remplace celle de la peinture sur verre, la troisième qui occupe la première moitié du xive siècle. En Angleterre fleurit, vers 1250, un style de transition, baroque, sentimental et pathétique, avec des thèmes grotesques très fréquents dans l'encadrement. A la fin du xiiie siècle, il y a rapprochement de l'art français et de l'art anglais, influence réciproque des deux styles. A partir de 1320, on connaît en France quelques noms de miniaturistes, en particulier celui de Jean Pucelle, dans le style duquel se manifeste déjà quelque italianisme, et dont l'école dure jusque vers le milieu du xive siècle. En Allemagne, à la fin du xiie siècle, commence le triomphe du byzantinisme, avec lequel apparaît un style nouveau, dont la patrie est la Saxe, et qui finit par l'emporter dans toute l'Allemagne. Peu à peu commence une lente pénétration de l'art gothique et de la miniature française dans l'Allemagne du Sud-Est, en Bohême ; l'imitation devient peu à peu générale.

Ce bref résumé ne peut que montrer l'importance et la nouveauté des vues de M. Haseloff. Dans le même chapitre, M. Mâle étudie la peinture sur verre en France, école de Chartres, école de Lyon, puis de Paris dans la deuxième moitié du xiiie siècle. Il signale l'apparition des grisailles, détermine les caractères généraux des vitraux du xiiie siècle, indique les principaux sujets. Ces quelques pages se recommandent par des qualités d'exposition, qui ne nuisent pas à la solidité de la documentation et à la prudence toute scientifique de la méthode. Un nouveau collaborateur de M. André Michel, Conrad de Mandach, privat-docent à l'Université de Genève, auteur d'un livre important, auquel Eugène Müntz ajouta une préface, sur *Saint Antoine de Padoue et l'art italien*, donne ensuite une très courte notice sur la peinture de verrières en Suisse, et M. Mâle retrace l'évolution de la peinture décorative en France au xiiie et au début du xive siècle. La peinture murale en Suisse est analysée par M. de Mandach, la peinture espagnole dans son développement depuis le ixe jusqu'au xive siècle par M. Bertaux. Une copieuse bibliographie de détail termine le chapitre.

M. Pératé continue en ce volume ses études sur la peinture italienne. Partant des mosaïques et des peintures romanes, passant en revue les pavements historiés de l'Italie du Nord, les crucifix et les madones de tradition byzantine, il arrive aux prédécesseurs de Giotto, pisans, liégeois, florentins et siennois. Assise l'arrête assez longtemps : il y voit « la vraie

patrie de l'art italien naissant » (p. 435). A cette époque seulement commence véritablement la peinture italienne. « Nous n'aurons plus désormais affaire, écrit avec raison M. Pératé (p. 438), à des œuvres anonymes, à de grossiers tâtonnements ou à de servilles répétitions : *la période de l'archéologie est close* ». Après avoir porté un jugement d'une remarquable modération sur Vasari, trop méprisé par l'hypercriticisme contemporain, M. Pératé étudie Cimabue, dans lequel il voit un mosaïste autant qu'un peintre. Peut-être se montre-t-il un peu sévère pour Margaritone, dont les œuvres — celles en particulier que conserve le musée d'Arezzo — ne sont pas sans valeur. Entre Cimabue et Giotto, il place avec raison les intermédiaires longtemps supprimés, les mosaïstes romains, Cavallini et Torriti. Il revient à Assise où travaillaient des Toscans comme Cimabue et des Romains comme Torriti et Cavallini, et conclut en affirmant qu' « Assise fut pour le rénovateur de la peinture italienne un atelier de vivantes et fécondes leçons ». Ce chapitre est suivi d'une bibliographie très complète où l'on peut s'étonner seulement que ne soit pas indiquée la deuxième édition du livre de Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, beaucoup plus récente et complète que la première.

Ce troisième volume de l'*Histoire de l'art* se termine par un essai très documenté de M. Raymond Kœchlin sur les ivoires gothiques. Ce ne sont pas les œuvres qui manquent, et l'auteur s'est surtout proposé de donner une idée nette de l'activité d'un métier d'art mineur au moyen âge Il y a admirablement réussi.

En somme, l'œuvre entreprise par M. André Michel se continue en devenant de plus en plus intéressante et avec un progrès constant, qui se manifeste jusque dans les illustrations plus nombreuses et plus significatives par leur format augmenté que dans les volumes précédents. Cinq planches hors texte leur sont jointes. Souhaitons seulement que cette *Histoire de l'art* trouve auprès du grand public comme auprès des savants le succès qu'elle mérite chaque jour de plus en plus.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

F. Nau. — *Lettres choisies de Jacques d'Edesse, publiées et traduites* (*Extrait de la Revue de l'Orient chrétien*), 92 p. — Paris, Leroux.

M. Nau publie : 1° la lettre de Jacques d'Edesse à Jean le Stylite sur la chronologie biblique et la date de la naissance du Messie; 2° la lettre au diacre Georges sur une hymne composée par saint Ephrem et citée par saint Jean Maron; 3° la lettre au diacre Georges sur la généalogie de la Sainte-Vierge. Pour chacune M. Nau donne une introduction, le texte syriaque et la traduction. Dans la première, Jacques d'Edesse signale, outre Eusèbe, comme ayant fait une histoire depuis le commencement de la création jusqu'à notre époque, *Africanus*, avant l'époque d'Eusèbe, *Clément*, l'auteur des Stromates, *André* et son frère *Magnus*, *Hippolyte*, le saint évêque et martyr, un autre nommé *Métrodore*, *Anianus*, moine d'Alexandrie, *Andronicus*, beaucoup plus récent et plus moderne qu'Eusèbe. Aucun d'eux, dit Jacques, n'a pu faire une histoire (un comput) qui concorde avec celle des autres, non seulement pour la comparaison et la position des années des royaumes les unes en face des autres. Ils ne sont même pas d'accord sur le nombre des années de cette durée, à cause des différences des versions des Livres saints.

Dans la seconde, Jacques d'Edesse explique ce que saint Ephrem dit du Verbe, fils unique de Dieu le Père, en termes qui paraissent tout à fait orthodoxes à M. Nau, bien qu'on classe aujourd'hui Jacques parmi les monophysites. Dans la troisième, Jacques remarque que l'affirmation, empruntée aux prophètes, que le Messie est de la race de David est admise par les Juifs — qui renient ce véritable Messie, par les Musulmans qui ne le reconnaissent pas comme Dieu et comme fils de Dieu — comme par les chrétiens.

M. Nau termine son opuscule par la traduction des lettres XII et XIII de Jacques d'Edesse, publiées dans le *Journal of sacred literature and Biblical Record* (1876). Elles constituent, comme le dit justement M. Nau, un important spécimen de la critique biblique dans les premières années du VIIIe siècle et de l'érudition de Jacques d'Edesse. Il y est fait mention d'Eusèbe, évêque d'Emèse, des hérésies de Valentin, de Marcion, de Qouq, de Bardesane et de Manès, etc.

M. Nau nous a fourni ainsi, à tous, sur ce contemporain de Jean Damascène, des renseignements d'autant plus intéressants que l'Occident chrétien est à cette époque plongé dans une ignorance plus profonde.

Ajoutons qu'il nous montre comment se fait actuellement en Turquie la circulation des livres : « Nous avions adressé, dit-il, p. 22, une quarantaine d'exemplaires du tirage à part, *Opuscules Maronites*, 1re partie (texte syriaque, lith. et trad.) à un libraire de Beyrouth qui ne les a pas encore reçus. Ces exemplaires ont été arrêtés en douane et après examen de deux d'entre eux à la censure à Constantinople, on nous a fait savoir que, si nous voulions les revoir, le libraire devrait d'abord consigner une somme d'argent, puis les porter en présence de deux agents sur un paquebot en partance, pour ne toucher son argent consigné qu'au moment où l'ambassadeur à Paris écrirait à Beyrouth que les livres étaient arrivés. Nous avons eu recours à l'ambassade turque et y avons appris que la censure était supérieure aux ambassadeurs; nous avons écrit au consul de France à Beyrouth qui a dû juger cette affaire ou trop infime ou trop difficile, car il ne nous a pas répondu. Nous en sommes donc restés là, de crainte de perdre la somme consignée sans recouvrer saint Jean Maron, que nous avons laissé aux mains des douaniers turcs ». F. P.

Th. Joran.— *Le chapitre des Beaux-Arts du Siècle de Louis XIV de Voltaire*, édition classique. — Paris, 1906, Croville-Morant.

Il est permis de ne pas aimer Voltaire. Mais il nous paraît difficile d'admettre qu'on apporte, dans une simple édition classique d'un chapitre spécialement littéraire du *Siècle de Louis XIV*, la partialité et l'acrimonie que M. Joran y a si libéralement dépensées. Nous nous bornerons, pour justifier notre appréciation, à quelques citations toutes crues.

L'édition de M. Joran est précédée d'une courte *Introduction* sur Voltaire critique littéraire. En voici les conclusions, rédigées par M. Joran lui-même :

« I. Le chapitre des Beaux-Arts est tout pénétré d'esprit moderne, quelque respect que l'auteur y affiche pour la tradition.

II. — Le chapitre des Beaux-Arts ne renferme ni plan, ni méthode, ni idées générales.

III. — La critique chez Voltaire affecte une allure de polémique qui est inconciliable avec l'impartialité de la science.

IV. — La critique chez Voltaire a un caractère purement subjectif qui lui ôte toute portée générale.

Enfin elle trahit peu d'élévation morale. »

Le sentiment, qui a inspiré ces conclusions à M. Joran, se retrouve dans la plupart des notes de son édition. Citons quelques exemples.

P. 45, note 2, à propos de la phrase : Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre (les *Maximes* de La Rochefoucauld): « *Tel est le genre de raisonnement de Voltaire : supposer acquis ce qui est douteux ou faux.* La maxime fondamentale de La Rochefoucauld a bien plutôt l'air d'une erreur que d'une vérité, en raison de la généralisation intrépide qu'elle contient .. Mais *l'adhésion à la doctrine de la morale de l'égoïsme,* professée par La Rochefoucauld, *rentrait dans le système général de Voltaire*, et c'est pourquoi il n'a fait sur le principe même aucune des réserves les plus élémentaires qui s'imposent au critique. »

P. 47, note 7, à propos de la phrase concernant Bourdaloue : Ce fut une lumière nouvelle : « injuste pour Bossuet. *Voltaire cherche toujours à rehausser le talent au détriment du génie. Instinctivement il se range aux côtés des hommes de second ordre.* »

P. 60, note 4, à propos du renseignement que donne Voltaire sur les éditions du *Télémaque* : Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise : « ce chiffre paraît un peu gros : *les expressions : je l'ai vu, j'y étais — ne sont pas toujours dans la bouche de Voltaire une preuve péremptoire.* »

Nous ne voulons pas multiplier les exemples de l'acrimonie avec laquelle M. Joran a composé cette édition. On pourra s'en rendre compte en lisant la note 1 de la page 63, la note 2 de la page 64, la note 5 de la page 66, la note 2 de la page 77, la note 1 de la page 79, les notes 2 et 3 de la page 86, la note 5 de la page 89, la note 1 de la page 93.

Qu'on nous permette, en terminant cette énumération, de nous étonner de la phrase suivante, note 5 de la page 54 : « Bossuet ne savait pas, comme Fénelon, *se rabaisser* au niveau d'une intelligence enfantine ». Quand on est un éducateur, et quand on a le sentiment de sa tâche, on ne croit jamais *se rabaisser*, quand on se met à la portée des enfants.

Et maintenant est-il possible de découvrir pourquoi M. Joran est animé à l'égard de Voltaire de sentiments si peu sympathiques? Nous croyons trouver l'explication de son attitude dans deux notes, qui trahissent les véritablespensées de M. Joran en matière historique et littéraire.

P. 55, note 3, à propos du *Discours sur l'histoire universelle* : « il va de soi que les grands progrès de la science historique et les découvertes de l'épigraphie... ont infirmé sur bien des points les assertions de Bossuet, mais sur des points de *détail*, négligeables par conséquent dans un ouvrage dont la portée est toute d'édification. »

Ainsi, en matière historique, le *Discours sur l'histoire universelle* n'a vieilli que sur des points de détail !

P. 81, note 1, à propos de la phrase de Voltaire : Molière fut un législateur des bienséances du monde : « oui, pour tout ce qui touche à la conduite de la vie, à la profession, au commerce avec nos semblables, non pour ce qui est de l'âme, de la *religion*, de l'idéal. »

Ou cette restriction ne signifie rien, ou M. Joran s'obstine à croire qu'en stigmatisant Tartufe, Molière a attaqué la religion.

De ces deux notes, ne ressort il point que M. Joran se laisse peut-être guider, dans ses appréciations, par d'autres raisons que des raisons purement littéraires? On sait quel est le milieu dans lequel il est de bon goût de prétendre que les découvertes de la science n'ont infirmé en rien les affirmations de la Bible, — dans lequel également il est bien porté de croire que Molière, parce qu'il a écrit *Tartufe*, était un ennemi de la religion. M. Joran appartient à ce milieu, et il lui est impossible de s'en dégager quand il fait de la critique littéraire. Et alors, lui empruntant une des conclusions de son *Introduction*, nous conclurons nous-même :

La critique chez M. Joran affecte une allure cléricale, qui est inconciliable avec l'impartialité de la science. J. Toutain.

J. Delvaille. — *La vie sociale et l'éducation.* — Félix Alcan, éditeur, 1907. In-8°, VIII-199 p.

L'individu est encadré dans un milieu social à la fois traditionnel et sans cesse renouvelé. Mais il n'en est pas l'esclave. Sa conscience, son intelligence le jugent, le modifient, le transforment Il faut donc former des consciences, des intelligences et ne pas compter pour cela sur l'action automatique des institutions, mais sur l'éducation. L'éducation doit s'adresser aux consciences, aux intelligences elles-mêmes, éveiller en elles le sentiment des principes mêmes de leur vie, qu'il ne faut pas chercher au dehors. Éveiller l'esprit d'examen : voilà le but de l'éducation intellectuelle. Donner le sentiment de l'incommensurable valeur de la personne humaine, de l'ordre moral fondé sur cette idée : voilà le but de l'éducation morale. Est-ce à dire que la conscience et la pensée enferment l'individu en lui-même? La raison ni la conscience ne conçoivent l'homme isolé de l'homme. « L'ensemble se sauvegarde et se respecte en respectant l'individu, et celui-ci ne se réalise véritablement que dans la société » (1). Mais la société où l'individu se réalise est une société de consciences, une association consentie. Ainsi se concilient l'individualisme et le socialisme. « Les peuples les plus individualistes ne sont-ils pas aussi ceux qui sont les plus avancés dans la pratique de l'association ? » (2).

Pensées généreuses, et dans une large mesure vraies, mais qu'il faudrait selon nous corriger, préciser sur un point essentiel. M. Delvaille conçoit la personne morale à la manière kantienne comme jugeant la société humaine du point de vue d'une cité extra-sociale, et en quelque sorte de haut. C'est là une idée trop vague pour qu'on puisse l'utiliser. C'est de plus, selon nous, une idée fausse. Nous croyons au contraire que l'individu est libre dans la mesure où la cité est libre, que sa liberté est un fragment infinitésimal de la liberté collective. Il peut, à vrai dire, réagir contre la société dont il est membre, mais non point avant de l'avoir bien connue, d'en avoir bien pénétré l'esprit. L'idée nouvelle qu'il défend n'est légitime qu'à cette condition. Même un révolutionnaire doit

(1) Delvaille, p. 171.
(2) *Ibid.*

prendre la file, comme un savant novateur doit quand même se situer dans l'histoire. J'accorde que toutes les *valeurs* humaines ne sont pas sociales, au sens étroit du mot Il y a des valeurs de civilisation (science, art, philosophie, etc.) en partie indépendantes des premières. Mais celles-ci aussi ont leur *nature*, leur *histoire* susceptibles d'une étude objective. Elles ne sont pas uniquement des produits de consciences individuelles. Il faut donc éviter que l'enfant s'imagine trouver en sa conscience — conçue comme isolée et intemporelle — la source de la vie morale. Il faut avant tout l'élever comme un être social, en vue d'une civilisation historiquement datée, d'un pays. C'est ainsi qu'on en fera un individu. La méthode d'éducation morale de M. Delvaille reste trop individualiste et trop vague.

Il en est de même de sa méthode d'éducation intellectuelle. Il faut former l'esprit d'examen. Sans doute, mais par quels moyens ? M. Delvaille préfère-t-il l'éducation scientifique à l'éducation littéraire ? On ne sait trop. C'est que si l'on ne se place pas au point de vue social, et historique, comme la notion de personne reste indéterminée et pour ainsi dire suspendue en l'air, la formation de l'esprit n'a pas de but précis. De plus, avant de juger en science, il faut savoir et même croire ; car on ne peut tout de suite pénétrer les principes. L'esprit critique ne doit pas être éveillé précocement et sur tous les points. Pas plus que la conscience, l'esprit ne doit être envisagé uniquement comme un créateur ou même un juge.

M. Delvaille croit aux bienfaits de l'association. Mais à quelle forme d'association pense-t-il ? Il laisse quelque place à l'Etat ; mais visiblement ses préférences vont à l'association libre, en raison de la conception qu'il s'est faite d'une personnalité morale isolée en relation avec d'autres personnalités également isolées. Ainsi se trouvent résolues, par des motifs tout subjectifs, des questions qui relèvent, je le veux bien, en dernier ressort, de la conscience, mais après seulement qu'elle s'est éclairée par l'histoire, et dans les limites des directions que l'histoire impose.

Je reproche donc à M. Delvaille sa conception kantienne et renouviériste de la personne et de la société, conception trop individualiste, trop peu historique, et par cela même imprécise. Ceci ne m'empêche point de reconnaître le mérite d'un livre d'une inspiration élevée, qui témoigne d'un esprit méthodique et probe.

F. Rauh.

J. Salvioli. — *Le capitalisme dans le monde antique. Etudes sur l'histoire de l'économie romaine* (Traduit sur le manuscrit italien par **Alfred Bonnet**). — Paris, Giard et Brière, 1906, in-8°, 320 pages.

On a pu reprocher à M. Salvioli d'avoir trop laissé s'interposer entre lui et les sources l'érudition allemande, d'avoir cité parfois à côté, ou donné des références inexactes. On a pu même regretter que M. S., dans son désir de le différencier du capitalisme moderne, n'ait pas distingué assez le pré-capitalisme de la fin de la République romaine et des premiers siècles de l'Empire d'avec l'économie familiale ou naturelle qui précède et suit cette époque (car il y eut à la fin de la Rome impériale un retour à l'économie familiale qui prépare le moyen âge). Mais le critique

même qui fait ces réserves reconnait tout le mérite du livre de M. S. (1). Ce mérite est d'avoir, en économiste formé, semble-t-il, surtout à l'école de Marx et de Sombart opposé à un régime où les biens sont accumulés et concentrés en vue de la jouissance et du pouvoir (économie romaine) un régime où la fin économique est la production et l'échange (économie moderne depuis la fin du XVIIIe siècle). La différence des deux régimes tient, pour la plus grande part, à l'existence dans les temps modernes d'un grand marché, d'un salariat libre juridiquement et économiquement dépendant, instrument de travail toujours mobilisable. Et ces deux causes elles-mêmes tiennent essentiellement au développement moderne de la technique industrielle et des communications commerciales. Le grand capital antique a produit surtout des objets de luxe et pour Rome. Il a trouvé toujours en face de lui une classe de petits propriétaires qu'il n'a pu absorber ni supprimer, quoi qu'on ait dit à tort de l'expropriation des petits propriétaires par les *latifundia*. La technique industrielle encore embryonnaire n'a pas été la source des grandes fortunes, mais bien la conquête, ou l'usure par le prêt ou la location. La terre reste à Rome le moyen le plus ordinaire de la richesse, de la puissance politique et sociale, et la terre utilisée non pour l'échange, mais pour le luxe ou la domination. L'idéal romain est resté celui du propriétaire foncier, vivant de ses terres et de ses esclaves.

M. S. ne méconnait pas au reste qu'il y ait eu à Rome les germes d'autres formes économiques Il sait qu'il y eut une classe de financiers les chevaliers, que l'achat, la vente, la location d'esclaves fut une sorte de profit capitaliste (2) qu'il y eut des artisans ou des rentiers entrepreneurs (ce dernier cas fut plus rare) utilisant des salariés libres (3) de grands propriétaires ruraux en même temps industriels (pp. 191, 202, 216 et suiv.). Il n'ignore pas davantage le développement de la classe des salariés libres pendant le Bas Empire (4), non plus que la différence qui sépare le régime économique d'Athènes et des villes maritimes du capitalisme romain ; de sorte qu'il faudrait chercher là peut-être plus qu'à Rome l'analogue du capitalisme moderne (5). Mais M.S. maintient cependant ses positions. L'économie de la fin de la République et de l'Empire, plus généralement l'économie antique de la période classique, fut une économie mixte, mélange de l'économie familiale en voie de dissolution avec une économie monétaire et urbaine sans doute, mais qui n'eut de commun avec le capitalisme moderne que des formes toutes extérieures.

Le livre de M. S. est certainement un des plus riches, un des plus intelligents qui aient été écrits sur l'économie antique. F. RAUH.

Ernest Denis. — *La Fondation de l'Empire allemand* (1852-1871), — Paris, Arm. Colin, 1906, VIII-528 p., in-8o.

Après avoir publié, dans la *Bibliothèque d'histoire illustrée*, fondée et dirigée par J. Zeller et M. H. Vast, deux volumes intitulés *L'Allemagne*.

(1) Voir le *Capitalisme dans le monde antique*, par G. Platon. *Mouvement socialiste*, mars 1907.
(2) V. sur la finance à Rome particulièrement, p. 267.
(3) P. 48, 163, 202.
(4) P. 297.
(5) P. p. 153, 235.

de 1789 à 1810 (*Fin de l'Ancienne Allemagne*), et *L'Allemagne de 1810 à 1852* (*La Confédération germanique*), M. Ernest Denis a récemment couronné cette œuvre en retraçant *La Fondation de l'Empire allemand* (1852-1871). Ce nouveau volume n'a pas le même caractère que les deux précédents. Il est plus qu'eux un livre de pure science historique. Il en est la suite chronologique et logique, mais il est indépendant d'eux ; il est par lui-même et sans eux une œuvre au vrai sens du mot.

Après une forte et substantielle *Introduction*, dans laquelle sont brièvement rappelées les origines de l'Unité allemande, l'organisation de la Confédération germanique en 1815, l'institution du Zollverein et les vicissitudes que l'Allemagne traversa en 1848-1849, M. E. D. aborde immédiatement son sujet. Il a divisé en quatre livres son récit des événements qui transformèrent l'Allemagne entre 1852 et 1871 : I. *Le lendemain de la Révolution* (1. La réaction ; 2. Les résultats de la réaction ; 3. Le mouvement intellectuel de 1850 à 1860). — II. *Les années d'apprentissage de Bismarck* (1. L'Allemagne pendant la guerre de Crimée ; 2. La Prusse entre la France et l'Autriche ; 3. L'avènement de Bismarck au ministère). — III. *La fin de la Confédération germanique* (1. La Question des duchés ; 2. Kœniggraetz ; 3 La Confédération du Nord). — IV. *Le nouvel Empire germanique* (1. Les origines de la guerre de 1870 ; 2. L'Empire).

Par la connaissance approfondie du sujet, par la haute intelligence des hommes et des faits, par l'effort remarquable d'impartialité qui s'y révèle à chaque page, par l'ampleur de la conception et de la méthode, ce livre de M. D. nous paraît être un des ouvrages les plus remarquables qu'ait produits l'école historique française. Il ne suffit pas à M. D. de recueillir minutieusement des faits ; ce n'est pas là, à ses yeux, la fin de son travail ; c'en est seulement la condition nécessaire. Il ne lui suffit pas non plus de montrer les grands hommes en train d'agir ; il ne croit pas à la mission providentielle des personnages les plus importants. Au-dessus des faits et des hommes, M. D. montre l'action des grands courants d'idées, de passions, de volontés, le plus souvent collectives et anonymes : « Il ne faut jamais oublier, écrit-il (p. 150), qu'une découverte, quelque prodigieuse qu'elle nous paraisse, n'est en somme que l'aboutissement presque fatal d'une infinité de recherches antérieures... Un chef, si résolu qu'il soit, ne peut rien s'il n'apparaît pas à l'heure propice : pour que l'action de l'homme soit féconde, il faut qu'elle se rencontre avec celle de Dieu, c'est-à-dire avec les forces du passé et la poussée de l'avenir. Celui-là seul nous apparaît grand, qui est porté sur les épaules de la foule. » Et ailleurs : « L'histoire a une tendance naturelle à se transformer en une collection de biographies et elle exagère presque nécessairement l'influence des individus. En réalité, de même que tous les représentants d'une même génération, en dépit de leurs divergences apparentes et de leurs haines furibondes, sont les prisonniers d'un certain nombre d'idées et sont dominés par une conception analogue du monde, les hommes qui dirigent la politique d'un pays déterminé ont tous comme un air de famille qui efface presque leur physionomie propre et qui les différencie nettement des ministres des Etats voisins. » (p. 168). Mais, si M. D. a de l'histoire et des forces qui la créent cette idée d'ensemble, il ne néglige pas cependant de tracer avec une précision toute scientifique le

portrait des principaux personnages qu'il rencontre sur sa route : qu'on lise, par exemple, les pages qu'il a consacrées à Bismarck, à Napoléon III, au roi Guillaume. Méthode rigoureuse dans l'analyse, ampleur de vues dans la synthèse : telles sont les deux qualités maîtresses dont M. D. a surtout fait preuve dans son beau livre.

Sans doute, on pourra juger que telle ou telle de ses appréciations est trop indulgente pour ceux-ci, trop sévère pour ceux-là. Et peut-être, le loyal et courageux effort d'impartialité qu'il a fait a-t-il empêché M. D. de rendre toujours justice à la France, de dire sur l'Allemagne des vérités souvent cruelles. Nous pensons ici aux pages qu'il a consacrées à la guerre de 1870 1871. Il nous semble que du tableau tracé par M. D. bien des traits appellent des retouches. Pour ne citer qu'une phrase, peut-on vraiment accepter sans réserves celle-ci : « En face d'un *furieux*, tel que Gambetta ou Chanzy, le Chancelier eût redouté des résolutions désespérées ; avec Thiers, il avait trop l'impression que tout s'évaporait en *discours, en gestes et en larmes*? »

Mais, quelles que soient les critiques de détail qu'on puisse adresser à M. D., l'œuvre est là, forte, saine, puissamment charpentée, d'une composition à la fois serrée et large ; des idées y circulent, vivantes et souples ; un sentiment l'anime, la recherche de la vérité historique ; comme l'œuvre elle-même, le style est vigoureux, franc et net sans brutalité, d'une belle et sympathique allure.

Une telle œuvre honore l'homme qui l'a conçue et qui l'a ainsi exécutée ; elle honore, avec lui, notre école historique tout entière.

J. Toutain.

I. **Ed. Clavery.** — *Occident et Extrême-Orient.* — Berger-Levrault et Cie, 1906, 46 p. 8°.

II. **Léon Dèries.** — *Comment élever la Démocratie?* — Paris, H. Paulin, 1907, 68 p.

III. **A. Dufréchou.** — *Gobineau* (Collection *Philosophes et Penseurs*). — Paris, Bloud, 1907, 64 p.

IV. **L. Febvre.** — *La Franche-Comté* (dans les *Régions de la France*, publication de la *Revue de Synthèse historique*). — Paris, L. Cerf, 1905, 76 pages.

I. Inspirées et suggérées par le livre récemment paru de M. Courant, *Etudes sur l'éducation et la colonisation* (Bibliothèque internationale de l'Enseignement supérieur, t. X), les pages écrites par M. Ed. Clavery décrivent les diverses formes du rapprochement qui s'effectue depuis un certain nombre d'années entre l'Europe et l'Extrême-Orient. M. E. C. montre quels sont les progrès faits en Chine par la connaissance et, dans certains cas, par l'adoption pratique des mœurs et des idées occidentales ; il insiste sur le rôle que jouent déjà et que peuvent jouer à ce point de vue dans l'avenir le commerce, les chemins de fer, les télégraphes, etc.

II. M. Léon Dèries examine successivement comment il faut élever l'enfant à l'école, suivre l'adulte au lendemain de l'école, accompagner et conseiller l'homme mûr dans la vie publique. L'inspiration, d'où ce petit livre est sortie, est généreuse ; les idées qui s'y expriment sont

souvent très hautes ; aucune concession n'est faite à la démagogie ; l'auteur a parfaitement indiqué quelle était la véritable valeur éducative de l'histoire, quel était le rôle nécessaire de l'armée, quel devrait être le caractère d'une presse qui serait vraiment démocratique. Nous craignons seulement que l'expression de ces idées excellentes ne soit un peu abstraite, et nous sommes loin de partager en tout l'optimisme de l'auteur.

III. Après une courte biographie du comte de Gobineau, M. Dufréchou étudie successivement la valeur littéraire, les théories sociologiques et les idées religieuses de cet écrivain. Sans nier l'intérêt que présentent certains ouvrages de Gobineau, nous croyons néanmoins que ni l'écrivain, ni le sociologue, ni l'historien ne méritent tout le bruit qu'on a fait récemment autour du nom de Gobineau. M. D. juge peut-être le mieux du monde le comte de Gobineau en disant que c'était « une figure des plus originales » (p. 7). Original, certes; grand homme, nous nous permettons d'en douter.

IV. Cette monographie de la Franche-Comté vient s'ajouter à celles que la *Revue de Synthèse historique* a déjà publiées sur la Gascogne (L. Barreau-Dihigo), le Lyonnais (S. Charléty), la Bourgogne (A. Kleinclauz).

Elle se recommande par les mêmes qualités : exactitude des renseignements, résumé et mise au point des principaux résultats déjà obtenus par les savants et les érudits, indication des lacunes qu'il faut encore combler, clarté de l'exposition, agrément du récit.

J. Toutain.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Annales de l'Université de Grenoble, t. XVIII, n° 3 (4e trimestre 1906). — **Beudant et Capitant**. *Esquisse d'une théorie générale de la responsabilité civile* (suite et fin). Cet article contient les sections II et III de l'étude de MM. Beudant et Capitant. La section II est consacrée à la *preuve de la responsabilité*; il y est question non-seulement de la responsabilité directe du défendeur, mais encore : 1° de la responsabilité du dommage causé par les personnes dont on doit répondre (enfants, élèves d'écoles, artisans, employés, domestiques) ; 2° de la responsabilité du dommage causé par les animaux ; 3° de la responsabilité résultant de la ruine d'un bâtiment ; 4° de la responsabilité des choses inanimées que l'on a sous sa garde. La section III, intitulée *Conséquences de la responsabilité*, est divisée en trois paragraphes : 1° nature de la réparation ; 2° à qui appartient l'action en indemnité ; 3° caractère de l'action en indemnité. — **P. Reboul**. *Note sur la Sismologie et les Séismes enregistrés en Dauphiné* (1893-1906). Enumération précise de toutes les oscillations et secousses enregistrées par le sismographe de la faculté des sciences de Grenoble ; les séismes les plus importants constatés pendant la période étudiée ont été ceux du 4 mars 1898, du 6 mai 1902, des 29 avril et 8 septembre 1905. — **Th. Colardeau**. *Restitution d'un passage de Lucien* (Hermotime, LXIII, fin). Discussion de toutes les tentatives antérieures pour corriger ce passage, évidemment corrompu ; proposition d'une correction nouvelle par restitution de quatre mots, échappés sans doute à un copiste étourdi ou inintelligent. — **A. Penck** et **E. Bruckner**. *Les Alpes françaises à l'époque glaciaire* [Extrait de l'ouvrage intitulé : « *Die Alpen im Eiszeitalter* », *traduit par* **L. Schaudel**]. Après une introduction de quelques pages sur l'œuvre complète des deux savants allemands, sur la classification qu'ils ont adoptée et sur quelques-uns des termes employés par eux, M. Schaudel donne la traduction des chapitres intitulés : I. *Les formations alluviales des régions préalpines françaises* : (les trois régions alluviales et leur âge respectif. Environs de Lyon : Balmes viennoises. Hautes et Basses terrasses. Faune. Dombes. Alluvion des plateaux. Age postpliocène de l'Alluvion des plateaux. Deckenschotter. Plateau lyonnais. Cailloutis pliocènes de quartzites. Défilé de Vienne. Bièvre-Valloire. Vallée du Rhône, près de Saint-Rambert-d'Albon. Les quatre terrasses d'alluvions. Alluvions de quartzites de Chambarand. Disposition inclinée des alluvions de quartzites. Aplanissement du plateau de Chambarand. Vallée de l'Isère. Résumé. Alluvions bigarrées et Alluvions appauvries) ; — II. *La région des moraines du glacier rhoda-*

nien (le glacier rhodanien. Flancs des Alpes. Le réseau glaciaire de la vallée de l'Isère. Flancs du Jura. « Portes » de la seconde chaîne du Jura. Vallée de Bellegarde-Nantua. Col de Richemond et vallée du Rhône. Col d'Aiguebelette et col de Couz. Pente de la glace à l'Ouest de la seconde chaîne du Jura. Limites de la glaciation. Forme, âge et fossiles des moraines externes. Lacs dans la vallée de la Saône. Argiles et sables de Saint Cosme. Argiles grises sur la Saône. Crâne de la Truchère. Terrasses fluviatiles, Villefranche. Terrasses d'alluvions interglaciaires. Découvertes paléolithiques. Divisions de la période interglaciaire de Riss-Würm. Répartition du *Loess* et du *Lehm.* Faune du *Loess.* Crâne de Toussieux. Age et origine du *Loess.* Moraines récentes du glacier de l'Isère. Cuvettes terminales sur l'Isère. Moraines récentes du glacier du Rhône. Lac de barrage probable dans la vallée de l'Ain. Cuvettes terminales sur le Rhône. Moraines récentes du Jura méridional. Altitude de la limite des neiges dans le Nord. Moraines récentes dans le Vercors. Hauteur de la limite des neiges dans le Sud).

T. XIX, n° 1 (1er trimestre 1907). — **A. Penck** et **E. Brückner.** *Les Alpes françaises à l'époque glaciaire* [Extrait, etc., trad. par **L Schaudel,** suite et fin). III. *Formations intra-alpines du bassin glaciaire rhodanien* (limite glaciaire supérieure et cirques. « Surcreusement » de la vallée du Rhône. Ruptures de barres transversales (« verroux »). Interruption du surcreusement entre le lac de Genève et Seyssel. Vallée de l'Isère ; thalweg pliocène. Lac du Bourget. Lac d'Annecy. Moraines. Terrasses de la vallée de l'Isère ; lignites de Chambéry. Couches d'Eybens près de Grenoble. Analogie de la terrasse de l'Isère avec la terrasse de l'Inn. Moraines de Sassenage. Oscillations de l'époque glaciaire würmienne. Tuf interglaciaire. Alluvions dans la vallée du Rhône. Alluvions sur le Fier. Gorge du Fier. Gorges épigénétiques. Glacier de la vallée du Drac. Surcreusement de la vallée de la Romanche. Moraines dans la vallée de la Romanche. Remblaiement de la vallée du Drac. Démembrement du glacier de la vallée du Drac. Faible développement du glacier de la vallée du Drac); — IV. *La faune quaternaire et l'homme paléolithique dans la région rhodanienne et sur le versant septentrional des Alpes* (Coup d'œil sur la classification du quaternaire rhodanien. Répartition des découvertes paléolithiques. Découvertes du Paléolithique récent : époque du Renne pur et époque du Cerf. Epoque du Mammouth. Découvertes du Paléolithique ancien associé à la faune arctico-alpine. Découvertes du Paléolithique ancien associé à une faune interglaciaire. Solutré. Age des couches de de Solutré. Age de la faune arctico-alpine récente. Rapports entre le Lœss et la période glaciaire. Subdivisions de la faune arctico-alpine récente. Faune arctico-alpine ancienne. Récapitulation des faunes). - **A.-Ch. Hollande.** *Etude physico-chimique du sang de quelques insectes* ; *toxicité de ce sang.* - **Vidal** et **Offner,** *Limites altitudinales et caractères distinctifs des « Juniperus Nava » et « Juniperus communis ».* — **Léger.** *Le laboratoire de pisciculture* (v. plus haut, p.). — **Keilhack.** *Note sur les Cladocères des Alpes du Dauphiné.* — **J. Luchaire.** *Notes sur les positions intellectuelles de l'Italie contemporaine.* L'Italie tend à prendre dans le développement intellectuel du monde une place de plus en plus grande. Bien qu'actuellement les conditions générales ne soient pas très favorables à son essor, l'Italie commence à se préoccuper sérieusement

des grands problèmes qui se posent dans le monde contemporain. Les sujets auxquels s'applique de préférence la pensée italienne sont : la prospérité matérielle et l'expansion mondiale de l'Italie; la question sociale; la crise du catholicisme ; l'activité littéraire, dominée par un souci minutieux de la forme ; les progrès des sciences juridiques, philologiques, historiques, naturelles.

Revue Bourguignonne, publié par l'Université de Dijon, t. XVI n° 3 (dernier trimestre 1906). — **J. Calmette.** *Les éléments communs et les éléments spéciaux dans l'architecture romane de Bourgogne* (leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon) : « L'architecture romane, en Bourgogne comme en toute région, c'est à proprement parler la somme de deux éléments : d'une part, les éléments *communs*, et d'autre part, les éléments *spéciaux*. De ces deux ordres d'éléments, celui-ci représente l'originalité de l'artiste ou de l'école technique à laquelle il se rattache ; celui-là représente deux facteurs qui se retrouvent, en quelque mesure dans toutes les manifestations de l'activité humaine, la tradition et l'imitation ». — **L. Collot.** *Le genre « Trogontherium » dans le bassin de la Saône*, étude de paléontologie locale. — **L.-A. Fabre.** *La végétation spontanée, la fertilité et la salubrité des eaux du sol* : « La végétation qui se développe spontanément sur le sol doit, pour assurer son emprise, pourvoir à la fertilité progressive de ce sol; elle doit en outre garantir la salubrité nécessaire à l'évolution des êtres organisés, dont l'évolution suivra celle de la végétation. Je me propose d'étudier ici cet enchaînement de faits, en le rapportant moins au sol lui-même, support pour ainsi dire inerte de la vie, qu'aux eaux qui y circulent et dont la présence est indispensable à l'organisation de cette vie ». Cette étude, dont la matière a fait l'objet d'une conférence aux étudiants étrangers de l'Université de Dijon, est divisée, conformément à son titre, en trois parties : 1° La végétation spontanée ; 2° la fertilité des eaux ; 3° la salubrité des eaux. — **P. Parisot.** *Liste alphabétique des procureurs au Parlement de Bourgogne*, liste complète de 1666 à 1788.

Tome XVII, n° 1 (1er trimestre 1907). — **J. Calmette.** *Notes Bourguignonnes* (I. L'entrevue de Pontailler-sur-Saône en 872; II. M. Finot et la paix d'Arras de 1414-1415 ; III. Sur un document des Archives départementales de la Côte d'Or, B. 11490). — **L. Stouff.** *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace*, extraits du trésor de la Chambre des Comptes de Dijon (1424-1426) : publication de documents intéressants, précédée d'une courte introduction, suivie d'un index des noms de personnes et de lieux. — **Dr Garnier.** *Etude médico-légale sur le cas d'un époux uxoricide* : récit détaillé d'un drame villageois, dans lequel un mari meurtrier de sa femme fut d'abord déclaré responsable, puis reconnu nettement atteint d'aliénation mentale par un second expert. — **L.-A. Fabre.** *La protection du sol* : « L'auteur s'est proposé de fournir dans cette étude une nouvelle contribution à la discussion des faits intéressant la *Protection du sol.* Il s'est attaché, au début, à faire ressortir successivement : 1° l'importance culturale de découvertes récentes et très opportunes dans le domaine des faits électro-chimiques et microbiologiques;

2° les causes « humaines » de dégradation du régime des eaux, qui paralysent l'action culturale et industrielle de ces découvertes ; 3° les conditions qui ont provoqué l'évolution du mouvement sylvo-pastoral de protection du sol, en France et à l'étranger ; 4° les faits actuels d'ordre économique et sociologique qui militent en France, en faveur de cette protection. La seconde partie de l'étude est consacrée : 1° à analyser la répercussion que ce mouvement économique eut en novembre 1906 au Parlement français ; 2° à exposer l'ensemble des dispositions législatives prises ou proposées à cette époque en vue de pourvoir à la protection du sol en France. Le lecteur s'expliquera aisément et voudra bien excuser, dans les deux parties de cette étude, une forme disjointe en apparence : elle n'a pas paru susceptible de nuire, autant à l'exposé des faits, qu'à l'opportunité des conclusions présentées ».

Outre-Manche, *Organe de la Guilde internationale*, avril 1907. **K. K. Radford**, *Newham College*, Cambridge. Dans cet article, que suit une étude parallèle sur *La vie à l'Ecole de Sèvres*, de **M. Clément**, sont indiqués les traits caractéristiques des études et des distractions auxquelles se livrent les élèves de Newham College, à Cambridge. Les études y sont plus désintéressées qu'à Sèvres ; elles ne sont pas destinées à former des professeurs. Les distractions y sont plus sportives : elles consistent surtout en parties de hockey, tennis, cricket et croquet.

Revue de l'Université de Bruxelles, mars-avril 1907. — **H. Speyer**, *Essai d'un projet de charte coloniale* : l'auteur s'efforce, dans cet *Essai*, de résoudre en un projet de loi coloniale organique, s'appliquant au Congo belge, les principes qui d'après lui devraient être placés à la base de l'organisation politique de la future colonie. — **G. Cosyns**, *L'origine de la grotte de Rosée à Engihoul, près d'Engis* (*Liège*) : étude de géologie locale. — **Emile Stocquart**. *Le mariage romain* : dissertation à la fois historique et juridique. — **Niko Gunzburg**. *L'enfance en justice, répression et protection* : l'auteur propose, en ce qui concerne l'enfance coupable ou abandonnée, de substituer la protection à la répression, la douceur et l'amour à la sévérité et au sentiment de la vengeance.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LE

RESPECT DES OPINIONS ET DES CROYANCES [1]

Chers enfants,

Vous allez encore une fois entendre un discours très sérieux. J'ai grand'peur qu'on ne me reproche de vous parler toujours comme à de grandes personnes. Mais j'ai une bonne excuse à donner. Notre éducation démocratique est grossièrement imparfaite. Vous quittez l'école trop jeunes pour n'y plus guère revenir ou n'y plus revenir jamais. Et je ne puis m'empêcher de donner, chaque année, quelques conseils à ceux d'entre vous qui, leur temps d'école fini, se trouvent ici pour la dernière fois rassemblés.

J'espère, d'ailleurs, que plusieurs se souviendront de mes paroles et qu'elles ne seront pas tout à fait inutiles.

Le conseil d'aujourd'hui, c'est que, dans la vie où vous allez vous disperser, quelque différence que vos conditions, vos pensées, vos opinions puissent mettre en vous, vous soyez tolérants les uns envers les autres.

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du Nouvion-en-Thiérache (Aisne). *Temps* du 15 août.

Se supporter les uns les autres n'est pas une chose facile. Vous en êtes la preuve vivante. A l'école, si vos maîtres et vos maîtresses n'étaient pas là pour vous surveiller, vous en feriez de belles. Vous n'êtes pas de bonnes âmes, mes chers petits. Pour qu'un de vous soit persécuté par ses camarades, il suffit qu'il ait une certaine couleur de cheveux, un œil irrégulier, une jambe qui boîte, un nom qui prête à sobriquet méchant. Ou les enfants sont bien changés depuis mon enfance, ou vous êtes jaloux les uns des autres. Et vous « vous disputez » à propos de tout, et toujours vous êtes prêts à vous prendre aux cheveux. Vous faites ainsi votre métier de petits humains, car rien n'est plus naturel aux humains que de se prendre aux cheveux. C'est pour empêcher ce geste, ou du moins le rendre plus rare, que furent inventées la Justice et la Gendarmerie.

Entre les grandes personnes, les raisons de ne pas s'aimer sont plus graves. Il en est une dont vous entendez parler souvent, c'est la différence des opinions politiques ou religieuses. Cette différence engendre la haine souvent. La haine est un sentiment très achalandé dans la vie politique de notre pays.

Or, je voudrais vous persuader qu'ils n'est pas nécessaire de haïr ceux qui pensent autrement que nous.

Deux Nouvionnais se rencontrent un dimanche dans la rue : l'un va à l'église, et l'autre se promener. Les mêmes se rencontrent sous la halle, un jour d'élection : celui-là va voter pour un candidat conservateur, et celui-ci pour un candidat révolutionnaire. Comme ils se connaissent, ils se disent bonjour, et même se demandent « comment ça va ». Mais au fond, que pensent-ils l'un de l'autre ?

D'ordinaire, celui qui va à la messe croit que celui qui n'y va pas a pour cela une méchante raison, qu'il veut simplement se mettre à l'aise pour commettre les sept péchés mortels. En revanche, l'homme irréligieux s'imagine que l'homme religieux est un niais, ou bien un cafard. Quant à l'électeur conservateur, il accuse le révolutionnaire de vouloir uniquement s'approprier le porte-monnaie d'autrui. En revanche, le révolutionnaire reproche au conservateur d'être capable de sacrifier toute justice et toute humanité à la tranquillité de sa digestion.

Mes enfants, si je vous disais que toujours, lorsque des hommes

s'accusent réciproquement d'hypocrisie, ils se calomnient, je vous dirais un mensonge. Nous n'avons pas le droit de vous montrer la vie plus belle, ni les hommes meilleurs qu'ils ne sont. Nous vous exposerions à vous sentir découragés, le jour où vous serez aux prises avec la réalité. A ce propos, je dirai que si l'on veut être un optimiste solide, il faut commencer par mettre au pis les choses et les hommes. Alors, au lieu de se désespérer à cause de la quantité du mal, on admire qu'il se fasse tant de bien et qu'il soit possible d'en faire toujours davantage. Mais je reviens à nos deux citoyens. Ils peuvent fort bien n'être sincères ni l'un ni l'autre. La sincérité ne court pas les rues. On y fait de bien autres rencontres.

Seulement, écoutez-moi bien. Il y a des hommes qui ont renoncé aux religions après réflexion, quelquefois après des luttes cruelles, par impossibilité de continuer à croire ; ce qui ne les empêche point de vivre aussi honnêtement que devant, et avec plus de mérite, puisqu'ils ne sont plus retenus par une crainte, ni séduits par une espérance. Et d'autres demeurent attachés à leur religion, non point par intérêt — on n'a plus guère d'intérêt aujourd'hui à être religieux — et non plus par ignorance. Je connais plus d'un de ces hommes, de belle intelligence, instruits autant qu'on peut l'être, éclairés de toutes les lumières, et qui, tout bien considéré, après réflexion, après des luttes aussi, ont voulu rester fidèles à la foi de leur enfance, ou bien, l'ayant abandonnée, y retourner.

Ecoutez-moi bien encore. Je connais des conservateurs convaincus que le respect des traditions et l'observance de certaines règles sont nécessaires dans la vie publique, et que les défendre est un devoir de bon citoyen, qui défend la patrie elle-même. Et je connais des révolutionnaires convaincus que seule une révolution nouvelle détruira tant de laides injustices, qui demeurent encore. Ils s'enthousiasment à l'idée d'une humanité future, plus heureuse que la nôtre, parce qu'elle sera plus juste.

On peut donc différer les uns des autres, sans qu'on soit pour cela des misérables. Des adversaires peuvent s'estimer et se respecter. Et s'ils le peuvent, ils le doivent. Quel autre moyen aurions-nous de vivre ensemble, que de nous tolérer les uns les autres ? Entre nos deux hommes, s'il faut que l'un soit condamné, qui sera le juge ? La force ? Mais l'emploi de la force contre des idées est une des erreurs que nous reprochons au passé. Une erreur

manifeste, puisque des idées qui furent proscrites règnent à présent, que des juges qui condamnèrent sont condamnés par nous, et que tant de statues s'élèvent, glorifiant des victimes à l'endroit même où un bûcher les a dévorées.

Mais voilà ! Rien n'est difficile comme de vouloir ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on vous fît à vous-mêmes. On se persuade qu'une chose faite par soi n'est pas du tout la même que la même chose faite par d'autres. Après s'être affranchi d'une contrainte, on trouve tout simple de l'infliger à autrui.

L'on se donne des raisons. Celle-ci, par exemple : « Si ceux qui nous demandent la liberté devenaient les maîtres, ils nous la refuseraient ». C'est bien possible, même probable. Pour ma part, j'en suis convaincu. Mais c'est une raison pour que je la veuille donner, la liberté. Je veux faire autrement. Je veux faire mieux. Au reste, je ne crois pas, absolument pas, à un retour offensif, victorieux des puissances du passé. J'aime la liberté parce que j'ai confiance en l'avenir.

On dit aussi que pour décider entre les contradictions, nous avons un juge, devant lequel tout le monde se doit incliner : la science.

Mes amis, vous entendrez souvent parler de la science. Je vous préviens que ceux qui en parlent le plus volontiers et avec le plus d'assurance sont des ignorants, qui, entre autres choses, ignorent ce qu'elle est. La grande vertu de la science est d'être une chercheuse perpétuelle. Il arrive qu'elle se trompe dans ses recherches, même gravement. Mais une autre de ses vertus est de trouver elle-même les erreurs qu'elle a commises et de renoncer à des illusions qui l'avaient un moment enchantée. Après quoi, elle se remet à chercher. L'objet de sa recherche, ce sont des faits. Sur les faits qu'elle a découverts, les hommes raisonnent. Ils raisonnent, par exemple, sur les faits de l'histoire de la terre et de l'homme que des savants ont mis au jour pendant les deux derniers siècles. Ils discutent, devant ces grandes nouveautés, leurs anciennes croyances, et se décident à les rejeter ou bien à les garder. Mais la science ne met pas un *credo* en opposition avec un autre *credo*. Elle continue à chercher. Jusqu'où elle ira, personne ne le sait. Sa grandeur, sa beauté, son humanité est dans cette incertitude même.

Voyez-vous, le juge entre les opinions contraires, il faut que ce soit la liberté. Tout l'avenir de la France est dans la liberté.

Cet avenir, voici comme je l'imagine, comme je le rêve, si vous voulez : une grande mêlée d'opinions très diverses, et par cela même, une grande activité de l'esprit ; les adversaires luttant les uns contre les autres par tous les moyens légitimes, la parole, la plume, le bulletin de vote ; chacun trouvant une satisfaction dans la lutte même, car c'en est une pour tous les convaincus que de pouvoir exprimer leur conviction, que de pouvoir la crier ; les uns rendant service aux autres, le réactionnaire obligeant le révolutionnaire à tenir compte de la résistance et à régler son effort, le révolutionnaire obligeant le réactionnaire à s'apercevoir que le monde marche ; toutes les idées, les plus vieilles idées comme les plus neuves, proposées aux intelligences ; la cloche de l'église sonnant à volée libre, comme celle de l'école ; les intelligences, averties par ce grand bruit, s'intéressant, s'instruisant ; l'énorme troupeau d'hommes qui aujourd'hui encore, en France comme dans les autres pays, se contente de paître l'herbe de la prairie coutumière, relevant la tête pour regarder en haut et au loin ; peu à peu, la formation d'un esprit public ; la France — la France qui n'est pas sotte du tout, je vous assure — choisissant son bien parmi les idées offertes, trouvant ce qui, dans l'état actuel de l'humanité, est le meilleur possible, l'enseignant aux autres nations, selon sa très ancienne habitude, qui est glorieuse.

Hors de là, je ne vois que la discorde établie à demeure, une mauvaise humeur partout répandue infectant la vie nationale, tout un peuple énervé, la patrie moins aimée, calomniée, déchirée peut-être.

Mais pour nous approcher de l'idéal que je rêvais tout à l'heure, un grand effort est nécessaire. Nous n'avons pas encore les mœurs de la liberté, si nouvelle pour nous. Je me souviens qu'à une des premières réunions publiques qui furent tenues dans la courte période de l'Empire libéral, un orateur soutenait une opinion qui n'était pas celle de la majorité. Il fut insulté. Comme j'essayais de calmer mon voisin, qui hurlait, il me déclara : « Puisqu'ils sont la minorité, il faut qu'on s'asseoie dessus ». Si j'en crois les comptes rendus des réunions d'aujourd'hui, les choses n'ont guère changé. Je me souviens aussi qu'un de mes amis les meilleurs avertissait qu'il n'aimait pas à être contredit : « Prenez garde ! Si quelqu'un

n'est pas de mon avis, mon premier mouvement est de penser que c'est un imbécile, et le second de croire que c'est une canaille ». Beaucoup de Français ressemblent à mon ami, et ils mettront du temps à se corriger de ce travers.

Que l'école nous aide à devenir plus raisonnables en nous enseignant la tolérance. Les fondateurs de l'école laïque républicaine ont voulu que ce fût un de ses devoirs. Ils ont écrit dans le programme de l'enseignement de la morale : *Respect des opinions et des croyances*. Si l'école méprisait ce précepte, sa destinée serait médiocre. Elle ne remplacerait pas l'école congréganiste, elle la continuerait tout simplement. A ceux qui se contenteraient pour elle de cette fonction, je dirai : Alors c'est vous à présent qui prétendez posséder seuls la vérité ? vous qui êtes infaillibles ? vous qui excommuniez ? A présent, c'est vous qui êtes les pontifes ? Mais pour mettre votre gloire à jouer ce tant vieux jeu, il faut que vous ne soyez pas fiers, vraiment ! Il s'agit de faire du tout nouveau : inspirer aux jeunes la tolérance par la confiance en la raison et la liberté, détruire la haine, afin que la République, ne blessant, ne faisant souffrir aucune conscience, donne un jour à la France ce bien qu'elle n'a jamais connu et dont elle a tant besoin, la paix entre ses enfants.

Ernest Lavisse,
de l'Académie française.

LA PÉDAGOGIE HISTORIQUE

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE EN 1888

Au moment où la pédagogie prend une place de plus en plus importante dans les études préparatoires des futurs professeurs, et où l'on s'imagine quelquefois que les préoccupations pédagogiques étaient absentes de l'enseignement de l'ancienne Ecole Normale, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir un intérêt — rétrospectif tout au moins — à faire connaître, par un exemple, ce qu'étaient les conférences pédagogiques d'histoire que j'ai inaugurées à l'Ecole Normale dès 1888-1889, et que j'ai traitées chaque année depuis. Mes élèves y prenaient une part très active.

Les pages que l'on va lire ont été écrites au printemps de 1889, et je n'y ai absolument rien changé, bien qu'elles ne répondent pas sur tous les points à ma pensée actuelle et s'appliquent à l'organisation scolaire antérieure à 1900. J'ai voulu leur laisser leur caractère documentaire. Elles contiennent le résumé de plusieurs conférences que j'ai faites dans l'hiver 1888-1889 et qui ont servi d'introduction à des leçons faites par des élèves, suivies, comme mes propres conférences, de discussions. On verra que je n'ai traité dans mes conférences que de l'enseignement supérieur et secondaire. C'est un de mes élèves qui était cette année-là chargé de traiter de l'enseignement historique à l'école primaire.

On trouvera certaines ressemblances entre ces notes et les instructions pédagogiques ministérielles de 1889. J'ai en effet communiqué mon manuscrit au collègue chargé de rédiger ces instructions, en l'autorisant à y puiser, et j'ai été heureux de constater qu'elles ne lui avaient pas été inutiles.

M. Georges Lyon, dans son volume *Enseignement et religion* (Alcan), nous fait connaître les très intéressantes conférences de pédagogie philosophique qu'il a dirigées à l'Ecole Normale en 1902. On ne sait peut-être pas que pendant quinze ans j'ai chaque année consacré des heures nombreuses à l'examen des programmes d'histoire et des questions d'enseignement historique.

Voici le résumé des premières conférences de 1888-1889. Le programme d'histoire des lycées et collèges consacrait alors la 6e, 5e, 4e à l'histoire ancienne, grecque et romaine, la 3e, 2e, rhétorique, à l'histoire médiévale et moderne jusqu'à 1789, la philosophie à l'histoire contemporaine.

L'Etude et l'Enseignement de l'Histoire. Leur utilité.

Pour enseigner l'histoire avec fruit, il faut se rendre compte du but que poursuivent les études historiques, des résultats auxquels elles conduisent, des avantages intellectuels qu'on en retire. On jugera alors comment l'étude de l'Histoire peut être appropriée à chaque ordre d'enseignement.

I. Il ne manque pas d'esprits chagrins ou de dilettantes élégants pour railler les études historiques, l'inutilité finale des efforts ingrats qu'elles coûtent. Les lettrés plaignent les historiens de devoir user leur temps sur des documents arides et informes au lieu de vivre perpétuellement dans le commerce des belles œuvres et des grands esprits; les philosophes les plaignent d'être obligés de ne s'occuper que de faits au lieu de s'occuper d'idées. Si encore leur fastidieux travail les conduisait à des résultats positifs et certains, mais ils n'arrivent qu'à constater leur impuissance.

La *critique historique*, dont on vante l'exactitude et la pénétration, est-elle autre chose qu'un jeu d'esprit plus ou moins ingénieux ? Pour les époques anciennes les documents sont trop incomplets pour qu'on puisse en rien tirer de certain ; pour les époques modernes, l'abondance des documents, l'impossibilité de les connaître tous, rend nos conclusions aussi incertaines que l'insuffisance des documents pour l'antiquité. Quand on voit la difficulté que nous avons à connaître et à juger les faits qui se passent sous nos yeux, comment prétendre connaître et juger ce que nous ne connaissons que par les rapports de témoins aussi incapables que nous de bien voir et de bien juger ? La critique historique perd un temps immense à un travail aussi inutile que fastidieux.

L'historien peut-il du moins avoir la prétention de pénétrer la *psychologie* du passé, des hommes qui ont marqué dans l'histoire ? Les mêmes difficultés se présentent ici. Juger les hommes par leurs actes seuls est impossible, et combien y a-t-il de personnages que nous puissions juger à la fois par leurs actes et leurs écrits ? Et ces écrits, dans quelle mesure nous donnent-ils leurs vraies pensées et leurs vrais sentiments ? Nous connaissons-nous nous-mêmes ? Connaissons-nous vraiment ceux qui nous entourent ? Comment prétendre faire la psychologie de Périclès, de César, de Clovis ? Il n'y qu'à lire ce qu'ont écrit les historiens pour voir à quel point ils diffèrent dans leurs appréciations sur les grands hommes. Le Napoléon de M. Taine ne ressemble guère à celui de Thiers ou du prince

Jérôme. Et pourtant quel personnage nous serait mieux connu que Napoléon par ses écrits et ceux d'autrui, comme par ses actes? A plus forte raison n'y a-t-il aucune certitude *morale* à tirer de l'histoire. La conscience de l'humanité varie avec les siècles.

Enfin, l'histoire n'a pas d'objet, si elle n'arrive pas à formuler des vues générales, des *idées* sur le développement de l'humanité. Le but de l'histoire doit être une *philosophie* de l'histoire. Cette philosophie est-elle possible ? Peut-on parler de lois de l'histoire? Si le libre arbitre existe, il ne peut y avoir de lois de l'histoire. Si l'histoire est soumise à un déterminisme absolu, les conditions qui déterminent sa marche sont tellement complexes qu'il est aussi impossible de les connaître, que de juger les idées d'un homme d'après sa conformation physique.

Si les faits de l'histoire sont incertains ; s'il n'est pas possible de faire la psychologie des hommes d'autrefois, et de tirer des lois générales de l'étude des faits, l'histoire ne peut être qu'une narration plus ou moins artistique d'une réalité hypothétique, l'imagination d'une des manières dont les choses ont pu se passer.

II. Ces critiques ont une portée qu'il ne faut pas méconnaître, mais qu'il ne faut pas non plus exagérer. Elles peuvent être opposées à ceux qui s'imaginent faire de l'histoire une science exacte, qui croient pouvoir arriver à la certitude absolue, qui espèrent formuler des lois historiques par lesquelles on arrivera à prévoir l'avenir. Mais elles ne prouvent pas que l'étude de l'histoire soit stérile, et ne conduise qu'à des résultats sans valeur. Il y a dans l'histoire, comme dans toutes les sciences morales, une part de subjectivité et une part d'incertitude ; mais cette part de subjectivité est précisément ce qui la fait vivante, émouvante, artistique ; cette part d'incertitude contribue à son utilité éducatrice.

L'incertitude de l'histoire est d'ailleurs contenue dans des limites assez étroites, et cette part d'incertitude diminue tous les jours Il n'y a pas très longtemps que l'histoire est un objet d'investigations méthodiques et depuis un siècle le progrès accompli est déjà très appréciable. On peut sourire quand on voit mettre en question des faits longtemps acceptés pour certains, ou réhabiliter des personnages chargés d'une exécration séculaire, plaider en faveur de la vertu de Lucrèce Borgia ou des qualités d'homme d'Etat de Louis XV ; il n'en est pas moins vrai que la connaissance du passé fait tous les jours d'immenses progrès, que si le nombre des questions controversées semble aller en augmentant, le terrain des controverses devient de plus en plus circonscrit.

La base de toute histoire est la *critique historique* : critique des textes et critique des faits. Sans doute elle est un labeur long, difficile, souvent fastidieux ; où l'on dépense parfois beaucoup de temps à constater l'impossibilité d'arriver à une conclusion. Mais c'est un travail singulièrement utile pour ceux qui s'y livrent. Il suppose l'amour passionné et désintéressé de la vérité ; la conviction qu'il n'y a pas de vérité indifférente ; que la plus petite vérité vaut les efforts qu'elle coûte, car elle peut conduire à des vérités plus hautes et fait partie de la vérité totale. Il habitue en outre l'esprit à distinguer les degrés dans la certitude ; il enseigne à douter et à avouer son ignorance. Savoir ignorer et savoir douter sont des vertus scientifiques. Enfin, ce n'est qu'en faisant de la critique minutieuse qu'on arrive à se pénétrer de l'esprit des documents et de l'esprit des époques. Ce n'est que par l'analyse d'un texte historique qu'on s'identifie avec celui qui l'a écrit. Il y a dans la critique historique tout un travail psychologiqne. C'est grâce à la critique historique que peu à peu se constitue un ensemble de connaissances positives d'une certitude approximative très grande.

Ces connaissances ainsi acquises sont-elles dépourvues d'utilité ? Ne peut-on rien en tirer, ni pour la connaissance de l'homme, ni pour la morale, ni pour la philosophie, ni pour la politique ?

Je ne le pense pas.

Je veux bien que la *psychologie* des grands hommes soit difficile à faire, quoique l'on arrive à se mettre d'accord sur les traits essentiels de la personnalité d'un César, d'un Saint Grégoire le Grand, d'un Louis IX, d'un Louis XIV. Mais il ressort de l'étude de l'histoire une psychologie collective de l'humanité, des peuples et des époques, qui est un élément capital, indispensable de la psychologie proprement dite.

Au point de vue des idées *morales*, je trouve deux avantages à l'étude de l'histoire. La difficulté que nous éprouvons à juger les personnages historiques, l'obligation où nous sommes de tenir un très grand compte des milieux, des temps, des circonstances nous enseigne la modestie et la modération dans nos jugements. Et pourtant, en même temps, elle nous enseigne avec une singulière autorité les principes fondamentaux de la morale. C'est par l'histoire que nous prenons connaissance du *consentement universel* en matière de morale, et ce consentement universel est aujourd'hui, dans l'ébranlement de tous les principes métaphysiques, la seule base irréfragable de la morale. L'unanimité des jugements portés par l'humanité sur les événements du passé est remarquable. On juge différemment les hommes ; on juge de la même manière les faits.

Il y a de plus une justice de l'histoire qui se manifeste avec moins d'évidence, mais qui n'en existe pas moins dans les conséquences lointaines et nécessaires de tous les actes des hommes, ce qui justifie le mot de Schiller : « Die Weltgeschichte ist das Weltgericht ».

L'étude de l'histoire est, au point de vue *philosophique*, l'étude *libératrice* pour l'esprit par excellence. Si la Renaissance a délivré l'esprit humain, c'est parce qu'elle a remplacé le point de vue théologique par le point de vue historique. Quand on a étudié la succession des Empires, des doctrines, des religions, des civilisations, quand on a vu comment les plus grandes choses ont pris naissance, se sont développées et ont disparu, quand on a vu le bien et le mal, la vanité et l'erreur se mêler à toutes les choses humaines, on est prêt à rendre justice à tous les peuples et à toutes les doctrines, à reconnaître leurs services sans accorder ni à un peuple, ni à une doctrine une vertu exclusive. On n'arrive pas sans doute à déterminer dans l'histoire des lois inéluctables dont on puisse préciser d'avance les effets; mais on constate l'enchaînement logique des états de civilisation, des idées et des constitutions, et leur développement progressif.

Quand on a constaté cet enchaînement, quand on est arrivé à cette haute impartialité qui fait rendre à chacun la justice qui lui est due, on est apte à apporter à la *politique* un esprit bien mieux préparé; non seulement parce qu'on a étudié tous les éléments qui entrent dans la composition du monde contemporain, non seulement parce qu'on peut trouver dans le passé des points de comparaison, mais parce qu'une fois convaincu de deux choses : que le présent est indissolublement lié au passé et que l'histoire ne se répète jamais, on unit au respect du passé le désir du progrès ; on est également préservé de l'esprit de réaction comme de l'esprit de révolution. L'histoire ne peut prétendre vous enseigner des opinions politiques ; elle vous enseigne à apporter à la défense de vos opinions un esprit de sagesse, de critique et de modération.

L'étude de l'histoire ne forme pas seulement des esprits pondérés et équitables; elle inspire aussi des sentiments de patriotisme conscient, tout en préservant du fanatisme haineux à l'égard de l'étranger. Elle nous fait apprécier le rôle utile joué par chaque nation dans le développement de la civilisation, et en particulier le rôle joué par la nation à laquelle nous appartenons et dont l esprit vit en nous. J'ajouterai qu'à ce patriotisme national vient se joindre un patriotisme humain. On ne saurait étudier la longue histoire des efforts, des travaux, des souffrances des masses humaines sans s'y associer par la sympathie et sans désirer faire concorder le dévelop-

pement de sa patrie avec le développement de l'humanité elle-même.

III. La méthode historique s'impose aujourd'hui à tous ceux qui s'occcupent des sciences morales. Si d'un côté elles cherchent des champs nouveaux d'investigation dans les sciences expérimentales et naturelles, de l'autre elles ont été renouvelées par l'histoire.

L'histoire de la philosophie a pris aujourd'hui le pas sur la philosophie dogmatique. On discute encore pour savoir si depuis Platon et les Hindous on a fait des progrès en métaphysique, on ne doute pas que les philosophes, d'Aristote à Herbert Spencer, n'aient fait faire de grands progrès à la connaissance des lois de l'esprit ; l'histoire de la philosophie est essentiellement l'histoire de ces progrès.

L'histoire apporte même des lumières à l'étude des sciences ; il n'est pas indifférent pour la connaissance de leurs relations et de leurs méthodes, de savoir dans quel ordre elles se sont développées et en corrélation avec quelles découvertes, soit mathématiques, soit philosophiques, soit même purement pratiques.

Enfin la critique littéraire et la critique artistique ont renoncé à s'appuyer sur des principes d'esthétique plus ou moins arbitraires pour étudier les œuvres dans leurs relations avec les hommes, les époques, les pays qui les ont produites. Elle est devenue psychologique et historique. Elle ne se borne plus à l'étude des chefs d'œuvre ; de même que l'histoire doit tenir compte des moindres faits, la critique littéraire et artistique est obligée de tenir compte de toutes les œuvres pour comprendre tout ce qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre et l'influence qu'ils ont exercée.

L'histoire à son tour demande des lumières à la philosophie, à la science, à la littérature, ou plutôt elle considère le développement de l'esprit humain sous toutes ses formes comme l'objet essentiel de son étude.

La *Philosophie* de l'histoire n'est plus aujourd'hui pour les historiens que l'étude des transformations de l'humanité depuis son enfance jusqu'à aujourd'hui au triple point de vue des institutions, des mœurs et des productions de l'esprit. Elle s'efforce de généraliser ces transformations pour en tirer, s'il est possible, des lois, mais jusqu'ici on n'est pas encore arrivé à formuler des lois qui puissent éclairer soit l'avenir, soit les parties obscures du passé.

IV. Rien de ce qui constitue la science historique ne doit être étranger à l'enseignement supérieur de l'histoire. La critique his-

torique doit y tenir la première place, à la condition de ne pas être présentée comme un but, mais comme un instrument, d'une part pour l'éducation de l'esprit, de l'autre pour la connaissance du rôle des nations, des faits généraux, de la philosophie de l'histoire.

Mais il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire n'enseigne pas à faire l'histoire ; il ne peut qu'en enseigner les résultats. La critique historique doit être exclue de l'enseignement secondaire, ou n'y figurer que tout à fait accessoirement et accidentellement, soit qu'on indique aux enfants de quelle manière, grâce à quelles sources on connaît l'histoire du passé, soit qu'on leur indique les discussions auxquelles tel point important de l'histoire a donné lieu.

Mais l'enseignement secondaire a pour objet de former des hommes et des citoyens, d'une part de leur former l'esprit, de l'autre de leur meubler l'esprit des faits les plus nécessaires à tous.

Je ne pense pas que l'étude de l'histoire puisse fournir dans l'enseignement secondaire une gymnastique pour l'esprit. Le temps qui lui est accordé ne le permet pas. Tout au plus peut-elle servir utilement à apprendre à coordonner et à résumer des faits dans des devoirs spéciaux ou exercer à la parole précise et nourrie de faits dans de courtes expositions orales. Elle sert aussi d'exercice spécial pour la mémoire.

L'histoire me paraît surtout avoir pour but de meubler l'esprit de connaissances indispensables et de donner à l'esprit une direction sur certaines questions déterminées.

L'histoire et les faits de l'histoire sont nécessaires à tous, quelle que doive être plus tard la carrière de chacun :

Pour comprendre les œuvres littéraires et connaître tout ce qui a servi de nourriture à l'esprit humain ;

Pour comprendre le développement de l'humanité ;

Pour comprendre le rôle joué par la patrie dans ce développement.

En conséquence :

Il y a toute une partie purement narrative de l'histoire qui doit être enseignée aux enfants d'une manière aussi vivante que possible, sans y mêler trop de critique. Pour l'histoire de l'antiquité surtout, il faut qu'ils connaissent toutes les légendes, les anecdotes auxquelles la littérature fait constamment allusion ; que les grands hommes revivent familièrement à leurs yeux. Il est plus important pour eux de connaître Sémiramis qui n'a jamais existé que le roi Sargon qui n'est connu que par des découvertes épigraphiques récentes.

Cette histoire narrative a aussi le mérite d'être dans une certaine

mesure un enseignement moral et je suis d'avis qu'on y insiste sur tous les récits qui élèvent l'âme et contiennent des exemples de vertus. Que l'on fasse aussi comprendre, si l'on veut, comment les différences des temps peuvent rendre excusables ou moins condamnables des actes que la conscience moderne réprouve ; mais qu'on prenne garde de ne jamais faire de l'histoire un enseignement de scepticisme.

Pour bien faire comprendre le développement de l'humanité, il faut donner une place importante à l'histoire de la civilisation, des institutions, des mœurs, du commerce et de l'industrie ; à l'histoire du peuple, des classes ; faire comprendre, autant que possible, la psychologie des peuples et inspirer de la sympathie pour les efforts qui ont été faits pour accroître la justice, l'égalité, le bien-être, la liberté.

3) C'est surtout sur le rôle de la France qu'il faut attirer l'attention des élèves. Il est impossible de tout enseigner ; on devra, par conséquent, pour l'histoire étrangère, ne donner que l'indispensable et ce qui est nécessaire pour comprendre les relations des nations étrangères avec la France.

Pour la France, il faut bien distinguer dans ce qu'on enseigne l'essentiel et l'accessoire. Ce qui est essentiel, c'est de faire comprendre :

a) Comment la France a constitué son territoire et le caractère de chacune des parties qui la composent. Je n'hésiterai pas à recommander aux professeurs de donner une assez grande place dans leur enseignement au rôle de la province où ils enseignent. A Rouen je parlerais longuement de la Normandie et de son rôle dans l'histoire de France, à Toulouse du Languedoc, partout de l'Alsace, de Strasbourg. Je ne chercherais pas à faire un cours où chaque point serait également développé. Je sacrifierais beaucoup de détails, de guerres, etc., à bien faire comprendre comment a grandi cette *personne* qui est la France.

b) Comment s'est développée la France dans son organisation intérieure. Ses institutions. Rôle de la royauté. Rapports de l'ancienne France avec la nouvelle. Qualités et défauts de la France.

c) Quel rôle politique, intellectuel et moral a joué la France dans le monde. Pour cela insister sur son rôle aux croisades, dans la civilisation du XIIIe siècle, du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe. Pour cela s'étendre sur les lettres, les arts, etc., et pour faire aimer la France, rendre son histoire vivante et présente.

Ce serait un cours de patriotisme sans aucune tirade patriotique, sans aucune excitation agressive contre l'étranger. L'unité de la France est dans les idées qu'elle représente, dans son histoire bien

plus que dans sa constitution ethnographique. Faire connaître cette histoire, c'est la faire aimer.

V. — L'enseignement de l'histoire en 6e et en 5e ne peut être qu'un tableau très élémentaire des civilisations antiques et un récit animé des grands faits et des légendes. En 4e on peut donner un peu plus de place aux institutions romaines. Mais ce sont surtout les professeurs de latin et de grec qui devraient dans leurs classes à propos des auteurs (et peut-être dans une heure spéciale chaque semaine) enseigner jusqu'en rhétorique l'histoire des institutions grecques et romaines. Il serait essentiel que les *antiquités grecques et romaines* fissent partie du programme d'agrégation des lettres.

De la 3e à la philosophie on enseigne l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne. Comme il est à peu près impossible de composer des manuels d'après les idées exposées plus haut, car les matières y seraient trop inégalement distribuées, je suis d'avis que le professeur d'histoire ne fasse pas un cours complet et ne fasse pas faire de rédaction. Qu'il fasse lire et apprendre l'histoire dans un livre, et que lui-même intervienne pour insister sur les faits essentiels et les développer, pour en faire ressortir des enseignements, qu'il fasse faire des devoirs sur les points sur lesquels il veut avant tout attirer l'attention des élèves.

Surtout qu'il évite de surcharger de détails la mémoire des élèves, mais qu'il exige de *tous* la connaissance des faits essentiels. Pour cela des interrogations accompagnées de commentaires, de récapitulations très fréquentes. Il ne s'agit pas de former des historiens, mais de rendre familiers à tous les grands traits de l'histoire, de *notre* histoire Peut-être pour cela un double cycle de cours d'histoire serait-il bon. Mais il ne serait pas nécessaire si chaque professeur consacrait un ou deux mois à faire récapituler le cours des années précédentes.

En résumé : enseignement narratif appuyé sur les dates et les faits essentiels, aussi vivant que possible, avec récits développés et portraits. L'histoire de la civilisation, celle des institutions et des mœurs largement exposées simultanément. La France comme centre de cet enseignement.

L'inspiration et le but de cet enseignement dans les lycées et collèges sera de faire comprendre l'histoire comme base et matière de tout le développement intellectuel de l'humanité, de faire connaître et aimer la France, de faire aimer les hommes.

GABRIEL MONOD.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

A LA

CONTRE-ASSURANCE UNIVERSITAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 1907

Conformément aux statuts, l'assemblée, convoquée par des lettres envoyées vingt jours à l'avance, s'est tenue le jeudi 11 avril dans les salons du ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Emile Bourgeois, professeur à l'Université de Paris, président.

Etaient présents : MM. Azaïs, Belot, Brochet, Cornély, Delmas, Dépinay, Douchez, Gallouédec, Maublanc, Murgier, Lucien Picard, Roton.

Excusés : MM. Berget, Marcel Bernès, Chanudet, Devinat, Reynier.

Il est procédé d'abord au dépouillement des votes pour l'élection de vingt membres du conseil d'administration en remplacement des membres sortants de la deuxième série désignée en 1903. Le vote par correspondance étant admis, le bureau, après avoir constaté sur une liste d'émargements le nombre total des votants, soit 331, a décacheté les enveloppes et proclamé les résultats suivants :

M. Emile Bourgeois,	330	voix.
M. Belot, professeur, Louis-le-Grand,	329	—
M. G. Boissier, de l'Institut,	329	—
M. Bonnaric, inspecteur d'Académie, Paris,	329	—
M. Brunet, directeur d'école, à Cette,	329	—
M. Bureau, instituteur, à Flavignac,	329	—
M. Cavalier, professeur à l'Université de Rennes,	329	—
M. M. Bernès, professeur au lycée Louis-le-Grand,	328	—
M. Brochet, directeur de l'Ecole de Saint-Cyr départementale (Seine-et-Oise)	328	—
M. Cadillon, directeur d'école, Paris,	328	—
M. Ch. Comte, professeur au lycée Condorcet,	328	—
M. Chabrot, directeur d'école, Conflans Sainte-Honorine,	328	—
M. Cazes, inspecteur général,	327	—
M. Crouzet, professeur au collège Rollin,	327	—
M. Azaïs, directeur d'école, Paris,	325	—
M. Cans, professeur au lycée de Reims,	324	—

M. Buisson, député,	323 voix.
M. Lecoq, professeur au lycée d'Avignon,	323 —
M. Félix Comte, directeur d'école, Paris,	320 —
M. Combette, inspecteur général,	328 —

Voix diverses : MM. Mathias, 2 voix ; Alengry, Bayet, Bernès Henri, Bocquillon, Devinat, Flandre, Legrand, Lemoine, Lieure, Murgier, Piétry, Mlle Saffroy, MM. Schleifser, Seignette, une voix.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus, puis après avoir rappelé la perte faite par la Société en la personne du docteur Brouardel depuis la dernière assemblée générale, il donne la parole à M. Gallouédec, secrétaire général, pour la lecture du compte rendu moral de l'Association pendant l'année 1906.

Compte rendu moral par M. Gallouédec

Mon premier mot, dans ce compte rendu moral de notre Association, sera pour celui qui avait présidé notre œuvre depuis sa fondation et que la mort nous a enlevé au cours de l'été dernier, trois mois environ après notre dernière assemblée générale, le regretté docteur Brouardel. Vous l'avez connu assez pour que je n'aie point à faire son éloge, et vous savez l'étendue de la perte que nous avons faite en lui. Il ne fut pas seulement un médecin éminent ; il fut un philanthrope profondément dévoué à toutes les œuvres touchant au bien public. Il honorait notre société par l'illustration qui s'attachait à son nom, et jamais son active sympathie ne nous a fait défaut. J'ai pensé que votre secrétaire général devait, même après votre président, lui rendre ce dernier hommage, et que vous m'en auriez voulu de ne l'avoir pas fait.

Dans sa séance du 9 novembre 1906, votre conseil d'administration a nommé à l'unanimité, pour remplacer le docteur Brouardel, M. Emile Bourgeois. Vous serez sans doute d'avis qu'on ne pouvait faire un choix meilleur et plus justifié : si votre œuvre existe, si elle s'est développée si rapidement, n'est-ce pas à M. Bourgeois surtout qu'on le doit ? et ne mériterait-il pas vraiment le titre de père de notre contre-assurance ?

Les résultats que nous avons à enregistrer pour l'année qui vient de s'écouler — la cinquième de notre exercice — ne diffèrent pas sensiblement dans l'ensemble de ceux qui avaient été constatés les années précédentes. L'an dernier, à pareille date, notre société comptait exactement 594 contrats ; elle en compte aujourd'hui 720, soit une augmentation de 132 membres. C'est à peu de chose près, sans diminution comme sans augmentation, la moyenne d'adhésions constatée dans les années précédentes.

C'est toujours l'enseignement primaire qui nous a fourni le plus grand nombre des adhérents nouveaux ; toutefois le nombre des adhérents primaires s'est abaissé ; il avait été de 108 en moyenne pour les quatre années précédentes, alors qu'il n'a pas dépassé 80 cette année. Au contraire, il y a eu augmentation un peu plus sensible dans la proportion des adhérents venus de l'enseignement supérieur, et surtout il y a eu progrès très marqué du côté de l'enseignement secondaire, puisque la

moyenne n'avait été que de 30 pour chacune des années précédentes, tandis que le nombre des adhérents appartenant à l'enseignement des lycées et des collèges s'est, en 1906, élevé à 53.

Il faut noter d'ailleurs, comme les années précédentes, que le personnel féminin paraît sentir beaucoup moins que le personnel masculin le besoin de la contre-assurance. Si l'enseignement primaire nous fournit 98 femmes (institutrices, professeurs d'écoles normales ou d'écoles primaires supérieures) sur un total de 515 adhérents appartenant à l'enseignement primaire, le personnel des lycées de jeunes filles n'est représenté parmi nous que par trois membres, celui des lycées et collèges de garçons étant de 170.

L'année 1906 aura été notable par le grand nombre des décès survenus parmi nos adhérents. Il est naturel que le nombre des décès augmente avec celui des adhérents, mais cette année l'accroissement a été vraiment imprévu. Nous avions enregistré cinq décès dans l'ensemble de nos quatre premiers exercices ; il ne s'en est pas produit moins de sept dans la seule année 1906.

Nous n'avons rien négligé pour accroître notre effectif par une propagande incessante. En 1906, il n'a pas été envoyé moins de 20.000 circulaires dans les différents départements. Les résultats ne sont pas à proportion de l'effort. Quand on considère que le Tarn qui a reçu 639 circulaires ne nous a demandé que deux projets de contrats, non réalisés d'ailleurs ; que les Bouches-du-Rhône, qui en ont reçu 414, ne nous ont demandé que deux projets, également non réalisés, on ne peut s'empêcher de trouver ce rendement bien pauvre. Tout récemment, un inspecteur divisionnaire du Conservateur dans une région de l'Est, qui venait nous assurer de ses bons offices, nous disait qu'il avait cru rencontrer une hostilité à peine déguisée à l'égard de la contre-assurance, que le personnel des instituteurs de son département semblait notamment animé contre nous de préventions assez vives. Sans doute peut-il y voir l'effet d'une propagande dirigée à l'encontre du Conservateur.

On ne peut que le regretter vivement et souhaiter que le temps, et une connaissance approfondie de notre œuvre, fassent tomber ces préventions injustifiées qui nuisent à ceux qu'elles détournent de venir à nous. Nous avons le droit, en effet, de nous réjouir des services que nous avons pu rendre aux familles de ceux de nos adhérents que nous avons perdus. Depuis le 1er janvier 1902, douze familles ainsi frappées auront dû à la Société d'Encouragement un total de 43 528 fr. 92 de secours, leur parvenant dans ce moment particulièrement critique, où le chef de la famille disparaissait. Le jour où l'on connaîtra mieux ces résultats, les critiques intéressées n'auront plus d'effet, et la contre-assurance réalisera de plus rapides progrès. Il nous appartient de hâter ce moment par une propagande personnelle active : la certitude de services à rendre doit nous y encourager.

A propos de la dernière partie du compte rendu de M. Gallouédec, M. le Président rappelle qu'il existe en plusieurs régions de la France des sociétés dont le but est le nôtre ; cela explique le peu d'adhésions faites sur ces points. La contre-assurance n'est pas, à proprement parler, une société mutuelle ; c'est une société morale, proposant à ses adhérents des moyens d'assurer à leurs familles, en cas de malheur, un

secours immédiat. Nous leur conseillons de s'adresser au Conservateur qui, sur l'avis d'hommes compétents, offre les meilleures garanties ; mais rien n'empêche nos adhérents de traiter avec telle autre Société qu'ils veulent. C'est à cette manière de procéder que la contre-assurance doit son succès.

Rapport financier de M. Dépinay, trésorier

Messieurs,

En vertu de l'article 9 de nos statuts, votre trésorier a l'honneur de vous exposer la situation financière de la Société d'Encouragement à la contre-assurance universitaire, et de vous présenter ses comptes.

CHAPITRE PREMIER

Situation de la Société au 31 décembre 1906

Le 5e exercice de la Société a pris fin le 31 décembre dernier. En voici les résultats :

§ 1re. — *Recettes*

Il existait en caisse au 31 décembre 1905 un solde en espèces de	6.671 32
Du 1er janvier 1906 au 31 décembre suivant inclus, il a été encaissé :	
1° Solde du minimum du produit des cotisations de 1905 garanti par le Conservateur	1.182 70
2° Remboursement à titre gracieux par le Conservateur des frais de propagande en 1905	587 55
3° Remboursement de solde d'avances consenties en 1905 à deux de nos adhérents	3 80
4° Remboursement des avances de primes faites à deux de nos adhérents en 1906	35 80
5° Subvention allouée gracieusement par le Conservateur pour frais de personnel	1.200 00
6° Subvention du département de la Seine-Inférieure . .	100 00
7° Cotisations individuelles	460 00
8° Commissions sur contrats réalisés	1.486 68
9° Et 11.681 francs versés par le Conservateur, en vertu de notre traité pour nous permettre de faire aux bénéficiaires des contrats réalisés par notre intermédiaire les avances demandées par eux après le décès des assurés	11.681 00
Soit ensemble. . .	23.408 85

§ 2. *Dépenses*

Du 1er janvier 1906 au 31 décembre dernier inclus, nous avons payé :

1° Pour frais de bureau	32 10
2° Pour frais d'impression du compte rendu de l'Assemblée générale de 1906.	124 00
3° Pour frais d'imprimés divers.	153 90
4° Pour frais de personnel	2.375 25
5° Pour frais de correspondance.	360 80
6° Pour frais d'encaissement.	8 70
7° Pour frais de propagande.	429 35
8° Pour avances de primes à deux de nos adhérents. . .	52 25
9° Et pour avances faites, sur leur demande, aux bénéficiaires de contrats réalisés par notre intermédiaire après le décès des assurés	15.681 00
Total. . . .	19.217 35

§ 3. — *Balance*

En 1906, les recettes ont été de	23.408 85
Et les dépenses de	19.217 35
Le solde en caisse, au 1er janvier 1907, était donc de . .	4.191 50
Mais à cette somme il y a lieu d'ajouter :	
1° 1.479 fr. 78 montant de la subvention promise par le Conservateur pour former le minimum annuel de 3.000 fr. garanti pour commissions pendant cinq ans	1 479 78
2° 429 fr. 35 remboursés à titre gracieux par le Conservateur depuis le 1er janvier 1907 pour frais de propagande faits en 1906	429 35
3° 16 fr. 45 dus par un de nos adhérents pour prime avancée en 1906	16 45
4° Et 4.000 fr. formant la différence entre 15.681 fr. montant de nos avances aux bénéficiaires de contrats réalisés par notre intermédiaire, et 11.681 fr. que nous a versés le Conservateur pour nous permettre de faire ces avances .	4.000 00
Soit ensemble. . .	10.117 08
D'autre part, nous devons au Conservateur au 1er janvier 1907 pour intérêt des avances qu'il nous a faites en 1906.	182 80
L'actif de notre Société s'élevait donc au 1er janvier 1907 à la somme nette de	9.934 28

Notre actif, qui était au 1er janvier 1906, de 8.445 fr. 37 s'est ainsi accru en un an de 1.488 fr. 91.

D'ailleurs le rapport soumis par votre trésorier à l'assemblée générale du 6 avril 1906 vous laissait espérer que notre actif disponible net serait

de 9.000 fr. environ à la fin de notre cinquième exercice. Nos prévisions se trouvent sensiblement dépassées.

CHAPITRE II

Etat de la caisse au 31 mars 1907

§ 1. — *Recettes effectuées depuis le 31 décembre 1906*

1° Reliquat en recette de l'exercice 1906	4.191 50
2° Subvention du Conservateur pour assurer un minimum de cotisations	1.479 78
3° Somme remboursée à titre gracieux par le Conservateur pour propagande en 1906	429 35
4° Subvention du Conservateur sur frais de personnel . .	200 00
5° Cotisation individuelles	385 00
6° Commissions sur contrats réalisés	964 78
7° Et versement opéré par le Conservateur pour avance au bénéficiaire d'une assurance	6.000 00
Total	13.650 41

§ 2. — *Dépenses faites depuis le 31 décembre 1906*

1° Frais de bureau	6 20
2° Frais d'imprimés divers	35 40
3° Frais de personnel	723 55
4° Frais de correspondance	77 05
5° Frais d'encaissement	6 70
6° Frais de propagande	140 00
7° Avance à la veuve d'un de nos adhérents de la somme assurée à son profit par son mari décédé	6.000 00
Total des dépenses . . .	6.988 90

§ 3. — *Balance*

Recettes	13.650 41
Dépenses	6.988 90
Le solde en caisse, au 31 mars 1907, se montait donc à .	6.661 51

CHAPITRE III

Comparaison de l'exercice 1906 et des exercices précédents

Le nombre des contrats réalisés qui avait été, en 1904, de 99 pour un chiffre de capitaux souscrits de 32.736 fr. et qui s'était élevé, en 1905,

à 154 pour un capital de 62.611 fr. 63, a atteint 130 en 1906 pour un capital total de 49.556 francs. L'année 1906 nous offre donc un résultat moyen. Nous pouvons espérer voir, grâce à une active propagande, notre société augmenter progressivement son action. Du reste, les résultats du premier trimestre de 1907 sont des plus encourageants : au 1er avril, 57 contrats avaient déjà été réalisés.

En 1906, deux de nos adhérents ont souscrit de nouvelles polices en remplacement d'anciennes, pour augmenter le chiffre de leurs assurances.

Notre actif social atteint environ 10.000 francs. Mais si nous voulons arriver à faire à l'aide de nos propres ressources, sans recourir à la caisse du Conservateur, les avances qui rendent de si appréciables services aux familles de nos adhérents décédés, nous devons nous préoccuper de la constitution d'un fonds de réserve beaucoup plus important. Les cotisations de nos membres honoraires, les subventions départementales et nos commissions sur contrats réalisés forment les seuls éléments sur lesquels nous sommes légitimement en droit de compter: le total en est encore bien inférieur au montant de nos dépenses qui cependant sont restreintes au strict minimum. Le Conservateur a bien voulu consentir à nous garantir pour l'année 1907 le minimum de 3.000 francs pour nos commissions ; les subventions qu'il nous alloue gracieusement sur frais de personnel et pour remboursement de nos frais de propagande nous facilitent le développement de nos affaires ; enfin, nous avons de sérieuses raisons de penser qu'un nouveau traité qui interviendra sans doute cette année entre nous et lui nous réservera pour l'avenir de réels avantages. « Mais, comme vous le disait déjà l'année dernière votre trésorier, dans son rapport à l'assemblée générale, il importe pour nous de parvenir à assurer le fonctionnement normal de la société à l'aide de nos propres moyens, et nous ne pourrons y arriver que si le nombre des contrats augmente d'une manière sensible dans un avenir prochain ». Cette observation, qui est encore exacte aujourd'hui, est d'autant plus essentielle que le chiffre des cotisations individuelles, qui était en 1905 de 580 fr. est tombé à 450 fr. en 1906. Nous n'avons touché en 1906, comme en 1905, qu'une seule subvention départementale, soit 100 fr. Notre trésorier croit de son devoir de vous prier instamment de recruter de nouveaux membres honoraires, et de demander aux conseils généraux le vote de crédits en notre faveur sur les fonds départementaux.

Nos dépenses pour frais de bureau, d'imprimés, de personnel, de correspondance et d'encaissement représentent, à peu de chose près, pour 1906 les mêmes sommes que pour 1905. Elles sont réduites au minimum ; il ne nous paraît pas possible de les comprimer davantage.

CHAPITRE IV

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1907

Au moyen des chiffres qui précèdent, nous pouvons établir de la manière suivante, mais seulement à titre d'indications et sous les plus expresses réserves, les prévisions de nos recettes et de nos dépenses pour l'exercice en cours.

§ 1er. — *Recettes*

1° Actif disponible au 1er janvier 1907.	9.934 28
2° Subventions départementales et cotisations individuelles.	600 00
3° Commission et subvention de garantie du Conservateur	3.000 00
4° Subvention gracieuse du Conservateur pour frais de personnel	1.200 00
5° Subvention du Conservateur pour frais de propagande	700 00
Soit ensemble. . . .	15.434 28

§ 2. — *Dépenses*

1° Frais de bureau.	100 00
2° Frais d'imprimés divers	300 00
3° Frais de personnel.	2.500 00
4° Frais de correspondance	400 00
5° Frais d'encaissement	10 00
6° Frais de propagande	700 00
7° Intérêts d'avance par le Conservateur	300 00
8° Avances pour primes	100 00
9° Imprévu	24 28
Total.	4.434 28

§ 3. — *Balance*

Prévision de recettes	15.434 28
Prévision de dépenses.	4.434 28
Solde.	11.000 00

Dans ces conditions, l'actif de la Société pourrait s'élever, au 1er janvier 1908, à la somme de 11.000 francs environ.

CHAPITRE V

Résultats de la mutualité

Du 1er janvier 1902 au 1er avril 1907, c'est-à-dire en cinq ans et trois mois, il a été réalisé par l'intermédiaire de notre société 722 contrats. Jusqu'au 1er janvier 1906, nous n'avions constaté que sept sinistres parmi nos adhérents assurés. Le rapport présenté par votre trésorier à l'assemblée du 6 avril 1906 vous a signalé, par des chiffres précis, les résultats de la mutualité pour les contrats signés par ces sept adhérents décédés. Nous n'avons pas à y revenir.

Mais, depuis le 1er avril 1906 jusqu'au 1er avril 1907, cinq autres de nos adhérents sont décédés. Voici le résumé de l'opération d'assurance en ce qui concerne chacun de ces adhérents. Les bénéficiaires ont droit :

Sur le premier contrat, pour trois primes s'élevant ensemble à 48 fr. 54, à 1.470 francs ;

Sur le second, pour trois primes formant un total de 72 fr. 74, à 2.275 francs ;

Sur le troisième, pour cinq primes montant ensemble à 294 fr. 34, à 6.000 francs ;

Sur le quatrième, pour une demi-prime qui a été de 14 fr. 04, à 2.550 francs ;

Et sur le cinquième, pour trois primes s'élevant ensemble à 42 fr. 40, à 1.340 francs.

Dans tous les cas où les bénéficiaires nous en ont fait la demande, nous leur avons avancé le montant de la somme assurée, conformément aux dispositions de nos statuts. Le montant des avances a été remis aux ayants droit en moyenne dans un délai de quinze jours à trois semaines après notification du décès à notre bureau, temps nécessaire au minimum pour l'examen des pièces justificatives, d'accord entre notre société et le Conservateur.

A cause du nombre des décès survenus en 1906, aucun versement complémentaire ne pourra avoir lieu au profit des bénéficiaires lors de la liquidation.

CHAPITRE VI

Conclusion

Notre conclusion est la même que celle que nous avons proposée l'année dernière à pareille époque.

Les résultats de la mutualité prouvent avec évidence les avantages considérables que la Société d'Encouragement à la contre-assurance universitaire met à la disposition des membres des divers ordres de l'enseignement.

Si d'autre part, la situation financière de notre société est bonne, nous ne devons rien négliger pour l'améliorer encore. L'augmentation des subventions départementales et des cotisations individuelles, et surtout l'accroissement rapide du nombre des contrats réalisés nous permettront la création d'un fonds de réserve suffisant pour assurer le fonctionnement durable et le développement progressif de l'association. Par une propagande de plus en plus efficace, des conférences fréquentes et des publications répandues à profusion, nous pouvons espérer atteindre prochainement notre but.

Après la lecture de cet exposé financier, le président met aux voix l'approbation des comptes pour l'exercice 1906 ; ils sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite la parole est donnée aux membres de l'assemblée pour les propositions et les observations qu'ils auraient à faire sur le fonctionnement et

le développement de l'œuvre. M. Maublanc demande l'insertion du rapport annuel dans les bulletins de l'enseignement. M. Bourgeois et M. Galloué-dec font observer que nous le demandons et que nous l'obtenons souvent ; c'est ainsi que le compte rendu de l'assemblée générale est imprimé chaque année dans le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* ; beaucoup de bulletins départementaux l'insèrent également, mais cette insertion est bénévole, et l'on ne peut contraindre les inspecteurs d'académie à le faire.

M. Maublanc pense que l'institution de comités locaux permettrait d'agir avec plus d'efficacité pour obtenir ces insertions. M. Azaïs est du même avis. Mais M. Bourgeois fait observer que, si l'institution de comités locaux est de nature à rendre d'importants services, il faut craindre de les constituer à la légère ; le choix des membres qui les composeraient présente une importance capitale ; s'il n'était pas fait avec soin, on risquerait de desservir l'œuvre plutôt que de lui être utile.

M. Cornély juge un peu faible le rendement actuel de notre propagande et serait d'avis de modifier le mode d'envoi des feuilles de propagande.

Il préconise la création et l'envoi d'un bulletin trimestriel, et conseille d'envoyer les circulaires par masses sur un point déterminé, plutôt que de les éparpiller sur une trop vaste étendue. Il propose également d'intéresser à l'œuvre le président de l'Association des membres de la presse de l'enseignement. Le secrétaire général juge ces indications très judicieuses, et il en tiendra compte pour l'organisation future de la propagande.

Enfin, M. Bourgeois annonce une prochaine modification des tarifs du Conservateur, et vraisemblablement la possibilité de contracter des assurances mixtes : ce genre d'assurances est celui qu'on préfère d'ordinaire en France ; il y aurait donc lieu de penser qu'une semblable modification contribuera à l'extension de notre œuvre. En outre, il fait part d'une avantageuse modification qui est dès maintenant en vigueur. Jusqu'à ce jour tout signataire de contrat était tenu d'acquitter pour la première année une prime entière si le contrat était signé entre le 1er janvier et le 30 juin inclus, une demi-prime, s'il était signé du 1er juillet au 31 décembre. Désormais la prime entière ne sera due que pour les contrats signés du 1er janvier au 31 mars ; les contrats signés du 1er avril au 30 juin paieront 3/4 de prime, du 1er juillet au 30 septembre 1/2 de prime, du 1er octobre au 31 décembre 1/4 de prime. C'est là un avantage pour nos adhérents, qui n'est point à dédaigner.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 6 heures 40.

Le Président,
EMILE BOURGEOIS.

Le Secrétaire général,
L. GALLOUÉDEC.

POUR ET CONTRE LE BACCALAURÉAT

On sait que la *Revue Universitaire* a entrepris une enquête sur la question du baccalauréat. M. P. Crouzet, professeur au Collège Rollin, qui a dirigé cette enquête, vient d'en publier le compte-rendu et les conclusions. Le problème du baccalauréat n'intéresse pas moins l'enseignement supérieur que l'enseignement secondaire ; quelle que soit la solution adoptée, l'enseignement supérieur en subira les conséquences heureuses ou malheureuses. La *Revue internationale de l'Enseignement* doit, par conséquent, mettre sous les yeux de ses lecteurs les principaux résultats de l'enquête ouverte le 15 octobre 1906, close le 1er janvier 1907.

On pouvait croire, à en juger par l'opinion au moins apparente de la majorité des professeurs, des candidats ou anciens candidats, des pères de famille, que l'enquête enregistrerait uniquement « des attaques contre l'enquête ». Le 8 décembre 1906, un ancien rapporteur du budget de l'instruction publique, M. A. Massé, écrivait : « Bien peu nombreux sont aujourd'hui ceux qui oseraient prendre publiquement la défense du baccalauréat ».

« Pourtant des défenseurs ont surgi, et nombreux. C'est que du 15 octobre, jour d'ouverture de l'enquête, au 1er janvier, date de sa clôture, la nouvelle s'était répandue (exactement le 28 novembre) que M le ministre de l'Instruction publique allait déposer un projet de suppression du baccalauréat. Aussi l'esprit de conservation menacé s'est-il réveillé et a-t-il énergiquement manifesté.

« Le baccalauréat est supprimé ou presque, écrit M. Abry, professeur de première au lycée de Tulle. Tant mieux. On va pouvoir en dire du bien. Vivant, le défendre, c'était risquer le ridicule. Mais on excusera l'éloge du défunt. L'oraison funèbre a ses exigences. Il avait beau se faire humble et doux. Il ne désarmait pas ses ennemis. Les refusés lui gardaient rancune. Les reçus ne lui pardonnaient pas leurs appréhensions de candidats. Il a succombé à leur coalition sous la triple accusation d'être anti-démocratique, injuste et dangereux pour les études ». Le mouvement de protestation contre le projet ministériel a même eu un tel élan, qu'on ne s'est pas borné à défendre ce qui *est*, mais qu'on a reculé jusqu'à défendre ce qui *était*, et qu'on a fait l'éloge non seulement du baccalauréat amélioré d'aujourd'hui, mais même du sévère

baccalauréat d'autrefois, considérant, comme dit l'*Amicale du Lycée du Mans*, « que l'ancien baccalauréat, avec toute sa rigueur, ne comportait pas plus de surprises et d'injustices qu'on en doit attendre de tout examen ».

« Les circonstances servaient donc notre enquête, et la rendaient aussi complète que possible. Car, même sans l'espoir de la victoire prochaine, les ennemis du baccalauréat ne désarmaient pas, et nous fournissaient l'occasion de confronter les opinions, se rendant bien compte eux aussi que, il y a seulement trois mois, « la chose paraissait si vague, si lointaine qu'on applaudissait aux coups ou qu'on haussait les épaules sans répondre. Aujourd'hui que le glas va sonner, les défenseurs du mourant surgissent un peu partout ». Et il faut échanger argument contre argument.

« Une bonne fée, écrit M. Chaix, professeur de seconde au lycée de Nancy, usurpant pour l'instant les fonctions de ministre de l'Instruction publique, a levé sa baguette, et le cauchemar qui pesait sur l'enseignement secondaire est en train de se dissiper : le baccalauréat se meurt, le baccalauréat est mort ! Il s'en ira rejoindre les ombres désuètes du passé, et sur sa tombe fraîchement remuée, l'extrême droite universitaire versera des larmes pieuses. D'autres, les collégiens naïfs, pensant qu'il est mort sans enfant, riront dans leur barbe naissante, et songeront au plus vite à remplacer le repos hebdomadaire par l'oisiveté quotidienne. Entre les défenseurs des vieilles traditions et les jeunes aspirants au « surménagement » intégral, n'y a-t il point de place pour une opinion réfléchie ? Je livre la mienne, pour ce quelle vaut, à la *Revue Universitaire* ».

La *Revue Universitaire* a reçu 62 réponses directes, d'origine variée : 14 lui ont été envoyées par des professeurs de Faculté ; 17, par des administrateurs ou des professeurs de lycée ; 12, par des administrateurs ou des professeurs de collège ; 8, par des Associations amicales de professeurs de lycée ou collège ou par des Fédérations régionales de professeurs de lycée ; 8, par des directeurs ou professeurs d'établissements d'enseignement libre ; 3 enfin, par des pères de famille ou des associations d'anciens élèves.

En ajoutant à ces réponses directes les opinions exprimées dans maints articles ou interviews, publiés soit par des revues pédagogiques, soit par des journaux quotidiens, M. P. Crouzet a réuni une centaine de documents, qui représentent environ 1 600 opinions. Ces opinions ne sont pas toutes très fermes : « On ne voudrait pas le baccalauréat, dit M. Crouzet ; mais on le défend tout de même ; on le condamne dans la première partie, pour le réhabiliter dans la seconde ; on multiplie les « peut-être » et les conditionnels ; on a un avis pratique tout différent de l'opinion théorique ; on expose toutes les opinions sans conclure, etc., etc., etc. Est-ce le défaut de l'universitaire habitué à l'esprit critique ? C'est plus probablement le défaut de la question, qui, comme le remarque M. Lavisse, est loin d'être simple. Tout cela pour formuler le respectueux souhait que le Parlement ne la simplifie pas d'office, et, s'il est appelé à légiférer, ne nous donne pas une loi « bâclée ».

En terminant ces observations préliminaires, qui servent d'introduction à son compte rendu, M. P. Crouzet insiste sur l'indépendance et la

sincérité absolue de l'enquête. Cette affirmation était-elle bien nécessaire ? Il paraît que le mot : *Enquête officieuse* a été prononcé. Eh ! oui, il y aura toujours des esprits méfiants, à qui paraîtront suspectes les entreprises les plus désintéressées. Qu'y faire ? Ces méfiances là sont incurables ; le mieux est de n'y point faire attention.

M. P. Crouzet a mis dans son compte-rendu un ordre parfait. Il a classé toutes les réponses reçues sous les quatre chefs suivants :

I. — *Le nouveau régime du baccalauréat donne-t-il de meilleurs résultats que l'ancien ?*

II. — *A ce nouveau régime, des modifications seraient-elles encore nécessaires et lesquelles ?*

III. — *Si des modifications ne suffisent pas, faut-il supprimer le baccalauréat ? le remplacer par quelque chose ? et par quoi ?*

IV. — *Comment un régime, où le baccalauréat serait supprimé, pourrait-il s'appliquer à l'enseignement libre ou privé ?*

I. — *Le nouveau régime du baccalauréat donne-t-il de meilleurs résultats que l'ancien ?*

Quelques hommes très sages pensent et disent qu'il est encore trop tôt pour juger le nouveau régime. « J'estime, a répondu M. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, qu'il est infiniment trop tôt pour s'aviser de juger en connaissance de cause le régime dont il s'agit. » « L'application complète d'une réforme telle que celle de 1902 exige des années. Il est puéril de prétendre en apprécier dès maintenant un petit détail » (M. Richard, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux). Une telle réserve paraît être la sagesse même. Pourtant la *Revue Universitaire* a reçu à cette première question des réponses très nettes dans l'un et l'autre sens. Les réponses favorables au nouveau régime sont en majorité. Au point de vue de la *statistique*, la proportion des candidats admis dans chaque session est sensiblement plus élevée. Au point de vue de la morale, des échecs et des succès immérités, en un mot de la *justice* des résultats, les opinions semblent très partagées. Mais ce que l'enquête a ici révélé de plus intéressant et, à certains égards, de plus grave, c'est l'impression produite par la nouvelle organisation des jurys du baccalauréat. « Sous l'ancien régime, les professeurs de faculté passaient pour être les pires examinateurs. Depuis qu'ils ne sont plus seuls à faire passer les examens, ce sont les professeurs de lycée qui semblent avoir pris leur place dans les mécontentements que soulève le baccalauréat. » Ce n'est pas qu'on mette en doute leur compétence peut-être plus expérimentée ni leur meilleure adaptation à la nature même de l'examen et au caractère des candidats. Ce qui ressort avec une grande force de la majorité des réponses enregistrées sur ce point par M. Crouzet, c'est « qu'en multipliant le nombre des membres du jury, on devait fatalement multiplier les différences d'appréciation ». Des professeurs de lycée, examinateurs eux-mêmes, reconnaissent et déplorent ces différences. Un principal de collège écrit même : « Regrettez, ô jeunes gens, la sagesse avertie du mûr professeur de faculté, qui a vu, interrogé et retourné, en des temps où il en avait le loisir, trop de ces

adolescentes victimes pour ignorer que les candidats au baccalauréat ne sont pas des candidats à la licence. » Un autre principal de collège se montre encore plus sévère : « Je n'hésite pas à dire que l'introduction des professeurs de lycée dans les jurys a été franchement mauvaise, car elle a détruit l'unité d'appréciation. Les uns corrigent avec une rigueur inouïe ; d'autres ont une indulgence illimitée ». C'est là un fait indéniable, mais qui ne tient ni à l'examen lui-même, ni à la volonté bonne ou mauvaise des examinateurs. Pour en atténuer les conséquences, il suffirait d'appliquer au baccalauréat la règle déjà suivie dans d'autres concours ou examens : la double correction de chaque copie. Au point de vue de la *valeur sociale* du nouveau régime, l'enquête de la *Revue universitaire* a eu ce résultat peut-être inattendu de montrer jusqu'à quel point des hommes, d'ailleurs distingués et sincères, peuvent ignorer la vie et les choses universitaires. Voici par exemple quelques lignes d'un discours prononcé dans les derniers mois de 1906 par M. Ballif, président du Touring-Club : « Chez nous, on fait des bacheliers ès lettres ou des bacheliers ès sciences [?], des lettrés, des savants ; et quels savants, quels lettrés ! presque tous incapables de se tirer d'affaire !... Pendant 10 ans au lycée l'on n'exerce que leur mémoire. On leur fait apprendre par cœur leur langue, par cœur l'histoire et la géographie, par cœur les sciences, le latin, voire le grec ; on leur apprend tout par cœur ! On sacrifie, on gaspille comme à plaisir un temps précieux aux langues anciennes. Qu'on nous apprenne l'anglais, l'espagnol, l'esperanto ; qu'on nous apprenne surtout à parler, à écrire notre langue, à raisonner, à discuter, à nous former une opinion des choses et à savoir la défendre ! » Il est évident que M. Ballif n'a pas mis le pied dans un lycée depuis au moins vingt-cinq ou trente ans ; il croit que rien n'y a été changé depuis lors. Un directeur d'établissement libre affirme que les proviseurs et les professeurs, « avec des phrases sonores et d'une prétention ridicule, éloignent les élèves et les pères de famille du commerce, de l'agriculture, de l'industrie ; qu'ils vont jusqu'à leur inspirer de l'horreur pour le travail manuel et tout ce qui y ressemble ». Ce sont là, si l'on veut, arguments de polémique, que peut dédaigner l'Université d'aujourd'hui ; mais il n'en est pas moins piquant de les rencontrer dans la bouche ou sous la plume d'hommes que l'on souhaiterait de trouver plus avertis ou mieux informés. Au point de vue des études secondaires, les réponses reçues par M. P. Crouzet sont d'un vif intérêt ; presque toutes, au lieu de se prononcer sur le nouveau baccalauréat, jugent de préférence le nouveau régime des études secondaires elles-mêmes. Ici, comme partout, les uns approuvent, les autres blâment. Pour ceux-ci, la division du second cycle en quatre sections a rompu toute homogénéité, a désorganisé complètement les classes supérieures. Pour ceux-là, au contraire, le sectionnement permet mieux à l'élève de donner sa mesure. Ce qui paraît certain et à peu près unanimement reconnu, c'est « le formidable déclin de la composition française ». « J'avoue, pour ma part, écrit M. Crouzet, que la décadence de l'étude du français me paraît peut-être le caractère essentiel et la conclusion la plus éclatante du nouveau régime. » Les études spéciales ont progressé, malgré certaines critiques assez justifiées que leur adressent divers correspondants de la *Revue Universitaire*. Mais les élèves ne sont-ils pas obligés, par l'organisation nouvelle des études, de se spécialiser trop tôt ? Tout le monde semble d'accord pour déplorer

qu'on soit forcé « de choisir sa spécialité avant de savoir si l'on pourra y réussir ». Un professeur du collège de Melun, M. Corrot, résume ainsi une étude détaillée qu'il a consacrée à la question : « Le régime nouveau, qui par son élasticité apparente a l'air de faciliter les vocations, me paraît, au contraire, en introduisant trop tôt les candidats dans un chemin spécial, les enfermer dans une formule étroite dont ils peuvent difficilement sortir. »

En résumé, de l'étude du nouveau régime deux grosses critiques ressortent. Les nouveaux jurys du baccalauréat sont trop incohérents. Le nouveau régime n'a amélioré les études que dans une proportion insuffisante.

II. — *A ce nouveau régime, des modifications seraient-elles encore nécessaires et lesquelles ?*

Les modifications, proposées par les correspondants de la *Revue Universitaire*, portent d'une part sur l'organisation des études au *lycée*, d'autre part sur l'organisation de l'examen à la *faculté*.

Au lycée, le niveau des études pourrait être relevé, suivant les réponses, par l'un ou l'autre des remèdes suivants : meilleur recrutement des élèves par des réformes dans le système des bourses, par l'accès assuré dans l'enseignement secondaire des meilleurs sujets de l'enseignement primaire ; organisation plus efficace des examens de passage soit à la fin de chaque classe par l'application complète et sérieuse des sanctions que réclament les professeurs eux-mêmes, soit à la fin du premier cycle par un examen éliminatoire, que l'on pourrait appeler le *baccalauréat de grammaire*.

Les améliorations proposées au régime du baccalauréat lui-même sont plus nombreuses, plus précises. M. P. Crouzet les a classées par catégories : 1° *Multiplicité des épreuves* : les uns voudraient que le nombre des compositions fût réduit à deux (version latine, version de langue vivante) ou même à une (épreuve de français) ; d'autres au contraire demandent que « toute matière ait à l'examen sa part légitime », déterminée relativement aux autres matières par un coefficient particulier ; 2° *Rétablissement des notes éliminatoires* : quelques correspondants, après avoir cité à l'appui de leur thèse des faits assurément scandaleux, regrettent qu'une note nulle ou à peu près nulle ne soit plus éliminatoire et demandent qu'elle le redevienne ; 3° *Le livret scolaire* : il est certain que l'institution du livret scolaire, à côté de ses très grands avantages, a eu dans la pratique quelques inconvénients ; sa valeur, quelquefois contestable, souvent, sinon toujours, variable suivant les établissements, a été trop méconnue par certains examinateurs. On réclame en général qu'on en tire un meilleur parti ; 4° *Les jurys* : l'opinion générale est de s'en tenir au principe des jurys mixtes, en assurant la prépondérance des professeurs de l'enseignement secondaire. Les questions de détail et d'application soulevées par les correspondants de la *Revue universitaire* sont les suivantes : admission dans les jurys de baccalauréat des chargés de cours et des professeurs de collège ; choix comme examinateurs de professeurs ayant déjà un minimum d'années d'enseignement, ce qui serait en général une garantie de leur expérience professionnelle et pédagogique ; intervention autorisée ou même sollicitée des professeurs dans le juge-

ment des copies de leurs élèves ; obligation imposée aux correcteurs de la même épreuve de « s'entendre pour adopter un principe unique de correction, pour arrêter en commun le sens d'un texte, bref pour accorder leurs instruments » ; application au baccalauréat du système de la double note, pratiqué dans la plupart des concours et examens ; 5° *La compétence des examinateurs* : le principe de la compétence nécessaire et spéciale des examinateurs est indiscutable et reconnu par tout le monde ; dans la pratique il n'est pas appliqué. Des professeurs de géographie corrigent des épreuves littéraires ; des professeurs de lettres ou de philosophie interrogent sur l'histoire ; des professeurs d'histoire naturelle sur les mathématiques et réciproquement. Tout le monde réclame l'application stricte du principe de la compétence des examinateurs, et M. P. Crouzet conclut sur ce point : « Il dépend des examinateurs eux-mêmes que ce principe soit appliqué. Il n'ont qu'à refuser d'interroger sur les matières en lesquelles ils se savent incompétents. Aucun texte ne les oblige à se faire les « Maîtres Jacques » des facultés. Qu'ils n'acceptent à aucun prix, et qu'ils refusent de violer le règlement, en attendant qu'il se trouve quelqu'un pour le faire respecter » ; 6° *Amélioration de l'oral* : le vice essentiel est que l'oral se passe trop vite ; mais aucun règlement n'oblige les jurys à courir la poste. Il y a là une question, non de principe, mais d'organisation, de conscience et de contrôle ; 7° *Répression de la fraude* : l'impression générale est que la fraude plutôt a augmenté que diminué ; le remède est de multiplier les surveillants ; 8° *L'abus des recommandations* : à vrai dire, c'est là une plaie générale, non seulement au baccalauréat et dans l'Université, mais dans toute notre société. En ce qui concerne le baccalauréat, ce mal pourrait être au moins atténué par l'anonymat des copies. « Il est vrai qu'il y a l'objection des livrets scolaires ; mais il y a aussi des livrets scolaires au brevet supérieur et les copies sont anonymes. Il suffira que les bureaux de la faculté demandent aux bureaux de l'inspection académique la façon excessivement simple dont se tourne la difficulté » ; 9° *Meilleur choix des sujets* ; « c'est peut-être la réforme la plus urgente ; car le mauvais choix des sujets vicie et le baccalauréat et les études » ; voici les remèdes indiqués par un grand nombre de réponses : en finir avec les sujets d'histoire littéraire, sauf sous la forme d'une lettre ou d'une analyse littéraire d'un texte précis ; admettre les secondaires au choix des sujets.

En terminant cette deuxième partie de son compte-rendu et pour la conclure, M. P. Crouzet cite un long extrait d'une des réponses qui lui sont parvenues. Nous en détachons cette page : « Que conclure pratiquement ? C'est qu'il faut que les examinateurs tiennent de plus en plus compte du livret scolaire ; que les sujets qu'ils donnent au baccalauréat soient de plus en plus propres à constater l'intelligence des candidats, leur personnalité naissante, leurs connaissances essentielles et générales, leur art d'écrire et de composer ; que leurs questions à l'oral soient plus nombreuses, moins hâtives, que dans une certaine mesure les interrogations prennent la physionomie d'une conversation (c'était un peu la méthode de Socrate) ; qu'ils exigent la possession de certaines connaissances précises, celles qui sont très importantes, et fassent fi de celles qui sont une vaine surcharge de mémoire ; qu'ils ne perdent pas de vue, en un mot, qu'ils ont à constater si les candidats ont une formation

générale, plus accusée en vérité dans un sens ou dans un autre suivant leur section, et qu'ils n'ont pas à consacrer la science d'un spécialiste avant l'heure. Je sais qu'il y a une grosse difficulté matérielle. La voici exprimée sous une forme concrète : Appliquez donc ce système avec les 6.000 candidats que la Sorbonne (lettres) a examinés l'année passée. Si nous en venons aux difficultés matérielles, nous ne trouvons vraiment que des difficultés, non des impossibilités. Dès lors, il y a peu de craintes à avoir. De l'ingéniosité et de la bonne volonté suffiront pour les vaincre. »

Toute cette partie du compte-rendu de P. Crouzet est fort intéressante pour l'enseignement supérieur. Elle renferme, en dehors de tout parti pris et de toute idéologie, des indications pratiques et précises. La plupart des réformes de détail proposées pourraient être faites sans difficulté grave ; il n'y faudrait que de l'initiative chez les uns, de la bonne volonté chez les autres.

III. — *Si des modifications ne suffisent pas, faut-il supprimer le baccalauréat ? le remplacer par quelque chose ? et par quoi ?*

La majorité des correspondants de la *Revue Universitaire* parait favorable au maintien du baccalauréat. M. P. Crouzet n'en énumère pas moins, avec une impeccable conscience, tous les arguments, vieux ou neufs, sérieux ou puérils, invoqués par les ennemis mortels de l'examen. On nous permettra de ne pas insister sur les raisons tirées de l'histoire, de la géographie, de l'hygiène, raisons qui n'ont pas été exposées dans beaucoup de réponses. Il n'en est pas de même de la prétendue *immoralité* de l'examen. On y a insisté. M. Lavisse écrit :

« L'examen demeure hasardeux, malgré toutes les réformes faites. Le succès peut être compromis par un mal de tête, par la nervosité, par la timidité du candidat, par des erreurs ou par des manies du juge, par la rapidité inévitable, mais étourdissante de l'épreuve... Contre ce hasard toutes les précautions sont prises. La précaution de la fraude est scandaleusement employée. La précaution de la recommandation aussi... L'opinion est répandue par les collégiens que le « piston » fait merveille à la Sorbonne. C'est les préparer un peu tôt à l'acceptation des mœurs pratiquées par les parlementaires et par les ministres, et qui sont en train de dégoûter les Français du travail honnête. »

Les défenseurs du baccalauréat ripostent en demandant quel est l'examen qui offre moins d'aléa, quel est le tribunal qui commet moins d'injustices. Ils demandent surtout si ce que l'on veut substituer au baccalauréat présentera des garanties de moralité plus sérieuses. L'*Amicale des professeurs du lycée de Marseille* a envoyé à M. P. Crouzet sur ce point une réponse qui fourmille d'arguments sérieux. « L'examen est « public et impartial »; seul l'examen public « présente toute les garanties requises d'impersonnalité, d'indépendance, de justice, et, au besoin, de contrôle. Etant le premier examen sérieux imposé aux jeunes gens, le baccalauréat est, par sa forme même, une utile préparation soit aux examens spéciaux plus rigoureux qu'ils auront encore à subir, soit aux épreuves de la vie, en vue desquelles ils doivent s'habituer à ne spéculer sur aucune complaisance et à ne compter que sur eux-mêmes ».

Et puis a-t-on à lui substituer un régime vraiment supérieur au point

de vue moral ? Oui, répondent les uns : « Être jugé sur tout son travail d'écolier normal, c'est être jugé justement », dit M. Lavisse. Le principe est incontestable et pose l'idéal moral qu'il faut s'efforcer d'atteindre.

Mais l'atteindra-t-on ? se demandent les autres. Et le régime nouveau ne sera-t-il pas plus propice que l'ancien à la fraude, à la recommandation, aux scandales de toute sorte ? Si les élèves internes ou externes sont jugés d'après leurs devoirs d'écolier, ne frauderont-ils pas leurs devoirs pendant toute la scolarité ? Si les devoirs ont chaque jour une importance, la pression et les influences ne chercheront-elles pas à s'exercer, elles aussi, chaque jour ? S'il est aujourd'hui scandaleux de voir recevoir des élèves jugés inférieurs par leurs professeurs, lorsque les jurys extérieurs conservés admettront des élèves exclus par les juges intérieurs, ne sera-ce pas le scandale permanent et régularisé ? « L'examen intérieur risquerait d'introduire dans l'Université le règne de la *pression* et des influences, les tentatives de séduction ou de corruption, la spéculation sur les leçons, etc, etc. » (*Amicale de Marseille*). Voilà quelques-uns des obstacles auxquels un idéal, capable en théorie de rallier tout le monde, se heurtera dans la pratique et s'est d'ailleurs déjà heurté. La morale demande-t-elle qu'on change un régime ancien, pour en adopter un nouveau, qui sera le règne des mêmes immoralités et... de quelques autres encore ?

Non moins importante est la discussion instituée sur la question de savoir si et dans quelle mesure la suppression du baccalauréat est utile ou nuisible à l'enseignement supérieur, à l'enseignement secondaire, aux rapports qui doivent exister entre l'un et l'autre. 1° En ce qui concerne les intérêts de l'enseignement supérieur, s'il est vrai que la charge du baccalauréat paraît lourde à certains professeurs de faculté, d'autres estiment qu'il leur convient d'accepter cette charge tant que le diplôme de bachelier sera nécessaire et suffisant pour être inscrit comme étudiant dans une Faculté ; quelques-uns pensent même « qu'un examen d'immatriculation à l'entrée des Universités serait la conséquence inévitable de la suppression du baccalauréat ». — 2° En ce qui concerne les rapports de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, M. P. Crouzet a trouvé peu d'indications dans les réponses qui lui sont parvenues. Mais son opinion personnelle se traduit nettement dans les lignes suivantes, très justes à notre avis : « Séparer encore le secondaire et le supérieur semble tout à fait contraire au principe, qui eut tant de fortune en ces derniers temps et qui reste le principe de l'avenir, au fameux *principe de l'union des trois ordres*, — mais c'est surtout contraire au rôle pédagogique des facultés, rôle spécialement développé par la réforme de 1902. Voilà des professeurs qui ont pris, de plus en plus, part à la formation des maîtres secondaires, et qui, désormais, pourraient ignorer l'enseignement secondaire lui-même. N'y a-t-il pas là une flagrante contradiction ? On a parlé beaucoup du rôle scientique des facultés comme les écartant du baccalauréat ; mais leur rôle pédagogique, dont on parle peu, les y ramène ». — 3° En ce qui concerne les intérêts et la valeur de l'enseignement secondaire, les opinions recueillies par l'enquête se rattachent plus ou moins directement aux deux idées essentielles que voici : A. Le baccalauréat est le déformateur des études — B. Le baccalauréat est le régulateur des études. Ces deux idées sont tellement antinomiques, qu'en fait les correspondants de la *Revue Universitaire*

expriment nettement soit l'une soit l'autre. Un mot a même été créé pour caractériser, qu'on l'affirme ou qu'on la nie, l'influence du baccalauréat sur les études secondaires : « bachoter, bachotage ». Pour les uns, le bachotage domine dans toutes les classes de notre enseignement secondaire ; et voici ce que qu'écrit à ce sujet M. Hanotaux. « On a fait de nos générations et des générations qui sont venues après la nôtre un peuple d'écoliers, de candidats, de bêtes à concours. La supériorité, la prétendue supériorité intellectuelle et sociale s'affirme par l'art de répéter les mêmes mots et les mêmes gestes jusqu'à trente ans et au delà : la consécration est obtenue par un tour de force final accompli devant quelques personnages titrés, compétents et indifférents. L'énergie nationale s'endort dans ce ronron archaïque et vain : apprendre, copier, réciter. Il a fallu la vivacité et l'allégresse native de la race pour résister à cette tenace et méthodique chloroformisation ».

Voici maintenant ce que riposte un directeur d'établissement libre, pour qui ce prétendu bachotage n'est qu'un fantôme : « On dit que le baccalauréat fausse toute la méthode de l'enseignement secondaire ; qu'il transforme en un travail destiné à atteindre un résultat pratique, en une tâche, un travail qui doit être désintéressé par essence ; que la nécessité d'enseigner un programme déterminé, un programme entier, transforme certaines classes du second cycle en « fours à bacheliers ... ». On me permettra de n'être pas de cet avis : je ne sache pas que les choses se passent ainsi dans les lycées de Paris — bien au contraire, disent certains parents, qui reprochent aux professeurs de ne pas se soucier assez de l'examen, et de manifester à son égard un beau dédain. Je me rappelle, d'ailleurs, que, de mon temps, je leur ai adressé ce reproche, lorsque, premier d'une classe de 60 élèves à Condorcet, j'ai failli être « collé » à l'examen parce que mes dignes professeurs ne m'en avaient jamais parlé, et que le programme était pour moi chose lointaine et fort peu connue. C'est un fait que beaucoup de professeurs de Paris affectent de ne pas s'occuper de la préparation immédiate du baccalauréat. Ils ont parfaitement raison ; mais j'en conclus que, en cas de suppression, ils ne changeront pas d'un iota leur manière d'enseigner, et qu'ils ne prépareront pas moins qu'avant. Ils ont un programme, fort bien compris, qu'il est impossible de voir en entier : ils en feront voir tout juste autant. — Reste la province que je ne connais pas : pourtant si l'on peut en juger par les communications pédagogiques faites à la *Revue Universitaire*, par les devoirs proposés, il semble que les professeurs de province, eux non plus, ne ravalent pas leur rôle à celui de simples « chauffeurs », et qu'ils savent se dégager des préoccupations trop terre à terre de la course au diplôme ». Et M. Crouzet conclut fort justement : « Voilà vraiment une question sur laquelle nul ne saurait se plaindre de n'avoir pas entendu le pour et contre. Il y a des professeurs qui « bachotent » ; il y en a qui ne « bachotent » pas : chacun fait ce qu'il sait et ce qu'il peut... Qu'on supprime ou non le baccalauréat..., ils continueront ».

Un dernier point de vue auquel se placent volontiers les ennemis du baccalauréat est le point de vue sociologique. Ils lui reprochent d'être « faussement égalitaire, parce qu'il met sur le même pied l'élite et la médiocrité » ; « de retarder souvent d'une ou de plusieurs années la carrière des jeunes gens et de les empêcher d'entrer dans la vie active, précisément à l'âge où se décident ordinairement les vocations d'entreprise et

d'initiative » ; de développer le goût des Français pour les fonctions publiques et de favoriser le mal du fonctionnarisme ; enfin d'être un privilège de la bourgeoisie, de constituer comme une barrière entre le peuple et la bourgeoisie. Les réponses reçues par M P. Crouzet ne sont pas, bien loin de là, toutes conçues dans ce sens. Pour MM. Faguet et H. Bernès, le baccalauréat est un « niveau » indispensable ; d'autre part, est-il exact que les jeunes Français entrent plus tard dans la vie que les jeunes Allemands, les jeunes Anglais, les jeunes Américains de même condition sociale ? D'aucuns le nient. Si tout bachelier est un aspirant fonctionnaire, est-ce la faute de l'enseignement secondaire et du baccalauréat, ou bien celle des parents et aussi des mœurs publiques? Enfin, ce qui est un privilège *bourgeois*, ce n'est pas de se présenter au baccalauréat, c'est de pouvoir faire, parce qu'on en a les moyens matériels, des études secondaires ; ce n'est pas au moment du baccalauréat que se fait la coupure sociale, c'est à l'entrée du lycée. Et voici la conclusion que, de toutes ces réponses contradictoires, tire M. P. Crouzet : « Au point de vue social, la suppression du baccalauréat serait loin de paraître une heureuse réforme. Elle laisserait subsister la question essentielle dont la démocratie a le droit d'exiger la solution. Les admirables réserves de l'enseignement primaire méritent mieux. Ce serait une de ces réformes bâtardes et impuissantes, sans plus d'efficacité contre les inégalités sociales qu'un impôt sur les pianos ou sur les chapeaux haute-forme. C'est un des caractères de notre temps que ces réformes qui s'attaquent à côté, au lieu de s'attaquer à la racine même des iniquités sociales. Et pour tout dire, puisqu'on se lance le mot « bourgeois » comme un argument, s'attaquer aux vraies inégalités sociales qui subsistent en matière d'enseignement, ne serait-ce pas justement une réforme par excellence « bourgeoise » ?

Supposons le baccalauréat supprimé. Faut-il le remplacer par quelque chose ? Bien que certains esprits acceptent nettement l'idée d'une suppression pure et simple, la très grande majorité des universitaires semble considérer cette idée comme un paradoxe. Nous n'y insisterons pas.

Mais alors, puisqu'il faut remplacer le baccalauréat par quelque chose, par quoi le remplacer ? Sur ce point, aucun courant très net d'opinion ne paraît s'être manifesté. Ce ne sont guère que des systèmes personnels dont on trouve mention dans l'enquête : attestation d'études ou certificat délivrés par les professeurs de l'élève ; — livret scolaire précis ; — certificat délivré sous la présidence de deux délégués administratifs ; — examen intérieur sous la présidence du chef de l'établissement, avec le contrôle d'un inspecteur, et portant sur le travail de deux années ; — diplôme de fin d'études secondaires, sans sanction ni privilèges, délivré par les professeurs de l'élève ; etc., etc. En somme, trois systèmes principaux se partagent la faveur des ennemis du baccalauréat : le système du livret scolaire annoté et précisé ; — le système du diplôme, résultant automatiquement des notes de la scolarité ; — le système de l'examen intérieur. Leur caractère commun « est de remettre la sanction de ses études à l'enseignement secondaire lui-même ». Et l'on voit aussitôt surgir toutes les objections, objections de principe et objections de fait, que provoque un tel caractère. « C'est la Société, non l'Ecole, qui juge l'Ecole », écrit M. Boutroux. « Le contrôle des Facultés disparaissant, il n'y aura plus aucun programme d'études », affirme la *Fédération régio-*

nale des professeurs de lycée de l'Académie de Bordeaux. « Les programmes..., n'ayant plus de sanction, seront illusoires », assure M. Faguet. Enfin et surtout beaucoup de correspondants déclarent que le système, quel qu'il soit, livret scolaire, attestation ou certificat d'études, examen intérieur, présenterait les mêmes inconvénients que le baccalauréat actuel : fraude, bachotage, échecs et succès immérités, énorme variété dans les notes des divers établissements, concurrence entre ces établissements par le « sabotage » des études secondaires, abus des pressions politiques ou autres : au total, abaissement fatal et irrémédiable, ruine pure et simple, mort de l'enseignement secondaire.

Dans la conclusion, par laquelle il termine cette troisième partie de son compte rendu, M. P. Crouzet exprime une idée qui, à notre avis, devrait être la clef de voûte de toute l'organisation universitaire, qui malheureusement paraît être de moins en moins en faveur : « La réforme du baccalauréat, dit-il, sera hautement morale, si elle restaure le sens de la nécessité de l'effort. Au contraire ce serait un socialisme bien dégradant qu'un socialisme encourageant encore, chez les primaires ou chez les secondaires, la diminution de l'effort. Il n'est pas possible que ce soit bien travailler au développement intégral de la personne humaine que de la dispenser d'utiliser les moyens mêmes de ce développement ».

IV. — *Comment un régime, où le baccalauréat serait supprimé, pourrait-il s'appliquer à l'enseignement libre ou privé ?*

Voilà, et de beaucoup, le plus gros obstacle à la suppression du baccalauréat. La question est d'ailleurs si peu facile à résoudre qu'elle a été peu traitée par les correspondants de la *Revue universitaire*. Elle l'a été un peu plus dans les revues pédagogiques et les journaux quotidiens. Dans le cas où le baccalauréat, c'est-à-dire un examen spécial extérieur à l'établissement où l'élève aura fait ses études, serait maintenu pour les élèves de l'enseignement libre, il est évident que l'enseignement libre serait favorisé, parce qu'il « est naturel que seul le titre acquis à la suite d'un véritable examen conserve quelque prestige ». Si l'on réserve aux seuls établissements de l'Etat le droit de décerner la sanction de fin d'études, quelle qu'elle soit, c'est la création d'un monopole au profit de l'Etat. Si l'on accorde ce droit à l'enseignement libre comme à l'enseignement public, on se trouve enfermé dans un dilemme assez simple : ou bien les jurys intérieurs des lycées seront peu exigeants, alors ils retiendront les élèves, mais ruineront la valeur de l'enseignement secondaire — ou bien ils seront exigeants, et alors tous les élèves moyens ou faibles émigreront dans l'enseignement libre, dont ce sera l'âge d'or.

Après avoir exposé toutes les opinions exprimées dans l'enquête dirigée par lui, M. P. Crouzet conclut : « Voici quelques considérations qui ne sont pas l'opinion d'une majorité, mais qui me paraissent la résultante des principes les moins contestés dans l'enquête. Beaucoup de nos correspondants qui ont posé les principes n'accepteraient peut-être pas les conséquences que j'en tire : ils n'ont qu'à les laisser à mon compte, et à les interpréter seulement comme les conclusions nées de ma familiarité d'un mois avec leurs pensées.

1. *Un examen éliminatoire à la fin de la 3e devrait empêcher les mauvais élèves d'entrer dans le 2e cycle.*

2. *Les élèves éliminés de l'enseignement secondaire à 14 ans devraient trouver, dans un enseignement professionnel plus développé, une voie parallèle au baccalauréat leur permettant d'entrer plus tôt et plus utilement dans la vie active.*

3. *Les non-valeurs éliminées de l'enseignement secondaire devraient être remplacées dans le second cycle par les meilleurs élèves des écoles primaires supérieures, exclusivement recrutés par voie de concours.*

4. *Les meilleurs élèves des lycées et collèges devraient pouvoir être, jusqu'à concurrence de 30 0/0 au maximum et sous la condition d'une moyenne déterminée assez élevée, dispensés de l'examen du baccalauréat et déclarés bacheliers de droit.*

5. *Le baccalauréat subsistant devrait être amélioré par toutes les modifications de détail (anonymat des copies — double note — augmentation de l'importance du livret scolaire venant de l'enseignement libre comme de l'enseignement officiel, sous certaines garanties de détail — compétence des examinateurs, etc.), capables de réaliser pour tous les candidats, libres ou autres, les meilleures conditions de justice humaine.*

« Nous n'avons pas présenté un plan d'un ensemble logique et d'une application facile : mais tout n'est pas logique et facile dans la vie. Il faudrait arriver à satisfaire le plus possible de ces intérêts divergents qui sont engagés dans la question du baccalauréat ; et surtout éviter qu'une solution fâcheuse ne précipite la décadence intellectuelle et morale de la nation, le « nivellement par en bas ». Notre démocratie a besoin de lutter contre le « socialisme du moindre effort », celui qui semble avoir pour devise « obtenir le plus en faisant le moins », pour faire prédominer plutôt le « socialisme du travail », désireux de nous rendre tous plus hommes par tous les moyens et surtout par tous les efforts. La solution de la question du baccalauréat nous mettra dans la voie de l'un ou de l'autre ».

RÉFORME DE LA LICENCE ÈS LETTRES

Décret du 8 juillet

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu le décret du 31 décembre 1894 ; vu les décrets des 22 janvier 1896, 12 juillet 1897, 24 juillet 1899 et 23 juillet 1900 ; vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu le décret du 21 juillet 1897 ; vu la loi du 27 février 1880 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Art. 1er. — Les épreuves qui déterminent la collation du grade de licencié dans les Facultés des lettres correspondent aux quatre séries d'études ci-après :

I. Philosophie.
II. Histoire et géographie.
III. Langues et littératures classiques.
IV. Langues et littératures étrangères vivantes.

Art. 2. — Dans chaque série, les épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

I. PHILOSOPHIE

ÉPREUVES ÉCRITES

1° *Version latine* tirée d'un ouvrage philosophique classique. Durée : trois heures. — Coefficient 2

2° *Composition de philosophie.* — Le candidat choisit entre quatre sujets proposés : un de philosophie générale, un de psychologie, un de logique et méthode des sciences, un de morale et sociologie. Durée : quatre heures. — Coefficient 2

3° *Composition d'histoire de la philosophie.* — Le sujet de cette composition se rapporte aux auteurs anciens ou modernes indiqués au programme. Durée : quatre heures. — Coefficient. . 2

4° *Composition sur un sujet relatif à un des enseignements professés à l'Université*, au choix du candidat. Durée : trois heures. — Coefficient 1

Le candidat qui justifie soit d'un certificat d'études supérieures de sciences, soit de la licence en droit, soit du grade de docteur en médecine, soit du titre de pharmacien de 1re classe, soit du diplôme de l'Ecole des Hautes-Etudes (section d'histoire

et de philologie ou section des sciences religieuses), est dispensé de la quatrième composition écrite.

ÉPREUVES ORALES

	Coefficients.
1° Interrogation sur la philosophie générale	1
2° Interrogation sur la psychologie	1
3° Interrogation sur la logique et méthode des sciences	1
4° Interrogation sur la morale et sociologie	1
5° Explication de deux textes tirés de deux ouvrages philosophiques inscrits au programme. Ces textes devront être dans deux langues différentes indiquées par le candidat	2
6° Interrogation sur un des enseignements professés à l'Université, au choix du candidat	1
L'enseignement choisi pour la quatrième épreuve écrite peut également être indiqué pour cette interrogation.	
7° Analyse d'un texte tel que : article de revue, ouvrage philosophique, en allemand ou en anglais au choix du candidat	1

La durée de chaque épreuve orale est d'un quart d'heure.

Les candidats ont un quart d'heure pour étudier chacun des textes qu'ils auront à expliquer ou à analyser.

II. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

ÉPREUVES ÉCRITES

1° *Version latine* tirée d'un ouvrage historique classique. Durée : trois heures. — Coefficient 2

2° *Composition écrite.* — Le candidat choisit entre cinq sujets proposés : un d'histoire ancienne, un d'histoire du moyen âge (de 395 à 1492), un d'histoire moderne, un d'histoire contemporaine, un de géographie physique.

Si le candidat justifie d'un certificat d'études supérieures de botanique, de géologie ou de géographie physique, la composition ne peut porter que sur un sujet d'histoire ou de géographie humaine.

Durée : quatre heures. — Coefficient. 2

3° *Composition écrite* se rapportant à un des enseignements professés à l'Université, au choix du candidat. Durée : quatre heures. — Coefficient 1

Si, par suite de ses options, le candidat fait deux compositions d'histoire ou deux compositions de géographie, le sujet de la seconde composition d'histoire portera sur une période distincte de celle qui a fait le sujet de la première composition ; la seconde composition de géographie portera sur une question de géographie humaine.

Le candidat qui justifie soit d'un certificat d'études supérieures de botanique, de géologie ou de géographie physique, soit de la licence en droit, soit du diplôme d'archiviste paléographe,

soit du diplôme de l'Ecole des Hautes-Etudes (section d'histoire et de philologie ou section des sciences religieuses), soit du diplôme de l'Ecole du Louvre, est dispensé de la troisième composition écrite.

4° *Epreuve pratique.* — Lecture et datation d'un texte et questions relatives à l'interprétation de ce texte, ou étude d'un monument figuré et questions relatives à l'interprétation de ce monument (texte et monument seront pris, au choix du candidat, dans une des périodes suivantes : antiquités grecques, antiquités romaines, moyen âge, temps modernes), ou exercices de cartographie.

Durée : trois heures. — Coefficient 2

ÉPREUVES ORALES

Coefficients.

—

1° Interrogation sur l'histoire ancienne 1

2° Interrogation sur l'histoire du moyen âge 1

3° Interrogation sur l'histoire moderne 1

4° Interrogation sur l'histoire contemporaine 1

5° Interrogation sur la géographie. 2

(Les interrogations d'histoire et de géographie ont pour base les programmes des classes de l'enseignement secondaire).

6° Interrogation sur un des enseignements professés à l'Université, au choix du candidat 1

L'enseignement choisi pour la troisième épreuve écrite peut également être indiqué pour cette interrogation.

7° Interrogation sur un ouvrage historique ou géographique choisi par le candidat et agréé par la Faculté au début du second semestre de l'année scolaire 1

8° Analyse d'un texte tel que : article de revue ; ouvrage d'histoire ou de géographie, en anglais ou en allemand au choix du candidat 1

La durée de chaque épreuve orale est d'un quart d'heure.

Les candidats ont un quart d'heure pour étudier le texte qu'ils auront à analyser.

III. LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES

ÉPREUVES ÉCRITES

1° *Traduction* d'un texte grec avec commentaire littéraire et grammatical. — Durée : quatre heures. — Coefficient. 1

2° *Traduction* d'un texte latin avec commentaire littéraire et grammatical. — Durée : quatre heures. — Coefficient. 1

3° *Composition française* sur un texte français choisi dans les ouvrages inscrits au programme. Durée : quatre heures. — Coefficient 1

L'usage d'un dictionnaire est autorisé.

ÉPREUVES ORALES

Coefficients.

1° Explication littéraire et grammaticale d'un texte grec 1
2° Explication littéraire et grammaticale d'un texte latin. . . . 1
3° Explication littéraire et grammaticale d'un texte français. . . 1
4° Interrogation sur un des cours de langues et littératures classiques enseignées à la Faculté, au choix du candidat 1
5° Interrogation sur un des enseignements professés à l'Université, au choix du candidat. 1
6° Analyse d'un texte tel que : article de revue littéraire ou philologique, ouvrage de critique et d'histoire littéraire en une langue vivante choisie par le candidat parmi les langues vivantes enseignées à la Faculté 1

La durée de chaque épreuve orale est d'un quart d'heure.

Les candidats ont un quart d'heure pour étudier le texte qu'ils auront à expliquer ou à analyser.

IV. LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES VIVANTES

ÉPREUVES ÉCRITES

1° *Version latine* tirée d'un ouvrage classique. Durée : trois heures. — Coefficient 1
2° *Traduction* et commentaire grammatical d'un ou de plusieurs passages tirés d'un auteur de la littérature étrangère choisie par le candidat. Le commentaire est fait dans la langue du texte à traduire (Composition sans dictionnaire). — Durée : quatre heures. — Coefficient. 2
3° *Thème* (Composition sans dictionnaire). Durée : trois heures. — Coefficient 2
4° *Composition française* sur un texte français moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme. — Durée : quatre heures. Coefficient 1

ÉPREUVES ORALES

Coefficients

1° Explication et commentaire littéraire et grammatical d'un texte de littérature étrangère choisi dans les ouvrages inscrits au programme 2
(Le commentaire est fait dans la langue du texte expliqué).
2° Interrogation sur l'histoire littéraire à propos des ouvrages inscrits au programme 1
3° Explication d'un texte de littérature française moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme 1
4° Interrogation sur un des enseignements professés à l'Université, au choix du candidat 1

5° Traduction d'un texte facile écrit dans la seconde langue étrangère choisie par le candidat 1

La durée de chaque épreuve orale est d'un quart d'heure.

Les candidats ont un quart d'heure pour étudier chacun des textes qu'ils auront à expliquer ou à traduire.

Art. 3. — La liste des ouvrages prévus à l'article précédent est dressée, pour chaque Faculté, par l'ensemble des professeurs, chargés de cours et maîtres de conférences.

Elle est approuvée par le ministre de l'Instruction publique, après avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement supérieur).

Elle est renouvelée partiellement tous les deux ans.

Elle est publiée au *Journal officiel* et insérée au *Bulletin du ministère de l'Instruction publique*.

Art. 4. — Les candidats sont tenus de déclarer par écrit leurs options en se faisant inscrire en vue de l'examen.

Art. 5. — Toutes les épreuves sont subies dans la même session.

Art. 6. — Chaque épreuve écrite et orale donne lieu à une note exprimée par un chiffre varié de 0 à 20.

Art. 7. — Pour être admis à subir les épreuves orales, le candidat doit avoir obtenu pour la version latine (séries : *philosophie* ; — *histoire et géographie* ; — *langues et littératures étrangères vivantes*) au moins la note 8, et pour l'ensemble des épreuves écrites :

Philosophie.	70 points.
Histoire.	70 —
Langues et littératures classiques	30 —
Langues et littératures étrangères vivantes .	60 —

Art. 8. — En cas d'échec aux épreuves orales, le bénéfice de l'admissibilité est acquis pour un an aux candidats, à la condition que les épreuves orales soient renouvelées devant la même Faculté.

Art. 9. — Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu la moitié du maximum des points.

L'admission et l'ajournement sont prononcés après délibération du jury.

Peut être ajourné, après délibération spéciale du jury, le candidat auquel a été attribuée, pour une des épreuves, sauf la version latine, une note inférieure à 5.

Art. 10. — Les mentions attribuées aux candidats admis sont les suivantes : *très bien, bien, assez bien, passable*.

Les divers candidats auxquels chacune de ces mentions est attribuée sont rangés par ordre alphabétique.

Art. 11. — Mention est faite, sur le diplôme, de la série d'études choisie par le candidat.

Art. 12. — Le licencié ès lettres qui postule une mention autre que celle dont il justifie déjà est dispensé de la version latine ainsi que de la composition et de l'interrogation portant sur un des enseignements professés à l'Université et laissés au choix du candidat.

Art. 13. — Le jury, nommé par le doyen, se compose au moins de trois professeurs, chargés de cours ou maîtres de conférences. D'autres membres, soit de la Faculté, soit d'une autre Faculté ou Ecole, peuvent

être appelés à faire partie du jury, en vue des épreuves relatives aux enseignements choisis par les candidats.

Art. 14. — Un arrêté ministériel détermine chaque année celles des Facultés des lettres devant lesquelles peuvent être subies les épreuves correspondant à la série des langues et littératures étrangères vivantes.

Art. 15. — Les présentes dispositions seront mises à exécution à partir de la session de juillet 1908.

Art. 16. — Les aspirants à la licence ès lettres, en cours régulier d'études à la date de la promulgation du présent décret, pourront subir l'examen d'après le régime établi par le décret du 31 décembre 1894.

Art. 17. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 18. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel.*

ARMAND FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
ARISTIDE BRIAND.

Décret relatif aux licenciés ès lettres (histoire et géographie) candidats aux fonctions de l'enseignement secondaire (du 8 juillet).

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; vu le décret, en date du 8 juillet 1907, relatif à la licence ès lettres ; vu la loi du 27 février 1880 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, décrète :

Art. 1er. — Pour jouir des droits et avantages attachés au diplôme de licencié par les lois et règlements sur l'enseignement dans les lycées et collèges, les licenciés ès lettres (histoire et géographie) devront avoir fait la composition d'histoire prévue à l'article 2 (série : *histoire et géographie*, nº 2) du décret du 8 juillet 1907.

Ils devront, en outre, à la place de la composition prescrite par le même article (nº 3 de la même série), avoir fait une composition de géographie portant sur les éléments de géographie physique générale.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables à l'inscription en vue de l'agrégation d'histoire et géographie pour laquelle tout diplôme de licencié ès lettres reste valable.

Art 3. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel.*

ARMAND FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
ARISTIDE BRIAND.

Un certain nombre de questions nous ont été adressées relativement à cette réforme :

1° Les épreuves orales de philosophie comportent l'explication de deux textes tirés de deux ouvrages philosophiques inscrits au programme qui devront être en deux langues différentes. De sorte que l'étudiant pourra choisir les textes allemands et anglais. Or si l'on ne donnait qu'un seul sujet pour la composition d'histoire de la philosophie et qu'on choisît la question dans les auteurs latins, grecs ou français, l'étudiant qui aurait pris l'allemand et l'anglais se trouverait dans une situation inférieure à celle de ses camarades qui auraient pris deux autres langues. Il semble donc que les étudiants seront obligés d'étudier de près tous les auteurs du programme ou qu'on devra leur laisser le choix entre trois questions portant sur l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes ou entre cinq questions portant sur les auteurs grecs, latins, français, allemands et anglais ;

2° On se demande comment le diplôme d'archiviste paléographe (Chartes) et le diplôme des Hautes-Etudes (4e et 5e sections), considérés pour l'agrégation d'histoire et de géographie comme équivalant au diplôme d'études supérieures, peuvent simplement, pour la licence, dispenser de la quatrième composition écrite les étudiants en philosophie, de la troisième composition écrite, les étudiants en histoire ;

3° On demande pourquoi le dictionnaire est autorisé pour les langues et littératures classiques, alors qu'il est interdit pour les langues et littératures étrangères vivantes.

A propos de la deuxième question, on fait remarquer qu'on a voulu exiger des candidats à la licence une culture générale, et que les épreuves imposées ont pour objet de constater si elle existe, tandis que les diplômes précités ont pour résultat de constater les aptitudes scientifiques.

Nous publierons, dans les prochains numéros, les questions qui pourraient encore être posées et les réponses qui pourraient être données à celles que nous publions aujourd'hui.

ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES [(1)]

I. — Discours de M. le recteur de Grenoble

Mesdames, Messieurs,
Mesdemoiselles,

Les anniversaires à fêter se multiplient et quelques personnes, les trouvant trop fréquents, ne cachent pas leur pensée que le grand nombre de cérémonies de cette nature finit par lasser et qu'ainsi les dates et faits où l'on veut retenir l'attention du public ne sont plus suffisamment soulignés. S'il y a beaucoup de vrai dans cette appréciation, du moins faut-il reconnaître que tout n'est pas à condamner dans ces fêtes et que plusieurs, certes, méritent de trouver grâce. Entre tant de choses que l'on commémore, il en est, en effet, qui sont de grandes choses : telle la création de l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui marque parmi les fastes les plus glorieux dans l'histoire de ces temps.

A la vérité, il semble que nous pouvions nous en tenir à ce sujet aux solennités de Paris, au cours desquelles les hommes les plus autorisés ont dit tout ce qu'il y avait à dire, tout ce qu'il fallait dire, sur l'éducation de la femme. Pourtant il a paru que, à Grenoble même, des circonstances particulières nous faisaient une sorte de devoir d'évoquer à notre tour ce grand souvenir devant nos élèves, car, en même temps, nous tenions à fêter à la fois le jubilé de cet établissement et celui de Mlle Bonous. Et comment les deux anniversaires ne se lieraient-ils pas dans notre pensée, puisque la vie du lycée et la vie de son chef ont été si intimement confondues pendant tant d'années ! alors que la prospérité de cette maison est si évidemment le fruit du dévouement, de la conscience professionnelle, de la haute valeur morale de sa directrice !

Certes, je n'ai pas la prétention de rien ajouter à ce qui a été dit excellemment à Sèvres et je n'entends pas discourir à mon tour sur le même sujet. D'autre part, un de vos professeurs les plus justement aimés, en qui je salue une des colonnes de la maison, a bien voulu se charger de vous résumer l'histoire de votre lycée. Dans ces conditions, il ne me reste rien à dire et je ne pourrais guère tenir ici que des propos superflus ; j'en ai conscience et pourtant je ne peux me retenir de regarder un instant en arrière et de donner cours à quelques réflexions, très brèves, en voyant à quels résultats l'enseignement secondaire des jeunes filles en est arrivé aujourd'hui et en considérant quelles influences ont déterminé son succès.

C'est que, Mesdemoiselles, en des temps que vous n'avez pas connus et qui cependant, pour plusieurs d'entre nous du moins, ne paraissent pas bien éloignés, cette forme d'enseignement dont vous bénéficiez — et que vous apprécierez surtout plus tard — n'existait pas, mais absolument

(1) Voir les discours de MM. Sée, Lavisse, Briand (15 juin 1907) ; ceux de MM. Lemonnier, Darboux, Rabier (15 août 1907).

pas ! La femme instruite était presque une exception et à moins qu'elle n'appartînt à un milieu privilégié, elle n'avait pu vraiment orner son esprit, former son jugement, élargir ses aspirations, qu'*après* avoir quitté l'école, où rien ne l'avait préparée à ce rôle toujours plus grand qu'elle tient dans la société. Et comment pouvait-il en être autrement, en effet ? Ces heures que vous trouvez parfois trop chargées par les exercices qu'impose une méthode scrupuleusement élaborée et que conduisent avec tant de sûreté les professeurs les plus experts, ces heures étaient autrefois gaspillées en un enseignement tout de verbalisme et de routine, sans élévation, sans caractère, quand elles n'étaient pas retenues par des futilités ou abandonnées au gré du caprice. Le dévouement des maîtres s'appliquait souvent à des choses sans corps et leur bonne volonté ne pouvait évidemment tenir lieu de toute autre condition, en suppléant à une méthode absente et à une science rudimentaire. Il n'y a pas lieu du reste de s'étonner d'un pareil état de choses, ni d'incriminer personne : on suivait d'antiques errements, puisque rien n'avait préparé les professeurs à un rôle plus élevé et qu'ainsi ils ne pouvaient guère faire mieux ou tenter de faire autrement.

Il faut donc proclamer bien haut la gloire qui rejaillit sur la République pour avoir transformé cet esprit et créé l'enseignement secondaire des jeunes filles : au prix de quels efforts, après quelles luttes, nous le savons, nous, qui avons assisté à son éclosion et suivi son développement, nous qui avons été parmi les ouvriers de la première heure — je fus de ceux-là et m'en trouve grandement honoré.

Ce que nous savons encore, Mesdemoiselles, c'est que l'excellence des programmes, la supériorité des méthodes le talent des professeurs, n'auraient pu réussir à vaincre des préjugés qui, pour être parmi les plus étroits de tous, n'en sont que plus tenaces. Il a fallu encore toute la sagesse, la dignité, le dévouement d'un personnel d'élite qui, dès le premier jour, a compris sa haute mission, pour forcer l'estime universelle et gagner la confiance des familles Et c'est ainsi, Mesdemoiselles, que vous avez pu recevoir cette éducation, toute dans l'esprit du temps présent et selon ses aspirations les plus nobles et les plus élevées. Vos professeurs ont voulu, selon le mot de Joubert, que vous ayez « le cœur haut et l'esprit modeste ». Dans ce but, elles n'ont pas seulement porté loin votre instruction, elles vous ont encore montré les courtes limites de votre savoir et elles vous ont donné le sentiment que vous contractez à l'école une dette envers la patrie, pour les lourds sacrifices qu'elle consent en votre faveur, dette sacrée dont vous devrez vous acquitter en civisme. Comme il n'y a plus de castes, elles vous ont fait voir que le groupement social auquel vous appartenez aujourd'hui n'est qu'une petite partie de la Nation, et comme elles ne vous voulaient point aveugles, elles ne vous ont pas celé qu'il y a, dans le pays, bien autre chose dont il faut tenir compte que ce que l'on continue parfois d'appeler « la Société » : par là on entr'ouvrait devant vous le vaste champ des questions sociales, en quoi s'exercera plus tard votre action bienfaisante Dans le même ordre de pensées, vos professeurs vous ont fait sentir que le mérite seul constitue la supériorité et que celle-ci, comme l'autorité d'ailleurs, ne doit jamais s'imposer que par la bonté au nom de la raison. C'est encore ainsi qu'elles vous ont appris à honorer le travail, où qu'on le trouve, à vouloir la justice, où qu'elle soit ; leur exemple vous a enseigné l'amour du

devoir, le respect des consciences et l'esprit de tolérance. A leur école enfin, vous avez été placées dans une atmosphère de bonté qui vous amènera à pratiquer avec grâce le devoir de solidarité. A le mieux dire d'un mot : par un enseignement moral de tous les instants, vos maîtresses ont orienté vos âmes vers le Bien et vers le Beau... et ces femmes admirables, par un nouveau mérite, ont fait tout cela sans bruit, simplement, naturellement.

Un des esprits les plus élevés de l'antiquité — pardonnez à un médecin cette réminiscence d'Hippocrate — imposait à ses disciples un serment dont la tradition n'est pas éteinte : « Celui-là qui t'a enseigné la médecine, voulait-il, honore-le comme ton père... ». Comme lui je vous dis, jeunes filles : Honorez à l'égard de vos mères celles qui vous ont initiées à la vie intectellectuelle et morale ! R. Moniez.

II. — Les vingt-cinq premières années de l'enseignement secondaire des jeunes filles en France

Le 21 décembre 1880 fut promulguée la loi Camille Sée, qui a créé en France l'enseignement secondaire des jeunes filles. Six mois plus tard, le 29 juillet 1881, une autre loi instituait l'Ecole Normale de Sèvres, destinée à recruter et à former les professeurs féminins de cet enseignement. On sait quel a été le succès de l'Ecole de Sèvres, quels services elle a rendus à l'Université. Une cérémonie solennelle a célébré, il y a quelques mois, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Les destinées de l'enseignement secondaire des jeunes filles n'ont pas été moins brillantes. En 1882, étaient déjà ouverts 5 lycées et 7 collèges ; en 1889, on comptait en France 23 lycées, 25 collèges, 65 cours secondaires ; en 1900, le nombre des lycées montait à 37, celui des collèges était resté presque stationnaire à 26 ; en 1907 la France possède 46 lycées et 57 collèges de jeunes filles.

L'histoire de ces progrès ou du moins quelques-uns des traits essentiels de cette histoire ont été fixés dans de nombreux discours prononcés soit lors de l'inauguration de tel ou tel lycée ou collège soit à l'occasion de distributions de prix. La librairie L. Cerf a eu l'idée fort heureuse de choisir quelques-uns de ces discours et de les réunir en un volume (1). Une courte préface a été écrite pour ce volume par M. Berthelot. Ce sont là quelques-unes des dernières pages rédigées par le grand savant. Après avoir rappelé que pendant longtemps « l'instruction des femmes en France était restée presque complètement livrée aux congrégations catholiques », il indique brièvement dans quelles circonstances fut fondé l'enseignement secondaire public des jeunes filles, comment il s'est développé depuis sa création et quels progrès il a faits. « Ces établissements, conclut-il, créés par l'Etat et par les municipalités, sont pour la plupart très florissants, leur succès s'accroît chaque jour. Ainsi se forme toute une nouvelle génération de femmes instruites et intelligentes... Ces femmes sérieuses, élevées dans une culture moderne, au triple point de vue intellectuel, moral et artistique, culture en harmonie avec celle de

(1) *Lycées de jeunes filles. Vingt-cinq ans de discours*, avec une préface de M. Berthelot, Paris, 1907.

leurs frères et de leurs époux, présideront à la transformation profonde qui se produit de nos jours dans les croyances, l'éducation et l'organisation des sociétés humaines ».

Les éditeurs du volume ont choisi trente-trois discours, six d'inauguration, vingt-sept de distribution de prix. Parmi les orateurs, se trouvent des ministres de l'Instruction publique, Duvaux, Goblet, Spuller ; un résident général de Tunisie, Massicault; des hommes politiques, des procureurs généraux, un préfet, des généraux, un directeur au ministère de l'Instruction publique, plusieurs recteurs et inspecteurs d'Académie, deux professeurs de Faculté, etc Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces trente trois harangues des idées très différentes les unes des autres. Le cercle dans lequel les orateurs se trouvaient enfermés par les circonstances mêmes était assez étroit. D'ailleurs les analogies, les ressemblances, les répétitions même, qu'il est impossible de ne pas constater, prouvent l'unanimité, en ce qui concerne l'enseignement secondaire des jeunes filles, de tous ces orateurs, d'origine et de tempérament variés.

Parmi ces idées communes, nous en signalerons deux, qui semblent avoir surtout inspiré les créateurs de cet enseignement. La première, c'est qu'il importait d'unifier autant que possible l'éducation virile et l'éducation féminine. « Mères de famille, disait en 1883 la directrice du lycée de jeunes filles de Lyon, Mme Desparmet-Ruello, vous allez donc pouvoir faire marcher dans la même voie ce fils et cette fille, objets d'une égale tendresse, leur faire entendre le même langage et sinon les faire asseoir sur les mêmes bancs, du moins leur faire donner une instruction équivalente. Et ces deux êtres, dans les veines desquels coule le même sang, sentiront naître en leur esprit les mêmes pensées élevées, les mêmes aspirations généreuses ; ils puiseront dans une éducation analogue la même force pour l'accomplissement des devoirs de la vie, devoirs qu'ils ont, non à se disputer, mais à se partager. Et le même soleil, la même raison luira pour tous deux... ».

Un an plus tard, à l'inauguration du lycée de jeunes filles de Mâcon, le grand patriote que fut Spuller, dans sa passion pour l'unité morale de la France, reprenait en l'élargissant cette même idée : « Ce que nous voulons, le voici : nous voulons que les hommes et les femmes, dans la société française, ne soient plus étrangers les uns aux autres, comme ils l'étaient dans l'ancien temps. Nous voulons que, par les connaissances qu'on leur aura données, par le tour qu'on aura imprimé à leur esprit, les hommes et les femmes se comprennent et se complètent. Nous voulons que l'imagination et l'intelligence des uns et des autres aient été, dès leurs plus jeunes années, tournées vers les mêmes études et préoccupées des mêmes questions. C'est là ce qui fera l'unité morale que nous poursuivons et qui est le but de nos efforts ».

La seconde idée, sur laquelle la plupart des orateurs ont longuement insisté, c'est que l'éducation donnée dans les lycées, collèges et cours secondaires n'a point pour fin de transformer en femmes savantes les jeunes filles françaises. A plusieurs reprises, le rôle de la femme moderne a été tracé avec une précision, une ampleur de vues, une justesse de ton tout à fait remarquables. Nous citerons à ce propos deux pages, empruntées l'une à un discours de M. le recteur Compayré, l'autre à un discours de M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Voici la première : « Et quand nous songeons aux devoirs graves qui

vous attendent dans la vie, nous sommes encore plus convaincus de l'excellence de l'œuvre entreprise. La femme doit vivre pour elle-même, si elle veut vivre utilement pour les autres, et le meilleur moyen pour elle d'être à la hauteur de ses obligations vis à-vis des autres membres de sa famille, c'est de commencer par être elle-même une personne capable de se conduire et trouvant dans sa propre conscience les motifs de sa moralité. La femme, telle que nous la concevons, ne doit pas s'absorber tout entière dans les soins de son ménage, comme Mme Racine, qui n'avait jamais lu une seule des tragédies de son mari. Il faut que tout en resserrant le plus fortement qu'elle pourra les liens de dépendance qui la rattachent à des êtres chéris, la femme apprenne à garder sa liberté et son individualité. Penchée sur le berceau de son enfant, qu'elle sache relever de temps en temps la tête pour jeter discrètement, mais fermement, son regard sur l'ensemble des choses humaines. Qu'elle ait sa part de la science, de l'art, des idées générales et désintéressées qui donnent à la vie son prix! Qu'elle s'efforce, tout en consacrant aux soins et aux affections de sa famille la meilleure partie d'elle-même, de réserver une place pour la culture de ses facultés personnelles! Enfin qu'elle soit citoyenne, sinon par le vote et par acte, du moins par la pensée et par le cœur! Tel est l'idéal qui vous est proposé, Mesdemoiselles ».

Et c'est encore la même idée qu'exprime en termes différents M. Boissonnade : « Bannir le pédantisme, cette déformation de l'instruction, cultiver l'intelligence, anoblir les sentiments, discipliner la volonté, éclairer la raison, former le goût, voilà le but qu'ont assigné à l'enseignement féminin les programmes de 1880. Nos jeunes filles apprennent à penser et à vivre dans la fréquentation des chefs-d'œuvre littéraires de tous les temps. Elles s'initient à la pensée moderne sans méconnaître la beauté de la pensée antique. Elles aperçoivent en pleine lumière les grands faits de notre civilisation sans ignorer celle du passé. Elles se forment au respect de la vérité, à la probité de l'intelligence : elles allument dans leur cœur, suivant une belle parole, « le foyer de la vie intellectuelle et morale ». Notre désir, notre orgueil, c'est d'élever ainsi la femme pour la véritable existence humaine, au sens antique du terme, de la préparer à son rôle social, de former la compagne de l'homme, l'éducatrice des enfants, d'en faire la pierre angulaire de la cité future. Vivant désormais de nos joies et de nos peines, de nos espérances et de nos tourments, de nos aspirations et de nos idées, elle sera la fée bienfaisante qui restaurera au foyer domestique l'union des intelligences et des cœurs. Initiée à l'esprit scientifique fait de liberté et de respect, de sincérité et de modération, capable d'apprécier toutes les formes loyales de la pensée, elle sera notre auxiliaire dans la lutte contre les diverses formes de l'intolérance et du fanatisme. Capable enfin de juger, de vouloir et d'agir, elle sera armée pour la vie à laquelle l'ancienne éducation la livrait sans défense ».

Combien d'autres pages seraient à citer dans ce recueil de discours! Combien de remarques sensées et fines, de conseils judicieux, d'observations pénétrantes! Mais il faut nous borner. Nous n'ajouterons qu'un mot : un volume, comme celui-ci, est la plus forte, la plus décisive des réponses qu'on puisse faire aux esprits forts, qui se croient très originaux et qui ne sont que d'une incroyable légèreté quand ils se moquent dédaigneusement des distributions de prix et des discours qu'on y entend.

J. Toutain.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Rapports des Conseils des Universités pour l'année scolaire 1905-1906

Le ministère de l'Instruction publique vient de publier en un volume compact de près de 500 pages les rapports adressés au ministre pour l'année scolaire 1905-1906 par les Conseils des Universités françaises et des Ecoles supérieures d'Alger. Chacun de ses rapports est suivi de la liste des travaux (volumes, articles, notes) publiés pendant l'année par les professeurs de l'Université : seul le rapport présenté par M. Bouché-Leclercq au nom de l'Université de Paris fait exception à cette règle générale. Ce volume donne ainsi une idée fort exacte et à peu près complète de l'activité scientifique déployée par nos Universités.

Plusieurs des rapports imprimés dans ce volume ont été déjà soit analysés, soit partiellement publiés dans la *Revue*. Ce sont les rapports présentés au nom des Universités de Besançon, Grenoble, Nancy, Paris, Poitiers et Toulouse. Il nous reste à parler des rapports présentés au nom des Universités d'Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes et des Ecoles supérieures d'Alger.

Aix-Marseille

Le rapport général sur les travaux du Conseil et des diverses Facultés de l'Université d'Aix-Marseille a été rédigé par M. Ducros, doyen de la Faculté des lettres.

M. Ducros regrette que l'initiative du Conseil de l'Université ne s'exerce pas davantage. « Pour quelles raisons, dit-il, sommes-nous si peu entreprenants et si peu progressifs ? Il ne me convient pas de le rechercher ici ; mais cette vie routinière, qui est la nôtre depuis tant d'années, j'ai, comme rapporteur, le devoir de la constater et sans doute aussi le droit de la déplorer ; car une Université qui ne se développe pas et ne progresse pas sans cesse n'est pas une Université bien prospère ».

A la *Faculté de droit*, « le chiffre des inscriptions s'est élevé à 1.183, en augmentation de 105 unités sur la période précédente. Mais si l'on veut avoir le contingent réel, il convient de ne compter d'abord que les 232 élèves qui ont pris les quatre inscriptions réglementaires, et de ce chiffre encore il faut retrancher la moitié, si l'on veut connaître les effec-

tifs présents à la Faculté ». Les professeurs de la Faculté demandent qu'on ne leur impose plus d'indiquer par des boules le résultat des examens et qu'on adopte l'annotation en chiffres avec mentions graduées.

La *Faculté des sciences* (Marseille) et la *Faculté des lettres* (Aix) doivent leur développement et leurs progrès aux subventions du Conseil général des Bouches-du-Rhône et du Conseil municipal de Marseille. A la Faculté des sciences, 271 étudiants ont été inscrits ou immatriculés.

L'*Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie* (Marseille) a reçu plus d'inscriptions (829 au lieu de 807) et fait passer plus d'examens de fin d'études (438 au lieu de 411) que pendant l'année précédente. L'Ecole désire être transformée en Faculté ; le Conseil de l'Université s'associe à ce vœu.

A propos de l'*extension universitaire*, M. Ducros exprime une idée qui nous paraît fort intéressante. Après avoir énuméré les conférences faites par des professeurs de l'Université à Draguignan, à Toulon, à Avignon, à Digne, le rapporteur ajoute : « Ces conférences ont été partout bien accueillies, mais il me semble que, dans cette voie de l'extension universitaire, nous devons faire un pas de plus : au lieu d'aller dans une ville faire une causerie plus ou moins récréative sur un sujet qu'on n'a pas le temps d'étudier en une heure, il conviendrait peut-être de faire trois ou quatre leçons sur un sujet bien délimité et qu'on aurait le temps d'épuiser. Je crois qu'on pourrait de la sorte faire véritablement de l'enseignement supérieur, que de telles conférences seraient plus dignes de nous et qu'elles seraient aussi plus utiles à un public avec lequel nous avons intérêt à entrer en relations. Un séjour plus prolongé dans les principales villes de notre ressort académique, en nous mettant en rapports plus étroits avec les notabilités et les municipalités de ces villes, pourrait de bien des façons être profitable à notre Université ».

Bordeaux

Le rapporteur du Conseil de l'Université poor l'année scolaire 1905-1906 a été M. Gayon, doyen de la Faculté des sciences. Après avoir rendu hommage aux professeurs de l'Université morts pendant l'année, MM. Despagnet, de la Faculté de droit ; G. Rayet, de la Faculté des sciences ; A. de Tréverret, de la Faculté des lettres ; Morache et Piéchaud, de la Faculté de médecine, M. Gayon donne les indications les plus précises sur le personnel (professeurs et étudiants) des diverses Facultés. La population scolaire de l'Université s'est élevée en 1905-1906 au chiffre total de 2.681 étudiants, ainsi répartis : Droit, 890 ; Médecine, 1.214 ; Sciences, 328 ; Lettres, 249. « Une mention toute particulière doit être faite de l'Institut pratique que le Conseil de l'Université a annexé cette année à la Faculté de droit. Dans les Facultés de médecine et des sciences, l'enseignement magistral donné dans les cours ou conférences a besoin d'être complété par la clinique ou par le laboratoire ; de même, l'enseignement des principes du droit, tout en restant le fondement indispensable des études juridiques, doit s'accompagner d'applications concrètes à des cas usuels, tels que ceux que les tribunaux ont à résoudre chaque jour. C'est cette manipulation des dossiers, faite sur des dossiers authentiques où

l'on a simplement substitué des noms d'emprunt aux noms véritables, qui est enseignée aux étudiants du nouvel Institut par un groupe de professeurs choisis pour leur compétence pratique : ce sont des magistrats, des avocats, des avoués, des agréés, un sous-inspecteur de l'enregistrement, un ancien secrétaire du Conseil de préfecture, chacun faisant devant les étudiants et avec les étudiants, sur ces dossiers d'études, le même travail que ses fonctions l'obligent à faire sur des dossiers réels ». M. Gayon rappelle ensuite les difficultés financières que l'Université de Bordeaux a dû résoudre pour donner satisfaction aux vœux exprimés par les Facultés, vœux surtout relatifs à l'amélioration matérielle de leur installation, à l'agrandissement de plusieurs amphithéâtres, laboratoires et bibliothèques. « Pour rendre possibles toutes ces constructions, un emprunt est devenu nécessaire ; pour gager cet emprunt, l'Université s'est vue dans la dure nécessité de restreindre ses dépenses annuelles ». Il a fallu faire des économies, dont ont été surtout victimes la Faculté de médecine et la Faculté des sciences.

Caen

Le rapport général sur la situation de l'Université en 1905-1906 a été rédigé par M. Rainaud, professeur à la Faculté des lettres. La population scolaire de l'Université a été de 779 étudiants, dont 462 à la Faculté de droit, 70 à la Faculté des sciences, 172 à la Faculté des lettres, et 75 à l'Ecole de médecine et de pharmacie.

L'événement le plus important de la vie universitaire a été l'inauguration de la nouvelle bibliothèque. Grâce à l'activité, au talent et au dévouement de l'architecte, M. Deguernel, du bibliothécaire, M. Bonnet, et des membres de la Commission des travaux nommée par le Conseil de l'Université, MM. Bigot, Danjon et Souriau, l'Université de Caen peut se flatter d'avoir aujourd'hui l'une des bibliothèques universitaires les mieux installées de France. « Elégant, vaste et commode, dit le rapporteur, cet édifice, si bien approprié à sa destination, complète de la manière la plus heureuse notre palais universitaire. Avec ses 9 kilomètres de rayons, notre nouvelle bibliothèque peut contenir environ 300.000 volumes. Or nos richesses ne s'élèvent encore qu'à 126.754 volumes. En tenant compte de l'accroissement moyen de nos collections pendant les dix dernières années, nous avons une place suffisante pour une durée approximative de 60 ans ».

Le rapport de M. Rainaud se termine par l'indication discrète des vœux de l'Université : « Nos crédits de bibliothèque sont en réalité bien modestes, et l'achat obligatoire des suites de collections et de périodiques ne nous laisse qu'une somme minime pour l'acquisition d'ouvrages isolés nécessaires aux travaux des professeurs et des étudiants. Bien faibles aussi sont les crédits du matériel pour la Faculté de droit et pour la Faculté des lettres. La Faculté des sciences se trouve, elle aussi, à l'étroit dans les limites de son budget. La création de nouveaux enseignements, émanant de l'initiative de l'Etat ou de celle de l'Université, nous amène parfois de nouvelles charges que ne compensent pas nécessairement les recettes de scolarité mises à notre disposition. Cette disproportion entre

nos besoins et nos ressources ne peut que s'accroître, car chaque jour l'enseignement se complique, à mesure que les recherches scientifiques nous montrent mieux la complexité des choses ».

Clermont

Le rapporteur du Conseil de l'Université pour 1905-1906 a été M. Pellet, professeur à la Faculté des sciences. 185 étudiants ont suivi les cours de l'Université, au lieu de 203 pendant la précédente année scolaire. La diminution a porté sur la Faculté des lettres (11) et l'Ecole de médecine (10) ; au contraire, la Faculté des sciences a présenté une légère augmentation (3).

Voici d'autre part les faits principaux que signale le rapporteur : « La Faculté des lettres n'a pas cessé de poursuivre l'extension universitaire ; elle fournit la plus grande part des conférenciers pour les séances hebdomadaires du vendredi, pour les conférences à l'Hôtel de Ville dans le monde des travailleurs et à Royat pour les étrangers et les baigneurs. Les professeurs de l'Ecole de médecine ont organisé la troisième année de façon à assurer un enseignement complet en vue des examens de doctorat correspondants : le service de physiologie a été agrandi ; un amphithéâtre pour les cours pratiques a été aménagé ; l'anatomie a pu installer son musée dans une salle confortable, et le déplacement de la chambre des morts donnera à ce service plus d'extension et plus de commodité. — L'événement capital de cette année, à l'Observatoire, a été la construction des bâtiments complémentaires au sommet du Puy de Dôme. Cette construction, entreprise en octobre 1905, est à peu près terminée ». Parmi les améliorations que souhaite l'Université de Clermont, la plus importante et la plus urgente est la transformation de l'Ecole de médecine en école de plein exercice. Cette transformation est presque pour l'Ecole une question de vie ou de mort, depuis la suppression des pharmaciens de deuxième classe. L'installation de la Faculté des sciences laisse à désirer ; ses services se trouvent à l'étroit ; l'aide pécuniaire de l'Etat lui est indispensable pour opérer dans ses locaux les modifications et agrandissements nécessaires.

Dijon

A Dijon comme à Caen, l'événement le plus important de la vie universitaire en 1905-1906 a été l'achèvement de la nouvelle bibliothèque. Le rapporteur du Conseil de l'Université, M. Deslandes, professeur à la Faculté de droit, y insiste dès l'abord. « Tout a été dit sur l'inconvénient de l'état de choses antérieur, insuffisance des locaux, insécurité des bâtiments, gêne résultant de la division même des livres, impossibilité pour le Droit de loger les nouvelles acquisitions. Aujourd'hui un nouveau régime commence. Rue Chabot-Charny s'élève la façade majestueuse, avec son toit élevé et rapide, ses grandes baies large ouvertes, qui rompra sans doute quelque peu avec le style d'une rue encore peuplée de vieux hôtels et gracieuse par l'imprévu même de son alignement, mais

qui au demeurant fait plutôt bonne et grande figure. Sur d'innombrables rayons, plus de 120.000 volumes se rangent méthodiquement. Une vaste salle de lecture, claire, gaie, hospitalière, convie les étudiants au travail. Pour les professeurs, logés jadis dans des passages exigus et mal commodes, une autre salle, confortable et spacieuse s'offre aux longues séances de lectures et de recherches et favorise les rencontres fructueuses entre collègues qui se connaissent et ne se pratiquent pas assez ». M. Deslandes exprime ensuite l'espoir que ce qui vient d'être fait pour la bibliothèque le sera bientôt pour la Faculté des lettres elle-même. « Matériellement, à l'heure actuelle, on peut dire qu'il n'y a pas de Faculté des lettres, car il est difficile d'admettre que des salles, éparses dans un ensemble de bâtiments, entremêlées de locaux affectés à des services étrangers, forment une Faculté ».

Après avoir donné les renseignements habituels sur le personnel universitaire (la *Revue* a déjà publié la statistique des étudiants dijonnais et des étrangers qui ont suivi les cours de vacances à Dijon, 15 juin 1907), le rapporteur conclut ainsi : « Ce n'est pas sans difficulté ni sans peine que ces résultats, si modestes qu'ils paraissent à ceux qui les jugent du dehors, ont été obtenus. Mais les professeurs de notre Université ont trop l'amour de la science et la conscience du rôle sans cesse grandissant qu'elle doit remplir pour ménager leur peine et leurs efforts. Seulement, comme tout ce qui vit puise au dehors une bonne part de ses énergies, pour qu'ils aient toute l'ardeur voulue pour remplir leur mission, il faut qu'ils trouvent parmi ceux qui les entourent de la sympathie et des encouragements. Il faut que les étudiants auxquels ils s'adressent prennent, eux aussi, l'amour de l'étude et de la science; qu'ils ne considèrent pas leurs années d'Ecole ou de Faculté comme de douces années de demi-repos, précédant agréablement les années de vrai labeur professionnel ; qu'ils comprennent qu'affranchis des soucis d'une vie à gagner, ils sont des privilégiés qui doivent, pour racheter leur privilège, acquérir par un travail opiniâtre le maximum de science qui leur permettra de rendre un jour le maximum de services. Il faut aussi que le public lui-même porte intérêt à ce travail scientifique dont il bénéficie trop inconsciemment ; qu'il se persuade que c'est dans nos Facultés de droit que se forme, pour une large part, la notion de la justice ; que c'est dans nos Facultés des sciences que se préparent beaucoup de ceux qui réaliseront les grandes découvertes, sources d'améliorations rationnelles inappréciables ; que c'est dans nos Facultés des lettres que l'humanité prend conscience d'elle-même, de son histoire comme de ses aspirations supérieures vers la beauté ou la vérité ; que c'est enfin dans nos Ecoles ou Facultés de médecine que s'instruisent ceux dont la tâche sera de diminuer, dans la mesure du possible, la somme de maux qu'il nous est imposé de souffrir ».

Lille

Le Conseil de l'Université de Lille a choisi comme rapporteur pour 1905-1906 M. Wahl, doyen de la Faculté de droit. Le rapport de M. Wahl débute par un juste hommage à la mémoire de MM. Dupont, doyen de la Faculté des lettres, et Castiaux, professeur à la Faculté de médecine,

morts pendant l'année scolaire. Il continue ainsi : « Les regrets qu'elle a consacrés à ses membres défunts n'ont pas distrait un instant l'Université de la voie de progrès et de réforme dans laquelle elle s'est résolument engagée. Les recettes, malgré l'augmentation constante du nombre de nos étudiants, restent très limitées... Si je ne craignais d'empiéter sur la mission du rapporteur du budget, et aussi sur les rapports de l'an prochain, je me croirais permis de regretter que l'Etat, malgré toute sa bonne volonté, ne puisse pas nous venir en aide ». — En ce qui concerne l'activité particulière des diverses Facultés, il convient de signaler les Instituts créés à la Faculté des sciences, Institut de chimie, Institut électrotechnique, Institut de géologie, ainsi que le musée houiller. « La Faculté des sciences, lit-on dans le rapport de M. Wahl, a eu beaucoup à se louer des progrès de l'enseignement des sciences appliquées. La préparation au diplôme de chimiste est aujourd'hui entre les mains de six professeurs ; le personnel de l'enseignement est complet ; vingt-sept élèves ont suivi les cours et cinq ont obtenu le diplôme... L'Institut électrotechnique présente la même activité ; il essaye sans subvention de rivaliser avec l'Institut de Nancy, qui a obtenu de l'Etat une subvention de 15.000 francs. L'Institut de géologie est également prospère. De nouveaux éléments de progrès lui ont été fournis cette année. Les conseils généraux du Nord et du Pas de-Calais ont fourni la somme nécessaire à la création d'un nouvel emploi de préparateur, et la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais a permis à l'Université, par une importante subvention, de fonder une maitrise de conférences de paléontologie houillère... Les professeurs de géologie installent d'autre part, avec des subventions que leur assure la libéralité de plusieurs donateurs et du Conseil de l'Université, un musée houiller qui constituera dans nos Universités une œuvre unique et où, avec les échantillons de tous les produits du bassin houiller du Nord, figurera tout ce qui sera utile à l'intelligence de l'histoire, de l'emploi, de la distribution et des applications du charbon ».

Au total, la population scolaire de l'Université de Lille a été, en 1905-1906, de 1.152 étudiants ainsi répartis : droit, 428 ; médecine, 266 ; sciences, 242 ; lettres, 216. Par rapport à l'année précédente, le chiffre total est en augmentation de 134 unités ; la Faculté de droit a gagné 52 étudiants ; la Faculté des sciences, 56 ; la Faculté des lettres, 54 ; la Faculté de médecine en a perdu 28.

Lyon

Le rapport présenté au nom du Conseil de l'Université a été rédigé par M. Flurer, professeur à la Faculté de droit.

Parmi les affaires sur lesquelles le Conseil a délibéré, l'une des plus intéressantes a été la création et l'organisation d'une Caisse des recherches scientifiques : « Mis en possession du legs fait par M. Crouzet à l'Université, le Conseil avait à étudier la manière dont fonctionnerait la Caisse des recherches scientifiques dotée avec ce legs et qui, conformément au vœu du testateur, porte le nom de fondation Suquet. Il a été décidé qu'un roulement, dont l'ordre serait fixé par un tirage au sort,

déterminerait la Faculté qui, chaque année, serait bénéficiaire de la fondation. Le tirage au sort a désigné pour bénéficier cette première année de la fondation la Faculté des lettres. Ce seront, dans l'ordre de l'énumération, les Facultés de droit, de médecine et des sciences, qui auront ultérieurement à en recueillir le profit. En même temps, pour corriger les inconvénients de cette attribution automatique, qui pouvait se produire au moment le moins opportun, le Conseil décidait que la Faculté désignée par son tour pouvait céder, par une sorte de virement, le bénéfice de la fondation à une autre Faculté.

« L'expérience devait attester immédiatement la souplesse et la valeur pratique de ce régime. La Faculté des lettres, première attributaire, a en effet, dès cette première fois, cédé à concurrence de moitié (600 francs) la somme dont elle disposait à la Faculté des sciences, qui l'en indemnisera lorsque son tour sera venu. Les 1.200 francs de la fondation ont été attribués pour 600 francs à M. de Martonne, professeur de géographie, pour un voyage dans les Carpathes, et pour 600 francs à M. Offret, professeur à la Faculté des sciences, pour lui permettre de faire un voyage d'études minéralogiques au Mexique et aux Etats-Unis et de représenter l'Université de Lyon au Congrès de minéralogie et de géologie de Mexico ».

Pendant l'année scolaire 1905-1906, la Faculté de droit a compté 517 étudiants ; la Faculté de médecine, 675 ; la Faculté des sciences, 463 dont 407 immatriculés ; la Faculté des lettres, 321.

A Lyon, comme dans beaucoup d'autres Universités, le souci dominant du Conseil provient de la situation financière. « Comme ses prédécesseurs, conclut M. Flurer, le rapporteur s'est vu dans la nécessité d'insister sur la situation financière de l'Université de Lyon. Cette situation, par suite de l'abaissement du chiffre des inscriptions, est arrivée à une phase critique. Néanmoins, là n'est pas l'origine de notre malaise ; elle est ailleurs et remonte beaucoup plus haut. En 1893, au moment où ont été reconstituées les Universités, la Faculté de médecine et la Faculté des sciences de Lyon venaient de créer l'Institut de chimie. La promulgation de la loi du 28 avril 1893 et des décrets qui la complètent a eu pour conséquence de faire retomber de tout son poids la dépense de cette création sur l'Université naissante. L'Université de Lyon a trouvé dans son berceau une rente de 50.000 francs à payer sous forme d'annuité due au Crédit Foncier. Ce prélèvement énorme qui grève ses recettes pour de longues années encore devait, sinon paralyser son essor, au moins le ralentir sensiblement. Ce n'est pas qu'autour de nous les sympathies généreuses aient manqué. Nos rapports et nos procès-verbaux sont là pour attester que ni les autorités locales, ni la Société des Amis de l'Université, ni les bonnes volontés individuelles ne se sont désintéressées de nous. Mais notre dette est considérable et d'autre part les subventions et donations que nous recevons sont grevées d'affectations qui en spécialisent l'emploi. Elles ne sauraient donc nous rendre l'élasticité budgétaire et la liberté de mouvement qui nous faciliteraient le progrès... Dans une des dernières séances du Conseil de l'Université, un de ses membres indiquait une source possible de recettes nouvelles. Ce serait l'attribution définitive aux Universités de la fraction des sommes consignées en vue d'examens, qui est restituée aux candidats en cas d'échec. Les familles qui font la consignation ne comptent guère sur cette restitution, et il n'est

pas sûr que les sommes ainsi rendues reçoivent toujours un très bon emploi »

Montpellier

Le rapport, rédigé au nom du Conseil de l'Université par M. Vigié, doyen de la Faculté de droit, débute par quelques considérations fort intéressantes sur les conséquences du régime nouveau appliqué depuis 1897 aux Universités.

« En groupant en un faisceau, sous le nom d'Université, les Facultés autrefois isolées, le législateur a profondément modifié leur régime financier. Avant cette création, l'Etat, chaque année et pour chaque Faculté, fixait le montant des sommes nécessaires aux divers services, en tenant compte et de leurs besoins et des disponibilités budgétaires : les Facultés n'avaient alors ni ressources propres, ni autonomie financière.

« Les règlements universitaires ont modifié tout cela. Les Universités constituent un service public, une branche de l'administration et, à ce titre, l'Etat a l'obligation de payer les professeurs avec les ressources ordinaires du budget, comme il le fait pour tous les fonctionnaires ; comme aussi pour le fonctionnement intérieur des Universités, dont l'Etat ne peut se désintéresser, il mettra à leur disposition chaque année des subventions importantes prélevées sur le budget général.

« Mais l'enseignement donne lieu à la perception de droits variés, conséquences des études et des services scolaires : *droits d'immatriculation* et *droits d'inscription*, *droits de travaux pratiques* et *droits de bibliothèque*; autrefois, ces rétributions étaient perçues pour le compte de l'Etat. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Il a paru équitable de détacher ces ressources du budget général, d'en faire une recette propre aux Universités, et d'en affecter le montant à leurs besoins. Ainsi notre budget universitaire comporte deux sortes de recettes : une subvention de l'Etat et des produits universitaires. Telle est la première conséquence de la création des Universités.

« La seconde conséquence est l'autonomie financière de l'Université. L'organisation a été imitée de l'organisation financière des communes ; elle comporte pour l'Université la libre disposition de ses ressources ; celles-ci lui sont attribuées d'une façon permanente et définitive. Il n'y a plus de crédit revenant au Trésor en fin d'exercice, s'il n'a pas été employé ; mais une allocation définitive, appartenant à l'Université, qui pourra en user suivant ses besoins et qui sera reportée aux exercices suivants, si elle n'a pas été utilisée. Et par là on évite ces dépenses quelquefois inutiles, toujours mal étudiées, se produisant en fin d'exercice et qui n'ont d'autre raison que l'emploi de crédits menacés de tomber en non-valeurs. Avec le régime nouveau, on étudie mieux les dépenses à engager ; l'Université a intérêt à bien gérer ses finances, les économies faites lui appartiennent et sont reportées aux budgets suivants. Ce régime est donc très profitable au bon emploi des fonds et à l'intérêt de l'Université.

« Enfin cette indépendance et cette autonomie financière devaient entraîner fatalement pour chaque exercice l'établissement d'un double budget : un budget primitif ou de prévision et un budget additionnel. Celui-ci,

en présence des résultats de l'exercice clos, répartit les recettes réellement effectuées. C'est au Conseil de l'Université qu'appartient le vote de ces budgets...

« Si la loi des Universités a augmenté les ressources de chaque Université, elle a en même temps augmenté ses charges. Les Universités ont pour devoir d'assurer le fonctionnement de tous les services ; l'enseignement, les collections, la bibliothèque universitaire, les bâtiments scolaires sont à la charge exclusive des Universités, et ce n'est qu'exceptionnellement, au cas d'événements extraordinaires et imprévus, que les Universités pourraient avoir recours à l'Etat ».

Ces indications générales données, M. le doyen Vigié expose avec une précision minutieuse quelle a été la gestion financière de l'Université de Montpellier sous ce nouveau régime. Tout d'abord, cette Université a en moins de dix ans économisé et consolidé pour l'avenir un capital de 291 036 francs, producteur d'un revenu annuel de 8.788 francs. Et pourtant les sommes inscrites chaque année au budget de l'Université pour le personnel de l'enseignement n'ont pas cessé de s'accroître ; en 1898, elles étaient de 17.642 fr. 51 ; en 1900, de 31,768 fr. 33; en 1905, de 40.525 fr.; enfin en 1906, elles ont atteint le total de 44 833 fr. 33.

Les budgets ont été de même en augmentant. Le chiffre des recettes a passé de 178 959 francs en 1898 à 216.315 fr. 25 en 1906; celui des dépenses, de 116.373 francs en 1898 à 214.174 fr. 48 en 1906. Parmi les recettes, l'une des plus importantes est celle qui provient des droits d'inscription et des droits d'étude : elle a passé de 76.480 francs en 1898 à 87.440 francs en 1905. Parmi les dépenses, M. le doyen Vigié signale les allocations pour les laboratoires de recherches et des sciences appliquées (chiffres variables : 3.000 francs en 1898, 21.014 francs en 1899, 17.034 fr. 69 en 1905), et les allocations pour collections (chiffre variant de 1.000 à 2.600 francs suivant les années).

Le reste du rapport de M. Vigié est consacré aux modifications qui se sont produites dans le personnel enseignant. Un hommage ému est rendu à la mémoire de M. Paulet, professeur honoraire à la Faculté de médecine, décédé en avril 1906, et de M. Alphonse Jaumes, également professeur honoraire à la Faculté de médecine, mort en juillet 1906.

Rennes

Le début du rapport présenté au nom du Conseil de l'Université par M. Le Roux, professeur à la Faculté des sciences, est à citer et mérite de retenir l'attention. « Au 15 janvier 1906, le nombre des étudiants de l'Université de Rennes se montait, d'après la statistique officielle, à 1.440. Ce chiffre est en augmentation sensible sur celui de l'an dernier. Notre Université conserve le sixième rang parmi les Universités de province, le premier parmi celles qui n'ont pas de Faculté de médecine. Nous n'attachons d'ailleurs pas à ces chiffres plus d'importance qu'ils n'en méritent. L'augmentation signalée dans le nombre des étudiants est purement fictive. En réalité, les véritables étudiants, ceux qui ont fait acte de scolarité, ont diminué. Seule, la Faculté des lettres accuse une légère augmentation due uniquement à sa clientèle d'étudiants étrangers. La

nouvelle loi militaire, l'encombrement des carrières libérales, la réforme du répétitorat, celle des bourses de licence, sont sans doute les principales causes de la diminution constatée.

« Elle n'est peut-être que momentanée. Nous pensons néanmoins que ces faits méritent d'attirer l'attention des pouvoirs publics, à qui il appartient de faciliter et d'encourager le développement de la haute culture intellectuelle du pays. Il serait sans doute imprudent de pousser mal à propos les jeunes gens vers les carrières libérales ; mais un grand nombre de ceux qui se destinent à l'agriculture, au commerce, à l'industrie ou à diverses fonctions publiques pourraient aussi trouver dans nos enseignements des notions précieuses et des directions utiles.

« L'Université a conscience d'avoir fait tout ce qui dépend d'elle pour conserver ou améliorer sa situation. Elle a créé, subventionné ou encouragé diverses institutions de nature à la faire connaître, à étendre son influence ou à accroître sa population scolaire : enseignements et laboratoires correspondant aux besoins économiques de la région, cours organisés pour les étrangers, publications universitaires, associations scientifiques. Les résultats obtenus sont satisfaisants. Tous sans doute ne se traduisent pas par une augmentation de recettes pour notre budget ; quelques-uns, pour avoir une valeur toute morale, n'en sont pas moins précieux. Nous estimons d'ailleurs que le bilan d'une Université ne doit pas se traduire par une simple balance de l'actif et du passif, comme celui d'un vulgaire établissement financier. Les services rendus à la culture générale, les progrès scientifiques réalisés dans nos laboratoires ou inspirés par notre enseignement, sont des bienfaits inappréciables. Ils justifient les sacrifices que le pays et la région ont consentis en notre faveur et aussi ceux que nous serons peut-être amenés à leur demander ».

A la Faculté de droit, 463 étudiants ont fait acte de scolarité, sur un total de 807 dont les inscriptions ne sont pas périmées. La Faculté des sciences a compté 159 étudiants immatriculés ; la Faculté des lettres 103. La clientèle effective de l'Ecole de médecine et de pharmacie a été de 247 étudiants.

La Bibliothèque universitaire a bénéficié de donations nombreuses, dont l'ensemble dépasse le chiffre de 3.000 volumes, sans compter 80 collections ou fragments de collections de périodiques.

Alger

« Une ère nouvelle, dit en débutant le rapporteur du Conseil, M A. Mesplé, professeur à l'Ecole des lettres, va s'ouvrir dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Algérie.

« Le 27 juillet 1905, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, après avis favorable de M. le directeur de l'enseignement supérieur, présentait, dans une lettre adressée à M. le gouverneur général, un projet de groupement en Université des Ecoles de droit, médecine, sciences et lettres, qui auraient ainsi « mieux conscience de leur solidarité scientifique et de la communauté de leurs intérêts » et pourraient délivrer « des titres spéciaux comme les Universités de la métropole ». En mai 1906, M. le recteur soumettait la question aux Délégations financières, qui

acceptaient le principe de la transformation. Nos Ecoles méritent d'ailleurs, par leur activité toujours grandissante, l'intérêt que les plus hautes autorités universitaires et les pouvoirs publics leur témoignent ».

La population scolaire des Ecoles d'Alger s'est élevée en 1905-1906 au chiffre de 754 étudiants régulièrement inscrits (droit, 263 ; médecine et pharmacie, 136 ; sciences, 49 ; lettres, 306), auxquels se sont ajoutés 383 auditeurs des cours publics (sciences, 160 ; lettres, 223).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

Programme des concours pour l'année 1907 et les années suivantes

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. Fauré, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté aux travaux de la Compagnie, a, par son testament, en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de « Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de « rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans « au meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant « le bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera « seule appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie met au concours la rédaction d'un mémoire sur la question suivante :

« Résumé des règles de l'hygiène intéressant la population ouvrière de Bordeaux. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1912.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1912 au plus tard.

FONDATION DE LA GRANGE (1)

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du 14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

(1) Dans sa séance du 8 juin 1905, l'Académie a pris la délibération suivante :

« Article premier. — Pour les concours de la fondation La Grange, le choix des sujets est laissé aux auteurs dans les limites fixées, toutefois, par le fondateur de ces concours.

« Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

« Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents est de deux années. Les mémoires devront

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous « le nom de *Prix de M. le marquis de La Grange*, qui sera décerné « *alternativement* à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue « gasconne dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur « du meilleur livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces « méridionales. »

En conséquence, l'Académie décernera les prix suivants :

Concours de 1907 : 900 francs pour la linguistique.

Concours de 1908 : 900 francs pour la numismatique.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être parvenus au secrétariat de l'Académie : pour la linguistique, le 31 décembre 1907, dernier délai ; pour la numismatique, le 31 décembre 1908, dernier délai.

A défaut de travaux sur la numismatique et la langue gasconne jugés dignes des prix en 1907 et 1908, l'Académie est autorisée à décerner ces prix à un mémoire d'archéologie locale ou régionale.

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à l'Aca« démie de Bordeaux un capital au titre de rente de 10.000 fr., pour la « fondation de deux prix comme il est dit ci-après :

« 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de la « somme de 6.000 fr., pour être décerné à l'auteur d'actes jugés les plus « méritoires, soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis dans l'arron« dissement de Bordeaux.

« 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4.000 fr., « tous les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle offrira « à l'instituteur primaire le plus méritant du département. — Partie de « ces livres lui sera donnée en toute propriété ; l'autre moitié restera à « l'école. »

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix, d'une valeur de 1.000 francs, sera décerné en 1909. Le deuxième sera décerné, s'il y a lieu, en 1909.

être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 décembre au plus tard.

« Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 décembre au plus tard.

« Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

« Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

« Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Emile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, a fait, par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 fr. sur l'Etat. Cette « rente est destinée à fonder un prix de 500 fr. qui sera donné tous les « deux ans au meilleur travail présenté à l'Académie pendant la période « bisannuelle précédente, sur un sujet relatif à l'histoire de la région du « Sud-Ouest (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux. « Mes trois médailles d'or serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé « pour cette fondation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1907.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1907 au plus tard.

FONDATION ARMAND LALANDE

M. Armand Lalande fils et M. et Mme Lawton, née Lalande, se conformant aux dernières volontés de M. François-Louis-Marie-Armand Lalande, leur père et beau-père, ancien président de la Chambre de commerce de Bordeaux et ancien député de la Gironde, lequel désirait la création d'un prix destiné à l'auteur du meilleur livre écrit pour démontrer aux aveugles et aux incrédules la certitude de l'existence de Dieu, ont, par acte du 13 janvier 1897, retenu par Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux, fait donation à l'Académie d'une somme de 20.000 fr. dont les intérêts, *déduction faite des frais*, doivent servir à la fondation d'un prix quinquennal sous le nom de prix Armand Lalande, qui serait décerné à *l'ouvrage écrit et publié dans cette période, qui tendrait soit directement, soit indirectement, à la démonstration de l'existence de Dieu par la défense de la doctrine spiritualiste en opposition avec les idées matérialistes et positivistes.* Cette donation, autorisée par décret de M. le Président de la République du 31 juillet 1897, a été acceptée, par acte authentique passé devant Me Peyrelongue, notaire, le 30 novembre 1897.

Ce prix, d'une valeur de 5.000 francs, sera donné, pour la première fois, en 1907.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1907 au plus tard.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence. — « Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, « le 20 février 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera exclusivement affecté à

« l'éloge des illustrations bordelaises dont le choix est réservé à ladite « Académie. »

L'Académie met au concours de 1907 : *J.-Charles de Lavie, ses œuvres, ses relations avec Montesquieu.*

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1907 au plus tard.

PRIX DE L'ACADÉMIE (1)

1° *Histoire.* — L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Notice biographique sur un des hommes remarquables qui ont « appartenu à cette province. »

2° « Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi de Bordeaux, « d'après les titres originaux et les monuments. »

3° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

4° « Etude sur la situation des personnes du Sud-Ouest et des terres « dans une paroisse rurale aux XVIIe et XVIIIe siècles, surtout d'après les « minutes des notaires. »

5° « Etudier, d'après les documents originaux, l'administration et le « rôle d'un archevêque de Bordeaux au moyen âge, Pey Berland excepté. »

6° « Dresser un état des documents sur l'histoire de Bordeaux et de la « province, gardés en dehors de la Gironde, notamment dans les dépôts « de Paris, Londres et Rome. »

7° « Monographie de l'initiative privée bordelaise en matière charitable « de saint Paulin à nos jours. »

2° *Archéologie locale.* — L'Académie récompensera le meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préference :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de la Guyenne, — « églises, monastères, châteaux, etc. »

2° « Des monographies, au point de vue archéologique, des villes ou « communes de l'ancienne province de Guyenne. »

3° *Agriculture.* — 1° Recherche des procédés pratiques et économiques d'accroissement de la valeur alimentaire des fourrages.

2° Etude complète d'un des nouveaux cryptogames parasites de la vigne.

3° Etude sur les maladies du vin.

4° Dresser la carte agronomique de l'un des arrondissements suivants de la Gironde : Bordeaux, Libourne, Blaye, La Réole, ou de l'un des cantons ou de l'une des communes de ces arrondissements (2).

(1) Pour les conditions du concours, voir p. 256.

(2) L'Académie désire que les natures physique et chimique du sol et même celles du sous-sol, lorsque celui-ci est rapproché de la surface, y soient indiquées clairement, aussi bien, si cela est possible, que leur origine géologique et que le relief du terrain. Cette carte devra être complétée par une série d'analyses physiques et chimiques des principaux types de sols et de sous-sols suffisant a etablir s'il y a lieu, des lois générales qui permettraient de déterminer, sans autre donnée, le genre de culture, la composition de la fumure, etc., qui seraient applicables dans chaque cas particulier.

5° Etude sur l'influence, au point de vue économique et social, de l'automobilisme sur la production et l'élevage du cheval en France.

6° Exposé des progrès accomplis récemment et des améliorations à apporter dans l'exploitation du pin maritime et l'industrie des produits résineux.

7° Les produits secondaires de la vigne : feuilles, sarments, marcs et râpes ; leur utilisation dans l'alimentation du bétail ; récolte, préparation, conservation, administration ; prix de revient ; leur rôle économique dans la production animale.

4° *Physique.* — L'Académie met au concours le sujet suivant :

« Qu'y a-t-il de démontré et d'hypothétique dans les nouvelles idées sur la constitution de la matière ? »

5° *Physiologie.* — L'Académie met au concours le sujet suivant :

« Indiquer les conditions physiologiques et techniques d'où dépend « la gravité des accidents causés par les applications de l'électricité « industrielle ».

6° *Beaux-Arts.* — L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Etude de l'influence de l'Ecole française du XVIIIe siècle sur la pein- « ture moderne ».

2° « Etudier les origines et les évolutions du paysage contemporain en « France ».

3° « Etude sur les façades des maisons construites dans la ville de « Bordeaux à l'époque de Louis XVI ».

4° « Etude sur la transformation du rôle de l'architecte, avec les « progrès des procédés de construction et avec les nécessités nouvelles « résultant pour l'habitation des changements survenus dans la vie « sociale ».

5° « Esquisse d'une histoire du romantisme dans une province fran- « çaise ».

6° « Etude sur le miniaturiste bordelais *de Abbate* d'après le manuscrit « de la Bibliothèque nationale (XVe siècle) ».

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

7° *Poésie.* — L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraitront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DU CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Etre écrites en français ou en latin.

2° Etre rendues au secrétariat de l'Académie, hôtel de l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53, avant le 31 décembre de chaque année, irrévocablement,

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs. ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaitre.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique*.

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées ; 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du Règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux mêmes ; 2° les livres envoyés aux concours ouverts pour la *Fondation de La Grange*.

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

7° L'Académie s'interdit toute discussion sur les questions politiques ou religieuses : les concurrents sont priés de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 45. — Les mémoires et autres travaux envoyés au concours sont confiés par le président, en assemblée générale, à des commissions spéciales (1).

Art. 46. — Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen d'un travail « envoyé au concours conclut à une récompense, le président consulte l'assemblée générale « sur le seul point de savoir *si elle prend ces conclusions en considération*.

« S'il y a vote affirmatif, le président renvoie l'examen de ces conclusions à une com- « mission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous les rapporteurs des « concours ; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera remplacé par un membre de la « majorité de la commission.

« Cette commission spéciale, après que la clôture des concours a été prononcée en « assemblée générale, procède au classement des travaux proposés pour une récompense, « en tenant compte de leur valeur relative. Elle dresse en conséquence, après avoir con- « sulté le trésorier, un état des récompenses à proposer à l'assemblée générale.

« Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la commission, la liste « des travaux récompensés ».

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. — Les manuscrits et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, les auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. — Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. — L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 27 décembre 1906.

Le Président,
Paul de Loynes.

Le Secrétaire général,
Louis de Bordes de Fortage.

Discours prononcé à la distribution des prix de l'Association philotechnique de Boulogne-sur-Seine.

Dimanche 9 juin a eu lieu, à Boulogne-sur-Seine, la distribution des prix de l'Association philotechnique. Le président de la séance, M. Louis Leger, a prononcé à cette occasion le discours suivant :

« On a beaucoup parlé dans ces derniers temps d'extension universitaire, d'universités populaires. Vous ne vous êtes pas laissé séduire par ces mots pompeux. Vous êtes restés fidèles à notre vieille dénomination : Association philotechnique c'est-à-dire association de la science et de l'enseignement. Sous les plis de votre vieux drapeau, vous continuez à faire de l'excellente besogne, à servir avec un zèle que rien ne lasse les intérêts de l'enseignement populaire, c'est-à-dire de la science et de la patrie.

Mes chers collègues du corps enseignant, c'est avec une sympathie profonde que je suis venu au milieu de vous. Je suis venu en voisin ; de Passy à Boulogne il n'y a pas bien loin et je suis un peu votre concitoyen, car le Collège de France auquel j'appartiens possède sur le territoire de Boulogne un laboratoire auquel se rattache le nom de l'illustre Marey.

Fils de professeur, ma vie entière s'est passée à enseigner. Je suis un vieux professeur et un infatigable conférencier. Je ne suis pas de ces égoïstes comme Fontenelle qui disait que s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir. N'eussé-je que le quart d'une vérité

dans la main, je m'empresserais de lui donner la volée. Des conférences, j'en ai fait un peu partout, à Paris, non seulement dans ma chaire officielle ou sous la coupole académique, mais en province, et même en dehors de nos frontières.

Savez-vous où j'ai donné ma dernière conférence à l'étranger ? C'était bien loin d'ici, en Bohême, dans une ville dont beaucoup d'entre vous connaissent le nom tragique, à Kœniggraetz (Hadec Kralove, dans la langue du pays), à deux pas de ce champ de bataille de Sadowa qui vit naître la fortune militaire de la Prusse. C'est la victoire remportée en 1866 sur les Autrichiens, à Sadowa qui a rendu possible quatre ans plus tard l'envahissement de la France et l'investissement de Paris.

Savez-vous de quoi je leur ai parlé, à ces Tchèques patriotes qui ont subi l'invasion allemande, qui se sont affligés de nos désastres et dont quelques-uns en 1870 ont combattu dans les rangs de nos francs-tireurs? Je leur ai raconté mes souvenirs du siège de Paris. Eux, à leur tour, m'ont fait les honneurs de leur champ de bataille. Du haut d'un observatoire qui domine tout le théâtre de la lutte, ils m'ont expliqué les épisodes de la journée fatale. On me montrait un petit bois, clef de position, trois fois enlevé par l'ennemi, trois fois repris par les Autrichiens, puis enfin abandonné ; l'endroit où s'élevait une batterie dite la batterie des morts, parce que tous les servants s'étaient fait tuer sur leurs pièces, et j'ai salué avec respect le monument sous lequel sont réunis les ossements de ces héros qui auraient pu être nos alliés si la politique de Napoléon III, au lieu de se laisser entrainer à la dérive par les événements, avait su les prévenir et les diriger. Et ma pensée se reportait vers d'autres champs de bataille, vers ceux où, combattant anonyme, perdu dans des masses frémissantes, j'ai rêvé de délivrer le sol de ma patrie ou de donner ma vie pour elle : je revoyais les coteaux de Champigny et le plateau de Buzenval ; on me dit que chaque année, habitants de Boulogne, vous vous joignez à vos voisins de Saint-Cloud et de Rueil, pour célébrer avec eux le douloureux anniversaire du 19 janvier 1871. Bien des fois déjà j'ai gravi avec vous le chemin qui mène au monument de Buzenval et rendu mon silencieux hommage à ceux de mes camarades qui reposent là-bas. Nous sommes bien peu nombreux et bien disséminés aujourd'hui, les combattants de cette suprême journée, et dans le cortège qui gravit allègrement les pentes de Saint-Cloud, on ne songe même plus à nous ménager une place officielle. Jeunes gens qui m'écoutez, s'il vous arrive d'assister à cette pieuse cérémonie, que ce ne soit pas seulement pour vous complaire aux bruits des fanfares, à l'éclat des drapeaux. Associez-vous au deuil de vos anciens, méditez sur les souvenirs qu'évoque cette journée. Dites vous qu'il fut un temps où ces coteaux si riants n'étaient plus à nous, où votre Boulogne était une ville frontière, comme quelques mois auparavant l'étaient encore Strasbourg et Metz.

Ces jours néfastes, il ne faut pas qu'ils reviennent. Jeunes gens, espoir de la France, c'est à vous qu'il convient d'en empêcher le retour. Dans la Grèce antique, il y eut jadis un peuple dont le nom est resté synonyme de vaillance et de patriotisme, je veux parler des Spartiates. Dans certaines fêtes publiques, les vieillards, les hommes mûrs, les enfants se réunissaient en trois groupes et chantaient à tour de rôle. Les vieillards chantaient :

« Nous avons été jadis jeunes, vaillants et hardis ».

Les adultes reprenaient :

« Nous le sommes maintenant
Contre tout venant ».

Et les enfants leur répliquaient :

« Et nous, un jour, le serons
Qui tous vous surpasserons ».

Nous surpasser ! Hélas, mes jeunes amis, cela ne vous sera pas bien difficile. Il vous suffira d'être d'assez bons soldats, assez nombreux et assez bien commandés pour arrêter l'ennemi à la frontière et l'empêcher de pousser de nouveau une marche triomphale depuis les défilés des Vosges jusqu'à ces riants coteaux qui dominent la Seine.

« Et nous, un jour, le serons
Qui tous vous surpasserons ».

Ce noble défi que les jeunes Spartiates jetaient à leurs pères et à leurs aïeux, vous le retrouvez dans notre chant national, dans le couplet des enfants :

« Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.
. . . .
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre ».

Vous vous rappelez cet autre couplet de la *Marseillaise* que nos pères chantaient à genoux, groupés autour du drapeau tricolore :

« Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs,
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ».

Inspirez-vous toujours, mes jeunes amis, de cet esprit généreux qui conduisit nos grands ancêtres à la victoire, qui préserva la France de l'invasion étrangère, qui assura le salut de la République. Ne vous laissez jamais corrompre par ces théories malsaines qui, sous couleur de prêcher la fraternité universelle, ne prêchent que la lâcheté et l'égoïsme.

La mutualité est aujourd'hui fort à la mode. Mais elle ne date pas d'hier. Dans ma jeunesse, il y a plus d'un demi-siècle, je voyais sur certains édifices, écrits en lettres d'or, ces mots magiques : Ecole mutuelle.

Cette forme de mutualité a disparu de nos programmes pédagogiques. Faisons l'y reparaître sous la rubrique : Patrie et Patriotisme.

Qu'est-ce au fond que la patrie sinon une des formes les plus larges et les plus hautes de la mutualité. Il n'est pas une commune en France qui n'entretienne une compagnie de sapeurs-pompiers et il n'est pas un sapeur digne de ce nom qui ne soit prêt à risquer sa vie pour sauver son semblable.

Qu'est-ce que l'armée de France, sinon la grande compagnie de

sauvetage, toujours en éveil pour nous défendre contre le péril du dehors, ou même parfois, hélas ! de l'intérieur.

Quand le moment sera venu pour vous, chers jeunes gens, d'entrer à votre tour dans cette noble compagnie qui a pour devise : valeur et discipline, honneur et patrie, faites allègrement votre devoir. Songez qu'en revêtant l'uniforme vous devenez les gardiens de la dignité et de l'intégrité de notre France et tâchez de laisser un bel exemple à vos fils qui plus tard rempliront à leur tour le devoir afin de vous permettre à vous-mêmes de travailler en paix à la fortune de vos familles et du pays, et si jamais l'heure doit venir pour vous des glorieux exploits et des suprêmes sacrifices, puissiez vous être plus heureux que nous ne l'avons été !

Pardonnez moi ces graves réflexions, jeunes gens qui m'écoutez. Pardonnez-moi d'avoir retenu si longtemps votre attention sur l'idée austère du devoir envers la patrie. Venez recevoir avec une légitime fierté les récompenses qui vous sont destinées. Et maintenant, je ne réclame plus ici d'autre privilège que celui d'être l'un des premiers à vous couronner et à vous applaudir.

Grenoble

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la session de l'examen du *Diplôme d'Etudes Supérieures de langue et littérature italiennes*, qui a eu lieu dans notre Faculté les 14 et 15 de ce mois. Le jury était composé: outre M. Luchaire, président, de MM. Dino Mantovani, professeur à l'Université de Turin et Ettore Levi Malvano, lecteur d'italien à la Faculté. La présence de deux juges étrangers, et particulièrement d'un professeur d'une Université italienne a donné à l'examen une importance particulière, qui a été sentie par les élèves, et en a assuré, si je puis dire, le caractère d'*italianité* : sur douze épreuves, onze ont été soutenues en italien, bien que les candidats n'aient pu encore pousser l'étude pratique de la langue aussi loin qu'ils auront à le faire pour l'agrégation.

Les sujets des mémoires écrits avaient été donnés de telle façon que chaque candidat pût, avec de l'intelligence et du travail, recueillir et ordonner une certaine quantité de matériel inédit, et présenter une étude d'un intérêt scientifique appréciable. Le jury a constaté avec plaisir qu'aucun des quatre candidats de cette année n'y a manqué. Pour trois d'entre eux, la préparation de leur mémoire a été une occasion de pénétrer pour la première fois dans les Archives d'Italie et de France et d'y faire un travail utile; le quatrième a travaillé directement sur les manuscrits de plusieurs bibliothèques de Florence. Tous en ont profité (ce qui est encore, à mon sens, un des objets principaux de cet examen) pour nouer des relations avec des savants italiens et commencer à pénétrer dans les milieux universitaires et scientifiques de l'autre côté des Alpes.

Le premier mémoire est intitulé: *Essai sur Antonio da Ferrara* : sur ce vieux poète du XIVe siècle, assez mal connu, l'auteur a rassemblé diligemment les renseignements biographiques fournis par les écrits du temps,

et a fait une analyse fine, bien que discutable sur certains points, de l'œuvre poétique de maître Antonio. L'auteur a en outre reproduit diplomatiquement, d'après les manuscrits de la Magliabecchiana, de la Riccardiana et de la Laurenziana, un certain nombre de pièces inédites du même poète. En somme, c'est une monographie un peu étroite, et où on relève quelques traces d'inexpérience, mais consciencieuse et sensée. Et c'est la première étude d'ensemble qui ait été faite sur ce poète, qui a été fort connu de son temps, en relations avec Pétrarque.

Le second mémoire a pour titre : *L'Instruction publique et la Censure en Piémont de 1814 à 1821*. Ce mémoire contient des erreurs dans le plan, — les références bibliographiques y sont trop incomplétes ou omises, — le style en est fort médiocre, même incorrect. Mais l'auteur a su trouver aux Archives de Turin des documents fort intéressants, qu'il a intelligemment mis en lumière ; et son travail, malgré ses défauts, reste une contribution appréciable à l'histoire de l'esprit public pendant la première période du Risorgimento.

Un autre travail intitulé: *Mémoire sur l'Influence de Lamennais en Italie*, de dimensions presque trop considérables, témoigne d'un labeur très vaste et intelligemment conduit. Les relations de Lamennais en Italie, l'accueil que la presse du temps a fait là-bas à ses œuvres à mesure qu'elles ont paru, les discussions plus amples auxquelles ses théories ont donné lieu de la part des principaux philosophes et publicistes italiens de l'époque, l'influence de Lamennais catholique et de Lamennais révolutionnaire ; une bibliographie des traductions de ses œuvres résultant d'une enquête dans un grand nombre de bibliothèques italiennes : tels sont les principaux points de cette étude auxquels l'auteur a ajouté la reproduction de quelques lettres inédites tirées des Archives de Modène. Quelques maladresses de forme et quelques longueurs ne diminuent pas sensiblement la valeur de son travail, fondé sur le dépouillement très attentif d'un grand nombre d'ouvrages, plein de rapprochements neufs et concluants.

Dans le quatrième mémoire : *Un épisode de l'histoire de l'italianisme en France, Le poète Anne d'Urfé*, on n'a pas entendu faire une monographie complète sur ce poète, mais seulement nous montrer en quoi il a été un des plus typiques parmi ces « franco italiens » qui, pendant le XVI[e] et la première moitié du XVII[e] siècle, ont servi de lien intellectuel entre les deux nations. Le sujet ainsi limité a été traité avec largeur, et, presque partout, solidement. L'auteur s'est beaucoup étendu sur la biographie d'Anne d'Urfé, et a fait à cet effet des recherches fécondes aux archives de Turin ; cette partie de son travail est exceptionnellement bonne. Pour l'étude de l'influence italienne dans les œuvres du poète, les rapprochements qu'il a faits entre ces œuvres et les ouvrages italiens dont elles sont inspirées, n'ont pas toujours l'ampleur et la précision qu'on aurait désirée. Mais l'auteur a le mérite d'avoir étudié avec beaucoup de soin les manuscrits d'Anne d'Urfé inédits à la Bibliothèque Nationale. Et dans l'ensemble, son étude bien distribuée et correctement écrite est une intéressante contribution à l'histoire de l'influence italienne sur la littérature française.

Il résulte de ces observations que si aucun des quatre mémoires présentés n'était dénué d'intérêt et de mérite, les deux derniers sont supérieurs et vraiment dignes d'éloges. L'un des candidats a d'ailleurs été reçu avec

la mention *très bien*, un autre avec la mention *bien*, et aurait obtenu la mention supérieure sans une légère défaillance dans une de ses épreuves orales. Le résultat de cette partie de l'examen m'affermit dans l'intention de donner de préférence comme sujets de mémoires, pendant quelques années, des questions se rapportant aux relations intellectuelles de l'Italie et de la France.

Quant aux explications orales (d'un texte ancien et d'un texte moderne), elles n'ont pas, dans l'ensemble, présenté la même sûreté de méthode, le même intérêt soutenu que les Mémoires ; toutes n'avaient pas le caractère qui convient à ce genre d'épreuves dans cet examen : celui d'un essai d'un commentaire savant sur un texte choisi de préférence parmi ceux sur lesquels un tel commentaire n'a pas encore été fait. Quelques-unes de ces explications présentées cette année, bien qu'elles ne fussent pas mauvaises en elles-mêmes, avaient quelque chose de trop scolaire. Je dois signaler cependant deux commentaires excellents : l'un sur les six premiers chapitres de *Le Mie Prigioni* de Silvio Pellico, qui a été un très bon essai de critique documentaire; l'autre, la scène de l'entrevue de Pierre Maironi avec le pape, dans le *Santo* d'Antonio Fogazzaro ; le candidat y a fait preuve d'une exactitude d'information sur la littérature catholique contemporaine et ses antécédents, dont les membres italiens du jury ont été étonnés.

JULIEN LUCHAIRE.

Hommage à M. Gabriel Monod

Le dimanche 26 mai, à dix heures du matin, les anciens élèves des conférences de M. Gabriel Monod à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (1868-1905) et à l'Ecole Normale supérieure (1880-1905), se sont réunis à l'Ecole des Hautes Etudes, dans la salle Gaston Paris, pour offrir à leur maître une plaquette de bronze, œuvre du graveur Pierre Dautel, portant à l'avers le médaillon de M. Monod, et au revers un groupe symbolique : l'Histoire écrivant sous la dictée de la Vérité. M. Jules Roy, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes et professeur à l'Ecole des Chartes, membre d'une des premières promotions de l'Ecole des Hautes Etudes, a pris le premier la parole au nom du Comité des anciens élèves. M. Raymond Guyot, professeur au lycée de Tours, a parlé au nom des élèves de l'Ecole Normale supérieure ; Mlle Marguerite Bondois, agrégée d'histoire, au nom des élèves de l'Ecole des Hautes Etudes ; M. Francis de Crüe, professeur à l'Université de Genève, au nom des élèves étrangers. M. Monod a répondu en rappelant les souvenirs des années d'enseignement qui ont créé entre ses élèves et lui les liens d'une indissoluble amitié.

Voici quelques extraits de ces discours :

M. J. Roy a d'abord rappelé comment était née l'idée de la cérémonie. « A la nouvelle que vous quittiez votre enseignement à l'Ecole des Hautes Etudes, où vous aviez professé dès 1868, et à l'Ecole Normale supérieure où vous enseigniez depuis 1880, beaucoup de vos élèves eurent la pensée de vous offrir un témoignage de reconnaissance, et de vous exprimer leurs sentiments de profond attachement et de respectueuse estime. Pour réaliser cette pensée, un groupe se forma spontanément parmi

ceux qui ont été, à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'Ecole Normale, vos derniers élèves, et il décida rapidement qu'il ferait exécuter une plaquette reproduisant les traits de son vénéré maître ».

Puis après avoir montré combien le groupe symbolique représentant *l'Histoire écrivant sous la dictée de la Vérité* était approprié à la circonstance, M. Roy a insisté sur l'influence exercée dès 1868 par M. Monod : « Vous nous appreniez à en finir avec les notions superficielles que les esprits paresseux se transmettaient en se contentant de les renouveler par quelques ornements littéraires, à chercher et à lire les documents, à les commenter et à peser mot à mot les témoignages des historiens ; il y avait collaboration du maître et des élèves ; nous, préparant les interprétations des textes ; vous, nous reprenant et nous corrigeant, ne nous abandonnant point que nous n'ayons trouvé la solution conforme à la vérité toutes les fois qu'il était possible d'y arriver. »

Au souci scientifique de la vérité, M. Monod n'a cessé de joindre avec une passion pleine de noblesse la préoccupation morale de la justice. « Cet amour de la vérité et de la justice, vous l'avez inspiré à celui qui devait devenir votre collaborateur et votre continuateur. Toutes les qualités qui caractérisent votre enseignement et distinguent vos œuvres, érudition sûre, critique avisée, expression élégante et claire, devaient vous survivre dans un enfant bien-aimé que vous aviez formé à votre image. Constamment dirigé par vous, Bernard Monod avait achevé ses études avec une facilité merveilleuse qui n'excluait pas la profondeur ; caractère énergique et mêlé de cette légitime indépendance qui n'affranchit l'esprit que de la routine et non de la règle, cœur tendre, généreux et sensible, passionnément épris du beau et du vrai, il était sorti de vos mains avec le plus beau don qu'un maître puisse faire à un élève, le besoin et l'amour du travail : il y joignait le vif désir de faire honneur à son nom par la fermeté des principes qui sont à la fois le lien des familles et le soutien de la société, par des travaux dignes de vous et des deux écoles qui vous avaient assisté dans sa formation intellectuelle. Que d'espérances ne nous donnait-il pas avec sa magnanime ambition de bien faire ! »

La mort de ce fils chéri fut pour M. Monod un coup terrible. Dans cette douloureuse épreuve, la vigueur morale du maître se manifesta : « Toute âme moins fortement trempée que la vôtre, mon cher ami, eût succombé sous le poids d'un deuil aussi cruel. La vôtre, loin de désespérer ou de s'aigrir, se releva promptement sous le coup qui la frappait et reprit toute son activité. Que n'avez-vous pas fait depuis ? Avant tout, vous avez rassemblé tout ce qu'avait laissé le cher disparu, tout ce qui pouvait le faire revivre auprès de vous et consacrer son souvrnir auprès de ses contemporains.

« Ici encore quelle délicatesse de conscience dans cette entreprise ! Quel scrupuleux respect de la vérité ! Ces notes éparses, vous les avez soigneusement vérifiées et controlées, ces manuscrits rédigés avec rapidité, vous les avez soumis à l'épreuve de la plus sévère critique, vous assurant par vous-même et par le concours de tous ceux qui pouvaient vous assister dans cette pieuse tâche, que toutes les citations étaient justes, toutes les références exactes, la rédaction toujours fondée sur une sincère et fidèle interprétation des textes. De là ce beau livre sur le moine Guibert et son temps, sujet que Bernard Monod avait trouvé lui-même et dont le choix

suffirait à démontrer sa vocation intellectuelle et son mérite comme historien ».

Depuis quelques années M. Monod s'est consacré à peu près exclusivement au culte de deux mémoires qui lui sont chères, Michelet et Mlle de Meysenbug. « Grande leçon, dit M. Roy, à une époque où tant de gens sont empressés à exploiter le crédit des vivants et à oublier ce qu'ils doivent aux morts. La reconnaissance est l'une des expressions de la justice, et là aussi votre exemple est une noble et salutaire leçon ».

En terminant, M. Roy a mis en lumière l'inépuisable bienveillance de M. G. Monod :

« Dans ce que l'on appelle si improprement votre retraite, vous continuez, comme par le passé, à être tout à tous, et à vous rendre utile à tous, partout, toujours. Votre enseignement ne se continue pas seulement par le Collège de France, mais aussi par votre direction de la Revue historique beaucoup plus profitable aux autres qu'à vous-même, et surtout par les réponses à cette consultation générale que vous subissez des quatre points cardinaux. Quelle fortune pour l'homme d'affaires dont le cabinet serait aussi fréquenté que le vôtre ! Consciencieux sans parti pris, indépendant et modéré tout à la fois, bienveillant pour chacun, épris du désir d'être utile et bon, aussi empressé à défendre, pourvu qu'elle fût juste, la cause du plus fervent croyant que celle du sceptique le plus enraciné, vous avez contribué plus que personne à la rénovation de l'enseignement de l'histoire, et vous êtes consulté par une foule de travailleurs à qui vos leçons et vos travaux ont inspiré le goût et la pratique de la science. Vous avez partout des amis et des disciples ; vous aidez à la publication de leurs ouvrages, et vous jouissez encore plus de leurs succès que de la juste gloire qui vous en revient ».

Des quelques mots prononcés au nom de élèves de l'Ecole normale supérieure par M. R. Guyot, nous retiendrons de préférence la conclusion : « L'allégorie que nous verrons inscrite [sur cette plaquette] : l'*Histoire écrivant sous la dictée de la Vérité*, nous présentera l'heureux symbole de votre enseignement et de votre vie, orientés uniquement vers l'accomplissement du devoir et la recherche du vrai. Elle proclamera bien haut notre commune pensée : c'est que nous tous qui sommes ici, si varié que soit à présent l'objet de nos études, si différent que puisse être parfois notre idéal, nous sommes restés vos continuateurs et vos disciples, pour avoir appris de vous, mon cher maitre, par le précepte et par l'exemple, à pratiquer sur toutes choses et jusqu'au scrupule, l'impartialité consciencieuse et le souverain libéralisme qui demeurent, grâce à vous, la plus noble tradition de notre Ecole et le premier honneur de notre enseignement historique ».

Mlle M. Bondois a pris ensuite la parole au nom des éléves de l'Ecole des Hautes Etudes : « Ce que je tiens à vous exprimer, a-t-elle dit, au nom de tous ceux qui ont pris part à vos conférences, c'est la très forte impression que leur a laissée votre enseignement, le durable souvenir qu'ils en ont gardé, et qu'ils vous garderont. Grâce à l'Ecole, ils ont pu éprouver, dans toute sa plénitude, la jouissance du travail désintéressé, qui fait oublier la fatigue des longues années de préparation nécessaires à l'étude de l'histoire, et la hâte inquiète du travail d'examen, qui laisse, malgré toute la conscience qu'on peut y mettre, le regret des besognes trop vite faites. Et ils vous doivent une reconnaissance profonde pour

l'influence que vous avez exercée sur eux : je suis particulièrement heureuse d'avoir été chargée de vous en transmettre l'expression, puisque au moment où je suis entrée à l'école je n'avais eu d'autre maître que vous. Je ne veux pas parler de votre influence en dehors de l'Ecole. M. Roy a trop bien dit tout à l'heure l'admiration de vos élèves pour l'exemple que vous leur avez donné par votre vie, qui est aussi une belle leçon. C'est à l'influence morale de votre enseignement même que je pense. Il y a quelques années, vous avez étudié les leçons de l'histoire. Grâce aux travaux que vous avez faits pour vos élèves et avec eux, grâce à votre méthode, ils ont pu se rendre compte de ce que doivent être les leçons de l'esprit critique. De vos conférences, qui étaient pour eux si chères et si précieuses, ils ont emporté l'impression que la méthode historique n'est pas seulement une attitude scientifique de l'esprit, mais une règle de la vie morale, puisqu'elle est, avant tout, une discipline du jugement. Je n'ai jamais si bien senti qu'en vous écoutant combien cette méthode historique est une leçon de simplicité et de sincérité, puisque l'étude des textes est une guerre constante contre l'erreur, le faux et l'équivoque, cette demi-sincérité plus coupable que le mensonge ; une leçon de logique et de droiture, puisqu'elle rend désormais impossible de séparer la conscience morale et la conscience scientifique, celle qui oblige à abandonner des idées chères, parce qu'elles sont inexactes, pour accueillir des conclusions auxquelles on était hostile tout d'abord ; — une leçon de droiture surtout, parce que grâce à elle il n'est plus possible, non plus, de réserver le sens critique et la logique pour le domaine des idées qui ne sont ni gênantes ni dangereuses ».

Après l'allocution de M. Francis de Crüe, qui a surtout nommé à M. Monod les anciens élèves dont il lui apportait l'hommage et les admirateurs qu'il représentait dans cette cérémonie, M. Monod a exprimé sa gratitude dans une de ces allocutions à la fois familières et graves dont il a le secret. Il a d'abord rendu hommage à quelques-uns de ces collègues, amis ou élèves récemment disparus, Himly, Gaston Paris, Emile et Auguste Molinier, Paul Fabre. Puis il a dit, en termes simples et forts, quel était à ses yeux le véritable sens de la manifestation préparée en son honneur : « Permettez-moi de me refaire un instant votre maître pour vous dire quelle signification elle me paraît avoir, au point de vue même des études que nous avons faites ensemble. Je suis de ceux qui croient à la valeur symbolique des événements et des actes humains ; je ne suis même pas éloigné de croire qu'ils valent moins par eux-mêmes que par l'idée qu'on s'en fait. Or, le cadeau que vous m'offrez est pour moi un double symbole : un symbole pédagogique et un symbole historique...

Vous qui êtes aujourd'hui, pour la plupart, vous aussi des maîtres, vous savez, et peut-être est-ce là ce que j'ai su le mieux enseigner, que l'on n'agit vraiment sur les esprits que si le cœur se met de la partie et si l'on est capable de créer une collaboration où toutes les forces de l'être sont vraiment mises en commun, où le maître reçoit autant qu'il donne. Je le dis en toute sincérité et sans aucune affectation de modestie : si mon enseignement a pu être utile, c'est à vous, mes élèves, que le mérite en revient autant qu'à moi. Et cette plaquette est le symbole de cette union, féconde pour moi comme pour vous.

Je vois aussi dans cette plaquette un symbole de la manière dont on

doit comprendre l'histoire. Vous avez voulu qu'une œuvre d'art, de l'art le plus élevé et le plus délicat, consacrât le souvenir de nos entretiens d'autrefois. Peut-être en est-il parmi vous qui, dans leur culte austère de la vérité scientifique, veulent établir une séparation absolue entre la science et l'art. Je crois pour ma part que l'histoire est à la fois une science et un art, que si l'on veut être un historien complet, faire revivre les hommes, ressusciter le passé, il est nécessaire d'associer à la science cet élément personnel et subjectif qui se trouve dans toute œuvre d'art. Ne pensez pas qu'un de ces éléments soit en contradiction avec l'autre. La seule chose qui importe, c'est de bien distinguer la part qui appartient à chacun d'eux... Nous voyons la réalité historique à travers notre tempérament. Nous l'étudions en savants ; mais si nous voulons lui rendre la vie, nous devons, pour la comprendre et l'exprimer, faire un effort de création personnelle, et ajouter l'art à la science. La réalité historique ne nous est jamais connue dans la vérité absolue et précise de sa complexité infinie. Elle nous apparait comme la figure symbolique que vous voyez dressée au revers de cette plaquette. C'est presque une vision de rêve. Pour en faire une créature de chair et d'os, la Muse de l'histoire est obligée de la recréer en elle-même. C'est pour cela qu'elle médite, la tête appuyée sur la main, et qu'elle regarde à la fois cette apparition du réel et son propre songe intérieur. C'est la science qui décompose et analyse la vie. C'est l'art qui recrée la vie ».

La ligue anglaise pour l'instruction morale (1)

La Ligue pour l'Instruction morale (*The moral Instruction League*) a été fondée en 1897. Elle est purement laïque, également indépendante des confessions religieuses et des partis politiques (*a strictly non-sectarian and non-party Association*). Son but est d'introduire dans les écoles primaires et secondaires un enseignement moral et civique approprié à l'âge, au développement intellectuel et à la condition sociale des enfants. Elle proclame avec raison que la tâche essentielle de l'école est de former et de fortifier le caractère (*to form and strengthen the caracter*). Elle fait appel à tous ceux pour qui l'éducation morale est une des nécessités les plus urgentes du temps présent. Son influence en Angleterre est déjà considérable ; elle va s'exercer de plus en plus en Ecosse et en Irlande ; elle a pénétré en Allemagne et ne tardera pas à se faire sentir en Amérique, en Hollande, dans l'Inde.

La ligue a déjà publié deux programmes d'instruction morale et civique, l'un pour les écoles élémentaires (*A graduated Syllabus of moral and Civic Instruction for elementary Schools*), l'autre pour les écoles secondaires (*A graduated Syllabus, etc. for secondary Schools*). Le programme pour les écoles élémentaires, rédigé dès 1902, a été révisé en décembre 1905 : il a été adopté, sauf légères modifications, par les autorités scolaires du Cheshire, du Devonshire, du Surrey, d'une partie du Yorkshire. Le programme pour les écoles secondaires est plus récent. Ces deux programmes sont « gradués ». Le programme pour les écoles

(1) The moral Instruction League.

élémentaires comprend huit parties : 1° pour les enfants au-dessous de sept ans ; 2° pour les enfants de 7 à 8 ans ; 3° de 8 à 9 ans ; 4° de 9 à 10 ans ; 5° de 10 à 11 ans ; 6° de 11 à 12 ans ; 7° de 12 à 13 ans ; 8° de 13 à 14 ans. Dans la première partie figurent, comme matières de l'enseignement, la propreté, le soin, la bonne tenue, la bonté, l'honnêteté, la vérité, le courage (*Cleanliness, Tidiness, Manners, Kindness, Fairness, Truthfulness, Courage*). Dans les parties suivantes apparaissent progressivement les vertus sociales, la justice, l'humanité, la propriété, le patriotisme, etc. Le programme pour les écoles secondaires est conçu sur un plan analogue : il comprend sept parties, dont la première s'adresse à des enfants de 9 à 11 ans et la septième à des jeunes gens de 15 à 17 ans. On y remarque, comme dans l'autre programme, la présence de la propreté, de la bonne tenue, de la bonté, de la vérité, du courage, etc. ; en outre, quelques matières nouvelles y ont pris place : l'organisation sociale, le développement des relations personnelles, le respect de soi-même, la conscience, la tolérance, le sentiment de la responsabilité.

Ce double programme est des plus intéressants. Il prouve jusqu'à l'évidence et malgré toute affirmation contraire qu'une morale purement laïque peut être enseignée, sans qu'aucune foi religieuse ou aucune conviction politique soient attaquées ; qu'un système complet d'instruction morale et civique peut s'adapter sans difficulté aux écoles primaires comme à l'enseignement secondaire ; enfin que les anciennes divisions, devoirs envers soi-même, envers la famille, envers la patrie, envers l'humanité, fournissent encore les cadres les plus clairs, à la fois les plus logiques et les plus pratiques, à l'éducation morale.

La *Ligue anglaise pour l'Instruction morale* adresse un chaleureux appel à tous ceux qui, en tout pays, jugent indispensable un enseignement civique et moral systématique et coordonné. Pour faire partie de la ligue, il suffit de payer une cotisation annuelle, dont le chiffre est laissé au choix des adhérents. Toutefois le minimum parait être jusqu'à présent de 5 shillings. Les cotisations sont reçues par *The National Provincial Bank of England*, 50, Finsburg Pavement, E. C. London.

Allemagne

Berlin. — Le chiffre des auditeurs des établissements d'enseignement supérieur de Berlin a été de 11.324 dont 6.496 étudiants immatriculés à l'Université (250 pour la théologie, 1.935 pour le droit, 914 pour la médecine, 3.401 pour la Faculté de philosophie). Parmi les étudiants immatriculés, il y a eu 882 étrangers.

Deux professeurs américains, échangés avec des professeurs allemands, ont fait un cours, l'un M. Hadley, président de la *Yale University*, sur la politique sociale aux Etats-Unis ; l'autre M. Scofield de la *Harvard University* sur l'histoire de la littérature anglaise.

Giessen. — On se prépare à célébrer avec éclat, le trois centième anniversaire de la fondation de l'Université.

Nouvelles diverses. — L'Union des femmes étudiantes d'Allemagne va tenir à Weimar son premier congrès.

— Il est créé pour la bibliothèque royale de Berlin et toutes les bibliothèques de l'Université, un *Biblioteksrat*, dont le président est le professeur Harnack.

Belgique

Le ministère des sciences et des arts. — Entre autres conséquences, la récente crise ministérielle a amené la division du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique en deux parties. Les services de l'instruction publique, des sciences, des lettres et la direction des beaux-arts (celle-ci détachée du ministère de l'agriculture) composent désormais le ministère des sciences et des arts dont le portefeuille a été attribué au baron Descamps-David, professeur de droit international à l'Université de Louvain, correspondant de l'Institut de France.

Addendum. — Dans son article sur « l'économie commerciale et les Facultés de droit » dans cette *Revue*, 15 avril 1907, p. 303, M. le professeur F. Sauvaire-Jourdan constate qu' « en Belgique, par un décret de 1896, un enseignement commercial supérieur a été créé dans les Facultés de droit des Universités de l'Etat ». Il convient d'ajouter que l'Université libre de Bruxelles a institué en 1903 une école de commerce, dont les cours ont été inaugurés en 1904. On trouvera des indications sur le caractère de cette école, son programme, ses diplômes, etc., dans la *Revue* (15 août 1903 et 15 mai 1904).

A l'Université de Bruxelles. — Cet établissement d'enseignement supérieur qui s'est attaché, depuis 1897, comme professeur de philosophie M. René Berthelot, agrégé de l'Université de France, vient de confier à un autre savant français, M. Georges Chavanne, la chaire de chimie générale.

Prague

L'Université et l'Académie tchèque de Prague viennent de faire deux pertes considérables dans la personne de MM. Jean Gebauer et Bohuslav Rieger.

M. Jean Gebauer, né en 1838 auprès de Nova Paka, avait consacré sa vie entière à la philologie slave et en particulier à l'étude de l'ancienne langue tchèque. Ses deux principaux ouvrages sont une grammaire historique de cette langue, l'un des travaux les plus considérables de la philologie slave, et un dictionnaire de l'ancienne langue tchèque qu'il laisse malheureusement inachevé. Les honneurs ne lui avaient pas manqué. Il était membre de la Chambre des seigneurs, de l'Académie de Prague, des Académies de Pétersbourg et de Cracovie.

M. Ladislas Rieger, né à Prague en 1857, était le fils du célèbre homme d'état François-Ladislas Rieger et le petit-fils de l'historien Palacky. Il

s'était, comme son aïeul, voué aux études historiques et il enseignait l'histoire de l'Etat autrichien à l'Université tchèque de Prague. Il a surtout écrit dans sa langue maternelle. Ses travaux ont pour objet l'histoire du droit politique et administratif en Autriche et en Bohême.

On estime particulièrement ceux qui portent sur l'histoire constitutionnelle de l'Autriche et sur l'organisation des Cercles administratifs en Bohême. L. LEGER.

Suisse

Berne : L'enseignement d'un privat-docent. — Voici la troisième année que notre collaborateur Albert Leclère exerce à la Faculté de philosophie de l'Université de Berne les fonctions de privat-docent. Il a fait chaque semestre un cours public et deux ou trois cours privés devant des auditoires extrêmement hétérogènes où bien souvent les Suisses furent la minorité : Allemands, Italiens, Bulgares, Roumains, Russes surtout et des deux sexes. Ce public est en général excellent, extrêmement attentif et sérieux. La préparation au doctorat demandant trois ans, tout professeur est obligé — moralement, s'entend — d'attendre trois ans pour donner une seconde fois le même cours. Il a constaté avec peine que les travaux des penseurs français étaient peu connus des étudiants étrangers; contrairement à l'opinion trop répandue chez nous, nous connaissons beaucoup mieux les étrangers. Autre constatation : le manque de notions élémentaires en philosophie chez les étudiants qui arrivent ici a des effets très regrettables qui ne compensent qu'en partie le zèle ou la facilité de beaucoup à s'instruire de ce qu'il faut à tout prix savoir pour faire utilement des études supérieures. Mais M. Leclère souhaiterait à bien des étudiants français une curiosité aussi étendue que celle des étudiants étrangers : il a des auditeurs de toutes les facultés; des futurs médecins, des juristes, des théologiens s'intéressent parfois très vivement aux questions philosophiques. Pendant ces trois ans, il s'est appliqué à faire connaître Descartes et les cartésiens, Pascal, notre XVIIIe siècle, les moralistes français du XIXe siècle, Guyau et Tarde. En même temps, pour les étudiants qui comprennent peu l'allemand, il a parlé sur Kant et sur Wundt. Un semestre, il a fait de la pédagogie morale l'objet de son cours public; pendant un autre, il a étudié l'évolution des idées morales à la lumière de l'histoire comparée des religions non chrétiennes; ces deux sujets sont de ceux qui ont le plus intéressé son public. Il est à la Faculté de philosophie de l'Université de Berne le seul professeur enseignant en français autre chose que la littérature française. La faveur avec laquelle on accueille d'ordinaire, à l'étranger, les professeurs qui parlent notre langue est une chose trop peu connue chez nous. Si l'on savait combien l'on peut servir son pays en s'expatriant! Il serait bon d'attirer sur ce point l'attention des pouvoirs publics. Un encouragement venant de ce côté serait précieux.

Enquête sur l'enseignement médical (1)

Réforme des études médicales et P. C. N. — Le Dr Passerat, délégué de l'Union du Sud-Est à la Commission de la réforme des études médicales, fait un compte rendu très intéressant de la première séance de la Commission. Il nous apprend, entre autres choses, que M. Lereboullet a défendu les revendications des praticiens et que M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, s'est montré disposé à mettre à l'étude la question du « Certificat supérieur » et de l'Agrégation. « Alors ; c'est la Révolution », a dit un membre de la Commission. « Parfaitement », a répondu le Dr Passerat.

Une commission, composée des Drs Aubert, Boudin, Chambard-Hénon, Monin et Passerat, est nommée pour formuler les desiderata de l'Union du Sud-Est sur la réforme des études médicales. Le document a été remis au Secrétaire général du Congrès des praticiens.

Les conclusions suivantes du rapport du Dr Vignard sur le P. C. N. sont adoptées :

1° Les jeunes gens qui se destinent à la médecine devront être pourvus de baccalauréats ou de certificats attestant des études littéraires et surtout scientifiques *étendues* ;

2° Ils seront admis dès la première année dans les Facultés de médecine ;

3° Le programme de cette première année comprendra de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, exclusivement appliquées à la médecine et suivant un programme très défini et très détaillé ;

4° Il y sera adjoint des travaux pratiques au cours desquels on apprendra aux étudiants à se servir de tous les appareils et de tous les réactifs dont ils auront à faire usage en clinique ;

5° A cet enseignement para médical, si je puis ainsi m'exprimer, seront jointes des notions d'anatomie élémentaire (ostéologie, arthrologie) et de petite chirurgie courante ;

6° Cet enseignement sera donné en totalité et exclusivement par des médecins ;

7° A la fin de l'année, les étudiants subiront un examen probatoire ou de fin d'année, dont les juges seront pris en dehors du corps enseignant.

(1) Voir le numéro du 15 mai 1907, p. 454-456, avec la note qui précède. Voir aussi, dans la *Revue* du 15 juillet 1906, le rapport du *Groupe bourguignon de la Société d'enseignement supérieur*, dans celle du 15 août, la réponse de M. Deroye. — Nous continuerons la publication des réponses qui nous ont été et qui nous seront adressées.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc. — *La Bibliothèque Nationale* (Les grandes institutions de France). — Paris, Laurens, 1907 (2 volumes réunis en un seul).

Ce livre est le résultat de la collaboration de personnalités compétentes, qui font toutes partie de l'administration de la Bibliothèque Nationale. M. Marcel a écrit le premier chapitre, qui est une sorte d'introduction générale, avec une notice sur les bâtiments, une description détaillée, et un bref résumé de l'histoire de la Bibliothèque. En conclusion, sont indiquées les réformes désirables. M. Marcel insiste surtout sur l'insuffisance de la dotation annuelle de la Bibliothèque (plus de 700.000 francs), et en particulier des crédits affectés au catalogue imprimé. « Du train dont il va (p. 31) on peut compter que trente ans seront encore nécessaires à son achèvement ; encore faudra-t-il le recommencer aussitôt puisque les mentions du premier volume auront alors près de quarante ans de date ». D'autre part, les locaux sont trop exigus : la bibliothèque est encombrée. Enfin la réglementation du dépôt légal est très défectueuse. Sur ce dernier fait les critiques de M. Marcel vont s'ajouter à celles très justifiées, qu'a déjà formulées la *Société d'histoire moderne*.

Suivent une série de monographies sur les divers départements de la Nationale. Le regretté Henri Bouchot s'est chargé du chapitre relatif aux estampes. Il a retracé très exactement l'histoire de nos collections. Quelques-unes des observations qu'il formule au cours de cet exposé méritent d'être signalées. Il s'étonne avec raison (p. 38) que les Apocalypses xylographiques, œuvres de graveurs et non d'imprimeurs, soient attribuées au département des imprimés. Il détruit (p. 42) à nouveau la légende d'après laquelle la célèbre épreuve du *Couronnement de la Vierge*, découverte au cabinet des estampes par l'abbé Zani, serait l'œuvre de Maso Finiguerra, et serait une des premières impressions en taille douce. Les déplacements et les accroissements de la collection sont soigneusement indiqués dans leur ordre chronologique. Les noms et l'œuvre des principaux directeurs du service sont brièvement indiqués. En terminant, Bouchot indique le grave danger que court actuellement le cabinet des estampes. Il devra fatalement être séparé de la Bibliothèque, où la place lui fait trop défaut. « Avant dix ans (p. 71), tous les expédients ayant été tentés, les entrées nouvelles n'auront plus rayon où se mettre ».

Le plan suivi par M. Babelon dans son étude du département des médailles et antiques est un peu différent. Le cabinet des médailles ne contient pas seulement des monnaies, des médailles et des gemmes gra-

vées, comme son titre l'indique, mais il renferme des antiquités et des objets d'art de toute nature, armes, bijoux, statuettes, vases peints. M. Babelon montre les graves inconvénients que présenterait la fusion de toutes ces séries étrangères aux médailles avec les séries similaires du musée du Louvre (p. 197). Une des parties les plus intéressantes de ce chapitre comprend une série de planches avec des reproductions de monnaies susceptibles de donner un aperçu de l'art monétaire du monde hellénique, de l'Italie grecque et de la Sicile, de médaillons d'or du trésor de Tarse, de monnaies romaines, de monnaies et médailles du Moyen âge et de la Renaissance. Ces photographies sont d'ailleurs admirables de netteté. Le commentaire qu'en donne M. Babelon est très bref et très clair.

M. Paul Marchal a écrit le chapitre relatif au département des imprimés. Il en fait l'historique jusqu'à nos jours, et rend un hommage mérité aux efforts de M. Léopold Delisle pour multiplier les dons et les achats. Il signale les monuments les plus importants et les curiosités les plus rares de l'exposition de la galerie Mazarine et résume avec des appréciations très optimistes l'organisation actuelle. Il consacre quelques pages trop brèves, en utilisant des notes de M. Gabriel Marcel, à la section des cartes et collections géographiques (1).

Reste le département des manuscrits qui est étudié par M. Couderc. L'histoire et l'organisation actuelles en sont retracées avec beaucoup de précision et de clarté. Des indications rapides sont données sur le classement et les diverses collections.

L'intérêt de ce double volume est encore accru par le nombre et l'importance des illustrations. Tout particulièrement intéressantes sont les fac-similés d'autographes, les reproductions de gravures, de miniatures et de pages de manuscrits. Nous ne trouvons guère à exprimer qu'un seul desideratum important. Il manque à cet ouvrage une notice bibliographique, qui contiendrait l'indication des principaux livres ou articles parus sur les collections de la Nationale, et la liste des catalogues fragmentaires imprimés. Cette lacune est facile à combler en une seconde édition que nous désirons prochaine pour cette œuvre de vulgarisation utile et documentée.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

H. Hauser. — *Les compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Revue bourguignonne, t. XVII, nº 4, 1907).

M. H. Hauser, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, vient de publier dans la Revue bourguignonne une étude des plus remarquables et des plus intéressantes sur les *compagnonnages d'arts et métiers à Dijon* pendant les deux siècles qui précédèrent la Révolution française. Cette étude a été faite en collaboration avec les étudiants en histoire de l'Université de Dijon. Il faut tout d'abord en louer sans restriction l'impeccable méthode. Toutes les affirmations de l'auteur, tous les faits qu'il présente, tous les détails qu'il expose sont justifiés par des documents originaux, souvent inédits, qu'il a publiés dans la seconde partie de son volume. M. Hauser nous en voudrait de trop insister sur cette qualité :

(1) Cf. la petite thèse de Demangeon sur les *Origines du dépôt géographique*.

pour lui, comme pour tous les disciples de P. Guiraud et de G. Monod, qui furent ses maîtres, l'exactitude rigoureuse de la documentation n'est que le premier devoir de l'historien. La clarté du plan, la netteté de l'exposition ne sont pas moins louables. M. Hauser étudie sucessivement : I. *Les origines des compagnonnages dijonnais*; II. *L'organisation des compagnonnages*; III. *Les compagnonnages et l'Eglise*; IV. *Gavots et devoirants; Dijon et les villes du Tour de France*; V. *La lutte pour le monopole du placement*; VI. *Résistance et répression*. En 70 pages, d'une lecture singulièrement attachante, M. Hauser a condensé les résultats des recherches que ses élèves et lui ont poursuivies dans les archives dijonnaises.

L'intérêt même du sujet a été exposé par l'auteur dans ses premières pages : « Le compagnonnage était avant tout, nous espérons le démontrer jusqu'à l'évidence, une institution d'ordre économique, un organe de solidarité ouvrière. Il avait pour objet avoué, constamment poursuivi, d'assurer aux compagnons eux-mêmes le monopole du placement, de les rendre maîtres du marché de la main-d'œuvre. Sans vouloir le moins du monde céder à la décevante manie des comparaisons faciles, on ne peut se défendre, en étudiant dans les documents eux-mêmes l'antagonisme des compagnonnages et des maîtrises, de songer aux luttes que mènent à l'heure actuelle, autour des bureaux de placement, les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers. A qui appartiendra en définitive le recrutement des ouvriers et l'établissement du contrat de travail, telle est, si l'on écarte de la scène les oripeaux et les accessoires, la question posée par le compagnonnage » Et il ressort en effet, avec une aveuglante clarté, de tous les documents et de tous les épisodes étudiés, qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, à Dijon, les compagnonnages déniaient formellement aux maîtres ou patrons la liberté d'embaucher les compagnons ou ouvriers qu'ils voulaient, aux compagnons la liberté de travailler chez les maîtres qui leur plaisaient. Qu'on approuve ou qu'on blâme cette conception, la liberté individuelle n'était à aucun degré respectée par les compagnonnages. La conscience de chaque compagnon devait disparaître, se fondre pour ainsi dire dans la conscience de classe.

Le conflit que nous voyons aujourd'hui devenir de plus en plus grave entre la collectivité et l'individu n'est donc pas né d'hier. Toutes réserves faites sur les différences d'époques, de milieux, de conditions économiques et d'organisation sociale, le syndicalisme contemporain, loin d'être un élément nouveau dans la mêlée des intérêts, paraît bien être une résurrection modifiée, élargie, du compagnonnage de jadis.

On voit, par ces quelques réflexions que nous a suggérées l'étude si pénétrante et si méthodique de M. Hauser, combien elle mérite d'être lue, non seulement par les historiens de profession, mais même par tous ceux qui prêtent à l'évolution économique et sociale du monde contemporain toute l'attention qu'elle mérite. J. Toutain.

Em. Espérandieu. — *Recueil général des bas reliefs de la Gaule romaine*, tome I (Alpes maritimes, Alpes cottiennes, Corse, Narbonnaise). — Paris, Imprimerie Nationale, 1907, in-4°, 489 pages.

En 1894, M. C. Jullian écrivait dans la *Revue historique* : « Quel dommage que nous ne possédions pas un catalogue complet de toutes

les sculptures gallo-romaines, statues et bas-reliefs, religieuses et civiles, politiques et funéraires, conservées en si grand nombre dans nos musées provinciaux ! Quel plus grand dommage encore qu'on n'en publie pas, avec reproductions, un *Corpus* détaillé... On aurait là une merveilleuse collection, unique peut-être, pour l'histoire de nos antiquités nationales. ... Quel est le savant français qui aura l'heureux courage d'y consacrer dix ans de sa vie ? » Plus récemment le même souhait était exprimé par M. Salomon Reinach : « Un *Corpus* des bas-reliefs romains de la Gaule est aujourd'hui une nécessité scientifique, qui n'est contestée par aucun travailleur ; l'intérêt d'un pareil recueil ne serait pas moins considérable, pour la science, que celui du *Corpus* des inscriptions de la Gaule romaine. »

Le vœu, ainsi formulé par deux savants éminents, est entré dans la voie de la réalisation. Le premier tome d'un *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* vient d'être publié, par les soins du ministère de l'Instruction publique, dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*. L'auteur du travail est M. Em. Espérandieu, commandant d'infanterie, correspondant de l'Institut, que désignaient pour cette tâche ses campagnes archéologiques en Tunisie, ses nombreuses publications antérieures et la compétence dévouée avec laquelle il dirige depuis plusieurs années la *Revue épigraphique*.

Les bas-reliefs sont décrits suivant un ordre géographique, analogue à celui qu'ont adopté les éditeurs du *Corpus inscriptionum latinarum*. Tous sont reproduits en similigravure ; tous sont décrits avec plus ou moins de détails selon leur importance. Pour chacun, les renseignements les plus précis sont fournis, quand il y a lieu, sur la date et le lieu exact de la découverte, sur la matière dont il est fait, sur ses dimensions diverses ; une bibliographie détaillée est en outre donnée.

Une telle œuvre ne s'analyse pas. C'est un merveilleux instrument de travail, dont la valeur est en raison directe du soin avec lequel il a été préparé. On peut en toute confiance utiliser ce *Recueil*. On doit remercier chaleureusement M. le commandant Espérandieu d'avoir entrepris cette œuvre, qui rendra les plus grands services à tous les historiens de la Gaule antique.

Parmi les monuments les plus importants que comprend ce premier tome, nous citerons : les bas-reliefs de l'arc triomphal de Suse, n° 16, p. 13 et suiv. ; les bas-reliefs de l'arc de Saint-Rémy, n° 111, p. 89 et suiv. ; les bas-reliefs du mausolée romain de Saint-Rémy, dit le *Tombeau des Jules*, n° 114, p. 92 et suiv. ; le sarcophage de Trinquetaille, n° 133, p. 109 et suiv. ; la série des sarcophages provenant des Aliscamps, n° 161 et suiv., p. 129 et suiv. ; l'arc de Carpentras, n° 243, p. 178 et suiv. ; l'arc d'Orange, n° 260, p. 188 et suiv. ; le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, n° 422, p. 286 et suiv., les nombreux monuments conservés dans les musées de Vienne, Nimes, Narbonne et Toulouse, etc.

J. Toutain.

Ioann. Ioannidis. — *Μανθάνω τὴν γλῶσσάν μου ἢ γλωσσικαὶ ἀσκήσεις*, 1 brochure in-16 de 56 pages ; Athènes, Saliberos, 1898 ; — *Ἐπίτομος ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία*, 1 brochure in-8° de 112 pages ; Athènes, Kollaros, 1903.

Il suffira de mentionner d'un mot ces deux petits livres scolaires, déjà

anciens, que la *Revue* a reçus de l'auteur, M. Ioannidis, professeur dans un gymnase d'Athènes. L'un de ces opuscules est un recueil d'exercices élémentaires sur le vocabulaire et la grammaire grecque. L'autre est un *Abrégé d'Histoire ecclésiastique*, récit très sommaire, mêlé, suivant le programme, de maximes et de prières, qui va des origines du christianisme à l'année 1903. L'intérêt principal de ces modestes ouvrages est, pour nous, de nous donner un spécimen des livres en usage dans les écoles de la Grèce actuelle. P. M

Léon Brunschvicg. — *Original des Pensées de Pascal. Fac-similé du manuscrit 9202 (Fonds français) de la Bibliothèque Nationale; phototypie Berthaud.* — 1 vol. in-folio de VIII pages et 496 folios; Paris, Hachette, 1906.

Le terme logique de tous les travaux dont les *Pensées* de Pascal ont été l'objet dans ces dernières années, ce devait être la reproduction intégrale du manuscrit original. M. Léon Brunschvicg, auteur de la belle édition des *Pensées* dans la collection des *Grands écrivains de France*, était tout désigné pour cette tâche. Les directeurs de la maison Hachette n'ont pas reculé devant cette glorieuse, mais coûteuse entreprise. L'ouvrage a paru récemment : voilà Pascal à l'abri des surprises. Multiplié par les belles phototypies Berthaud, l'original des *Pensées* a commencé son tour du monde, pour l'édification des dévots de Pascal et pour la joie des lettrés.

Dans une savante *Introduction*, M. Brunschvicg décrit le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, et en raconte brièvement les vicissitudes ; il résume avec précision l'histoire des papiers de Pascal, des copies du XVII[e] siècle, du recueil actuel qui date de 1711, enfin des éditions. Puis il expose le plan de la nouvelle publication et les détails d'exécution.

Résolu à supprimer tout intermédiaire entre Pascal et le lecteur, il n'a rien exclu du manuscrit autographe, qui est reproduit ici avec la plus scrupuleuse fidélité, sans autre collaboration que celle de la lumière. Aux photographies des folios du manuscrit, il a joint un appendice de six planches, destinées à fournir des données utiles pour la comparaison des écritures : une lettre de Pascal à Huygens, qui nous met sous les yeux une écriture soignée, un Pascal devenu calligraphe par courtoisie ; une lettre de Gilberte Périer, permettant d'identifier l'une des écritures qui reparaissent le plus souvent dans le manuscrit ; enfin, les folios 83 et 84 de la première copie.

Le recueil des phototypies est, naturellement, la raison d'être de la publication. Mais M. Brunschvicg a cru qu'il était de son devoir de faciliter à tous le déchiffrement et l'intelligence du manuscrit. Il a donc placé, en face des reproductions photographiques, un texte imprimé, une transcription destinée à guider le lecteur. Sur le caractère de cette transcription, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à l'éditeur : « A une transcription littérale, qui eût entraîné une inextricable complication, nous avons substitué une traduction mot pour mot, qui, respectant les habitudes visuelles du lecteur, lui donnera la base la plus simple et la plus facile pour la consultation du manuscrit lui-même. Nous n'avons donc pas cherché à suivre l'orthographe de Pascal, qui nous

échappe trop souvent : des mots qui n'ont pas été écrits lettre par lettre, ne peuvent pas être lus lettre par lettre. Nous n'avons pas cherché à imiter l'orthographe des contemporains, à une époque d'incertitude et d'innovations diverses; nous avons employé l'orthographe usitée en France de nos jours, avec accentuation et ponctuation régulières, estimant que, dans les cas où l'exactitude objective ne peut être atteinte, le danger est surtout de dissimuler l'arbitraire. Nous insistons donc, encore une fois, sur la dissemblance du texte imprimé avec le manuscrit autographe : celui-ci pose le problème, celui-là en est la solution. Le lecteur ne se méprendra point sur notre intention. Dans le texte, où Pascal se contente parfois d'une initiale, dans les variantes surtout, où les premières lettres sont seulement tracées, nous imprimons en regard le mot tout entier, suivant les indications ou les suggestions du contexte ; et nous avons cru qu'il suffisait de cet avertissement pour marquer le caractère conjectural que nous attribuons nous-même aux lectures proposées. Pour les passages, dictés par Pascal, dont la reproduction littérale n'offre pas de sens, nous avons de même rétabli l'équivalent phonétique qui devait lui être substitué..., quitte à avertir en note de ces substitutions » (p. VII). Là-dessus, on ne peut qu'approuver M. Brunschvicg : une transcription n'a de raison d'être que si elle est intelligible, et les pédants seuls poussent la prétention à l'exactitude jusqu'au respect des fautes d'orthographe.

Pour faciliter l'usage de cette transcription, et, du même coup, l'intelligence de l'original, M. Brunschvicg a introduit dans le texte imprimé plusieurs signes ou dispositions particulières. Il marque d'un astérisque les fragments qui, dans le manuscrit, sont complètement d'une main étrangère ; de deux astérisques, les fragments d'une écriture étrangère, qui ont été corrigés ou complétés par Pascal. Il place entre crochets les mots ou phrases rayés par l'auteur ; en italiques et entre crochets, les mots qui ont été introduits, pour des raisons diverses, dans le texte des *Pensées*. Dans les notes, il indique par des caractères gras, entre crochets, les variantes de Pascal lui-même. Enfin, chaque fragment est accompagné de renvois aux copies et aux principales éditions. Tout cela très pratique et bien compris.

On doit remercier hautement M. Brunschvicg et les directeurs de la maison Hachette du grand service qu'ils viennent de rendre aux lettres françaises. Cette publication est un monument de précision scrupuleuse, de patience et de conscience. Elle sera indispensable à tous les futurs éditeurs ou commentateurs de Pascal, et fort utile aux simples lecteurs pour les maintenir en communion d'esprit avec l'auteur des *Pensées*. Elle n'a qu'un défaut, d'ailleurs inévitable : c'est d'être coûteuse, et, par là, d'effaroucher bien des bourses. Assurément, elle tentera tous les bibliophiles. Mais elle doit, de plus, être mise à la portée de tous; pour cela, elle doit trouver place dans toutes les bibliothèques publiques, surtout dans les bibliothèques universitaires. PAUL MONCEAUX.

Gustave Lanson. — *Voltaire* (Les grands écrivains français). — Paris, Hachette, 1906, in-16.

Noter, dans le petit livre de M. Lanson, la méthode rigoureuse qui bâtit un ensemble solide sur des détails toujours précis et sûrs, ne suffirait pas

à en marquer la juste valeur. Ce ne serait point assez, non plus, que de constater l'impartialité de l'auteur, dans un sujet qui invite comme de lui-même à la partialité. Il y a plus. Pour saisir Voltaire, ondoyant, divers, contradictoire, prêt à affirmer et à nier tout ensemble, à attaquer et à fuir, il fallait que la critique se fît aussi souple qu'elle était sûre. Elle devait, si elle voulait fixer les aspects multiples de cette mobile pensée, se plier à elle : l'expliquer aujourd'hui par l'égoïsme de l'écrivain, demain par son désintéressement, tantôt par la nécessité de faire des concessions, tantôt par le plaisir de prendre l'offensive ; par le moment, par le lieu, par le public, par le masque même qu'il lui plaisait de prendre et de quitter. Il ne suffisait pas qu'elle fût un outil solide ; il fallait qu'elle se fît instrument de précision, très délicat et très menu. Elle l'est. Et puis, suivant toujours Voltaire et s'adaptant intimement à lui, elle reste, d'un bout à l'autre du livre, élégante. C'eût été le trahir, que de traiter lourdement sa finesse et sa grâce. Il importait de choisir avec aisance, dans la masse de documents et d'études qui risquaient d'étouffer sa personne ; et de faire passer jusque dans la forme même le souvenir du style si clair, si précis, si spirituel, qui fut celui de son siècle et le sien : tous nos mots rébarbatifs, tout notre style pesant eussent choqué comme des contresens. Ainsi le livre, d'ailleurs si nourri de substance, reste infiniment souple d'allure, et de goût très coquet — comme Voltaire.

PAUL HAZARD.

Charles Guignebert. — *Manuel d'histoire ancienne du Christianisme. Les Origines.* — Paris, Picard, 1906, 549 p.

Déjà connu par une thèse remarquable sur *Tertullien*, M. Guignebert, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, nous donne dans le présent volume le résumé des leçons qu'il fit l'an dernier à la Sorbonne.

Il s'est proposé d'exposer en historien, uniquement en historien, l'obscure et attachante période qu'il a prise pour sujet de ses études. Le public français est encore mal préparé à recevoir un pareil enseignement. La France n'en est plus évidemment au temps où l'apparition du *Jésus* de Renan soulevait des tempêtes d'indignation ; il semble encore à beaucoup de gens, même instruits, même doués par ailleurs d'esprit critique, que parler de ces choses est s'aventurer dans un domaine, dont l'accès est interdit aux profanes. M. Guignebert a donc choqué certains croyants, il est bien probable qu'il aura paru tiède à certains anticléricaux, et là est, croyons-nous, la meilleure preuve qu'il a fait œuvre de science et non de passion. Nous ne lui ferons qu'un seul reproche sur le ton de son livre. Pourquoi nous dire que son manuel sera « purement laïque ? » On entend bien qu'il veut nous dire qu'il laissera de côté toute préoccupation confessionnelle, mais le mot « laïque », emprunté à la langue politique courante, semble donner au livre dès l'abord une couleur qu'il n'a point et que M. Guignebert n'a certainement point voulu lui donner. Nous aurions mieux aimé qu'il nous annonçât un manuel « purement historique »... c'est, au fond, ce qu'il a fait.

Appuyé sur une bibliographie très riche, complété par un index qui en rend la consultation plus aisée, écrit avec sobriété, le livre de M. Guignebert fait honneur à l'Université et trouvera certainement auprès des hommes de bonne foi de tous les partis le succès le plus grand et le plus mérité.

M. Guignebert pose en principe que le christianisme n'est pas un phénomène simple et clair, c'est une religion qui a ses précédents historiques, qui a passé par une longue période d'élaboration et dont les origines sont enveloppées d'une obscurité profonde, que la science commence à peine à percer en certains points, après le rude travail de plusieurs générations de chercheurs.

Le premier chapitre est consacré à l'étude des sources. M. Guignebert expose, avec une grande prudence, les résultats obtenus par les exégètes et conclut que les renseignements fournis par le *Nouveau Testament* manquent de précision, de sûreté et surtout de cohérence, que cependant on peut arriver à fonder sur eux quelques sérieuses probabilités et que l'on suit mieux, à travers les documents chrétiens des premiers siècles, l'évolution du dogme et de la morale que les faits précis de l'histoire chrétienne.

Après avoir fait la critique des sources, il reconstitue le milieu dans lequel a paru, vécu et prêché Jésus, le judaïsme palestinien au temps de Jésus. Il nous montre que depuis la captivité de Babylone l'histoire du peuple juif est presque exclusivement une histoire religieuse, il nous énumère les partis religieux : sadducéens, pharisiens, esséniens, qui se partageaient le peuple ; il nous fait pénétrer dans les synagogues et nous fait assister à la lente évolution de l'antique mosaïsme vers des formes nouvelles : l'idée de Dieu se modifie en Israël, l'idée du péché originel se précise, la croyance à la vie future apparaît, se développe et se confond avec les espérances messianiques, mais tous ces germes religieux sont comme étouffés sous les superstitions et l'insupportable légalisme des scribes et des pharisiens.

A côté du judaïsme violent et étroit de la Terre-Sainte, un judaïsme plus éclairé, fortement teinté d'hellénisme, règne dans les innombrables colonies juives des grandes villes de l'Empire romain. Ces colonies dispersées, c'est la Judée extérieure, la *Diaspora*. Les Juifs, dit M. Guignebert « avaient très bonne opinion d'eux-mêmes, et n'avaient pas réussi à la faire partager à leurs vainqueurs »; mais leur sens pratique, déjà très remarquable, les rendait partout riches et influents ; l'Etat romain leur avait accordé de grands privilèges ; quelques esprits curieux s'étaient enquis de leurs doctrines, et formaient à côté des fidèles, une sorte de « tiers-ordre » judaïsant, qui répandait dans le monde romain les idées monothéistes et les principes d'une morale austère. Un juif de génie, Philon, versé dans la connaissance de la Loi et dans la lecture de Platon, ajouta à la notion juive du Dieu unique la notion platonicienne du *Logos*, intermédiaire nécessaire entre Dieu et l'homme, fils premier-né de Dieu, son image, son empreinte, sa copie, réplique de Dieu, second Dieu. Cette philosophie philonienne allait faire le pont entre l'hellénisme et la religion d'Israël.

Le monde gréco-romain représentait évidemment une forme beaucoup plus haute et beaucoup plus complète de la civilisation que le monde judaïque. Le christianisme naissant a largement profité des cadres commodes que l'administration de l'Empire ouvrait à sa propagande, des facilités que lui offraient ses grands chemins et ses grandes villes. Mais il y a mieux encore : au sein de la société païenne existait un fort noyau de gens vertueux, d'esprits nobles, épris de vérité et de culture morale ; ne pouvant vivre de la vie publique, n'ayant pas de vie scienti-

fique possible pour les occuper, ils se jetèrent dans la spéculation religieuse et se tournèrent naturellement vers les religions orientales, bien plus mystiques, bien plus profondes que le panthéisme naturaliste gréco-romain.

La société romaine tendit donc sans cesse, par ses propres aspirations, par l'évolution qui s'accomplissait dans son propre sein, à se rapprocher des idées chrétiennes, à créer un milieu favorable à leur développement.

Du fondateur même du christianisme nous savons peu de choses certaines : « Jésus de Nazareth a été un homme approuvé de Dieu et plein « de ses dons ; il a vécu allant de lieu en lieu, faisant le bien, guérissant « les malades que le diable opprimait et il est mort sur la croix par les « mains des méchants ».

L'enseignement de Jésus ne nous est guère mieux connu que sa personne. Ce que nous en disent les documents correspond plutôt à un *développement* de l'enseignement de Jésus qu'à cet enseignement même. Nous entrevoyons qu'il fut nettement antipharisien, ennemi des rites et des formules, qu'il recommanda surtout l'effort personnel et qu'il crut à l'avènement du règne de Dieu, entendu dans le sens messianique, par la grâce du Père. C'est parce que le règne de Dieu n'est pas venu, comme il l'entendait, que le christianisme s'est organisé, a voulu une règle de foi, s'est donné des rites et une hiérarchie. Très intéressants, comme tous les autres, ces chapitres sont ceux qui nous paraîtraient le plus prêter le flanc à la critique ; parce que M. Guignebert n'a voulu parler du Christ et de sa doctrine qu'en historien, et il est impossible de n'en parler qu'en historien, sans s'exposer à être incomplet et à défigurer ses modèles. Si vous mesurez les figures d'un tableau de Raphaël, si vous en faites un *schema* géométrique, si vous laissez de côté la couleur, la suavité de l'expression, le je ne sais quoi de divin et d'inimitable que le peintre y a mis ; vous n'aurez pas donné du tableau une idée réellement exacte et vraie. Après avoir lu ces deux chapitres, on a l'impression très nette de n'être que devant un *schema*, sans relief et sans vie. Nous ne savons ce que fut le Christ, ni ce que fut son enseignement, mais ce fut certainement autre chose, tout autre chose... le monde ne se serait pas ému pour si peu.

Avec l'histoire de l'Eglise judaïque de Jérusalem, nous nous retrouvons en présence d'un sujet plus historique et M. Guignebert reprend tout de suite ses avantages. L'Eglise de Jérusalem, c'est l'Eglise de la conception étroite, selon la lettre et non selon l'esprit ; elle ne s'organise pas pour la vie ; elle attend l'arrivée du Seigneur sur les nuées, et meurt avec les derniers jours de l'indépendance juive, parce qu'elle n'a rien fait de ce qu'il fallait pour vivre.

L'homme qui a organisé le christianisme, qui lui a donné sa force d'expansion et de résistance, est Paul de Tarse, tardivement venu au christianisme, mais qui mit à son service une âme de feu et l'énergie d'un pharisien dont la foi avait changé d'objet. M. Guignebert nous raconte la vie de l'apôtre, nous expose sa doctrine et voit dans ses Epitres « la source où les théologiens de tous les âges sont venus puiser ». Il a eu le grand mérite de séparer définitivement le christianisme du judaïsme ; il a substitué à la conception étroite et matérielle du royaume de Dieu une conception morale et l'espérance de la vie dans la justice, mais il a

certainement altéré l'enseignement de Jésus et, par son exemple, ouvert la porte à la gnose.

Le chapitre X : l'influence de la spéculation juive, est encore une étude des sources, où sont passés en revue les *écrits johanniques*, qui ne sont pas de l'apôtre saint Jean, et l'*Epître aux Hébreux* dont il est impossible de déterminer l'auteur. M. Guignebert fait remarquer l'évidente contradiction qui existe entre la doctrine de l'auteur de l'Apocalypse, grossier millénaire, incapable de se figurer le royaume de Dieu sous une forme immatérielle, et la doctrine souverainement idéaliste du IVe Evangile, où tout est symbole et contemplation mystique.

Le chapitre XI : les Eglises judéo-chrétiennes, nous donne une étude critique de deux nouveaux documents : l'*Epître de Jacques*, qui ne saurait être attribuée à l'apôtre de ce nom et la *Didaché*, petit manuel judéo-chrétien, découvert en 1883 par Mgr Philothée Bryennios dans un manuscrit du XIe siècle. Ce traité renferme sur la vie rituelle des premières sociétés chrétiennes des détails extrêmement intéressants. Le baptême y est mentionné ; l'eucharistie y apparaît comme un véritable banquet, destiné à commémorer la Cène, et ne supposant aucun des dogmes qui feront de lui plus tard le grand mystère de la Foi. La confession publique des pechés n'a rien de commun avec le sacrement de pénitence. La *Didaché* recommande encore la récitation du *Pater* trois fois par jour, et le jeûne le jeudi et le samedi.

L'Eglise de Rome, héritière présomptive de toutes les petites communautés judaïsantes, a eu des origines très obscures ; les documents sur lesquels on veut bâtir sa primitive histoire sont des plus incertains. Tout ce que l'on peut savoir, c'est que le christianisme trouva à Rome un terrain favorable à sa constitution politique, et que l'Eglise romaine se caractérisa de bonne heure « par une sorte d'impuissance théologique, qui fond « dans une règle de foi les conceptions les plus différentes de la tradition « judéo-chrétienne de Palestine, du paulinisme, du philonisme, pour « faire du tout quelque chose de médiocre, mais d'accessible à tous et « présentant les garanties d'invariabilité qui sont la condition du succès « dans la masse des croyants » (p. 478).

A la fin du premier siècle, plusieurs résultats étaient déjà acquis : le christianisme s'était détaché du judaïsme; la foi tendait à se formuler et à se fixer dans un symbole, dont la forme primitive paraît être d'origine romaine. Le culte tendait à s'organiser. Le clergé tendait à se constituer, mais rien encore, ni dans le dogme, ni dans le culte, ni dans la hiérarchie, n'apparaît comme définitivement établi. Le début du IIe siècle marque l'aube de la véritable Eglise chrétienne.

Telle est l'économie générale de ce livre, où l'on trouvera réunies toutes les données que l'état actuel de la science permet de présenter comme probables au sujet du grand problème des origines chrétiennes. Il est évident que l'histoire seule est impuissante à traiter complètement une question aussi complexe, où la philosophie, la théologie, la poésie et le sentiment réclament chacun une place prépondérante, M. Guignebert est le premier à le reconnaître et n'a songé qu'à faire œuvre d'historien.

G. Desdevises du Dezert.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Hochschul-Nachrichten

Nº 195, décembre 1906. — Dr. Paul Isymank (Rostock) : *L'Académie de Posen comme substructure d'une Université moderne.* Sous l'influence des besoins de la vie moderne, qui exigent une culture de plus en plus spéciale, l'enseignement supérieur subit une transformation importante. Le règne exclusif des anciennes Universités touche à sa fin. Les hautes écoles indépendantes se haussent au rang des Universités. L'exemple de l'étranger appelle l'imitation. L'extension universitaire, imaginée en Angleterre, les cours de vacances, les conférences populaires, les échanges de professeurs, sont autant de symptômes de cette évolution. Mais les vieilles Universités s'adaptent malaisément à des exigences nouvelles et à des expériences dont le résultat est incertain. Pour innover, il faut fonder des Hautes Ecoles *nouvelles*. Inversement, au moment où il est question d'un projet d'Université à Hambourg et d'une extension de l'Académie de Posen, le problème de la réforme des Universités se pose et s'impose. Hambourg, la métropole commerçante, est appelée à devenir aussi une sorte de centre d'exportation pour les richesses intellectuelles de l'Allemagne et à servir aux relations avec les pays transatlantiques, surtout avec l'Amérique du Nord. Il lui faut une Université cosmopolite, toute différente des anciennes, qui sont essentiellement nationales. De même, Posen, située sur la périphérie de l'Empire, est destiné à faire rayonner la science allemande sur le monde slave. Une Haute Ecole à Hambourg et à Posen devra posséder le maximum de force expansive et prendre par conséquent pour modèle, non pas la vieille Université allemande, foyer de recherches savantes, mais les jeunes et florissantes Universités américaines. A Hambourg, il s'agit d'une création nouvelle; mais à Posen, l'Académie royale, fondée en 1903, et qui a déjà le caractère d'une Haute Ecole populaire, pourrait servir de fondement à une Université d'un type nouveau, une *Reform Universitæt*.

Conrad Bornhak (Berlin) : *La préparation des juristes en Prusse.* Des plaintes s'élèvent périodiquement contre les graves défauts de l'enseignement du droit dans les Universités. Les transformations économiques et sociales réalisées pendant la seconde moitié du xixe siècle ont donné lieu dans la jurispudence à des formations nouvelles qu'on ne soupçonnait pas auparavant. De nouvelles branches de connaissances s'ajoutèrent aux

anciennes et aujourd'hui la vieille méthode du droit romain ne suffit plus. Les étudiants ont le sentiment confus de cet anachronisme, et comme c'est aussitôt après leur sortie du gymnase, où ils ont été saturés de grec et de latin, qu'on les engage dans l'étude du droit romain, on comprend qu'ils cèdent à la tentation de négliger des cours qui les ennuient et dont l'utilité pratique leur échappe. Le malheur, c'est qu'ils s'accoutument ainsi à la paresse et à la négligence et préparent hâtivement leurs examens à l'aide de manuels et de répétitions. La sévérité des examinateurs leur prouve depuis quelque temps que des études ainsi conduites sont insuffisantes. Le premier examen de droit est devenu assez difficile. En même temps, on a donné plus de facilités pour le préparer. Il resterait d'autres améliorations de détail, plutôt qu'une réforme générale, à accomplir. Insister davantage sur l'économie politique et l'enseigner précisément dans les premiers semestres, comme contrepoids aux études arides du droit romain. S'occuper davantage du droit public dans les exercices et travaux écrits. Eviter un enseignement trop complet ; le cours doit fournir les indications et la méthode nécessaires pour la continuation du travail au moyen de livres (certains professeurs oublient que l'imprimerie a été inventée). Au reste trois ans ne suffisent pas pour l'étude du droit et puisque le législateur n'a pas encore consenti à en allonger le cours, les étudiants devraient volontairement s'imposer une quatrième année. Au reste, si la préparation théorique des légistes n'est pas toujours suffisante, c'est dans leur préparation pratique, après l'Université, qu'il faut chercher le principal défaut. Sous le régime de l'ancienne procédure écrite, le référendaire pouvait apprendre quelque chose pendant son stage de quatre ans ; avec la procédure orale moderne, on peut compter que deux années suffiraient amplement ; on en perd deux dans des travaux de scribes.

Dr. S. Pap (Budapest) : *Une Académie hongroise des communications à Budapest.* Le système de préparation des fonctionnaires chargés de la direction et du contrôle des moyens de communication n'est plus à la hauteur des exigences modernes. Une commission compétente s'est prononcée pour l'institution d'examens techniques donnant accès aux fonctions supérieures. Le ministre du Commerce a mis à l'étude la fondation d'une Académie des communications, qui préparera à ces examens. D'après le rapport qui lui est soumis, l'Académie des communications comprendra trois sections : chemins de fer; postes, télégraphes et téléphones ; navigation. Chaque section, sauf celle de navigation, comprendra deux cours d'études, un cours inférieur pour la formation du personnel subalterne, et un cours supérieur pour la préparation des hauts fonctionnaires. Pour être admis dans le cours inférieur, il faudra être bachelier et avoir au moins deux ans de stage. Pour suivre les cours supérieurs, on devra, après avoir passé par les cours inférieurs, avoir fait preuve d'aptitude pendant un stage de cinq ans, dans toutes les branches du service. La préférence sera donnée à valeur égale aux candidats qui auront complété leurs études à l'Université; mais la *culture académique* ne sera pas exigée ; elle sera primée par les aptitudes professionnelles. C'est du reste ainsi qu'on a procédé en Allemagne, où le personnel des postes et télégraphes s'est trouvé à la hauteur des efforts extraordinaires que le développement de toutes les branches de la vie économique lui a

imposés. Le plan d'études des cours inférieurs ne comprend que les matières indispensables à l'exécution pratique des services. Tout le lest théorique a été jeté par-dessus bord. Dans le cours supérieur l'enseignement professionnel est complété par des matières qui peuvent fortifier les connaissances théoriques et élargir l'horizon des auditeurs.

Variétés. — A signaler : *Quelques résultats de la statistique des Universités allemandes*, par le Dr von Salvisberg. Certains résultats de cette statistique seraient intéressants pour le grand public, et la presse quotidienne devrait les publier, afin d'orienter les parents et les jeunes bacheliers dans le choix d'une carrière. Les avis relatifs à l'encombrement de telle ou telle carrière sont parfois publiés par l'administration, mais avec une prudente lenteur, si bien que ces avertissements paraissent généralement quand l'encombrement a cessé. Actuellement il y a pléthore de philologues et pénurie de théologiens : le public l'apprendra trop tard, au détriment d'une foule de jeunes gens. La statistique de l'enseignement supérieur laisse du reste fort à désirer; elle est incomplète et disparate ; les Universités devraient se mettre d'accord sur certains principes communs. Telle qu'elle est, la statistique démontre clairement l'encombrement des carrières libérales. Tandis qu'en Amérique les administrations sont occupées par les intelligences de deuxième ordre et que les hommes de talent et d'énergie choisissent les professions productives et lucratives, le contraire se produit en Allemagne, où le meilleur des forces intellectuelles est drainé par le fonctionnarisme. Préjugés de classes remontant au Moyen-Age (*De te fabula narratur*). — Analyses et comptes rendus. — Photographie (Les « H. N. » organisent en 1907 un concours de photographie, ayant pour but le développement de la photographie comme auxiliaire des sciences). Ch. Sigwalt.

Collection de la Revue l'Enfant. I. *Les Tribunaux spéciaux pour enfants* : aux Etats-Unis, par **Ed. Julhiet**; en France, par **H. Rollet**; en Angleterre, par **M. Kleine**; en Allemagne par **M. Gastambide**. Préface de M. Bérenger. — 1 vol. in-16. — Paris, 1906.

Beaucoup de lecteurs de cette revue connaissent certainement la question des tribunaux spéciaux pour enfants : elle est à l'ordre du jour. Un petit volume, paru récemment, permet de voir ce qui a été tenté pour la résoudre aux Etats-Unis, en France, en Angleterre et en Allemagne. Tout le monde est d'accord pour condamner le système actuel. Un enfant comparait en correctionnelle pour un méfait quelconque à côté des professionnels du crime. Condamné et enfermé dans une maison de correction, il en sort, les trois quarts du temps, non pas amendé, mais prêt pour le vol ou le vagabondage. Il est perdu pour la société. Il a semblé à beaucoup de bons esprits, et pas seulement dans une intention sentimentale, — l'exemple des Etats-Unis en fait foi — qu'on pouvait agir autrement et qu'on pouvait espérer préserver et relever sinon tous les enfants criminels, au moins beaucoup d'entre eux.

Au début de 1906, M. Julhiet l'a dit au Musée social, et sa conférence est reproduite dans le volume que nous signalons aujourd'hui, 24 états de l'Union imitant l'Etat de Chicago, avaient institué des Tribunaux spéciaux pour enfants (*Juvenile Courts*). Là, plus d'appareil intimidant,

plus de juges siégeant sur une estrade, plus de gendarmes, plus de ministère public. L'enfant vient se placer près d'un seul juge, qui spécialisé dans cette fonction, s'entretient avec lui, le conseille et peut le rendre à sa famille, tout en déléguant une sorte de tuteur officiel (*probation officer*) qui surveillera sa conduite, et aussi celle de ses parents. Spécialisation du juge, suppression de la prison commune pour l'enfant de moins de 16 ans, mise en liberté surveillée, ce sont les trois traits principaux de la nouvelle législation. Les résultats ont été excellents. A Chicago, dit M. Julhiet, « parmi les 5.000 ou 6.000 enfants mis en liberté surveillée depuis 5 ans, la récidive parait n'avoir atteint que 8 à 10 0/0 ».

Evidemment le système n'est pas parfait ; il ne le serait que si on avait pu recruter un personnel de délégués exceptionnellement doués, ce qui est difficile. Mais tel qu'il est, il fonctionne dans de bonnes conditions et il a donné d'assez bons résultats pour que son utilité ne soit plus mise en doute.

Auprès de cette institution légale, les efforts officieux faits en France pour établir la *mise en liberté surveillée*, les résultats obtenus par des hommes dévoués comme M. Rollet, paraissent bien humbles. Du moins constituent-ils une expérience qui permet d'espérer une nouvelle législation. Depuis que M. Rollet exposait dans ce petit volume ce qui avait été tenté, on a fait un grand pas : tout récemment à Paris, le procureur de la République a décidé que, chaque semaine, une audience tout entière de la huitième chambre serait exclusivement réservée aux affaires dans lesquelles des enfants sont impliqués comme prévenus.

En Angleterre, nous dit M. Kleine, un certain nombre de villes ont fondé des *Juvenile Courts* sur l'exemple de ceux qui furent institués à Birmingham en 1905. En Allemagne, nous montre M. Gastambide, le juge de baillage exerce une haute tutelle sur l'enfance avec le concours des conseils d'orphelins.

Il faut lire ces quatre études et remercier M. J. Teutsch, l'un des directeurs de *L'Enfant*, de les avoir réunies dans le premier volume de la collection qui parait sous les auspices de cette revue. M. ROGER.

Revue universitaire (15 juillet 1906). — **J. Machat**, *La classe d'une heure en géographie* (Insuffisance du temps réservé à la géographie ; quelques améliorations possibles). — **F. Launay**, *L'examen de maturité dans un gymnase allemand* (L'examen tout entier a lieu au gymnase, il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales ; le directeur et les professeurs ne présentent que les élèves dont le succès n'est pas douteux ; ce système est avantageux pour le directeur et les professeurs dont il fortifie l'autorité, pour les candidats qu'il met à l'abri de toute surprise, pour la culture intellectuelle et morale des élèves). — **J. Suran**, *Le V*e *Congrès de l'Union des anciens élèves des lycées et collèges*. — *La « Sauvegarde universitaire »* (Société de secours mutuels au décès pour les fonctionnaires de l'Enseignement secondaire public. Son but : remplacer par une œuvre de solidarité prévoyante et digne les souscriptions toujours humiliantes et aléatoires qu'on ouvre trop souvent pour une famille dans l'embarras). — **Emile Legouis**, *Les fêtes universitaires anglaises de la Pentecôte* (Impressions de voyage et réflexions sur les universités anglaises). — *Une excursion scolaire en*

Angleterre (faite par un groupe d'élèves du lycée d'Amiens pendant les vacances de Pâques).

— (15 octobre 1906). — **D. Mornet**, *Enseignement et surveillance* (Les professeurs pourraient remplacer les maitres d'études et se charger de la surveillance). — **Camille Jullian**, *Questions historiques, Hannibal en Gaule* (premier article).

— (15 novembre 1906). — **Pierre Foncin**, *Agrégation d'histoire et de géographie. Rapport sur le concours de 1906* (Sur 54 candidats qui ont fait toutes les épreuves écrites, 23 ont été admissibles et 12 admis définitivement). — **Hubert Bourgin**, *L'explication des textes « exercice principal »* (Les principaux avantages sont la continuité et la variété; elle est un exercice d'action et de mouvement, éminemment éducatif et instructif). — **J. C.**, *Autour des discours de distribution de prix* (L'auteur relève dans ces discours ce qui touche aux grandes questions soulevées par la réforme de l'enseignement secondaire). — **Camille Jullian**, *Questions historiques, Hannibal en Gaule* (suite et fin).

— (15 décembre 1906). — **L. Bompard**, *Agrégation de grammaire. Rapport sur le concours de 1906* (82 candidats ont composé, 26 ont été déclarés admissibles, 14 proposés pour le titre d'agrégé). — **E. Abry**, *De la classe à l'étude* (Il ne semble pas qu'il y ait d'avantage à offrir aux professeurs le service des répétiteurs). — **F. Gache**, *Le rôle des mères dans la coopération de la famille et du lycée* (L'auteur conjure les mères de nos externes d'élargir le cercle de la famille, de se dépenser autour des collégiens amis de leurs fils, d'accroitre le nombre des braves garçons, compagnons, par suite collaborateurs, exemples, soutiens de leurs propres enfants). — **J. Caillat**, *Questions littéraires : Montaigne, l'Italie et l'Espagne* (Montaigne humaniste, instruit par des maîtres cosmopolites, en hérite d'abord son fétichisme de l'antiquité. Mais il hérite aussi des mêmes maitres une ardente curiosité de l'inconnu dans le domaine moral et scientifique, un besoin de connaître et de discuter : ce goût se développe, se précise du contact des compilateurs et humanistes italiens et espagnols).

Revue pédagogique (15 juillet 1906). — **Lucien Beaujeu**, *Le voyage en Angleterre des professeurs français. Impressions d'un délégué* (Après avoir fait un charmant récit de ce magnifique voyage, l'auteur en tire quelques conclusions : deux peuples, si différents, ne peuvent que gagner à se mieux pénétrer ; l'un possède amplement les qualités qui manquent à l'autre, ils se complètent à merveille. Au point de vue de l'enseignement national des deux pays, leur influence réciproque aura sûrement des conséquences heureuses). — **Ernest Dupuy**, *La Poésie et l'Ecole*, à l'occasion d'un nouveau livre de vers, *Les Familiers* (Critique très élogieuse. Ce livre renferme une poésie saine et de salubre inspiration. Les Familiers, ce sont tous les animaux, domestiques ou autres, qui vivent autour de nous. M. Abel Bonnard les fait parler avec une tendresse joyeuse et les fait vivre d'une manière vraie et divertissante). — **Paul Bernard**, *L'œuvre scolaire des Améri-*

cains aux Philippines. L'instruction des indigènes (Aux yeux des Américains, l'instruction est l'instrument essentiel du progrès des peuples. L'œuvre scolaire des Américains aux Philippines se présente dans les meilleures conditions de succès; ils y ont réalisé une expérience qui aura pour eux un éternel titre de gloire). — **L. Blaringhem**, *L'Enseignement pratique des sciences naturelles dans les Pays-Bas* (Cet enseignement paraît fort bien organisé en Belgique et en Hollande).

— (15 août 1906). — **J. Rocheblave**, *Gustave Vapereau* (Article nécrologique. Vapereau fut un des plus anciens champions de la cause libérale, un des plus intègres serviteurs de l'Université). — **M. Pellisson**, *Une satire de l'école allemande* (A propos de la comédie de M. Otto Ernst, *Flachsmann als Erzieher*, dans laquelle l'auteur critique l'esprit autoritaire et la manie bureaucratique qui règnent dans les écoles allemandes. L'école allemande paraît traverser actuellement une crise véritable). — **Damenez**, *LAlpinisme* (Extrait du discours prononcé à la distribution des prix du lycée Saint-Louis).

— (15 septembre 1906). — **Ernest Lavisse**, *Discours prononcé à la distribution des prix des écoles communales du Nouvion-en-Thiérache, Aisne* (Voir *Revue internationale* du 15 septembre 1906). — **A. Rébelliau**, *Un enseignement primaire janséniste de 1711 à 1887* (Analyse des articles publiés dans la *Revue internationale*, mars-avril 1906, par M. A. Gazier, sur les Ecoles de charité du faubourg Saint-Antoine, école normale et groupes scolaires, 1713-1887). — **G. Gastinel**, *Les fêtes des Ecoles normales primaires supérieures* (Les deux écoles de Fontenay et de Saint-Cloud ont célébré les 4 et 5 juin 1906 leur vingt-cinquième année d'existence. Dans le compte rendu détaillé de ces fêtes figurent, en grande partie, les nombreux discours qui furent prononcés à cette occasion). — **V.-H. Friedel**, *Le programme des écoles normales allemandes*, premier article (Dans cette étude critique, l'auteur comprend non seulement le tableau des matières d'enseignement, mais tous les moyens qui concourent à l'éducation et à l'instruction d'un instituteur : l'internat, le personnel enseignant, la méthode générale, enfin l'initiation scientifique et pédagogique aux diverses matières du plan d'études). — **A. Kohoner**, *Revue de l'Etranger*. *Le cinquantième anniversaire de la fondation des écoles primaires en Finlande* (Esquisse rapide du développement de cette institution scolaire du Nord). M. Procureur.

Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie. — 15 juin — **Léon Déries**, *Une étude ignorée d'Alexis de Tocqueville sur le Paupérisme*. — **F. Emanueli**, *Etudes sur la colonisation normande dans le département de la Manche* (une série d'articles sur ce sujet ont paru dans les précédents numéros). — **C.-G. Picavet**, *S.-F. Millet, peintre normand*. — **C.-Th. Quoniam**, *les Acadiens réfugiés à Cherbourg* (fin de la publication de documents inédits sur l'époque révolutionnaire).

15 juillet. — **Paul Lecacheux**, *Le blocus de Cherbourg par les Prussiens en 1815*. — **Henri Eloy**, *Les habitations à bon marché de*

la Caisse d'épargne de Cherbourg. — F. **Emanuelli**, *La fête de la Fédération à Cherbourg. La bibliographie* indique l'apparition d'un travail de Pouthas sur le *Collège royal de Caen* (1839-1848).

Le Censeur politique et littéraire (**J.-Ernest Charles**, directeur), jadvier-juillet 1907). — **H. Bernès**. *Pour le baccalauréat* (26 janvier), — Début d'une enquête — qui s'est poursuivie dans les numéros suivants auprès des professeurs de l'enseignement secondaire — sur le projet de suppression du baccalauréat, alors à l'ordre du jour, aujourd'hui abandonné semble-t-il et fort heureusement. Les partisans du *statu quo* sont en majorité considérable. Des réformes sont possibles : une des principales est le renforcement des examens de passage — encore qu'il soit chimérique d'y songer dans l'état actuel des choses. — *Discours prononcés à la manifestation organisée par le Censeur en l'honneur de J.-J. Rousseau* (nº du 16 mars) *par MM. J.-Ernest Charles, Painlevé, Richepin, etc.* — **J. Roussille**, *La succession académique de Marcelin Berthelot* (13 avril) « Si le suffrage des hommes éclairés suffisait à désigner le successeur de Marcellin Berthelot à l'Académie française, il est hors de doute que M. Théodule Ribot serait l'élu ». Suit un excellent exposé des titres de l'éminent psychologue. L'article est à lire tout entier. — *Une lacune dans notre enseignement supérieur* (4 mai). Reproduction avec commentaire approbatif de l'article de M. Sauvaire-Jourdan dans cette même *Revue* sur l'*Economie commerciale et les Facultés de droit.* — **Jean Herbette**, *La réforme de l'enseignement professionnel* (1er juin). Examen d'un projet de loi discuté par les Conseils supérieurs de l'enseignement technique et du travail, et qui doit être soumis au Parlement. Au point de vue financier rien n'a été prévu. La question du recrutement des maîtres n'a pas été traitée. — *Les étonnements d'un professeur américain* (29 juin) d'après le résumé qu'a donné M. Louf en cette *Revue* d'un article de M. Barrett Wendell. — *La question des vacances scolaires par un professeur de lycée* (13 juillet). Beaucoup de boutades exactes : « Le surmenage des écoliers est la plus joyeuse fumisterie des temps modernes ». L'auteur se félicite du rejet du projet Briand (!) par le Conseil supérieur. Il déplore l'exode — très réel — des élèves à partir du 14 juillet. Il réclame des examens de passage autres que ceux qui sont censés exister actuellement. Il est partisan d'une distribution des prix qui aurait lieu le 14 juillet.

C.-G. Picavet.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

NOS VIEUX MAITRES :

PIERRE DE MARICOURT, LE PICARD,

ET SON INFLUENCE SUR ROGER BACON (1)

Si l'Eglise catholique, au lieu de se faire, au XIII[e] siècle, thomiste en théologie et en philosophie, s'était engagée dans la voie indiquée à Clément IV par Roger Bacon, l'adversaire d'Albert de Böllstadt et de Thomas d'Aquin, ses théologiens auraient acquis une connaissance de plus en plus précise et exacte des langues dans lesquelles ont été écrits les livres saints ou les œuvres nécessaires pour les comprendre, c'est-à-dire de l'hébreu et du grec, de l'arabe, du syriaque et même du latin. Ils auraient comparé les manuscrits et vulgarisé les textes les meilleurs, au point de vue de la langue et de la pensée. En outre ils auraient étudié les sciences dont Bacon a signalé l'importance, pour avoir du monde sensible une connaissance indispensable tout à la fois à l'explication littérale du texte biblique et à la constitution du monde intelligible, à laquelle ils procèdent par l'emploi de l'interprétation allégorique. S'ils avaient été dans cette voie, il semble qu'il n'y eût eu place ni pour une Renaissance parfois hostile au christianisme, ni pour une Réforme qui se séparât complètement du catholicisme, ni pour ce qu'on appelle aujourd'hui les doctrines modernistes (2), parce que la

(1) Voir *Revue* du 15 mars 1901, Phavorinus d'Arles prédécesseur de J.-J. Rousseau.

(2) Voir la dernière Encyclique de Pie X, *Pascendi dominici gregis*, contre les modernistes.

rupture n'eût jamais été complète, la guerre n'eût même jamais été ouverte entre les théologiens et les purs savants ou historiens, les premiers contribuant, comme les seconds, aux progrès de la critique historique et de la découverte scientifique (1). Or, Emile Charles, en 1861, disait que Roger Bacon a tout appris, langues, astronomie, mathématiques et surtout science expérimentale, de Pierre de Maharnecourt ou de Maricourt, le Picard, auprès de qui ses contemporains n'étaient que des idiots et des ânes (2). De sorte que maître Pierre devrait, dans l'histoire religieuse, scientifique et philosophique, occuper une place égale, ou peu s'en faut, à celle de Roger Bacon comme un des précurseurs de la science et de l'exégèse modernes.

Ce que Charles a dit de maître Pierre n'a pas été examiné ou discuté depuis 1861 (3). Or, à cette époque, on n'avait de Roger Bacon que l'édition de Jebb, réimprimée par les Franciscains, où figuraient six sur sept des parties de l'*Opus majus* avec le *De multiplicatione specierum*, indûment placé dans l'*Opus majus*, quelques opuscules imprimés avant le XVIIIe siècle, *Speculum alchimiæ*, *De mirabili potestate artis et naturæ*, *De retardandis senectutis accidentibus*, *De arte chymiæ scripta*, *Perspectiva* et *Specula mathematica* (5e et 4e partie de l'*Opus majus*). Sans doute Charles a lu beaucoup de manuscrits, peut-être même les plus importants de Roger Bacon, mais ses lecteurs n'en connaissent que ce qu'il a transcrit.

Nous sommes aujourd'hui plus favorisés, quoique nous soyons encore fort éloignés de posséder tout ce qu'il faudrait pour bien apprécier l'œuvre et l'homme. En 1859, Brewer donnait des *Opera quædam hactenus inedita* (C-576 p.), *Opus tertium*, *Opus minus*, *Compendium philosophiæ*, *Epistola Fratris Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ*. Puis Bridges faisait paraître, en 1897, deux volumes qui contenaient l'*Opus majus* avec ses sept parties et le *De multiplicatione specierum*. La même année D. Gasquet publiait, dans l'*English Historical Review*, un manuscrit trouvé au Vatican, ce qui amena Bridges à donner en 1900 un troisième volume où il présentait le texte revisé des trois premières parties de l'*Opus majus*, des corrections aux autres parties et des Notes.

(1) Voir dans la *Revue de l'histoire des religions*, notre article, *Deux directions de la théologie et de l'exégèse catholiques au XIIIe siècle, S. Thomas d'Aquin et Roger Bacon*, Paris, Leroux, 1905.

(2) EMILE CHARLES, *Roger Bacon*, Paris, 1861, p. 17.

(3) Bridges en dit quelques mots dans ses notes. Nous avons, dans la *Grande Encyclopédie*, résumé très brièvement ce qu'on en sait et posé les questions à résoudre.

Nolan et Hirsch imprimaient en 1902, à Cambridge, la Grammaire grecque (ms. d'Oxford), le fragment de la Grammaire grecque de Cambridge, le fragment de la Grammaire hébraïque. En 1905, Robert Steele commençait une édition des *Opera hactenus inedita Rogerii Baconis*, dont nous attendons la suite (1). Ajoutons enfin que M. Berthelot a publié de 1885 à 1893 toute une série d'ouvrages sur l'alchimie et les alchimistes, dont on peut tirer bon parti (2).

Que peut-on savoir et affirmer aujourd'hui de ce maître Pierre aussi inconnu que célèbre ?

I

Dans l'*Opus majus*, Roger Bacon explique le merveilleux pouvoir d'un miroir qui consumerait tout ce qui serait placé sous son action et dont se servira probablement l'Antichrist pour brûler cités, camps et armées. L'auteur du livre sur les miroirs comburants, dit-il, en enseigne la fabrication, mais il y a bien des lacunes dans son exposition. S'il renvoie à un autre ouvrage où il aurait complété le précédent, les Latins ne l'ont pas traduit. Excités cependant par ce qu'ils savaient et par ce qu'ils ignoraient, des savants ont fait des recherches et trouvé la manière dont ce miroir doit être construit. Le plus habile des Latins travaille à en faire un et la gloire de Votre Magnificence, dit Roger Bacon à Clément IV, pourra prescrire qu'il soit achevé, quand elle saura ce qui en est (3).

(1) Voir dans le *Journal des savants* de juillet 1905, FRANÇOIS PICAVET, *Les éditions de Roger Bacon*, p. 362-369.

(2) *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 2e édition, Paris, Alcan, p. 292 et suivantes.

(3) BRIDGES, *Op. majus*, vol. I, IV, p. 115. Possunt autem congregari radii infiniti per reflexionem, sicut per multiplicationem, ut fiant combustiones validæ. Sed a plana superficie non possunt radii congregari in unum quia unus vadit ad unum locum, et alius ad alium. Nec a convexo speculo ; sed a concavo sphœrico vel columnari vel pyramidali, vel annulari vel ovali, et sic de aliis. Si ergo speculum concavum sphœricum ad solem ponatur, concurrunt radii infiniti in punctum unum per reflexionem. Et ideo oportet, ut speculo concavo ad solem posito ignis accendatur, sicut dicitur ultimo proposito libri de speculis, et ibidem demonstratur. Sed instrumentum ad hoc factum esset pulchrum valde, et tunc videretur ad oculum, sicut prius dictum est de fractione. Unde si fieret speculum de chalybe bono, vel de argento, facilius accideret combustio ; sed una combustio non fit per omnes radios cadentes in speculo, sed per solos illos qui cadunt in circumferentiam unius circuli circa axem speculi, quia omnes, qui cadunt in una circumferentia, cadunt ad angulos æquales, et ideo reflectuntur ad punctum unum in axe, quia anguli reflexionum sunt æquales, et qui cadunt in alia circulatione, redeunt ad aliud punctum et qui in tertia ad tertium, et sic de infinitis circulis

Ce passage est extrait de la quatrième partie de l'*Opus majus*. L'auteur traite de l'utilité de la mathématique pour la physique et plus spécialement, dans ce chapitre II de la deuxième distinction, des règles de la multiplication des vertus agissantes — en termes autres et plus modernes, de la propagation de la force — selon les lignes et les angles. Charles et Bridges (1) s'accordent à reconnaître maître Pierre dans le savant Latin qui travaille à construire un miroir, mais n'en donnent pas de raisons positives. Les manuscrits ne semblent pas d'ailleurs fournir d'annotations qui puissent éclairer le texte, comme en d'autres endroits que nous aurons à relever. En fait, le savant dont il est ici question est très habile, *peritissimus*, il a étudié la mathématique, spécialement dans ses applications à l'optique et à la propagation de la force et il espère mener à bonne fin une œuvre qui nécessite une grande habileté des mains.

Dans la sixième partie de l'*Opus majus*, un chapitre explique ce que Bacon entend par la seconde prérogative de la science expérimentale. Seule, elle peut donner, dit-il, les vérités magnifiques auxquelles les autres sciences n'offrent aucun moyen d'atteindre, quoiqu'elles soient sur leur terrain et dans leurs limites. Et il en présente

imaginandis circa axem speculi, oportet enim quod ad puncta diversa vadant radii cadentes in diversis circumferentiis, propter hoc quod non cadunt ad angulos æquales. Et illi qui cadunt in minori circulo altius reflectuntur, et qui in maximo ad punctum infimum, scilicet ad polum sphœræ, seu ad extremitatem axis, reflectuntur. Sed nec natura nec ars contentæ sunt hujusmodi combustione, imo volunt sic figurare corpora, ut omnes radii cadentes in totam superficiem speculi concurrant in punctum unum. Et sic adhuc ut in omni distantia quam volumus et hoc est ultimum quod geometriæ valet facere potestas. Nam hoc speculum potenter combureret omne quod posset objici, Et credendum est quod Antichristus his utetur, ut civitates et castra et exercitus comburat. Quoniam si modica congregatio radiorum per fractionem vel speculum concavum comburit sensibiliter, quanto ergo magis in infinitum, quando radii infinities infiniti congregabuntur per hoc speculum ? Aestimant sapientes hoc esse necessarium. Et auctor in libro de speculis comburentibus docet hoc instrumentum fieri, sed gratis in illo libro occultavit multum de artificio, et dicit quod in alio libro posuit residuum, quod non est translatum apud Latinos. Sed sunt Latini qui, mala gratia illius auctoris occultantis perfectionem suæ sapientiæ, devenerunt ad hoc magnificum naturæ secretum. quia ille auctor multum excitat peritos in sapientia ut residuum perficiant, et docet quod debet esse quasi annularis figura, vel ovalis, ut, si amputarentur coni unius ovi, fieret annularis figura, si vero unus conus remanet, fit ovalis. Tali vero figura artificialiter facta secundum quod competit, oportet quod omnes radii cadentes in totam superficiem speculi cadant ad angulos æquales, et ideo reflectantur ad consimiles, et propter hoc in punctum unum. Elaboratur autem circa hoc speculum faciendum a peritissimo Latinorum, et Vestræ Magnificentiæ gloria poterit præcipere, ut compleatur, cum vobis fuerit annotatus. Hæc autem triplex multiplicatio secundum lineas dicitur esse principalis propter hoc, quod ab ipso agente venit.

(1) CHARLES, p. 304, BRIDGES, I, p. 116.

un premier exemple, destiné à montrer comment l'expérimentateur peut compléter le mathématicien (1) :

« Il appartient au mathématicien, dit-il, de produire un astrolabe sphérique, qui décrit du ciel tout ce qui est nécessaire à l'homme... Mais il n'est pas en son pouvoir de faire mouvoir naturellement cet astrolabe d'un mouvement diurne. Au contraire, l'expérimentateur parfait peut considérer les voies de ce mouvement, excité qu'il est à le faire par beaucoup de choses qui suivent le mouvement des cieux ; d'abord par les trois éléments qui tournent en cercle sous l'influence céleste... puis par les comètes, les mers, les fleuves, les moelles, les cervelles et les matières des maladies. Même les herbes s'ouvrent et se ferment dans leurs parties, selon le mouvement du soleil. Et l'on trouve beaucoup de choses qui se meuvent ainsi, d'un mouvement local des parties ou du tout, par le mouvement du ciel. C'est pourquoi le savant est encouragé, par une considération analogue des choses de ce genre dans la partie qu'il a en vue, de façon à atteindre parfois le but. Cet instrument vaudrait les trésors d'un roi ; les instruments d'astronomie et les horloges cesseraient d'être employés et ce serait le plus beau spectacle de la sagesse. Mais peu de gens sauraient réfléchir utilement et de belle façon sur un miracle si grand et sur de semblables dans les limites de la mathématique ».

Ce passage, écrit comme tout l'*Opus majus* en 1267, reproduit presque mot pour mot une page du *De mirabili potestate artis et naturæ*, antérieur aux rapports de Bacon avec Clément IV et caractéristique pour montrer comment il utilisa ses travaux antérieurs afin de répondre aux ordres du pape (2).

(1) BRIDGES, vol. II, VI, p. 202. Mathematica bene producere potest astrolabium sphœricum, in quo describuntur quæcunque de cœlo necessaria sunt homini, secundum longitudines et latitudines certas, tam de circulis quam de stellis juxta artificium Ptolemæi in octavo Almagesti, juxta quod dixi per quandam similitudinem, sed non tamen omnino per artificium illud, oportet enim plus esse operis. Sed quod hoc corpus sic factum moveatur naturaliter motu diurno, non est in potestate mathematicæ, Experimentator autem perfectus potest considerare vias hujus motus, excitatus ad eas considerandas per multas res quæ sequuntur motum cælestium, ut sunt primo tria elementa, quæ rotantur circulariter per influentiam cœlestem, sicut dicit Alpharagius in libro de motibus Cœlestibus, et Averroes in primo Cœli et Mundi ; deinde cometæ, maria et flumina fluentia, medullæ et cerebella et morborum materiæ. Herbæ etiam in partibus suis multum aperiunt se et claudunt secundum solis motum. Et multa talia inveniuntur quæ secundnm motum localem totius vel partium moventur motu cœli. Sapiens igitur excitatur per considerationem hujusmodi rerum similem in parte illi quod intendit, ut ad illud perveniat aliquando. Et tunc thesaurum unius regis valeret hoc instrumentum et cessarent instrumenta astronomiæ et horologia, et esset pulcherrimum spectaculum sapientiæ. Sed pauci de tanto miraculo et similibus in mathematicæ terminis præclare et utiliter scirent cogitare.

(2) BREWER, *Epistola fratris Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ*, ch. VI, p. 537. Tota potestas mathematicæ non potest nisi in instrumentum sphœricum juxta artificium Ptolomæi scilicet Almagesti, in quo omnia quæ sunt in cœlo suis longitudinibus et latitudini-

Charles (1) attribue à maître Pierre la construction de cette sphère qui imiterait le mouvement du ciel et le rapproche de Peregrinus qui parle de cet instrument et songe à profiter des propriétés de l'aimant pour le mettre en mouvement.

De son côté, Bridges affirme que Roger Bacon est redevable de cette remarquable conception à Pierre Pérégrin de Maricourt. Il ajoute que, dans l'œuvre de Gilbert, *De Magnete, Magneticisque corporibus et de magno Magnete Tellure*, on trouve plusieurs références à Pierre Pérégrin ; qu'au témoignage de Kenelm Digby, Gilbert était arrivé à découvrir beaucoup de choses sur la philosophie magnétique, en formant un petit aimant sous la forme de la terre ; qu'enfin tout lecteur impartial peut se convaincre que Gilbert doit à Pérégrin le point de départ de ses recherches, à savoir la manière de trouver les pôles dans cette sphère magnétique, s'il compare le livre I, chapitre III, de l'œuvre de Gilbert avec l'*Epistola Petri Peregrini de Maricourt ad Sygerium de Fontancourt, militem, de magnete*, imprimée à Augsbourg en 1558. Des notes marginales de John Dee, sur un manuscrit du British Museum, rapprochent Roger Bacon de Pierre Pérégrin (2).

Il faut noter que Roger Bacon ne donne ici aucun renseignement sur l'*expérimentateur parfait*, sur le *savant* qui a entrepris de douer d'un mouvement naturel l'astrolabe sphérique. On pourrait même penser, d'après le texte, à un expérimentateur idéal qui, déjà mathématicien, travaillerait par l'expérience à compléter son œuvre. La comparaison faite par John Dee entre Roger Bacon et Pierre

bus sunt descripta veraciter ; quod autem moveretur naturaliter motu diurno non est in mathematici potestate. Experimentator tamen fidelis et magnificus, ad hoc anhelat, ut ex tali materia fieret, et tanto artificio, quod naturaliter cælum motu diurno volveretur ; quod videretur fieri posse quoniam multa motu cælestium deferuntur, ut cometæ et mare in fluxu (leçon plus explicite que celle de l'*Opus majus*, *maria et flumina fluentia*), et alia in toto, vel in partibus suis ; quod esset majus miraculum quam omnia antedicta et utilitatis quasi infinitæ. Nam tunc omnia instrumenta astronomiæ cessarent, tam specialia quam vulgata : nec thesauro unius regis posset comparari.

(1) p. 18. Charles analyse le *de mirabili potestate* p. 56-57 et en place la rédaction avant 1263.

(2) vol. II, p. 203. John Dee est un astrologue et, a-t-on dit, un illuminé qui vit de 1527 à 1606. Kenelm Digby, 1603-1655, est un diplomate qui hérita de son ancien précepteur Thomas Allen une bibliothèque qu'il offrit à la Bodléienne où il y a ainsi 238 mss Digby. Avec Selden il projeta d'éditer les œuvres de Roger Bacon. En contribuant à fonder la *Royal Society*, il réalisa une des conceptions chères au philosophe du XIIIe siècle. Ami de Descartes, il écrivit deux volumes sur l'Immortalité auxquels celui-ci renvoie plus d'une fois. Quant à Gilbert, 1540-1603, physicien et médecin anglais, ses observations furent reproduites par François Bacon qui, indirectement et peut-être directement, se rattache à son homonyme.

Peregrinus nous oblige à retenir ce nom et à supposer tout au moins que c'est un mathématicien et un expérimentateur auquel Bacon est fort redevable.

Un peu plus loin (1) Roger Bacon introduit, en parlant de la prolongation de la vie humaine, un expérimentateur et un savant :

« Il y eut naguère à Paris, dit-il, un savant qui cherchait des serpents. On lui en apporta un qu'il coupa en petits morceaux en ne laissant intacte que la peau du ventre sur laquelle il rampait. Comme il put, le serpent se dirigea vers une herbe au contact de laquelle il fut aussitôt guéri. Et l'expérimentateur recueillit une herbe d'une verdeur admirable. Comme la raison humaine est supérieure à toute la prudence des bêtes, les savants, excités par leur exemple, ont imaginé des voies meilleures et plus grandes ».

Qu'il y eût alors des expérimentateurs empruntant aux animaux la conception de leurs expériences, Bacon nous l'apprend encore dans le chapitre VII, — sur *la manière de retarder les accidents de la vieillesse et de prolonger la vie humaine* — du *de mirabili potestate artis et naturæ* (2). Mais quel est ce savant dont l'expérience fut faite à Paris, peu de temps avant que Roger Bacon écrivit l'*Opus Majus*, c'est ce que le texte ne nous permet pas de conjecturer.

En résumé, Roger Bacon nous fait admirer, dans l'*Opus Majus*, un opticien qui travaille à un miroir dont la puissance comburante dépasserait tout ce qu'on peut espérer, un mathématicien ou astronome qui construit un astrolable sphérique et un expérimentateur qui cherche à lui donner un mouvement naturel — ce que nous offre la lettre à Syger de Fontancourt et fait penser à son auteur Pierre Pérégrin, chez qui Gilbert puise encore des enseignements —; enfin un expérimentateur qui, pour compléter l'œuvre du médecin, observe les animaux et les prend pour maîtres dans la recherche des secrets naturels, afin de prolonger la vie des hommes. Est-il possible de montrer, avec d'autres textes, qu'il n'y a là, comme on

(1) BRIDGES, vol. II, VI, p. 208. Nam Parisius nuper fuit unus sapiens qui serpentes quæsivit et unum accepit et scidit eum in parva frusta, nisi quod pellis ventris, super quam reperet, remansit integra, et iste serpens repebat ut poterat ad herbam quandam cujus tactu statim sanabatur. Et experimentator collegit herbam admirandæ viriditatis. Et quia potest humana ratio supra omnem prudentiam bestialem, ideo sic excitati per exempla brutorum excogitaverunt vias meliores et majores.

(2) BREWER, *Epistola Fratris Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ*, ch. VII, p. 539. Hæc etiam confirmantur per opera animalium, ut cervi et aquilæ et serpentes et multa alia, quæ per virtutes herbarum et lapidum suam renovant juventutem. Et ideo sapientes dederunt se ad hujusmodi secretum, excitati exemplis brutorum, æstimantes quod possibile fuit homini, quod brutis animalibus est concessum.

l'a peut-être affirmé trop vite, qu'un seul personnage aux connaissances fondées sur l'expérience et véritablement encyclopédiques, — non comme chez un Vincent de Beauvais compilant, avec l'aide de ses confrères, et le plus souvent sans critique, les acquisitions bonnes ou mauvaises du passé, — mais venant d'un homme qui a interrogé la nature dans toutes les directions, pour là forcer à lui découvrir ses secrets les plus importants et les plus curieux?

II

La lettre à Clément IV, publiée en 1897 par D. Gasquet, introduit un autre personnage, qui n'est pas moins curieux dans un domaine où sans lui Roger Bacon ne pourrait rien faire. L'auteur insiste sur la nécessité d'étudier les langues pour établir la philosophie et la théologie, surtout pour corriger le texte sacré et convertir les infidèles :

« Je prouve sans contradiction possible par une preuve universelle, dit-il, que tout le texte dans l'exemplaire vulgaire est faux ou douteux... On peut en présenter la preuve particulière et spéciale à votre sagesse quand vous l'ordonnerez. Elle ne sera pas exposée par moi seul, mais bien plus par un autre qui a travaillé dans cette vue pendant 30 ans, qui a examiné tous les modes de correction et tout ce qui est requis en cela, qui peut mener l'œuvre à bonne fin, pourvu qu'il soit aidé dans les livres des autres langues. Il y a longtemps déjà qu'il en aurait donné une preuve certaine, s'il avait eu une Bible grecque et hébraïque, avec le livre des Etymologies en ces langues, qui abondent chez les Hébreux et les Grecs, comme chez nous Isidore et Papias, qui se trouvent même en Angleterre et en France comme dans beaucoup d'autres lieux parmi les chrétiens. Aussi cet homme donnerait le texte véritable, avec une exposition assurée du sens littéral, de façon que qui le voudrait pourrait comprendre le texte de Dieu sans aucune peine ou difficulté, jusqu'aux propriétés et natures des choses dans lesquelles consiste le sens littéral. Toutes les créatures — du haut des cieux à leurs extrémités — sont placées dans l'Ecriture. Les connaître, c'est posséder le sens littéral, d'où par des adaptations convenables et des analogies empruntées aux choses, on fait sortir le sens spirituel. C'est là ce qui appartient en propre à l'Ecriture, ce que donnent les expositions des saints et des sages, de manière que toute la sagesse de la philosophie soit comprise dans l'exposition de la sagesse de Dieu. Ce qui fait défaut à cet homme peut lui être fourni par d'autres, par votre aide et par votre ordre » (1).

(1) *Historical Review*, 1897, p. 516. Facile... patet omni sapienti quod hic est porta philosophiæ sapientiæ apud latinos et magis theologiæ, et comparo hæc non solum sapientiæ absolute sed relate ecclesiæ et cæteris prænotatis. Inter quæ duo maxime sunt consideranda, scilicet, correctio sacri textus et conversio infidelium. Nam sine contradictione probo universali probatione

L'*Opus minus* nous apprend qu'il n'y a vraiment pour Roger Bacon qu'un seul homme chez les Latins auquel convienne le nom d'expérimentateur :

« La question de l'arc-en-ciel et des cercles colorés présente, dit il, des difficultés du côté de la géométrie. Aussi ce que j'en ai dit m'a retenu pendant un mois avant que je pusse la traiter complètement par des figures et par des expériences. Et comme l'ouvrage principal que vous demandez requiert les unes et les autres, je ne suis satisfait ni pour moi ni pour la matière dont je traite, surtout que l'arc-en-ciel et ces cercles colorés apparaissent rarement, relativement à la manière dont il convient d'établir la certitude en ce sujet. Et je suis certain que nul chez les Latins, un seul excepté, celui qui est le plus sage d'entre eux, ne peut faire ce qu'il faudrait en cette partie. C'est pourquoi j'estime que je suis inférieur à ma tâche, là plus que dans presque tout ce que j'envoie, en raison des expériences admirables qui sont requises non seulement pour le jour, mais encore pour la nuit, à cause de l'iris de la lune et des cercles colorés qui l'entourent » (1).

quod totus textus in exemplari vulgato est falsus vel dubius, quæ dubitatio habet cadere in virum sapientem, sicut timor approbatur qui cadit in virum constantem. Probatio autem particularis et specialis potest vestræ sapientiæ cum jusseritis præsentari. Sed non per me solum sel longe magis per alium qui in hoc casu laboravit per 30 annos et volvit totum modum correctionis et quicquid hic requiritur et potest perficere dummodo in libris juvetur aliarum linguarum. Nam jamdiu est fecisset certam probationem si Bibliam græcam et hebræam habuisset, et librum etymologiarum in illis linguis qui habundant apud eos, sicut Isidorus et Papias apud nos et sunt etiam in Anglia et in Francia et in multis locis inter Christianos. Unde hic homo veritatem litteræ daret et expositionem sensus litteralis certam, ita quod quilibet tunc per se posset intelligere textum Dei sine omni difficultate et labore usque ad rerum proprietates et naturas, in quibus stat sensus litteralis. Nam omnes creaturæ a summis cœlorum usque ad terminos eorum ponuntur in scriptura vel in genere vel in specie vel in simili vel in singulari quarum cognitio facit sensum litteralem ut per convenientes adaptationes et similitudines transumptas a rebus eliciantur sensus spirituales. Nam hoc est proprium Scripturæ et propter hoc per expositiones sanctorum et sapientum ut sic tota sapientia philosophiæ sciatur in expositione sapientiæ Dei et quod illi homini deficit in hac parte potest sufficienter per alios haberi per vestrum adjutorium et mandatum.

(1) BREWER, *Op. minus*, p. 317. Scientia vero Experimentalis tota est amplectenda nisi quia illa quæstio de Iride et de circulis coloratis habet difficultatem propter geometriam ; scilicet principium et quod sequitur illa exempla habent planam narrationem cum ingenti sapientia. Certe illa quæ de iride et circulo colorato dicuntur, tenuerunt me per mensem antequam potui per figurationes et experientias illa pertractare. Et quia hæc requirit opus principale, quod petitis, tamen non satisfeci mihi nec materiæ de qua scribo, præcipue cum iris et illi circuli raro apparent, prout modus considerandæ certificationis requiritur. Et certus sum quod nullus apud Latinos, præter unum, qui est sapientissimus Latinorum, poterit satisfacere in hac parte. Unde hic reputo me succumbere, magis quam fere in omnibus, quæ mitto, propter mirabiles experientias, quæ hic requiruntur non solum de die, sed de nocte, propter iridem lunæ et circulos circa eam coloratos. CHARLES, p. 350,

Le *sapientissimus* dont il est ici question rappelle le *peritissimus* qui construit un miroir et le *perfectus experimentator* dont l'astrolable serait mis naturellement en mouvement d'un mouvement diurne, d'autant plus que tous trois sont versés dans la mathématique qu'ils complètent par l'expérimentation. On est donc — puisque le premier est seul de son espèce chez les Latins — conduit à les considérer avec assez de vraisemblance comme un seul et même personnage, par suite à supposer que Roger Bacon, dans tous ces passages, aurait en vue Pierre Peregrinus, dont la *Lettre* a paru, comme il a été dit, contenir les indications reproduites par Roger Bacon à propos de l'astrolable.

Si un manuscrit porte en marge Robert de Lincoln (*Rob. Lincolniensis*), c'est évidemment une erreur, comme l'a fait remarquer Charles. Sans doute on n'a que des probabilités — quoi qu'en dise celui-ci — pour mettre maître Pierre à la place de Robert. Mais il est évident que Roger Bacon ne peut avoir pensé à Robert de Lincoln. Certes Roger en fait un fréquent éloge : seul des traducteurs, Robert connaît les sciences comme seul Boèce a connu les langues. En particulier, il le présente comme ayant expliqué par les mathématiques les causes de toutes choses et peut-être comme ayant traité de l'arc en ciel. Mais Robert est mort en 1253, tandis que Roger parle, dans le passage cité, d'un homme vivant, puisqu'il s'agit de donner une explication actuelle de l'Iris et des cercles colorés (*nullus* poterit *satisfacere in hac parte, præter unum qui* est *sapientissimus Latinorum*).

Un autre texte de l'*Opus minus* présente une importance capitale. Mais Brewer et Charles en offrent des lectures différentes. Selon Brewer, Roger Bacon donne un exemple magnifique, pour les choses inférieures : les bouillonnements de la mer qui figurent souvent dans l'Ecriture. Et il ajoute qu'il n'a vu personne capable d'en fournir l'explication, sauf celui dont il a appris tout cela, il y a 20 ans. Charles parle de l'homme qui sait toutes les sciences nécessaires à la constitution de la philosophie, partant de la théologie, et qui les a enseignées a Bacon, il y a vingt ans. Certes ce texte donné par Charles nous serait infiniment précieux s'il était bien celui qui rend la pensée véritable de Roger Bacon. C'est une des raisons pour lesquelles nous réclamons une édition nouvelle et complète de ses

donne quelques variantes qui ne changent pas le sens, mais montrent qu'il y a eu des rédactions différentes.

œuvres. Nous nous prononçons provisoirement pour le texte de Charles, parce que, dans tous les passages où il nous a été permis de le comparer à Brewer, nous l'avons trouvé supérieur pour la lecture des manuscrits, pour le choix des leçons et l'intelligence du texte (1). L'un et l'autre s'accordent à dire qu'il y a 20 ans, c'est-à-dire vers 1247, Roger Bacon a reçu l'enseignement d'un maître, qui savait les sciences et les employait à la constitution de la philosophie et de la théologie. Si nous nous en rapportons à Charles, il semble bien que ce maître lui apprenait les langues, la mathématique sous toutes les formes qu'elle a prises dans l'*Opus majus*, l'optique, la science expérimentale, l'alchimie, la science qui traite de la propagation de la force, etc. Et la conjecture apparaît d'autant plus vraisemblable que Roger Bacon se plaint d'avoir été mal guidé par ses premiers maîtres : « Nous ne trouvons pas, dit-il d'une façon générale, de docteurs utiles dès le temps de notre jeunesse, et ainsi nous languissons pendant toute la vie et nous savons peu de choses. » (2)

Un autre texte, fort précieux encore, nous est présenté par Roger Bacon, à propos des tables astronomiques qu'il a adressées au Pape et dont il a appris le fonctionnement à son envoyé le jeune Jean. Il a préparé la table latine avec un savant. Et il ajoute que l'un des deux qui savent, là où il est (*hic*), la vérité en cette matière — l'autre étant probablement lui-même — est un très savant théologien et un excellent homme (3),

On comprend pourquoi Roger Bacon nous donne ces derniers

(1) BREWER, *Op. minus*, p. 359. De rebus inferioribus exemplum magnificum posui in æstibus maris qui sæpissime reperiuntur in Scriptura, quod tractavi in quarta parte operis geometrici ubi angulos et figuras docui omnia debere cognosci. Sed nullum vidi qui sciat illos æstus nisi virum a quo hæc didici transactis annis viginti. — CHARLES, p. 356. Et si sciretur tota sapientia philosophiæ cum theologia videretur tunc utilitas philosophiæ quia sua utilitas consistit in quantum deservit theologiæ... Sed nullum vidi qui sciat illas scientias nisi unum a quo hæc omnia didici transactis annis 20. — On trouvera, p. 311-312, des raisons nouvelles de préférer le texte de Charles.

(2) BREWER, *Opus tertium*, ch. XX, p. 64. Non enim invenimus doctores utiles a juventute, et ideo languemus per totam vitam et parum scimus.

(3) BREWER, *Op. min.*, p. 320. Sed de illa tabula, quæ Latina est, et de ea ordinatur cum quodam sapiente, adolescentem hunc satis instruxi hic ut utramque tabulam intelligeret, quæ ambæ simul non sciuntur a tribus aliis in hoc mundo. Et hoc quod hic tracto est unum de tribus, in quibus solum Dei Vicarius audet certificare, quia veritatem quam duo sciunt hic, quorum unus est sapientissimus theologus et optimus homo, non nisi sunt illi in publicum proferre, propter violentiam vulgi. — Même texte chez CHARLES, p. 351.

détails. C'est qu'il s'agit de matières sur lesquelles le Pape seul peut se prononcer et il importe de lui faire remarquer qu'il aurait, pour se justifier, l'autorité d'un homme recommandable tant au nom de la morale (1) que de la science sacrée.

Charles (p. 264), s'appuyant vraisemblablement sur ce texte de l'*Opus minus*, voit dans le savant qui est au courant de ces questions et le théologien capable de corriger les textes sacrés un seul et même personnage, maître Pierre.

En fait, nous pouvons uniquement affirmer, d'après la *Lettre* publiée par D. Gasquet et l'*Opus minus* : 1° qu'un théologien a passé 30 ans à l'étude des textes sacrés et peut seul corriger, comme il convient, l'exemplaire vulgaire ; 2° qu'il y a un seul Latin, capable de donner, en optique, les explications pour lesquelles Roger Bacon a encore besoin de nombreuses expériences ; 3° qu'il a eu un maître dont il a appris, 20 ans auparavant, beaucoup en matière scientifique ; 4° qu'un savant, versé dans l'astronomie, est en même temps un très savant théologien et un excellent homme.

III

L'*Opus tertium* donne, sur les personnes, des indications plus précises que l'*Opus majus* et l'*Opus minus*. Voici d'abord un texte (2) où Roger Bacon, après avoir montré qu'il faut d'excellents mathématiciens, capables non seulement de connaître ce qui a été traduit et fait, mais d'ajouter aux œuvres de leurs prédécesseurs, nous dit qu'il n'y a que deux mathématiciens parfaits, Jean de Londres et maître Pierre de Maharncuria, le Picard. Deux autres, ajoute-t-il, sont bons, maître Campanus de Novare et maître Nicolas, le docteur du Seigneur Amaury de Montfort.

A coup sûr maître Pierre répond, par cette désignation même, à plusieurs des passages relevés antérieurement chez Roger Bacon. Mais pour tous ceux qui portent sur les mathématiques, on pourrait

(1) Allusion à la curieuse théorie de Roger Bacon, d'après laquelle il y a une relation intime entre la pureté morale et la science. Pour lui le méchant est un ignorant, c'est-à-dire un homme qui ne peut atteindre la science proprement dite.

(2) BREWER, *Op. tertium*, ch. XI, p. 34. Secunda radix istius difficultatis est quod oporteret habere mathematicos optimos, qui non solum scirent ea, quæ translata sunt et facta, sed addere ad opera eorum, quod est facile bonis mathematicis. Non sunt enim nisi duo perfecti, scilicet magister Jo. London et magister Petrus de Maharn. curia Picardus. Alii duo boni sunt, scilicet magister Campanus de Novaria, et magister Nicholaus, doctor domini Almarici de Monte Forti.

tout aussi bien penser à Jean de Londres, ou même à maître Campanus ou à maître Nicolas.

Voici un autre texte, relatif à l'alchimie. Roger Bacon distingue l'alchimie spéculative de l'alchimie opérative et pratique :

« Cette science double, dit-il, est ignorée presque de tous. Il en est beaucoup, par le monde qui travaillent à faire des métaux et des couleurs ; il en est très peu qui sachent faire vraiment et utilement des couleurs. Presque personne ne sait faire les métaux et fort peu savent accomplir les œuvres qui servent à la prolongation de la vie. Il y a même peu de gens qui sachent bien distiller et sublimer et calciner, résoudre et faire d'autres œuvres du même genre par lesquelles on acquiert la certitude pour toutes les choses inanimées, pour tout ce qui concerne l'alchimie spéculative, la philosophie naturelle et la médecine. Il n'y a pas trois Latins qui sachent l'alchimie spéculative. Il y en a un seul qui est puissant en cela et qui est très habile en toutes ces choses. Comme ils sont si peu à les savoir, ils ne croient pas de leur dignité de communiquer aux autres ce qu'ils savent ni de vivre avec eux, parce qu'ils estiment que les autres hommes sont des ânes et des insensés occupés aux subtilités du droit et aux sophismes des maîtres ès arts (*artistarum*), qui ont souillé la philosophie, la médecine et la théologie .. J'ai posé, ajoute-t-il, les principes de l'alchimie spéculative, surtout dans l'exposition du sixième péché pour l'étude de la théologie et on peut par eux apprendre beaucoup de choses sur l'alchimie pratique. Mais tout ce que j'ai dit dans mes ouvrages ne

(1) BREWER, *Op. tert.*, ch. XII, p. 40-42. Hæc scientia est alchimia speculativa, quæ speculatur de omnibus inanimatis et tota generatione rerum ab elementis. Est autem alchimia operativa et practica, quæ docet facere metalla nobilia, et colores, et alia multa melius et copiosius, quam per naturam fiant... Hæc scientia duplex alchimiæ ignoratur ab omnibus fere ; nam licet multi per mundum laborent ut faciant metalla et colores, et alia, tamen paucissimi sciunt veraciter facere colores et utiliter ; et fere nullus scit facere metalla, et pauciores sunt qui sciant facere opera, quæ valent ad prolongationem vitæ. Et etiam pauci sunt qui sciant distillare bene et sublimare et calcinare et resolvere et hujusmodi opera artis facere, per quæ omnes res inanimatæ certificantur et per quæ certificantur alchimia speculativa et naturalis philosophia et medicina. Deinde non sunt tres inter Latinos, qui dederunt se ad hoc, ut scirent alchimiam speculativam, secundum quod sciri potest, sine operibus alchimiæ practicæ ; scilicet secundum quod libri et auctores docent, qui hoc probaverunt per opera. Unus solus est qui potest in hoc, et peritissimus est in istis omnibus. Et quia tam pauci sciunt hæc, ideo non dignantur aliis communicare nec cum aliis esse ; quia alios homines reputant asinos et insanos, qui vacant cavillationibus juris et sophismatibus artistarum, quæ defœdaverunt philosophiam et medicinam et theologiam..... Radices autem alchimiæ speculativæ ego posui... præcipue in expositione peccati sexti in Studio theologiæ... Radices vero alchimiæ practicæ multum sciuntur per hæc, quæ ibi tractavi... Sed nec quod hic ponam potest intelligi sine aliis locis, nec illa sine eis quæ hic pono ; nec omnia hæc dant intellectum, nisi sapientissimis et omnino perfectis in hac scientia, qui non sunt tres in hoc mundo. Deus occultavit semper a multitudine potestatem hujus scientiæ, nam vulgus non solum nescit uti rebus dignissimis sed etiam convertit in malum ; nec etiam vulgus sapientum ad hæc unquam potuit attingere, sed solum sapientissimi et omnino expertissimi. .

donne pas l'intelligence des choses elles-mêmes, si ce n'est à ceux qui sont très sages et tout à fait parfaits en cette science. Et il n'y en a pas trois en ce monde, Dieu ayant toujours caché la puissance de cette science à la multitude, car le vulgaire non seulement ne sait pas user de ces choses très dignes, mais même les tourne en mal. Et le vulgaire des sages n'a même pu y atteindre, seuls y sont arrivés les plus savants et ceux qui ont tout à fait le plus d'expérience ».

Les deux derniers mots de Roger Bacon, *omnino expertissimi*, impliquent un emploi intelligent, constant, réfléchi de l'expérience. Si nous savons par des contemporains de Roger Racon qu'il y avait alors des confréries d'alchimistes et si, à propos de l'un d'eux, on a pu songer au maître Pierre dont il se réclame en plus d'un cas (1), le petit nombre de ceux qu'il croit devoir compter — *non sunt tres inter Latinos, non sunt tres in hoc mundo* — limite singulièrement notre choix. Enfin c'est un homme qui travaille pour lui, qui dédaigne le vulgaire, à l'égal de Roger Bacon lui-même, qui voit, dans les juristes et ceux dont l'occupation est de réunir des sophismes philosophiques, les destructeurs de la médecine, de la philosophie et de la théologie véritables.

Le texte suivant nous fournit l'occasion d'utiliser les indications qui concernent l'alchimie comme la plupart de celles qui précèdent (2).

(1) *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 2e édition, p. 207.

(2) Brewer, *Op. tert.*, ch. XIII, p. 43. Pono radices experientiarum circa ista, quas nullus Latinorum potest intelligere, nisi unus, scilicet magister Petrus. Et sic est de aliis rebus naturalibus...

Experimentator fidelis consideravit aquilam, et cervum, et serpentem, et phœnicem et multa prolongare vitam et renovare juventutem et scit quod hæc dantur brutis ad instructionem hominis ; propter quod excogitavit vias nobiles ad hoc, et jussit alchimiæ praticæ præparare ei corpus æqualis complexionis, ut hic experimentator uteretur eo... Verbi gratia : facere speculum comburens pertinet ad geometriam, quia figuratio determinata requiritur ; sed geometria non excogitat hoc opus mirabile, nec usum ejus, sed experimentator qui vult omne combustibile comburere per hoc speculum ad radios solis et in omni distantia qua voluerit. Et ideo magnum artificium est hic quod solus experimentator fidelis novit excogitare, sed tamen imperat geometriæ ut corpus speculare præparet et figuret ; et ideo quantum ad usum attribuitur experimentatori, quantum ad compositionem geometriæ... Hæc (scientia) est domina omnium scientiarum præcedentium, et finis totius speculationis. Sed patet quod multæ expensæ requiruntur in operibus istius scientiæ... Et certe combustio in omni distantia, qua veluerimus, constaret plus quam mille marcas antequam specula sufficientia fierent ad hoc ; sed valerent plus quam unus exercitus contra Tartaros et Saracenos. Nam omnem exercitum et castrum contrarium posset experimentator perfectus destruere per hujusmodi combustionem ad solos radios solares, sine alio igne. Mira res est hœc, sed multa alia sunt mirabiliora in hac scientia ; et paucissimi sunt dediti huic scientiæ propter defectum expensarum. Non enim cognosco nisi unum, qui laudem

« Je pose, dit-il, les principes de l'expérience, qu'un seul Latin, à savoir maître Pierre, peut comprendre, pour toutes les choses de la nature... Non seulement l'expérience permet d'atteindre la certitude en cette matière, mais elle nous la donne pour les nobles vérités qui sont sur les frontières des autres sciences et ne peuvent être ni prouvées par elles-mêmes, ni recherchées par quelque autre moyen que ce soit. Il en est ainsi, par exemple, pour la prolongation de la vie. L'expérimentateur fidèle considère l'aigle, le cerf, le serpent, le phénix, beaucoup d'autres qui prolongent leur vie et retrouvent leur jeunesse et il sait que tout cela est donné aux brutes pour l'instruction de l'homme. C'est pourquoi il a imaginé pour cela des voies nobles. Il a ordonné à l'alchimie pratique de préparer un corps d'égale complexion qui lui serve pour ses expériences..... La science expérimentale use des autres sciences comme de ses servantes..... Toutes les œuvres magnifiques se rapportent à elle, quoique l'opération en beaucoup de choses soit préparée par les autres sciences. Par exemple, faire un miroir comburant a rapport à la géométrie, parce qu'il faut une figure déterminée. Mais la géométrie n'imagine pas cet ouvrage admirable, ni son usage, c'est l'œuvre de l'expérimentateur qui veut par ce miroir brûler tout combustible aux rayons du soleil et à quelque distance qu'il le veuille. Il y a là un grand travail d'art que sait seul imaginer l'expérimentateur fidèle : il commande à la géométrie de lui préparer et de lui figurer un corps de miroir. Partant, pour l'usage il dépend de l'expérimentateur, pour la composition, de la géométrie. Cette science qui donne la certitude dans toutes les choses de la nature et de l'art, non par des arguments comme les sciences purement spéculatives, non par des expériences débiles et imparfaites comme les sciences opératives

potest habere in operibus hujus scientiæ ; nam ipse non curat de sermonibus et pugnis verborum, sed persequitur opera sapientiæ et in illis quiescit. Et ideo quod alii cœcutientes nituntur videre, ut vespertilio lucem solis in crepusculo, ipse in pleno fulgore contemplatur, propter hoc quod est dominus experimentorum ; et ideo scit naturalia per experientiam et medicinalia, et alchimistica, et omnia tam cælestia quam inferiora ; immo verecundatur si aliquis laicus, vel vetula, vel miles, vel rusticus de rure sciat quæ ipse ignorat. Unde omnia opera fundentium metalla, et quæ operantur auro, et argento, et cœteris metallis et omnibus mineralibus, ipse rimatus est ; et omnia quæ ad militiam et ad arma et ad venationes ipse novit ; omnia quæ ad agriculturam et ad mensuras terrarum et opera rusticorum examinavit ; etiam experimenta vetularum et sortilegia, et carmina earum et omnium magicorum consideravit ; et similiter omnium joculatorum illusiones et ingenia ; ut nihil quod sciri debeat lateat ipsum, et quatenus omnia falsa et magica sciat reprobare. Et ideo sine eo impossibile est quod compleatur philosophia, nec tractetur utiliter nec certitudinaliter. Sed hic, sicut non est dignus pretio, sic nec pretium æstimat sui. Nam si vellet cum principibus et regibus stare, bene inveniret qui eum honoraret et ditaret. Aut si Parisius vellet ostendere quæ scit per opera sapientiæ, totus mundus sequeretur eum. Sed quia per utramque viam impediretur ab experientiarum magnitudine, in qua summe delectatur, ideo negligit omnem honorem et divitias, præcipue cum poterit, quando voluerit, per suam sapientiam ad divitias pervenire.

Circa vero unum speculum comburens in certa distantia laboravit jam per tres annos, et cito veniet ad finem per gratiam Dei, quod omnes Latini nescirent facere, nec unquam fuit attentatum inter eos, cum tamen libros habemus de hujus modi speculorum compositione.

est la maîtresse des sciences qui la précèdent et la fin de toute spéculation. Mais il est évident qu'il faut beaucoup d'argent pour les œuvres de cette science... Certes la combustion à toute distance que nous voudrions coûterait plus de mille marcs, avant qu'on ait fait des miroirs suffisants, mais des miroirs tels vaudraient plus qu'une armée contre les Tartares et les Sarrasins. Car l'expérimentateur parfait pourrait, par une combustion de ce genre aux seuls rayons solaires et sans autre feu, détruire toute armée et tout camp contraires. C'est une chose merveilleuse, mais il y en a beaucoup d'autres plus merveilleuses dans cette science et très peu s'y adonnent à cause du manque d'argent. Je n'en connais qu'un qu'on peut louer dans les ouvrages de cette science. Car il ne se soucie ni des discours, ni des combats de mots, mais il poursuit les œuvres de la sagesse et se repose en elles. C'est pourquoi ce que les autres, frappés de cécité, s'efforcent de voir comme la chauve-souris la lumière du soleil au crépuscule, il le contemple en pleine lumière, parce qu'il est le maître des expériences. Ainsi il connaît par expérience la physique, la médecine, l'alchimie, toutes les choses tant célestes qu'inférieures. Bien plus il serait humilié si un laïque ou une vieille femme, ou un soldat, ou un rustique de la campagne savait des choses que lui-même ignore. C'est pourquoi il a recherché soigneusement tous les ouvrages de ceux qui fondent les métaux et qui travaillent sur l'or, l'argent, les autres métaux et tous les minéraux. Il sait tout ce qui a rapport à la milice, aux armes et aux chasses, celles qui ont rapport à l'agriculture, aux mesures des terres et aux travaux des campagnards. Il a considéré même les tentatives d'expériences (*experimenta*) et les sortilèges des vieilles femmes, leurs charmes et ceux de tous les magiciens, les impostures et les artifices de tous les jongleurs, de façon que rien de ce qui doit être su ne lui échappe et qu'il sache condamner toutes les choses fausses et magiques. Il est donc impossible que sans lui la philosophie soit complétée, qu'elle soit traitée utilement et avec certitude. Mais cet homme n'estime pas plus sa valeur qu'il n'est possible de l'apprécier. Car s'il voulait se tenir avec les rois et les princes, il en trouverait bien un qui l'honorerait et l'enrichirait. Ou s'il voulait montrer à Paris tout ce qu'il sait par les œuvres de la sagesse, tout le monde le suivrait. Mais parce que dans l'une et l'autre voie il serait écarté des grandes expériences où il trouve le plus grand charme, il néglige tout honneur et toute richesse, surtout qu'il pourra, quand il le voudra, parvenir, par sa science, à la richesse. Il a déjà travaillé pendant trois ans à un miroir capable de brûler à une certaine distance et il en viendra bientôt à ses fins par la grâce de Dieu. C'est ce que tous les Latins ne sauraient faire, c'est ce qui n'a jamais été tenté parmi eux, quoique nous ayons des livres sur la composition de ces miroirs ».

Maître Pierre nous est présenté comme le seul qui puisse comprendre les principes de l'expérience. Et nous savions déjà par un texte antérieur (*Op. tert*, ch. XI, p. 34) que c'est un des deux mathématiciens parfaits qui existent parmi les Latins. Un manuscrit (B) porte en marge la mention que tout ce qui est dit ensuite de l'expérimentateur parfait s'applique à maître Pierre de Maharne-Curia. C'est ce qu'affirme Charles et ce qui est des plus vraisemblables.

Mais dès lors nous avons des indications pour rapporter à maître Pierre de Maricourt bon nombre des textes antérieurs. C'est de lui qu'il s'agit (*Op. maj.*, vol. I. IV, p. 115) quand Roger Bacon parle du plus habile des Latins, versé dans la mathématique, dans ses applications à l'optique et à la propagation de la force, travaillant à faire un miroir comburant qui exige une grande habileté manuelle. C'est lui qui, mathématicien et expérimentateur parfait (*Op. maj*, vol. II, p. 202 et de *mirab. potest*, p. 56), songe à douer, d'un mouvement naturel et diurne, l'astrolabe spérique où est décrit du ciel tout ce qu'il faut à l'homme. C'est encore lui, semble-t-il bien, qui découvre par une expérience sur le serpent (*Op. maj.*, vol. II, VI, p. 208) une herbe merveilleuse, car les mêmes formules relatives à la façon dont l'expérimentateur fidèle considère l'aigle, le cerf, le serpent, le phénix, dans notre présent texte de l'*Opus tertium*, se trouvent dans l'*Opus majus* (Bridges, vol. II, VI, p. 208 : *sic excitati per exempla brutorum excogitaverunt vias meliores et majores*) comme dans le *de mirabili potestate artis et naturæ* (Brewer, p. 539 : *sapientes dederunt se ad hujusmodi secretum, excitati exemplis brutorum, æstimantes quod possibile fuit homini, quod brutis animalibus est concessum*). De même, c'est l'expérimentateur mathématicien de l'*Opus minus* (Brewer, p. 317) qui seul pourrait traiter complètement la question de l'arc-en-ciel et des cercles colorés. C'est enfin l'alchimiste de l'*Opus tertium* (ch. XII, p. 39) qui, très habile en toute chose, dédaigne de communiquer sa science aux autres et condamne les subtilités des juristes et les sophismes des maîtres ès arts (*cavillationibus juris et sophismatibus artistarum*).

Que Roger Bacon ait appris beaucoup de choses de maître Pierre, ou que maître Pierre soit l'homme dont il a appris, il y a vingt ans, tout ce qu'il sait dans les sciences nécessaires, pour constituer la philosophie et la théologie, c'est ce que nous établirons d'une façon assez probable — on ne peut parler de certitude quand il faut interpréter la pensée de Roger Bacon — après avoir relevé les autres textes qui s'appliquent à maître Pierre ou qui ont pu lui être rapportés.

(1) BREWER, *Op. tert.*, ch. XXV, p. 88. Nam omnes sancti et philosophi Latini et poetæ sciverunt de linguis alienis, et omnes sapientes antiqui, quorum multos vidimus durare usque ad nostrum tempus ; ut dominum episcopum Lincolniensem et sanctum David, et fratrem Adam et multos viros. Et adhuc aliqui senes perdurant qui sciunt multum, ut sapientissimus homo in studio sacræ Scripturæ, qui nunquam habuit parem a tempore sanctorum in litera corrigenda, et expositione sensus litteralis, p. 94 .. Oportet... quod homo

D'abord nous nous trouvons en présence du théologien exégète et critique que nous avons rencontré dans la *Lettre* publiée par D. Gasquet. Roger Bacon rappelle, comme il fait souvent, les sages antiques dont quelques-uns ont duré jusqu'à nos jours, Robert de Lincoln, Thomas de Saint-David, frère Adam et beaucoup d'autres Puis il ajoute : « Quelques vieillards existent encore, qui savent beaucoup, comme *ce très savant homme* dans l'étude de l'Ecriture sainte, qui n'a jamais eu son égal depuis le temps des saints pour corriger la lettre et exposer le sens littéral ». Et quelques pages plus loin :

« Pour corriger convenablement la Bible, il faut savoir le grec, l'hébreu de façon suffisante et bien savoir la grammaire des Latins dans les livres de Priscien, il faut avoir bien considéré les modes de correction — ce que personne n'a jamais fait, sauf le sage dont j'ai parlé. Et il n'y rien d'étonnant à cela, puisqu'il a passé près de 40 ans à corriger la lettre et à expliquer le sens littéral. Tous sont des idiots par rapport à lui et ne savent rien en cette partie ».

Charles n'hésite pas à supposer (p. 64) qu'il s'agit de maître Pierre, qui serait ainsi versé dans les langues comme dans les sciences. Mais il y aura lieu de nous demander, comme pour le texte de la *Lettre* citée plus haut, si cette attribution est justifiée.

Maître Pierre est compté vraisemblablement parmi les trois ou quatre Latins qui n'ignorent pas, comme le vulgaire des étudiants, la multiplication des espèces ou la propagation de la force (1). C'est probablement le seul homme qui puisse, à Paris, donner des explications sur l'usage de ce cristal sphérique que Roger Bacon a remis à son disciple Jean pour faire, devant Clément IV, des expériences et des démonstrations (2).

Sûrement c'est de maître Pierre qu'il est question à propos du

sciat Græcum et Hebræum sufficienter et bene grammaticam Latinorum in libris Prisciani ; et quod bene consideraverit modos corrigendi et vias probationum veræ correctionis, ad hoc quod sapienter corrigat ; quod nullus unquam fecit nisi ille sapiens quem dixi. Nec mirum cum ipse posuit fere quadraginta annos in litteræ correctione et sensu litterali exponendo. Omnes sunt idiotæ respectu illius et nihil sciunt in hac parte.

(1) BREWER, *Op. tert.*, ch. XXVI, p. 99. Quia hæc multiplicatio specierum non est nota vulgo studentium, nec alicui nisi tribus vel quatuor Latinis, et hoc in perspectivis, scilicet in multiplicatione specierum lucis et coloris usque ad visum, ideo mirabiles actiones naturæ, quæ tota die fiunt in nobis, et in rebus coram oculis nostris non percipimus ; sed æstimamus eas fieri vel per specialem operationem divinam, vel per angelos, vel per dæmones, vel a casu et fortuna.

(2) BREWER, *Op. tert.*, ch. XXXII, p. 111. Puer vero Johannes portavit crystallum sphæricum ad experiendum ; et instruxi eum in demonstratione et figuratione hujus rei occultæ. Nec est aliquis in tota Italia, sicut nec Parisiis duo, qui possunt dare causam sufficientem in hac parte.

miroir comburant. « Déjà par la grâce de Dieu, écrit Roger Bacon, ce miroir a été fait par le plus savant des Latins » (1). Ensuite il est plus explicite :

« Il a été fait avec de grandes peines et des dépenses considérables, car celui qui l'a fait y a dépensé cent livres parisiennes. Il y a travaillé plusieurs années, laissant de côté l'étude et toutes les occupations nécessaires. Mais cependant, pour mille marcs, il ne voudrait pas avoir négligé ce travail, soit parce qu'il a ainsi perçu le très beau pouvoir de la science, soit parce qu'il pourra en faire par la suite de meilleurs et avec moins de dépenses, ayant appris par l'expérience ce qu'il ignorait auparavant. Et il n'est pas étonnant qu'il ait tant dépensé et travaillé dans son premier ouvrage, parce que jamais un Latin n'a su avant lui l'entreprendre. Ce qui est étonnant, c'est qu'il ait osé s'engager dans une affaire aussi ignorée et aussi ardue. Mais il est le plus savant des hommes et rien ne lui est difficile, si ce n'est parce qu'il lui manque les ressources nécessaires. Certes, si les habitants de Saint-Jean-d'Acre et les chrétiens qui sont au delà de la mer avaient douze miroirs tels, ils repousseraient les Sarrasins de leurs frontières sans effusion de sang ; il ne faudrait pas que le Seigneur Roi de France passe la mer avec une armée pour conquérir cette terre. Et quand il ira, il vaudrait mieux pour lui avoir ce maître avec deux autres que d'avoir une grande partie de son armée, pour ne pas dire son armée tout entière. Parce que non seulement on peut faire ces miroirs, mais on peut en faire de beaucoup plus grands, avec lesquels Alexandre, sur le conseil d'Aristote, vainquit le monde, non par la force des armes, mais par les œuvres de la science. J'en parlerai en son lieu. Et je ne crois pas qu'Aristote a su plus que ne savent quel-

(1) Brewer, *Op. tert.*, ch. XXXIII, p. 112. Per speculum fit reflexio speciei visibilis ad nos et oculus videt se per radium reflexum ad angulos rectos et videt alia per radios reflexos ad angulos obliquos. Et hæc reflexio variatur, quia si a plana superficie fiet reflexio, tunc unus radius reflectitur ad unum punctum ; si vero a concavo sphærico, tunc omnes cadentes in unam circulationem circa axem sphæræ reflectuntur in punctum unum et congregantur per hunc modum et fit combustio levium combustibilium, sicut per fractionem superius dictam et fortior. Unde vulgatum est quod speculo concavo ad solem posito ignis accenditur, cujus demonstrationem et figurationem transcripsi. Si iterum fiat reflexio radiorum solarium in fervido tempore a superficie ovalis figuræ vel annularis, possunt congregari omnes radii, qui cadunt in totam superficiem corporis specularis : et tunc, quia infinities infiniti radii congregantur, potest fieri combustio cujuscunque combustibilis, ut ligna comburantur et lapides calcinentur et metalla fundantur. Et hoc est unum de ultima et maxima potestate geometricæ ; præcipue cum poterit fieri hæc combustio in omni distantia quam volumus, ut omnis exercitus contrarius, et castrum, et civitas infidelium comburantur. Et patet possibilitas hujus rei, quia ubi pauci radii per fractionem, vel per speculum sphæricum congregantur, accidit combustio sensibilis, ut videmus. Ergo ubi infinities infiniti possunt congregari, fiet combustio completa. Et hoc docent auctores certi, et testantur possibilitatem hujus rei. Et jam per Dei gratiam factum est hoc speculum per sapientissimum Latinorum. Voir le texte de l'*Opus majus*, vol. I, IV, p. 115, donné plus haut et celui de l'*Opus tert.*, p. 43, également donné.

ques savants réunis les uns avec les autres. Je ne dis pas qu'il n'ait pas su plus de choses par lui-même, mais quelques savants travaillant ensemble feraient plus qu'il n'a fait lui-même, s'ils avaient de l'argent en quantité suffisante. » (1)

Non seulement ce texte nous dit que maître Pierre a terminé l'œuvre entreprise depuis trois ans, ce qu'il y a employé d'argent et ce qu'il en conçoit d'espoir pour l'avenir, mais encore il nous apprend que maître Pierre a laissé pour cela le *studium* et toutes les autres occupations nécessaires. Sans doute, il s'agit de l'étude poursuivie en elle-même, non de l'enseignement, puisque Roger Bacon nous a dit auparavant qu'il ne se soucie ni des discours, ni des combats de mots (*Op. t.*, p. 43). Quelles étaient les autres occupations nécessaires que maître Pierre a laissées en suspens ? Rien ne l'indique. Par le fait qu'il dispose librement de sommes considérables, qu'il emploie son temps comme il lui plaît, nous pouvons tout au moins conjecturer que ce n'est ni un Franciscain, ni un Dominicain. D'un autre côté, Roger Bacon, qui, au chapitre XXXIII, parle encore du travail entrepris depuis trois ans et en annonce, avec des détails précis, l'achèvement au chapitre XXXIV, doit être alors en communications constantes et fréquentes avec maître Pierre. Peut-être celui-ci est-il à Paris, comme sembleraient l'indiquer plusieurs des textes antérieurement cités.

En résumé, l'*Opus tertium* nous montre en maître Pierre un ma-

(1) BREWER, *Op. tert.*, ch. XXXVI, p. 116. Tetigi superius quod hoc genus congregationis potest fieri per reflexionem, et quod jam speculum factum est tanquam exemplar quoddam et indicium hujus miraculi naturæ ut possibilitas tanti operis videatur. Sed cum magnis expensis et laboribus factum est : nam artifex damnificatus est in centum libris Parisiensibus et pluribus annis laboravit, dimittens studium et alias occupationes necessarias. Sed tamen pro mille marcis non vellet neglexisse laborem, tum propter sapientiæ potestatem pulcherrimam, quam percepit, tum propter hoc quod de cætero potest facere meliora et paucioribus expensis : quia per experientiam didicit quæ priis nescivit Nec mirum si tantum expendit et tantum laboravit in primo opere, quia nunquam aliquis Latinorum scivit hoc attentare ante ipsum ; et mirum est quod ausus est aggredi tam ignotum et tam arduum negotium. Sed sapientissimus est, et nihil ei difficile est nisi propter defectum expensarum. Certe si duodecim talia specula haberent Aconenses et illi qui sunt ultra mare Christiani, ipsi sine effusione sanguinis pellerent Saracenos de finibus eorum, nec oporteret dominum regem Franciæ cum exercitu transire pro illa terra acquirenda. Et quando ibit, plus valeret ei habere illum magistrum cum duobus aliis, quam majorem partem exercitus sui, ne dicam totum exercitum. Quia non solum possunt hæc specula fieri, sed multa longe majora, quibus Alexander, de consilio Aristotelis, mundum non armorum potentia, sed operibus sapientiæ prostravit ; de quibus postea tangam loco suo. Et non credo quod Aristoteles plus scivit quam sciunt aliqui sapientes simul congregati. Non dico quin scivit plura quolibet per se sed aliquot simul juncti plura facerent quam ipse facit, si expensas sufficientes haberent.

thématicien et un expérimentateur, un alchimiste et un chercheur qui prend pour maîtres tous ceux dont il espère tirer quelque enseignement. Il connaît les lois de la propagation de la force et peut expliquer ce qui se produit quand on se sert d'un cristal sphérique ; il a construit un miroir comburant dont Roger Bacon vante les effets prodigieux.

L'*Opus tertium* nous présente encore un exégète incomparable, seul capable de corriger le texte corrompu des *Ecritures* et d'en exposer le sens littéral.

IV

Nous pouvons maintenant nous représenter assez exactement ce qu'est, pour Roger Bacon, maître Pierre de Maricourt.

C'est un mathématicien parfait — le seul avec Jean de Londres — sachant, par conséquent, tout ce qui a été fait avant lui et capable d'augmenter les connaissances acquises par ses prédécesseurs. Aussi est-il également versé dans toutes les parties des mathématiques, comme dans l'astronomie, l'optique et la science de la propagation de la force.

C'est le maître des expériences. Par la science expérimentale, il complète la médecine : il cherche les moyens de prolonger la vie humaine et demande ensuite à l'alchimie des produits qui lui permettent d'obtenir les résultats auxquels arrivent certains animaux, guidés par la nature elle-même. Par elle aussi, il complète l'astronomie en travaillant à douer d'un mouvement naturel l'astrolabe sphérique dont la mathématique lui fournit le plan ; l'optique et la géométrie, en construisant ce miroir comburant qui vaut plus que le trésor d'un roi. Il sait l'alchimie spéculative qui explique, par les éléments, la génération des choses et l'existence des êtres inanimés, comme l'alchimie opérative et pratique, qui enseigne à faire des métaux et des couleurs, mieux et en plus grande abondance que ne les donne la nature.

Comment maître Pierre s'est-il formé ? Comment s'y prend-il pour étendre les connaissances de ses prédécesseurs ? Il ne semble guère se soucier des écoles et des maîtres illustres : les autres hommes sont des ânes et des insensés, parce qu'ils s'occupent des subtilités du droit et des sophismes avec lesquels les maîtres ès arts ont gâté la médecine, la philosophie et la théologie. Indifférent aux discours et aux combats de mots, il ne poursuit que les œuvres de la sagesse. Sans doute, il recherche et utilise les livres pour toutes

les parties de la mathématique, pour l'alchimie, la médecine, la physique en général, mais surtout il a recours à l'expérience.

Non seulement il observe pour savoir si les affirmations qu'il trouve dans les livres sont conformes à la réalité, mais il institue des expériences pour lesquelles il se fait le disciple de la nature, des animaux et des hommes. S'agit-il, par exemple, de douer d'un mouvement naturel l'astrolabe sphérique, il considère, à la façon d'un moderne, beaucoup de choses qui suivent, en tout ou en partie, les mouvements des cieux, comètes, flots de la mer, herbes et plantes, puis raisonnant par analogie et travaillant en conséquence, il s'efforce de produire, en employant la pierre magnétique, les mouvements qui le conduiront à son but. S'agit-il de prolonger la vie humaine, il pense aux animaux, aigles, serpents, cerfs, et, persuadé que tout est donné aux brutes pour l'instruction des hommes, il cherche, en les observant, les secrets naturels qui expliquent la longue durée de leur existence. Personne de nos jours ne croit, plus que maître Pierre, qu'il faut obéir à la nature pour la vaincre, *natura, nisi parendo, non vincitur*.

A plus forte raison est-il soigneux de demander aux hommes ce qu'ils peuvent lui apprendre. On a montré de nos jours (1) que les connaissances scientifiques de l'antiquité se sont conservées, au moyen âge, sous forme pratique, chez les techniciens de l'Occident et de l'Orient. Maître Pierre a une vue analogue et veut remonter des connaissances techniques aux doctrines qu'elles supposent. Aussi recherche-t-il soigneusement les ouvrages de ceux qui fondent les métaux, travaillent l'or, l'argent, les autres métaux et les minéraux, comme tout ce qui concerne les soldats, les armes, les chasses, la culture et la mesure des terres.

De nos jours aussi on a vu, dans l'alchimie, l'astrologie, surtout dans la magie médiévales, un mélange de rêveries et de superstitions, avec des données positives et des pratiques fondées sur la connaissance des lois naturelles. C'est ce que voit clairement déjà maître Pierre : il examine ce que savent et ce que font vieilles femmes, magiciens, jongleurs, en s'attachant à séparer nettement — de ce qui est magique ou démoniaque selon les idées du temps — tout ce qui est l'œuvre de la nature ou des puissances naturelles.

Roger Bacon nous fait aussi connaître l'homme : maître Pierre n'a pas d'ambition. Il ne cherche ni les honneurs ni les richesses, quoiqu'il lui soit facile, s'il le voulait, d'acquérir les unes et les

(1) *Esquisse*, p. 204-205.

autres. S'il aime à interroger la nature, les choses, les animaux, les humbles qui savent parfois beaucoup de choses sans se croire pour cela savants, il dédaigne ceux qui s'occupent des subtilités du droit et des sophismes des maîtres ès arts, à plus forte raison ceux qui les enseignent, se refusant à vivre avec eux et même à leur communiquer ce qu'il sait. Les discours et les combats de mots ne l'intéressent pas, *mais il poursuit les œuvres de sagesse et se repose en elles*. Il est passionné pour la science et la recueille partout où il peut l'acquérir, mais il l'est plus encore pour la réalisation des œuvres qui donneront à l'homme plus de puissance, qui rendront la vie plus facile, meilleure et plus longue.

Manifestement Roger Bacon se présente à nous, dans ses ouvrages, comme un disciple, peut-être même un collaborateur de maître Pierre. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire tout ce qu'il écrit avant et après les passages où il est question de maître Pierre, tout ce qu'il a dit sur la mathématique, sur l'optique, sur la propagation de la force, sur la science expérimentale et sur l'alchimie. Comme maître Pierre, Roger Bacon s'attaque aux enseignements des écoles, à leurs élèves et à leurs maîtres, sans respecter les plus illustres, Alexandre de Halès, Albert de Böllstadt et Thomas d'Aquin ; comme lui encore, Roger Bacon s'adresse aux humbles et à ceux qui ne se donnent pas comme savants, pour s'instruire et découvrir la vérité : « Nous ne trouvons pas, dit-il, de maîtres utiles dès le temps de la jeunesse et ainsi nous languissons pendant toute la vie et nous savons peu de choses (1).... J'ai appris, dit-il encore, des choses plus utiles et plus dignes d'être connues des hommes simples qui n'avaient aucun nom dans l'étude que de tous mes maîtres les plus fameux » (2). Comme maître Pierre enfin, Roger Bacon construit des miroirs comburants : « Le premier, dit-il, m'a coûté 60 livres de Paris ; puis instruit par l'expérience, j'ai découvert qu'on pouvait arriver à faire mieux encore pour deux marcs ou 20 sous et même à meilleur compte » (3).

(1) *Op. tert.*, ch. XX, p. 65, le texte latin a été donné p. 299.

(2) *Opus majus*, I, ch. X, p. 23. Plura etiam utilia et digna sine comparatione didici ab hominibus detentis magna simplicitate, nec nominatis in studio, quam ab omnibus doctoribus meis famosis.

(3) CHARLES, p. 70 et p. 305. Royal library, 7 f., VIII, f. 4 : « Primum enim speculum constitit 60 libris parisiensium quæ valent circiter 20 libras sterlingorum ; et postea feci fieri melius pro 10 libris parisiensium. scilicet pro quinque marcis sterlingorum, et postea diligentius expertus in his, percepi quod meliora possent fieri pro duobus marcis, vel 20 soldis et adhuc pro minore ». — Ce texte semble bien justifier le texte donné par Charles en opposition à Brewer — nullum vidi qui sciat illas scientias nisi unum a quo hæc omnia didici transactis annis. Voir p. 299.

Peut-on voir, en outre, en maître Pierre, le théologien et l'exégète qui seul serait préparé à corriger les livres saints et à en donner une exposition littérale, l'homme qui aurait su les langues comme il savait les sciences, réalisant ainsi complètement l'idéal de Roger Bacon ? En d'autres termes, les cinq textes de la *Lettre* à Clément IV, de l'*Opus minus* et de l'*Opus tertium* désignent-ils un seul et même personnage et ce personnage est-il maître Pierre ?

Le savant homme de la première (1) a besoin d'être aidé dans les livres de langues étrangères, *dummodo in libris juvetur aliarum linguarum*, et certaines choses lui manquent qui pourront être fournies par d'autres, *quod illi homini deficit in hac parte potest sufficienter per alios haberi*. Ces deux formules sont assez vagues : certes il lui manque une bible grecque et hébraïque, avec le livre des Etymologies en ces langues. Par cela même qu'il a besoin de ce dernier, on peut supposer qu'il lui faut une aide, non seulement pour se procurer les livres, mais peut-être pour les traduire. Qu'il ait les connaissances scientifiques nécessaires, cela résulte directement du texte — *usque ad rerum proprietates et naturas in quibus stat sensus litteralis* — puisque le théologien dont il s'agit donnerait une *exposition assurée, expositionem certam*, du sens littéral. Cela est établi indirectement aussi, parce que Roger Bacon réclame constamment des interprètes la connaissance des langues et des sciences : implicitement donc il affirme que celui-là possède les sciences qui expose d'une façon assurée le sens littéral.

Les deux textes de l'*Opus tertium* (2) s'appliquent à ce personnage, comme l'indique la formule *nullus fuit unquam nisi ille sapiens*. Il sait bien la grammaire des Latins d'après Priscien ; il connaît suffisamment le grec et l'hébreu. C'est peut-être un contemporain de Robert de Lincoln, d'Adam de Marisco, comme le ferait supposer l'expression *perdurare* employée pour lui, tandis que Roger Bacon se sert pour ceux-ci de *durare*. Par induction nous pouvons affirmer, de ce qu'il n'a jamais eu son égal depuis le temps des saints pour corriger la lettre et exposer le sens littéral, qu'il a, des sciences, la connaissance exigée par Roger Bacon de tout interprète (3).

Cet homme incomparable pourrait, pour cette dernière raison,

(1) *Historical Review*, 1897, p. 516. Voir § II, p. 296.

(2) BREWER, *Opus tertium*, p. 88 et 94, cf. § III, p. 305-306.

(3) Les deux formules différentes, *laboravit per 30 annos* (Lettre) et *posuit fere quadraginta annos*, n'ont pas d'importance puisque Roger Bacon parle de lui-même comme ayant poursuivi des études pendant 20, 30 ou 40 années selon les manuscrits. Il amplifie ses louanges dans l'*Opus tertium*, comme on peut le constater pour maître Pierre et son propre disciple, Jean.

nous faire songer à maître Pierre, car il n'y a guère personne d'autre à qui Roger Bacon reconnaisse des connaissances aussi étendues. Mais maître Pierre avait-il touché à la théologie ? Roger Bacon parle, dans l'*Opus minus*, de deux hommes qui savent à Paris la vérité sur les tables astronomiques des Latins et des Hébreux. Très vraisemblablement, l'un d'eux est maître Pierre. Si le second est Bacon lui-même, il faudrait admettre que maître Pierre est le théologien très savant et l'excellent homme, dont l'autorité est invoquée par Bacon (1). Puis maître Pierre reproche aux juristes et aux maîtres ès arts de souiller le droit, la philosophie et la théologie, ce qui permet de supposer qu'il a touché lui-même à la dernière, comme au droit et à la philosophie (2). Enfin si l'on s'en rapporte au texte indiqué par Charles pour l'*Opus minus*, on est amené encore à voir en maître Pierre un théologien et un exégète comme un savant (3).

Ainsi il y a des raisons de supposer que maître Pierre connut les langues comme il connut les sciences, qu'il travailla à constituer et à expliquer les Livres saints, comme à découvrir les secrets de la nature et à construire des œuvres merveilleuses. Mais elles sont infiniment moins fortes que celles par lesquelles nous avons établi, d'après Roger Bacon, l'originalité du savant : elles nous permettent de dire qu'il n'est pas impossible que les textes relevés fassent allusion à maître Pierre. Or il y a des difficultés à ce qu'il en soit ainsi. D'abord nous admettrons difficilement qu'il y ait eu presqu'au même moment deux hommes d'un génie aussi vaste, embrassant l'étude des sciences et des langues, songeant à conquérir le monde par la science et par elle aussi, en l'appliquant aux livres saints, en y joignant une étude approfondie et comparée des langues, à constituer une exégèse et une théologie éminemment progressives. Et pour Roger Bacon, nous ne saurions douter qu'il ait vu et poursuivi ce double but. Puis les textes suggèrent eux-mêmes de fortes objec-

(1) BREWER, *Op. minus*, p. 320, cf. § II, p. 299.
(2) *Op. tert.*, p. 88, cf. § III, p. 305.
(3) CHARLES, p. 356 : « Trois chapitres servent de preuve à cette assertion (que le texte spirituel est faussé comme le sens littéral). La conclusion de tout ce traité, c'est qu'il faut enseigner aux théologiens beaucoup de sciences qu'ils ignorent : « Et si sciretur tota sapientia philosophiæ cum theologia, videretur tunc utilitas philosophiæ, quia sua utilitas consistit in quantum deservit theologiæ... Sed nullum vidi qui sciat illas scientias nisi unum a quo hæc omnia didici transactis annis 20. Sed possunt poni alia exempla quæ sunt valde necessaria theologiæ sicut innuitur. »

tions. Comment, par exemple, le même homme qui a passé 30 ou 40 ans à corriger et à exposer les livres saints peut-il se donner tout entier aux expériences, passer, par exemple, 3 ans à la construction d'un miroir, en renonçant pendant tout ce temps, à l'étude et à ses autres occupations nécessaires? Enfin il y a des raisons, comme nous avons vu déjà, d'identifier maître Pierre avec Pierre Pérégrin, et Charles (1) sur ce point présente une argumentation convaincante. Il y a à la Bibliothèque Nationale (manuscrits latins, 7378) un recueil intitulé *Geometria*. Au folio 67 commence l'*Epistola Petri Peregrini de Maricourt ad Sygerium de Fontancourt, militem, de magnete*. L'identité du nom, la concordance des dates, l'analogie des idées invitent, dit Charles, à faire du maître de Roger Bacon et de l'auteur du *De magnete* un seul et même personnage. Si Cousin traduit par Marnecourt, le *Maharniscuria* du manuscrit de Douai, on peut traduire par *Maricourt*(1) le *Mahariscuria* des manuscrits de Londres et d'Oxford. Puis un manuscrit de Leyde où figure l'*Epistola Petri Peregrini de Maricourt* porte la date de 1269 et Roger Bacon écrivait, en 1267-1268, l'*Opus majus*, l'*Opus minus* et l'*Opus tertium*. Enfin Charles note de singulières ressemblances avec maître Pierre et Pierre Pérégrin. Maître Pierre est le maître des expériences et s'emploie aux travaux mécaniques. Pérégrin est un observateur habile, pour qui les mains sont aussi nécessaires que l'esprit à la découverte de la vérité (2). Pérégrin, comme maître Pierre, dédaigne ceux qui s'intitulent des savants, *debiles inquisitores*, comme dira Bacon lui-même. Pérégrin veut profiter des propriétés de l'aimant pour mettre en mouvement l'astrolabe sphérique dont nous avons attribué à maître Pierre la construction. Comme maître Pierre, Pérégrin s'applique à l'optique ; il vante les merveilleux effets de la réfraction et dit qu'il écrira un ouvrage sur la construction des miroirs (3). Pérégrin sait sur la boussole et l'aimant des choses qu'ignorent ses contemporains. Il indique un mode de suspension de l'aiguille très ingénieux et de bons moyens d'aimantation. Il a une main très habile et une imagination féconde. Il décrit un petit appareil d'un mouve-

(1) *Maricourt* est une commune de 467 habitants, avec une superficie de 752 hectares sur la rive droite de la Somme, dans le canton de Combles et l'arrondissement de Péronne, avec une brasserie, une briqueterie et des forges. — Il y a aussi un *Meharicourt* dans l'arrondissement de Montdidier, canton de Rosières, près de 1.100 habitants, avec fabriques de bonneteries, de laine, de fouets.

(2) Libri a donné une copie incomplète du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, imprimée selon lui à Augsbourg en 1558, *Hist. des math.*, II, p. 487 : « *In occultis operibus multum indigemus industria manuali* ».

(3) Libri, *Ibid.*, « *In libro de operibus speculorum narrabimus* ».

ment perpétuel, fondé sur les propriétés de l'aimant — ce qui est, selon Libri, une erreur très savante pour le XIIIe siècle — et il a peut-être soupçonné la déclinaison (1).

La comparaison qui nous permet d'identifier maître Pierre et Pérégrin ne nous autorise pas à faire de celui-ci un théologien et un exégète. Dira-t-on que Pierre Pérégrin — insoucieux de communiquer ce qu'il sait à ceux qu'il considère comme des ânes et des insensés — ne nous a rien laissé de son œuvre exégétique et théologique ? Mais il resterait à savoir pourquoi il a écrit le *De Magnete*. Il resterait surtout à fournir la preuve positive qu'il fut bien théologien et exégète. En attendant qu'on nous l'apporte, nous devons affirmer que Roger Bacon a subi l'influence de deux maîtres éminents qui l'ont initié l'un à la recherche scientifique, l'autre à la connaissance des langues, à la critique et à l'exégèse sacrées. Sans leur attribuer toute la valeur que comporteraient ses éloges (2) — s'ils venaient d'un homme vraiment impartial et habitué à juger objectivement — il faut reconnaître que l'un et l'autre sont ses précurseurs et des précurseurs dont le souvenir mérite d'être conservé. En particulier le Picard Pierre Pérégrin de Maricourt, qui donne en tout et partout la prééminence aux recherches expérimentales, ne saurait être oublié de ceux qui s'intéressent aux progrès de la science et de la philosophie positives.

FRANÇOIS PICAVET.

(1) Bridges dit, à plusieurs reprises, qu'il reproduit Charles parce que son ouvrage est devenu fort rare. Nous le faisons pour une raison semblable et surtout pour montrer que cet ouvrage, écrit il y a plus de 40 ans, a conservé une valeur incontestable et vient d'un maître. On ne saurait trop regretter qu'on n'ait pas conservé dans sa famille les nombreux matériaux qui, dit-il, p. 334, pourraient faciliter l'édition des œuvres de Bacon, que l'Angleterre doit à une de ses plus grandes renommées (Nous savons, grâce à l'obligeance de la fille d'Emile Charles, aujourd'hui Madame Louise, femme de notre collègue de la Faculté des sciences de Caen, que ces matériaux n'existent plus).

(2) Pour se rendre compte de l'exagération de ses éloges comme de ses critiques, il suffit de voir ce qu'il dit d'Albert le Grand et d'Alexandre de Halès, dont il réduit la valeur dans une mesure inacceptable pour un historien désintéressé ; puis de Robert de Lincoln, rapproché de Salomon qui a possédé la sagesse parfaite ; de son disciple Jean auquel il dit avoir appris tant de choses en si peu de temps grâce à la méthode qu'il doit en partie à maître Pierre.

LA

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN ROUMANIE

La quesion à l'ordre du jour en Roumanie c'est la réforme de l'enseignement supérieur. Actuellement nos universités sont organisées en grande partie sur le modèle des universités françaises. Cette organisation, qui laisse beaucoup à désirer en France, est encore moins satisfaisante pour nous. Aussi on sent de plus en plus le besoin de réformer notre enseignement supérieur, non plus d'après un modèle étranger, mais d'après les exigences de notre peuple. En conformité avec ce principe nous avons publié dans le journal *Universul* une série d'articles. En voici, à titre de curiosité, les idées directrices.

Pour trouver la nouvelle direction qu'il faut donner à nos universités, il est nécessaire de connaître leur mission actuelle et la façon dont elles accomplissent cette mission. La comparaison entre les besoins sociaux d'aujourd'hui et ceux qui ont créé en 1864 les universités de Bucarest et de Jassy, nous fera comprendre les changements correspondants devenus nécessaires dans l'organisation de ces universités. Les universités roumaines ont eu pour mission de former les fonctionnaires et les professions libérales dont notre jeune Etat avait besoin. La Faculté de droit était destinée à former les fonctionnaires administratifs et judiciaires, les avocats. Les Facultés des sciences et des lettres étaient destinées à former les professeurs de l'enseignement secondaire. La Faculté de médecine, destinée à former des médecins et des fonctionnaires sanitaires. Nos

universités ont cru pouvoir accomplir cette mission en instituant de nombreux examens, pour s'assurer de l'étendue du savoir de leurs diplômés.

Notre enseignement supérieur a été jusqu'à présent oratoire et mnémonique. Le rôle du professeur a été d'enseigner la science. Le rôle de l'étudiant de l'apprendre. Sans doute nous avons eu des professeurs qui ont contribué au progrès de la science. Mais leurs travaux se sont produits en dehors de la vie universitaire. Aussi nos universités ont créé des candidats aux fonctions, candidats possédant, pour la plupart, des connaissances étendues dans leur spécialité, mais nullement préparés pour contribuer au progrès de la science.

Ce défaut de notre enseignement supérieur a passé inaperçu aussi longtemps qu'il y a eu des places vacantes dans les fonctions publiques. Le savoir donné par l'Université a suffi pour faire un magistrat, un professeur. Ceux qui ont été doués d'une intelligence vive, de l'esprit d'initiative, se sont distingués par leur propre mérite, plutôt que par l'influence de l'Université. Nos universités n'ont pas fait l'éducation de l'initiative, ni de l'esprit d'investigation scientifique. On le voit clairement aujourd'hui, quand leurs diplômés ne trouvent plus de place dans les fonctions auxquelles ils se destinaient. La plupart sont incapables de gagner leur vie et préférent les fonctions les plus modestes. Mais le nombre de ces fonctions n'est pas non plus sans limite. Il est temps de penser au péril d'une série de déclassés et de le prévenir en partie par la réorganisation de nos universités.

D'autre part, de nouveaux besoins sociaux se font sentir. L'indépendance politique conquise devait nous acheminer vers l'indépendance économique. Dans ce but on a créé des écoles agricoles et des fermes-modèles, pour faciliter l'industrialisation de l'agriculture. On a créé des écoles professionnelles et on a encouragé le développement de notre petite industrie et la formation de la grande par des taxes douanières élevées et par des avantages accordés à l'industrie nationale. On a créé enfin des écoles de commerce et une marine commerciale, pour aider au développement de notre commerce.

Ces mesures sont excellentes, mais ne suffisent pas. La difficulté du développement de notre grande industrie tient à plusieurs causes, parmi lesquelles le défaut du personnel dirigeant. L'Université

devra préparer également aux professions économiques. La science leur est aussi nécessaire qu'aux professions libérales. La science domine de plus en plus la vie économique ; elle devient chaque jour plus utile à l'agriculture, à l'industrie et même au commerce. Il faut mettre la science au service de l'agriculture et de l'industrie, a dit S. M. le roi Charles Ier en son discours tenu à l'exposition pour l'avancement des sciences.

La nouvelle mission de l'Université s'impose par le péril d'un prolétariat intellectuel et par l'exigence de notre indépendance économique. Ce sont les professions productives qui contribuent à la prospérité matérielle d'un peuple.

L'indépendance politique de notre pays a une autre conséquence encore. La constitution adoptée d'après le modèle des états étrangers, est de beaucoup en avance sur la pratique constitutionnelle. Il est donc nécessaire de faire l'éducation civique de notre peuple. C'est à l'Université que revient encore la charge d'éveiller la conscience civique et nationale, de former un courant qui détermine chaque Roumain à être un facteur conscient de la souveraineté nationale.

A côté de la prospérité matérielle, l'Université doit contribuer à la prospérité morale du peuple roumain. Celle-ci dépend en premier lieu de la force morale de chaque Roumain. En second lieu elle dépend du degré de manifestation des Roumains dans le domaine des sciences, des lettres et de l'art. La vitalité d'un peuple se mesure d'après la contribution qu'il apporte au patrimoine de l'humanité.

Appelés à la vie civilisée des peuples occidentaux, nous devons faire la preuve de notre vitalité. Nous devons contribuer au progrès de la science, apporter une note originale dans l'art et la littérature. D'où il résulte une autre mission pour nos universités. Elles doivent devenir un foyer de science. En dehors de l'enseignement général, en dehors de l'enseignement appliqué aux professions, elles doivent faire des investigations scientifiques.

En résumé, selon nous, l'enseignement supérieur de Roumanie doit préparer : 1) aux professions libérales et économiques ; 2) il doit préparer des hommes bien adaptés à notre vie sociale, des citoyens roumains ; 3) enfin, il doit préparer une élite intellectuelle, qui contribue au progrès de la science, de la littérature, de l'art et de la politique.

Comment organiser les universités pour qu'elles accomplissent leur triple mission ? Pour accomplir son rôle d'institution supérieure de culture générale, l'Université doit constituer un tout organique : les Facultés doivent se prêter un concours mutuel, il doit y avoir des cours communs pour les diverses Facultés. La science n'est pas divisée en compartiments clos. La spécialisation est légitime, puisque les facultés de l'homme sont limitées, mais on a besoin de connaître les vérités fondamentales des sciences : il y aura donc des cours obligatoires : ceux qui forment la base d'une spécialité, et des cours facultatifs parmi lesquels l'étudiant devra en choisir un certain nombre.

Pour accomplir son rôle de haute école professionnelle, l'Université devra adapter l'enseignement appliqué aux diverses professions. L'étudiant sera tenu à étudier la pratique de la profession à laquelle il se prépare, afin de se rendre compte de l'utilité du savoir enseigné par l'Université.

Enfin, pour accomplir le rôle d'atelier de la science, l'Université devra être largement douée des séminaires, laboratoires et cliniques nécessaires.

Nous touchons ainsi à la question des méthodes de l'enseignement supérieur. Notre enseignement, qui a été jusqu'à présent oratoire, devra devenir en partie didactique et autant que possible expérimental. La leçon la plus utile est celle que nous tirons nous-mêmes en présence des choses. La méthode expérimentale est la plus propre à communiquer les connaissances et en même temps la plus éducative. Elle développe l'esprit d'observation, de réflexion et d'initiative, forme le jugement et fortifie la volonté. Ces qualités sont plus estimables que l'étendue des connaissances. Leur formation sera l'objet de nos universités.

G. ASLAN.

L'ÉCOLE NORMALE EN 1816-1818

En 1815, entrait à l'Ecole normale un jeune homme qui avait beaucoup de goût pour la poésie. Né à Paris le 8 juillet 1797, Delcasso était fils d'un conventionnel ami de Lanjuinais. A sa sortie de l'Ecole, il fut nommé répétiteur à Douai, puis à Thionville ; en 1827, il était nommé à Strasbourg, devenait professeur à la Faculté en 1830, et en 1855, recteur de l'Académie de Strasbourg. Il mourut le 15 janvier 1887 (1).

Delcasso était en relations assez suivies avec Victor Cousin, qui lui témoignait toujours beaucoup d'intérêt, et auquel il recommandait sans cesse des jeunes gens de l'Université de Strasbourg (2). Un jour, vers 1850, il lui adressa ses souvenirs sur l'Ecole normale de 1816 à 1818, mais en vers. Cette *Epître à Victor Cousin*, inédite, je crois, est assez bien tournée pour qu'il y ait quelque intérêt à la publier. C'est, en effet, une page de l'histoire de l'Ecole où nous voyons maîtres et élèves et où se reflètent bien les sentiments éprouvés par eux.

F. Chambon.

Épître à Victor Cousin

Souvenirs de l'Ecole normale, 1816-1818

Je n'ai pas oublié, tu le sais, mon cher maître,
Ces grands jours où mon cœur apprit à te connaître,
Alors qu'au Vieux Plessis (3), pour la première fois,
Descartes rajeuni nous parlait par ta voix.
Les temps étaient amers : la guerre et la famine
Avaient dans le pays promené la ruine.
Paris, voyant encore imprimés sur ses murs
De deux invasions les stigmates impurs,
S'indignait ; mais du sein des publiques souffrances
Les âmes se livraient aux vagues espérances.
Sous le sceptre indulgent d'un roi littérateur,
La France, par degrés, restaurait sa grandeur,

(1) Cf. Chéruel, dans l'*Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale*, 1888.
(2) Lettre en faveur de M. Himly.
(3) « Les cours des Facultés des lettres et des sciences se faisaient alors dans l'ancien collège du Plessis, contigu à celui de Louis-le-Grand ».

Et, pour reconquérir sa puissance éclipsée,
Redemandait d'abord l'empire à la pensée.
Age de paix, de trouble et de création !
La liberté, la force et l'inspiration,
Tout fermentait ; chacun, selon sa fantaisie,
Renouvelait les lois, les arts, la poésie.

Dans le grand tourbillon faible atome jeté,
Je roulais au hasard par la foule emporté.
En ce moment de crise et de fiévreuse étude,
Quand je cherchais ma route avec inquiétude,
Un ami (1) vint à moi qui, me prenant la main,
De l'Université me montra le chemin.
Là, je trouvai Guénaud, le docteur débonnaire (2),
Qui doucement régnait sur notre séminaire :
Dans l'institut normal, je fus sans peine admis (3).
Asile heureux ! j'avais pour maitres tes amis,
Loyson (4), poète aimable, apprenti publiciste,
Larauza (5), fin critique et délicat linguiste,
Tous deux jeunes, brillants, riches d'ambition,
Tous deux trop tôt ravis à notre affection !
Cardaillac (6), esprit droit, compassé, méthodique,
En quatre points distincts nous dictait sa logique.

(1) « M. Pagès, de Grenoble, chef du bureau de la *librairie*, dont M. Villemain était directeur au ministère de la police. C'était un homme instruit et considéré, ami de Casimir Perier, et fréquentant des salons où il voyait Royer-Collard, Villemain, Cousin et Loyson. Il me présenta à M. Guéneau de Mussy ».

(2) « M. Guéneau de Mussy, médecin estimé, était un janséniste raide et froid, mais juste et bienveillant. Il avait pour mission de soumettre l'école à une discipline étroite, en matière d'études, de pratiques religieuses et d'opinions politiques. Il s'acquittait de cette tâche ingrate avec mesure et douceur » (*Note de M. Delcasso*). — Né à Semur le 11 juin 1774, François Guéneau de Mussy fut exclu, en 1795, de l'Ecole polytechnique pour ses opinions politiques. Il fit alors sa médecine. Reçu docteur en 1803, il devint médecin du comte d'Artois en 1813, et directeur de l'Ecole normale en 1815. Il quitta ce poste en 1821, lorsque l'abbé Frayssinous devint grand maître de l'Université. — Guéneau de Mussy est mort le 30 avril 1857.

(3) « Le malheur des temps ayant empêché le concours, je fus simplement examiné par Charles Loyson, maître de conférences à l'Ecole et chef de bureau au ministère de la justice. Dans un charmant tête-à-tête, il me jugea avec indulgence, et je fus reçu ».

(4) « Dans cette énumération, je n'ai voulu comprendre que les maîtres auxquels ont eu affaire les élèves de ma promotion, depuis 1815 jusqu'en 1818 ». — Ch. Loyson, né à Château-Gontier le 13 mars 1791, après avoir enseigné en province, entra en 1811 à l'Ecole comme répétiteur. — On lui attribue généralement le règlement de 1815. Nous y reviendrons dans un prochain article. Cousin prononça à ses funérailles, le 29 juin 1819, un discours reproduit dans ses *Fragments littéraires* (Paris, Didier, 1843, 8°), p. 62.

(5) Larauza (Jean-Louis), né à Paris le 8 mars 1793, mort le 29 septembre 1825. Après avoir professé la rhétorique au collège d'Alençon, il fut nommé en 1815 maître de conférences des langues anciennes et de grammaire générale à l'Ecole normale. Cousin prononça un discours sur sa tombe (*Fragments littéraires*, 64-8).

(6) Cardaillac, né au château de Lotraine (Lot), le 16 juillet 1766 ; fut détourné par la Révolution de la vocation ecclésiastique, et entra dans l'Université, enseigna la philosophie au collège de Montauban, puis à Paris au lycée Henri IV. Après avoir suppléé La Romiguière à la Sorbonne, il devint inspecteur d'académie. Il mourut à Paris le 22 juillet 1845.

De Locke et de Bacon interprète savant,
Thurot dans l'être humain descendait plus avant.
Jouffroy, pâle, pensif, replié sur son âme,
Du monde intérieur nous expliquait la trame.
Penseur ingénieux, enthousiaste, ardent,
Viguier (1) nous captivait par un autre ascendant,
Novateur avec goût, classique avec réserve,
Châtiant le discours sans étouffer la verve.
Mablin (2), dont le savoir égalait la bonté,
Avait tout lu, compris, retenu, commenté ;
Vivant avec Platon, Eschine et Démosthènes,
Il pouvait parler grec comme un enfant d'Athènes.
De sa philologie épanchée à pleins bords
Tandis qu'il nous versait les opulents trésors,
Patin (3), qui pressentait la palme académique,
Ressuscitait Eschyle et son drame héroïque,
Ces rois et ces Titans dont le front indompté
Succomba, sans faiblesse, à la fatalité.
D'autres encor, nourris d'une exquise doctrine,
Nous faisaient respecter leur saine discipline,
Burnouf, bon traducteur, sage grammairien,
Rochette l'érudit, Naudet l'historien,
Qui des textes meurtris rajustant les blessures,
Et débrouillant le sens des légendes obscures,
Déchiffraient avec nous les fragmens incompris
Et des noirs papyrus les augustes débris.

Deux maitres, surtout chers à la faveur publique,
Régénéraient alors l'histoire et la critique :
L'un austère, profond, interposant les faits,
A leurs causes toujours rattachant les effets,
Subordonnait aux lois d'un esprit dogmatique
La guerre, les traités, les mœurs, la politique ;
L'autre, habile à jouer autour des cœurs charmés,
Evoquant devant nous les auteurs renommés,
Nous montrait l'éloquence en son habit de gloire,
Fière, la lance au poing et prompte à la victoire,
Mais sans prendre souci des règles du tournois
Qu'imposait Aristote aux rhéteurs d'autrefois.
Si Guizot remontait aux principes des choses,
Villemain les suivait dans leurs métamorphoses.
Sur le mont où jadis enseignait Abélard,
Chacun d'eux s'était fait un beau domaine à part :
Ils régnaient tour à tour sur la foule attentive
Par l'attrait sérieux du don qui la captive.

(1) Epagomène Viguier, qui fut directeur des études de l'Ecole.
(2) Jules Simon est moins élogieux sur l'abbé Mablin. Cf. *Le Soir de ma journée.*
(3) Cf. Un normalien de 1812 dans *Revue internationale de l'Enseignement*, XXXIX (1900), 537-42.

Mais au hardi penseur un prix était offert ;
A toi, vaillant athlète, un champ restait ouvert :
La maîtresse du vrai, la reine de l'école
Dans sa cour solitaire attendait ta parole.
De son culte déchu les élémens épars,
Follement égarés, flottaient de toutes parts :
Là s'agrégeaient tout seuls les aveugles atomes ;
Ici, la fantaisie agitait ses fantômes ;
La raison supprimait les sens, qui sans façon,
S'insurgeant à leur tour, supprimaient la raison.
Réalistes épais, maigres idéologues,
Mystiques nébuleux, docteurs criards et rogues,
Se livraient furibonds à d'éternels débats,
Et le doute, en riant, assistait aux combats.
Quelques nobles esprits, à l'aspect de la rixe,
Gémissaient du désordre et cherchaient un point fixe :
Le bon Laromiguière interrogeait le moi,
Biran la conscience, et de Bonald la foi ;
Lamennais, inconnu, préparait en silence
Les fougueux plaidoyers contre l'indifférence.
Déjà Royer-Collard avait, pour nos Français,
Répété les leçons du bon sens écossais ;
Mais du grave orateur la voix puissante et chère
Allait pour la tribune abandonner la chaire,
Et, comme il prévoyait les orages brûlants
Que les partis rivaux nourrissaient dans leurs flancs,
Il confia la lutte à ton bouillant courage,
Et son jeune héritier fut son plus bel ouvrage.

De quelle émotion nos cœurs étaient serrés
Quand de ton tribunal tu montas les degrés,
Pour contrôler, juger et remettre en leur place
Les systèmes rivaux qu'étonnait ton audace :
Car ils étaient tous là pour t'entendre, ou du moins
S'étaient fait suppléer par d'illustres témoins.
Garat, qui fut l'honneur des écoles normales,
Foy, l'éloquent patron des causes libérales ;
L'audacieux Volney, l'inflexible Destutt,
Par le siècle défunt légués à l'Institut ;
C'étaient l'abbé de Pradt et l'évêque Grégoire,
Et la Convention avec le Directoire,
L'élite du barreau, la fleur des parlements,
Constant, l'écho discret des penseurs allemands,
Perrier, Chateaubriand, Marchangy, Lafayette,
Les *Débats*, la *Minerve* et jusqu'à la *Gazette*.
Défenseurs du pays, du pouvoir ou de Dieu,
Ils venaient de partout, gauche, droite ou milieu,
Et tous, en t'écoutant, retenaient leur haleine,
Interdits et charmés sous ta voix souveraine.

Ah ! c'est qu'il était beau l'orateur inspiré,
Quand, d'un rayon divin le regard éclairé,
Debout, il annonçait à la France nouvelle
Dans sa vaste unité la science éternelle !
Devant toi s'effaçaient, comme rêves menteurs,
Ces faux dieux entourés de tant d'adorateurs,
Simulacres sans corps, mirage vide et terne,
Que voit passer Socrate au fond de sa caverne.
Toi, loin des spectres vains, tu détournais nos yeux
Vers la pure clarté, vers le soleil des cieux ;
Pour nous apprendre à voir, à juger, à connaître,
Tu montais avec nous du phénomène à l'être,
Car le corps et l'esprit, le vrai, le beau, le bien
Ont dans l'être absolu leur cause et leur soutien.
Oui, la matière est bonne ; un souffle court en elle,
La forme, la nourrit, la rend féconde et belle,
Des fluides subtils règle le mouvement
Et propage la vie avec le sentiment.
Oui, la pensée est sainte, active, et dans l'espace
Plus prompte que l'éclair, glisse, passe et repasse,
Commande en souveraine aux éléments divers,
Orne, épure, agrandit, gouverne l'univers.
Du sein même de Dieu cette vive lumière
Par la création descend dans ~~la~~ matière,
Et, reprenant son vol loin du terrestre lieu,
De degrés en degrés remonte jusqu'à Dieu.
Du songe de Jacob c'est l'échelle mystique,
C'est du divin Platon la chaîne symbolique ;
L'idée aux ailes d'or, ange médiateur,
Unit la terre au ciel et l'homme à son auteur.

Ainsi, dans ces beaux jours de jeune confiance,
Nous redisions en chœur l'hymne de la science.
Quelques-uns, toutefois, faible minorité,
Du brillant professeur frondaient l'autorité :
« Eh quoi ! nous disaient-ils, l'éternelle harmonie,
« Est-ce le dernier mot de ce puissant génie ?
« Il n'est pas neuf ». D'accord : le vrai sur terre est vieux ;
Tous les sages l'ont vu : Platon eut pour aïeux
Parménide, Zénon, Timée et Pythagore,
Et même en Orient de plus anciens encore.
Descartes se rallie à ce cycle lointain
En passant par Anselme et par saint Augustin.
La raison dans leur temps suscite ses apôtres,
Et les derniers venus s'inspireront des autres,
Le solide savoir se construit lentement ;
Chacun porte, en son jour, sa pierre et son ciment.
L'édifice a beaucoup d'architectes... qu'importe,
Si l'ordonnance est bonne et la structure forte ?
Fille auguste de Dieu, l'immuable beauté
N'affecte point des airs d'originalité ;

Et tandis que l'erreur change et se renouvelle,
La vérité persiste en sa grâce immortelle.
Pontife de son culte antique et vénéré,
Tu reçus à ton tour l'héritage sacré,
Le radieux flambeau qui, par les mains des sages,
Va d'école en école, éclairant tous les âges.

Depuis, la France a vu deux révolutions
Déchaîner en son sein leurs folles passions.
L'anarchie enfanta ses systèmes bizarres,
De la société réformateurs ignares ;
D'autres, plus circonspects, plus graves, plus instruits,
Du long travail des temps ont exploité les fruits.
La main sur le scalpel, l'œil sur le microscope,
Cherchant le germe enclos dans sa frêle enveloppe,
Ils ont analysé le globule mouvant ;
Ils ont mis au creuset l'homme et le Dieu vivant ;
Et, dans les réactifs d'une haute alchimie,
De l'être et du néant fondu l'antinomie.
L'un veut le dualisme, un autre l'unité,
Celui-ci plus profond vise à l'identité,
Mélange incohérent d'hypothèses sans nombre
Où luit un peu de jour à travers beaucoup d'ombre.
Tous, divisés entre eux, mais unis contre toi,
Du nouvel éclectisme ont ébranlé la foi :
Et cependant le maître, à l'écart et tranquille,
Causait avec Condé, Turenne, Longueville,
Interrogeait Arnauld, cherchait à Port-Royal
Un écho de Nicole, un souffle de Pascal ;
Sévigné, Scudéry, Lafayette, Corneille
Du grand siècle naissant lui disaient la merveille
Dans ce langage pur, exquis, riche et discret
Dont il leur emprunta le merveilleux secret.
Assis sur les hauts lieux, entre ces nobles têtes,
Il écoute de loin le bruit des tempêtes,
Regardant en pitié ces efforts impuissants
Qui ne prévaudront pas contre le vieux bon sens.

Delcasso.

QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

I. — Discours prononcé à la distribution des prix du lycée Charlemagne, par M. Berteaux.

Vous venez d'entendre un beau discours, très intéressant par les souvenirs du temps passé qu'il évoque, par les curieux détails rétrospectifs qui y abondent, très suggestif aussi par le désir qu'il éveille en vos esprits de soumettre à l'épreuve de l'expérience personnelle le voyage de nos jours en Angleterre.

En l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher de constater qu'il y a dans notre vieille et grande maison du lycée Charlemagne, une constance remarquable dans les traditions, et mon souvenir ému allait tout droit à un homme dont j'ai été ici même l'élève, M. Mothéré, qui, avant et comme M. Bastide, était à la fois un lettré tout pénétré de la culture antique et un professeur convaincu de cette langue anglaise qui se parle aujourd'hui sur la plus grande partie des deux hémisphères.

Ma pensée allait aussi à mon premier voyage en Angleterre, aux séjours dans ce pays qui l'ont suivi et qui m'ont permis, en pénétrant davantage dans l'intimité des familles amies, de mieux comprendre toutes les fortes qualités de cette grande race : l'activité, l'initiative, l'audace dans les entreprises, la fermeté et le sang-froid aux heures d'épreuve ; toutes ses qualités de cœur aussi : l'accueil un peu réservé d'abord, mais combien cordial ensuite, la constance dans les amitiés, la sûreté dans les relations.

Ce qui a été d'abord sympathie et affection entre certains hommes s'est transformé, depuis quelque temps déjà, en une entente cordiale entre les deux nations. Ceux qui, par leur situation politique, ont pu être, tant soit peu, les ouvriers de ce rapprochement amical, se félicitent d'y avoir contribué pour l'avantage commun du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de la République française.

Mais aussi bien, mes jeunes amis, tout dans la fête d'aujourd'hui n'est-il pas pour celui qui vous parle en ce moment comme une évocation de son passé ? Au risque d'encourir le reproche, que le jeune âge

adresse volontiers à l'âge mûr, d'insister sur les souvenirs, permettez-moi de vous faire faire, et aussi rapidement que possible, un petit voyage, à mon tour.

Il ne nécessitera pas le déplacement dans l'espace, mais il vous faudra rétrograder avec moi d'une quarantaine d'années dans le temps. C'est ici même, au grand lycée Charlemagne, mais au lycée Charlemagne de la fin du second Empire, que je veux vous conduire.

Et d'abord le cadre : il n'a pas changé ! Je n'y étais pas revenu depuis novembre 1869 ; les existences très occupées ont de ces nécessités. Lundi dernier, je rendais visite à votre excellent et si distingué proviseur : je venais le remercier d'avoir fait appel à l'ancien camarade que je suis pour la présidence de votre distribution des prix, et de m'avoir désigné à cet effet, au vice-recteur de l'Académie de Paris et au grand maître de l'Université qui m'ont fait l'honneur de ratifier cette désignation.

Je regardais la cour du lycée où seul avait disparu le grand arbre du fond et je n'y constatais d'autre nouveauté que la marquise vitrée continue qui règne au-dessus de vos salles d'études, nos classes d'autrefois.

Le tambour venait d'annoncer par son roulement la sortie : bien sûr, j'allais voir apparaître, à sa place coutumière, notre ancien proviseur M. Nouseilles, si bienveillant et si respecté, encore une tradition qui se perpétue dans notre maison. Il portait invariablement dans sa tenue la marque d'une époque déjà disparue : redingote puce et cravate de surah crème entourant plusieurs fois le col blanc. Là, à l'endroit même où je me trouvais, sur la galerie, allait se placer pour surveiller le départ, notre censeur, beaucoup plus moderne, M. Broca. Par son apparence imposante, il nous inspirait une certaine crainte. Peu d'entre nous avaient pu découvrir le cœur si chaud et si tendre même qu'il dissimulait derrière son apparente froideur, et c'était tant mieux, car nous eussions été tentés peut-être d'abuser de son indulgence.

Et pendant que son coup d'œil embrassait toute la cour, pendant que nos maîtres MM. Boissier, de la Coulonche, Lemaire, Bernage, Hauser, Orcel, Boutet de Monvel, Crépin, Brissaud, Sayous, Combemale, Busy, s'attardaient un moment à deviser entre eux, pendant que les externes libres s'envolaient joyeusement, nous, les élèves des institutions Massin, Favart, Jauffret, Verdot, nous nous rangions sur deux rangs aux emplacements accoutumés.

J'y revoyais, sous leurs traits d'autrefois, mes anciens camarades retrouvés plus tard dans la vie.

Des hommes politiques comme Léon Bourgeois et Charles Dupuy, qui l'un et l'autre ont été présidents du Conseil, présidents de la Chambre des députés, ministres de l'Instruction publique, comme Jules Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales, Réveillaud, député de la Charente-Inférieure, Cavaignac, auquel nous allions faire dans la grande salle de la Sorbonne, à la distribution des prix du concours général de 1868, une si retentissante ovation ; des universitaires célèbres comme le vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Liard, comme votre excellent proviseur M. Dhombres, comme votre professeur M. Pacaut, comme Bémont, Gazeau, Mesplé ; des publicistes comme cet espiègle Pierre Giffard, comme Jules Dietz, qui se faisait une spécialité de conquérir, sans l'apparence d'un effort, tous les prix d'honneur au concours général ; des

magistrats comme Adrien Cambecèdes, Katz, Paul Moré ; des avocats comme Defert, Dubasty, Dazet ; des avoués comme Gustave Cahen et Roche ; des professeurs à la Faculté de médecine, des médecins des hôpitaux comme Brissaud, Talamon, Desnos ; des diplomates comme Léon Deslandres ; des administrateurs comme Berseville et Dupré qui dirigent respectivement les journaux officiels et l'Imprimerie Nationale ; des industriels et des commerçants : Petitpont, Louis Moré, Ruch, Laroche Joubert. J'y revoyais enfin toute cette pléiade d'officiers, que j'ai retrouvée depuis à l'heure où j'étais ministre de la guerre : les généraux Coronat et Archinard, de l'armée coloniale, Léon Durand, nommé ces jours-ci au commandement du premier corps d'armée, Faurie et Hugues de l'armée métropolitaine, le colonel d'artillerie Henry, qui emporta de haute lutte en 1868, au concours général, le prix d'honneur de mathématiques spéciales, les colonels Holender, Alix, tant d'autres encore que j'aperçois distinctement d'ici, non pas comme ils sont aujourd'hui, mais comme ils étaient alors, presque des enfants, de tout jeunes hommes, pas bien élégants dans leur mise, je vous assure, car nous ne nous piquions pas d'élégance, mais pleins d'ardeur, d'entrain et d'espérance.

Ce n'était pas, en effet, au lycée Charlemagne qu'il fallait chercher les petits crevés, comme on désignait alors d'une appellation peu académique les fashionables de l'époque. Notre lycée était au plus haut degré un lycée démocratique. Il s'alimentait, comme recrutement local, parmi les fils des commerçants, des industriels, des artisans, des petits rentiers du quartier ; comme recrutement national, il allait, par l'intermédiaire des institutions, chercher, sur tous les points de notre territoire, des élèves auxquels on demandait surtout d'avoir fait leurs preuves en province. De là une diversité extraordinaire d'origine qui faisait dans notre vieille maison comme une représentation en raccourci de la France elle-même. On y entendait tous les accents et parfois même tous les patois.

Il résultait de cette diversité un accroissement de l'émulation générale ; ces différences fondaient rapidement au cours des mêmes travaux ; sous l'impulsion de nos maîtres, elle se transformait en une bonne, franche et cordiale camaraderie.

Oh ! ces heures de classe ! elles passaient presque trop vite, tant notre attention y était soutenue par le talent de nos professeurs, et aux internes de nos institutions — dont j'étais — le lycée apparaissait non pas comme un cloître ou comme une prison, mais, bien au contraire, comme une sorte de terre de la Liberté.

La Liberté, nous l'aimions avec toute la passion de la jeunesse. Ici nous la retrouvions à chaque instant dans les explications des auteurs grecs et latins ; nos maîtres, dans leurs commentaires, nous parlaient d'elle ; ils vantaient la majesté du droit qu'ils opposaient au bon plaisir et aux coups de force. Mais il leur fallait s'appuyer sur des exemples tirés des textes classiques, et habiller leur pensée en l'enveloppant d'allusions qui la rendaient plus piquante encore.

Car en ces temps-là, mes jeunes amis, la Liberté s'était réfugiée dans les auteurs de l'antiquité et c'est par eux qu'on nous la faisait connaître.

C'est que l'exercice des droits nécessaires : liberté de réunion, liberté de la parole, liberté de la presse, dont les jeunes gens d'aujourd'hui ne

savent peut-être pas tout le prix parce qu'ils n'en ont pas senti la privation, avait été supprimé depuis le coup d'Etat de décembre.

Tout cela nous le savions du reste, car, grâce à notre cher lycée, notre claustration n'était pas complète. Deux fois par jour nous suivions la rue des Minimes, la rue Turenne, la rue Culture-Sainte-Catherine, nous traversions la rue Saint-Antoine; deux fois par jour nous accomplissions le même trajet, au retour. Au moment des chaudes périodes électorales, nous voyions sur les murs les affiches des candidats de l'opposition démocratique. Avec les yeux perçants de notre âge nous les lisions bribes par bribes, et notre esprit nourri des souvenirs des Républiques antiques vibrait à l'unisson du peuple de Paris.

Précédant de beaucoup les conseils que M. Desternes vous donnait si spirituellement l'an passé, nous lisions aussi les journaux, les journaux républicains ou démocrates, bien entendu, car les feuilles officieuses, tout entières aux mains du pouvoir personnel, n'avaient pour nous nul attrait.

Les journaux de cette époque ne pouvaient se fonder qu'avec l'autorisation du gouvernement impérial. S'ils déplaisaient, vite un avertissement, puis un second. Au troisième, le journal était supprimé, de sorte qu'après le deuxième avertissement les journaux n'avaient plus qu'à choisir entre la léthargie, s'ils se taisaient, ou la mort, s'ils parlaient. Les entraves de cette législation d'arbitraire et de rigueur, si elles décourageaient les faibles et les maladroits, mettaient au contraire en pleine lumière les forts. L'habitude de côtoyer l'abime les obligeait à une souplesse merveilleuse de la forme, et la nécessité de faire entendre au lecteur plus qu'ils ne disaient, les conduisait à des sous-entendus délicats, à des ironies délicieuses plus efficaces cent fois que les injures et les gros mots.

De temps en temps, le succès de nos armes venait nous apporter comme un regain de gloire. En voyant les prodiges de valeur accomplis au Mexique par les soldats de la France, nous restions convaincus que notre armée demeurait la première et la plus forte du monde. A la veille de l'Exposition universelle de 1867, qui reste dans mes souvenirs comme une période d'apothéose, la campagne de la Prusse en Bohême, le brusque écrasement de l'Autriche à Sadowa, jetaient toutefois dans les esprits un doute inquiétant. Nous entendions beaucoup parler du fusil à aiguille, du service militaire universel, et nous y réfléchissions de notre côté. C'était là une nécessité toute nouvelle, un peu étonnante pour des générations habituées aux bons numéros, au remplacement ou à l'exonération, mais nous étions prêts toutefois à l'accepter de bon cœur.

Il fallut les dures leçons de l'année terrible, de cette année qui creusa dans nos existences comme un fossé partageant pour toujours la vie en deux époques : avant et après la guerre, et qui jeta sur notre jeunesse un voile épais de deuil et de tristesse; il fallut la disparition d'un régime pour que cette obligation se traduisit dans la loi autrement que sous des formes atténuées et insuffisantes ! La classe à laquelle j'appartiens a été la première à pratiquer la loi nouvelle du recrutement, celle de 1872. Nous l'avons acceptée joyeusement comme le premier et le plus essentiel devoir du citoyen d'une république qui veut vivre. Mais ce n'était encore là qu'un commencement, les souvenirs de 1866 et de 1870 hantaient nos esprits, nous savions de quel prix nous avions payé une organisation

insuffisante des forces vives de la nation, et notre rêve, notre ambition, c'était de compléter, par le sacrifice des derniers privilèges, l'égalité de tous devant l'obligation militaire. A l'heure où cette égalité est un fait accompli, je ne viens pas, mes chers amis, solliciter votre indulgence pour avoir contribué à vous faire accomplir votre service dans les mêmes conditions et pendant le même temps que tous les autres Français. Je viens vous demander, au contraire, de vous montrer fiers de ce devoir, de ne pas écouter ceux qui ne peuvent se plier à la nécessité nouvelle. De tout temps, à chaque modification dans la législature militaire, on a trouvé des louangeurs du temps passé qui ne pouvaient ou ne voulaient s'accoutumer au régime nouveau. Vous ne serez pas de ceux-là. L'expérience chèrement acquise par nos anciens vous profitera. Vous direz qu'à l'exemple des républiques antiques où tout citoyen était soldat, où les grands orateurs étaient aussi de valeureux guerriers, la République française a le devoir d'instruire à l'avance et également tous ses enfants, pour les préparer, s'il était nécessaire, aux sublimes sacrifices.

Vous saurez que la loi nouvelle va donner à la France une armée du temps de paix dont l'effectif sera, dès cette année, supérieur à 550.000 hommes, plus fort par conséquent qu'avec les systèmes antérieurs. Dans cette armée, à l'heure du péril, viendraient s'incorporer tous les hommes valides de la nation, désormais exercés et instruits de la même manière. Vous vous direz enfin que la meilleure façon d'assurer la paix — dont l'un des plus illustres de nos camarades s'applique, à la conférence de la Haye, à établir les conditions et les règles — c'est encore que dans notre démocratie, ceux qui ont le plus profité des bienfaits de l'instruction soient au premier rang pour réclamer, comme un honneur, la charge commune de défendre notre patrimoine de gloire et de liberté.

II. — Discours de M. Henri Labroue au lycée de Toulon.

Je vous demandais naguère : *Pourquoi pensez-vous qu'on vous enseigne l'histoire ?* Cette question parut vous déconcerter un peu, et certaines réponses témoignèrent de plus de bonne volonté que de clairvoyance. Ce n'est pas que votre esprit fécond soit resté à court d'arguments. Au contraire, j'ai relevé dans vos devoirs jusqu'à dix ou douze raisons, dont quelques-unes, si elles étaient bonnes, dispenseraient largement des autres. Aussi laissez-moi vous inviter à réfléchir aujourd'hui sur une occupation qui est commune à vous tous. Parlons-en, mes amis, avec la simplicité et la sincérité qui sont de règle dans nos entretiens ; et soyez assez indulgent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour honorer cette dernière correction de copies de votre bienveillante attention.

∴

« Nous apprenons l'histoire, disiez-vous, non sans quelque malice, pour satisfaire aux exigences du baccalauréat ainsi qu'à celles de la vie

courante, où il faut savoir *tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer* ».

Ce pauvre baccalauréat, n'est-il donc point assez chargé des malédictions de ceux qui y échouèrent, pour qu'il doive subir aussi les critiques de ceux qui ne s'y sont pas encore exposés ! Non, croyez bien que si l'on discute sur la manière la plus exacte de contrôler vos efforts, c'est qu'on juge vos efforts salutaires. Nous savons trop quel est le prix du temps et nous faisons trop de cas de vos jeunes intelligences pour les astreindre à des corvées superflues. Nous concevons la vie autrement que ces solitaires de la Thébaïde qui, pour marquer leur mépris des occupations humaines, arrosaient chaque jour un bâton planté dans le sable. Si vos maitres vous donnent un enseignement, c'est qu'ils le savent utile et fécond.

« Cette utilité consiste alors, ajoutiez-vous, à ne point paraitre trop ignorant dans le monde. Posséder une sorte de vade-mecum de *l'honnête homme*, qui permette de se montrer en société avec avantage ; ranimer, dans un salon, la conversation languissante par le rappel d'un mot historique approprié ou d'un épisode piquant ; voilà, semble-t-il, de quoi vous mériter un brevet d'homme aimable et compétent, dont on dira : Qu'il sait bien l'histoire ! comme on dit de ceux qui émaillent leurs propos de citations latines qu'ils ont fait de fortes « humanités ».

A vrai dire, cette conception de l'histoire n'est pas nouvelle. Elle remonte, pour le moins, à ce Calvinus Sabinus qui, lorsqu'il recevait des amis et désirait les éblouir de son savoir, cachait sous sa table des esclaves souffleurs dressés à cet effet qui l'approvisionnaient d'érudition au cours du repas. Par malheur, l'Université préfère le savoir au savoir-faire. Elle est trop vieille dame aujourd'hui pour se laisser prendre, comme autrefois, aux parures d'une instruction qui dissimule mal le vide de l'esprit derrière l'abondance verbale, la grâce du sourire ou l'élégance du geste, qui fait, en un mot, de l'éducation de l'esprit un chapitre de l'éducation des manières.

Ils sont d'ailleurs bien lourds, ces vains ornements dont on chargeait jadis l'esprit des élèves. Vos ainés énuméraient sans broncher les noms de tous les rois mérovingiens, authentiques ou légendaires : cette érudition puérile faisait peut-être briller les « petits prodiges » ; elle ne pouvait vivifier leur esprit. Ainsi, quand Châteaubriand fut admis en 1833 à interroger sur l'histoire les petits enfants de Charles X exilé, voici quel fut leur dialogue :

« Questionnez-moi, dit Mademoiselle, sur une année de l'histoire de « France... » J'obéis et je dis : « Mademoiselle veut-elle me dire qui « régnait en France en 1001 ? » Voilà le frère et la sœur à chercher... « Elle dit, la première : « C'était Robert qui régnait ; Grégoire V était « pape ; Basile III, empereur d'Orient... — Et Othon III, empereur d'Oc- « cident, » cria Henri. ., et il ajouta : « Vérémond II, en Espagne. » « Mademoiselle, lui coupant la parole, dit : « Ethelrede, en Angleterre. « — Non pas, dit son frère ; c'était Edmond Côte de Fer... » Mademoi- « selle avait raison. Henri se trompait de quelques années .. ; mais, « conclut Chateaubriand, cela n'en était pas moins prodigieux (1) ».

(1) *Mém. d'Outre-tombe*, éd. Biré, VI, 99. Cité par M. Ch.-V. Langlois, *L'Agrégation d'histoire et la préparation professionnelle à l'enseignement de l'histoire.*

Prodige de psittacisme chez ces pauvres enfants, d'incompétence chez leur précepteur, de naïveté chez Chateaubriand.

C'est à cette préoccupation de la mise en scène, à ce désir de briller devant un public ravi qu'on peut rattacher l'histoire à prétentions littéraires. « L'histoire, me disiez-vous, chers élèves, nous donne une occasion de parler et d'écrire en français. C'est un canevas sur lequel nous brodons des phrases ; c'est un thème à développements oratoires. »

Longtemps en effet, l'histoire fut la servante de la rhétorique. Les historiens cherchaient uniquement à exciter l'intérêt du lecteur par des péripéties dramatiques, des tableaux pittoresques, des amplifications oratoires, et cette habitude d'écrire l'histoire s'était imposée dans l'enseignement. Heureux encore si les élèves n'étaient pas tentés de subordonner l'exactitude scientifique aux considérations esthétiques, de déformer les faits pour embellir leur récit, d'imaginer des discours pour y prodiguer l'antithèse et la métaphore, de multiplier des portraits fantaisistes pour les parer de verroteries et de douteuses séductions. Mais, même si les artifices du style ne devaient être qu'un ornement et non un maquillage, il serait dangereux d'y recourir. Ce ne sont point procédés inoffensifs. Ils « détournent l'attention des objets pour la diriger vers les formes ; ils affaiblissent l'effort qui doit consister, en histoire comme en toute autre science, à se représenter les choses et à comprendre leurs rapports (1) ». Aussi les plus qualifiés des historiens actuels ont-ils rompu avec ces *belles infidèles* que nous valait la « littérature » appliquée à l'histoire. Et vous pensez bien, que si l'on a banni le mot de rhétorique des classes de lettres, ce n'était pas pour lui réserver un asile dans nos classes d'histoire. Vos maîtres, quand ils vous enseignent l'histoire, vous parlent et vous demandent de parler le plus possible une langue claire, sobre, exactement adaptée au fond, comme un vêtement souple et bien ajusté reproduit les lignes saillantes du corps qu'il recouvre. Quand nous décrivons, caractérisons et classons, nous nous servons du langage des sciences naturelles. En sorte que, dès le Lycée, l'épitoge rouge des « scientifiques » conviendrait peut-être mieux que l'épitoge jaune des « littéraires » pour symboliser l'enseignement historique.

On ne vous apprend donc point l'histoire, mes amis, pour mettre en vos mains un instrument de parade mondaine ou verbale. Serait-ce pour donner un auxiliaire à la morale ? Verrait-on en elle un recueil de beaux exemples qui suggèrent l'amour du bien ?

Messieurs, si l'on voulait agir ainsi sur la moralité des enfants, il ne faudrait leur présenter que des hommes vertueux, que des actes exemplaires, que des tableaux idylliques ; il faudrait, en un mot, édulcorer l'histoire et la falsifier. Autant vaudrait fabriquer de toutes pièces une morale en action. Mais quand on cherche la vérité, il ne sied guère de commencer par se voiler la face. Non, le crime abreuve la terre depuis trop longtemps ; depuis trop longtemps la *morale des maîtres* violents et habiles se joue de la *morale des esclaves* faibles et confiants ; ce que nous appelons la vertu et le vice sont engagés depuis trop de siècles dans un duel trop inégal, pour qu'on puisse ne dégager de l'histoire que des leçons de morale, quand elle offre tant d'exemples de machiavélisme impuni et

(1) Ch. Seignobos, *L'Histoire dans l'enseignement secondaire*, 1906.

d'immoralité triomphante. Si bien qu'en traversant l'histoire de tant de princes qui ont fondé leurs empires par le fer et par le feu, pareils à Tamerlan qui bâtissait ses tours avec des cadavres ; en pénétrant dans cet épais fourré de vices et de crimes où tant de peuples de proie sont venus rôder tour à tour, l'enfant ne risquerait-il pas de voir se briser entre ses mains la fragile notion du bien et du mal? A moins que son maître tentât l'expérience, toujours dangereuse, de retenir son attention sur ces vices et sur ces crimes comme sur des objets d'effroi, à l'exemple des Spartiates qui montraient, dit-on, à leurs fils des ilotes ivres, pour leur inspirer l'horreur du vin!

Quant à voir dans l'histoire un tribunal dont la perspective rassurerait les bons et ferait trembler les méchants, c'est oublier qu'il n'est pas de décalogue moral immuable au nom duquel on puisse universellement distribuer le blâme ou la louange ; qu'il n'y a pas un tribunal, mais plusieurs, dont les arrêts contradictoires se discréditent les uns les autres ; que, s'accorderaient-ils entre eux, ils reposeraient toujours sur une information incomplète et provisoire, car à chaque instant peut surgir le document ignoré, le fait nouveau qui entrainera la révision de l'arrêt. Enfin, le tribunal de l'histoire fût-il infaillible, ne pourrait juger que par défaut ; dès lors, les prévenus feront-ils cas d'une sentence qui ne parviendra point à leur adresse ? Est-ce mes amis, la lointaine perspective des blâmes ou des mentions honorables que vos arrières-petits-fils vous décerneront peut-être qui provoquera chez vous cette ardeur au travail que la crainte immédiate d'une punition ou l'espoir prochain d'une distribution de prix ne parviennent pas toujours à stimuler?

Si l'histoire ne peut guère fournir des leçons ni une prime à la morale individuelle, du moins servira-t elle à la morale sociale. D'abord, en effet, n'est-elle point l'école par excellence du patriotisme ?

Messieurs, croire que la connaissance du passé national ne peut qu'exalter l'amour et le respect qu'on doit à la patrie présente, c'est prétendre implicitement qu'il n'y a rien eu que d'aimable et de respectable dans ce passé-là ; c'est se solidariser *a priori* avec tous les actes que les habitants du pays où l'on vit ont pu accomplir jusqu'à ce jour. C'est faire de l'histoire une vaste apologétique de la tradition nationale. — Sans doute. Mais comme une nation ne s'est jamais développée selon la logique d'un plan rectiligne, que son existence a été traversée de crises nombreuses, l'élève pourra-t-il faire voisiner dans le même sentiment d'amour filial l'Edit de Nantes et sa révocation, les bourreaux et les victimes de la Saint-Barthélemy, l'Ancien Régime et la Révolution, la Monarchie censitaire et la République démocratique de 48 ? Comment l'élève pourra-t-il partager son cœur et en déposer douloureusement les moitiés des deux côtés de la barricade?

On sera donc amené à substituer à cet amour global et aveugle l'affection éclairée d'une seule catégorie d'événements nationaux. Mais cette mutilation sera déjà une atteinte sérieuse à l'amour du passé. Et de plus, pour éclairer notre patriotisme, pour localiser notre affection, il faudra faire appel à un critérium moral, politique ou religieux, en un mot à des préférences personnelles. Dans ce cas, les uns excluront de leur enseignement les périodes qu'ils condamnent, comme Quinet voulait qu'on fît pour l'Ancien Régime, dont la connaissance, disait-il, « ne pourrait que

pervertir les simples (1) ». D'autres, tout en faisant allusion aux événements qu'ils déplorent, les falsifieront comme ce professeur Ilowajski, dont les manuels enseignent que Louis XVI « mourut tranquillement à Paris, aimé de son peuple, emporté par un coup de sang ». De toutes façons se vérifiera le mot de Montaigne, que, « depuis que le jugement pend d'un côté, on ne peut se garder de contourner la narration à ce biais ».

Voilà, chers élèves, l'enseignement fragmentaire et frelaté qu'on en viendrait à vous donner sous couleur de patriotisme éclairé ; il ne vous inspirerait, à juste titre, que défiance et que répulsion. Aujourd'hui on a reconnu ce qu'il y a d'illogique et de dangereux à tirer d'une même science des applications différentes selon les pays et les partis. L'enseignement de l'histoire est débarrassé des rodomontades et des dénigrements qui le faussaient autrefois. L'impartialité nationale et politique est le devoir élémentaire de l'historien. Au surplus, Messieurs, nos convictions patriotiques et républicaines trouvent ailleurs des racines asssez profondes pour qu'il soit inutile de les étayer par d'aussi frêles appuis.

Le professeur d'histoire présentera donc les faits sociaux à ses élèves avec la même sérénité que le professeur de chimie leur fait connaître les produits de la nature, sans falsification, sans apologie, sans indignation. Cependant, dit-on, ne devra-t-il pas dégager de la masse de faits qu'il enseigne quelques règles propres à la conduite des sociétés ?

Vous l'avouerai je, mes amis, je ne crois guère à la possibilité de recettes pratiques fournies par l'histoire Y a-t-il des causes générales qui agissent sur les hommes d'une manière permanente, et les appellerons-nous Fatalité, Providence, Progrès ? Vous n'ignorez pas qu'on disserte là-dessus depuis bien longtemps et qu'on ne semble pas près de s'entendre. Dans quelle mesure les rapports qu'on croit observer entre ces causes générales et les événements historiques peuvent-ils être assimilés à des lois ? Vous savez quelle est, dans l'histoire, l'importance des actes volontaires et des faits accidentels, et que deux situations historiques ne se répètent jamais intégralement. Aussi est-il difficile d'admettre qu'il y ait une mécanique des peuples comme il y a une mécanique céleste, et de donner le nom de lois aux produits empiriques et complexes de généralisations imparfaites : rappelez-vous le discrédit où sont tombées les prétendues lois historiques d'un Vico, d'un Herder, d'un Hegel. Au reste, vos maîtres, chers élèves, s'engagent bien volontiers à joindre à l'enseignement des faits historiques celui des lois positives qui peuvent y présider et celui des formules pratiques utiles aux hommes d'Etat. Ils attendent seulement qu'on les ait découvertes.



Si l'histoire n'est pas un bréviaire de morale individuelle ni un compendium de morale sociale, à quoi donc sert-il de l'enseigner, direz-vous? — Mais à quoi sert-il de contempler le Parthénon, la Joconde? A quoi sert-il d'entendre une sonate ou de lire un sonnet? A quoi sert-il d'étu-

(1) *La Révolution*, liv. 1, chap. 2.

dier l'astronomie? Serait-ce, par hasard, en vue de rectifier la marche des astres?

Non, l'objet de la science est de satisfaire une des plus hautes aspirations qui soient en nous, je veux dire la curiosité s'appliquant à l'investigation du monde sensible, à l'aide de procédés rationnels. Dans cette vaste enquête, l'histoire a sa tâche propre, qui est « l'étude explicative des événements humains où sont engagés des hommes vivant en société » (1). Des historiens passent leur vie à commenter des papyrus égyptiens, comme des astronomes consument leur existence à la recherche de nouvelles étoiles. Ni les uns ni les autres n'attendent de leurs découvertes qu'elles influent sur le cours des choses : sinon ils s'exposeraient souvent à la banqueroute de leurs espérances. Ils conçoivent simplement la science comme une fin, non comme un moyen. « Le but de la science, disait Renan, n'est pas de fournir des données à l'homme d'action; c'est une de ses utilités, non son but; son but est en elle-même » (2).

Eh bien, mes amis, c'est à cette joie profonde de chercher, de connaître et de comprendre que vos maîtres veulent vous rendre sensibles à quelque degré. Chercher pour le plaisir de chercher, connaître pour le plaisir de connaître : voilà le haut degré de culture désintéressée auquel ils veulent ouvrir vos cœurs et initier vos esprits; voilà la région sereine de l'Idée où, par delà le terre-à-terre des exigences quotidiennes, ils vous invitent à vous hausser d'un coup d'aile.

Ce n'est pas tout. Cette étude du monde politique et social qui est le lot de l'histoire ne comporte pas seulement des satisfactions intellectuelles de premier ordre. Certes, je le répète, elle ne fournit aucune indication précise sur les actes que vous aurez à accomplir : vos professeurs d'histoire ne vous donnent pas des enseignements. Mais ils vous donnent un enseignement, et c'est dans le mécanisme même de cette discipline qu'il faut chercher sa vertu pratique.

Un premier résultat que nous en attendons, c'est qu'elle agisse à la fois sur votre intelligence, en vous faisant comprendre la vie politique et sociale qui vous entoure, et sur votre activité, en vous rendant capables et désireux d'y prendre part.

En vous habituant à manier les faits politiques et sociaux du passé, vous vous familiarisez du même coup avec les notions fondamentales de la vie politique et sociale d'aujourd'hui. De la connaissance historique de faits concrets vous dégagez nettement les notions de peuple, d'Etat, de gouvernement, de lois, de services publics, de classe sociale, d'organisation du travail, de production, d'échange, etc., qui sont précisément les phénomènes généraux et permanents de la vie publique. Vous êtes alors amenés à comparer les mêmes éléments qui se retrouvent dans des civilisations différentes, par exemple l'esclave et le serf, le soldat romain et le soldat français. D'où la notion de *diversité*, acquisition d'autant plus précieuse qu'elle combat une très forte tendance naturelle à se représenter de même façon tous les peuples. Les contemporains de Racine ne se doutaient guère que les Achille et les Agamemnon qu'on mettait sous leurs yeux n'avaient presque rien de commun, ni vêtements, ni sentiments,

(1) Ch. Seignobos.
(2) *La Revue*, 15 avril 1906, p. 443. Renan, *Cahiers de jeunesse.*

avec les guerriers maniaques et sanguinaires qui faisaient le siège de Troie. Et quand, à l'appel de vos maîtres, vous précisez les différences qui séparent deux peuples, deux institutions, vous acquérez la notion de *caractère*. A chacun de ces caractères vous donnez un nom spécial : absolutiste, parlementaire, bureaucratique, démocratique, etc., et ainsi vous possédez des termes clairs, correspondant à des notions exactes, qui sont ceux-là même qu'on emploie dans la vie publique ; vous pouvez parler — parler et penser — politique avec précision.

Dès lors, vous vous sentez moins étrangers à la vie politique et sociale de votre temps. Vous la regardez sans défiance comme sans superstition, sans cette timidité, ce malaise, ce sentiment de détresse qu'éprouvent, à la vue du présent, tant de gens incultes ou même de « lettrés » ignorants du passé Et, comme la connaissance agit sur l'activité, vous en venez, mes amis, citoyens de demain, à vouloir participer aux opérations auxquelles vous avez pris l'habitude de vous intéresser. L'étude de la vie politique pousse à entrer dans la politique. Ce n'est pas un hasard si Thiers, Guizot, Louis Blanc, Duruy et tant d'autres furent tentés, après avoir été les spectateurs attentifs de l'histoire, d'en devenir les acteurs (1).

Il y a, chers élèves, une autre notion, capitale pour votre éducation politique, que, seule, l'histoire peut vous donner : c'est celle de *transformation sociale*. Vous constatez qu'il n'est aucune institution, aucune législation, aucune autorité qui soit naturelle et immuable : toutes sont le résultat de circonstances plus ou moins accidentelles et de conventions transitoires. D'autres circonstances, d'autres arrangements les modifieront elles-mêmes. Ne voyons-nous pas, sur le territoire français, les éléments ethniques, la religion, le gouvernement, l'organisation sociale changer profondément au cours de dix-huit siècles ? Ne voyons-nous pas, au XVIe siècle, le peuple anglais agricole, absolutiste, centralisé, faiblement religieux, pourvu d'une classe moyenne de paysans, alors que c'est tout l'inverse aujourd'hui ? Ne voyons-nous pas bien des religions se proclamer tour à tour éternelles et infaillibles, puis faillir, décliner, et les hommes, selon le mot du moraliste, abandonnant leur foi dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts, poursuivre leur marche, en quête d'un autre asile, pour aller déposer leur bâton de pèlerin sous les portiques de temples nouveaux ? — Ainsi, du cours changeant des événements, vous retirerez, comme du fleuve d'Héraclite, la notion du variable et du relatif. Vous saurez qu'on n'est gouverné par les morts, c'est-à-dire par les mœurs et les institutions qu'ils nous ont léguées, que dans la mesure où l'on y consent. Vous prendrez confiance dans l'efficacité de votre effort. Si vous éprouvez quelque regret, ce ne sera que d'être venus trop tôt dans un monde trop jeune, mais, du moins, vous serez guéris de ce misonéisme qui n'est qu'un mélange d'ignorance et de nostalgie du passé.

Cette aptitude particulière de l'histoire à former des citoyens explique que, sous l'Ancien Régime, les écoles secondaires ne l'admettaient que comme un complément à la connaissance des langues anciennes. La seule éducation politique donnée aux élèves consistait à leur inculquer la foi en la tradition, le respect des puissances établies, la crainte et le dégoût de la vie publique : on façonnait en eux des sujets obéissants à

(1) Ch. Seignobos, *L'Enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique*. Musée Pédagogique, 1907.

leurs rois et des fidèles soumis à leurs pasteurs. L'étude de l'histoire, dans son ensemble, était réservée aux futurs maîtres des Etats. C'est pour le Dauphin seul que Bossuet écrivait son *Discours sur l'Histoire universelle*. — Mais vous, chers élèves, qui vivez dans une démocratie représentative et laïque, qui serez tous des électeurs, et dont beaucoup seront des élus, il faut que vous possédiez sur le monde qui vous entoure ces connaissances que le Dauphin seul avait jadis besoin d'acquérir. De là la place prépondérante qu'occupent dans vos programmes les transformations politiques et sociales du monde contemporain; leur étude vous prépare directement à votre métier de citoyen, et par là encore, vous le voyez, l'histoire est d'elle-même comme le laboratoire et le vestibule de la politique.

***

Enfin, Messieurs, l'histoire, en même temps qu'elle sert à l'éducation civique, contribue à la formation de l'esprit critique, et devient ainsi une discipline vraiment humaine, une forme moderne des « humanités ».

Vous avez peut-être lu, mes amis, dans *Crainquebille, Putois, Riquet et plusieurs autres récits profitables*, comment M. Bergeret et sa sœur Zoé reconstituent les étapes par lesquelles un jardinier imaginaire du nom de Putois en est venu à prendre corps dans l'esprit de la population de Saint-Omer et à exercer une action sur les habitants; Mme Cornouiller l'a vu rasant un mur; il a volé des melons; le *Journal de Saint-Omer* a donné son signalement et l'auteur de la légende, la mère de M. Bergeret, a fini par croire à son existence.

Ce joli conte d'A. France vous rappelle assez combien les hommes sont portés à accueillir sans contrôle tout ce qui se dit, tout ce qu'on écrit, tout ce qu'on imprime. C'est pis encore quand le respect de la tradition, le prestige de l'autorité ou les sollicitations de l'égoïsme viennent, ainsi que l'a montré Pascal en une page célèbre, renforcer inconsciemment la crédulité naturelle.

Eh bien, mes amis, cette habitude instinctive qu'a l'homme de se courber devant tout ce qui s'affirme, l'enseignement de l'histoire ne contribue pas médiocrement à vous en délivrer; il vous apprend, quand vous cherchez la vérité, à vous rendre indépendant des autres comme de vous-mêmes; il éveille, en un mot, votre esprit critique. Ces peuples et ces princes du passé, qui, à distance, éblouissaient votre imagination, vous les ramenez à des proportions plus exactes et plus humaines. Vous perdez, si vous l'aviez, le goût de vivre au milieu de cette population de paysans et de soldats grossiers qu'était le peuple romain. Et quand vous voyez passer, de Xerxès à Néron, de Caracalla à Jean-sans-Terre, de Charles VI à Louis XVI, tant de dégénérés et d'esprits faibles, vous vous guérissez à jamais de la superstition aveugle de l'autorité. La superstition des légendes, si émouvantes et si pittoresques soient-elles, vous la perdez aussi, quand on vous en montre les éléments fantastiques, quand vous apprenez que l'auteur qui les rapporte n'était pas dans les conditions nécessaires pour être bien informé, ou quand vous voyez les mobiles qui le poussaient à l'erreur. Ainsi vous acquérez cet état d'esprit scientifique qui consiste à ne rien admettre comme vrai que ce qui nous apparaît évidemment comme tel et qui, selon le mot d'un des maîtres de l'école his-

torique moderne, M. Aulard, doit être en quelque sorte notre état de grâce. L'histoire vit de vérité, non de respect. Les historiens politiques, comme les historiens littéraires, sont d'accord avec Sainte-Beuve pour ne poursuivre que le vrai, « et que le beau et le bien s'en tirent après comme ils pourront » (1).

Mais rassurez-vous, mes amis, le vrai et le bien se rejoignent toujours à une certaine hauteur, et, à la fin de cette causerie, comme à la fin d'un conte édifiant, la vertu à son tour va trouver son profit. En appliquant votre esprit critique à tous les instruments d'information politique, vous ne serez, chers élèves, ni la dupe de votre journal, ni le prisonnier de votre parti; vous apporterez à notre société les activités libres dont elle a besoin, comme l'éducation d'autrefois procurait à l'ancienne société les servitudes dont elle vivait : vous ferez acte de moralité publique. En transportant ce doute méthodique dans la vie de chaque jour, vous vous habituerez à suspendre votre jugement et vos décisions jusqu'à plus ample informé : vous ferez acte de moralité privée. Enfin, par cette brèche décisive faite dans votre crédulité, la moralité, sans épithète, montera de votre cœur à votre esprit. En vous habituant à garder jalousement le *self-government* de vous-mêmes et non à penser ou à croire par procuration, vos maîtres font œuvre d'hygiène mentale; ils vous entraînent à remplir votre fonction humaine d'être pensant. La probité intellectuelle n'est-elle pas « un des fondements essentiels de la vie morale? » (2). Viriliser vos esprits, n'est-ce pas les moraliser?

Tel est, chers élèves, le sens et la portée de la discipline à laquelle vos professeurs d'histoire vous convient. Peut-être les raisons que je vous soumets n'ont-elles pas forcé votre conviction et auriez-vous été heureux de les discuter, au lieu de vous entendre infliger un long monologue. Mais qu'importe, que je vous aie ou non persuadés, si seulement j'ai réussi à provoquer votre réflexion sur l'utilité du séjour que vous venez faire au Lycée. Ici, vous le savez, la controverse est la bienvenue. Notre enseignement ne comporte pas des dogmes, mais des faits et des méthodes. Si bien que penser autrement que vos maîtres parce que vous pensez par vous-mêmes, c'est rester encore fidèles à l'esprit qui les anime, c'est rendre encore hommage à l'enseignement universitaire, je veux dire à l'enseignement de la science et de la liberté.

(1) Sainte-Beuve, Repris par M. Lanson, *Le Temps*, 5 mai 1907.
(2) A. Croiset, *L'Education morale dans l'Université*. Préface.

L'ÉCOLE RUSSIFIANTE EN POLOGNE (1)

La lutte des deux facteurs : l'école russifiante, le foyer familial. Leur caractéristique et leur évolution. L'apparition du troisième facteur militant : la jeunesse.

*
* *

Après le désastre de 1863, il arriva un moment en Pologne, où la lutte se concentra principalement autour de l'éducation de la jeunesse.

Pour les autres positions de la vie polonaise, ou elles étaient déjà prises, ou elles ne pouvaient être atteintes avant que les Russes aient gagné la bataille décisive sur le champ de l'éducation.

En effet, tout ce que le gouvernement russe avait pu faire avec des mesures « mécaniques » et en général négatives, avec des ordres administratifs, des ordres de police, avec le remplacement des fonctionnaires polonais par des fonctionnaires russes, avec la suppression de la vie publique et de la liberté de la presse, etc., tout cela était déjà fait (2). Cependant il fallait encore élever une génération telle qu'elle pût s'adapter complètement à cet état de choses et l'accepter de bon gré. Ce fut la tâche de l'école russe ou plutôt de l'école russifiante. Contre elle se dresse le foyer familial, la mère polonaise, facteur d'ailleurs peu conscient de sa tâche difficile.

La lutte continue sans trêve et sans résultats visibles jusqu'en 1890, à peu près.

Puis peu à peu l'école russifiante change ses méthodes et s'adapte à sa situation difficile. D'un autre côté le foyer familial cesse aussi peu à peu

(1) D'un travail présenté à l'Ecole des Hautes Etudes sociales sur le mouvement scolaire actuel en Pologne, nous extrayons le chapitre suivant qui donne des indications sur ce qui s'est fait et ce qui a été poursuivi (*N. de la Réd.*).

(2) Evidemment toutes les mesures « d'ordre mécanique » énumérées ci-dessus produisaient parallèlement dans la société polonaise un réflexe d'ordre moral. Mais justement ce réflexe était complètement défavorable au but poursuivi par les Russes en Pologne, et les Polonais en profitèrent. Nous verrons que l'école russifiante possédera tous les défauts de l'administration russe, elle se tiendra presque toujours au niveau des mesures mécaniques, des mesures de police, etc.

d'être un moyen efficace de défense. Mais en ce moment apparait un troisième facteur, la jeunesse même organisée et consciente de sa tâche.

Dès lors le sort de l'école russifiante est décidé, elle est condamnée à la banqueroute.

Ces trois facteurs étant décrits et analysés, nous verrons que la crise finale — la grève des écoliers dans les conditions récentes — était presqu'inévitable. D'abord que fut l'école russifiante ? Elle fut le résultat du principe énoncé par l'empereur Alexandre II : « Incorporer organiquement la Pologne à l'empire russe ». Le projet et les moyens de l'introduire dans la vie furent hardis, car jusqu'à ce moment l'instruction publique en Pologne avait été beaucoup plus élevée qu'en Russie.

On peut diviser l'histoire de l'école russifiante en Pologne en trois périodes :

1° La période de formation (1866-79).

2° La période d'Apouchtine ou période typique (1879-1897).

3° La période d'adaptation partielle (1897-1905).

La première tâche du gouvernement russe sous le curateur Witte fut d'introduire la langue russe dans tout l'enseignement de l'école. On l'accomplit vite Déjà en 1870 nous voyons que toutes les matières d'après l'Ukase d'Alexandre II devaient être enseignées en russe. Même, la langue polonaise était enseignée en russe aux enfants polonais. On traitait cette langue d'ailleurs comme une matière facultative, utile seulement pour la traduction des textes polonais en russe.

La seconde tâche du gouvernement russe fut de remplacer les professeurs polonais par des professeurs russes. C'était là une question fort importante mais en même temps assez difficile, car d'une part on ne savait que faire des nombreux professeurs polonais et d'autre part, l'empire russe, ayant sa propre instruction publique dans un état assez lamentable, les professeurs russes nécessaires pour la Pologne ne se trouvaient qu'en nombre et surtout en valeur insuffisante.

Cependant en 1867 on créait des privilèges spéciaux pour les personnes qui se consacraient à vivre et à agir en Pologne (1).

Dès lors le gouvernement posséda en Pologne une armée de professeurs-fonctionnaires, dont l'obéissance aux ordres des chefs s'unissait à une incapacité pédagogique étonnante. A la tête de cette armée de professeurs se trouva en 1879 Alexandre Apouchtine, nommé curateur (sorte de ministre de l'instruction publique) en Pologne.

Russificateur acharné, moins habile qu'actif, cet homme organisa d'abord la foule des professeurs-fonctionnaires en une armée bien disciplinée et imposa à cette armée ou plutôt éveilla chez elle un instinct de russification à outrance. Par une application des méthodes les plus propres au caractère et aux capacités de ses subordonnés, Apouchtine excita le maximum d'activité de l'armée professorale russifiante.

(1) Ces privilèges consistaient en un supplément de pension montant de 26 0/0 à 100 0/0 et en certains avantages à propos de l'âge où l'on pouvait être admis à la retraite.

On peut dire que l'œuvre d'Apouchtine consistait à coordonner les tendances latentes du gouvernement russe, et surtout du personnel enseignant et à l'élever au système de la politique écolière.

Il est vrai que ce système et toutes ces méthodes étaient bien simples. Mais justement il fallait des moyens simples pour des hommes simples.

La direction générale était de transformer l'école en caserne. Les précepteurs militants ne possédant aucune autorité morale et une très faible autorité intellectuelle, il fallait par un régime de caserne écraser l'individualité de l'enfant et surtout paralyser en lui les moindres tendances critiques.

On commença par le soumettre à une quantité d'ordres de règles diverses et formelles souvent incohérentes (1). Quelques-unes de ces règles étaient très dures, comme par exemple, celle qui défendait aux enfants de parler polonais dans l'école sous peine de 12 heures d'arrêt pour la première infraction, de 24 heures pour la seconde et d'expulsion complète de l'école pour la troisième. Pour se débarrasser de toutes difficultés pédagogiques, on imposa aux élèves polonais le fameux principe *se taire et ne pas réfléchir*. D'après ce principe l'enfant de 9 ans ou le jeune homme de 20 ans étant accusés d'avoir commis une soi-disant « violation des règles d'école » ou un « crime d'école » ne pouvaient prononcer un seul mot pour se défendre si leur précepteur, accusateur et souvent juge en même temps, ne le leur permettait pas.

Bien entendu l'autorité scolaire appliquait ce principe avec zèle.

Par ce principe « se taire et ne pas réfléchir » et par ce code pénal très sévère, surtout si nous nous rappelons qu'il était appliqué même aux enfants de 9 ans, on espérait, avant tout, humilier les « fils des rebelles » et les préparer à toutes les expériences de la pédagogie russifiante.

En effet, comme les parents en général craignaient beaucoup de voir leurs enfants expulsés de l'école, la tactique de l'autorité scolaire, mentionnée tout à l'heure, réussit, du moins en apparence. Les élèves, tremblants de peur devant l'autorité des maîtres, se soumirent à tous leurs procédés pédagogiques.

Cette tâche préalable de soumission des élèves étant accomplie, les pédagogues russes purent se mettre à déraciner les enfants polonais et à essayer de remplacer chez eux l'ancienne patrie par l'idée d'une « patrie plus vaste ».

Comme on voit, cette tâche se composait de deux parties : l'une négative, et l'autre positive. Par un penchant naturel, les professeurs russes se mirent à la première.

Mais pour nier, critiquer ou déraciner une chose, faut-il encore la connaître. Or les professeurs russes de la période d'Apouchtine ignoraient absolument tout ce qui concernait la Pologne. Ils ne savaient qu'une chose, c'est que la Pologne était un pays rebelle qu'il fallait « pacifier ». Ils cantonnèrent leur action dans les jugements brutaux et les insultes

(1) Ces ordres concernaient les moindres détails de l'uniforme des écoliers, de leur tenue à l'école, dans la rue, etc.

dirigées contre la langue polonaise (1), contre les mœurs, contre l'histoire, contre les croyances religieuses des enfants, etc.

Il faut cependant avouer que dans ces limites un peu restreintes ils montraient une activité assez considérable.

Mais les professeurs russes n'étaient pas si bien préparés à leur tâche positive qu'à leur tâche négative.

Il est vrai qu'ils savaient l'histoire russe officielle et la littérature russe officielle. Mais étant fonctionnaires et non pédagogues, leurs leçons devenaient de vraies heures de supplice consacrées avant tout à la chasse des fameux « polonismes ». Même dans les autres matières comme les mathématiques, la physique, la géographie, l'élève ne pouvait obtenir une note satisfaisante s'il ne prononçait les mots avec un bon accent et s'il n'évitait les polonismes. De cette manière la tâche de l'école russifiante d'Apouchtine était réduite à imposer aux élèves la peur de la Pologne, à leur apprendre la langue russe et enfin à leur inculquer mécaniquement des notions sèches, toujours élogieuses et souvent fausses, sur l'histoire et la littérature russe dite « maternelle » (2).

Si cette tâche si large en projet fut à ce point réduite, ce fut à cause des défauts du personnel enseignant et non de l'intervention d'une cause extérieure, sauf bien entendu, l'inertie des jeunes âmes et des jeunes intelligences.

Comme nous le voyons, la tâche de l'école russifiante ainsi conçue était plutôt d'ordre administratif et physique que moral.

Il est vrai que, remettant à l'avenir la dénationalisation des Polonais, elle essayait pour le moment de les faire trembler de peur au seul nom de Pologne et de les priver de toutes notions sur l'histoire, la littérature et la situation de leur patrie.

Mais ici, déjà on rencontrait un obstacle vivant. C'était le foyer familial.

Après l'échec de l'insurrection de 1863, ç'avait été le foyer familial qui s'était chargé inconsciemment de la défense nationale contre les attaques russifiantes.

Au dur régime de la terreur écolière le foyer opposa le régime de l'amour tendre et calme quoique sans espoir, du rêve de la patrie « passée ». On croyait à peine à la résurrection, pourtant on se faisait un devoir de donner aux enfants à la maison l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la littérature maternelle dont ils étaient privés à l'école russe.

Cette défense, quoique primitive, fut pour longtemps suffisante ; car

(1) Nous même encore, nous avons entendu maintes fois une appréciation « critique » d'un des professeurs de langue russe, qui en II° classe, c'est-à-dire aux élèves de 12 à 13 ans, disait que la langue polonaise c'était la langue des chiens.

(1) Si les études étaient ainsi réduites, c'était évidemment parce qu'il n'y avait pas de professeurs capables de faire quelque chose de mieux. Pourtant les desseins gouvernementaux restaient toujours les mêmes et Apouchtine ne cessait de dire que le jour était proche où la mère polonaise chanterait en russe sur le berceau de son enfant.

l'ennemi, c'est-à-dire l'école, employait, comme nous l'avons vu, des moyens aussi primitifs et très peu efficaces.

Et ainsi, au lieu d'imposer aux élèves la peur de la Pologne, l'école d'Apouchtine leur imposa la peur et plus encore le dégoût de l'école russe.

Il est vrai qu'on craignait de prononcer à haute voix le mot « Pologne », mais on apprenait déjà à bien cacher toutes ses pensées et toutes ses actions.

Cependant l'évolution de ces deux facteurs se produisait peu à peu.

D'une part l'école russifiante après Apouchtine, c'est-à-dire de 1897 à 1905, commençait à s'adapter au milieu et aux circonstances en usant de moyens moraux, en atténuant le régime de caserne, et en améliorant un peu les méthodes d'enseignement.

D'autre part, le foyer familial puisant toutes ses inspirations exclusivement dans le passé, ses forces morales défensives étaient condamnées à s'éteindre d'une manière lente mais sûre.

En effet le temps atténuait déjà les sentiments et les résolutions que la crise de 1863 avait produits.

Autour de la vie familiale se dressa une foule de petites aspirations, de besognes quotidiennes, de soucis au sujet de la carrière des enfants. Le diplôme de l'école était la pierre d'achoppement de la carrière ; il fallut l'obtenir quand même, et le sacrifice de certaines « convictions intérieures au nom de l'avenir » se présentait comme une chose inévitable.

Puis l'école russifiante, ce Moloch redoutable, paraissait devenir un tout petit peu moins brutale et exigeante.

On commençait donc à se résigner un peu et à prêcher à la maison aux enfants les règles d'un « savoir-vivre » destiné à servir dans « les murs de l'école ».

Le foyer familial se changeait peu à peu en un modérateur des tendances idéalistes, c'est-à-dire des tendances antirussifiantes de la jeunesse polonaise.

Cependant cette dissolution de la force défensive du foyer familial d'ailleurs facile à comprendre était accompagnée de la formation d'un nouveau facteur militant. Ce facteur, c'était la jeunesse elle-même, organisée et consciente de sa tâche. Alors une sorte de boycottage indirect de l'école russifiante commença.

Z. Zaleski.



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

EN ÉCOSSE DEPUIS LES ORIGINES ET PLUS SPÉCIALEMENT

DEPUIS 1560 JUSQU'A 1872

L'histoire de l'enseignement primaire et secondaire en Ecosse vient d'être écrite en français par M. Th. Pettigrew Young, ancien lecteur d'anglais à l'Université de Dijon, aujourd'hui maître ès arts de l'Université d'Edimbourg. L'ouvrage, qu'il a consacré à ce sujet, lui a valu, avec les félicitations de ses juges, le titre de docteur ès lettres de l'Université de Dijon.

M. Young s'est inspiré d'une phrase d'Augustin Thierry, qu'il cite dans sa préface : « Aucune histoire ne mérite à un plus haut degré d'être lue avec attention et étudiée à ses sources originales que celle de ce petit royaume d'Ecosse ». D'autre part, il s'était proposé « de reconstruire l'histoire des Universités écossaises, en montrant les rapports intimes entre la vie et les idées universitaires de la France et de l'Ecosse ». Mais, ajoute-t il, « en ce qui concerne l'Ecosse, c'eût été un édifice auquel aurait manqué sa base. L'histoire des Universités serait défectueuse si l'on n'avait devant soi l'histoire des institutions dont les Universités ne font que continuer l'œuvre ». Or cette histoire n'était pas encore faite. M. Young a voulu combler cette lacune. Considérant comme enseignement primaire ou secondaire tout ce qui est préparatoire aux cours des Universités, abandonnant à l'enseignement supérieur toute l'œuvre de ces dernières, il a fixé à son sujet des limites qui, pour être parfois un peu systématiques et artificielles, n'en sont pas moins fort claires et fort précises.

Les premières écoles furent instituées en Ecosse par Saint-Colomban et ses disciples. Tous les monastères fondés par l'apôtre devinrent des centres d'éducation. Dès le XIIe siècle l'enseignement était plus ou moins développé dans tout le pays : il y existait des écoles paroissiales, des séminaires attachés aux cathédrales, des écoles dépendant des abbayes et des monastères. L'exemple donné par l'église fut suivi par plusieurs villes, telles que Stirling, Dumbarton, Aberdeen, Perth L'initiative laïque paraît s'être surtout exercée aux XIVe et XVe siècles.

Ces écoles municipales, dites écoles de grammaire, prirent bientôt un tel développement qu'en 1496 l'Etat écossais crut devoir intervenir et régler par une loi ce qui concernait l'éducation et l'enseignement publics. Ce qui donne à la loi de 1496 un intérêt considérable, c'est qu'elle formule le principe de l'obligation, pour une certaine partie de la population tout au moins. « La loi ordonne, écrit M. Young, que tous les barons et propriétaires fonciers envoient leurs fils aînés et héritiers aux écoles de grammaire, à partir de l'âge de 8 ou 9 ans, pour y rester jusqu'à ce qu'ils soient adéquatement instruits — *competently founded* — et possèdent le latin complètement... Les enfants des barons, après avoir fait leurs études dans les écoles de grammaire, devaient rester encore trois ans à l'Université dans les Facultés des lettres et de droit. C'est, est-il dit dans la loi, pour que ces représentants de la classe gouvernante connaissent et comprennent les lois du pays. Ainsi, la justice pourra régner par tout le royaume et ceux qui sont shérifs ou juges ordinaires sous le roi pourront savoir juger avec équité, de sorte que le peuple pauvre n'aura pas besoin d'avoir recours aux grands juges du roi ». Tout contrevenant devait payer une amende de vingt livres par infraction. Mais rien ne prouve que cette peine ait été vraiment appliquée. S'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les affirmations des historiens pour lesquels la loi resta dès sa naissance lettre morte, il est pourtant vraisemblable que l'enseignement primaire et secondaire ne fit pas après 1496 de bien grands progrès.

On possède peu de documents sur les matières enseignées dans les écoles élémentaires d'Ecosse avant la Réforme. Pour ce qui est des écoles ecclésiastiques, écoles paroissiales et séminaires, l'instruction que l'on y donnait était, en dehors de la musique, de la philosophie scolastique et de la théologie, fort peu développée. Les écoles municipales, spécialement connues sous le nom d'écoles de grammaire, *Grammar Schools*, étaient caractérisées par l'étude à peu près exclusive de la langue, de la grammaire et de la littérature latines. Le grec y fut pendant longtemps inconnu, et l'emploi de la langue écossaise y était formellement interdit, sauf pour ceux qui venaient d'entrer à l'école et ne savaient pas encore le latin. Parmi les langues vivantes, le français était de beaucoup le plus enseigné.

Comme Saint-Colomban et ses disciples, Knox et les premiers réformateurs écossais attachèrent la plus grande importance à la question de l'éducation et de l'enseignement. Elle est traitée longuement dans le *Premier livre de discipline* de 1560. « Il nous paraît nécessaire, y lit-on, que chaque église (ou chaque paroisse) ait un maître d'école dûment nommé, maître qui, au moins, puisse enseigner la grammaire et la langue latine, si la ville a si peu que ce soit de réputation ; si c'est à la campagne..., on doit ordonner au pasteur de s'occuper des enfants et de la jeunesse de la paroisse, pour leur apprendre les premiers rudiments et surtout le catéchisme de Calvin... En plus, nous croyons expédient que dans chaque ville notable..., un collège soit établi où les arts, du moins la logique et la rhétorique avec les langues, soient étudiés sous des maîtres suffisamment érudits ». Et ici se manifeste l'esprit vraiment démocratique de la réforme. « Il faut que des mesures soient prises pour le cas de ceux qui sont pauvres et qui ne peuvent pas, avec leurs propres ressources, ni grâce à celles de leurs amis, continuer l'étude des lettres ; et

l'on doit avoir un souci spécial des enfants de la campagne ». En revanche, les riches doivent être forcés de bien élever et de faire instruire leurs enfants, mais il faut « qu'ils fassent cela à leurs propres frais, parce qu'ils le peuvent ». Sans doute il serait exagéré de dire que les réformateurs voulaient, dès 1560, fonder en Ecosse un enseignement primaire et secondaire, qui fût à la fois obligatoire pour les riches et gratuit pour les pauvres ; mais l'une et l'autre idée apparaissent dans ce *Premier livre de discipline*, et c'est là un indice tout à fait remarquable.

Le programme ainsi formulé ne pouvait pas être réalisé avec les seules ressources et par la seule action de l'église réformée. Les réformateurs espéraient que l'Etat interviendrait dans l'enseignement d'une façon active et efficace. Des démarches furent tentées auprès du Parlement et du roi. L'échec en fut complet. Il fallut renoncer à organiser avec l'aide de l'Etat le nouveau système d'éducation. L'église réformée, « prenant conscience de la haute responsabilité qui retombait sur elle par suite du refus de l'Etat, chercha dorénavant par ses propres ressources à améliorer et à diriger l'éducation du pays, tout en n'oubliant pas de rappeler sans cesse à l'Etat le devoir qu'il avait de venir à son secours ».

Alors, de 1560 à 1616, une nouvelle période s'ouvrit dans l'histoire de l'enseignement primaire et secondaire en Ecosse. Pendant ce demi-siècle, l'église réformée s'efforça de réaliser séparément chacun des articles de son projet. Elle se préoccupa d'abord de suppléer aux besoins des pauvres. Elle fonda quelques bourses d'encouragement ; elle insista à maintes reprises auprès des pouvoirs publics pour obtenir des subsides spécialement affectés à cette œuvre. Ni le gouvernement royal ni le Parlement ne lui vinrent en aide En 1595 l'Assemblée générale de l'église réformée signala non seulement le mauvais état, mais même le déclin des écoles et de l'éducation.

A défaut du gouvernement royal et du Parlement, l'administration locale montra quelque souci de s'intéresser à l'éducation des enfants pauvres. A Stirling, à Edimbourg, à Aberdeen, des mesures furent prises en leur faveur ; ailleurs, ce fut l'initiative privée qui agit dans le même sens. Mais il n'y avait là rien de général ni de systématique, et l'on resta partout bien loin de l'idéal qu'avait tracé le *Premier livre de discipline*.

Un autre problème, dont l'église d'Ecosse se préoccupa vivement, fut celui de la nomination et de la surveillance des maîtres. Knox et les premiers réformateurs avaient négligé d'affirmer le droit de l'église à choisir et à nommer les maitres. M. Young attribue cet oubli « au fait que le principe ecclésiastique était déjà presque universellement reconnu ». Dans certaines villes, pourtant, dès la seconde moitié du XVI[e] siècle, les magistrats municipaux réclamèrent la liberté de désigner, sans l'intervention des pasteurs, les maitres des *Grammar Schools*. Toutefois les luttes religieuses entre réformés et catholiques fournirent à l'église d'Ecosse l'occasion d'intervenir. Elle demanda l'application formelle aux maitres des écoles de la clause qui défendait à qui que ce fût d'être fonctionnaire, s'il n'avait pas agréé la nouvelle confession de foi ; elle obtint gain de cause en 1507 ; une loi arrêta que nulle personne ne pourrait enseigner sans être examinée et agréée par les surintendants de l'église réformée. Cette église alla même plus loin ; elle réussit à étendre

son droit de contrôle sur les précepteurs particuliers auxquels les familles riches confiaient l'éducation de leurs enfants. Ces précepteurs furent soumis à la même obligation que les maîtres des écoles publiques : ils ne pouvaient enseigner que si les surintendants ou les visiteurs de l'école les avaient examinés et trouvés « capables et sans reproches ». Même des mesures très rigoureuses furent prises pour que les nobles ne pussent pas tourner la loi en envoyant leurs enfants à l'étranger.

Les efforts, poursuivis avec ténacité par l'église d'Ecosse, depuis 1560, pour intéresser le gouvernement à la question de l'éducation nationale, portèrent enfin leurs fruits en 1616. Cette année-là, le roi Jacques VI (Jacques Ier Stuart d'Angleterre) et le Parlement écossais votèrent une loi qui donna dans une certaine mesure satisfaction aux vœux exprimés par les réformateurs. Cette loi ordonnait « l'établissement dans chaque paroisse du royaume d'écoles où les enfants pussent apprendre au moins à écrire et à lire, à connaître le catéchisme et à comprendre les faits essentiels de la religion ». Les paroissiens, sous la direction de leur évêque, étaient chargés du choix des maîtres et des frais de l'entretien. L'État ne reconnaissait donc pas encore son devoir de pourvoir lui-même aux frais de l'entretien des écoles. C'était là le point faible de la loi, et ce qui en empêcha la réalisation complète.

Aussi, pendant le XVIIe siècle, des lois nouvelles durent être promulguées pour combler, ou tout au moins pour atténuer cette lacune essentielle de la loi de 1616. La loi de 1633 donna aux évêques le droit de réunir les propriétaires et les paroissiens et de fixer avec eux la somme nécessaire pour l'entretien de chaque école, somme qui serait ensuite prélevée, au moyen d'un impôt proportionnel, sur les possesseurs de la terre agricole. Cette loi n'eut aucun effet, à cause du discrédit dans lequel tombèrent les évêques et du triomphe en Ecosse de l'église strictement presbytérienne Une loi nouvelle, en 1646, tout en maintenant le principe de la contribution des propriétaires et des paroissiens, substitua aux évêques les Conseils presbytéraux dans la direction et la surveillance de cette organisation. La restauration de 1660, la politique catholique de Charles II et Jacques II Stuart. leurs tentatives réactionnaires annulèrent en partie les résultats de la loi de 1646. Il fallut en voter une nouvelle après la Révolution de 1688-1689. Ce fut la loi de 1696. Cette loi reproduisit, en leur donnant plus de clarté, en y apportant quelques modifications inspirées par le désir de mieux distribuer les charges financières, les stipulations essentielles de la loi de 1646. En outre, elle ajouta, comme organe de surveillance, aux Conseils presbytéraux le Conseil cadastral de chaque district, chargé surtout d'assurer l'application et le fonctionnement de la loi au point de vue financier. M. Young signale justement comme un symptôme favorable cette introduction d'un élément laïque dans l'organisation des écoles paroissiales.

Pendant tout le XVIIIe siècle, les établissements d'enseignement primaire et secondaire d'Ecosse furent soumis à la loi de 1696. Ce n'est pas que la situation des écoles paroissiales et des écoles des villes ne soulevât aucune critique. Deux questions surtout se posèrent alors et donnèrent naissance à une assez vive agitation : la question de la situation et du recrutement des maîtres; la question de l'émancipation laïque des écoles.

Le recrutement et la situation des maîtres devinrent difficiles surtout

dans les écoles paroissiales. Les chiffres, fixés en 1696 pour le minimum et le maximum des appointements d'un maître, étaient, dès le milieu du xviiie siècle, notoirement insuffisants. En ajoutant à ces appointements ce que lui donnaient les parents des élèves et les honoraires qu'il pouvait toucher comme secrétaire du Conseil des anciens, un maître atteignait péniblement un revenu total de 400 francs. Un article du *Scots Magazine*, publié en 1765, donne sur la situation pécuniaire des maîtres des écoles paroissiales les renseignements suivants : « Dans toutes les écoles établies en Ecosse, sauf dans les villes et dans quelques endroits qui bénéficient d'un don testamentaire, il est probable que tout le revenu annuel des maîtres n'atteint pas 13 liv. st. (325 fr.) en moyenne Il est certain que beaucoup d'entre eux reçoivent moins de 10 liv. st. (250 fr.) ; beaucoup, peut-être, un tiers de la totalité, ne dépassent jamais 11 liv. st. (275 fr.) ; peu montent jusqu'à 16 liv. st. (400 fr.), et très peu à 20 liv. st. (500 fr.) ».

La misère était donc générale chez les maîtres des écoles paroissiales. Cette misère se reflétait dans l'aspect lamentable des écoles elles-mêmes, dont beaucoup tombaient en ruines : « Quand le toit de chaume était pourri et fourmillait de rats, et que la pluie tombait en plein sur les enfants, le Conseil des anciens ordonnait à chaque élève d'apporter de la paille pour recouvrir le bâtiment délabré ; mais souvent il arrivait que la paille était si rare qu'on ne pouvait en donner assez pour refaire le toit. Ordinairement les écoles étaient de petites chambres sales, mal éclairées et mal protégées contre les éléments, noires de la fumée de la tourbe allumée pour réchauffer les enfants qui étaient venus le matin à sept heures, nu-pieds, à travers des milles de landes. Dans beaucoup de cas, on n'avait ni pupitres pour écrire, ni bancs pour s'asseoir, et les écoliers étaient allongés sur des planchers couverts de jonc ou de paille sale qu'il était du devoir des enfants d'apporter... ». Des granges, des chantiers, des greniers à foin, des forges étaient parfois requis pour faire la classe ; on fut même réduit à se servir de clochers d'églises et de chapelles mortuaires.

Cette triste situation des maîtres et des écoles elles-mêmes fut révélée par un mémoire que le corps enseignant de la campagne, « poussé à la fois par ses propres souffrances et par la déchéance qui s'ensuivait dans le niveau de ses membres », rédigea en 1782 et répandit dans tout le pays. Ce mémoire n'eut pas le résultat qu'en attendaient ses auteurs. Bien au contraire, il réveilla l'égoïsme des propriétaires fonciers, qui craignaient d'être obligés de contribuer à l'augmentation pécuniaire demandée pour les maîtres des écoles paroissiales. Ces hobereaux de la campagne, pour combattre le mémoire, eurent recours à des arguments, que l'on a vu reparaître en France, il n'y a pas encore longtemps. « Ils n'hésitaient pas à proclamer tout haut qu'ils aimeraient mieux voir les écoles paroissiales complètement supprimées, parce que apprendre à lire et à écrire ne faisait que corrompre leurs domestiques qui seraient plus obéissants et plus attentifs à leur devoir s'ils étaient plus ignorants et ne recevaient aucune éducation. Ou bien on soutenait.. qu'une instruction au-delà des éléments nuisait à la société, car l'individu était ainsi encouragé à poursuivre ses études jusqu'à l'Université, et cette tendance, quel qu'en fût l'avantage pour l'individu, privait le pays de mains utiles pour l'agriculture et les manufactures ».

Ce que l'initiative des maîtres n'avait pu obtenir, à cause de l'opposition violente des propriétaires fonciers, s'imposa pour ainsi dire avec une force irrésistible, après la publication du *Rapport statistique* de sir John Sainclair, qui parut de 1792 à 1799. Aussi en 1803 le Parlement du Royaume-Uni vota une nouvelle loi scolaire qui, tout en laissant au pasteur et aux propriétaires de la paroisse le soin de fixer le montant exact du traitement attribué au maître, élevait le minimum de ce traitement de 100 à 300 *merks* écossais, et le maximum de 200 à 400. En outre le pasteur et les propriétaires étaient tenus à pourvoir les maîtres non seulement d'un traitement et d'un bâtiment pour la classe, mais aussi d'une maison d'habitation de deux pièces et d'un jardin d'au moins 10 ares.

Ce fut aussi pendant le XVIIIe siècle que le conflit devint partout très vif entre le patronage ecclésiastique et le désir d'émancipation laïque des écoles. Dans les campagnes, beaucoup de maîtres réussissaient à déjouer la surveillance des autorités de l'église ; des luttes éclataient entre maîtres et pasteurs. L'église réformée d'Ecosse protesta contre ces tendances; elle eut gain de cause dans plusieurs procès qu'elle soutint en cette matière; enfin, pour ce qui est des écoles paroissiales, la loi de 1803 confirma de nouveau formellement les pouvoirs des Conseils presbytéraux. Leur sentence, en ce qui concernait la nomination des maîtres, était déclarée sans appel et irrévisable.

Dans les villes, la lutte fut plus âpre entre les pasteurs et les pouvoirs municipaux. Vers la fin du XVIIIe siècle, le clergé urbain avait perdu beaucoup de son prestige et de son autorité. Les résistances à son contrôle devenaient plus fréquentes et plus vives. L'église en conçut de graves inquiétudes. La loi scolaire de 1803 ne devait pas s'appliquer aux bourgs dits royaux. Pendant la première moitié du XIXe siècle, plusieurs villes écossaises revendiquèrent, en matière d'instruction publique, l'indépendance municipale. En apparence, toutes les fois qu'il y eut procès, l'église l'emporta et ses succès purent sembler décisifs ; en fait, l'opinion publique était de plus en plus favorable à l'émancipation laïque de l'école, et la lutte se termina par la loi scolaire de 1861, qui contenait le paragraphe suivant :

« A partir de la date de la promulgation de cette loi, il ne sera nécessaire pour aucune personne élue comme maître d'une école de ville de donner son adhésion à la confession de foi ni à la formule de l'église d'Ecosse ; ni de s'engager à se soumettre au gouvernement et à la discipline de ladite église ; de plus, nul de ces maîtres ne sera sujet à l'examen, au jugement ou à la censure du Conseil de presbytère de son district, en ce qui concerne sa compétence, ses capacités ou sa conduite dans son office Tout statut contraire est par cette présente loi rendu nul et non avenu ».

Désormais les écoles de villes étaient complètement sous l'égide des conseils municipaux.

Les écoles paroissiales ne furent pas oubliées dans cette loi de 1861. Le traitement des maîtres fut considérablement augmenté : il dut être désormais au minimum de 35 liv. st. (875 fr.), au maximum de 70 liv. st. (1.750 fr.). La maison des maîtres dut avoir quatre pièces au lieu de deux. Le contrôle des Conseils presbytéraux sur les nominations fut complètement aboli. La juridiction ecclésiastique, en cas d'immoralité ou de

cruauté de la part d'un maître, fut transférée aux shérifs. L'obligation des maîtres de souscrire à la confession de foi de l'église établie disparut, et on lui substitua une « déclaration », compatible avec toutes les croyances presbytériennes et que pouvaient signer à la rigueur des anglicans, même des catholiques.

Onze ans plus tard, la loi de 1872 établit les *School Boards* dans chaque ville et dans chaque paroisse : c'étaient là des autorités laïques et électives, qui remplaçaient complètement les anciennes réunions des propriétaires et pasteurs et les Conseils presbytéraux. Ces *School Boards* furent investis du droit de centraliser et d'administrer tous les fonds destinés à l'éducation publique ; ils devinrent maîtres absolus des écoles confiées à leur administration. « Le lien entre l'église et l'école fut définitivement et complètement rompu ; l'instruction religieuse devint facultative et dirigée par les désirs des parents, le principe de l'obligation à l'enseignement fut imposé, l'ignorance devint un crime ».

Enfin, par diverses mesures prises en 1889, 1892, 1893, l'enseignement élémentaire ou primaire, puis l'enseignement jusqu'à l'âge de 15 ans, furent rendus complètement gratuits ; l'enseignement secondaire lui-même le devint à peu près.

Telle a été, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'enseignement primaire et secondaire en Ecosse. M. Young ne s'est pas borné à en décrire l'organisation ; à en montrer le développement, les progrès, les transformations inspirées par l'esprit moderne. Il a de même étudié l'instruction qui se donnait dans les écoles paroissiales comme dans les *Grammar Schools* des villes ; il a décrit les systèmes pédagogiques qui furent appliqués dans ces diverses écoles, en particulier l'enseignement mutuel d'Andrew Bell, le système intellectuel de John Wood, l'école enfantine de Robert Owen, enfin le développement moral ou *Training* et les écoles normales de David Stow.

La conclusion, par laquelle se termine cet important ouvrage, résume, sous une forme générale, les vicissitudes exposées en détail dans les précédents chapitres. « Partant d'un idéal qui, pris à la lettre, aurait étouffé l'initiative individuelle, l'Ecosse a péniblement fait son chemin vers son épanouissement scolaire. Elle a cherché à réaliser tout ce qui était bon dans son idéal... Si elle a préféré la lente élaboration de son organisation, le respect des traditions, l'écartement graduel, mais sans violence, de celles qui empêchaient son progrès et le concours des libertés individuelles dans l'action nationale, elle y révèle son caractère essentiel ».

J. Toutain.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Collège de France

Histoire des religions. — M. Jean Réville a remplacé M. Albert Réville. Sa leçon d'ouverture a été fort bien accueillie et elle méritait de l'être. Nous en extrayons les passages suivants qui montreront ce qu'on peut attendre du nouveau maître, dans une carrière où son regretté père avait obtenu le succès le meilleur et le plus vif.

« Mon ambition et — si j'ai bien compris la nature propre de ce cours d'Histoire des religions — mon devoir, c'est d'utiliser les travaux accomplis dans chacun des cantons particuliers de l'histoire religieuse : religions sémitiques, religions de l'Egypte, religions de la Chine, de l'Inde, de l'Europe primitive, etc., comme autant de documents, autant de matériaux pouvant servir à la construction d'une histoire plus vaste, où ces différentes religions soient rétablies les unes à l'égard des autres dans leurs relations historiques, s'il y en a eu, ou placées en regard les unes des autres, de manière à faire ressortir leurs influences respectives dans les milieux divers où elles ont agi. Ces matériaux, je serai le plus souvent obligé de les prendre tels qu'ils me seront fournis par les maitres qui les auront extraits et façonnés. Ce ne sera cependant pas à l'aveuglette, sans aucun contrôle. La véritable méthode historique, en effet, la méthode dite critique est la même partout. Quand on l'a pratiquée soi-même en une partie quelconque de l'histoire, on acquiert par cette pratique même une certaine aptitude à discerner si elle a été bien et dûment appliquée ailleurs. Qu'il surgisse, par exemple, telle affaire juridique particulièrement obscure et embrouillée ; il n'est pas nécessaire d'être soi-même jurisconsulte ou avocat de profession pour être capable de reconnaître qu'il y a eu des erreurs de fait ou d'appréciation dans l'enquête ou dans l'instruction. L'habitude de la critique historique permettra à des érudits, à des historiens, à des philologues, dont les études personnelles portent sur de tout autres questions, de discerner la mauvaise qualité des pièces de l'instruction, plus rapidement et plus sûrement que les professionnels du Palais.

Cette pratique de la méthode historique critique, j'ajouterais volontiers qu'il n'y a pas de meilleure école pour l'acquérir que l'étude des origines

du christianisme, à laquelle je me suis attaché plus particulièrement dans mes travaux personnels. Nulle part ailleurs, en effet, il n'y a de documents qui aient été davantage scrutés et fouillés dans tous les sens, depuis plus de cent ans, par des générations d'érudits et d'historiens, passionnément attachés à cette enquête et obligés à d'autant plus de rigueur dans leurs travaux qu'ils étaient continuellement surveillés par des érudits, non moins fortement préparés, mais préoccupés en même temps de sauvegarder des interprétations traditionnelles ou des intérêts confessionnels. La critique des plus anciens documents littéraires chrétiens a engendré la critique historique et, aujourd'hui encore, elle en est une des formes les plus actives et les plus répandues.

Nous ne sommes donc pas livrés sans garantie aucune à la bonne foi de ceux que je me permettrai d'appeler, sans aucune intention désobligeante, les fournisseurs de l'histoire générale des religions. Nous les contrôlerons dans la mesure de nos forces ; nous bénéficierons surtout du contrôle qu'ils exercent eux-mêmes les uns sur les autres. Car à une époque comme la nôtre, où l'histoire jouit de toutes les faveurs du monde savant, nous ne sommes plus réduits à accueillir comme parole d'évangile les assertions d'un spécialiste unique en n'importe quel sujet ; ils sont chaque jour plus nombreux et, sans vouloir médire du caractère des érudits, nous pouvons bien reconnaître discrètement qu'ils ne sont pas d'une indulgence à toute épreuve à l'égard des confrères qui ont commis quelque bévue ou qui ne jugent pas les choses comme eux.

Enfin, nous n'avons pas non plus la prétention de faire ici œuvre définitive ni infaillible. Nous ne ferons pas ici d'histoire dogmatique ou doctrinaire. Les constructions de l'histoire synthétique sont relatives, toujours révisables, à mesure que surgissent des documents nouveaux ou que les anciens sont plus complètement compris. Nous vous proposerons ce qui nous paraît être la vérité historique, mais en vous invitant sans cesse à la contrôler vous-mêmes. Car il n'y a de vérité pour chacun de nous que celle qu'il a conquise lui-même et qu'il peut se justifier à lui-même.

Sous le bénéfice de ces observations, que je vous devais pour vous renseigner sur la manière dont je comprends ma tâche et sur les conditions dans lesquelles je me propose de l'accomplir, j'ai l'intention de consacrer les quelques leçons de ce semestre d'été à étudier rapidement avec vous les phases successives de l'Histoire des religions jusqu'à nos jours, à passer en revue les principales écoles qui se sont succédé dans cette science encore jeune, mais qui a déjà été victime à plusieurs reprises de l'esprit de système, de la part des théoriciens de la révélation surnaturelle aussi bien que des partisans de la religion naturelle, des métaphysiciens et des romantiques, des symbolistes et des évhéméristes, des philologues et des anthropologistes. Nous verrons ce qu'elle doit à chacune de ces écoles, la part de vérité qu'il y a en chacune d'elles, et nous y apprendrons surtout à n'être d'aucune école fermée et systématique, à nous défier de ces gens qui prétendent ouvrir toutes les portes avec une seule clef, parce qu'ils forcent les serrures partout où leur clef ne fonctionne pas. Nous y apprendrons à être simplement et uniquement historiens, prêts à appliquer tous les systèmes là où ils sont applicables, mais à n'en imposer aucun, sachant bien que la réalité vivante est infiniment plus variée que tous nos systèmes.

Puis, après cette seconde introduction, plus vaste que la simple leçon d'aujourd'hui, nous aborderons l'automne prochain ce que j'appellerai l'étude des *affluents religieux du monde antique*, c'est à-dire l'analyse et la synthèse de tous les facteurs religieux qui, dans l'antiquité, ont abouti dans l'empire romain à la constitution de la mentalité religieuse et du corps de doctrines et d'institutions, sur lesquelles notre monde occidental a vécu jusqu'à l'avènement de la science dans les temps modernes. Religions sémitiques primitives, religion de l'Egypte, religion assyro-chaldéenne, religion d'Israël, judaïsme, mazdéisme, religions grecques, philosophie religieuse grecque, christianisme évangélique, religions syriennes et phrygiennes, gnosticisme évolutionniste ou dualiste, tous ces éléments ont concouru, en des mesures diverses, mais tous à un degré quelconque, à la constitution du syncrétisme religieux de l'empire romain et par contre-coup à la constitution de la religion chrétienne telle qu'elle s'est élaborée dans l'empire romain. Quels sont ces éléments, en quelle mesure et à quels moments et de quelle manière ont ils agi les uns sur les autres et finalement contribué à la résultante que l'histoire nous fait connaître ? Voilà le vaste programme que j'aurais l'ambition de remplir avec vous, si vous me demeurez fidèles, au cours des années suivantes. Ce n'est rien moins qu'une histoire synthétique des religions du monde antique, considérée comme la préparation historique de ce qui deviendra la base du développement religieux dans la civilisation du moyen âge et des temps modernes. Je sens tout ce qu'une pareille entreprise peut avoir de présomptueux, mais je suis très convaincu que c'est actuellement une œuvre nécessaire et que l'état des connaissances acquises sur les religions du monde antique la rend possible. Car s'il y a une vérité qui se dégage bien nettement aujourd'hui de l'étude critique des antiquités chrétiennes, c'est bien celle-ci, que le christianisme historique, j'entends non pas le christianisme des évangiles synoptiques ou de Jésus de Galilée, mais le christianisme tel qu'il s'est constitué dans les quatre premiers siècles de son existence, n'a pas seulement ses origines dans le judaïsme, mais non moins dans l'hellénisme et dans les religions orientales qui ont agi sur lui, soit directement, soit par l'intermédiaire du judaïsme. A la lumière nouvelle de l'histoire des religions, l'histoire des origines et de la formation du christianisme, c'est l'histoire religieuse du monde antique tout entier, telle qu'elle s'est déroulée autour du bassin oriental de la Méditerranée, de Ninive à Rome, de Babylone à Thèbes, de Jérusalem à Athènes, des hauts plateaux de la Phrygie à Alexandrie.

Dans cette vaste exposition historique je m'attacherai à mettre en lumière ce qui est spécifiquement religieux. Et par là je n'entends pas seulement que je me bornerai à l'histoire religieuse des divers foyers de civilisation que je viens d'énumérer, en laissant de côté ce qui dans l'histoire du monde antique n'a pas de valeur pour l'intelligence de ses religions diverses. Cela va de soi. Ce que j'ai l'ambition de faire — tout en ne me dissimulant pas combien il est le plus souvent délicat de prétendre à évoquer la vie de dessous les décombres du passé — c'est de pénétrer jusqu'aux sentiments et aux émotions qui ont engendré les multiples manifestations de la religion chez les populations dont il s'agit et jusqu'aux expériences intimes qui en ont fait la valeur pour elles

Rites et mythes, doctrines et institutions, croyances et pratiques, autant d'expressions différentes dans lesquelles se traduit la religion et à

travers lesquelles seules nous pouvons arriver à la connaître. Mais, quelle que soit leur importance, l'historien n'a pas achevé sa tâche, quand à l'aide des témoignages conservés il a reconstitué leur teneur exacte. Il lui manque encore quelque chose, et ce quelque chose, c'est justement cela même qui a fait que les rites ont été pratiqués, souvent à grands frais et au prix de lourds sacrifices, avec une dévotion inusitée pour d'autres coutumes, que les mythes ont été non pas simplement des fables sollicitant l'imagination, mais des conceptions chères à l'âme et revêtues d'un caractère, que les doctrines sont devenues l'objet d'une adhésion fervente à un tout autre titre que n'importe quel enseignement philosophique, que les institutions sont devenues à tel point précieuses pour leurs adhérents qu'ils les ont entourées de toute leur vénération et d'une consécration à toute épreuve ; ce quelque chose, c'est ce qui est spécifiquement religieux en eux.

Voilà ce qu'à mon sens on oublie trop souvent quand on fait de l'histoire des religions. On étudie les phénomènes religieux du dehors, comme un peintre qui reproduirait le corps humain, mais qui ne peut rendre la sensibilité nerveuse ni la puissance motrice dont ce corps est animé et qui, après tout, en constituent la valeur, — ou bien encore comme un anatomiste qui dissèque un cadavre, mais qui ne semblerait pas se douter que dans ce corps mort il y a eu un cœur dont les battements assuraient la vie. Cette étude du dehors est nécessaire assurément. Elle n'est pas suffisante à elle seule. C'est dans l'âme humaine qu'il faut chercher l'explication dernière et véritable des phénomènes religieux, dans l'imagination, dans le cœur, dans la raison, dans la conscience, dans les instincts et dans les passions. Il y a dans l'homme un instinct religieux, des besoins religieux, des aspirations religieuses, et dans la mesure où les produits de son imagination, les créations de son esprit, les appels de sa conscience, les données de son jugement répondent à cet instinct, à ces besoins et à ces aspirations d'une nature spéciale, dans la même mesure les mythes, les doctrines, les rites, les pratiques et les institutions acquièrent une valeur religieuse.

Ces rites, ces doctrines, ces institutions, ont été partout et toujours conditionnés par l'état général de la civilisation où ils ont pris naissance. Ils correspondent, lorsqu'ils se forment, à l'état des connaissances, à l'état des mœurs et aux conditions sociales du milieu qui les produit : les mythes des amours ou des métamorphoses de Zeus ne se formeront pas dans l'entourage de Socrate ou de Périclès et la religion, toute d'intellectualisme moral, de Kant ou le spiritualisme religieux de Channing et de Théodore Parker ne se constituent pas chez des non-civilisés. Mais combien n'y a-t-il pas, à chaque époque, d'usages, de doctrines, de groupements sociaux qui se forment de la même manière que les rites, les croyances et les institutions de la religion et qui n'acquièrent à aucun titre de valeur religieuse ! Pour qu'ils acquièrent cette valeur, il faut qu'il s'y ajoute l'élément proprement religieux, c'est-à-dire il faut qu'ils donnent satisfaction aux besoins religieux de la nature humaine. Alors ils prennent un caractère sacré ; ils jouissent d'un pouvoir et d'une autorité qui leur assure une durée bien supérieure à celle des autres usages, idées ou groupements sociaux. La civilisation pourra progresser autour d'eux, s'élever à un niveau bien supérieur à celui qui correspond à leur naissance ; par leur puissance religieuse ils survivront, alors même qu'ils ne

correspondent plus à l'état nouveau des connaissances, des mœurs et des conditions sociales. Cependant ils ne sont pas éternels. Il arrive un moment de l'évolution où d'autres pratiques, d'autres doctrines, d'autres institutions, plus adéquates à la civilisation plus avancée, réussissent à donner aux mêmes besoins religieux de l'âme humaine des satisfactions supérieures. Dès lors seulement celles-ci prennent à leur tour un caractère sacré et alors seulement elles parviennent à se substituer aux formes traditionnelles de la religion.

Les rites, les doctrines, les institutions religieuses, quoique plus durables que les autres, ne sont donc eux aussi que des expressions changeantes, locales et temporaires, de la religion. Et ce qu'il s'agit pour l'historien des religions de découvrir, c'est comment et pourquoi ces expressions correspondent ou cessent de correspondre aux besoins religieux de la nature humaine dans les phases successives de son évolution. Ce n'est pas seulement à cause de leur valeur intrinsèque, puisque nous voyons aux époques les plus diverses des croyances condamnées par la raison et des institutions ou des pratiques devenues étrangères à la conscience du temps, conserver leur vitalité religieuse. C'est encore et surtout à cause de leur valeur proprement religieuse, parce qu'elles paraissent, malgré tout, pouvoir seules assurer des satisfactions religieuses, en répondant à ce besoin de relations vivantes avec les puissances ou avec la puissance, dont l'homme sent plus ou moins obscurément l'action dans l'univers. L'univers est vivant : voilà ce que l'homme a senti instinctivement, ou d'une façon plus rationnelle, à toutes les phases de son développement, depuis le primitif pour lequel le monde est limité au rayon de sa vue jusqu'à l'homme moderne auquel l'astronomie a ouvert l'infini du télescope et la biologie l'infini du microscope. Il y a, il doit y avoir des rapports, des relations entre l'homme et les puissances vivantes qui agissent dans cet univers, voilà ce que l'homme a cru instinctivement, avant même toute réflexion, et voilà ce qui l'a fait tantôt trembler de crainte, tantôt frémir de joie, tantôt maudire et tantôt adorer, tantôt s'élancer avec impétuosité vers les puissances surhumaines qu'il a cru reconnaitre, tantôt se recueillir dans la contemplation muette du mystère. Voilà ce qui l'a poussé sans cesse à chercher auprès des puissances de vie ou de la puissance de vie, suivant son degré de réflexion philosophique, des garanties, des appuis ou des secours pour sa propre vie, par des moyens infiniment variés, suivant des conceptions infiniment diverses, mais en dernière analyse toujours pour se procurer un supplément de vie physique ou morale.

Dans toutes nos études nous aurons donc à nous demander sans cesse : non pas seulement, quels ont été les rites ? quelles ont été les doctrines ? quelles ont été les institutions ? mais également : en quoi ces rites, ces doctrines, ces institutions ont-ils apporté au besoin religieux de l'homme une satisfaction qui en fût pour lui la justification ? En d'autres termes : quelle en a été la valeur religieuse ? non pas pour nous, bien entendu, d'après notre propre jugement — gardons-nous bien de retomber dans l'erreur du XVIII[e] siècle de prétendre tout ramener à notre raison et à notre jugement, qui sont évidemment déterminés par les conditions dans lesquelles nous vivons — mais pour ceux qui les ont acceptés et pratiqués, parce que de leur temps, dans leur milieu, dans les conditions où ils vivaient, ils y ont trouvé la satisfaction dont ils avaient besoin.

C'est là une tâche délicate sans doute, puisqu'il faut, pour l'accomplir, se remettre soi-même au point de vue des hommes du passé, s'introduire en quelque sorte dans leur personnalité, *sich hineinleben*, comme disent les Allemands, non seulement pour les comprendre d'une façon intellectuelle, mais encore pour arriver à revivre avec eux les expériences intimes, les sentiments, les émotions qu'ils ont éprouvés. L'histoire de la vie religieuse et morale de l'humanité est à ce prix. Elle exige une certaine dose de cette divination réclamée déjà chez l'historien par l'illustre maître qui a administré pendant de longues années ce Collège de France, qui a révélé à notre pays le puissant intérêt de l'histoire des religions et dont l'esprit plane encore sur nos études. Elle exige surtout une grande dose de sympathie pour le drame religieux qui se déroule tout le long des annales de l'humanité, puisqu'en pareille matière nous ne pouvons vraiment comprendre que ce que nous sommes capables d'éprouver nous-mêmes.

Oui, tout comprendre dans la vie religieuse de l'humanité, voilà le but à atteindre, sous cette réserve, bien entendu, que comprendre ce n'est pas par cela même approuver. Je puis arriver à comprendre parfaitement les mobiles qui ont déterminé un misérable à commettre un assassinat : cela ne comporte pas une approbation, mais simplement une explication de son acte. Nous n'avons pas à nous ériger ici en tribunal d'arbitrage entre les diverses religions du passé, encore bien moins entre les religions du présent, leurs amis et leurs adversaires. C'est là matière à jugements individuels, qui ne sont plus du ressort de l'histoire, et que chacun de mes auditeurs pourra formuler pour son usage particulier. Comme historien, nous avons pour devoir, non seulement de constater, mais de comprendre et de faire comprendre Comprendre tous les sentiments, toutes les émotions, toutes les terreurs et toutes les joies, toutes les révoltes et toutes les résignations, dont les différentes religions du passé nous offrent l'incessant spectacle, tel est l'idéal dont je voudrais m'inspirer. Tout comprendre, même les horreurs, les superstitions les plus abjectes à nos yeux, les atrocités qui nous révoltent, comprendre comment et pourquoi les hommes du passé, vivant dans un autre milieu que nous, ont pu y trouver de tragiques satisfactions ! Comprendre le serviteur de Melkarth qui jetait son enfant dans le sein embrasé de son dieu aussi bien que la prière de Cléanthe, les litanies indigestes du rituel de la Rome antique aussi bien que les explosions morales d'un Amos et d'un Osée, la mélancolie résignée de Marc Aurèle aussi bien que la confiance ineffablement joyeuse de Jésus de Nazareth au Père céleste, la soif de délivrance du Bouddha aussi bien que la radieuse figure de Phoebus Apollon, les horreurs de l'Inquisition aussi bien que la douce piété de l'*Imitation de Jésus-Christ*, — voilà à quoi je tendrai de toutes les énergies dont je suis capable, m'efforçant ainsi de ne pas être trop indigne de celui qui m'a laissé son œuvre à continuer. »

Italie

Le *Bulletin officiel du ministère de l'Instruction publique* en son numéro d'août publie : 1° une loi autorisant une dépense de 60.000 francs

pour l'achèvement du nouvel édifice de la clinique psychiatrique de l'Université de Pavie; 2° une loi autorisant une dépense de 53 000 francs pour l'achèvement du nouvel édifice de la clinique chirurgicale de l'Université de Parme.

Il a été fait don par la famille Forti de 30.000 francs en rente italienne au *R Instituto veneto di scienze, lettere ed arti*. Cette fondation dite Arrigo Forti servira à donner un prix triennal de 3.000 francs pour encourager les études de botanique et de zoologie, exclusion faite des travaux se rapportant à la biologie humaine.

La question de la réforme de l'enseignement moyen. — Dans un discours prononcé le 13 juin devant le Sénat, le ministre de l'Instruction publique Rava, à propos de la discussion de la loi sur les examens, a fait d'importantes déclarations. Les enseignements, a-t-il déclaré, sont devenus trop nombreux à l'école moyenne ; aux humanités se sont jointes les sciences : d'où surmenage pour les élèves. « Disons-le franchement, a-t-il ajouté, nous avons trop d'écoles classiques : si nous faisons la comparaison avec les autres nations plus instruites, notre proportion est, à cet égard, trop élevée. Et elle est trop basse pour les écoles du travail. Dans certains pays où il n'y a qu'un gymnase, c'est là que se rendent tous les jeunes gens ; et ainsi il arrive qu'un fils de chef de station demande à quoi doit lui servir le grec pour faire un gardien de magasin... ». Le ministre a rappelé ensuite les récentes réformes françaises : « Nous avons créé l'Institut technique, a-t il déclaré, et il est en bonne voie ; aujourd'hui nous créons des écoles moyennes commerciales et professionnelles : mais il est nécessaire de coordonner ces instituts variés et de revoir les programmes ».

Depuis longtemps déjà une commission royale préparait un rapport sur ce sujet. Retardé, ce travail a abouti : en août dernier a paru dans les journaux un plan de réforme élaboré par la commission. Elle propose de séparer complètement l'école moyenne de culture générale de l'école populaire technique et professionnelle. Il y aura d'abord un gymnase où les études dureront trois ans (italien ; histoire ; français ; éléments de sciences naturelles et de géographie) ; puis viendra le lycée où elles dureront cinq ans, et où les élèves se spécialiseront et subiront des disciplines différentes. Il y aura trois types d'écoles moyennes de deuxième degré : l'un classique (philosophique et esthétique), les deux autres modernes, le premier scientifique, le deuxième mixte (enseignement du latin dans la mesure où il est nécessaire pour comprendre la civilisation moderne, de la géographie considérée d'un point de vue large, etc.). L'enseignement de la philosophie se retrouvera dans ces trois types différents A côté de cet enseignement subsisteront ou seront créées des écoles purement techniques et professionnelles.

Tel est, brièvement résumé, le plan de la commission. On voit à quel point il s'inspire des réformes françaises de 1902. Restent des difficultés d'application : les maîtres compétents manquent en particulier pour la géographie, l'histoire de l'art et les langues étrangères.

D'autres questions doivent encore être examinées par la commission. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet important mouvement pédagogique. C.-G. P.

Autriche

Vienne. — La doctoresse Elise Richter a été nommée privat-docent à la faculté de philosophie pour la philosophie romane.

Allemagne

Giessen. — On a célébré par des fêtes le trois centième anniversaire de l'Université de Giessen. Parmi les doctorats d'honneur décernés à des étrangers relevons, pour la faculté de théologie ceux de MM. Charles Lea (Philadelphie), Jean Réville (Collège de France), Paul Sabatier, pour la faculté de philosophie celui de M. Molk (Université de Nancy).

Marburg. — Le 31 juillet s'est réunie la conférence des recteurs, à laquelle ont pris part 26 recteurs d'Universités allemandes, autrichiennes ou suisses.

Etats-Unis

Un *College of Education* a été créé à l'*Ohio State University* à Columbus.

Une école de papeterie à Grenoble

L'Union des fabricants de papier de France a eu à examiner au congrès qu'elle a tenu cette année du 8 au 10 septembre à Tours un projet de création à Grenoble d'une école française de papeterie, école destinée à former des ingénieurs papetiers, futurs directeurs d'industries, et des conducteurs de machines, susceptibles de s'élever ultérieurement jusqu'à l'emploi de chef de fabrication.

Ce projet qui a rencontré l'approbation unanime des congressistes prend pour base essentielle la constitution de cette école comme annexe de notre Institut électrotechnique dont le développement a été si rapide.

Il suppose donc la coopération de l'Université et de la ville de Grenoble.

Samedi 28 septembre s'est réunie à la chambre de commerce la commission d'organisation de la future école dans laquelle se trouvaient représentées les industries du papier des diverses régions de la France. Cette commission, placée sous la présidence de M. Chauvin, président de

l'Union des fabricants de papier, directeur des papeteries du Paillard à Poncé (Sarthe), et à laquelle s'étaient joints comme conseils, MM. Brenier, président de la chambre de commerce, et Barbillion, directeur de l'Institut électrotechnique, a arrêté les termes définitifs du projet qu'elle compte soumettre incessamment à notre Université.

La commission a été ensuite reçue à la mairie par M. Charles Rivail, maire de Grenoble, qui a assuré les membres de la joie toute particulière qu'il éprouvait de voir créer ici une œuvre aussi intéressante et venant compléter très heureusement les enseignements de sciences appliquées déjà donnés à Grenoble.

Il a rappelé quelle sympathie profonde unissait la ville à son Université et en particulier à l'Institut, auquel la donation généreuse de M. Brenier va donner un nouvel essor et une importance encore plus considérable. Il a enfin assuré les industriels, membres de la commission, de l'entier concours de la municipalité pour l'œuvre projetée.

M. Chauvin, président de la commission, a remercié M. le maire des dispositions si bienveillantes de la municipalité à l'égard de la future école et a insisté en termes très heureux sur les raisons qui motivaient le choix de Grenoble pour cette intéressante tentative de décentralisation.

« L'Ecole de papeterie, a t-il ajouté très justement, doit sortir de terre, ici ou ailleurs.

Nous avons tous pensé à Tours, qu'à Grenoble revenait l'honneur de la voir naître et le soin de la faire grandir.

La commission a ensuite visité les vastes terrains sur lesquels doit être établi le nouvel institut, voisins de l'avenue de la Gare.

Le même jour à 2 heures la commission s'est réunie à la Chambre de Commerce pour déterminer la mise au point des diverses études qui motivaient son ordre du jour.

L'ouverture aura lieu très probablement le 10 novembre 1907.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEIUR

La *Société* se réunira, le dimanche 27 octobre 1907 à l'Ecole des Sciences politiques, à 9 heures 1/2 du matin. Elle s'occupera des questions qui sont restées à son ordre du jour.

1° L'Enseignement technique doit-il rester distinct de l'Enseignement universitaire sous ses trois formes et en particulier de l'Enseignement supérieur ? (Rapport de MM. Caudel et Blondel).

2° Les trois ordres d'enseignement (Rapport de M. Louis Weill).

La Société s'occupera en outre de la question du maintien ou de la suppression du baccalauréat considéré spécialement :

a) Au point de vue de l'enseignement secondaire ;

b) Au point de vue des facultés de médecine et de droit ;

c) Au point de vue des administrations de l'Etat.

La *Société* rappelle enfin qu'elle a adressé la lettre suivante à un certain nombre de ses membres :

Monsieur et cher confrère,

J'appelle votre attention sur le numéro du 15 mai, p. 454-456 et vous prie de m'envoyer votre avis, soit :

1° Sur l'ensemble ;

2° Sur la liberté de l'enseignement médical ;

3° Sur le P. C. N. ;

4° Sur les cours de vacances, l'enseignement complémentaire, les cours de perfectionnement ;

5° Sur le certificat d'études médicales supérieures.

∴

Prière d'adresser toutes les communications à M. Picavet, Place Marcelin Berthelot, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

20 juin : donation François Coppée à l'Académie française. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, la donation entre vifs et irrévocable à lui faite par M. François Coppée et comprenant un titre de cinq cents francs de rente française 3 p. 0/0, dont les arrérages seront employés à la création d'un prix biennal de mille francs (1.000 fr.) décerné, par les soins de l'Académie, à l'ouvrage d'un poète et, autant que possible, d'un poète à ses débuts.

21 juin. — Arrêté portant que le certificat d'études supérieures de physique appliquée et de minéralogie, délivré par la Faculté des sciences de l'Université de Caen, prend le titre de certificat de physique appliquée et autorisant cette Faculté à délivrer un douzième certificat d'études supérieures, sous le titre de certificat de minéralogie.

20 juin : Legs Danel à la Faculté de médecine de l'Université de Lille. — Le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Lille est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, le legs fait par M. Danel (Léonard-Jean-Baptiste), d'un capital de cinquante mille francs (50.000 fr.), dont les arrérages devront être affectés à la fondation d'une chaire d'accouchement.

18 mai; — Circulaire sur l'application de l'article 2 du décret du 4 août 1905 relatif aux écoles normales. (Examen du brevet supérieur).

Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux Arts et des Cultes,

à Monsieur le Recteur de l'académie d

L'article 2 du décret du 4 août 1905 qui prescrit aux élèves-maitres et aux élèves maîtresses de se présenter à l'examen du brevet supérieur à la fin de la deuxième année d'études va, pour la première fois, recevoir son application dans toutes les écoles normales de France. Le même article en spécifiant qu'aucun élève ne sera admis en troisième année, s'il ne justifie de la possession du brevet supérieur, fait de cet examen un

véritable examen de passage et il lui donne par là une importance considérable.

En vous rappelant les instructions que mes honorables prédécesseurs vous ont adressées, notamment par les circulaires du 1er octobre 1895, du 10 mars 1896 et du 7 octobre 1905, je crois devoir insister particulièrement sur quelques points à propos desquels plusieurs de vos collègues m'ont consulté.

L'examen du brevet supérieur portant sur *les matières d'enseignement des deux premières années d'école normale*, il importe que, soit pour le choix des compositions écrites, soit pour les questions données aux épreuves orales, les aspirants ne soient en aucun cas et sous aucun prétexte entraînés hors de ces programmes, et il importe également que MM. les inspecteurs d'académie qui choisissent les sujets avec vous et que MM. les examinateurs qui interrogent sous la direction de l'inspecteur d'académie connaissent non seulement « le détail des programmes qui « servent de base à l'examen, mais les méthodes selon lesquelles ils sont « enseignés, l'esprit qui les a dictés et qui les vivifie ». C'est pourquoi je vous renouvelle avec instance la recommandation de ne nommer dans les commissions que des examinateurs d'une compétence indiscutée. Les directeurs et les professeurs des écoles normales, ceux des écoles primaires supérieures munis du professorat semblent devoir y entrer en première ligne. L'article 118 du décret du 18 janvier, modifié par le décret du 4 août 1905, relatif aux brevets de capacité, prescrit que le directeur ou la directrice d'école normale et deux professeurs d'école normale ou d'école primaire supérieure feront nécessairement partie de la commission d'examen du brevet supérieur. Il s'agit là, à n'en pas douter, d'un minimum obligatoire, et c'est par une interprétation complètement inexacte de cet article que, dans certains départements, des professeurs d'écoles normales qui faisaient auparavant partie des commissions des brevets se sont vus, à l'exception de deux, retirer leur mandat.

Les inspecteurs primaires, quand ils se tiennent au courant des études des écoles normales, les professeurs des lycées et des collèges, pourvu qu'ils s'instruisent des conditions de l'examen, feront avec avantage partie de ces commissions.

Il s'est introduit, depuis quelque temps, dans les jurys, des errements qu'il vous appartient de faire cesser. Il y a, en quelque sorte, deux programmes et deux espèces d'exigences pour les aspirants et pour les aspirantes, selon qu'ils appartiennent ou non aux écoles normales. Aux premiers, on demande la preuve de nombreuses lectures, d'observations attentives aux expériences de laboratoire ; pour les seconds, on se contente de récitations de manuels et de connaissances presque exclusivement livresques. Sans doute, les examinateurs ont pour agir ainsi l'excuse que les aspirants non sortis de l'école normale n'ont pas bénéficié pour leurs études des conditions favorables qui sont faites aux normaliens ; mais vous penserez, je n'en doute pas, comme moi, monsieur le Recteur, que l'examen doit être le même pour tous les candidats qui s'y présentent et qu'il ne doit y avoir de faveur ni d'indulgence spéciale d'aucun côté.

Le décret du 4 août 1905, modifiant l'article 118 du décret organique, dit, paragraphe 9 : « *Il est tenu compte, à l'examen du brevet supérieur,* « *des notes obtenues par chaque candidat pendant ses deux années* « *d'études Ces notes — attestées au moyen d'un livret de scolarité,*

« *délivré par le directeur de l'établissement ou le professeur du can-*
« *didat — sont remises à l'inspection académique au moment de l'ins-*
« *cription et jointes au dossier du candidat* ».

J'attache la plus grande importance aux notes délivrées par les directeurs et directrices des écoles normales ; elles devront présenter, en chaque matière, le résultat des notes obtenues par chaque élève pendant ses deux années d'études. Elles seront établies de 0 à 20 selon le tableau adopté pour les inspections générales du dessin (1). Leur ensemble constituera le classement de chaque élève dans sa promotion, tel qu'il serait établi pour un classement de sortie si les élèves devaient quitter l'école après la seconde année.

Dans ces conditions, si le classement des élèves est régulièrement établi et si l'examen est conduit avec la compétence et l'impartialité voulues, les résultats de l'examen — à moins d'accidents exceptionnels d'ailleurs réparables à la session d'octobre — doivent concorder avec ceux des études à l'école, et il me paraît impossible que les élèves bien notés puissent échouer alors que d'autres, estimés inférieurs pendant les deux années d'études, obtiendraient le brevet. L'institution du livret scolaire, bien comprise, doit être le meilleur moyen d'écarter le plus possible ce qu'il y a d'aléatoire dans tout examen. Je ne doute pas, Monsieur le Recteur, que vous ne partagiez mon sentiment à cet égard et que vous n'invitiez MM. les inspecteurs d'académie à se conformer aux instructions des circulaires précitées. Vous voudrez bien vous assurer qu'ils auront remis, en temps utile, aux membres des commissions d'examen, l'instruction annexée à la circulaire du 10 mars 1896 ainsi que les nouveaux programmes des écoles normales avec les directions pédagogiques qui les accompagnent.

ARISTIDE BRIAND.

21 juin : *Académie de médecine*.— Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. Weiss, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante, dans la section de physique et chimie médicales, par suite du décès de M. Javal. (*Décret.*)

3 juillet.— Arrêté instituant un conseil de discipline dans les lycées et collèges de jeunes filles.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 21 décembre 1880, instituant l'enseignement secondaire de jeunes filles ; vu l'arrêté du 28 juillet 1884, portant règlement pour les lycées de jeunes filles ; vu la loi du 27 février 1880 ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué, dans chaque lycée et collège de jeunes fil-

(1) Parfait : 20 ;
Très bien : 19, 18, 17 ;
Bien : 16, 15, 14 ;
Assez bien : 13, 12 ;
Passable : 11, 10, 9 ;
Médiocre : 8, 7 ;
Mal : 6, 5, 4 ;
Très mal : 3, 2, 1 ;
Nul : 0.

les, un Conseil de discipline qui a pour objet d'assurer le concours de toutes les forces de la maison pour l'exercice de l'action morale et disciplinaire.

Art. 2. — Ce Conseil se compose, dans les lycées :

De la directrice, *présidente* ;

De la surveillante générale (lorsqu'il y en a une dans l'établissement), membre de droit ;

De trois professeurs ;

D'une ou deux maîtresses répétitrices (suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas de surveillante générale).

Les professeurs et les répétitrices sont respectivement élus par leurs collègues pour trois ans ; l'élection a lieu au commencement de l'année scolaire.

Lorsqu'il survient une vacance, il doit y être pourvu sans retard.

Dans les collèges, le cadre du Conseil sera arrêté par le Recteur.

Art. 3.— Le Conseil de discipline se réunit tous les trois mois, aux jour et heure fixés par la directrice, pour prendre connaissance de l'état moral de l'établissement.

Il peut, en outre, être convoqué par la directrice, soit pour donner son avis sur telle mesure proposée par elle, soit pour connaître de cas particuliers intéressant la discipline de l'établissement.

La directrice est tenue de le convoquer lorsque la moitié plus un des membres du Conseil en fait la demande.

Les élèves qui se seront particulièrement distinguées pourront être appelées devant le Conseil de discipline pour recevoir ses félicitations.

Art. 4. — Le présent arrêté aura son effet à partir du 1er octobre 1907.

ARISTIDE BRIAND.

6 juillet : *Académie de médecine*. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie, de M. Bar, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante, dans la section d'accouchement, par suite du décès de M. Budin. (*Décret*).

18 juillet. — Circulaire relative au calcul du déficit d'exploitation des cours secondaires de jeunes filles et à la fixation de la subvention de l'Etat.

Le Ministre de l'nstruction publique, des Beaux Arts et des Cultes,

à Monsieur le Recteur de l'académie d

Depuis 1879, le Parlement a ouvert, chaque année, au budget de mon département un crédit destiné à subventionner les cours secondaires de jeunes filles. La somme ainsi mise à ma disposition a été répartie annuellement entre les établissements appelés à en bénéficier au mieux des intérêts et des besoins de chacun d'eux et en procédant, surtout dans ces dernières années, par analogie, avec ce qui se faisait pour les collèges de jeunes filles. En fait, comme pour les collèges, la subvention de l'Etat aux cours secondaires était, dans la plupart des cas, égale à la moitié du déficit d'exploitation, c'est-à-dire à la moitié de la différence entre les recettes propres et les dépenses.

Mais le mode de calcul de ce déficit n'était pas et ne pouvait pas être le même pour les deux catégories d'établissements.

Alors que, dans les collèges, les recettes pour rétribution collégiale étaient déterminées sans tenir aucun compte des remises de toute nature remboursables par la partie concessionnaire, il avait paru équitable, pour les cours secondaires, d'admettre en diminution du produit de la rétribution scolaire tel qu'il ressortait du nombre des élèves inscrites, le montant des remises accordées par les villes dans la plupart des cas, aux enfants de fonctionnaires.

Si, en effet, l'Etat remboursait aux collèges les compléments de traitement alloués au personnel et les R. U. P. accordées aux filles des membres de l'enseignement primaire, les cours secondaires ne pouvaient bénéficier de ces avantages et la faculté de recevoir des boursières de l'Etat leur était refusée. Le chiffre de leurs recettes se trouvait par suite diminué du montant des remises et celui de leurs dépenses majoré du total des augmentations de traitement consenties au personnel.

Mais depuis le vote des lois de finances des 17 avril 1906 et 30 janvier 1907, et la décision de mon Administration autorisant l'envoi des boursières nationales ou départementales dans les cours, leur situation budgétaire s'est trouvée sensiblement améliorée : ils jouissent, au point de vue des bourses, R. U. P. et compléments de traitement, des mêmes avantages que les collèges.

Une règle unique de détermination du déficit d'exploitation s'impose donc.

Elle sera appliquée à dater du 1er octobre prochain.

Le chiffre des recettes propres (rétribution collégiale) sera établi d'après le nombre total des élèves inscrites au 5 novembre de chaque année et les tarifs en vigueur dans chaque établissement. Toutes les élèves, quelles que soient leur classe et leur catégorie, seront considérées comme payantes et les remises accordées devront être remboursées par la partie concessionnaire. Il ne sera admis d'exception à cette règle que pour les remises de principe et les remises d'ordre qui pourront être passées en non-valeur à la condition d'être accordées dans les conditions prescrites pour les lycées.

La différence entre les dépenses de fonctionnement de chaque cours et ses recettes calculées comme il vient d'être dit constituera le *déficit d'exploitation*, qui sera couvert par les subventions de la commune et de l'Etat.

Il reste à déterminer dans quelle proportion se fera la participation de mon département.

L'article 50 de loi de finances du 22 avril 1905, la loi du 13 juillet 1900 et le décret du 15 août suivant, règlent la question de façon très précise en ce qui concerne les collèges, mais ils ne font aucune mention des cours secondaires. Il n'en pouvait être autrement.

Si, en effet, la loi du 21 décembre 1880 et le décret du 28 juillet 1881 ont reconnu les collèges et décidé des conditions dans lesquelles ils seraient créés, ils n'ont nullement prévu les cours secondaires dont il ne faudrait pas perdre de vue le véritable caractère et le but réel, qu'ont déterminés les circulaires des 18 juillet 1883, 12 août 1885, 9 juillet 1887 et 27 juillet 1888.

Sans garantie de durée, sans existence légale autre que celle que leur

confère, chaque année, le vote au budget de mon département d'une somme destinée à les subventionner, souvent installés et aménagés sommairement, ils ne peuvent être considérés comme des établissements définitifs, mais simplement comme des collèges en voie de formation et l'Etat ne saurait, sans méconnaître les intentions du législateur, s'imposer en faveur des villes qui ne possèdent que des cours secondaires, les sacrifices qu'il peut consentir aux communes qui ont accepté les charges et souscrit aux engagements imposés par la loi pour obtenir la création d'un collège.

J'ai, en conséquence, décidé qu'à l'avenir la subvention de mon département aux cours secondaires ne pourra, en principe, être ni inférieure à 35 p. 0/0 ni supérieure à 50 p. 0/0 du déficit.

Je vous prie de faire parvenir un exemplaire de la présente circulaire à MM. les maires et à MMmes les directrices des cours secondaires de votre ressort.

ARISTIDE BRIAND.

16 juillet : Legs veuve Caméré à l'Académie des sciences de l'Institut de France. — Les secrétaires perpétuels de cette Académie sont autorisés à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs d'une somme de cent mille francs (100.000 fr.), fait au profit de cet établissement par Mme veuve Caméré, *née* Bournibon, et dont les arrérages seront affectés à la création d'un prix biennal, dit *Prix Caméré*, décerné par les soins de l'Académie à un ingénieur français ayant personnellement conçu, étudié et réalisé un travail quelconque, dont l'usage aura entraîné un progrès dans l'art de construire.

Nominations

8 juin. — M. VIGIÉ est nommé doyen pour trois ans à partir du 25 avril 1907, de la Faculté de droit de Montpellier ; M. JODIN, assesseur du directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier.

25 juin. — M. DUVAL (Placide Aimable), professeur agrégé au lycée de Nice, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Orth, qui a reçu une autre destination ; MM. JOBBÉ-DUVAL et GIRARD, professeurs de droit romain à la Faculté de droit de l'Université de Paris, sont nommés, sur leur demande, professeur de droit romain approfondi et pandectes à la Faculté de Paris ; M. BARTIN, agrégé près la Faculté de l'Université de Paris (fondation de l'Université), est nommé professeur de droit civil à la Faculté de Paris à partir du 1er novembre 1907 ; M. TISSIER, professeur de droit civil à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, chargé des fonctions d'agrégé et chargé d'un cours de procédure civile à la Faculté de droit de l'Université de Paris, est nommé professeur de procédure civile à la Faculté de Paris, à partir du 1er novembre 1907 ; M. RUYSSEN, docteur ès lettres, chargé d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, est nommé professeur adjoint à la Faculté de Dijon.

1er juillet. — M. Combemale, professeur de clinique médicale, est nommé, pour trois ans, a partir du 24 juillet 1907, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

25 juin. — M. Giran docteur ès sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier, est nommé professeur adjoint; M. Beaulard, docteur ès sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

2 juillet. — M. Jeandelize, docteur en médecine, est nommé pour l'année scolaire 1907-08, chef des travaux de physiologie à Nancy.

25 juin. — M. Drach, professeur de mécanique rationnelle appliquée à la Faculté des sciences de l'Université de Poitiers, est nommé, sur sa demande, professeur de calcul différentiel et intégral à la même Faculté, à partir du 1er novembre 1907 ; M. Lerebours-Pigeonnière, agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Rennes, est nommé professeur de droit international privé et de législation comparée à ladite Faculté (fondation de l'Université de Rennes), à partir du 1er novembre 1907.

28 juin. — M. Assicot, suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est nommé professeur de clinique ophtalmologique à Rennes. — Un congé, du 1er juillet au 30 septembre 1907, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Guillet, professeur de clinique obstétricale à Caen ; M. Bruandet, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est nommé professeur d'anatomie à Rennes.

1er juillet.— M. Waille, professeur de langue et littérature françaises à Alger, est admis, sur sa demande et par application des dispositions des articles 5 et 10 de la loi du 9 juin 1853, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er janvier 1908. M. Waille est nommé professeur honoraire à partir du 1er janvier 1908.

1er *juillet.* — Arrêtés instituant des agrégés près les Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie :

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 22 août 1854 ; vu le statut du 16 novembre 1874 ; vu l'arrêté du 30 juillet 1887 ; vu le décret du 30 juillet 1886 ; vu l'arrêté du 28 mai 1906, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 13 mai 1907, un concours pour sept places d'agrégé des Facultés de médecine (section des sciences physiques) ; vu l'arrêté du 28 juillet 1907, portant de sept à huit le nombre des places mises au concours ; vu les procès-verbaux des opérations du jury, et en particulier le procès-verbal de la séance du 19 juin 1907, comprenant la liste des candidats admis, arrête :

Art. 1er. Sont institués agrégés (section des sciences physiques), près

les Facultés de médecine et les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie des Universités ci-après désignées, les docteurs en médecine dont les noms suivent :

Université de Paris : MM. ZIMMERN (Adolphe) [physique] ; NICLOUX (Maurice) [chimie]. — Université de Bordeaux : M. LABAT (Jean-André) [pharmacie]. — Université de Lyon : MM. NOGIER (Thomas-Pierre-Marie) [physique] ; MOUNEYRAT (Antoine) [chimie]. — Université de Montpellier : M. DERRIEN (Eugène-Louis-François) [chimie]. — Université de Nancy : MM. DUFOUR (Marcel-Jean-Baptiste) [physique] ; ROBERT (Henri-François-Joseph) [chimie].

Art. 2. Les agrégés institués par le présent arrêté entreront en exercice le 1er novembre 1907, pour une période de neuf ans.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 22 août 1854 ; vu le statut du 16 novembre 1874 ; vu l'arrêté du 30 juillet 1887 ; vu le décret du 30 juillet 1886 ; vu l'arrêté du 28 mai 1906, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 13 mai 1907, un concours pour sept places d'agrégé des Facultés de médecine (section des sciences anatomiques et physiologiques) ; vu l'arrêté du 16 novembre 1907, portant de sept à huit le nombre des places mises au concours ; vu les procès-verbaux des opérations du jury, et en particulier le procès-verbal de la séance du 14 juin 1907, comprenant la liste des candidats admis, arrête :

Art. 1er. Sont institués agrégés (section des sciences anatomiques et physiologiques) près les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie des Universités ci-après désignés, les docteurs en médecine dont les noms suivent :

Université de Paris : MM. MULON (Pierre-Paul-Emile) [anatomie] ; BRUMPT (Alexandre-Joseph-Emile) [histoire naturelle]. — Université de Bordeaux : M. MANDOUL (Antoine) [histoire naturelle]. — Université de Lille : M. DUBOIS (Charles) [physiologie]. — Université de Montpellier ; M. CABANNES (Eugène-Philippe-François) [histoire naturelle]. — Université de Nancy : M. COLLIN (Rémy-Gustave) [anatomie].

Art. 2. — Les agrégés institués par le présent arrêté entreront en exercice le 1er novembre 1907, pour une période de neuf ans.

ARISTIDE BRIAND.

30 juin. — M. LE CHATELIER est nommé professeur de chimie minérale à la Faculté des sciences de Paris.

3 juillet. — M. LANGLOIS, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, est maintenu en exercice pour trois ans à dater du 1er novembre 1907.

26 juin. — M. DUGAS est nommé maître de conférences de philosophie à Rennes.

4 juin. — M. HOUZEAU, professeur à l'Ecole des sciences et des lettres de Rouen, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé professeur honoraire à partir du 1er novembre 1907.

10 juillet. — M. Hardouin est institué, pour une période de 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à Rennes ; M. Georges Renard est nommé professeur de la chaire d'histoire du travail au Collège de France.

13 juillet. — M. Anthony est nommé chef des travaux ; M. Terroine, préparateur du laboratoire de chirurgie expérimentale à l'École pratique des Hautes Etudes.

17 juillet. — M. Boutroux, professeur d'histoire de la philosophie moderne à Paris, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1907. M. Boutroux est nommé professeur honoraire à partir du 1er novembre 1907.

19 juillet. — M. Bry, professeur, est nommé, pour trois ans, à dater du 1er novembre 1907, doyen de la Faculté de droit d'Aix ; M. Hallez, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Lille, est nommé, sur sa demande, professeur d'anatomie et d'embryologie comparée à la Faculté de Lille ; M. Malaquin, docteur ès sciences, maître de conférences de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Lille, est nommé professeur de zoologie générale et appliquée à ladite Faculté ; M. Clairin, docteur ès sciences, maître de conférences de mathématiques générales à la Faculté des sciences de l'Université de Lille, est nommé professeur de mathématiques générales à ladite Faculté ; M. Le Vavasseur, docteur ès sciences, maître de conférences de mathématiques à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon, est nommé professeur de calcul différentiel et intégral à ladite Faculté.

20 juillet. — M. de Girard, agrégé libre, chef du laboratoire des cliniques (chimie pathologique), est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1907. Sur sa demande, M. de Girard cessera ses fonctions le 1er novembre 1907.

19 juillet. — M. Nicklès, docteur ès sciences, chargé d'un cours complémentaire de géologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, est nommé professeur de géologie à ladite Faculté ; M. Minguin, ~~docteur~~ ès sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, est nommé professeur de chimie à ladite Faculté ; M. Turpain, docteur ès sciences, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Poitiers, est nommé professeur de physique à ladite Faculté ; M. Bodroux, docteur ès sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Poitiers, est nommé professeur de chimie à ladite Faculté ; M. Paraf, docteur ès sciences, maître de conférences de mathématiques à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse, est nommé professeur de mathématiques générales à ladite Faculté ; M. Queirel, professeur, est nommé, pour trois ans, à dater du 1er no-

vembre 1907, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille.

20 juillet. — M. Bureau, docteur en médecine, ancien suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, chargé d'un cours de thérapeutique, est nommé professeur de thérapeutique, à partir du 1er novembre 1907, à Nantes.

6 août. — M. Derocquigny est nommé professeur de langue anglaise à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

19 août. — M. Audibert est institué, pour neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de Marseille; M. Coulongeat est nommé, pour neuf ans, à partir du 8 février 1908, suppléant de la chaire d'histoire naturelle de l'Ecole préparatoire de Poitiers.

Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences physiques.

Le jeudi 23 mai 1907, M. Arrivaut (François), préparateur, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude des alliages de manganèse.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Arrivaut (François) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *honorable.*

Le vendredi 28 juin 1907, M. Colani, préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches sur les composés uraneux.*

Deuxième thèse — *Propositions données par la Faculté.*

M. Colani a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le samedi 22 juin 1907, M. Schmitt a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude des éthers cyanacétiques et mésoxaliques.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Schmitt a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *honorable.*

Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles.

Le lundi 24 juin 1907, M. Becquerel a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches sur la vie latente des graines.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Becquerel a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le mercredi 26 juin 1907, M. Le Renard a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Essai sur la valeur antitoxique de l'aliment complet et incomplet.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Le Renard a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le vendredi 28 juin 1907, Mlle J. de Cordemoy a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches anatomiques sur les genres Brassica et Sinapis.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

Mlle J. de Cordemoy a été déclarée digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Le mardi 18 juin 1907, M. Pinoy, préparateur à l'Institut Pasteur, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Rôle des bactéries dans le développement de certains myxomycètes.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Pinoy a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le vendredi 21 juin 1907, M. Perret a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude des poisons des actinies.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Perret a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

M. Maurel. — *De la réforme intégrale des études supérieures de lettres*, rapport présenté au premier Congrès international des étudiants. — Marseille, 1906, 37 p , 8°.

M. Marius Maurel, étudiant ès lettres, licencié en droit, rapporteur de la section des lettres au Congrès international des étudiants de Marseille en 1906, a publié son rapport sous forme de brochure. Ce rapport examine, ou plutôt effleure toutes les questions qui ont été récemment posées ou qui peuvent se poser en ce qui concerne les Facultés des lettres : il y est fait mention de l'école normale, des rhétoriques supérieures, de la situation faite aux Facultés des lettres des Universités de province par l'annexion de l'école normale à la Sorbonne, du baccalauréat, de la diminution du nombre des Facultés de province, de la réforme des grades de l'enseignement supérieur, du rapprochement des Facultés des lettres et des Facultés de droit, de l'intérêt qu'il y a à attirer dans les Facultés des lettres les femmes et les étrangers, etc. etc. Dans les courtes pages consacrées par M. Maurel à ces divers sujets, on retrouve beaucoup d'idées déjà exprimées par d'autres universitaires, en particulier par MM. Lot et Clédat. Ces idées ont été déjà discutées dans la *Revue* ; il est inutile d'y insister. Avec l'audace un peu naïve, qui caractérise les jeunes gens, M. Maurel, qui trouve sans doute qu'on n'a pas encore assez bouleversé l'enseignement supérieur des lettres depuis une vingtainè d'années, propose une « réforme profonde »; une « vaste réforme » de ce même enseignement. Il ne faudrait cependant pas que les réformes se succèdent trop rapidement. Aucun organisme d'aucune espèce ne résisterait à un pareil traitement. Améliorons les détails ; ajoutons ici, retranchons là ; mais abstenons nous, pendant quelque temps au moins, de ces « vastes et profondes réformes » dont on voit bien ce qu'elles font disparaitre, sans apercevoir ce qu'elles créent. J. T.

W. Kelsey. — *The title of Caesar's Work on the Gallic and Civil Wars* (tirage à part des Transactions of the American Philological Association, vol. XXXVI, 1906).

W. Kelsey. — *The Cues of Caesar* (tirage à part de The Classical Journal, t. II, n° 2, décembre 1906).

M. Francis W. Kelsey, de l'Université de Michigan, a publié en 1906 deux articles sur l'œuvre historique et littéraire de Jules César. Le premier de ces articles, imprimé dans les *Transactions of the American philo-*

logical Association, est surtout consacré à l'étude de la composition des *Commentaires*. M. Kelsey cherche d'abord à déterminer quel était le titre exact de l'ouvrage écrit par le dictateur. Au cours de cette recherche, il est amené à observer les circonstances matérielles et les conditions dans lesquelles s'est trouvé César pendant les années qui ont suivi la guerre des Gaules, puis la guerre civile. La discussion est conduite avec une clarté et une précision remarquable. De l'examen des textes antiques, qui se rapportent à la question posée, il résulte, d'après M. Kelsey, que le titre de l'ouvrage de César était, à l'origine : *C. Juli Cæsaris Commentarii rerum gestarum* ; que vraisemblablement l'œuvre entière de César (*the Cæsarian corpus*) était écrite sur treize *volumina*, dont huit pour la guerre des Gaules et cinq pour la guerre civile ; que ces treize *volumina* furent recopiés, dès l'antiquité, en un seul *Codex* ; que la première page de ce *Codex*, qui contenait le titre, fut perdue de bonne heure, et qu'ainsi les manuscrits postérieurs, qui dérivent de ce *Codex*, portent des titres différents, tels que *Ephemeris C. Julii Cæsaris*, ou *Libri G. Julii Cæsaris de narratione temporum belli Gallici*, ou même attribuent l'œuvre à Suétone au lieu de César.

Le second article paru dans le *Classical Journal*, est intitulé *The Cues of Cæsar*. M. Kelsey y montre combien sont simples et presque identiques les transitions par lesquelles un livre des Commentaires est rattaché au précédent. Ces transitions sont fournies par des circonstances de temps ou de lieu : *Cum esset Cæsar in citeriore Gallia... Ea quæ secuta est, hieme... Cæsar in Italiam ad conventus agendos proficiscitur*... etc... En général chaque livre des Commentaires raconte les événements d'une année ; M. Kelsey remarque que les livres I et II du *Bellum Civile* font exception, et qu'une seule année les occupe tous les deux ; il remarque également que la transition employée pour passer de l'un à l'autre n'est pas de même nature que les autres transitions usitées par César ; il rappelle que dans le *Codex Ashburnham* ces deux livres n'en forment qu'un ; il en conclut que primitivement ils devaient n'en former qu'un et que la division de ce livre en deux est due à des copistes postérieurs

Ces deux articles de M. Kelsey sont intéressants ; la lecture en est agréable autant que facile. J. T.

Ecole de l'île de France à Liancourt (Oise) : Annuaire 1905-1906.

L'Annuaire de l'Ecole de l'île de France pour l'année 1905-1906 contient sur cette école de nombreux renseignements : personnel, horaire, liste des élèves avec la date de leur entrée à l'école, noms des élèves ayant fait leur première communion (protestants et catholiques), noms des élèves reçus aux examens, règlement de l'école, liste d'honneur, notice sur l'école, etc., etc. La lecture de cette notice-prospectus nous a suggéré les deux questions suivantes :

Pourquoi les deux administrateurs de cette école française sont-ils tous les deux de nationalité anglaise ?

Pourquoi les deux jeux dits réguliers et auxquels trois séances obligatoires par semaine sont consacrées sont-ils deux jeux anglais, le hockey et le cricket ?

Il y a là, en vérité, une anglomanie qui nous paraît un peu excessive.

J. T.

Dr J. Grasset. — *Programme des cinq conférences... sur la Physiologie du système nerveux de l'homme.* — Montpellier, 1907.

M. le professeur J. Grasset a publié un bref programme des cinq conférences faites par lui en janvier et février 1907 aux étudiants en philosophie de la Faculté des lettres de Montpellier. Les sujets traités dans ces conférences ont été :

1° L'appareil nerveux du langage ;
2° L'appareil nerveux de l'émotion et de la mimique ;
3° L'appareil nerveux de la sensibilité et de la motilité générales ;
4° L'appareil nerveux de l'orientation et de l'équilibre ;
5° L'appareil nerveux de la vision ;
6° L'appareil nerveux du goût, de l'ouïe et de l'odorat ;
7° L'appareil nerveux de la nutrition.

Quatre figures schématiques accompagnent cet intéressant programme. Les étudiants en philosophie de l'Université de Montpellier n'ont pu que tirer un très grand profit de ces savantes conférences. J. T.

M. P. Bourgain. — *Gréard, un moraliste éducateur,* publié avec une préface par Léon Bourgeois. — Paris, Hachette, 1907.

Voici un livre d'un très vif intérêt, solide et charmant. Cette biographie de Gréard a été inspirée à l'auteur, professeur dans un lycée de jeunes filles, par le souvenir pieux que l'ancien recteur de l'Académie de Paris a laissé à tant de ceux et de celles qui, ayant été sous ses ordres et l'ayant maintes fois approché, ont pu apprécier, sous un abord d'une courtoisie un peu réservée, la grâce d'une bonté solide sans étalage et la droiture d'un esprit juste et fin. Mais l'auteur, en fidèle disciple de Gréard et qui l'a bien connu, aurait cru trahir son modèle en faisant tourner ce portrait au panégyrique, et c'est une étude vraiment historique et objective qu'elle a voulu et su nous donner. Ce sont les faits, très soigneusement rassemblés, les paroles et les pensées même de Gréard, recueillies dans ses discours officiels, dans ses lettres, dans celles de ses amis, qui sont mis fidèlement sous nos yeux, de telle sorte que l'image de l'homme et de l'administrateur s'en dégage d'elle-même ; le biographe a borné son rôle, avec un tact très délicat et un talent littéraire très sûr, à laisser parler les choses. Nous voyons ainsi se dérouler successivement, dans un tableau rapide et toujours attachant, les années d'enfance et l'éducation de la famille ; puis le temps de l'Ecole normale, avec ses agitations fécondes, ses amitiés fidèles et ses traverses causées par la politique ; les années de professorat, laborieuses et déjà brillantes ; enfin la longue carrière de l'administrateur, en pleine lumière. Une dernière partie résume les traits essentiels de l'homme et de l'écrivain. On lit le volume d'un bout à l'autre avec autant de plaisir que d'intérêt. Cette biographie sincère et pénétrante, écrite avec goût et fermeté, fait songer à quelques-unes de celles que Gréard lui-même a consacrées à des amis ou à des contemporains, et je ne sais pas de meilleur éloge à en faire. Tous ceux qui ont bien connu Gréard le retrouveront dans ce livre, peint avec sympathie sans doute et avec respect, mais sans hyperbole élogieuse, sans phrases, et surtout sans la moindre fausse note.

Je ne veux pas refaire à mon tour un portrait qui a été si bien fait; mais je dirai simplement l'impression qui me paraît devoir rester dans

l'esprit du lecteur impartial au moment où il fermera le volume.

Ce que le public connait surtout dans Gréard, c'est le recteur, qui, pendant vingt-trois ans a occupé dans l'Université le poste le plus en vue, consulté sur tout, mêlé à tout, en relation avec un personnel considérable, et devenu, par la valeur de sa personnalité non moins que par sa situation officielle, comme le principal représentant de l'Université de France. Le rôle du recteur, ainsi qu'il était naturel, tient beaucoup de place dans le livre de Mlle Bourgain, qui essaie de déterminer aussi exactement que possible son influence dans les réformes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Ces pages sont intéressantes et bien informées. Mais la nature même des choses fait que la physionomie de Gréard y ressort moins nettement. Les grandes initiatives, dans cette période, ne vinrent pas de lui. Son rôle fut, et devait être, un rôle de conseil, d'application, d'adaptation. Son influence s'exerça dans des cabinets de ministre, dans des commissions, puis dans les mille détails de la mise en œuvre. D'autres influences agirent parallèlement ou en sens opposé. Rien n'est plus difficile que de mesurer exactement ce que chacun peut apporter de personnel à une œuvre essentiellement collective et dont l'initiative vient d'ailleurs. Ce n'est pas là, en réalité, que la personnalité de Gréard se montre le mieux.

Au contraire, il y a deux aspects de sa vie où il nous apparaît bien plus clairement et qui forment, à mon sens, la partie la plus intéressante du livre. C'est d'abord son rôle dans la rénovation de l'enseignement primaire de la Seine, et ensuite son action personnelle comme homme et comme écrivain.

Sur les réformes qu'il introduisit dans l'enseignement primaire de Paris, je crois qu'on ne saurait dire trop de bien. Si Gréard fut quelque part initiateur actif et clairvoyant, ce fut là. Tout était à refaire. Pendant neuf ans, avec une clarté de vues, un esprit de suite, une ténacité douce que ne rebutait aucun obstacle, il put entreprendre et mener à bien une œuvre de longue haleine dont le mérite lui revient tout entier. Tout cela fut fait sans bruit, avec une force persuasive et une efficacité qui demeurent pour sa mémoire un très rare titre d'honneur.

L'homme aussi, dans un long chapitre de l'ouvrage, nous est montré dans ses qualités propres avec bien de la finesse et du charme. Ses audiences à la Sorbonne, ses conversations, son goût pour le vieux Paris, ses relations avec quelques amis et quelques disciples de choix (notamment Henry Michel), sa situation et son rôle à l'Académie, ses lectures et l'emploi de ses vacances, tout cela nous est raconté dans des pages qui sont vraiment exquises.

L'écrivain, enfin, où l'homme se révèle si complètement, n'est pas étudié avec moins de conscience et de finesse. L'essai sur *La morale de Plutarque*, les volumes intitulés *Instruction et éducation* (recueil de mémoires administratifs), les études sur *L'Education des femmes par les femmes*, les *Adieux à la vieille Sorbonne*, les beaux ouvrages sur *Prévost-Paradol* et sur *Edmond Schérer*, d'autres encore sortis de la plume facile de Gréard dans les rares loisirs que lui laissaient ses fonctions, sont analysés de la manière la plus juste et la plus précise. Toutes ces pages seront lues avec un intérêt soutenu, et l'on retrouvera dans ces analyses l'image parfaitement fidèle de l'homme très distingué qui savait mettre, en tout ce qu'il faisait ou disait, les rares qualités de sa

personne : élévation morale, justesse d'esprit, élégance discrète, goût et bonne grâce. ALFRED CROISET.

Jules Marsan. — *La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.* — Paris, Hachette, 1905, 8°.

La pastorale a tenu une grande place dans l'histoire du théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle ; aussi l'étude en a-t-elle été souvent abordée, mais elle l'a surtout été de biais, et nul ne s'était encore proposé de faire de ce genre curieux une monographie détaillée et complète. Qu'un pareil travail fût entrepris, cela était utile, cela était même nécessaire ; seulement il y fallait des qualités nombreuses et peu aisément conciliables. Comme la pastorale est venue en France de l'Italie et de l'Espagne, il fallait une connaissance approfondie d'une partie de la littérature espagnole et de la littérature italienne ; — comme les œuvres à examiner étaient nombreuses et monotones, rarement remarquables, il fallait beaucoup de patience pour les lire, beaucoup de perspicacité pour les classer et pour démêler ce que chacune a dû à celles qui l'avaient précédée ; — comme la pastorale a emprunté à d'autres genres et, à son tour, a servi à la formation d'autres genres, il fallait un sens littéraire très avisé, qui distinguât, sans les grossir, tous ces rapports ; — et, comme l'ensemble risquait d'être touffu, de manquer d'unité, d'ennuyer, enfin, il fallait une méthode très sûre de composition, un style souple, vivant et agréable. Aucune des qualités requises n'a manqué à M. Marsan : son livre se lit avec plaisir, tout en témoignant d'une érudition très vaste et très précise ; il est plein de remarques intéressantes ou même profondes sur maints sujets, sans s'écarter jamais de celui qu'il avait à élucider ; il nous fait connaître l'histoire de la pastorale en divers pays, mais uniquement pour mieux caractériser l'évolution de « la pastorale en France ».

C'est par *les éléments constitutifs* et par *les transformations de la pastorale italienne* que commence tout naturellement M. Marsan ; et, dans ces deux premiers chapitres, nous pourrions signaler une fine étude sur Sannazar, une instructive comparaison entre le Tasse et Guarini, bien d'autres endroits encore. Disons seulement que, dès le début, M. Marsan établit très bien comment la pastorale, ayant besoin de sincérité et de fraîcheur, devait être tuée par l'imitation et par les efforts même tentés pour la renouveler. Partie de l'*Aminta*, la pastorale en Italie aboutit à la tragi-comédie et à l'opéra. « Et c'est déjà en raccourci toute l'histoire de la pastorale dramatique française » (p. 69).

« Une absolue contrariété de nature sépare la pastorale dramatique des genres en faveur au théâtre au delà des Pyrénées » (p. 84). Aussi la pastorale dramatique espagnole, qui commence par où finit la pastorale italienne, ne peut fournir une longue et utile carrière (chap. III, p. 95). C'est par la poésie, et c'est surtout par le roman que l'Espagne exerce une influence, et une influence considérable, sur les destinées ultérieures de la pastorale. M. Marsan étudie donc avec soin la *Diane* de Montemayor (chap. IV) ; après quoi, il cherche comment notre tempérament national pouvait s'accommoder de l'imitation étrangère, et il fait savamment le départ des influences subies par la pastorale française (chap. V).

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, en effet, la pastorale française

se forme, et déjà elle a quelque chose de vieillot dans la physionomie. Des éléments invariables la composent, dont M. Marsan fait une revue piquante ; et les personnages y constituent des types d'une fixité quelque peu grossière, à moins qu'un changement brusque ne soit nécessité par l'action ou le dénouement La *Bergerie* de Montchrestien et la *Grande Pastorelle* de Chrestien des Croix résument et pourraient remplacer toutes les œuvres antérieures (chap VI).

Voici cependant que s'exercent deux grandes *influences purement françaises*. Alexandre Hardy donne à la pastorale une vie nouvelle en l'accommodant avec habileté à la scène, et, plus encore peut-être, en y introduisant une part de comique familier et vrai : jusqu'aux premières pièces de Corneille, qui elles-mêmes se ressentent de la pastorale, c'est la pastorale qui remplace la comédie absente. Et, d'autre part, Honoré d'Urfé, continuant et corrigeant Montemayor dans son roman si admiré de l'*Astrée*, met à la disposition des auteurs de pastorales les nombreux épisodes, les incidents variés, les conflits moraux et les analyses psychologiques dont ils vont tirer parti, dont tirera parti tout notre théâtre (chap. VII).

Du premier livre de l' « *Astrée* » *aux* « *Bergeries* » *de Racan* (chapitre VIII) se déroule une période quelque peu confuse, que M. Marsan étudie minutieusement dans les manifestations du théâtre provincial plus encore qu'à Paris. Elle aboutit à la pièce si imparfaite, mais à certains égards si exquise, de Racan, et elle prépare le grand œuvre de la période suivante, où la pastorale sert de support et de démonstration aux théories classiques, où elle contribue grandement à la naissance de la vraie comédie, ou elle donne à la tragédie rajeunie une partie de ce qui fera son charme et sa force. Le chapitre IX sur *la Pastorale et les origines du théâtre classique* est, sinon le plus savant, du moins le plus « suggestif » de l'ouvrage.

Quant aux *dernières transformations de la pastorale* française (chap. X), elles nous avaient été révélées d'avance par les dernières transformations de la pastorale italienne. Il était dans les destinées du genre qui avait servi à la comédie et à la tragédie classiques de se confondre surtout avec les pires ennemis de cette tragédie et de cette comédie, avec la tragi-comédie et avec l'opéra. Il était dans ses destinées aussi, après une existence brillante mais courte, d'être oubliée et dédaignée. « Pourquoi toujours des bergers ? » demande M. Jourdain, qui parfois est un homme de sens. « La vie maintenant est ailleurs ». Ainsi finit, par un trait spirituel et juste, le récit de M. Marsan.

Mais le livre a encore un long appendice, qui sera consulté avec grand profit : une analyse thématique de l'*Astrée* avec liste des œuvres dramatiques qui sont issues de ce roman ; — des notes sur les *Sylvanires* de d'Urfé et de Mairet, ou sur le costume dramatique ; — quinze planches reproduisant des dessins de mises en scène ; — et enfin une longue et importante bibliographie. Oserai-je y signaler une lacune ? M. Marsan ne cite pas les chapitres de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, que j'ai consacrés au *théâtre de la Renaissance* et au *théâtre avant Corneille*. Et, s'il ne les cite pas, c'est qu'il ne les connait point, car son exactitude est extrême et sa conscience scrupuleuse. Il y eût trouvé, outre des rectifications à mon *Alexandre Hardy* (à propos de l'*Amaranthe* de Gombaud, par

exemple), quelques faits et quelques idées, qui ressemblent beaucoup à des faits et à des idées qu'il a avancés lui-même (1). EUGÈNE RIGAL.

A. Bossert. — *Essais sur la littérature allemande.* — Paris, Hachette, 1905, 3 fr. 50.

Sur les onze essais dont se compose le nouveau volume de M. A. Bossert : *Essais sur la littérature allemande*, l'auteur n'en consacre pas moins de cinq à Gœthe. Il nous résume en quarante-cinq pages *La vie de Gœthe*, ce qui n'était peut être pas très utile, car après tout M. B. n'a pas la prétention de jeter quelque lumière nouvelle sur la biographie du plus grand des poètes allemands. Ce résumé est fait d'ailleurs avec conscience et agrément et peut servir pour des débutants d'introduction à l'étude des œuvres de Gœthe. La publication du *Urfaust* par M. E. Schmidt (1899) a fourni à M. Bossert l'occasion de retracer l'histoire du *Faust* depuis ses origines lointaines jusqu'à son tardif achèvement. On aurait tort de chercher dans cet essai, le plus long de tous (il n'a pas moins de 74 pages), quelque nouveauté sensationnelle. L'érudit et le glossateur ne trouveront rien à y glaner : pas la plus petite hypothèse nouvelle, pas la moindre interprétation inédite, rien qui ressemble à ces gloses et notules si fort en faveur auprès de quelques-uns. En revanche l'homme du monde ou l'étudiant qui désire s'orienter parmi les questions complexes que soulève *Faust* trouvera ici un guide aussi agréable que bien informé. Un autre essai, fort court celui-là, est consacré au *Journal de Gœthe*, dont M. B. signale la publication dans l'édition complète des œuvres du poète dite *Edition de la grande-duchesse Sophie.* En quelques pages également, M. B. nous raconte *Le dernier amour de Gœthe*, c'est-à-dire l'histoire des fugitives relations de Gœthe avec Ulrique de Levetzow. Enfin il consacre à *Nausicaa* un essai très court qui ne fait que résumer les hypothèses bien connues de Wilhelm Scherer sur ce sujet.

Les six autres essais traitent des sujets les plus variés. L'un des plus intéressants et des plus nouveaux pour des lecteurs français (car qui connaît la belle thèse de M. Antoine sur Grimmelshausen ?) est celui qui est consacré au *Simplicissimus* que, presque en même temps que M. B., M. Bourdeau étudiait dans son volume *Poètes et humoristes de l'Allemagne.* L'analyse de M. B., beaucoup plus développée que celle de M. Bourdeau, aboutit d'ailleurs aux mêmes conclusions : le romancier allemand a su nous tracer de main de maître le tableau des horreurs de la guerre de Trente-Ans. Plus loin M. B. nous raconte avec humour et esprit la biographie de Kant, et en quelques traits heureusement choisis, il nous fait connaître le philosophe, sa personne et son caractère. L'essai

(1) Autre menue remarque. P. 242, M. Marsan pense que je regarde comme nulle l'influence de Montemayor sur Hardy poète pastoral, parce que j'ai écrit quelque part : « C'est aux Italiens Sannazar, Le Tasse et Guarini que Hardy doit les éléments avec lesquels il a composé ses pastorales ». Mais il s'agissait en cet endroit de justifier l'étude des sources italiennes de Hardy ; et j'ai parlé de la *Diane* ailleurs, dans mon chapitre sur les pastorales, pp. 507-508. — Signalons enfin quelques fautes d'impression. De la p. 101 à la p. 127, le titre courant porte : *La Pastorale dans la poésie et le théâtre espagnols*, au lieu de : *dans la poésie et le roman espagnols.* Au milieu de la p. 197, il faut lire *accrauanter*, et non *accramanter*. P. 213, n. 1, lire : *le parasite Gaster*. P. 258, Zoroastre est bien le texte de la première édition de Hardy ; mais la seconde donne *Zoroaste*, et il faut certainement lire : *Zoroastre*.

sur Jean-Paul a la même allure spécialement biographique, mais le critique y mêle à l'étude de la vie une appréciation des œuvres du célèbre humoriste. Ce qui restera de lui, dit M. B., ce ne sont pas ses grands romans, dont nous comprenons à peine aujourd'hui les visées humanitaires, ce sont ses délicieux tableaux de genre qu'il peignait d'après ses souvenirs et où il mettait le meilleur de son âme. Enfin les trois derniers chapitres du livre de M. B. sont consacrés à *Ernest Curtius d'après sa correspondance*, à *L'album poétique de Strauss* et à *L'idée du retour éternel d'après Nietzsche*. Le rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur ce volume d'*Essais* montre assez quels en sont l'intérêt et la valeur.

PAUL BESSON.

J. Fèvre. — *La terre et l'homme par l'image.* — Paris, Hachette, 1906.

Trois fascicules de cette intéressante collection sont déjà parus, l'*Europe, la France et les colonies françaises.* Facilement maniables (aucun d'eux ne dépasse cent pages), riches en gravures ayant toutes une signification géographique et qu'accompagne un commentaire élémentaire, mais exact et au courant de la science, ils constituent une très intéressante initiative qui méritait d'être signalée. D'autres fascicules sont en préparation. Ils seront d'une facile utilisation dans l'enseignement secondaire. Leur place est tout indiquée dans les bibliothèques d'étude et de classe.

C.-G. PICAVET.

P. Cultru. — *Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle : Benyowszky.* Paris, Challamel. In-8° (extrait de la *Revue coloniale*), 216 p.

M. Cultru a retracé, en se servant de pièces d'archives, l'un des plus curieux épisodes des relations de la France avec Madagascar. Son héros, hongrois d'origine polonaise, eut les plus extraordinaires aventures. Exilé au Kamtchatka, il s'évade, gagne Macao, passe en France, se fait envoyer à Madagascar, se brouille avec les autorités françaises et, si nous en croyons ses gasconnades, se fait conférer par un « kabary » de 30.000 Malgaches la couronne impériale. Ce qui ne l'empêchera pas, après plus d'un avatar, de tomber obscurément dans la brousse de la Grande Ile, sous les balles françaises.

Que faut-il penser de Benyowszky ? Est-ce un simple cerveau brûlé ? Est-ce un aventurier de génie, auquel la jalousie des fonctionnaires de l'Ile de France n'a pas permis de donner sa mesure ? M. Cultru, qui n'est pas tendre pour les aventuriers, conclut sans hésiter en faveur de la première hypothèse.

HENRI HAUSER.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Hochschul-Nachrichten

N° 197, février 1907. — *Annonces officielles* : Programmes des cours et conférences des Universités et Hautes Ecoles allemandes et suisses pendant le semestre d'été 1907. — PROF. DR. HERZBERG-FRÆNKEL (Czernowitz), *Le député Dr Steinwender et les Facultés philosophiques en Autriche*. Le Dr. Steinwender s'inquiète de l'affluence toujours grandissante des étudiants dans les Universités ; il voudrait enrayer ce mouvement, qui lui semble hors de proportion avec les besoins de la science, et considérant que la Faculté philosophique de Czernowitz a trop d'étudiants, il a proposé à la commission du budget du Reichsrat autrichien la suppression de cette Faculté. Le remède est simple ; encore fallait-il le trouver ; jusqu'à présent on fermait les écoles qui n'avaient pas d'élèves ; à quoi bon ? Le raisonnement du Dr. Steinwender n'a pas convaincu le ministre de l'Instruction publique et le professeur Herzberg y fait de sérieuses objections. Si l'on veut réduire le nombre exagéré des jeunes gens qui se préparent aux professions libérales, il faut diminuer le nombre des gymnases que la concurrence des nationalités a multipliés au-delà des limites raisonnables. On ne peut pas fermer la porte des Universités au nez des jeunes gens qu'on encourage à s'y préparer... Remarquons toutefois qu'à propos des gymnases le problème si hardiment résolu par le Dr. Steinwender se posera de nouveau : fermera-t-on ceux qui ont des élèves ou ceux qui n'en ont pas ? — HUGO MÜNSTERBERG (professeur à l'Université Harvard à Cambridge, Etats-Unis) : *Echange d'idées*. Hambourg veut fonder une Université ; le Dr. *Sieveking* s'est mis à la tête du mouvement en faveur de ce projet ; jugeant que la grande cité commerçante ne devait pas simplement copier les vingt autres Universités allemandes, mais adapter la sienne aux exigences de la vie moderne, le Dr. Sieveking a consulté le professeur H. Münsterberg sur les emprunts que l'Université projetée pourrait faire aux conceptions américaines

La réponse du professeur a été publiée dans une brochure, dont l'idée fondamentale peut se résumer en ces termes : De même que l'Amérique a emprunté à l'Allemagne la *graduate school* comme couronnement de l'ancien *Collège*, l'Allemagne devrait prendre à l'Amérique son Collège comme substruction de l'Université proprement dite. Le temps est passé, où la culture supérieure était le privilège du juriste, du médecin, du professeur et du prédicateur. Les représentants du commerce, de la finance, de l'agriculture, de l'industrie en ont le même besoin et y ont le même droit. En Amérique on n'a jamais associé l'idée de culture supérieure à celle d'une culture professionnelle quelconque. Autrefois les écoles de médecins, d'avocats, de prédicateurs étaient accessibles à tous, instruits ou ignorants ; ce n'est pas dans ces écoles, mais dans le Collège qu'on allait chercher la haute culture.

Depuis la fusion de l'Université américaine et du Collège, cette distinction entre le but des deux institutions s'est maintenue. La haute culture se termine au Collège et est sanctionnée par le grade de *Bachelor* (B. A). L'instruction professionnelle spéciale peut ensuite être acquise à l'Université ou ailleurs ; aux yeux de l'Américain, elle constitue seulement un

caractère distinctif de chaque profession, mais ne change rien au niveau de la culture supérieure, qui est égale pour toutes. A notre époque de progrès économique et de politique mondiale, les carrières savantes ne peuvent plus garder leur privilège traditionnel. L'Université de Hambourg doit faire leur part aux futurs représentants de la vie économique de la nation, englober toutes les branches du savoir humain qui peuvent avoir de l'importance pour le commerce, l'industrie, la politique, la vie moderne sous toutes ses formes. Il faudrait donc créer des formes nouvelles adaptées à cette conception : la Faculté philosophique de l'Université de Hambourg serait divisée en une section supérieure et une section inférieure. La première comprendrait tous les séminaires et cours destinés à la spécialisation des savants; n'y seraient admis que les candidats qui auraient subi l'examen de sortie de la section inférieure. Celle-ci serait, comme le Collège américain, commune aux futurs savants et non-savants. Ainsi le futur négociant, agriculteur ou industriel pourrait acquérir une culture académique intégrale, sanctionnée par un examen, équivalente en valeur éducative à celle du savant, sans être tenu de poursuivre ses études jusqu'à un examen d'Etat.

Un titre à créer correspondrait à l'achèvement des études dans la section commune, et ce titre deviendrait peu à peu le symbole de la culture académique parmi les non-savants. Ainsi disparaîtrait le préjugé qui fait de la vie économique de la nation un champ d'activité inférieur et ne trouve l'idéalisme et le développement complet de la personnalité que dans le domaine des carrières libérales.

Organisation de l'enseignement supérieur pour les négociants (Rapport officiel adressé par la Chambre de commerce de Hambourg au Sénat). Dans une résolution du 3 octobre 1906, le Conseil des bourgeois (*Bürgerschaft*) de Hambourg exprimait le vœu de recevoir du Sénat un projet d'organisation d'un enseignement supérieur pour les commerçants. Le Conseil n'indique pas le mode d'exécution qui aurait ses préférences et laisse expressément en suspens la question de savoir si c'est une haute école commerciale, une Université, ou, à l'exemple de l'Amérique, une combinaison de l'une et de l'autre qu'il faut créer.

La Chambre de commerce se prononce catégoriquement :

1° Elle réclame pour la carrière commerciale des jeunes gens pourvus d'une culture générale aussi complète que possible ; elle désire que de plus en plus ils aient suivi les classes du gymnase ou de l'Oberrealschule jusqu'au bout, et non pas seulement jusqu'à l'obtention du droit de volontariat militaire.

2° A la culture générale doit succéder l'ibitiation pratique, dans le commerce et non à l'école. Cet apprentissage implique une rupture complète et nécessaire avec ses occupations intellectuelles antérieures.

3° Aux années d'apprentissage succède ordinairement le service militaire, à la suite duquel le jeune commerçant doit, coûte que coûte, aller à l'étranger. C'est l'expérience acquise à l'étranger qui fait la supériorité du négociant hanséatique et ce serait le priver de sa meilleure arme que d'abréger ses années de voyage.

4° C'est ce qui arriverait fatalement, si l'on voulait introduire dans la préparation du commerçant deux années de hautes études commerciales. Ces deux années seraient prises sur l'apprentissage pratique et sur le séjour à l'étranger, la plupart des jeunes gens ne pouvant ou ne voulant

pas prolonger d'autant leur éducation. Le rapport repousse donc formellement la création d'une haute école de commerce.

5° Mais si le jeune commerçant, une fois entré dans la vie des affaires, ne doit plus interrompre son activité pratique, il peut compléter son éducation scientifique dans des cours organisés à cet effet. Le rapport recommande donc le développement des cours et conférences, dans lesquels les jeunes gens trouvent l'occasion de se perfectionner dans toutes les connaissances qui peuvent les intéresser.

6° Si la Chambre de commerce est favorable à la création d'une Université, c'est parce que l'Université élèverait le niveau général de la vie intellectuelle, et nullement afin d'y préparer les jeunes gens au commerce. Mais dans cette Université les jeunes commerçants pourraient précisément trouver tous les cours complémentaires que le rapport recommande et qu'il conseille de développer en attendant que l'Université soit fondée.

A signaler : *Budget des Universités prussiennes*. — Budget des dépenses pour les dix Universités prussiennes et le Lycée de Braunsberg : 16.647.268 M., en 1907, contre 15.976 026 M., en 1906. — *Admission des bacheliers des Oberrealschulen aux études médicales* : A partir du 1er mars 1907 ces bacheliers sont admis dans les Facultés de médecine ; mais avant le premier examen de médecine ils auront à faire la preuve qu'ils possèdent les connaissances en latin qu'on exige à l'entrée en « Obersekunda » (3e) : d'où création probable de cours de latin facultatifs dans les « Oberrealschulen ». — *Les Instituteurs à l'Université*. Dans le grand-duché de Hesse les instituteurs qui auront obtenu à l'examen de sortie du séminaire (école normale) la 1re note, ou à l'examen du certificat d'aptitude pédagogique (Schulamtsprüfung) la 1re ou la 2e note et auront fait leurs preuves dans la pratique de l'enseignement, pourront recevoir un congé de trois ans sans traitement pour suivre les cours de pédagogie à l'Université de Giessen. Un examen spécial est institué, qu'on pourra subir au plus tôt après le 5e semestre. Un nombre considérable d'instituteurs hessois ont déjà profité de cette mesure. SIGWALT.

La Corrente (*organo degli insegnanti medii federati*), 10 août. — Milan (journal hebdomadaire). Contient un interview intéressant de l'ancien sous secrétaire d'Etat à l'I. P., le professeur Credaro, député radical, dans lequel ce dernier annonce la prochaine apparition à Rome d'une revue pédagogique. Parlant du projet de loi en discussion devant les Chambres sur la réforme des examens, M. Credaro déplore que l'Etat se désintéresse en Italie des écoles privées.

El Libro (organe de l'Association nationale des professeurs). — Revue trimestrielle, Buenos-Aires, juin 1907. — **Federico Pinedo.** *Inauguration des conférences d'extension universitaire* (colegio national del Oeste). Discours dans lequel le ministre de l'Instruction publique rappelle les discussions qui ont eu lieu au *Congrès international d'enseignement supérieur* de 1900, et les principaux mémoires qui y furent présentés.

Revue politique et littéraire (*Revue bleue*). — **Gustave Lanson,** *Questions d'éducation. Le respect de la loi* (9 et 16 mars). Aucun parti politique en France n'a le respect religieux de la loi : pour-

tant la nation n'est pas disposée à la guerre civile. Il n'y a pas lieu de désespérer. Jamais en France sous aucun régime n'a existé le respect de la loi. Il est pourtant plus nécessaire que partout dans une démocratie, bien qu'il y soit peut-être plus difficile à établir qu'ailleurs. Le rôle de l'école et du lycée en pareille matière est essentiel, M. Lanson le montre fort éloquemment. Citons quelques lignes : « Le maître de tous degrés doit s'efforcer d'extirper de la conscience des petits bourgeois, la vanité de classe, l'esprit d'inégalité, la superstition de l'ordre. De la conscience des enfants du peuple, il déracinera l'esprit d'humilité servile qui se résigne à vivre de charité et de faveurs, etc. ». — **A. Espinas**, *Descartes de 16 à 29 ans. Préoccupations pratiques personnelles : le choix d'un Etat* (23 et 30 mars). — **Georges Lyon**, *La Pédagogie et l'Ecole normale en 1902* (27 avril). Chapitre d'introduction d'un ouvrage paru chez Alcan sous ce titre : *Enseignement et Religion*. — **Gustave Lanson**, *Questions universitaires. Le respect de la loi et les instituteurs* (20 avril). Discussion d'une lettre intéressante d'un membre de l'enseignement primaire M. Lanson insiste sur la nécessité du respect de la loi : il est amené par l'examen des théories de son correspondant à discuter la « thèse révolutionnaire », qu'il considère comme anarchiste et non socialiste. Voici comment il définit l'attitude *nécessaire* de l'instituteur. « Il a le droit d'être socialiste, collectiviste, tout ce qu'il voudra, mais non pas révolutionnaire. Aucune doctrine ne lui est interdite, mais il n'a le droit de disposer les enfants qu'aux méthodes pacifiques qui se définissent par le respect de la loi ». Le respect de la loi est la condition même de l'existence de la société. Il faut exclure de l'école la prédication de la guerre civile. — **Gustave Lanson**, *Questions universitaires. Discipline et liberté* (6 juillet). A propos de la « crise de l'Université » et de la « crise de la discipline ». M. Lanson expose ce que doit être à son avis la nouvelle discipline : il critique « le relâchement bonasse et soi disant pàternel, si fréquent aujourd'hui ». Il est amené à parler de l'esprit de discipline chez les maîtres, et le fait avec beaucoup de sens critique et d'impartialité. Les pouvoirs publics sont en grande partie responsables de la prétendue insurrection du corps universitaire, et surtout « les politiciens qui... ont distribué les faveurs et les disgràces selon leurs intérêts électoraux.. établissant leurs créatures dans les meilleurs postes et les plus gros traitements ». Voilà plus de vingt ans que ces remarques sont d'actualité. M. Lanson demande qu'on n'oppose plus aux revendications universitaires l'objection des difficultés budgétaires — « elle signifie ou bien qu'on n'a pas assez d'appui dans les sphères politiques ou qu'on n'a pas cassé assez de vitres » — que l'administration accepte loyalement la vie d'association nouvellement développée dans l'Université, qu'elle lutte contre le favoritisme. Viendraient ensuite les devoirs propres aux universitaires. M Lanson y insiste longuement : l'article tout entier est à lire attentivement. — **Ch. V. Langlois**, *Les bibliothèques des écoles publiques* (3 et 10 août). Se plaint amèrement et avec raison de la rareté et de la médiocrité des envois faits par le Ministère aux bibliothèques d'écoles. Dans certains villages aucun livre nouveau n'a été reçu depuis 1870 M. L. propose la création de bibliothèques intercommunales, superposées aux bibliothèques des écoles qui existent actuellement.

C.-G. Picavet.

Revue scientifique (mai-août 1907). — **C. H. Niewenglowski**, *La réforme des études médicales au congrès des praticiens* (4 mai). Résumé des discussions et résolutions. — **Delépine**, *Mendeléef* (11 mai). Notice intéressante sur le célèbre chimiste russe, professeur jusqu'en 1890 à l'Université de St-Pétersbourg, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, mort le 2 février 1907. — **Paul Baud**, *L'enseignement technique de la chimie dans les Universités* (18 mai). — **Henri Lecomte**, *Historique des collections de botanique du Muséum d'histoire naturelle de Paris* (1er et 8 juin) (leçon d'ouverture). — **A. Binet du Sassonneix**, *L'œuvre scientifique de H. Moissan* (15 juin). — **Haller**, *Projet de création d'un Institut de chimie à la Faculté des sciences de Paris* (6 juillet). « Notre projet consiste à fusionner les divers services de chimie, à enlever les barrières qui les séparent pour le moment, à éviter les doubles emplois ». — **L. Fabre**, *L'Enseignement de la chimie industrielle en Allemagne* (3 juillet). Il se fait surtout dans des *Technische Hochschulen*. Le mieux organisé de ces établissements est celui de Berlin. L'auteur de cet article cite d'intéressantes organisations similaires à Aix-la-Chapelle, Stuttgart, etc. — **Delépine**. *Mentschoutkine* (10 août). Célèbre chimiste russe, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, mort en 1907.

Informations et nouvelles. — L'Académie de Turin décernera un prix de 28.000 francs (donation Vallauri) au savant italien ou étranger qui du 1er janvier 1907 au 31 décembre 1910 aura publié l'ouvrage le plus considérable dans le domaine des sciences physiques. Ce prix sera conféré en 1911. — Une société des Amis du muséum est en train de se constituer par l'initiative de M. Edmond Perrier. — Le 3 juillet est mort Emile Petersen, professeur de chimie à l'Université de Copenhague. — Un comité s'est constitué à Brive pour élever un monument au célèbre naturaliste Latreille (1762-1832), professeur au Muséum d'histoire naturelle. — Le personnel auxiliaire des Facultés des sciences (chefs de travaux et préparateurs) vient de constituer une association amicale. — Notre collaborateur le Dr Loisel a été chargé d'une troisième mission dans les jardins zoologiques étrangers : il visitera les établissements des Etats-Unis et du Canada — Les deux Chambres wurtembergeoises ont voté 200.000 mk. pour l'agrandissement de l'Institut de physique de la Hochschule de Stuttgart et 125.000 mk. pour celui de l'Université de Tübingen. — Le 15 août est mort Karl Hermann, directeur de l'observatoire d'astro-physique de Postdam.

Bibliographie. — Le numéro du 31 août contient quelques extraits d'un article intéressant de M. Gérard (*Bull. des sciences math. et phys. élém.* du 1er juin) sur les examens oraux et la difficulté de se rendre compte de la valeur d'un candidat surtout en mathématiques.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La séance d'ouverture de la Faculté des lettres de l'Université de Paris a eu lieu le lundi 4 novembre 1907 sous la présidence de M. le Doyen Alfred Croiset, membre de l'Institut, assisté de M. Ernest Lavisse, directeur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie française, entouré des professeurs de la Faculté. M. Croiset a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Voici la dixième année que j'ai l'honneur d'ouvrir comme doyen nos cours et conférences. Vous me permettrez, au début de cette réunion, d'exprimer à mes collègues, qui viennent de renouveler pour la quatrième fois mon mandat triennal, la reconnaissance que m'inspire ce témoignage répété de leur confiance et de leur amitié. La tâche, par moments, peut sembler lourde : elle est singulièrement allégée par la cordialité qui règne entre les maîtres et par l'excellent esprit des étudiants. Une forte tradition de travail, pour le bien du pays et pour le bon renom de cette maison, anime tous ceux qui ont l'honneur d'en faire partie. Cette activité soutenue et générale frappait récemment un des professeurs étrangers que nous avons, depuis quelques années, le plaisir de recevoir dans nos rangs, et il en rendait témoignage dans son pays avec une vivacité chaleu-

reuse dont nous le remercions. Nous continuerons d'être, dans la France laborieuse, un des ateliers où l'on travaille le plus et avec le plus d'entrain.

I. — Personnel

Cette année-ci encore, nous avons été atteints par des deuils très douloureux et très prématurés.

Nous avons vu disparaître, au mois de février, M. Victor Henry, professeur de sanscrit et grammaire comparée, qui continuait avec originalité la tradition de Bergaigne. L'homme, en lui, valait le savant. La probité scientifique et la délicatesse morale allaient de pair. Après des débuts incertains et difficiles, il était venu à la science par un attrait irrésistible. Bergaigne avait encouragé ce travailleur modeste, opiniâtre, profondément consciencieux, d'une intelligence robuste et large. Victor Henry, à la mort de son maître, était tout désigné pour prendre sa succession. Depuis son entrée à la Faculté, son autorité n'avait cessé de grandir. Dans les deux disciplines qui formaient son domaine, le sanscrit et la grammaire comparée, il était un maître, et il portait vaillamment son double fardeau. Par ses écrits comme par son enseignement, il donnait l'exemple du savoir et de la méthode. Dans nos réunions de la Faculté, nous aimions à voir ce collègue excellent donner aux causes qui lui paraissaient justes l'appui de sa parole grave et pondérée. Peut-être, comme tant d'autres travailleurs épris de leur tâche, a-t-il trop présumé de ses forces. Il est tombé trop tôt pour les siens ; trop tôt pour ses élèves et pour la science.

Quelques semaines plus tard, Paul Guiraud disparaissait à son tour, dans la plénitude de son activité et de son talent. Il venait de réunir en volume ses belles *Etudes économiques sur l'antiquité*, où l'on retrouvait les fortes qualités de son maître Fustel de Coulanges, l'étude serrée des textes, la pénétration vigoureuse de la pensée, la précision classique du style, mais appliquées à des problèmes nouveaux et dirigées par une conception originale. Le vif et solide esprit de Guiraud se méfiait des systèmes : il allait droit aux textes, comme Fustel, mais avec plus d'attention à se défendre des généralisations excessives. C'était un réaliste et un positif. Sa parole brève et sobre exprimait bien la forte trempe de son esprit. Sa libre criti-

que ne s'inclinait devant aucune autorité, et quel que fût le sujet qu'il abordât dans ses leçons ou dans ses ouvrages, on était sûr d'y trouver des vues personnelles et pénétrantes, traduites dans un langage d'une clarté toute française. Il était de ceux dont on pouvait attendre beaucoup encore, quoiqu'il eût déjà beaucoup donné, et c'est assurément une vive lumière qui s'évanouit par la disparition de cette belle intelligence.

Enfin, tout récemment, pendant les vacances, un autre de nos collègues nous était enlevé, M. Hamelin, qui périssait dans un accident lamentable, rendu fatal pour lui par un élan généreux de dévouement. Hamelin nous appartenait depuis peu de temps, puisqu'il était entré à la Sorbonne avec nos collègues venus de l'Ecole normale ; mais sa réputation était ancienne. Ce grand philosophe, qui redoutait l'enseignement, qui n'aimait pas la parole publique, qui ne se plaisait que dans l'exercice solitaire de la pensée, était en réalité un maître incomparable. Ses élèves, anciens et nouveaux, l'entouraient d'une vénération qui ressemblait à un culte. Cet homme, jeune encore, avait des disciples passionnés, dont quelques-uns sont déjà des maîtres. Il suffisait de l'entrevoir pour comprendre l'ascendant extraordinaire qu'il exerçait. Avec un dévouement absolu à sa tâche, il portait dans son enseignement des qualités très diverses et d'une perfection rare : une science philologique consommée dans l'interprétation des textes, et spécialement des textes grecs ; une subtilité d'analyse égale à celle de ses modèles ; une puissance de synthèse qui faisait de lui un grand métaphysicien en un siècle où la métaphysique est souvent suspecte ; et par dessus tout une probité intellectuelle qui, ne dissimulant aucun de ses doutes, aucune de ses hésitations, associait ses auditeurs au travail le plus intime d'une pensée singulièrement profonde et hardie. Difficile pour lui-même et très absorbé par un enseignement que ses scrupules lui rendaient particulièrement laborieux, il avait tardé à écrire ses thèses de doctorat. Il y a quelques mois à peine, il nous les donnait enfin, et elles furent comme son testament philosophique. Ce sont deux échantillons admirables, l'un dans l'ordre de la philologie, l'autre dans celui de la synthèse métaphysique, des dons supérieurs de son esprit, et si elles font regretter les œuvres qui les eussent sans doute suivies, elles assurent du moins à la pensée de leur auteur une survie plus large que celle qu'elle eût gardée dans la seule mémoire de ses élèves.

Deux de nos collègues ont demandé leur mise à la retraite : M. Boutroux, dont les cours, dans deux enseignements différents, a jeté sur la Faculté un si vif éclat ; et M. Ernest Lichtenberger, qui a eu l'honneur d'inaugurer ici l'enseignement distinct de la langue et de la littérature allemandes, au moment où l'ancienne chaire de littératures étrangères se transformait et se partageait entre l'allemand, confié à M. Lichtenberger, et l'anglais, donné à Beljame. En exprimant à nos deux collègues les remerciements de la Faculté pour leurs longs services, j'ai le plaisir de penser que nous les verrons encore plus d'une fois parmi nous lorsque nous ferons appel à leur compétence pour nous aider dans nos travaux. J'espère aussi que M. Espinas, momentanément éloigné de nous par l'état de sa santé, voudra bien, dans l'occasion, se souvenir de la Faculté et lui apporter son concours.

Divers changements, dus à une répartition nouvelle des crédits devenus disponibles, ont permis d'ériger en chaires magistrales deux cours depuis longtemps confiés à des maîtres éminents et d'appeler parmi nous de jeunes collègues qui enrichiront l'enseignement de la Faculté. M. Diehl est devenu titulaire de la chaire d'histoire byzantins, et M. Seignobos de la chaire de méthode historique. MM. Vendryès et Foucher se partagent la grammaire comparée des langues indo-européennes et l'étude des langues et littératures de l'Inde, autrefois réunies dans la chaire de Victor Henry.

Trois de nos collègues, chargés de cours ou maîtres de conférences, sont devenus professeurs adjoints : MM. Andler, Fougères et Baret.

Deux nouveaux maîtres de conférences sont entrés dans nos rangs : M. Léon Morel, pour la littérature anglaise, et M. Glotz pour l'histoire grecque.

Le cours libre de M. Kont sur la langue et la littérature hongroises, grâce à l'appui du gouvernement hongrois, a pu prendre place parmi nos enseignements réguliers. Nous nous félicitons grandement de voir figurer officiellement dans notre affiche l'étude d'une langue et d'une littérature dont l'absence formait une regrettable lacune dans les cadres de l'enseignement supérieur parisien.

Enfin, messieurs, le cours fondé il y a quatre ans par la libéralité de M. James Hyde en faveur d'un professeur des Universités américaines, et que nous avons vu professé avec éclat par MM. Barrett Wendell, Santayana, Coolidge, sera cette année encore donné à la Sorbonne, en anglais, par un professeur de l'Université Harvard, M. Pierce Baker, à qui je suis heureux de souhaiter la bienvenue.

Je ne terminerai pas cette énumération de nos anciens et de nos nouveaux collègues sans rappeler une fois de plus le nom de notre cher et regretté Beljame, qui a pris soin, par ses dispositions testamentaires, de continuer en faveur des étudiants d'anglais l'œuvre si utile du fonds Beljame, dont il avait été l'initiateur, et qui nous a laissé en outre quelques précieux souvenirs personnels. Il est beau et touchant de voir ainsi se perpétuer par delà la mort les liens de sympathie et de dévouement qui unissent entre eux, maîtres et étudiants, tous les membres de cette grande famille qu'est la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

II. — **Etudiants**

Le nombre des étudiants immatriculés est passé de 2.357, chiffre de l'année précédente, à 2.649, en augmentation de 292.

Sur ces 2.649 étudiants, immatriculés à la Faculté des lettres, 326 étaient étudiants de la Faculté de droit, 13 de la Faculté des sciences, 11 de la Faculté de théologie, 1 de la Faculté de médecine. Restent 2.298 étudiants qui ne sont immatriculés qu'à la Faculté des lettres ou s'y sont fait immatriculer d'abord.

Sur ce total, les étrangers sont au nombre de 906 (337 étudiants, 569 étudiantes), contre 711 les années précédentes. Les plus forts contingents sont fournis par la Russie, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Ces 2.649 étudiants se répartissent de la manière suivante entre les diverses branches d'études :

Licence.	714
Agrégations	298
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes	153

Certificat d'études françaises	437
Diplômes d'études supérieures	189
Doctorat ès lettres	35
Doctorat d'Université	37
Travail libre	786

III. — **Examens**

Baccalauréat. — Les chiffres relatifs au baccalauréat sont les suivants :

1° Total des candidats.

Baccalauréat classique, ancien programme :

1re partie	15
2e partie	187
Total	202

Baccalauréat classique, nouveau programme :

1re partie, latin-grec	1.099
— latin-sciences	1.375
— latin-langues	1.188
Total	3.662
2e partie	2.264

Baccalauréat moderne :

1re partie	22
2e partie	47
Total	69

Total général : 6.197 contre 6.210 l'année précédente.

2° Proportion des reçus.

Ancien programme :

1re partie	2 sur	15	(13 0/0)
2e partie	117 —	787	(62 0/0)

Nouveau programme :

Latin-grec	481 sur	1.099	(42 0/0)
Latin-sciences	562 —	1.375	(43 0/0)

Latin-langues . .	581 — 1.188	(48 0/0)
2e partie	1.224 — 2.264	(56 0/0)

Moderne :

1re partie	7 — 22	(37 0/0)
2e partie	32 — 47	(67 0/0)

Licence. — A la licence, 523 candidats se sont présentés, contre 427 l'année précédente : 299 ont été admis.

Doctorat ès lettres. — Le nombre des soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres s'est élevé à 27, contre 24 l'année précédente. Sur les 27 soutenances, 20 ont été suivies de la mention *très honorable* : c'est assez dire que le niveau du doctorat reste très élevé et qu'il est aujourd'hui tout à fait rare de voir des thèses qui ne répondent pas complètement aux exigences de la science ; même parmi celles qui n'ont pas obtenu la plus haute mention, plusieurs sont des ouvrages distingués à plusieurs égards, mais dont les auteurs ont eu le tort de ne pas se préoccuper assez des caractères d'érudition exacte et méthodique que réclame une thèse de doctorat. La plupart des thèses complémentaires sont maintenant conçues comme la Faculté désirait qu'elles le fussent, c'est-à-dire comme des études techniques et précises destinées à montrer sous un autre aspect les qualités de savant du candidat. Je répéterai seulement une fois de plus, puisque cela ne semble pas encore parfaitement compris, que, si la Faculté ne fait pas une règle absolue de la brièveté et si elle ne songe nullement à fixer un nombre de pages maximum, elle impose encore bien moins aux futurs docteurs l'obligation d'écrire de gros volumes, et qu'au contraire elle saura toujours gré à ceux qui auront l'art de faire preuve d'une science solide sans dépasser la mesure d'un livre maniable.

Doctorat d'Université. — Le doctorat d'Université a été subi par 10 candidats, contre 8 l'année précédente. Trois de ces dix thèses ont mérité la mention *très honorable*. La proportion est sensiblement plus faible que pour le doctorat d'État ; elle prouve suffisamment que la Faculté n'entend pas laisser tomber le niveau du doctorat

d'Université et qu'elle attend des candidats qui le recherchent les mêmes qualités que de ses docteurs ès lettres.

Certificat d'études françaises. — Le certificat d'études françaises a un succès toujours croissant : les épreuves en ont été subies par 214 étudiants ou étudiantes de nationalité étrangère, contre 198 l'année précédente; 145 ont été admis. Ces chiffres prouvent clairement la faveur qui s'attache à cet examen, et le justifient des reproches qui lui sont quelquefois adressés. Les uns lui reprochent d'être trop facile, les autres d'être trop difficile. La vérité me paraît être qu'il n'est ni l'un ni l'autre, et qu'il répond assez exactement à son objet. Nous avons essayé d'ailleurs d'en améliorer certains détails conformément aux indications de l'expérience, sans en modifier l'économie générale, ce qui est peut-être une assez sage manière de faire des réformes.

Diplôme d'études supérieures et agrégation. — J'arrive au diplôme d'études supérieures et à l'agrégation, qui sont devenus, vous le savez, deux parties connexes d'un même tout. L'année dernière déjà j'exprimais l'idée que cette organisation nouvelle semblait heureusement conçue et propre à donner de bons résultats. Cette première impression s'est fortifiée. Les candidats au diplôme supérieur ont fait preuve en général des qualités scientifiques indispensables à de futurs professeurs, et les candidats au concours d'agrégation, débarrassés de cet apprentissage méthodique, ont pu donner plus de soin à leur préparation professionnelle et à leur culture générale. Des deux côtés, les résultats ont été excellents.

Les examens du diplôme d'études supérieures ont été subis par 129 candidats, presque tous futurs professeurs, et 91 ont été admis. Il résulte de là qu'un bon licencié, bien dirigé et bon travailleur, peut et doit conquérir en un an le diplôme qui lui ouvre l'accès de l'agrégation. Ces chiffres se décomposent ainsi :

Philosophie	21 candidats,	14 admis
Histoire.	40 —	30 —
Langues classiques . . .	36 —	25 —
Langues vivantes. . . .	32 —	22 —

Dans tous les ordres d'enseignements, la moyenne des mémoires a été jugée très satisfaisante, et quelques-uns étaient excellents. Les épreuves orales ont confirmé cette impression. Une réserve n'a été faite que pour les langues vivantes. Là, il semble que des difficultés particulières se présentent : la nécessité pour les candidats d'acquérir une parfaite possession pratique de la langue se concilie peut-être moins facilement avec un travail d'un caractère scientifique, auquel plusieurs, en outre, sont moins bien préparés par leurs études antérieures. Cependant la proportion des admis a été fort semblable à ce qu'elle est dans les autres ordres d'enseignements. L'expérience, en se continuant, indiquera sans doute s'il y a quelque chose à modifier dans la direction donnée aux travaux de ces candidats. Dans l'ensemble, je le répète, les différents jurys ont exprimé leur satisfaction.

Les résultats des concours d'agrégation n'ont pas été moins heureux. Voici les chiffres :

Philosophie . . .	2	
Histoire	6	
Lettres	13	
Grammaire	7	
Anglais	6	
Allemand	9	
	42	(contre 39 l'année précédente)

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les élèves de l'Ecole normale. Si je les laisse en dehors, c'est pour rendre les résultats de cette année comparables à ceux de l'année précédente. Mais je me hâte d'ajouter que les élèves de l'Ecole normale ont été cette année, au même titre que les autres étudiants, élèves de la Faculté, et que nous avons trouvé en eux d'excellents travailleurs, animés du meilleur esprit. J'estime qu'aujourd'hui la fusion est faite entre ces étudiants d'origines diverses. Les uns et les autres ont appris à se connaître de plus près, à travailler ensemble et à s'estimer. Les tâtonnements inévitables au début de toute réforme vont prendre fin, et je suis certain que, dans ce rapprochement de bonnes volontés, d'efforts et de talents, il y aura profit pour tout le monde,

Dès le mois de juillet de l'année prochaine, un nouveau régime va être appliqué à la licence. Vous le connaissez, Messieurs, dans ses grandes lignes. Je vous en parlerais plus longuement si une instruction ministérielle ne s'était chargée, ces jours-ci même, d'en expliquer toute l'économie. Je me bornerai donc à quelques remarques.

Un trait qui frappe d'abord dans la nouvelle organisation, c'est la suppression des épreuves communes. Il n'y a plus de composition française unique, ni de thème latin imposé aux étudiants de philosophie, d'histoire et de langues vivantes. Il n'en résulte pas qu'ils soient dispensés de savoir du latin ni de composer en français : le Conseil supérieur a manifesté avec une grande énergie sa volonté de maintenir la culture classique latine et française comme obligatoire pour tous ceux qui aspirent au grade de licencié et qui acquerront, avec ce grade, le droit d'être candidats à l'enseignement dans les collèges. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Mais l'ancienne composition française, forcément vague et trop générale, et le thème latin, trop étranger aux préoccupations et aux goûts de jeunes gens attirés par des études déjà spécialisées, ont été remplacés par des épreuves mieux appropriées aux différentes formes de la licence.

Vous remarquerez une autre disparition, celle du mémoire facultatif, qui avait peut-être sa raison d'être avant l'institution du diplôme d'études supérieures, mais qui faisait désormais double emploi, et dont les avantages ne compensaient plus les inconvénients trop réels : l'étudiant a mieux à faire que de se jeter prématurément dans les recherches personnelles ; il faut d'abord qu'il s'en rende capable par des travaux plus modestes et mieux gradués.

Dans son ensemble, la nouvelle licence se présente, comme l'ancienne, sous quatre formes parallèles qui correspondent à la division du diplôme d'études supérieures entre les quatre directions qui conduisent aux agrégations : philosophie, histoire et géographie, langues classiques, langues vivantes. Il était facile d'imaginer une organisation plus souple encore, au moyen de certificats distincts, dont chacun aurait répondu à un enseignement spécial très limité, et qui se seraient groupés au choix des candidats. Mais ce système, séduisant en théorie, a paru présenter de très graves difficultés pra-

tiques, et plus propre à embarrasser les étudiants qu'à leur donner une liberté vraiment utile. On s'est donc contenté de modeler l'examen sur la réalité actuelle des choses, sur les tendances constatées qui partagent les vocations. On a pris soin, d'ailleurs, de laisser à chacune de ces formes de la licence toute la souplesse conciliable avec la nécessité d'un certain groupement, en laissant de nombreux détails au choix du candidat. On a cherché aussi à donner à toutes les épreuves un caractère d'enseignement supérieur, c'est-à-dire un caractère scientifique et précis, de manière à intéresser les étudiants par la nouveauté du travail et à leur faire tout de suite comprendre qu'en entrant à la Faculté ils ne venaient pas y faire une année supplémentaire de rhétorique supérieure.

Dans la licence de philosophie et dans celle d'histoire, ce caractère est évident, et je laisse à vos maîtres le soin de vous l'expliquer par la pratique de l'enseignement. Pour ce qui concerne les langues vivantes, il est moins apparent, mais cela tient à ce que l'enseignement des langues vivantes, dans l'enseignement secondaire, est luimême un peu à part ; il a paru nécessaire d'exiger d'un licencié en anglais ou en allemand la preuve qu'il possédait des connaissances et des habitudes d'esprit analogues à celles des autres licenciés. Je ne veux m'arrêter un instant que sur la licence des langues classiques, qui comporte des épreuves nouvelles. Ni dissertation latine, ni thème grec, mais des traductions latines et grecques, accompagnées d'un commentaire littéraire et grammatical. La traduction, est-il besoin de le dire, est le travail essentiel de tout philologue. Avant de chercher à corriger les textes, il faut être en état de les comprendre à fond ou, ce qui revient au même, de savoir pourquoi ils sont inintelligibles. Cette intelligence pénétrante, fine, clairvoyante et vraiment critique des textes anciens suppose une connaissance exacte non seulement de la langue, mais des idées, des habitudes d'esprit de l'auteur à interpréter. Elle se manifeste avant tout par une traduction serrée, où les nuances les plus délicates du texte sont rendues aussi clairement que possible. Et c'est pour cela que la traduction d'un texte grec ou latin, la version, pour l'appeler par son nom, reste l'exercice primordial de tout apprenti philologue. Que fait d'abord le savant en face d'une inscription, d'un papyrus nouveau ? Il s'efforce de comprendre, et il est d'autant plus sûr d'avoir compris qu'il a pris la peine de donner une traduction écrite, remède souverain contre l'à peu près. Donc, à la licence, on traduira d'abord. Cela ne suffit pas : le programme parle d'un commentaire, et le commentaire a surpris ou inquiété certaines person-

sonnes. Quelques-uns entrevoyaient déjà l'insupportable bavardage des paraphrases inutiles en un vain étalage d'érudition « à côté ». Il ne faut pas que ces craintes soient justifiées par la pratique, et rien n'est plus facile que de se préserver des inconvénients signalés. Un commentaire n'est pas nécessairement un long discours : c'est une explication qui n'est bonne que si elle éclaircit réellement quelque chose. Pour éviter les vagabondages dangereux, il suffit que les passages à commenter soient signalés d'une manière quelconque. Des questions précises peuvent même être posées. Un peu de pratique, dirigée par le bon sens, fera voir aux candidats ce qui, dans le passage indiqué, mérite d'attirer l'attention, et pourquoi on leur demande d'y insister. Il s'agira de justifier, par exemple, la nuance de sens indiquée dans la traduction, l'intention qui a fait choisir un mot plutôt qu'un autre ; ou de montrer dans une expression soit une habitude de la langue générale, soit une habitude de l'époque, ou du genre, ou de l'écrivain. Des remarques de ce genre sont à la fois grammaticales et littéraires. Car il ne faut pas imaginer une littérature séparée de la grammaire. Celle-ci est un moyen, un instrument, ou, si l'on veut, une condition indispensable pour quiconque aspire à exprimer sa pensée, et l'étude littéraire d'un texte consiste pour une large part à montrer comment l'écrivain s'est servi de l'outil grammatical pour s'exprimer lui-même dans son œuvre ; non seulement lui-même, mais aussi un peu de son temps et de l'homme en général, puisque tout est dans tout et que la chaîne des êtres est infinie.

En ce qui concerne la composition française, vous avez remarqué ces mots du programme officiel : « Composition française sur un texte choisi dans les ouvrages inscrits au programme ». L'intention de ces lignes est évidente : on veut exclure les dissertations d'un caractère trop général, qui risquent par là même d'être vagues et banales. On autorise une étude littéraire sur un morceau proposé à l'attention des candidats aussi bien que sur un problème impliqué dans un des textes qu'ils ont à préparer. Mais le nom même de « composition » a été maintenu : le Conseil supérieur a voulu très formellement déclarer par là l'importance qu'il attachait aux qualités d'ordre et de style qui sont un des privilèges traditionnels de l'esprit français et qui sont aussi nécessaires à sa bonne renommée dans le monde que la probité et la solidité du savoir.

A l'oral, les mêmes caractères se rencontrent dans les épreuves proposées. Je crois inutile d'y insister. Telle est, dans ses traits

essentiels, notre nouvelle licence, qui sera, je l'espère, bien accueillie. Sans éparpiller à l'excès l'attention des étudiants, sans les laisser s'égarer trop tôt dans une spécialisation étroite, elle leur permet de suivre leurs goûts, de manifester leurs tendances propres, et surtout elle concilie d'une manière que je crois sage et pratique la nécessité de les intéresser à des études d'un caractère scientifique avec celle de maintenir nos meilleures traditions de culture délicate et vraiment classique. Ce sera notre tâche de faire que les résultats répondent autant que possible aux intentions excellentes des programmes.

IV

Encore un mot, Messieurs, sur un épisode intéressant de la vie extérieure de l'Université. Vous savez qu'il y a dix-huit mois la Faculté des sciences et la Faculté des lettres de l'Université de Paris avaient été en Angleterre les hôtes de l'Université de Londres. Nous avons eu le plaisir, au mois de juin dernier, de recevoir à notre tour l'Université de Londres à Paris. Nos invités ont bien voulu nous témoigner très aimablement la satisfaction que leur avait procurée leur séjour parmi nous. Je puis dire que la nôtre a été complète. C'étaient déjà des amis que nous retrouvions. En ce temps de communications faciles et fréquentes entre les peuples, les rencontres des universitaires et des savants sont en particulier une excellente habitude. En se connaissant mieux, on s'apprécie davantage, et on profite des échanges d'idées qui se produisent, surtout des exemples que l'on se donne réciproquement sans y songer. Nous avons, pour notre compte, plus d'une leçon à recevoir de nos voisins; mais nous avons aussi, j'en suis convaincu, grand avantage à nous faire voir tels que nous sommes, et non tels que nous représentent au dehors certains préjugés qui ne sont pas toujours désintéressés. L'intense activité scientifique de nos Universités rajeunies est un phénomène encore trop récent pour être partout connu et apprécié. Ne craignons pas de le faire connaître à nos amis, et aussi à ceux qui seraient tentés de s'en attribuer le monopole. Nous étalons assez volontiers nos misères ou nos imperfections pour qu'il soit bon de montrer discrètement parfois le bien qui se fait tous les jours parmi nous et sur lequel se fondent nos espérances.

LE COLLÈGE EÖTVÖS

(ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE BUDAPEST)

J'ai eu l'honneur d'appartenir au collège Eötvös pendant trois années ; il m'est donc permis d'en parler. Ce ne sera pas seulement pour moi l'occasion de me rappeler agréablement le temps que j'y ai passé ; j'espère que tous ceux qui dans nos pays s'intéressent aux progrès des sciences et aux méthodes pédagogiques liront avec attention et sympathie ces quelques pages. On saura quels ont été les efforts faits et les résultats obtenus par une institution qui ne date que de quelques années.

Le collège Eötvös, créé en 1895, porte le nom du baron Joseph Eötvös, né en 1813 et décédé en 1871. Il fut le premier ministre de l'instruction publique en Hongrie ; ses œuvres littéraires sont restées classiques.

C'est à son fils, M. le baron Roland Eötvös, ministre de l'instruction publique en 1894-1895, que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative pour la création de l'internat destiné à former les professeurs des lycées et des écoles de l'enseignement moderne (écoles réales), internat créé sur le modèle de l'Ecole normale supérieure de Paris.

Le ministre qui lui succéda, M. de Wlassics, professeur de droit criminel à l'Université de Budapest, confia la réalisation du projet à son prédécesseur, M. le baron Roland Eötvös (1), qui devenait ainsi le vrai fondateur du collège. Sur la proposition de M. de Beöthy, professeur d'esthétique à l'Université de Budapest, on donna au nouvel établissement le nom de « Báró Eötvös József Collegium », pour honorer la mémoire du baron Joseph Eötvös et ses

(1) Après son ministère, M. le baron Roland Eötvös, professeur de sciences physiques à l'Université de Budapest, rentra dans son laboratoire ; il ne l'avait quitté qu'avec regret, et ce laboratoire est devenu justement célèbre par les travaux de M. le baron Eötvös sur les variations de la gravitation.

mérites exceptionnels comme ministre de l'instruction publique et comme écrivain.

Le collège a compté au début trente internes ; il en compte aujourd'hui cinquante. Ce nombre sera doublé d'ici peu, et le collège, qui est resté jusqu'à présent dans son installation provisoire, sera bientôt doté d'un véritable palais dont les plans sont arrêtés et qui s'élèvera dans les jardins que l'institution possède à Buda, sur la rive droite du Danube.

Pendant ces dernières années, et en dehors de la direction dont je parlerai plus loin, les cadres du collège ont compris cinq professeurs de philologie (latin, grec, hongrois, allemand, philologie comparée), des professeurs d'histoire, de sciences naturelles, de physique, de mathématiques et de philosophie. Ces professeurs sont en partie des maîtres de l'enseignement secondaire et en partie des maîtres de l'Université. Deux professeurs de langues vivantes, dont l'un Français, habitant au collège, et l'autre Allemand, complètent ces cadres.

Une bibliothèque qui s'augmente tous les jours et qui contient plus de 17.000 volumes est à la disposition permanente des élèves, qui peuvent travailler soit dans les salles, soit dans leurs chambres.

Le meilleur moyen de dire ce qu'est le collège Eötvös et son enseignement me paraît être d'en résumer les statuts.

STATUTS ORGANIQUES DU COLLÈGE

I. — *Son but*

Le collège Eötvös offre aux meilleurs étudiants de Hongrie, qui se destinent au professorat des écoles secondaires et se sont distingués par leurs aptitudes et leur zèle, le moyen de se préparer à leur carrière.

II. — *Direction*

Le collège est sous la dépendance immédiate du Ministère de l'Instruction publique ; sa surveillance générale est entre les mains d'un curateur qui tient sa mission du ministre. Le curateur actuel est M. le baron Roland Eötvös.

En dehors de ses fonctions administratives, dans lesquelles rentre la lourde charge de l'économat, le directeur surveille les études universitaires des élèves. Dans ce but il a, au commencement de chaque semestre, un entretien particulier avec chacun des élèves, il lui donne ses conseils relativement aux cours qu'il devra suivre tant à l'Université qu'au collège,

et aux travaux personnels qu'il devra exécuter. De temps en temps il s'assure des progrès réalisés et inspecte les cahiers de cours.

Il organise et contrôle les cours et conférences du collège confiés à ses professeurs et qui ont pour but de développer et de compléter les cours suivis à l'Université et aussi de donner aux élèves les connaissances pratiques dont ils auront besoin pour leur profession.

Depuis 1895, c'est-à-dire depuis la fondation du collège, le directeur est M. Bartoniek. Sous sa vigilante direction, aussi ferme que paternelle pour ses élèves, aussi éclairée qu'aimable pour ses professeurs, le collège Eötvös a pris la place prépondérante qu'il occupe aujourd'hui dans le milieu universitaire. Soucieux non seulement des progrès scientifiques des élèves, mais aussi de leur santé et de leur entraînement physique, il a su se faire personnellement aimer et estimer d'eux.

III. — *Les professeurs et les études*

Le ministre nomme les professeurs sur les propositions qui lui sont faites par le curateur. Quatre, au moins, de ces professeurs, sont nommés pour trois ans à titre de fonctionnaires de l'Etat. Pendant ces trois années ils n'exercent pas d'autres fonctions que celles de professeur au collège.

Tous les professeurs sont tenus de surveiller les études des groupes d'élèves à eux confiés, et de leur faire des cours ou des conférences. Ces cours ou conférences, tout en portant sur les matières enseignées aux cours universitaires, ont aussi pour objet d'exposer aux élèves les principes fondamentaux et les résultats les plus importants des sciences dont ils s'occupent, et de les mettre en état de passer de bonne heure et avec succès leurs examens universitaires.

Le plan de ces études est réglé, au début de chaque semestre, par le directeur, qui en confère avec les professeurs, après que les élèves ont passé un examen sommaire. Un horaire règle les cours du collège.

Indépendamment et en dehors de ces cours ou conférences, les élèves doivent s'efforcer de développer leur culture scientifique et littéraire ; ils ne doivent perdre aucune occasion de s'exercer à la pratique des langues vivantes.

A la fin de l'année scolaire, le directeur et les professeurs tiennent une conférence sous la présidence du curateur. Ils jugent les mérites de chaque élève et donnent leur avis sur le maintien ou l'exclusion de ceux d'entre eux qui n'ont pas satisfait aux obligations imposées. Après cette conférence le directeur fait au ministre un rapport détaillé sur la marche des études et les résultats obtenus.

La durée des études est de quatre ans.

IV. — *Les élèves*

Sont admis comme élèves : les boursiers de l'Etat, les boursiers des fondations privées, enfin des élèves payants, pourvu qu'ils justifient de la même préparation scientifique que les boursiers.

Les bourses de l'Etat sont décernées par le ministre, partie au concours, partie sur la recommandation personnelle des professeurs de l'Université

et sous leur responsabilité. Les demandes d'admission doivent être visées par le curateur.

Les élèves payants sont admis sur la proposition du curateur.

Des externes peuvent être autorisés par le directeur à suivre les cours du collège.

Tels sont dans leurs grandes lignes les statuts qui ont présidé à la fondation du collège Eötvös.

Un règlement de discipline intérieure prescrit aux élèves la fréquentation assidue des cours de l'Université et du collège ainsi que la bonne exécution des travaux qui leur sont indiqués par les professeurs de l'institution. Ils sont obligés à une parfaite correction de tenue, à l'exactitude aux cours, à l'obéissance envers le directeur. Ils doivent vivre et vivent entre eux en bons camarades : de là l'esprit de corps si vivace au collège.

Pourvu qu'il ne s'écarte pas de ces prescriptions et rentre à l'heure du souper, l'élève du collège Eötvös est libre. S'il veut sortir le soir (on aime le théâtre à Budapest), il le peut faire, mais avec la permission expresse du directeur. Comme délassements à leurs études, les élèves ont d'ailleurs la gymnastique, la musique, le chant, et, de temps en temps, des excursions à la campagne.

Travail et gaîté : on pourrait résumer en ces deux mots ce que le directeur leur demande.

L'impulsion donnée par la direction et le continuel effort fait par celle-ci donnent des résultats qui s'expliquent d'eux-mêmes. Parmi les étudiants de Budapest, les élèves du collège Eötvös se font remarquer par une culture supérieure. Leurs examens sont et doivent être brillants.

Les examens de lettres comprennent : l'*examen fondamental*, à la fin de la deuxième année, et l'*examen spécial*, à la fin de la quatrième année. Chacun de ces examens comporte (indépendamment de l'épreuve sur la culture générale qui rentre dans l'examen fondamental) deux sections choisies par le candidat dans les cinq suivantes : latin, grec, hongrois, français, allemand. Mais très souvent l'étudiant du collège Eötvös y ajoute volontairement une troisième section (1).

Dans la section française, l'examen fondamental comporte une interrogation (généralement cinq ou six questions ou explications de vieux textes) sur la philologie et la littérature françaises ; l'examen spécial comprend une thèse écrite en français et une composition dans la même langue donnée par le professeur de français sur

(1) Un examen pédagogique est en outre imposé après un an de stage comme professeur dans un établissement d'enseignement secondaire.

des sujets de philologie ou de littérature françaises ; à l'examen oral, des questions sur les mêmes sujets.

Alors que très souvent l'étudiant libre qui n'a pas su dès le début élaborer son plan d'études ou qui n'a pas été soutenu par un effort constant de sa volonté ne passe ses examens que difficilement et après des hésitations et des retards, l'interne du collège Eötvös peut et doit avoir passé l'examen spécial à la fin de ses quatre années d'internat, et le plus souvent il couronne ses études par l'examen et le diplôme de docteur.

J'ai dit au début qu'en écrivant ces pages je trouvais l'occasion de me rappeler d'excellents souvenirs. Je les dois non seulement à la bienveillance de M. le directeur du collège, mais aussi à l'aimable confraternité que m'ont témoignée dès les premiers jours mes distingués collègues. Il est de mon devoir d'en remercier particulièrement M. Gombócz, professeur de philologie ougro-finnoise ; ancien élève du collège Eötvös, M. Gombócz est actuellement l'un des représentants les plus connus de cette science ; ses nombreux et importants travaux lui ont valu de faire partie de l'Académie hongroise ; il sait exposer aux étudiants avec autant de précision que de clarté les résultats de la linguistique moderne. Parallèlement à l'histoire de leur langue, les élèves étudient l'histoire de leur littérature nationale, sous la direction de M. Horváth. Ancien élève du collège et ancien élève à titre étranger de l'École normale supérieure de Paris, M. Horváth est en outre chargé, ainsi que M. Gombócz, d'enseigner les éléments du français aux élèves de première et de deuxième année qui n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre dans les écoles secondaires.

Quant à mes élèves, ils me devaient peut-être leur temps et leur attention, ils m'ont accordé davantage en me donnant leur amitié et leur dévouement. Ils m'ont fait connaître leur pays et son histoire, dont ils sont justement fiers, et je leur dois d'avoir appris un peu de leur langue et de leur littérature nationales.

LUCIEN BEZARD,
ancien professeur au collège Eötvös,
professeur suppléant
à l'Université de Budapest.

LA WALDSCHULE

(Ecole de forêt)

DE CHARLOTTENBURG

Les revues pédagogiques françaises ont déjà signalé l'intéressante expérience tentée dans les environs de Berlin sous le nom d' « école de forêt ». Il y a là une conception assez différente de nos « colonies scolaires » de France, peut être plus pratique, assurément moins coûteuse, et qui vaut la peine d'être étudiée d'un peu près.

I

L'unique *Waldschule* actuellement existante ne dépend pas de la grande municipalité berlinoise. Comme me l'a très obligeamment expliqué le *Schulrat* Dr Fischer, la ville de Berlin a suivi avec beaucoup d'intérêt l'essai qui s'est fait à ses portes ; les résultats lui en ont paru assez encourageants pour qu'elle décide de mettre à l'étude un projet analogue. A l'heure actuelle, les plans sont prêts, les programmes établis, et la période d'exécution va commencer. Mais jusqu'à présent, c'est la ville de Charlottenburg qui a seule le mérite de cette création.

La *Waldschule* n'est pas, en partant du centre de Berlin, très facile à atteindre. Après avoir traversé l'interminable série des avenues de Charlottenburg, le tramway électrique gravit la rampe à laquelle on donne le nom pompeux de *Spandauer Berg*. Tout est relatif, et dans ce pays uni, cette croupe prend des aspects imposants. A droite et à gauche de la longue chaussée s'étendent les sablières. Par places, des rideaux et des bouquets de hêtres au tronc argenté ou de sapins sombres témoignent de l'extension ancienne de la forêt. Même aujourd'hui, à deux pas de la ville, ce paysage triste et monotone a quelque chose de sauvage, presque de désert. On s'étonne d'apercevoir, au Nord, des voies ferrées et des

cheminées d'usines. On a laissé, en s'éloignant de Charlottenburg, les dernières guinguettes, enguirlandées de papiers peints et pavoisées aux couleurs de toutes les nations, où les Berlinois viennent boire la bière le dimanche. De plus en plus rares, quelques modestes villas, sans étages, apparaissent sous les feuillées. Sur ce plateau balayé par les vents d'Ouest, l'air est moins humide, moins lourd et surtout moins chargé des poussières industrielles que dans les environs immédiats de la ville.

Au Sud de la station terminus du tramway (dite *Spandauer Bock*), une marche piétinante à travers les sablières vous mène dans la partie la la plus épaisse, et aussi la plus accidentée, de la forêt. A peine a-t-on dépassé les lugubres baraques noires des carriers, on rencontre, taillé en plein bois, un refuge de convalescentes : des femmes sont là, étendues sur des chaises longues, qui suivent un traitement de repos au grand air. L'endroit est donc considéré comme salubre et il est compréhensible que Charlottenburg l'ait choisi pour y établir, à quelques pas plus loin, son « école de forêt ».

Que ce mot « d'école » n'éveille pas en vous l'idée d'un bâtiment de pierres ou de briques, entouré de murailles, et comme isolé du monde extérieur. Un simple filet métallique sépare seul de la forêt « l'école de forêt ». Ni par sa hauteur, ni par sa force de résistance ce filet n'oppose un obstacle matériel à l'enfant indiscipliné qui voudrait se sauver de l'école : on n'a eu, jusqu'à présent, à regretter aucun fait de ce genre. L'école est donc bien dans la forêt, elle en fait partie intégrante, et les enfants ont le sentiment de vivre, non dans un milieu factice comme est toujours le milieu scolaire, mais en pleine vie sylvestre.

Au moment où j'arrive, 240 enfants de 6 à 14 ans sont, comme les femmes de tout à l'heure, étendus sur des chaises longues. C'est toujours le même système du repos horizontal qui est, pour l'instant, le dernier mot de la médecine — en attendant qu'on y substitue une nouvelle formule ! Il est à noter, ce qui est assez neuf en Allemagne, que garçons et filles sont ici absolument confondus ; et, pas plus que l'absence de clôture réelle, cette initiative hardie n'a entraîné aucun inconvénient. L'argument, en faveur des partisans de la coéducation, est d'autant plus sérieux, qu'il s'agit ici d'enfants appartenant à des classes physiquement et moralement dégénérées et que par suite le risque à courir était plus grand que dans une école de type ordinaire.

Autour de la place réservée au repos, les salles de classe sont dispersées sous les arbres, comme au hasard. Ce sont de simples baraquements, tout en bois à l'extérieur, parfois garnis de toile huilée au dedans. Un poêle en faïence, des cartes et des tableaux muraux, des tables et des sièges pour une vingtaine d'enfants. Ce chiffre est rarement dépassé. Chaque baraquement (je ne crois pas en avoir compté plus de deux en tout) comprend deux classes, séparées par le cabinet du maître ou de la maîtresse. A chaque extrémité du baraquement se trouve un petit local où les enfants doivent accrocher (garçons d'un côté, filles de l'autre) leurs manteaux et leurs chapeaux, déposer au besoin leurs souliers, enfin ranger sur de petits rayons leurs sacs et leurs cartables. Il y a là, matériellement donnée, une leçon d'ordre et de propreté qui fait souvent défaut dans nos écoles et même dans nos lycées.

En dehors de ces groupes de classes, l'école se compose à peu près exclusivement de quelques hangars, qu'une solide toiture protège contre

la pluie, mais qui sont ouverts sur toutes leurs faces. Le plus grand, garni de tables, est la cantine scolaire. On retrouve là, classés et numérotés, les écuelles et les gobelets de nos cantines. Les autres hangars servent pour le repos allongé lorsque la pluie ne permet pas de le prendre sous les arbres, et aussi pour certaines parties de l'enseignement.

Les bâtiments communs (également en bois) se réduisent à fort peu de chose. Un modeste logement pour la *Schwester* (on sait qu'il faut entendre par ce mot non pas une congréganiste, mais une sorte de diaconesse), qui veut bien, avec une extrême obligeance, me montrer tous les détails de l'installation. A côté de sa chambre, dont elle a su faire un petit salon, une rudimentaire infirmerie pour les fillettes. Puis viennent les cuisines, l'office, le cellier à bière et le cellier aux provisions, la buanderie, enfin deux pièces qu'un architecte français n'aurait hélas ! pas prévues en dressant le plan d'une maison d'école sans internes : un lavabo (ou plus exactement deux, un pour chaque sexe), c'est-à-dire deux chambrettes aux murs desquelles est fixée une planche honrizontale, percée de trous que garnissent quelques cuvettes d'émail ; enfin une salle de bains et douches. Ce n'est pas luxueux ; la baignoire est en bois, faite comme un tonneau ; l'installation est précaire, car il n'y a pas de canalisation d'eau. Mais le besoin de propreté a paru si urgent qu'on a pas hésité à passer par dessus toutes les difficultés.

Voilà, matériellement, ce qu'est « l'école de forêt ». On voit qu'il s'agit de quelque chose de très simple, de très économique, de réalisable à peu près partout. Mon guide insiste, il est vrai, sur ce que cette organisation a d'essentiellement provisoire. La ville de Charlottenburg n'est pas, ici, chez elle, mais sur un terrain qui lui a été prêté gratuitement par la *Deutsche Bank*. D'autre part, elle avait inauguré cette entreprise en tremblant ; nul ne pouvait répondre du succès et le mot d'ordre était de dépenser le moins possible. Maintenant que l'expérience a réussi, et que d'ailleurs la place est devenue trop exiguë pour une population scolaire dont le chiffre a dépassé les prévisions primitives, la ville songe à se mettre non seulement dans ses meubles, mais dans ses terres et dans ses pierres ; elle veut construire, remplacer le provisoire par du définitif. Evidemment on ne peut la blâmer de vouloir consolider son œuvre. Mais je me demande si la future *Waldschule*, bâtisse plus ou moins maussade en briques ou en carton-pâte, vaudra jamais cet ensemble de baraques vert-clair, si joliment perdues sous les sapins.

II

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de l'aspect extérieur de l'école. Il nous reste à dire comment s'y déroule la vie de l'écolier. Les enfants, choisis naturellement parmi les plus pauvres et les plus malingres des écoles communales, sont envoyés à « l'école de forêt » dès la rentrée de Pâques. On les y laisse aussi tard que possible. L'an dernier on a pu poursuivre l'expérience jusque vers les derniers jours de décembre. La *Schwester* me montre des photographies qui représentent la fête de Noël, célébrée sous les sapins chargés de givre. Malgré l'hiver, la température

était assez sereine pour que les enfants pussent rester à la forêt sans danger. C'est seulement le 26 qu'une dépression subite amena la fermeture de l'école. Mais on ne peut espérer tous les ans, surtout sous le climat du Brandebourg, de douces et tardives automnes. D'une façon générale, on estime que l'école peut fonctionner d'avril à fin octobre ou mi-novembre, soit environ sept mois.

Pendant ces sept mois, tous les matins, à 6 heures et demie, des voitures de tramway spécialement réquisitionnées à cet effet amènent les enfants de la ville à la forêt, sous la conduite de trois maîtres. A 6 heures 3/4 a lieu le *Frühstück*, composé de lait, de pain, de confitures. A 8 heures, enseignement. A 10 heures, second *Frühstück*, puis de nouveau enseignement. A midi et demi, dîner, le repas le plus substantiel de la journée. De 1 heure à 3 heures, ce repos couché dont j'ai eu tout à l'heure le spectacle. Ensuite viennent toute une série de récréations, coupées à 4 heures par un goûter de lait et de pain beurré. A 5 heures 1/2, pain et cacao. A 7 heures 1/2, retour en ville, toujours par tramway spécial, et toujours sous la conduite de trois maîtres.

On le voit, dans cette organisation scolaire, la première place est donnée à l'alimentation. A en juger par les pauvres figures et les maigres échines que j'aperçois autour de moi, ce n'est point une question oiseuse. Mais il y avait là un problème économique difficile à résoudre. Chaque enfant doit recevoir, pour son repas du midi, 100 grammes de viande : c'est plus du double du poids attribué aux petits clients de nos cantines scolaires. Dans la journée entière, il peut consommer jusqu'à 200 grammes de légumes, plus le cacao, le lait et le pain, les nouilles, la semoule, cette dernière sous toutes les formes si variées que sait lui prêter l'ingéniosité de la cuisine germanique. Et pour assurer aux écoliers cette chère relativement abondante, la *Schwester* dispose de 50 pf. (0 fr. 60) par enfant et par jour ! J'allais lui demander comment elle s'y prenait pour faire ces miracles, lorsqu'elle s'excusa de ne pouvoir, avec une somme si peu élevée, glisser la plus mince tranche de jambon dans le petit pain beurré de 5 heures 1/2.

Après la nourriture, la principale occupation de l'écolier est le jeu dans la forêt. Quelle différence avec la récréation bruyante et fébrile de la cour ou du préau ! Dans cette enceinte qui n'est qu'une sablière boisée, des espaces ont été réservés où les enfants peuvent piocher et bêcher tout à leur aise, comme nos enfants à nous le font sur les plages. Ils ont construit des redoutes et des retranchements, creusé des huttes, établi un four muni d'un tuyau de tôle, imité l'architecture d'un bateau, bref ils ont exercé leurs bras, leurs yeux, leur intelligence à créer des formes, à calculer des résistances. Mais que dirions-nous, avec nos habitudes formalistes, si un coin d'une cour d'école était transformé en fondrière ? Sûrement les auteurs du délit seraient mis en retenue. Les Allemands, si insupportablement policiers lorsqu'il s'agit des adultes, sont plus tolérants pour l'enfance ; ne voit-on pas, à Berlin même, en plein Tiergarten, des endroits réservés où les enfants peuvent, comme ici, remuer la terre en liberté ?

L'activité développée par le jeu ne doit pas s'exercer uniquement sur des objets que les enfants eux-mêmes sentent inutiles. Aussi a-t-on réservé, dans l'enclos, un coin pour les jardins scolaires. Chaque enfant a la jouissance d'un petit carré, grand, à la lettre, comme deux mouchoirs

de poche, et où il peut faire pousser ce qu'il veut, comme il le veut. On donne des conseils à ceux qui en demandent, mais la culture du jardin reste, comme le travail dans le sable, livrée à la libre initiative de chacun. Aussi voit-on, dans ces jardinets, se révéler la variété des tempéraments individuels. Ici un utilitaire avisé a semé des salades ou des radis noirs ; à côté une âme de poète a fait pousser des rosiers, tandis qu'un apprenti botaniste a transplanté des espèces rares de la forêt.

La nourriture abondante combinée avec le repos, le jeu et la vie au grand air ont-ils donné les résultats qu'on en attendait ? Pour s'en assurer on ne se contente pas de peser et de mesurer les enfants à l'arrivée et au départ. C'est tous les quinze jours que l'on procède à cette double vérification. On a même recours à un troisième moyen de contrôle, le dosage du sang, car on a eu l'occasion de constater dans deux cas qu'un arrêt momentané dans l'augmentation en poids pouvait correspondre à un enrichissement en hémoglobine.

Dans l'ensemble, les résultats ont toujours été favorables. Ce qui est un fait considérable si l'on songe que les petits colons ne jouissent des bienfaits de la *Waldschule* que moins de 12 heures sur 24, et que la plupart d'entre eux passent la nuit dans de déplorables conditions hygiéniques, dans les chambres sans air et sans lumière où s'entassent les familles pauvres. Au printemps, la *Schwester* voit beaucoup de ces enfants arriver tristes, sans appétit, sans goût pour le jeu, ne sachant même pas jouer. Au bout de quelques jours, ils mangent, ils jouent, ils travaillent.

Car on ne fait pas rien que jouer, manger et dormir à l'école de forêt de de Charlottenburg. On y travaille. Avec nos habitudes françaises, notre goût des longues séances et des « mouvements » réguliers, notre amour des « emplois du temps » impeccables et immuables, nous serions tentés de croire qu'on y travaille fort peu. Les leçons ne durent pas plus de 25 minutes consécutives. Après la première leçon vient un repos de 5 minutes, après la seconde un repos de 10 minutes, et ainsi de suite. Chaque enfant, au moins parmi les petits, n'a *pas plus de deux heures d'enseignement en tout par jour*. C'est grâce à cette organisation que l'on peut, avec quatre salles de classes à vingt places, assurer l'enseignement à 240 enfants, et faire cependant tenir toutes les leçons entre 8 heures et midi. Il importe d'ajouter que tout l'enseignement ne se passe pas entre les quatre parois de bois de la classe, mais qu'on enseigne aussi en plein air, sous les hangars. L'école de forêt voit ce scandale, que nos lycées de garçons et de filles ne connaissent point : une leçon de botanique professée dans la verdure !

Pour adapter l'enseignement à ces conditions nouvelles, il a fallu alléger les programmes ; ils sont également allégés dans le projet d'écoles analogues qui va être réalisé à Berlin. Mais l'essentiel est-il que les enfants apprennent beaucoup de matières, ou qu'ils sachent quelque chose, qu'ils acquièrent le goût du travail ? Or les enfants de la forêt en savent plus et travaillent mieux que lorsqu'ils étaient à Charlottenburg même.

Les résultats intellectuels sont donc aussi encourageants que les résultats physiques. Et que penser des résultats moraux ? « Hélas, me dit tristement la *Schwester*, tout irait bien si l'on ne détruisait pas souvent la nuit ce que nous avons eu tant de peine à édifier pendant le jour ». C'est là une tristesse que connaissent tous ceux qui ont l'expérience immédiate des œuvres d'éducation populaire. On peut lutter contre l'in-

fluence délétère d'une atmosphère viciée, d'une nourriture insuffisante ; on est désarmé contre l'action de familles que la misère, l'alcoolisme et la promiscuité ont transformées en des milieux d'immoralité et de perversion. Mais si le découragement peut parfois nous prendre quand nous mesurons la vanité de nos efforts, disons-nous que c'est en faisant des corps plus sains que nous préparerons des volontés plus droites — et n'ayons pas l'illusion que le monde se changera en trois jours, parce que nous l'aurons voulu.

Telle qu'elle est, l'organisation de Charlottenburg exige-t-elle un gros personnel ? Nullement. Il y a en tout trois maîtresses et six maîtres. L'un de ces derniers a titre de directeur et il est chargé de certains enseignements délicats, par exemple, celui du français. La *Schwester* assume la direction hygiénique et morale, et ce que nous appellerions les services de l'économat ; elle a sous ses ordres la cuisinière, les laveuses de vaisselle, les lavandières, etc. Dans le fonctionnement comme dans l'organisation de l'œuvre, on a donc cherché à travailler à bon marché.

III

Je voudrais maintenant me demander quel profit les Français pourraient tirer de cette expérience tentée et réussie en Allemagne.

Un premier fait, qui saute aux yeux, c'est que si l'on a pu, aux portes de Berlin, sous l'un des plus maussades climats de l'Europe, tenir des enfants au grand air depuis Pâques jusqu'au delà de la Toussaint, cela est bien plus possible encore dans nos pays où le soleil est moins avare. Nos municipalités n'auront pas de peine à trouver, chacune dans son voisinage, un site plus pittoresque et aussi sain que la sablière du Spandauer-Bock.

Mais, dira-t-on, nos villes ont leurs colonies scolaires. Je répondrai d'abord que toutes n'en ont pas. En second lieu, si je pense le plus grand bien des colonies scolaires, je suis obligé de constater qu'elles ne satisfont pas aux mêmes besoins que les « écoles de forêt ». Elles rendent les plus grands services ; pour en douter, il faut n'avoir jamais vu les enfants qu'on y envoie, et les enfants qui en reviennent. Plus d'un, si étrange que cela paraisse, a été véritablement sauvé par ce très court séjour au grand air, par ce complet changement de vie. Les résultats sont si surprenants que tout père de famille qui peut donner des vacances à ses enfants devrait s'intéresser à une œuvre de ce genre, procurer des vacances aux enfants qui n'en ont point : il y a là, pour chacun de nous, une impérieuse dette sociale, une stricte obligation.

Mais si intéressante que soit la colonie scolaire, elle n'est pas sans défaut. Elle coûte cher et dure peu. Un bâtiment spacieux, un parc ou des pelouses, du mobilier et surtout des lits, des frais d'entretien considérables. et tout cela pour un résultat d'une efficacité restreinte, puisque l'institution ne fonctionne en général qu'au bénéfice d'une cinquantaine ou d'une centaine d'enfants par colonie, et seulement pendant deux périodes de trois semaines (une pour chaque sexe) tous les ans. C'est un gros effort pour un rendement faible. Ajoutez que si le séjour à la colonie

agit puissamment sur le physique de l'enfant, et même, indirectement, sur son moral, le profit est moindre pour l'intelligence ; en raison même de la brièveté des périodes et de la date où elles se placent, il ne peut être question d'enseignement proprement dit dans les colonies scolaires. Ne sont elles pas, avant tout, des colonies *de vacances ?*

Je sais qu'on a cherché à remédier à ces insuffisances. C'est ainsi que le Xe arrondissement de Paris (et d'autres caisses des écoles procèdent, je crois, de façon analogue) ne se contente pas d'utiliser pendant les vacances sa colonie de Châtillon-sur-Seine. Durant toute la belle saison, elle y envoie des groupes de 50 enfants, alternativement garçons et filles, qui y passent un mois sous la direction de maîtres et de maîtresses. Le séjour à Châtillon n'interrompt donc pas la scolarité de ces enfants qui, une fois revenus à Paris, rentrent normalement dans leurs classes respectives. Mais si l'utilisation du matériel est ici bien supérieure à ce qu'elle est dans les simples colonies de vacances, ce matériel représente encore un gros capital, dont l'amortissement est une lourde charge.

Ne pourrait-on faire autre chose ? Ne pourrait-on, dans le voisinage de toutes nos villes, trouver un terrain bien aéré, suffisamment boisé ? On y élèverait des bâtisses légères. Pas de dortoirs à construire, pas de lits à acheter. Tous les matins, d'avril à novembre, dans certaines régions de la France de mars à décembre, un tramway y mènerait des enfants choisis parmi ceux pour qui la maison domestique n'est pas un foyer ; le même tramway les ramènerait le soir à la ville. Un certain nombre de maîtres et maîtresses seraient délégués à cette « école en plein air » ; on les y prendrait à tour de rôle dans le personnel primaire de la ville, à moins qu'on ne préférât choisir ceux à qui cette « cure » serait aussi nécessaire qu'à leurs élèves. Ces maîtres feraient la classe, mais une classe réduite à l'essentiel, d'après un programme d'où l'on aurait élagué tout ce qui n'est pas indispensable. Et ainsi, à peu de frais, sans apporter de trouble dans les études, on rendrait la santé physique (et par là même un peu de santé morale) à des milliers de petits Français, fils de dégénérés, candidats à toutes les maladies et à tous les vices.

HENRI HAUSER.



LA QUESTION DU LATIN ET DU GREC

DANS L'AMÉRIQUE ANGLAISE

Ce n'est pas seulement en France ou dans la vieille Europe qu'on se préoccupe de savoir s'il est utile de donner ou de maintenir à l'étude des langues anciennes une place importante dans l'enseignement secondaire. La question du latin et du grec, plus spécialement la question du latin s'est posée récemment aux Etats-Unis. Il est intéressant de connaître l'avis exprimé en cette matière par quelques hommes compétents de la grande république américaine. Cet avis mérite d'autant plus d'être recueilli et pris en considération qu'on s'accorde à reconnaître aux Américains, avec un esprit surtout pratique, un sens très fin des nécessités de la vie contemporaine. Nous nous proposons, dans ces courtes pages, de résumer les opinions de plusieurs professeurs et dignitaires de l'Université de Michigan. Ces opinions ont été publiées en divers numéros de deux revues pédagogiques, l'*Educational Review* et la *School Review*. Elles émanent de MM. Francis Kelsey, professeur de philologie à l'Université de Michigan, Victor C. Vaughan, doyen de la Faculté de médecine et de chirurgie, Charles B. G. de Nancrède, professeur de chirurgie, William B. Hensdale, doyen du Collège médical homéopathique, Herbert C. Sadler, professeur de génie maritime, Gardner S. Williams, professeur de génie civil et hydraulique, George W. Patterson, professeur d'électricité industrielle, etc., tous rattachés à l'Université de Michigan.

Dans les articles de M. F. Kelsey, la question est étudiée au point de vue général de la valeur éducative des humanités classiques et au point de vue plus particulier de l'organisation scolaire. Dans les communications des professeurs de médecine, de génie maritime, etc., elle est examinée au point de vue de l'utilité que présente pour les futurs médecins et les futurs ingénieurs l'étude du latin et du grec dans les classes secondaires.

Laissant de côté les observations d'ailleurs intéressantes de M. Kelsey sur le nombre d'heures qu'il serait indispensable de consacrer au latin et au grec dans les écoles secondaires, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de reproduire quelques-uns des arguments développés soit par M. Kelsey soit par ses collègues de l'Université de Michigan sur la valeur éducative générale des langues classiques et sur leur importance pour les jeunes gens qui se destinent à la médecine ou à l'industrie.

I

L'un des articles publiés par M. Kelsey dans l'*Educational Review* porte en sous-titre : *The Value of Latin and Greek as Educational Instruments*. L'auteur déclare d'abord que, si l'acquisition d'une certaine quantité de connaissances précises est un des buts de l'éducation, il est beaucoup plus important de développer, chez l'enfant et chez l'adolescent, la faculté d'assimiler et de rendre fécondes (*fructify*) les connaissances acquises, en lui apprenant à observer, à comparer, à coordonner, à généraliser, et, d'autre part, de fortifier son caractère en lui inspirant des idées morales et en stimulant chez lui le désir de bien faire. Or, aucune discipline ne permet d'atteindre ce but ou de s'en approcher mieux que l'étude des langues antiques : M. Kelsey pense que le caractère trop utilitaire donné à l'enseignement des langues vivantes en diminue la valeur éducative, tandis que le caractère forcément plus désintéressé de l'étude des langues mortes en fait le véritable prix. « Le latin et le grec, dit il, sont de précieux instruments d'éducation à sept points de vue : 1° en les apprenant, on s'exerce à quelques-uns des procédés essentiels de la méthode scientifique, à l'observation, à la comparaison, à la généralisation ; 2° on se rend mieux maître de la langue anglaise ; 3° on met son esprit en contact avec des littératures dont la connaissance est indispensable ; 4° on jette un regard sur une civilisation fondamentale ; 5° on cultive et on développe l'imagination créatrice ; 6° on précise ses idées morales et on est poussé à bien agir ; 7° enfin on acquiert les moyens de reposer et récréer son esprit.

Voici quelques-unes des observations que M. Kelsey présente à l'appui de ces diverses opinions.

1° Il n'y a pas de langue moderne, il n'y a pas de science dont l'étude stimule, au même degré que celle du latin, l'activité intellectuelle de l'enfant, sans cependant surmener son esprit ; il n'y en a pas où il soit plus facile de constater les résultats de cette activité, d'apercevoir et de corriger les erreurs commises. Aucun exercice n'est comparable à la version latine ou au thème latin pour développer chez l'enfant ou le jeune homme les qualités d'observation attentive, de finesse, de justesse dans le raisonnement. Plusieurs directeurs d'écoles ont remarqué que la discipline est mieux observée et l'esprit meilleur là où la majorité des élèves étudie le latin. « En effet, ajoute M. Kelsey, rien ne vaut l'étude du latin, sauf celle du grec, pour apprendre à l'enfant à se surveiller, à acquérir la maîtrise de soi-même. »

2° L'étude du latin et du grec est un adjuvant précieux pour l'étude de l'anglais. Le vocabulaire de l'anglais courant doit beaucoup au latin ; les vocabulaires techniques doivent davantage encore au latin et au grec. La grammaire latine est d'un grand secours, à tous les points de vue, pour l'étude de la grammaire anglaise. Mieux on connaît les langues antiques, mieux on parle sa propre langue. Et M. Kelsey cite l'opinion du défunt sénateur Hoar, pour qui le caractère, le goût, la vigueur intellectuelle, l'éloquence et l'habileté de plume s'acquièrent surtout par une pratique assidue des grands écrivains classiques, grecs et latins. « A la

barre, dans la vie publique, à la tribune, tous ceux qui avaient été ou qui étaient de brillants latinistes ou des hellénistes compétents avaient une grande supériorité »

3° Il est impossible de bien comprendre et de goûter vraiment les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, si l'on ne sait pas le latin et le grec. « La littérature européenne, dit M. Kelsey, est née sur les bords de la mer Egée et du Tibre. » A plus forte raison, la connaissance directe des œuvres d'Homère, de Sophocle, de Platon, de Cicéron, d'Horace, de Tite-Live est nécessaire à qui veut enseigner la littérature anglaise. D'après M. Kelsey, c'est un spectacle navrant que de voir un homme sans culture classique essayer d'enseigner la langue anglaise dans une école secondaire ou dans un collège. Il convient de citer ici le texte même du professeur de Michigan : « *Such a teacher will run into stormy water in interpreting Chaucer and Spenser, make shipwreck in Milton, and plunge to Davy Jones's locker in Keats and Browning.* »

4° Ce n'est pas seulement dans le domaine littéraire, c'est à propos de la civilisation tout entière que l'étude du latin et du grec est indispensable à tout homme cultivé. Vers quelque point de l'horizon que se tourne l'homme d'aujourd'hui, quelle que soit la voie dans laquelle il entre, il rencontre à chaque pas l'influence, la trace de l'antiquité classique. « De même que notre langue est riche en mots d'origine grecque et latine, de même nous avons hérité de l'antiquité classique beaucoup de nos pensées et de nos manières d'agir ; c'est à elle que nous devons en partie l'idéal de notre vie quotidienne. »

5° L'étude du latin et du grec développe, stimule l'imagination créatrice plus que l'étude des langues modernes, parce que les mots latins, par lesquels on traduit des mots anglais ou que l'on traduit par des mots anglais, désignent des réalités tout à fait différentes de celles que désignent ces mots anglais. Le *miles* romain n'était ni vêtu, ni équipé, ni armé comme le *soldier* anglais ; il faut, pour se le représenter sous une forme concrète, un effort d'imagination plus grand que pour se représent ter un soldat français, italien ou espagnol, plus semblable au solda- anglais, muni des mêmes armes que lui. « Plus l'élève fait de progrès dans cette étude et se représente sous une forme concrète la vie antique, plus son imagination créatrice devient souple et alerte. »

6° La valeur morale des études littéraires est incontestable. D'après M. Kelsey, l'impression morale produite par les chefs-d'œuvre des littératures modernes est moins intense, moins profonde, que l'action exercée par ceux des littératures antiques : les personnages de ceux-là ressemblent trop aux hommes et aux femmes qu'on voit chaque jour (*they are too much like the men and women that one sees every day*).

7° Enfin, dans notre siècle, où l'activité humaine a pris un tel développement, où les nerfs sont tellement surexcités par la fièvre des affaires, où chaque homme s'est spécialisé, s'est confiné, pour ainsi dire, dans un compartiment souvent très étroit, il faut, précisément en raison de ces conditions nouvelles de la vie, une culture d'autant plus générale et étendue. L'étude des langues et des littératures antiques peut seule donner une telle culture, ou du moins procure seule les moyens de l'acquérir.

Tels sont les arguments développés par M. Kelsey en faveur de l'étude des langues antiques. Il en est plusieurs de fort curieux, surtout sous la plume d'un Américain. Toutefois, quand on se rappelle que M. Kelsey est

un latiniste des plus distingués, on est moins étonné de voir en lui un apologiste ardent du latin et du grec, un partisan convaincu de leur importance, du rôle que l'une et l'autre langue doivent jouer dans l'enseignement secondaire.

II

Ce qui nous paraît beaucoup plus caractéristique, c'est l'opinion des médecins et des ingénieurs dont nous avons cité les noms au début de cet article. Ils sont unanimes à regretter que les futurs médecins et les futurs ingénieurs soient aussi ignorants qu'ils le sont actuellement du latin et du grec ; ils sont de même unanimes à demander que l'étude des deux langues soit imposée aux jeunes gens qui se destinent à l'exercice de la médecine ou à la carrière d'ingénieurs.

Cet enseignement leur paraît nécessaire à un double point de vue. D'abord la connaissance du vocabulaire grec et du vocabulaire latin est indispensable à qui veut comprendre vite et bien les termes techniques si nombreux en médecine, en mécanique, en industrie. M. le doyen Vaughan et M. le professeur de Nancrède, de la Faculté de médecine et de chirurgie, déplorent que leurs étudiants soient trop souvent incapables de comprendre le sens de termes, tels que *toxicogenic bacillus, pathognomonic symptom, galactotoxismus, sitotoxismus,* etc., et qu'eux-mêmes soient obligés parfois de s'arrêter dans leur cours pour les expliquer. « Mais ce n'est pas mon affaire, s'écrie le professeur de Nancrède, d'expliquer aux étudiants le sens des termes techniques ordinaires. Je dois être libre d'employer toutes les expressions techniques qui se rapportent à mon sujet, et les étudiants doivent être capables de les comprendre avec un peu de réflexion... J'ai constaté, en examinant les étudiants, qu'ils ignorent souvent le sens des termes techniques dont ils se servent. »

Le même argument se trouve sous la plume de l'ingénieur Gardner S. Williams, professeur de génie civil. Les étudiants, qui ne savent point le latin ni le grec, ne comprennent pas ou ne comprennent que dificilement le sens des termes techniques, tels que *pseudomorph, toxicogenic*. Ils ne savent même pas la différence de sens qu'il y a entre *affect* et *effect* ; pourtant, ajoute le savant professeur, cette différence est essentielle pour l'ingénieur.

Mais, dira-t-on, pourquoi emprunter au latin et au grec les termes techniques nécessaires ? « On a dit, repond à cette objection M. le doyen Vaughan, que l'usage de noms latins en médecine, et particulièrement pour la rédaction des ordonnances, est pure affectation et pourrait être abandonné. C'est là une affirmation complètement erronée et qui ne peut être faite que par un ignorant. Le mot *sel* peut désigner un millier de composés ; les mots *sodii chloridum* et *magnesii sulphas* sont précis, désignent des composés précis, et ne peuvent être compris que d'une seule manière, que le lecteur soit anglais, français, allemand, russe, italien, espagnol. » En pharmacie, particulièrement en botanique, la même précision est nécessaire : elle est obtenue par l'emploi de la nomenclature latine ; elle serait compromise par l'emploi de la langue courante.

Toutefois cette utilité pratique n'est pas la seule, ni peut-être même la plus importante que médecins, chirurgiens, ingénieurs reconnaissent à l'étude du latin et du grec. Cette étude développe des qualités et donne des habitudes intellectuelles, qui sont des plus nécessaires au futur médecin et au futur ingénieur : observation attentive, finesse dans la perception et l'interprétation, sens aiguisé des différences et des nuances, souplesse, agilité de l'esprit en même temps que sang-froid et maîtrise de soi-même ; « de telles qualités, ajoute M. le doyen Vaughan, seront d'un prix inestimable pour le futur médecin, au laboratoire comme au chevet des malades ». A l'appui de cette opinion, M. Kelsey cite une conversation du professeur Ramsay avec le chimiste autrichien Baur. C'est Ramsay lui-même qui a rapporté l'entretien : « Je demandai à Baur quelle était la valeur respective des étudiants qui sortaient des Gymnases classiques et de ceux qui venaient des Real-Schulen. Je croyais que les meilleurs étudiants en chimie devaient se trouver parmi les anciens élèves des Real-Schulen : « Nullement, me répondit-il ; tous mes meilleurs étudiants viennent des Gymnases. Ceux qui sortent des Real-Schulen ont l'avantage au début ; mais en règle générale ils sont distancés de très loin au bout de trois mois par ceux qui viennent des Gymnases. » — « Mais à quoi attribuez-vous cela, demandai-je ; il me semble que les élèves des Real-Schulen apprennent tout spécialement la chimie. » — « Oui, répliqua-t-il ; mais l'éducation générale des étudiants, qui sortent des Gymnases, est bien meilleure. Donnez-moi un garçon qui sait la grammaire latine, je réponds d'en faire un chimiste ».

Le professeur Sadler, en ce qui concerne les futurs ingénieurs, partage absolument l'avis que le doyen Vaughan exprime à propos des futurs médecins : pour lui, l'étude des humanités donne à l'esprit des habitudes de précision attentive que ne saurait développer aucune autre étude. Le professeur Gardner S. Williams, comme conclusion de son mémoire, demande que les étudiants, qui se préparent à la carrière d'ingénieur, aient fait au moins quatre années d'études secondaires : pendant les trois dernières années, le latin doit occuper la première place dans le programme de ses études : « *I would put Latin first* », dit énergiquement M. Williams. Le professeur Patterson va plus loin : six années de latin ne lui paraîtraient pas superflues pour le futur ingénieur.

De telles opinions sont intéressantes à noter dans l'Amérique anglaise, au moment où en France, pays d'origine surtout gréco-romaine, beaucoup d'esprits, et non des moindres, contestent l'utilité des études classiques. A ce propos, et nous rappelant une discussion récente sur les épreuves de la licence ès lettres (mention histoire), nous citerons, pour terminer, ces phrases de M. Kelsey : « Il semble anormal que des étudiants puissent penser à devenir historiens sans être capables de lire la Grande Charte dans son texte original. C'est une anomalie plus frappante encore de voir, dans les collèges, l'histoire grecque enseignée par des hommes qui ne savent pas un mot de grec ».

T.

L'ÉCOLE PRUSSIENNE EN POLOGNE

(1906-1907)

[La *Revue* a publié, dans le numéro du 15 octobre 1907, un article de M. Zaleski sur l'*Ecole russifiante en Pologne*. Mais ce n'est pas seulement dans la partie de l'ancienne Pologne aujourd'hui annexée à la Russie que s'est produite récemment une crise scolaire très grave. Les régions polonaises soumises à la Prusse ont été troublées de même par des événements violents, événements d'autant plus regrettables que les victimes en ont été, en sont encore de très jeunes enfants. *L'Association générale des instituteurs et institutrices du royaume de Pologne,* dont le siège est à Varsovie, et la *Société pédagogique de Galicie,* dont le siège est à Lemberg (Léopol), ont publié au mois d'avril 1907 une brochure intitulée l'*Ecole prussienne en Pologne,* 1906-1907, dans laquelle ils ont réuni un grand nombre de documents relatifs à la germanisation scolaire de la Posnanie, et spécialement aux sévices exercés sur les enfants polonais qui refusent de recevoir l'enseignement religieux dans les écoles en langue allemande. Publiée en polonais à Lemberg, elle vient d'être traduite en français par les soins de l'*Agence polonaise de Presse.* Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'en donner aux lecteurs de la *Revue* une brève analyse et quelques extraits. — N. de la R.]

Dans une courte *Introduction* (pages 5-7), les auteurs de la brochure indiquent nettement ce qu'ils ont voulu faire et le résultat qu'ils attendent de leur publication. « On a complètement passé sous silence, écrivent-ils, la répression dirigée contre les hauts dignitaires du clergé polonais... D'autre part il n'est pas fait allusion à la persécution dont la presse polonaise a été l'objet. Des mesures coercitives auxquelles le gouvernement royal prussien a eu recours contre les enfants et contre les parents, la présente brochure ne rapporte que celles qui sont antérieures au 17 mars 1907. En réalité ces mesures sont encore en vigueur, aussi violentes que par le passé, et rien ne permet de penser que le gouvernement doive les abandonner d'ici peu... Le but de cette publication n'est pas d'éveiller chez le lecteur l'émotion et la pitié... Nous considérons qu'implorer la pitié serait une insulte pour notre passé historique et pour l'héroïque dignité de nos petits Polonais... Le but de cette publication n'est pas davantage de contribuer à faire naître dans les cercles polonais la belle mais dangereuse illusion que le monde ayant appris la grandeur

des iniquités qui nous oppriment, notre situation doive pour cela s'améliorer promptement...

« Le but de cette publication est par suite tout différent. Pour continuer la lutte, notre nation a besoin d'une force morale encore plus grande. Il lui est nécessaire d'entretenir dans son sein l'amour le plus absolu de la patrie, l'inébranlable foi dans la sainteté de la cause et dans la victoire à venir. Les faits réunis dans cette brochure, exemples d'un dévouement patriotique unique dans l'histoire du monde, doivent servir à fortifier les cœurs, à les rendre plus virils : ils mettront en lumière cette idée que la haine abaisse et avilit l'homme, tandis que l'amour de la patrie l'élève et l'ennoblit ».

Les documents eux-mêmes, qui occupent à peu près les deux tiers de la brochure, sont précédés d'un exposé des mesures scolaires prises par le gouvernement de Berlin dans la Pologne prussienne et de la résistance qui fut, qui est encore opposée à ces mesures.

Jusque vers 1871, les Polonais annexés à la Prusse depuis la fin du dix-huitième siècle n'eurent pas trop à se plaindre de la situation scolaire. La langue polonaise était protégée par les traités de Vienne de 1815 ; tout l'enseignement dans les écoles élémentaires et dans la plupart des gymnases ou collèges se donnait en polonais, du moins aux Polonais. Mais la situation changea après 1871. Les victoires remportées contre la France et l'accroissement de puissance politique que la constitution de l'empire allemand valut à la Prusse enhardirent le gouvernement prussien. Il s'attaqua d'abord aux collèges. Malgré la courageuse opposition de l'archevêque, plus tard cardinal Ledochowski, l'emploi du polonais comme langue enseignante y fut supprimé pour toutes les matières ; à partir de Pâques 1873, l'usage de la langue allemande fut imposé pour l'enseignement religieux. Les écoles primaires furent frappées presque en même temps que les collèges. Le polonais fut supprimé comme langue enseignante dans ces écoles en Haute-Silésie, le 20 septembre 1872 ; en Prusse occidentale, le 24 juillet 1873 ; en Posnanie, le 23 octobre 1873. Depuis 1873 jusqu'en 1906, par une série de mesures plus ou moins brutales, l'usage de la langue polonaise dans l'enseignement religieux fut de plus en plus restreint ; après des périodes de tolérance plus ou moins sincère, la méthode de répression l'emporta définitivement vers 1900 ; elle a atteint son paroxysme dans la dernière moitié de 1906 et en 1907.

« La patience du peuple polonais se trouva à bout. Vainement, pendant des dizaines d'années, les parents, les prêtres et même l'archevêque de Posen avaient adressé des requêtes à la régence ou au ministère. Vainement dans les meetings, dans les réunions publiques, on avait voté des protestations et des résolutions. Vainement les députés polonais au Reichstag et au Landtag avaient interpellé et proposé des motions.

« Le peuple, réduit aux extrémités, eut recours au seul moyen qui lui restait. N'attendant plus rien du gouvernement et s'appuyant sur le droit naturel, sur le droit divin et sur leurs propres droits familiaux reconnus du reste par le Code civil, les parents défendirent à leurs enfants de réciter la prière scolaire en allemand et de répondre pendant le cours de religion aux questions posées en langue étrangère ; ils leur enjoignirent de refuser les catéchismes allemands et les manuels d'histoire sainte, que les instituteurs leur remettaient. Les enfants, bien que sachant ce qu'ils risquaient, accomplirent les ordres de leurs parents avec une gra-

vité et une abnégation stupéfiantes. Ce mouvement commença à la fin de l'automne, çà et là, et éclata à l'unisson, avec une grandeur imposante, après les vacances de la Saint-Michel, en octobre 1906 ».

Dès lors commença contre les enfants et contre leurs parents une persécution incessante, aux formes multiples. Ce sont les principaux épisodes de cette persécution que relatent, à titre de documents, les auteurs de l'*Ecole prussienne en Pologne*.

« Les faits authentiques que nous rapportons, disent-ils, sont réunis sous les titres suivants : I. Les arrêts. — II. Les sévices corporels. — III. Mesures prises contre les parents et la famille. — IV. Internement des enfants dans des maisons de correction. — V. Divers.

« Ils tiennent leur origine, soit de lettres particulières, soit des journaux polonais qui paraissent en Posnanie et dans la Haute-Silésie. Il convient d'ajouter que la presse polonaise ne peut rapporter que des faits dûment vérifiés, et ceci encore avec une extrême prudence, vu qu'elle est l'objet de la plus rigoureuse des surveillances de la part des procureurs du gouvernement prussien. Ces derniers intentent des procès aux journaux, et quand une nouvelle est démontrée inexacte, ne fût-ce qu'en partie ou dans quelque détail complètement insignifiant et sans aucune sorte d'importance, le journal qui l'a insérée est soumis à des peines vraiment extraordinaires.

« Bien entendu, dans l'énorme quantité de ces faits divers, nous nous sommes bornés à relater les plus caractéristiques, et ceux qui n'ont pu être niés ou démentis par les organes du gouvernement ».

Voici quelques-uns de ces faits :

1° Les arrêts.

« Remarque. — Les enfants qui ne répondent pas en allemand à l'enseignement de la religion sont mis aux arrêts. Sortant à midi de l'école, ils sont obligés d'y revenir à 2 heures pour accomplir leur punition.

Ils ont 2 heures pour aller déjeuner chez leurs parents, dont le domicile est parfois distant de 8 kilomètres. Dans la crainte d'arriver en retard (auquel cas ou bien ils sont châtiés, ou bien leurs parents sont condamnés à une amende), ils préfèrent ne pas rentrer déjeuner et vagabondent pendant ce temps par le village et sur les routes jusqu'à l'heure de la consigne. Ils ne reviennent donc chez eux qu'après 5 heures. Il faut noter que nombre de ces enfants ne sont âgés que de 8 à 10 ans et sont parfois d'une faible constitution.

Kiszków (en allemand Welnau, Posnanie).— Plusieurs enfants se sont évanouis de fatigue pendant les arrêts, ils restent à l'école de 8 heures à 4 heures. L'instituteur reçoit une prime de 75 pfennigs par heure supplémentaire.

Steszewo (Posnanie). Un ouvrier, Pierre Kups et sa femme — tous deux sourds-muets — ont défendu à leur fillette Joséphine, âgée de 13 ans, de répondre en allemand ; l'enfant reste donc en classe de 8 heures à 1 heure, puis à la consigne de 1 heure à 5 heures, sans déjeuner. Joséphine est faible de constitution et ses parents ont besoin d'elle à la maison. Comme durant trois jours consécutifs elle ne s'était pas rendue à la consigne, les parents quoique pauvres ont reçu de l'administration avis d'avoir à payer 1 mark 50 d'amende ou de se constituer prisonniers pour 18 heures.

2° Les sévices corporels.

Taszewskie Pole (District Swiecki, en allemand Schwetz, Prusse occidentale). — L'instituteur Rahmel a frappé sur tout le corps la petite Rosalie Jedrzejowska, âgée de 8 ans, le 6 février 1906 ; il lui a donné un coup de poing dans la figure ; comme le sang coulait, l'instituteur ordonna à l'enfant, pour ne pas salir le parquet, de sortir par un froid intense et de rester dehors jusqu'à ce que l'hémorragie eût cessé. L'enfant a des frissons dès qu'on lui parle de l'instituteur.

Pleszew (en allemand Pleschen). — Lorsque l'élève Marie Bocianska se fut évanouie après avoir été violemment frappée à plusieurs reprises, l'instituteur s'écria sans chercher à la secourir : « Qu'elle meure donc ici » (Mag. sie hier sterben) (*Lettre particulière*).

Ojrzanów (Posnanie). — Les instituteurs Kühn et Lubiewski corrigent si violemment les enfants de la troisième classe que ceux-ci ont les mains ensanglantées et que, quand ils reviennent à la maison, on peut suivre leurs traces sur la neige, à cause du sang qui coule de leurs plaies. L'élève François Ozicucie a eu des cheveux arrachés sur le front et des plaies sanglantes se sont formées (*Lettre particulière*).

3° Mesures prises contre les parents et la famille.

Wielen (en allemand Filchne). Pour forcer un élève à répondre en allemand pendant l'enseignement de la religion, l'instituteur l'a menacé de faire renvoyer de sa place son père, employé au chemin de fer (*Pielgrzym*, 27 octobre 1906).

Znin. — Les ouvriers, employés dans les administrations de l'État, sont renvoyés de leur place si leurs enfants ne répondent pas en allemand.

« On destitue les membres des conseils de surveillance scolaire, qui protestent contre tous ces faits.

Voici, par exemple, une lettre-circulaire, envoyée à M. Zwierzchowski, fabricant de cordages à Srem (en allemand Schrimm).

Posen 7/IX 1906.

Régence Royale
Section des affaires religieuses et scolaires
J. No. 457/07 II. b. 3
J. No. 5247/06

« Monsieur, nous nous voyons forcé par la présente de vous destituer de votre fonction de membre du conseil de l'école catholique de Srem. Votre lettre, adressée à l'inspecteur scolaire du district, dans laquelle vous déclarez avoir ordonné à vos enfants de ne pas prendre part aux leçons de religion données en allemand, d'autre part votre attitude générale au sujet de la résistance des enfants des écoles contre l'enseignement de la religion en allemand, sont en contradiction avec le devoir que vous impose votre fonction de membre du conseil de l'école ».

4° Internement des enfants dans des maisons de correction.

Stara Huta (en allemand Alt-Hütte, Poméranie). — L'élève Basile Svedatek a été arrêté par le maire, un gendarme et un huissier et enfermé dans une maison de correction, sans jugement du tribunal, à cause de la grève scolaire. Le tribunal n'a confirmé la mesure qu'ultérieurement. (*Kuryer Poznanski*, 15 décembre 1906).

5° Divers.

Brzezinka (Haute-Silésie). — Après la messe, le 21 novembre 1906, on

a arrêté, aux environs de l'église, le commerçant Thomas Klimczak ; les menottes aux mains, il a été conduit à la prison de Myslowice, sans qu'on lui eût expliqué la raison de son arrestation.

Le motif en est que les autorités soupçonnaient Klimczak d'avoir incité les enfants à faire la grève (*Polak*, 23 novembre 1906).

ROGOZNO. — Le recteur Rakowski a dit à l'élève Léonard Korybelski, qui ne répondait pas en allemand aux cours de religion et dont le père s'est tué en tombant d'un échafaudage : « Ton père a été puni par Dieu pour t'avoir interdit de répondre en allemand » (*Kuryer Poznanski*, 15 décembre 1906).

KASPARUS. — « C'était le 8 janvier 1907 ; il y avait beaucoup de neige et tous les enfants de notre village ainsi que ceux des villages des environs appartenant à la même paroisse, ont commencé la grève, suivant l'ordre de leurs parents : les enfants ne voulaient pas parler en allemand et, le maître étant entré dans la classe, ils lui ont dit en polonais, comme c'est l'habitude dans le peuple : « Que Jésus-Christ soit loué » ; la prière a été dite également en polonais, ce qui a mis en fureur le maître d'école. Ce dernier s'est mis à battre les enfants en les menaçant des cartouches que le forestier a apportées ce matin à l'école. Le maître disait aux enfants : « Priez en allemand, vous voyez bien que j'ai une cartouche dans ma main » ; mais ceci n'a eu aucun effet. Les enfants ne prièrent pas en allemand. Battus et maltraités, ils se sont mis à crier, ce qui a été entendu par leurs parents et les parents sont arrivés à l'école. Le premier qui est entré, c'était le conseiller scolaire K..., les autres parents l'ont suivi. Or les parents, une fois dans la classe, ont remarqué que les maîtres d'école tenaient : l'un, un revolver, l'autre un fusil, et ils menaçaient de tirer sur les parents. Heureusement ces derniers se sont emparés de ces armes et les ont emportées chez le maire où on a constaté qu'elles étaient chargées. »

Nous n'avons cité qu'un petit nombre des faits relatés dans la brochure : en ce qui concerne les arrêts, elle en mentionne plus de vingt ; pour les sévices corporels, près de soixante ; plus de cinquante, dans la catégorie des mesures prises contre les parents et la famille ; une trentaine sous la rubrique : *Divers*. Comme on le voit, l'autorité prussienne ne s'exerce pas avec plus de douceur envers les Polonais qu'envers les Alsaciens-Lorrains.

ÉDUCATION NAVALE EN ANGLETERRE

PREMIERS RÉSULTATS DU NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES INAUGURÉ EN 1902

A la fin du mois de septembre, la première compagnie de cadets instruite selon le nouveau programme dû à Lord Selborne, a pris la mer sur le *Cumberland* pour faire le « Cruiser Course » prescrit par le « Selborne memorandum. »

Le moment nous paraît venu d'étudier les développements de cette phase de l'histoire navale anglaise. De plus, comme suite à cette réorganisation faisons remarquer que l'Ecole du génie naval de Devonport, connue sous le nom de « Keyham College », a vu tout récemment le commencement de la fin de son existence. Il est possible que les bâtiments servent plus tard à instruire un corps d'officiers du génie, mais cette organisation qui jusque-là avait formé de bons ingénieurs de la marine doit disparaître sous peu. Passons en revue le nouveau plan d'études comparé à l'ancien et voyons comment il parviendra à le remplacer.

Jusqu'au fameux memorandum Selborne, qui modifia de fond en comble l'organisation navale en Angleterre, la marine recrutait, formait et instruisait ses futurs officiers des différentes armes, en séparant d'une façon absolue le corps des officiers de marine proprement dits et celui des mécaniciens et ingénieurs.

Ces derniers, à plusieurs reprises mécontents de leur solde, inférieure aux appointements qu'ils auraient pu gagner dans l'industrie privée, et aussi de leur non assimilation de grades à ceux des officiers, manisfestèrent leur mauvaise humeur en mettant à l'index l'Ecole des ingénieurs de la marine de Keyham, où on les préparait. Il y a une dizaine d'années par exemple, il y avait à cette école près de 30 places vacantes ; 6 candidats se présentèrent.

Aussi plus d'une fois l'Amirauté dans l'embarras fut-elle obligée pour remplir les vacances du corps des ingénieurs et des mécaniciens de la marine, d'accepter à la suite d'examens purement de forme ou tout au moins, moins rigoureux, des fils de contremaîtres des arsenaux qui en temps normal auraient dû passer par Keyham College. Nous pourrions citer d'autres cas, où l'Amirauté anglaise se trouva dans une pareille

situation. Disons seulement qu'ils se présentèrent fréquemment. Cette fréquence et l'état de mécontentement latent de ce corps furent à notre avis la cause initiale de la réforme introduite par le premier Lord de l'Amirauté, réforme, comme on le sait, inspirée par le second Lord de l'Amirauté, Sir John Fisher. Avant d'entrer dans l'exposé et la comparaison des deux systèmes, disons que l'ancien qui fonctionnait admirablement, sauf en ce qui concerne le corps des ingénieurs, et n'avait presque que des partisans dans toute la marine anglaise, aurait pu être simplement modifié, au lieu d'être mis de côté.

Le nouveau système en effet, qui fait table rase du passé, est une expérience qui peut ne pas réussir. C'est là son côté faible et ses adversaires le lui reprochent. Ils auraient préféré et auraient trouvé plus prudent le maintien de l'ancien système pour le recrutement et la formation des officiers de marine, et des réformes limitées au corps des ingénieurs, ou en cas de réformes pour toute la marine, leur introduction lente et graduelle, afin de pouvoir les arrêter en cas de mauvais résultats.

Ancien système. — D'après lui pour entrer dans la marine anglaise, pour devenir officier de marine, il fallait faire au premier Lord de l'Amirauté une demande pour pouvoir se présenter à l'examen. Le candidat devait avoir de 13 ans 1/2 à 15 ans 1/2, être de nationalité anglaise et de race blanche. Cent demandes en moyenne étaient accueillies chaque année. Outre cela six nominations étaient réservées au ministre des colonies pour des fils d'habitants des colonies, sept aux ministres compétents pour des fils d'officiers supérieurs de l'armée de terre ou des Indes ou de la marine, tués à l'ennemi. Enfin les amiraux et les commandants de vaisseau pendant les 6 mois qui suivaient leur nomination, avaient le droit de nommer un candidat. Ce privilège visait surtout le cas d'un père voulant faire entrer son fils dans la marine. N'oublions pas de mentionner que chaque année, un élève des vaisseaux écoles le *Convay* et le *Worcester*, choisi par la voie du concours, pouvait être admis à joindre les cadets de la marine royale. Les nominations avaient lieu trois fois par an et les examens étaient passés à Londres et à Portsmouth, en mars, juillet et novembre. Environ 30 pour 100 des candidats admis à concourir étaient reçus.

Les frais d'études étaient fixés à 1.875 francs par an. Des demi-bourses pouvaient être accordées (six par an au plus) à des fils d'officiers tués à l'ennemi. Les parents ou tuteurs des cadets etaient tenus de leur garantir une pension de 1.250 francs par an, depuis leur sortie du vaisseau-école *La Britannia* jusqu'à leur obtention du grade de sous-lieutenant. Outre cela les parents étaient tenus à fournir le trousseau, l'argent nécessaire à l'entretien des effets, l'argent de poche, les frais de voyage pour les vacances, etc. Les matières de l'examen n'étaient pas très difficiles — arithmétique, algèbre, géométrie, anglais, géographie. Puis il y avait un examen facultatif, donnant droit à des points supplémentaires, roulant sur le dessin, l'allemand, la physique ou la chimie.

Une fois reçus et à bord du *Britannia*, ils y passaient environ 2 ans, puis entraient à leur sortie à bord d'un navire de guerre comme midshipman. Le corps des ingénieurs de la marine se recrutait d'une façon toute différente. Le concours était public pour tout Anglais de race blanche, de

14 ans 1/2 à 16 ans 1/2, à l'exception de deux places données à des fils de colons sur la recommandation du ministre des colonies et de deux autres places choisies par les Lords de l'Amirauté pour les fils d'officiers de la marine, de l'armée ou de l'infanterie de marine tués à l'ennemi. Les examens avaient lieu une fois par an, au mois de mars, à Londres, Portsmouth, Devonport, Edimbourg et Dublin. Les matières de l'examen portaient sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'anglais, la géographie, l'histoire anglaise, le français, la physique et la chimie.

Le dessin, l'allemand et le latin étaient facultatifs et donnaient droit à des points supplémentaires. Les parents s'engageaient à payer 1.000 francs par an de frais de pension, ainsi que les frais de vêtements, de voyage, d'argent de poche, etc. Cinq bourses pouvaient être accordées chaque année à des fils d'officiers morts à l'ennemi ou au service. Dans cette école, comme dans toutes les écoles anglaises, les termes devaient être payés à l'avance. Une fois reçus, les étudiants se rendaient à Keyham College, Devonport, appelée aussi l'Ecole du génie naval (Royal Naval Engineering College). Les études y duraient 5 ou 6 ans ; à la fin de la deuxième année d'études, deux étudiants en moyenne par an, spécialisés dans la construction navale, étaient envoyés au Royal Naval College à Greenwich, pour trois ans. Ils s'engageaient, conjointement avec leurs parents, à payer un dédit de 12.500 francs, au cas où ils quitteraient le service, avant d'y avoir passé au moins sept ans. Ils entraient ensuite dans la flotte avec le grade d'*assistant constructor*. D'autres étudiants qui s'étaient distingués dans toutes les branches d'études, à la fin de leurs cinq ans à Devonport, entraient aussi au Royal Naval College de Greenwich, et étaient destinés aux plus hautes situations dans les chantiers et arsenaux de la marine et au ministère, mais seulement après avoir passé préalablement au moins trois ans en mer comme ingénieurs. Le reste des étudiants de Keyham College, après un minimum de 5 ans et un maximum de 6 ans d'études (2 ans comme étudiants ingénieurs, 3 ans comme étudiants en construction navale) entraient dans la marine comme *assistant engineers*. Deux fois par an les uns comme les autres subissaient des examens présidés par le directeur du Royal Naval College de Greenwich.

Tous les étudiants étaient obligés de savoir nager. Sans un certificat le constatant, aucune nomination ne pouvait leur être accordée. Un dernier détail : les conditions d'aptitude physique étaient très strictes. Une difformité de la tête, une mauvaise condition du cuir chevelu, une dentition défectueuse, des cicatrices de scrofules, des veines varices aux jambes constituaient un empêchement dirimant à leur admission dans la marine.

Le nouveau plan. — Passons maintenant au nouveau plan d'études. Plus d'écoles spéciales pour les futurs officiers (*the executive ranks* comme les appellent les Anglais) ou les futurs ingénieurs. L'éducation est commune à tous, la sélection se fera plus tard.

Deux fois par an, les jeunes gens qui veulent entrer dans la marine comme cadets se présentent à Londres, devant un comité qui les examine. Ceux qui sont admis sont envoyés au nouveau collège d'Osborne, où ils restent deux ans.

Dans ce premier groupe admis à Osborne, une sélection se fait qui amène de nombreuses éliminations.

L'année à Osborne se compose de trois termes de treize semaines chacun avec un congé de quatre, trois et six semaines. Le travail commence à 7 heures en été et 7 heures 15 en hiver. Les classes durent de 30 à 45 minutes. Les classes de laboratoire peuvent durer deux classes ordinaires consécutives, celles de mécanique trois classes ordinaires consécutives, soit deux heures et quart.

L'emploi du temps pour la première année à Osborne est, chaque semaine, conforme au tableau ci-contre :

	Heures de			
	Classe	Préparation	Laboratoire	Travaux manuels
Mathématiques	9	3		
Français	5	1		
Histoire	3	1		
Instruction religieuse	2			
Exercices physiques	3			
Navigation	2			
Physique	3	1 par quinzaine	2	
Anglais	3	1		
Géographie	2	1		
Mécanique		1		14

Pendant la seconde année, une classe d'anglais est remplacée par une de physique. A la fin de ces deux ans les cadets sont envoyés au collège de Dartmouth. Ils y restent de 15 à 17 ans. Là également on procède d'une façon très rigide à l'élimination des élèves incapables d'obtenir un certain nombre de points. A Dartmouth il y a environ 370 cadets, qui étudient en six groupes différents. Neuf heures par semaine sont consacrées aux travaux manuels. Pendant les deux années d'études à Dartmouth, 222 heures sont consacrées à l'électricité, dont 30 seulement aux travaux pratiques d'électricité. Les exercices physiques ont eu jusqu'ici dans ce collège un plein succès ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Age		Hauteur		Poids	
	Années	Mois	Pieds	Pouces	Stones (1)	Livres
Constatations habituelles pour les enfants âgés de	15	10 1/2	5	4 3/4	8	3
Constatations dans le système d'éducation ancien pour les enfants âgés de	15	10 1/2	5	5 2/5	8	4 2/5
Constatations dans le système d'éducation nouveau pour les enfants âgés de	15	10 1/2	5	6	8	4 3/5

(1) 1 stone = 14 livres anglaises.

Après deux ans et à l'âge de 17 ans ils vont en mer pour six mois sur un vaisseau moderne pour apprendre leur profession par la pratique.

C'est précisément ce degré du nouveau système auquel l'Amirauté est arrivée aujourd'hui et c'est le mois dernier que le « Cumberland » a dû partir avec un premier groupe de cadets de Dartmouth.

Après, âgés de 17 ans 1/2, ils commencent leur service actif dans la flotte. Ils auront à y passer trois ans comme midshipman, pour se familiariser avec toutes les connaissances nécessaires à un officier de marine à bord d'un vaisseau. Pendant ces trois ans, un tiers de leur temps est consacré à la profession d'ingénieur, les deux autres tiers à celle d'officier du pont et d'officier torpilleur. A 20 ans 1/2, ils sont tous inspectés, font ensuite fonction de sous-lieutenant pendant six mois, puis ils reçoivent leur nomination définitive de sous-lieutenant. A ce moment ils reprennent la mer et sont spécialisés selon leurs aptitudes dans tel ou tel service. 40 0/0 de ces sous-lieutenants resteront dans la flotte pour le service général et 60 0/0 seront spécialisés pour devenir ingénieurs, officiers de tir, officiers torpilleurs, officiers de navigation et enfin officiers d'infanterie de marine. Remarquons qu'avec ce système, les jeunes officiers destinés à devenir ingénieurs seront formés et instruits jusqu'à l'âge de 22 ans 1/2, absolument de la même façon que les autres officiers de même grade. A l'âge de 22 ans 1/2, les officiers désignés comme devant se spécialiser comme ingénieurs et entrer dans ce service commenceront leurs études spéciales qui dureront un an, de 22 ans 1/2 à 23 ans 1/2. Après un an d'études, la majorité d'entre eux, 75 0/0, rejoindra la flotte comme ingénieurs. Ils seront lieutenants-ingénieurs en second, pendant deux ans, lieutenants ingénieurs en premier, pendant une nouvelle période de deux ans (de 23 ans 1/2 à 27 ans 1/2). Puis les uns passeront ingénieurs en chef d'un vaisseau, les autres deviendront des ultra-spécialistes, d'autres suivront des cours d'officiers de tir, d'officiers torpilleurs, d'officiers de la navigation ou se spécialiseront comme officiers d'infanterie de marine. Les uns comme les autres auront alors à passer un nouvel examen, après lequel ils pourront monter au sommet de la hiérarchie et devenir commandants de vaisseau et amiraux.

Les autres 25 0/0 qui se seront spécialement distingués, suivront un second cours spécial au Royal Naval College de Greenwich et dans les chantiers de la marine, ou encore au Royal Naval College de Portsmouth.

R. N. C. P. — De fondation très récente, il est l'équivalent de notre école supérieure de la marine. La durée des études y est de deux termes de quatre mois chacun (du 1er octobre au 30 juin). Cette école est ouverte à tous les officiers de la marine, de lieutenant à amiral, et, détail à noter, à tous les officiers de l'armée de terre, à condition d'y trouver de la place.

Ils pourront aspirer plus tard aux hauts postes des arsenaux et chantiers de la marine, mais auront de temps à autre à retourner en mer comme ingénieurs. Ils seront promus après :

Capitaines-ingénieurs,

Commandants-ingénieurs,

Amiraux-ingénieurs, mais ainsi spécialisés, ils exerceront surtout leurs commandements dans les ports.

Conclusion. — Tel est le système Selborne que nous nous sommes efforcés d'exposer aussi brièvement et clairement que possible. Ses caractéristiques sont : instruction commune au début, spécialisation vers 21 ans 1/2, et commandements à la mer exercés soit par des ingénieurs, soit par des officiers de marine (*officers of executive rank*).

Il nous semble que la nation anglaise ne se rend pas compte encore, excepté les gens du métier, de l'importance immense de cette réforme. Dans le présent elle ferme la porte de la marine (corps des ingénieurs) à beaucoup de gens qui auraient pu y entrer par Keyham College, et l'ouvre toute grande au contraire aux fils de la bourgeoisie riche qui vont peu à peu y remplacer les cadets de la noblesse et les fils de marins.

Les spécialistes devant se spécialiser par ordre pourront être choisis parmi ceux qui auraient préféré la vie du pont à celle de la salle des machines qu'on leur aura imposée. Théoriquement il sera impossible de tenir compte des inclinations personnelles. N'en résultera-t il pas que les préférences seront heurtées ? Ne rendra-t-on pas pour cette raison la profession de la marine moins populaire ?

D'autre part la classe dans laquelle se recrutaient jusqu'à aujourd'hui les mécaniciens et ingénieurs de la marine, celle des petits boutiquiers, des contremaitres des arsenaux, des fonctionnaires subalternes sera-t-elle remplacée par les fils de la haute bourgeoisie ou les fils d'officiers ? Enfin la branche à laquelle l'officier sera affecté dépendant de classements faits par des comités, sans mettre en doute leur impartialité, ne peut-on craindre que des influences de toutes sortes ne viennent s'exercer en faveur de tel ou tel candidat et n'ouvrent ainsi la porte à la politique qui, à aucun prix, sous peine de l'affaiblir, ne doit pénétrer dans la marine ou l'armée ? L'ancien système était bon dans sa presque totalité. Le nouveau peut être meilleur, mais c'est, il nous semble, courir de gros risques, que de l'avoir adopté en bloc avant de l'avoir expérimenté partiellement, comptant sur des résultats que la pratique viendra peut-être contredire.

VICTOR PARAF,
Avocat.



QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

Discours de M. Compayré, Inspecteur général, au lycée Louis-le-Grand (1)

Puisqu'il y a encore des distributions de prix — et je suis de ceux qui souhaitent qu'il y en ait toujours, n'ayant aucune envie d'adhérer au dogme nouveau d'une fausse égalité qui voudrait supprimer toutes les récompenses — j'ai à peine besoin de vous dire avec quel joyeux sentiment d'émotion je suis venu présider celle-ci.

Nulle mission ne pouvait être plus agréable à mon cœur fidèle d'ancien élève du Lycée Louis-le-Grand.

Votre très aimable Proviseur n'a donc pas eu un grand effort à faire pour me décider à accepter des mains de M. le Ministre l'honneur de prononcer à cette place un de mes derniers discours français, dans une maison où, il y a quarante ans et plus, rhétoricien laborieux, je m'exerçais à en écrire.

Je me rappelle qu'un de mes maîtres les plus aimés, M. Glachant — et il me semble entendre encore sa voix charmante, — quand il corrigeait mes devoirs d'écolier, leur reprochait parfois d'être trop longs. Je m'efforcerai aujourd'hui de ne pas mériter le même reproche, d'autant que quelqu'un est là, non loin de moi, le fils de mon excellent professeur, dont il continue parmi vous les brillantes traditions : je m'en voudrais de laisser croire à M. Victor Glachant que je n'ai pas su profiter, sur ce point au moins, des leçons de son père.

Et cependant, si je me laissais aller à ouvrir, à entrebâiller seulement la porte aux souvenirs qui assiègent ma mémoire, quand je reviens, au soir de ma vie, dans le lycée où j'ai vécu d'heureuses années d'adolescence, je n'en finirais pas. C'est un lien intime et profond de reconnaissance et d'affection qui m'attache à Louis-le-Grand. Ce que j'ai pu devenir dans la vie, j'en suis en grande partie redevable aux études que j'y ai faites. Les années de collège ne sont pas un épisode indifférent dans le

(1) Voir la *Revue* du 15 octobre, Discours de MM. Berteaux et Labroue.

roman de nos destinées. Notre passé scolaire nous suit tout entier. Sans doute l'éducation dure toute la vie. Chaque jour nous apporte un enseignement nouveau. Et cependant, mes jeunes amis, quelle que puisse être, dans sa marche ascendante, l'évolution de vos âmes, c'est ici, c'est sur les bancs du lycée que votre intelligence aura pris son pli, votre caractère contracté ses habitudes, et de tout cela vous garderez toujours l'empreinte indélébile.

L'empereur Marc-Aurèle, faisant pieusement honneur à ses parents des vertus qu'il avait acquises, disait : « De mon père, je tiens la modestie ; de ma mère, j'ai appris la piété. » De même, écoliers de tout âge, ne pouvons-nous pas dire : « Tel professeur m'a communiqué le goût littéraire ; à tel autre, je dois la curiosité de la science : à tous l'amour du travail !... »

Ces philosophes ne se trompent pas tout à fait, qui prétendent que, passé l'âge de la jeunesse, l'esprit est presque incapable de s'ouvrir à des tendances nouvelles. L'homme, le plus souvent, sera ce qu'a été l'écolier, il tiendra les promesses de son adolescence et le jugement qu'auront porté sur lui ses maîtres, sa vie le confirmera.

Vous nous parliez tout à l'heure, et fort agréablement, de Voltaire, Monsieur le professeur Leconte. Ce grand lettré, dont vous nous avez montré qu'il mérite qu'on le tienne aussi pour un savant, un petit savant, tout au moins, a été un glorieux élève de Louis-le-Grand, et vous aussi, vous êtes un élève de Louis-le-Grand, Monsieur Leconte : qui est-ce qui n'est pas de Louis-le-Grand ?... Eh bien, les professeurs de Voltaire ne l'avaient-ils pas exactement jugé, lorsqu'ils le définissaient en ces termes, dans ses notes de classe : *Puer ingeniosus, sed insignis nebulo* ; un enfant bien doué, mais un franc garnement ? Voltaire, l'effronté railleur, celui dont Lord Byron, qui l'admirait pourtant, a écrit qu'il n'était « qu'un enfant de feu et de caprice », que « la folie en lui alternait avec la sagesse », Voltaire n'a-t-il pas justifié cet horoscope ? N'a-t-il pas mérité souvent, par ses écrits et par ses actes, qu'on l'appelât un garnement de génie ?

En 1862, messieurs, j'avais quitté un Louis-le-Grand obscur et sombre, aux murailles noires et lépreuses, enlaidi par les rides de la vieillesse... Aujourd'hui je retrouve un Louis le-Grand, battant neuf, tout rayonnant de jeunesse, agrandi et riant, où l'air et la lumière circulent, où dès l'aurore, un jardin de verdure et de fleurs souhaite gaiement la bienvenue aux arrivants.

Il faut bien que je l'avoue pourtant, ce que j'ai le plus de plaisir à reconnaître ici, ce sont les vestiges du passé, le peu qui subsiste du vieux lycée. Notre âme s'attache aux choses, à « l'âme des choses », dont parle le poète ; et à mesure qu'elles disparaissent, il nous semble que ce soit une part de nous-mêmes qui s'en va, une part de notre être qui meurt avec les pierres qui tombent de l'édifice où s'abrita notre jeunesse.

Et ce ne sont pas seulement les souvenirs sérieux de travail intense, d'avancement moral, qui nous rattachent aux murs disparus : ce sont aussi les réminiscences simplement plaisantes de nos légèretés, de nos aventures d'écolier !

Où est la porte étroite qui donnait de mon temps accès dans le lycée ? et par où je suis passé le soir d'un certain dimanche, tête basse, très penaud et très humilié — vous me pardonnerez le rappel futile de ces

anecdoctes qu'excusera peut-être la familiarité permise à un vieux camarade.. — Donc, à cette époque lointaine, le règlement n'autorisait pas même les plus grands élèves à rentrer seuls les jours de sortie : il fallait être accompagné. Le soir dont je vous parle, mon correspondant, occupé ailleurs, n'avait pu me reconduire. J'errais, comme une âme en peine, sur la vilaine place Saint-Jacques, devant le lycée, à la recherche d'un inconnu qui voulût bien me ramener au bercail. Je finis par trouver mon homme. Mais il se vengea, le traître, de la corvée qu'il avait acceptée en maugréant. Arrivés au parloir, en présence des maitres de service, mon tuteur improvisé s'avisa de me faire longuement et à très haute voix la morale, m'exhortant sévèrement à mieux me conduire à l'avenir, à être moins paresseux, pendant que les camarades qui rentraient et qui ne me savaient pas si mauvais élève, riaient de ma confusion !...

Où est la salle d'études, où l'on travaillait ferme, mais où l'on s'amusait parfois? Nous avions un brave homme de maitre répétiteur qui, le soir, à la veillée, pendant que nous achevions laborieusement notre journée, ou que nous somnolions peut-être, avait pour habitude de s'endormir profondément, le front penché sur sa table. Un certain jour, sur un mot d'ordre donné, mes camarades et moi nous sortimes tous de la salle d'études, silencieusement... à pas de loups, non sans avoir éteint les lampes, laissant notre surveillant dans la solitude et dans l'ombre... Un quart d'heure après, enfin réveillé, il nous retrouvait au dortoir, dormant comme de petits saints... La gaminerie scolaire est de tous les temps et de tous les régimes.

Tout n'a point disparu cependant de l'antique édifice : ne serait-ce que le cadran solaire, plusieurs fois séculaire, image immobile de la durée éternelle devant les générations qui passent : ni non plus la salle de classe où j'ai fait deux ans de rhétorique, et où il n'y a guère que ceci de changé : la porte d'entrée est maintenant où était autrefois la fenêtre... Le progrès parfois ne consiste qu'à changer les choses de place.

Dans leur œuvre d'agrandissement et de rajeunissement, les architectes ont respecté des vielles constructions tout ce qui pouvait être maintenu; de sorte qu'on peut répéter de ce Lycée ce qu'on a dit de la Sorbonne, sa voisine, qu'entre les constructions neuves et les anciennes il y a comme « un lien héréditaire ».

Mais ce qui est héréditaire aussi à Louis-le-Grand, c'est la tradition des fortes études ; c'est l'habitude persistante du succès. Dans un décor nouveau et sous des formes un peu différentes, se joue ici la même pièce qu'il y a cinquante ans ; avec le même dénouement, c'est-à-dire avec le même triomphe final dans les examens et les concours. Ici, plus qu'ailleurs, peut-être, il est permis de regretter la disparition du Concours général, où vos ainés ont si souvent occupé le premier rang ; vous y tiendriez encore une place d'honneur, mes jeunes amis, ainsi que l'attestent les succès que vous obtenez aux grandes écoles ; par exemple, pour ne citer que ceux-là : en 1906, pour les sciences, treize élèves reçus à l'Ecole Polytechnique ; pour les lettres : quatorze élèves reçus à l'Ecole Normale supérieure, et cette année vous venez de remporter la même victoire.

Ah ! sans doute, les études d'aujourd'hui ne ressemblent pas tout à fait à celles de ma jeunesse. Les architectes des programmes scolaires n'ont pas plus que les autres ménagé la structure du vieil édifice. Eux aussi, ils

ont modifié, remanié, bâti à neuf. Que de changements dans les plans d'études en un demi-siècle ! Trop de changements, soupirent quelques-uns !

Il n'y a pas à le dissimuler ; les études latines ont fléchi. Avouons que nous en avions abusé. Sans croire avec M. de Coubertin, l'apôtre de l'éducation anglo-saxonne, que l'éducation de mon temps n'a été qu'une éducation de « ratés », ou une « éducation manquée », comme mon éminent camarade M. Lavisse n'a pas craint de le dire de la sienne, qui ne lui a pourtant pas mal réussi, il est certain que le joug du latinisme opprimait un peu cruellement nos jeunes cerveaux. Que d'heures perdues à écrire en latin, qui eussent été mieux employées à apprendre l'allemand et l'anglais, à pousser un peu plus loin nos études d'histoire et notre instruction scientifique. L'âge d'or des vers latins se perpétuait depuis des siècles ; en vers latins nous haranguions les grands personnages qui nous visitaient ; en vers latins, au banquet de la Saint-Charlemagne, nous faisions dialoguer le Champagne et... l'Abondance : l'Abondance que les internes de 1907 ne connaissent plus, heureusement pour eux, était un vin très ordinaire, mais extraordinairement mêlé d'eau. Les économes de ce temps-là pratiquaient déjà le mouillage !...

Il y avait donc alors un abus fâcheux de latinisme, mais ne risquons-nous pas maintenant, entraînés par un vent de réaction, de renoncer même à l'usage ? Ne dépasse-t-on pas la mesure quand on parle d'organiser, comme on le faisait ces jours derniers, des licences historiques sans latin ? Et comment ne pas concevoir quelque inquiétude quand on voit dans un très grand nombre de lycées de province, décroître jusqu'à être réduite à rien la proportion des fidèles de l'enseignement gréco-latin. La section A, celle qui représente les vieilles humanités, est bien souvent déserte, et quand elle parvient à recruter une petite minorité d'élèves, ce ne sont pas toujours les meilleurs qu'elle attire à elle : plus d'un de nos petits hellénistes ne fréquente la section A que parce qu'il redoute les difficultés qu'il croit plus grandes de la section B et surtout de la section C ; de sorte que l'amour apparent du grec n'est chez lui que la crainte réelle de l'allemand ou des mathématiques.

Mais ce n'est pas à Louis-le Grand que ces propos alarmistes sont de saison. Louis-le-Grand maintient avec éclat l'esprit classique. Et je n'en parle pas seulement par ouï-dire : mes fonctions d'inspecteur général m'ont procuré le plaisir de constater par moi-même que vous ne vouliez point laisser mourir les études grecques et latines Dans vos classes de lettres, il se rencontre encore des élèves pour qui l'appellation de fort en thème n'est pas une expression démodée. Vos rhétoriques supérieures valent les meilleures où se soit jamais épanouie la fleur de la culture latine. Et de vos classes de philosophie — vous en avez trois ; nous n'en avions qu'une, et encore ne portait-elle que l'humble nom de « logique », l'Empire ayant cru naïvement qu'il supprimerait les philosophes dont il se défiait, en rayant du programme des lycées le mot de « philosophie », — de vos classes de philosophie on pourrait assurément redire ce que nous écrivait le P. Gratry, en nous envoyant ses livres que nous lui avions demandés pour notre bibliothèque du quartier :

« J'estime qu'il y a plus d'amour pour la vérité, plus de mouvement de pensée dans une bonne classe de philosophie qu'il n'y en a souvent en de grandes assemblées d'hommes illustres. »

C'est ce « mouvement de pensée » qu'il s'agit toujours d'exciter. L'enseignement secondaire ne saurait se proposer de but plus élevé, et c'est sa vraie raison d'être. L'éducation qu'il donne ne doit pas être une simple transmission de connaissances immédiatement utilisables : elle est une gymnastique de l'esprit, une culture générale de l'intelligence, qu'il faut défendre contre l'excès des tendances utilitaires et contre les spécialisations hâtives. Il faut que l'enseignement secondaire résiste aux assauts de l'enseignement professionnel qui aspire à le remplacer, aux ambitions de l'enseignement primaire qui rêve parfois de le supplanter, en réduisant le lycée à n'être plus qu'une forme un peu agrandie de l'école primaire supérieure et enfin aux entreprises de l'enseignement supérieur, si celui-ci voulait le découronner en lui prenant ses classes de rhétorique supérieure et de philosophie. Et alors que nous voyons les peuples les plus jeunes, les plus avancés dans les voies de la civilisation, empressés à nous emprunter les méthodes de l'éducation européenne, alors que les Américains proclament que « le latin est la clef de voûte de l'enseignement secondaire », comment pourrions-nous consentir à sacrifier des études qui font partie de notre patrimoine intellectuel et dont l'abandon serait comme une abdication de notre race. Certes, les sciences sont elles aussi, des éducatrices, des nourricières de la pensée, des forma trices de l'esprit. Aussi leur faisons-nous la part de plus en plus grande : nous leur demandons seulement de ne pas tout prendre. Ce qui est la grande affaire dans les études, a dit Renan, ce n'est pas tant le savoir, que l'éveil Et qui est-ce qui peut mieux éveiller l'esprit que la fréquentation de ces penseurs immortels d'Athènes et de Rome, que Sainte-Beuve saluait avec une adoration fervente dans cet hymne laïque :

« Génies heureux qui avez prélevé, comme en une première moisson, toute fleur humaine, toute grâce simple et toute naturelle grandeur ; vous en qui la pensée fatiguée par la civilisation moderne, et par notre vie compliquée, retrouve jeunesse et force, santé et fraîcheur et tous les trésors non falsifiés de virile et d'héroïque adolescence ».

Nous, vos anciens, mes très jeunes camarades, nous qui datons du second Empire, nous sommes entrés dans la vie à une époque de calme trompeur, de prospérité d'apparence, qui devait tragiquement aboutir aux désastres et aux humiliations de 1870.

Vous, jeunes gens, vous allez prendre place dans une société troublée, remuée jusque dans ses fondements, ballottée entre un passé dont les traditions ne veulent pas mourir, et un avenir dont les nouveautés ont peine à naître. Mais de cette agitation sociale, quelque confuse et incohérente qu'elle puisse paraître parfois, sortira peut-être un monde nouveau plus riche en œuvres de paix et de justice pour tous. Et il dépendra de vous en partie, de vos efforts et de votre action, pour peu que vous sachiez conserver les qualités essentielles de la race française, bon sens et bonne humeur, que la France du xxe siècle, dans la poursuite d'un idéal de liberté et de fraternité, parvienne à trouver sa voie et à atteindre son but.

Nous sommes à l'aurore d'un nouveau siècle : cela d'ailleurs n'importe guère : car un commencement de siècle n'est qu'une coupure artificielle dans la trame du temps infini. Mais ce qui n'est pas une fiction, c'est que vous êtes, vous, avec vos âmes toutes neuves, à l'aurore de la vie. Et autant il y a parmi vous d'esprits éclairés et de caractères fermes, autant

il y a d'espérances pour une société meilleure, pour une France plus heureuse, pour une plus grande France.

Ne souffrez pas qu'on dise devant vous que la France est en décadence : ne le croyez pas vous-mêmes, et surtout dans la mesure où cela dépend de vous, faites que cela ne soit pas vrai.

Pour vous guider dans la mer orageuse où vous allez naviguer, parmi les flots mouvants des passions humaines et dans le déchainement des partis ayez une boussole : il n'y en a pas de plus sûre que l'amour de votre pays.

Oui, toutes les fois que vous chercherez où est votre devoir, au régiment où vous appelle tous une loi d'égalité, dans votre vie de famille, dans les fonctions que vous occuperez, toujours et partout, demandez-vous si vos actes, si vos paroles sont conformes à l'intérêt supérieur de votre patrie, et vous ne risquerez pas de vous tromper.

Que la patrie soit votre religion, votre dogme. Refusez vous à la discuter avec les insensés qui la nient. Ne vous prêtez pas même à en analyser l'idée. Contentez-vous d'un acte de foi. Dites « Ma patrie », comme vous dites « Ma mère » !

Et si l'on vous pressait pourtant de la définir, répondez, comme le fait M. Maurice Donnay — encore un ancien élève de Louis-le-Grand lui aussi, — dans ce charmant couplet :

« La patrie, c'est des victoires glorieuses et des défaites héroïques, de beaux exemples de sacrifices et de vertus : c'est des cathédrales, des palais, des tombeaux : c'est des paysages qu'on a vus tout enfant et d'autres qui plus tard ont encadré des heures de joie ou de tristesse : c'est des choses intimes, des souvenirs, des traditions, des coutumes ; c'est un langage qui nous paraît le plus doux de tous ; c'est une vieille chanson, un vieux proverbe plein de bon sens ; c'est un rien, une fleur, une rose qui s'appelle « la France » !... Mais oui, la patrie c'est tout cela, et bien d'autres choses encore ! »

Et parmi ces autres choses, c'est aussi, ajouterai-je, le lycée où l'on a été élevé, où l'imagination s'est ouverte aux rêves d'avenir, où l'on est né à la vie de l'esprit, où l'on a contracté, à l'âge de l'expansion et de la confiance, ces amitiés de jeunesse dont la douceur vous suit et vous réconforte jusqu'à votre dernier moment.

De sorte que, confondant en un même amour la terre qui vous a donné le jour, et le lycée qui a été le lieu de naissance de vos esprits, avec la même fierté que d'autres disent : Je suis un Anglo-Saxon ! Je suis un Américain ! vous direz-vous : Je suis un Français, et un Français de Louis-le-Grand.

LA THÉORIE DE L'HISTOIRE

Cours professé à la Sorbonne 1907-1908

M. A. D. Xénopol, notre collaborateur, tiendra dans le courant de l'hiver un cours de 12 leçons sur la théorie de l'histoire à la Sorbonne. Nous en reproduisons le programme.

Programme

I. *Introduction.* — Réalité de la science. Réfutation de l'école de Kant. Loi et cause, notions absolument différentes. Le but de la science est la connaissance et seulement exceptionnellement l'explication des phénomènes de l'Univers. Science et religion.

II. *Faits de répétition et faits de succession.* — Distinction entre ces deux classes de faits. Sciences correspondantes : de la répétition ou science de lois ; de la succession ou science de séries. Position de l'histoire dans la classification des sciences. L'histoire n'est pas une science spéciale ; elle est un des deux modes de conception du monde.

III. *Double forme de la causalité.* — Causalité dans les faits de répétition et dans ceux de succession : *a*) dans les premiers, la cause est concomitante avec l'effet ; elle se manifeste sous forme de loi ; elle touche de près à la cause ultime. *b*) dans les faits de succession, la cause précède l'effet, se manifeste sous forme sérielle et, remontant à l'infini, élimine la cause ultime.

IV. *Caractère scientifique de l'histoire.* — Objections : *a*) l'histoire n'est pas une science par la nature de son objet ; *b*) l'histoire pourrait devenir une science si on découvrait ses lois. Les faits historiques sont individualisés par le temps. Certitude des faits de l'histoire, plus forte pour les grands que pour les petits ; différence d'avec les faits de répétition. Loi et série. Ressemblances et différences. L'histoire est une science systématique.

V. *Les facteurs constants de l'histoire.* — La race. Réfutation des objections contre l'idée de race. Elle est un composé d'éléments physiques et psychiques. La race latine. Le climat. Le caractère national ; différence d'avec la race. Configuration géographique. Continuité intellectuelle ou esprit de tradition. Phénomènes de réaction.

VI. *L'évolution dans l'histoire.* — L'évolution une force, non seulement un procédé. Evolution dans les trois règnes : anorganique, organique et esprit. L'évolution de l'esprit s'accomplit par les idées générales.

Elle n'est pas toujours un progrès ; procède par ondes qui avancent, puis reculent ; s'accomplit toujours par les éléments supérieurs. Pour l'esprit, elle prend la forme du développement par le haut et de haut en bas.

VII. *Les forces auxiliaires de l'évolution.* — Le milieu intellectuel ; action analogue à celle du milieu matériel. L'instinct de conservation avec ses impulsions : tendance à l'expansion, lutte pour l'existence, imitation. L'histoire n'est pas la répétition des mêmes phénomènes. L'individualité. Rôle des grands hommes. Le hasard. Rôle de la conscience en histoire.

VIII. *Les lois historiques.* — Loi naturelle. Notions nouvelles de la loi abstraite et de la loi concrète. Dans la répétition on rencontre les deux ; dans la succession seulement des lois abstraites ; les lois concrètes sont remplacées par les séries, particulières et spéciales à chaque développement. Exemples de lois abstraites de la succession. Les lois psychologiques et économiques sont aussi des lois abstraites. L'histoire a pour base, non les lois psychologiques, mais bien la psychologie individuelle. L'histoire n'est pas un art.

IX. *Les lois historiques.* — Sociologie et histoire. Impossibilité d'éliminer l'individuel de l'histoire. Les lois sociologiques. Vice fondamental de leur formule. La connaissance historique est une connaissance de différences. Prévision et prédiction dans les faits sociaux. Fausseté de toutes les lois sociologiques formulées. Exemples. Prétendues lois de la statistique.

X. *La série historique.* — Généralisation pour les lois ; enchaînement causal pour les séries. Notions erronées relatives à la cause. Rôle prépondérant de la cause en histoire. Séries qui résultent de coups répétés de la même force. Séries produites par l'action de forces différentes. Exemples : civilisation grecque ; dénationalisation des peuples. Pas de lois générales : rien que des séries particulières.

XI. *Conception de l'histoire.* — Le perfectionnement de la méthode en histoire résulte du progrès de la science elle-même et non de son étude logique. Reproduction exacte du passé. Triage des faits , améliorations à introduire sous ce rapport. Etablissement des causes. Négligence de ce point capital. Exemples : Annibal après Cannes ; indifférence de l'Eglise pour l'Etat romain ; la terreur ; la lutte pour l'investiture. Elément principal de l'histoire : politique, cultural, économique ; théorie économique de l'histoire.

XII. *Application.* — Le règne du prince Couza traité d'après la méthode des séries historiques. Séries antérieures sur lesquelles ce règne vient se greffer. Série de la politique napoléonienne (guerre de Crimée). Rencontre fortuite de cette série avec celle de la régénération roumaine. Séries de l'union des principautés, du prince étranger, du relèvement de la dignité du pays, de l'émancipation du joug ecclésiastique des Grecs, de l'amélioration du sort des laboureurs, des dépenses privées, des dépenses publiques, du fonctionnarisme, de la littérature, de la science, du progrès de la race juive, du coup d'Etat, de la déchéance du prince.

Conclusion du cours.

RÉFORME DE LA LICENCE ÈS LETTRES [1]

Circulaire relative à la licence ès lettres.
(Décret du 8 juillet 1907.)

Paris, le 31 octobre 1907.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, à M. le Recteur de l'Académie d

Le décret du 8 juillet 1907, dont je vous adresse un certain nombre d'exemplaires, modifie le régime de la licence ès lettres ; il me paraît nécessaire d'en préciser le caractère afin d'en mieux assurer l'application.

Pour bien comprendre la genèse de ce décret, il faut se rappeler ce qu'était la licence ès lettres, et par quelle lente et prudente évolution s'est préparée la nouvelle réforme.

Telle que l'instituait le décret du 17 mars 1808, c'était un examen strictement scolaire. Il suffisait pour le subir de produire ses lettres de bachelier obtenues depuis un an et de « composer en latin et en français, sur un sujet et dans un temps donnés ». A ces deux épreuves, le décret du 11 mars 1828 ajouta un thème grec, une composition en vers latins, des explications grecque et latine avec des interrogations sur des points de littérature ancienne et moderne. Le règlement du 17 juillet 1840 introduisit l'explication française ; en outre, à la suite des explications, les candidats furent tenus de répondre « à toutes les questions de philosophie, d'histoire, de littérature, de langue et de goût auxquelles les textes expliqués peuvent donner lieu ». Bien qu'ils fussent obligés, en principe, de s'inscrire à quelques cours des facultés des lettres et de produire des certificats d'assiduité, cette licence n'était, on l'a dit avec raison, qu'un baccalauréat supérieur. Cependant, ainsi constituée, elle n'a subi jusqu'en 1880 aucune modification. Tous ceux qui se destinaient à l'enseignement public, secondaire ou supérieur, sous ses formes diverses, tous ceux qui désiraient que le diplôme de licencié attestât chez eux un complément de culture littéraire, devaient subir cet examen uniforme.

Quand une vie scientifique nouvelle s'éveilla dans les facultés des lettres, quand les enseignements s'y multiplièrent et prirent un caractère plus précis, que des étudiants plus nombreux s'y groupèrent autour des professeurs, les défauts de ce régime apparurent avec évidence. Le décret du 25 décembre 1880 intervint. Ce fut un compromis entre la tradition et l'esprit d'innovation, entre ceux qui désiraient le maintien de la licence unique et scolaire et ceux qui voulaient y faire place aux spécialités et rendre les études plus méthodiques et plus scientifiques. Le décret con-

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre 1907, p. 230. — On reviendra sur cette importante question dans le prochain numéro. On donnera toutes les questions qui pourraient encore être posées ainsi que les communications qui pourraient nous être adressées par nos collaborateurs (N. *de la Réd.*).

serva donc des épreuves communes (composition latine, composition française, explications grecque, latine, française), mais il établit à côté des épreuves spéciales de lettres, de philosophie et d'histoire. En outre, le candidat put demander à être interrogé sur un ou deux enseignements, qui, bien que donnés dans la Faculté, ne figuraient pas au nombre des matières obligatoires de la licence.

C'était là sans doute d'importantes satisfactions. Dès cette époque cependant une faculté demandait l'institution de licences distinctes avec des épreuves distinctes. D'autres réclamaient la création d'une licence de langues vivantes : le décret du 25 décembre 1881 leur donna gain de cause.

Le décret du 31 décembre 1894 introduisit deux modifications importantes. Les candidats peuvent substituer à une des compositions écrites obligatoires un travail sur un sujet agréé par un des maîtres de la Faculté; à l'oral, ils doivent être interrogés sur une matière choisie par eux parmi les enseignements de la Faculté. Pour l'histoire et la philosophie, ils peuvent même choisir parmi les enseignements d'une autre faculté, droit, sciences, médecine. Ici apparait cette idée qu'une faculté n'est point isolée, mais qu'elle fait partie d'un organisme, l'Université, dont toutes les parties sont solidaires les unes des autres.

Le décret de 1894 était donc un acheminement vers un régime plus scientifique. Pourtant, ainsi constituée, la licence n'était pas encore pleinement de l'ordre de l'enseignement supérieur. « Le projet de réforme, disait le rapporteur de 1894, est une transaction. On a voulu tenir compte du double caractère qu'a nécessairement l'examen de la licence : par les épreuves communes, dissertation française et composition en latin, il se rattache à l'enseignement secondaire; les parties spéciales correspondent à l'enseignement donné dans les facultés », et il ajoutait que la réforme n'avait pas la prétention d'être « définitive ». « On n'a pas voulu, écrivait-il, rompre avec le système inauguré en 1880, mais le continuer, l'élargir, et surtout l'adapter à l'état actuel de l'enseignement supérieur, qui a beaucoup changé depuis vingt ans, et qui tend à se transformer sans cesse, comme tout ce qui est vivant. Nos successeurs perfectionneront sans doute nos réformes, comme nous essayons d'améliorer celles de nos aînés ». On ne saurait mieux dire, et ces judicieuses observations prouvent que la réforme nouvelle à laquelle le Conseil supérieur vient de procéder sur mon invitation, loin d'être en contradiction avec les réformes antérieures, était prévue et annoncée par ceux-là même qui avaient élaboré les programmes de 1894.

Une expérience de plus de douze années a, en effet, montré les inconvénients de la transaction adoptée. A l'user, elle n'a donné satisfaction ni aux humanistes qui regrettaient l'ancienne licence scolaire, ni aux spécialistes qui trouvaient trop restreinte la part qu'on leur concédait. Pendant l'année consacrée à la licence, les étudiants restaient, dans une certaine mesure, des vétérans de rhétorique, en même temps qu'ils commençaient à devenir des étudiants d'enseignement supérieur. Ils devaient répartir leur temps et leurs efforts entre des exercices scolaires, continuation de ceux du lycée, que la plupart faisaient sans goût et, par suite, sans profit, et des études plus scientifiques dont la nouveauté devait exercer plus d'attrait sur eux; ils y réussissaient mal. Les épreuves communes qui leur étaient imposées perdaient de leur valeur et le niveau en baissait,

parce qu'il était bien difficile au jury de ne pas témoigner quelque indulgence aux candidats de philosophie ou d'histoire qui compensaient par d'excellentes épreuves spéciales la faiblesse d'une composition latine ou d'une explication grecque.

Le caractère essentiel du décret du 8 juillet 1907 est de supprimer ce régime hybride; il efface des programmes ce qui subsistait encore de l'ancienne licence scolaire, il précise et fortifie les améliorations qui y avaient été introduites par les décrets de 1880 et de 1894. La licence ès lettres sera désormais exclusivement de l'ordre de l'enseignement supérieur. Dès son entrée à la faculté, l'étudiant, dans quelque section qu'il s'inscrive (philosophie, histoire et géographie, langues et littératures classiques, langues et littératures étrangères vivantes), pourra se livrer aux études de son choix. Et, du même coup, les maîtres des facultés seront rendus à leur véritable rôle qui est de former les étudiants aux méthodes scientifiques, non de compléter leurs études secondaires en organisant, à l'entrée de la faculté des lettres, une rhétorique supérieure que la plupart de leurs nouveaux élèves subissaient à contre-cœur.

Tout en supprimant les épreuves communes, fallait-il exiger, de tous les candidats aux diverses licences littéraires, la connaissance des langues anciennes? Le conseil supérieur a estimé que, si puissant que soit l'intérêt qu'offrent la langue et la littérature grecques, on ne pouvait leur en imposer l'étude. Au contraire, la connaissance de la langue latine lui a paru indispensable. En adoptant cette solution, il a voulu affirmer la nécessité d'une culture classique, et il a considéré aussi que, pendant tout le moyen âge et au delà, le latin avait été la langue savante, la langue européenne, qu'il était donc, selon l'expression si juste du rapporteur, M. Alfred Croiset, « un outil de travail indispensable », qu'on ne saurait admettre qu'un étudiant d'histoire ne pût consulter la plupart des documents historiques antérieurs au seizième siècle, ni qu'un étudiant de philosophie ne pût essayer de lire, dans le texte original, Lucrèce, Cicéron ou Sénèque. La version latine figure donc dans le programme des diverses séries, mais non comme épreuve commune. On n'exigera point que l'historien, pour prouver sa connaissance du latin, traduise un texte philosophique emprunté au *De officiis* ou quelque passage de critique littéraire tiré de Quintilien.

Afin de mieux accuser l'importance de cette épreuve, les candidats devront obtenir, pour la version latine, au moins la note 8. Il en résulte qu'un candidat, eût-il obtenu pour les autres épreuves des notes excellentes, pourra être ajourné si sa version latine est insuffisante. Dans ces conditions, la correction de la version latine doit être entourée de garanties particulières. Si le professeur qui en est chargé estime qu'une copie ne mérite pas une note supérieure à 8, le jury devra prononcer l'ajournement par délibération spéciale, après avoir pris connaissance de la composition.

Une autre disposition du nouveau décret est commune aux diverses séries. Le décret de 1894 avait autorisé la substitution à une des compositions obligatoires d'un travail sur un sujet agréé par un des maîtres de la faculté. Cette innovation n'a point toujours donné les résultats qu'on en espérait. Les étudiants de licence ou bien s'absorbaient trop dans ce travail, au détriment des autres parties de l'examen, ou bien étaient encore trop inexpérimentés pour en aborder avec profit la préparation et

la composition. Avant de prétendre à faire œuvre personnelle, si modeste soit-elle, ils doivent être initiés d'abord à la connaissance des méthodes scientifiques. Il vaut donc mieux laisser aux maîtres qui les dirigent le soin de les préparer par des exercices écrits ou oraux d'un caractère plus simple à la critique des textes et des documents. Au surplus, depuis l'institution du diplôme d'études supérieures, le travail de licence ferait double emploi avec le mémoire plus étendu et plus sérieux qu'on peut exiger d'étudiants dont la formation scientifique est déjà plus avancée.

Vous remarquerez, monsieur le recteur, que le conseil supérieur s'est attaché, pour les épreuves écrites de philosophie et d'histoire, à établir de nombreuses équivalences entre une des compositions et divers grades ou diplômes délivrés par d'autres facultés que la Faculté des lettres ou même par des établissements d'enseignement supérieur en dehors des universités. De même, pour toutes les séries, une des interrogations portera sur un des enseignements professés à l'Université au choix du candidat. Par ces dispositions se trouvent affirmées l'unité scientifique de l'enseignement supérieur ainsi que les relations étroites qui doivent assurer la pénétration et la collaboration des facultés groupées dans une même université.

Dans les programmes de plusieurs séries figurent des compositions ou des interrogations sur des « enseignements professés à l'Université ». Ce terme d'« enseignement » a ici son sens le plus large. Il ne saurait être question de le réduire au programme restreint de tel ou tel cours inscrit sur l'affiche annuelle et de s'assurer que le candidat a suivi ce cours. Le terme d'« enseignement professé » est synonyme de celui « matière enseignée », employé dans le décret de 1894. Ainsi un candidat qui aura choisi l'archéologie grecque et latine devra, soit à l'écrit, soit à l'oral, justifier d'une connaissance générale de l'archéologie grecque et latine.

Enfin une dernière observation générale s'applique aux épreuves de toutes les séries. Il est indispensable que les délibérations en vue de l'admissibilité aient lieu, le jury étant au complet. La délibération ne doit pas être en effet une simple addition de notes ; il importe que toutes les observations auxquelles peuvent donner occasion les épreuves écrites soient échangées, qu'il y ait comparaison et discussion. D'autre part, les épreuves orales doivent également être subies devant le jury et non point morcelées en interrogations séparées ; tous les examinateurs doivent pouvoir apprécier chaque épreuve ; tous doivent prendre part à la délibération définitive. On assurera ainsi plus de valeur à l'examen, plus de garanties au candidat. L'exécution de ces prescriptions sera d'ailleurs beaucoup plus facile avec le régime nouveau, puisque chaque jury fonctionnera isolément.

En ce qui concerne les épreuves de la série philosophique, le sujet de la composition d'histoire de la philosophie doit être tiré indistinctement d'un des auteurs anciens ou modernes inscrits au programme. Pour la cinquième épreuve orale, le candidat pourra désigner deux de ces auteurs ; pour la composition écrite, il sera obligé de les connaître tous. L'étude de ces auteurs, dont la liste devra être courte et ne comprendre pour chaque langue que deux ou trois ouvrages ou parties d'ouvrage, est en effet indispensable si l'on veut que les licenciés aient quelque connaissance des diverses époques de l'histoire de la philosophie. Quant à

l'explication orale de deux textes philosophiques dans deux langues différentes, il convient que des professeurs de langues et de littératures classiques ou de langues et de littératures étrangères vivantes puissent être adjoints au jury spécial de philosophie, s'il en exprime le désir.

Pour la septième épreuve, ainsi que pour les épreuves similaires des autres séries, le mot « analyse » a été adopté afin d'indiquer qu'il ne s'agit pas d'une traduction littérale, mais que les candidats devront prouver qu'ils sont en état de se servir d'un manuel scientifique, d'un article de revue se rapportant à leurs études.

Le programme des études de la licence d'histoire et de géographie est assurément très vaste. Il n'était point possible de le restreindre puisque les licenciés appelés à professer dans les collèges devront être en état d'enseigner la géographie aussi bien que l'histoire, et l'histoire ancienne aussi bien que l'histoire moderne. Il est donc à désirer que les jurys évitent de surcharger ce programme et que, soit pour la seconde composition écrite, soit pour les interrogations, ils choisissent les questions qu'il n'est point permis à un étudiant d'histoire d'ignorer après une première année d'études. L'important n'est point de s'assurer que les candidats savent beaucoup, mais bien qu'ils ont exercé leur intelligence plus que leur mémoire et que les notions encore très générales qu'ils possèdent ont été acquises avec méthode et avec réflexion C'est afin de mieux accentuer cette indication qu'il a été décidé que les interrogations d'histoire et de géographie auraient pour base les programmes des classes de l'enseignement secondaire.

L'enseignement géographique a été renouvelé depuis quelques années. Les maîtres qui en ont assuré les progrès avec tant de science et de dévouement auraient vivement désiré l'institution d'une licence spéciale de géographie. Diverses raisons, et surtout les conditions de l'organisation de l'enseignement historique et géographique dans les lycées et collèges, n'ont point permis de leur donner satisfaction. Cependant les épreuves ont été combinées de telle sorte que les candidats qui auront le goût des études géographiques pourront, dès la licence, affirmer leurs préférences.

La quatrième composition écrite, ou épreuve pratique, est une innovation dont j'attends les plus heureux résultats. Elle permettra de constater que les candidats n'ont pas été des auditeurs passifs, qu'ils ont cessé d'être des élèves pour devenir des étudiants, c'est-à-dire que, sous la direction de leurs maîtres, ils se sont exercés à l'esprit d'observation et de critique Cette épreuve peut revêtir les formes les plus variées ; l'important est qu'elle soit toujours sérieuse, qu'elle soit jugée avec autant de rigueur que les autres compositions écrites qui ont le même coefficient ; le jury ne devra jamais se contenter d'indications vagues, mais s'attacher à reconnaître les premières preuves d'un effort personnel vers l'étude précise et méthodique des documents.

A l'examen oral, la septième interrogation portera sur un ouvrage historique ou géographique choisi par le candidat. Cet ouvrage devra être choisi dans la littérature historique ou géographique moderne. Il importe que la faculté n'agrée que des ouvrages dont la connaissance peut être d'un réel profit pour un jeune homme qui débute dans les études historiques, qu'elle s'assure que cette lecture a été attentive et personnelle. Comme il ne s'agit point d'une explication critique analogue à celle qu'on

exige au diplôme d'études supérieures, il faut aussi ne point se contenter d'un texte restreint, mais, ainsi que l'indique le décret, exiger un ouvrage ou, tout au moins, des parties importantes d'un ouvrage (ainsi, à titre d'exemple, un volume de Fustel de Coulanges).

Dans la série des langues et littératures classiques, les trois compositions écrites auront pour objet un texte. On a voulu par là proscrire les lieux communs de mauvaise rhétorique ou les considérations banales d'histoire littéraire. Les candidats seront obligés de montrer qu'ils sont capables d'étudier de près un passage d'un écrivain, d'en comprendre et d'en faire comprendre le sens général, d'en analyser les nuances et les détails. En ce qui concerne la troisième épreuve, le mot de « composition » indique qu'il ne s'agit ni d'une dissertation vague, ni d'un commentaire littéral exclusivement.

Pour le grec et le latin, la dissertation et le thème disparaissent. Quelque sentiment qu'on puisse avoir sur la composition latine, il est inutile de fermer les yeux à l'évidence : elle a fait son temps et, si on s'efforçait encore de la maintenir, la mesure serait fictive. On n'écrit plus en latin, et il est superflu d'obliger les candidats à la licence à s'y exercer. Mieux vaut, pour s'assurer qu'ils connaissent les langues anciennes, recourir à des instruments de contrôle plus sûrs et plus précis. La traduction d'un texte est assurément le meilleur, puisqu'il permet d'exiger que le candidat pénètre dans la pensée d'un auteur ancien et qu'il explique comment elle se dégage et s'exprime ; le commentaire qui accompagnera cette traduction l'obligera à la justifier et à rendre compte à l'occasion des termes qu'il a employés pour rendre ce qu'il pouvait y avoir de difficile à saisir dans cette pensée, ce qu'elle présentait d'obscur, de délicat ou de subtil Le professeur qui choisira le texte pourra d'ailleurs indiquer sur quels points, sur quels termes devra porter le commentaire.

Le programme de la licence de langues et littératures étrangères vivantes indique une composition française sur un texte français moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme. Il ne peut être question de la liste d'ouvrages français qui sera dressée pour la licence de langues et littératures classiques, mais bien d'une liste plus restreinte. Quant au terme de « composition », il signifie que les candidats seront invités à commenter une page d'un des ouvrages inscrits au programme qui sera mise sous leurs yeux, ou encore qu'il leur sera posé une question précise relative à un de ces ouvrages. Ce qu'on veut éviter, c'est le type ancien de composition française, de caractère trop général : développement d'une pensée morale, d'une maxime philosophique, d'un jugement littéraire, etc.

Quant à l'explication française orale, elle portera sur les mêmes auteurs : ce sera une explication exclusivement française ; il ne saurait être question de demander aux candidats une explication, même partielle, du texte français dans une langue étrangère.

Vous voudrez bien, monsieur le recteur, vous rendre compte personnellement de l'application de ce décret. Je vous serais obligé, après chaque session, de m'envoyer les rapports de MM. les doyens et les sujets des compositions écrites en y joignant les observations qui vous paraîtraient opportunes.

A. Briand.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'œuvre des étudiants étrangers à Dijon

Le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, dans son numéro d'août 1907, renferme une étude complète de M. Lambert sur l'Œuvre des étudiants étrangers. Créée sous l'inspiration de M. le recteur Boirac, cette œuvre existe depuis 1903. Elle a fait en cinq ans des progrès considérables.

« En 1903, année des débuts, le nombre des étudiants des cours de vacances s'est élevé au chiffre déjà respectable de vingt-sept.

« 1904 le vit bondir à quatre-vingt-sept, avec, en outre, douze inscriptions à la Faculté des lettres durant l'année scolaire.

« L'an 1905 fut attristé et inquiété par les affaires du Maroc, qui alors prenaient une assez mauvaise tournure Beaucoup hésitèrent à se rendre en France à la veille d'une guerre possible : tel ne nous vint qu'après avoir bien promis de repartir au premier signe. D'autre part, Dijon ne vit pas un seul Russe : on révolutionnait par là-bas. Néanmoins nous pûmes avoir pendant les vacances soixante étudiants et douze inscriptions pendant l'année scolaire.

« L'horizon politique s'étant rasséréné en 1906, grâce à la Conférence d'Algésiras, nous vîmes, dans le courant de l'année scolaire, à la Faculté des lettres, quinze inscriptions et cent dix-sept étudiants pendant les vacances.

« 1907 est meilleur encore. A la date du 30 septembre, il y a déjà cent cinquante-trois étudiants de vacances, et nous en aurions davantage sans la malencontreuse variole, dont le bruit, répandu par les journaux de l'Europe, a effrayé, à notre connaissance, des Allemands, des Autrichiens, des Hollandais et des Hongrois. Les semestres de cette même année ont fourni vingt-neuf inscriptions pour les cours spéciaux de la Faculté des lettres.

« Voici la statistique des cours de vacances en 1907 : Allemands, 46 ; Américains, 7 ; Anglais, 35 ; Autrichiens, 9 ; Bulgares, 2 ; Hollandais 2 ; Hongrois, 7 ; Italiens, 2 ; Japonais, 2 ; Morave, 1 ; Polonais, 5 ; Rou-

main, 1; Russes, 16; Serbe, 1; Suédois, 2; Suisses, 12; Tchèques, 2. »

Les avantages de l'œuvre ainsi entreprise sont multiples. M. Lambert signale, sans y insister, le gain que le commerce dijonnais en retire. Ce qui est plus important, c'est que grâce à cette œuvre, la langue française est enseignée à des étrangers, qui sont déjà ou qui deviendront professeurs de français dans leur propre pays, « où ils sèmeront nos idées avec notre langage »; c'est que, en même temps que la langue, ces étudiants étrangers apprennent à connaître notre littérature, ce qui n'est pas sans favoriser le développement de notre influence intellectuelle; c'est enfin qu'ils se familiarisent avec nos mœurs, que leur opinion sur le véritable caractère des Français « se clarifie, se purifie, et qu'ils abandonnent, après leur séjour à Dijon, la lie de leurs préjugés ».

La cheville ouvrière de l'œuvre est le *Comité de patronage des étudiants étrangers près l'Université de Dijon*. D'abord simple groupement de personnes sans existence officielle et sans statuts rédigés, ce Comité s'est constitué au début de 1907 en société d'instruction, s'est donné un règlement et a fait à la préfecture de la Côte-d'Or sa déclaration légale. Une assemblée annuelle réunit tous les membres du Comité. Les affaires courantes sont réglées par un conseil d'administration.

Les ressources du Comité comprennent : 1° diverses subventions (Conseil général de la Côte-d'Or, Conseil municipal de Dijon, Université, Section dijonnaise de l'Alliance française, Chambre de commerce); 2° les droits payés par les étudiants qui suivent les cours. En 1907 les subventions ont été de 1.800 francs, les droits payés par les étudiants de plus de 5.000 francs. Ces ressources sont consacrées : à la propagande, à la correspondance, à la rémunération des cours.

M. Lambert trace un tableau pittoresque de l'arrivée et du séjour des étudiants à Dijon.

« Aussitôt débarqués à la gare de Dijon, les nouveaux venus se rendent d'ordinaire chez le secrétaire. Tel Anglais, parti du pays de Galles, après avoir franchi Londres et Paris sans les regarder, ne s'est assis, pour la première fois depuis son départ, sur un siège non cahoté qu'au secrétariat. Une fois ses valises déposées dans un coin, il commença ainsi : « Do you speak english ? » Mais, bon gré mal gré, il dut employer la langue française, et il sortit enchanté : il avait conversé en français avec un Français ! Tant bien que mal, qu'importe ?

« Les étudiants tiennent à voir le secrétaire pour se faire inscrire sans doute, mais principalement pour s'informer sur les pensions dont ils ont déjà auparavant reçu chez eux une liste imprimée. C'est une grave affaire que le logement de ces hôtes. Ils désirent presque tous habiter dans des familles, instruites autant que possible, où ils pourront causer en français de tout toute la journée... Dans leur pays ils y sont habitués, et ils sont de cette façon en contact intime avec nos mœurs et nos manières de penser.

« Ceci fait, le Comité leur offre ses cours... Les cours spéciaux de la Faculté des lettres étaient au début au nombre de deux, puis de trois. Il y en aura cinq à partir de novembre 1907 :

Conversation et explication de textes contemporains ;

Explication grammaticale et littéraire de textes classiques ;

Grammaire et littérature française ;

Phonétique et histoire de la langue française ;

Histoire politique, sociale et économique de la France contemporaine.

« Les cours de vacances, qui durent du 1er juillet au 31 octobre, ont lieu à la Faculté de droit. En juillet dernier, la ville de Dijon, en outre, a prêté au comité la chapelle de Godrans, la Faculté des lettres une salle contiguë à cette chapelle et l'Ecole du Petit-Potet une de ses salles de classe.

« Ces cours comprennent :

1° Des conférences, qui sont faites par des professeurs, des avocats, des médecins, des ingénieurs, des industriels, etc. Elles ont pour but d'accoutumer les étudiants à entendre des voix diverses et des langages différents (car chacun a, en réalité, sa langue à soi), et de leur faire connaître la vie et la pensée française sous ses multiples aspects. Elles sont très goûtées, surtout par les auditeurs les plus avancés ;

2° Des cours d'histoire, de littérature, de phonétique, d'histoire de la langue française. Chaque mois, les professeurs changent, pour apporter de la variété;

3° Des exercices de traduction d'allemand et d'anglais en français. Ils n'est pas rare de voir des Allemands assister aux traductions d'anglais et vice versa; ils font ainsi d'une pierre deux coups, puisqu'ils apprennent deux langues à Dijon ;

4° Des exercices pratiques. Les auditeurs y sont répartis en deux sections, une élémentaire et une supérieure. De plus, quand une d'entre elles devient trop nombreuse, on la subdivise. Là, on s'exerce à causer sur des thèmes déterminés, on entend la correction de ses devoirs écrits, on explique des textes littéraires, on commente au point de vue de la langue (mais non de la politique!) un journal du jour, on repasse pratiquement les règles de la grammaire française et on se débarrasse du fatras invraisemblable souvent qu'on a appris dans les grammaires de son pays, puis on apprend des mots et des tournures et l'on étudie méthodiquement la composition du vocabulaire de notre langue ;

5° Des exercices de prononciation, pour lesquels les étudiants sont groupés selon leur nationalité, puisque chaque nation a sa façon d'articuler les sons.

« Bref, nos étrangers ont dans une journée trois, quatre et parfois même cinq heures de travail à l'Université. Grande fatigue pour eux, surtout quand à l'effort nécessité par l'exercice d'une langue étrangère peu facile s'ajoute le poids des chaleurs de juillet et d'août. Aussi se délassent-ils, à la sortie des cours, en parlant entre eux leur propre idiome, transformant alors la cour de la Faculté de droit en une tour de Babel peu banale.

« Après la peine, le repos. L'Association des étudiants leur offre déjà un délassement en mettant ses locaux à leur disposition ..

« D'autre part, un des membres du comité a accepté la délicate besogne d'organiser et de diriger les excursions hebdomadaires. C'est ainsi que Semur a vu une longue théorie défiler dans ses murs et grimper dans sa tour, que Beaune a égayé ses hôtes d'un jour par ses vins véritablement un peu trop séducteurs, qu'Alise ou plutôt Alesia a montré ses richesses archéologiques, Flavigny ses restes moyenageux, le château de Bussy sa chronique mondaine du XVIIe siècle. On n'a pas non plus oublié ni Val-Suzon, ni la Fontaine de Jouvence, où mainte jeune fille ou jouvenceau a bu de l'eau qui conserve la jeunesse, ni les combes des environs de Dijon, ni le Mont-Afrique, ni la vallée de l'Ouche. A Dijon même, les écoles, le

musée, l'hôtel de ville, les principaux édifices sont religieusement visités, de même qu'une aimable bienveillance a ouvert les portes de l'usine à gaz, de l'usine d'électricité, de la manufacture des tabacs, etc. »

Où en sont les « Universités populaires » parisiennes ?

Sous ce titre, M. René Hubert a publié il y a quelques mois, dans la *Revue de l'Enseignement post-scolaire*, un article documenté, tendancieux sans doute, mais intéressant. Après avoir constaté que les Universités populaires parisiennes traversent une crise grave, intense ; que la plupart d'entre elles « semblent simplement achever de mourir », et que celles qui résistent encore perdent peu à peu tous leurs amis, M. René Hubert essaie de découvrir les causes de cette faillite.

« Ces causes, dit-il, sont diverses. Les unes tiennent à l'évolution politique générale : ce sont les causes extérieures. Les autres sont inhérentes à la tentative elle-même : ce sont les causes intérieures ». Nous passerons rapidement sur les causes extérieures. M. Hubert les trouve dans l'abandon par le parti radical bourgeois des Universités populaires qu'il avait pourtant fondées, — dans l'indifférence à leur égard du parti socialiste, « qui ne leur a jamais été franchement sympathique, les a dédaignées le plus souvent, les jugeant même dangereuses, si elles n'enseignaient pas la science socialiste » ; — enfin dans l'apparition de l'élément anarchiste ou libertaire, qui pourtant, d'après M. Hubert, peut, sous la forme syndicaliste, être l'élément régénérateur des U. P.

Les causes intérieures de la crise sont plus intimes, moins saisissables. On ne saurait les découvrir « qu'en pénétrant dans chacune des U. P. parisiennes, pour l'étudier, la voir vivre — ou succomber. Il faudrait raconter dans ses détails cette existence, décrire la physionomie de chaque groupe d'habitués, de chaque secrétaire. A ce prix seulement on pourrait, comme le médecin sur de la chair vivante, tailler à vif et apercevoir les causes du mal, car elles varient d'une œuvre à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'une année à l'autre. J'essaierai pourtant d'indiquer les plus importantes et les plus fréquentes.

« Le secrétaire est l'âme de l'Université populaire : il lui faut des qualités nombreuses et diverses, assez d'intelligence pour constituer un programme intéressant, deviner les goûts et les besoins de son petit peuple, flairer les sujets, si l'on peut dire. Il lui faut surtout du tact et de la bonhomie, une familiarité très grande qui n'exclue pas la confiance qu'il doit inspirer, un ardent esprit de prosélytisme, disons le mot, le zèle et la foi d'un apôtre. Ces dévouements-là ne sont pas rares dans la classe ouvrière, bien qu'un bout de ruban violet ou vert ne vienne jamais les distinguer. Pourtant, avec la meilleure volonté du monde, il est des U. P., dont la destinée a été compromise par le choix d'un nouveau secrétaire. Dans l'U. P., en effet, ce n'est pas la libre nature ouvrière qui s'épanouit ; l'U. P. est un peu la serre chaude où croît l'élite du prolétariat. Trop froids, peu expansifs, certains secrétaires n'ont pas su entretenir autour

d'eux l'atmosphère de vie indispensable aux plantes fragiles. D'autres, trop peu pratiques, ont poursuivi leur œuvre d'instruction universelle, d'éducation intégrale, avec la sérénité des chasseurs de chimères; ils n'ont pas été suivis; ils ont désespéré de leurs camarades, quand ceux-ci ont cinglé leur enthousiasme de ce cri d'amertume : « Que me font, à moi, vos théories sur l'origine du monde et vos visions de cités futures? Est-ce cela qui relève nos salaires? »

« Et c'est le secrétaire qui se trompait, il faut l'avouer, et non les adhérents : car ils avaient l'intuition de ce qui manquait.

« Oh! Cette question des programmes! Les Universités populaires ont souffert plus que toutes les autres associations de ce fait général, dans ces dernières années : le déclin de la conférence. Trop de gens en France savent causer et aiment à causer. Les occasions se sont multipliées, réunions politiques, électorales, coopératives et autres, et il est devenu bien difficile de s'en aller jouer aux boules au bois de Vincennes ou diner avec quelques amis, sans qu'un des assistants prononce une allocution : l'allocution a remplacé l'action. Nous avons été saturés de phrases. Il en est résulté une médiocrité générale, dont le public s'est bien vite lassé.

« Dans les Universités populaires s'est ajoutée cette autre cause de malaise : le manque d'adaptation des programmes au public. Les initiateurs du mouvement, il faut l'avouer, ont vu trop large. Il faut, pour recevoir une culture intellectuelle générale, une préparation également générale, une instruction primaire très solide, capable d'exciter la curiosité, et que la classe populaire n'a pas. Aujourd'hui une réaction s'est naturellement produite. Les sujets n'ayant pas un intérêt immédiat ont une tendance à s'éliminer d'eux-mêmes. Mais, d'autre part, le nombre des collaborateurs a diminué. Combien de secrétaires sont contraints d'accepter le conférencier qui se présente, trop heureux de n'avoir pas à courir les rues pour le trouver. Il résulte de là que la variété des programmes est restée la même. La sociologie succède à l'astronomie, et l'histoire des idées religieuses à celle de l'homme préhistorique. Il en résulte également qu'assez souvent le secrétaire ne connait pas d'avance le conférencier, et qu'il s'expose à des surprises désagréables, comme de se trouver en présence d'un clérical, d'un homme qui bégaie, ou pis encore! Que de conférenciers enfin ont été incapables de se mettre à la portée de leur public, d'entrer en communication avec lui, de gagner sa confiance, de susciter une discussion. On naît peut-être orateur, on ne s'improvise pas conférencier, ni surtout conférencier populaire.

« C'est un métier auquel il faut un long apprentissage. Il ne s'agit pas, en effet, de discourir, mais de causer simplement et de faire causer l'auditeur. Les petits jeunes gens qui songent à faire « de la politique plus tard » ou à devenir avocats, ont été une plaie pour les Universités populaires. »

M. Hubert n'est pas plus indulgent pour « les séances artistiques » et « les visites » aux Musées. Les programmes, l'inspiration, la direction des premières sont également blâmables : trop de Jehan Rictus ou de Bruant; trop peu de Racine et de Lamartine, de Molière et de Beaumarchais, de Sully-Prudhomme et de Verlaine. Quant aux visites de Musées, l'échec doit en être attribué soit à l'inaccoutumance traditionnelle, soit à l'indifférence générale où sont *tombées* les Universités populaires.

Voici la conclusion de M. René Hubert : « Résumons-nous. La situa-

tion est donc plutôt mauvaise. Mais les causes du mal, indifférence des partis politiques, apparition de l'élément libertaire, nombre trop grand des groupes, programmes mal constitués, conférenciers inaptes à se mettre à la portée de leur public, manque de sens critique dans le choix des œuvres qui remplissent les séances artistiques : les causes du mal, dis-je, sont apparentes. C'est une raison pour ne pas désespérer de l'avenir. Les Universités populaires ont été une des plus belles, des plus généreuses et des plus utiles créations de la propagande républicaine et socialiste. Trop de dévouements individuels s'y consacrent encore, pour qu'on ait à redouter un avortement complet.

« Peut-être la crise à laquelle nous assistons n'est qu'une transformation, et non une agonie. Mais alors il importe de déterminer quels remèdes il convient d'appliquer, et d'en user au plus vite. Ce qui s'impose, c'est une transformation, non pas tant dans l'organisation intérieure que dans la conception même des groupes et de leur action. Ce qui s'impose, c'est que les U. P. se placent résolument sur le terrain de classe, se séparent nettement des autres grandes œuvres d'enseignement populaire, et qu'elles se résolvent à n'être plus une « coopération des idées » entre bourgeois radicaux et prolétaires modérés, pour devenir vraiment l'œuvre éducatrice par laquelle se fera l'émancipation intellectuelle de la classe ouvrière organisée ».

L'Ecole des Sciences politiques et économiques de Londres

L'école des Sciences politiques et économiques de Londres, rattachée à l'Université de cette ville, a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1907-1908 le 7 octobre dernier.

Les cours y sont répartis en trois trimestres ou termes :

1° *Michaelmas Term* (trimestre d'hiver), du 7 octobre au 20 décembre 1907 ;

2° *Lent Term* (trimestre du carême), du 20 janvier au 3 avril 1908 ;

3° *Summer Term* (trimestre d'été), du 4 mai au 1er juillet 1908.

Voici, indiqués par sections, quelques-uns des principaux cours qui seront professés en 1907-1908 :

A. — Sciences économiques (Statistique comprise)

Principes de la science économique, comprenant l'*histoire des théories économiques*, par M. Cannon.

Organisation économique de Londres; étude de quelques-unes des questions industrielles relatives à la ville, par M. Lees Smith.

Théorie et applications de la Statistique, par M. Bowley.

B. — Sciences politiques et administration publique

Histoire des idées politiques, dans leurs rapports avec l'histoire de l'Europe et des Etats-Unis, par M. Dickinson.
La Constitution anglaise, par M. Lees Smith.
L'administration d'une grande ville : Manchester, par. M. Pennington.

C. — Histoire économique et politique (paléographie comprise)

Eléments de paléographie et de diplomatique (latine, française et anglaise) du VIIe au XVIIIe siècle, par M. Hall.
La situation économique des grandes puissances, par M. Knowles.
L'expansion européenne au XIXe *siècle*,, par M. Ashley.
L'empire britannique au XIXe *siècle*, par M. Ashley.

D. — Droit

Droit commercial, par MM. Wright et Manson.
Droit industriel, par M. Wright.
Droit constitutionnel et histoire du droit constitutionnel, par M. Holdsworth.
Droit international, par M. Oppenheim.

E. — Géographie

Géographie régionale, par M. Mackinder, directeur de l'Ecole.
Géographie économique, par M. Sargent.
Géographie historique : Le Facteur géographique dans l'histoire de l'Europe occidentale et centrale, par M. Mackender.

F. — Sociologie

Les races indigènes de l'empire britannique (ethnographie et archéologie), par M. Haddon.

G. — Commerce et industrie

L'organisation du commerce extérieur de l'Angleterre, par M Sargent.
L'histoire du commerce anglais pendant les trente dernières années, par M. Sargent.

Les sections H, J, K, L, M, sont respectivement intitulées : Comptabilité et affaires ; Banque ; assurances ; Transports ; Service des bibliothèques.

Des renseignements plus détaillés sont fournis par le *Calendar of the London School of Economics and Political Science*.

Correspondance

A Monsieur F. Buisson, président de la Commission d'enseignement,

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous signaler qu'un projet, tendant à la révision de la législation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, est actuellement pendant devant le Sénat, et que le rapport, confié à M. Emile Chautemps, vient d'être distribué.

Or, ce projet de loi est tout indiqué pour remédier à une lacune de notre législation, que M. le ministre de l'Instruction publique a reconnue devant notre Commission de l'enseignement, en discutant le projet de loi relatif aux établissements d'enseignement secondaire privé.

Actuellement, aucun texte législatif ne protège spécialement les établissements scolaires publics ou privés contre l'installation dans leur voisinage d'établissements dangereux, incommodes ou insalubres. Aussi voit-on à chaque instant des communes ou des particuliers, qui ont aménagé à grands frais des établissements scolaires, obligés de supporter des voisinages fâcheux, ou même parfois de déménager leurs établissements. Le Conseil d'Etat vient encore de rendre un arrêt contre la ville d'Annecy, et casser une décision du maire, qui refusait l'autorisation d'établir une forge dans le voisinage immédiat du lycée de cette ville. D'autres communes se sont trouvées dans l'obligation de déplacer des groupes scolaires entiers, par suite de la création d'industries nouvelles, non prévues aux tableaux des professions soumises à enquête.

Il est urgent que cette lacune de notre législation soit comblée, et que les abords des établissements scolaires publics ou privés soient garantis d'une manière absolue contre le voisinage des établissements qui peuvent nuire soit à l'hygiène, soit au travail ou au repos du personnel et des élèves. Il serait même nécessaire que cette protection s'étendît plus loin et que le règlement des abords d'une école, d'un collège ou d'un lycée ne se bornât pas à envisager les inconvénients purement matériels qui résultent de l'exercice de certaines industries ; mais que, dans la nomenclature des établissements qui ne pourront pas être établis, ou qui ne pourront l'être qu'à de certaines conditions aux abords immédiats des établissements scolaires, on fît une part à des préoccupations morales parfaitement légitimes de la part des maîtres et des pères de famille.

La santé matérielle et morale des nombreux enfants confiés à un établissement scolaire, quel qu'il soit, est de ces questions qui doivent passer au premier plan dans les préoccupations du législateur. Il n'est aucun voisinage qui réclame plus énergiquement le droit d'être protégé ; aucun intérêt industriel qui puisse passer avant cette question d'intérêt général.

Je vous demande donc, instamment, M. le président, de bien vouloir

attirer à nouveau sur ces points l'attention de M. le ministre de l'Instruction publique, celle des autres administrations compétentes et celle de l'honorable Commission du Sénat ; et de faire connaître à notre Commission d'enseignement les nouvelles mesures que l'on proposerait d'introduire dans la législation des établissements insalubres ou incommodes pour faire droit à ses légitimes préoccupations.

A. LEFAS,
Député d'Ille-et-Vilaine,
Membre de la Commission d'enseignement.

Les nouvelles langues internationales

Cet ouvrage (120 pages in-8°) contient l'analyse des projets de langues internationales parus depuis la publication de notre *Histoire de la Langue universelle* (1 vol. in-8° de 608 pages, Paris, Hachette, 1903), et de ceux qui, antérieurs à cette date, ne sont venus à notre connaissance que depuis lors. Rédigé sur le même plan et avec la même méthode que l' « Histoire », il en constitue la suite et le complément naturel. On y trouvera, à côté de projets anciens et curieux comme celui de Carpophorophilus (1734), première ébauche d'une langue *a posteriori*, et le Blaia Zimondal de Cesare Meriggi (1884), divers projets de réformes de l'Esperanto et de l'Idiom Neutral, le Perio de Talundberg (1904), le Tal de Hoessrich (1903), le Pankel de M. Wald (1906), l'Esquisse d'une grammaire par M. l'abbé V. Hély (1905), le Tutonish d'E. Molee (1902), l'Unniversal ou Panroman du Dr Molenaar (1903), le Latino sine flexione du Prof. G. Peano (1903), le Mundelingva de J. Hummler (1904), la Lingua internacional d'A. Zakrzewski (1905), le Mondlingvo de H. Trischen (1906), l'Eksslsioro et l'Ulla du Dr Fr. Greenwood (1906), le Parla de M. Spitzer (1907) et enfin le Novilatin du Dr E. Beermann (1907). Le livre se complète par un *Tableau synoptique des 20 principales langues a posteriori*, qui facilite leur comparaison et fait ressortir leur remarquable convergence.

Cet opuscule est indispensable à quiconque veut se mettre au courant de l'état présent de la question de la langue internationale, qui excite en tous pays un intérêt croissant, et qui est à la veille de recevoir une solution définitive par les soins du Comité de la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*, dont les auteurs sont les secrétaires.

Ce livre ne se trouve pas en librairie. Il est en vente chez M. Couturat, 7, rue Pierre Nicole, Paris Ve. Il suffit d'envoyer à cette adresse la somme de 2 fr. 50 (2 shillings, 2 marks) pour en recevoir franco un exemplaire. Si l'on veut que l'envoi soit recommandé (registered, eingeschrieben), ajouter 10 centimes pour la France, et 25 centimes (2 pence 1/2, 20 pfennig) pour les autres pays.

Les auteurs :

L. COUTURAT, Docteur ès lettres. — L. LEAU, Docteur ès sciences.

Prix Lucien Fouché : Concours archéologique

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1909, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant la Normandie.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1909. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 septembre 1907.

Le secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU 27 OCTOBRE 1907

La Société d'Enseignement supérieur s'est réunie, le dimanche 27 octobre 1907, à 9 heures 1/2 du matin, à l'Ecole des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

Présidence de M. A. Croiset, *président*, assisté de M. Larnaude, *secrétaire général*.

M. Caudel résume les discussions de la Société sur la question de l'enseignement technique (séances du 20 mai et du 17 juin 1906) et rappelle les conclusions qu'elle avait atteintes. L'Assemblée décide de différer la suite du débat sur cette question et la lecture du rapport de M. Louis Weil sur les trois ordres d'enseignement, pour aborder immédiatement l'étude de la réforme du baccalauréat.

Elle a posé la question, dans son ordre du jour, de la façon suivante :

« Maintien ou suppression du baccalauréat, considéré spécialement :

« *a*) Au point de vue de l'enseignement secondaire,

« *b*) Au point de vue des Universités : médecine, droit, lettres, scien-
« ces, pharmacie,

« *c*) Au point de vue des administrations de l'Etat ».

M. Picavet résume, dans les termes suivants, les discussions qui eurent lieu, sur le même sujet, dans les assemblées de la Société, en 1896 et en 1897 :

« La Société d'Enseignement supérieur a consacré plusieurs séances,
« en 1896, à l'examen des baccalauréats classiques.

« Voici les inconvénients qu'on signalait alors pour les candidats, pour
« leurs maîtres des lycées et pour les professeurs des Facultés :

« 1° Ceux-ci, surtout à Paris, sont empêchés par les examens de donner
« aux étudiants et à leurs recherches personnelles tout le temps qu'ils
« souhaiteraient ;

« 2° Les programmes sont si vastes que les professeurs des lycées
« sont obligés d'attribuer, dans l'enseignement, la première place à la
« préparation des examens ;

« 3° Le nombre des candidats croissant sans cesse, les examinateurs
« doivent juger, en fort peu de temps, des jeunes gens dont ils ignorent
« les aptitudes et le travail antérieur.

« Un questionnaire avait été rédigé par MM. Vélain, Hauvette, Bernès « et Picavet.

« La première question posée était la suivante :

« Faut-il maintenir, à la fin des études secondaires, un examen donnant « accès aux Ecoles d'enseignement supérieur, ou faut-il laisser à celles-ci « le soin d'examiner, chacune pour son compte, leurs futurs élèves (sup- « pression complète du baccalauréat) ?

« L'Assemblée se prononça pour le maintien d'un examen à la fin des « études secondaires.

« Puis elle se demanda si l'on maintiendrait le baccalauréat tel qu'il « existait. Elle refusa d'en faire un examen secondaire, par son jury « comme par son programme. Elle décida que les examens qui le con- « fèrent seraient laissés aux Facultés, mais qu'on pourrait y adjoindre « des professeurs de l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés, de « façon toutefois qu'ils n'interrogent pas leurs propres élèves.

« L'Assemblée s'occupa ensuite de l'organisation des programmes pour « les examens de rhétorique, philosophie et élémentaires, les seuls qui « existaient alors. Elle demanda que les examens de passage fussent « rendus plus efficaces. Enfin elle s'occupa du carnet scolaire. Le livret « portera, disait le rapport, les appréciations des professeurs, les places et « notes des compositions, les notes obtenues en fin d'année ou aux exa- « mens de passage, à partir de la quatrième, les prix, accessits ou men- « tions des palmarès du lycée et du concours général, des notes chiffrées « résumant, pour la rhétorique, la philosophie, les élémentaires, les « résultats des devoirs et des interrogations de l'année.

« L'Assemblée demandait que les élèves dont le carnet scolaire serait « excellent et jugé exact, après lecture des compositions écrites, fussent « dispensés des épreuves orales, qu'une importance plus grande fût attri- « buée au livret pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves, qu'il « pût compenser certaines notes de l'examen écrit ou oral.

« Le rapport fut envoyé le même jour au ministre, M. Rambaud.

« Bon nombre des propositions de la Société furent adoptées, notam- « ment en ce qui concernait le carnet scolaire. Sur la composition du « jury seulement, le ministre se refusait à réaliser les vœux de la « Société. Il proposait de former des jurys où siégeraient des agrégés de « l'enseignement secondaire, présidés par un membre de la Faculté des « lettres ou de la Faculté des sciences, la nomination des présidents et « des membres du jury étant réservée au ministre de l'Instruction « publique.

« La Société se réunit en janvier 1897 et se livra à un examen appro- « fondi des solutions données ou proposées par le Ministère. Elle main- « tint sa proposition : les examens qui confèrent le baccalauréat seront « laissées aux Facultés, mais décida que l'adjonction des membres de « l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés, devrait être obliga- « toire. »

M. Toutain résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enquête poursuivie par M. P. Crouzet, professeur au Collège Rollin, sur la question du baccalauréat, qui ont été développés plus au long dans la *Revue* du 15 septembre 1907.

« Le nouveau régime du baccalauréat donne-t-il de meilleurs résultats

« que l'ancien ? Les réponses ont été en majorité affirmatives, mais deux « critiques graves ont été faites : les nouveaux jurys sont trop incohé- « rents, le nouveau système d'études n'a pas apporté d'améliorations « très sensibles. Comment remédier à ces inconvénients ? Par une série « de réformes de détail portant sur le choix des sujets d'écrit et des « interrogations orales, sur le compte à tenir du livret scolaire, sur la « compétence des examinateurs.

« Sur le maintien du baccalauréat l'enquête a donné un résultat favo- « rable. A des points de vue très divers la majorité des correspondants « de M. Crouzet estime qu'il présente plus d'avantages que d'inconvé- « nients. Toutefois d'aucuns voudraient le voir supprimé. Mais par quoi « le remplacer ? Aucun courant d'idées très net ne s'est manifesté. Trois « systèmes, cependant, rallient un certain nombre de suffrages : celui « du livret scolaire annoté et précisé — celui du diplôme résultant auto- « matiquement des notes de la scolarité — celui de l'examen intérieur; « mais aucun de ces systèmes n'échappe à de graves objections.

« Enfin la suppression du baccalauréat poserait sous une forme très « grave le problème de l'enseignement libre et privé.

« De la conclusion de M Paul Crouzet nous détacherons les paragra- « phes 4 et 5, qui s'appliquent spécialement au baccalauréat et qui « demandent :

« *a*) Pour les meilleurs élèves des lycées et collèges, le baccalauréat de « droit, sans examen ;

« *b*) Des améliorations de détail au baccalauréat actuel, capables de « réaliser, pour tous les candidats, les meilleures conditions de justice « humaine. »

En ce qui touche particulièrement l'enseignement secondaire, M. H. Bernès développe les vues suivantes :

Lorsqu'on parle du maintien, de la suppression ou de la réforme du baccalauréat, il convient, tout d'abord, de limiter la question en écartant des arguments trop souvent invoqués : le baccalauréat est un examen de classes, il entretient les divisions sociales, il sert à préparer des fonctionnaires, etc., critiques qui s'adressent à l'enseignement secondaire, non au baccalauréat. Si on les néglige, comme on doit le faire, la question se réduit à ces termes : *Etant donné qu'il existe, en France, un enseignement secondaire, celui-ci doit-il aboutir, ou non, à un examen final public, hors des établissements d'instruction ?*

La nécessité d'une épreuve finale ressort pleinement du fait qu'on la retrouve dans tous les pays. Partout elle a les mêmes raisons d'être :

1° Elle donne une sanction publique aux années d'études antérieures et elle assure sur la marche de ces études et sur leur orientation un contrôle beaucoup plus efficace que n'importe quelle inspection ;

2° Elle stimule les efforts des élèves, le zèle des professeurs et l'attention des familles ;

3° Elle permet de contrôler les enseignements libres.

L'examen final est donc nécessaire. Doit-il rester public et extérieur aux établissements d'instruction ? Cela n'est pas moins évident. L'examen intérieur, laissé à la merci de l'établissement d'instruction, présenterait, en effet, trois inconvénients graves : il détruirait l'égalité des épreu-

ves entre les candidats ; il abaisserait le niveau des études ; il défendrait mal l'indépendance des examinateurs.

On sait que le principe récemment établi de l'autonomie financière des lycées incite déjà les proviseurs à se préoccuper avant tout de la perte ou du gain d'une unité scolaire. En leur livrant les épreuves de l'examen de sortie, on mettrait dans leurs mains un moyen nouveau et sans doute efficace d'attirer chez eux des élèves en rivalisant d'indulgence, dans l'appréciation du mérite des candidats, avec les établissements voisins. On peut penser aussi que, dans l'état actuel des mœurs publiques, la tendance générale à se soustraire à la loi commune en cherchant par tous les moyens son avantage personnel, susciterait autour des professeurs des intrigues et des suspicions qui compromettraient gravement leur indépendance et leur dignité.

Il faut observer encore : 1° qu'étant donné l'existence de l'enseignement libre, il paraît difficile de supprimer tout examen public, et que le prestige de l'examen public, maintenu pour les élèves de l'enseignement libre, attirerait sans doute ceux des établissements de l'Etat ;

2° Que là où l'examen intérieur existe, une tendance très vive se manifeste en faveur de l'épreuve publique. C'est ce que l'on voit dans l'enseignement des jeunes filles, pour lequel un congrès récent réclamait un examen final public.

L'Assemblée félicite M Bernès de la solidité et de la précision de son argumentation.

Sur l'observation de M. Larnaude, qu'il faudrait savoir si les Facultés des lettres sont disposées à garder la charge du baccalauréat, M. Toutain cite l'enquête de M. Crouzet : « Séparer encore le secondaire et le supé-
« rieur semble tout à fait contraire au principe, qui eut tant de fortune en
« ces derniers temps et qui reste le principe de l'avenir, au fameux *prin-*
« *cipe de l'union des trois ordres* ».

M. Bernès communique à l'Assemblée un vœu adopté par la Faculté des lettres de Bordeaux, en avril 1907, et ainsi conçu :

« Considérant,

« 1° En ce qui concerne les intérêts généraux du pays,

« Qu'il est indispensable qu'il y ait, à l'entrée des carrières libérales, un
« examen sérieux, témoignant d'une culture générale solide, s'appliquant
« également à tous les candidats, quelle que soit leur provenance, et
« fonctionnant avec toutes les garanties possibles de savoir, d'indépen-
« dance et d'impartialité ;

« 2° En ce qui concerne les intérêts spéciaux des Facultés,

« Qu'il importe de plus en plus que l'enseignement supérieur reste lar-
« gement et périodiquement en contact avec l'enseignement secondaire
« d'une part, avec le grand public de l'autre,

« La Faculté des lettres de Bordeaux émet le vœu :

« 1° Que l'organisation actuelle du baccalauréat soit maintenue dans
« son ensemble ;

« 2° Que pour les modifications de détail les Facultés soient au préa-
« lable consultées ».

Les Facultés des lettres de Nancy, de Toulouse et de Poitiers, à l'unanimité, et celle de Dijon (1), avaient, avant les vacances, admis ce vœu et

(1) Voir dans la *Revue* du 15 juillet 1907, la délibération du groupe bourguignon de la *Société d'Enseignement supérieur.*

rejeté un vœu de la Faculté de Lyon, tendant à retirer le nom de baccalauréat au certificat d'études secondaires, et à l'attribuer à un examen d'études supérieures. — La Faculté des sciences de Bordeaux s'est associée, le 10 mai, à ce vœu et l'a communiqué aux autres Facultés des sciences, dont plusieurs l'ont accueilli.

M. Croiset : Si le baccalauréat était supprimé les Facultés devraient organiser des examens d'immatriculation, pour les jeunes gens qui voudraient suivre leurs cours. Les Facultés des lettres et des sciences pourraient le faire sans peine, mais les Facultés de médecine et de droit et les écoles de pharmacie, faute de pouvoir recruter aisément dans leur corps professoral un jury d'examen, rencontreraient au contraire de très grandes difficultés, dont elles ne trouveraient sans doute la solution que dans l'organisation d'épreuves qui rappelleraient beaucoup le baccalauréat. Les administrations de l'Etat feraient de même. Au lieu du baccalauréat unique, ou à peu près unique d'aujourd'hui, on se trouverait en face d'une multitude d'examens de carrières. La préparation de ceux-ci deviendrait la préoccupation dominante de l'enseignement secondaire qui perdrait son caractère de culture générale. Or il est de première importance de maintenir à la fin des études secondaires un examen de clôture qui prouve que les enfants ont consacré leurs années d'études à l'acquisition de cette culture générale.

M. Larnaude appuie l'observation de M. Croiset. Il est d'avis que les Facultés de droit ne pourraient pas organiser facilement des examens d'immatriculation.

M. Boudhors conclut que, s'il est aisé de faire le procès du baccalauréat, il est moins facile de dire ce qui pourrait le remplacer. L'opinion publique voit mieux les imperfections du régime actuel que les faiblesses des systèmes qu'on prétend lui substituer. Il faudrait faire comprendre au grand public que ces systèmes (examens intérieurs, ou examens variés à l'entrée des diverses carrières) présentent des inconvénients énormes. L'enseignement secondaire a besoin d'un contrôle très effectif de la culture générale qu'il donne à ses élèves. Ce contrôle doit stimuler les études et non les faire dévier. Le système actuel des options a le grand défaut d'encourager, chez les élèves, la tendance au moindre effort.

M. Croiset est également d'avis que la division rigide des enseignements exerce une influence fâcheuse sur les études.

M. Lefas constate que le projet parlementaire de réforme du baccalauréat n'a pas fait de progrès et que la tendance qui se manifeste actuellement en faveur des épreuves publiques dans les examens des jeunes filles fait présager le maintien du même régime pour les garçons.

M. Croiset est convaincu qu'une étude attentive et pratique de la question conduira à une solution conforme aux vues de la Société. Le baccalauréat n'est pas un instrument parfait, mais il est difficile d'en imaginer un meilleur, et des corrections de détail peuvent encore le perfectionner.

M. Blondel se demande dans quelle mesure il convient d'encourager des options prématurées, qui peuvent entraver sérieusement la culture générale des enfants.

A l'observation de M. Lévy-Wogue, que le système allemand d'un examen intérieur, présidé par un fonctionnaire de l'Etat, semble pratique, M. Weil répond que ce système a donné lieu, en Allemagne, à de sévères critiques et M. Bernès objecte qu'il ferait mal respecter l'indépendance

des professeurs. Ceux-ci retrouveraient là, bien augmentées, les difficultés qu'ils éprouvent dans la délivrance du certificat terminal du premier cycle secondaire.

Après un échange de vues, entre divers membres de l'Assemblée, sur la faiblesse des examens de passage et la difficulté d'en relever le niveau, la Société adopte les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS

1° La Société d'enseignement supérieur repousse le remplacement du baccalauréat par un examen intérieur subi dans les établissements de l'enseignement secondaire ;

2° Elle repousse le remplacement du baccalauréat par un examen d'entrée dans les Facultés et Universités ;

3° Elle se prononce en faveur du maintien du baccalauréat comme examen intérieur et public, constatant les résultats de l'enseignement secondaire, et elle se réserve d'étudier les améliorations dont il est susceptible.

La prochaine séance est fixée au dimanche 17 novembre.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le Secrétaire-Trésorier,
A. CAUDEL.

Note de M. Henri Bernès

La question du baccalauréat doit être dégagée d'autres questions qu'on y mêle à tort. On lui reproche quelquefois de s'adresser à une catégorie privilégiée de jeunes gens, ou de les faire sortir trop tard du lycée, de les attirer, par la nature des études qu'il consacre, vers les carrières administratives aux dépens des carrières pratiques, etc. Il y aurait beaucoup à dire pour répondre à de tels reproches ; en tout cas, il est visible qu'ils portent sur l'organisation et les programmes des études secondaires, non sur l'examen qui en est la sanction

Quelles que soient les études secondaires actuelles ou celles qu'on pourrait leur substituer, leurs programmes, leur durée, leur clientèle, la question proprement dite du baccalauréat reste la même : faut-il, au terme de ces études, un examen qui en soit la sanction, et qui ouvre en même temps l'accès des études supérieures, et comment doit-il être organisé ?

Faut-il un examen final ? Dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement technique et professionnel qui se donne en dehors de l'Université, il n'est pas un cycle d'études qui n'ait dans un examen final, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme qui confère certains droits, sa sanction et son couronnement. On ne propose pas de supprimer les certificats d'études élémentaires, d'études primaires supérieures, les brevets, les examens de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement technique, tous examens solennels, publics, tous,

dans l'enseignement primaire et primaire supérieur, examens subis en dehors des écoles et devant des jurys spéciaux. Pourquoi donc, dans le seul enseignement secondaire, supprimerait-on l'examen correspondant ?

De cet examen, comme des autres, les raisons d'être sont évidentes. Il est une marque publique de l'importance que la société attache à un certain ordre d'études ; il est pour elle un moyen bien plus efficace que n'importe quelle inspection de les contrôler, de les maintenir à un certain niveau moyen et dans une certaine direction générale ; et cela non seulement dans les écoles publiques, mais dans les maisons d'enseignement libre, qui en subissent l'influence à tel point qu'elles ne prennent même pas, avec les méthodes et les programmes officiels, les libertés que ce serait leur rôle de prendre. Pour les études elles-mêmes, il est une sanction qui, les programmes d'examen étant ceux mêmes des études, agit sur les élèves, sur les familles, comme stimulant actif du travail quotidien de la classe ; il est un stimulant pour les maîtres eux-mêmes, le succès final de leurs élèves à l'examen étant en quelque sorte une sanction aussi de leurs propres efforts. Il est, pour les études secondaires, une garantie encore, une protection dans leur dessein et leur rôle essentiel d'être une éducation générale, par son exacte adaptation à la teneur et à l'esprit de leurs programmes, qui exclut toute pensée, à craindre dès qu'il aurait disparu, de plier ces programmes à la préparation de tel examen, de tel concours plus spécial.

Il est donc essentiel, socialement, pédagogiquement, de le conserver. Faut-il, maintenant, lui laisser son caractère d'examen extérieur, public, commun aux candidats de toute provenance, ou en faire, à l'allemande, pour les élèves au moins de l'Université, une épreuve subie à l'intérieur de chaque établissement, devant les professeurs de cet établissement, présidés par un délégué officiel aux pouvoirs plus ou moins étendus ?

Je n'examinerai pas la question de l'enseignement libre, qui complique, chez nous, le problème. Deux choses me paraissent évidentes : c'est qu'on ne peut donner aux établissements libres le droit de faire subir chez eux cet examen, même sous présidence officielle ; c'est aussi que la coexistence d'un examen privé dans les établissements de l'Etat, d'un examen public pour les autres, serait une cause permanente de conflits et de suspicions, et qu'imaginée peut être pour nuire à l'enseignement libre, elle tournerait sans doute finalement, vu les garanties supérieures et le prestige plus certain de l'examen public, au détriment de l'Université.

Cette question écartée, il me paraît hors de doute, comme à l'immense majorité de mes collègues — les enquêtes récentes, et les deux votes, à Pâques, du Congrès des professeurs de lycée et de celui des professeurs de collège en font foi — que le régime de l'examen intérieur enlèverait au baccalauréat la plupart de ses raisons d'être, qu'il en affaiblirait la valeur comme sanction des études, comme stimulant du travail, comme aiguillon des familles à l'encourager, comme moyen social de contrôler l'enseignement et de maintenir son niveau ; et qu'il aurait, en même temps, de fâcheuses et pénibles conséquences.

Que deviendront en effet le sérieux du contrôle exercé, l'unité de niveau des études, l'équité générale de l'examen, le jour où au lieu de s'établir dans chacune des grandes régions académiques soit sur l'ensem-

ble, soit tout au moins sur des groupes suffisamment nombreux de candidats présentés par tous les lycées, les collèges, les institutions libres, la comparaison s'établira dans chaque lycée, dans chaque collège, entre les quelques candidats, souvent moins de vingt, moins de dix, moins de cinq, deux ou un seul peut-être, que ce lycée ou ce collège fournira? Le jour où seul un président venu du dehors pour cet examen minuscule, incompétent sur une bonne partie de ses matières, ignorant du reste, lui aussi, de la valeur qu'ont ailleurs les élèves, sera là pour essayer — et avec quelle autorité? — de rectifier des jugements parfois dénaturés, outre l'étroitesse du point de vue local, par des partis pris d'indulgence ou de sévérité. Que deviendra encore cette valeur, cette justice de l'examen, et quels dangers ne menaceront pas aussi la liberté d'esprit, la dignité des examinateurs, le jour où le chef d'établissement, où les professeurs même, tous gravement intéressés, par le système actuel d'autonomie financière des lycées, au chiffre des recettes de la maison, pourront voir, ou se voir montrer, dans un peu de complaisance à l'examen, le moyen presque inoffensif d'attirer la clientèle et de grossir ces recettes? A quelles pressions, à quels soupçons, cette liberté, cette dignité ne seront elles pas en butte, quand tout ce qui actuellement déjà se développe autour de l'examen extérieur d'interventions indiscrètes et d'intrigues, trouvera dans l'examen local et intérieur la plénitude de son jeu? quand les futurs juges de l'écolier bien apparenté, bien protégé — et qui n'est pas protégé aujourd'hui? — pourront être toute l'année circonvenus à loisir, séduits, menacés, et resteront après leur décision sous le coup de toutes les rancunes auxquelles les mœurs publiques actuelles assurent tant de moyens de se satisfaire? et cela sans pouvoir compter sur la protection de leurs chefs, qui de toute façon resterait singulièrement insuffisante, qui aujourd'hui sait moins que jamais assurer aux fonctionnaires modestes cette indépendance qu'on vante volontiers chez eux, mais qu'on leur laisse le soin de défendre par leurs propres moyens.

Faut-il s'étonner si en présence de pareils dangers ceux même qui, dans le corps enseignant, sont peu enthousiastes du baccalauréat et n'y voient, à tort selon moi, qu'un « moindre mal », quand on leur offre à la place l'examen intérieur comme un cadeau flatteur pour leur amour-propre, répondent nettement : « Nous n'en voulons pas ». Un fait est bien propre, du reste, à les confirmer dans leurs conclusions. L'examen intérieur existe depuis vingt-cinq ans dans l'enseignement secondaire des jeunes filles. C'est sur la demande même d'une partie notable du corps enseignant qui en a fait l'expérience, qui a vu de près par quelles pressions il est faussé, par quels excès d'indulgence il compromet les études, combien peu, au moment où on réclame pour lui des sanctions légales, il offre à la société les garanties voulues de sérieux et d'équité, c'est sur la demande d'un grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles que le congrès professoral de Pâques a émis le vœu que cet examen devînt extérieur et public, que des juges étrangers aux divers établissements y fussent introduits, qu'on le rapprochât, en un mot, de ce qu'est le baccalauréat.

Note de M. Larnaude

M. Larnaude, secrétaire général, verrait de multiples inconvénients dans l'institution d'un examen spécial d'entrée aux Facultés de droit subi devant les professeurs de ces Facultés. Comme l'a très bien montré M. Croiset, ces examens d'entrée dans les diverses Facultés modifieraient et troubleraient très gravement les études secondaires qui devraient s'y adapter. On verrait sans doute des lycées préparant plus spécialement aux Facultés de droit, d'autres aux Facultés de médecine, des lettres ou des sciences ! Que deviendrait avec une organisation pareille la culture générale des futurs étudiants ?

Ce serait d'ailleurs, tout au moins, pour les études de droit et d'économie politique qui se font dans ces Facultés, une profonde erreur de croire qu'elles ont besoin d'une préparation spéciale. Rien ne serait plus funeste que la demi-instruction juridique ou économique qui sortirait de là. Le droit et l'économie politique ne peuvent être bien enseignés que par des hommes qui les possèdent à fond, et cet enseignement surtout ne peut s'adresser utilement qu'à des intelligences suffisamment mûres. Le droit et l'économie politique enseignés dans les écoles primaires ou les lycées, ce n'est ni du droit, ni de l'économie politique !

Nos étudiants ont cependant besoin, avant d'entreprendre leurs études, d'un viatique. En quoi doit-il consister ? Essentiellement dans cette culture générale qui est le fruit de bonnes études classiques, culture générale qui forme le jugement en ouvrant l'intelligence, qui apprend à classer ses idées, à composer, qui fait déjà entrevoir enfin l'esprit critique, la méthode, qualités maîtresses que développera l'étude approfondie des matières enseignées chez nous !

Mais cette culture générale, qui résulte des études classiques où se trouvent dosés plus ou moins exactement d'ailleurs les éléments qui doivent la constituer, est-ce donc à nous de la constater ? Non, car nous la constaterions fort mal. Nous serions de fort mauvais examinateurs, parce que nous sommes tous depuis plus ou moins longtemps, courbés sur un sillon spécial que nous creusions et approfondissons de notre mieux. Nous avons en un mot l'empreinte et la marque professionnelles.

Qu'on nous confie le soin, lorsque l'étudiant a suivi nos enseignements, de constater dans quelle mesure il en a profité, le soin de sélectionner, en quelque sorte, l'élite qui se destine aux grandes fonctions sociales du barreau, de la magistrature, de l'administration, nous n'y contredirons pas, quelque lourde que soit cette tâche ! Mais qu'on y ajoute celle qui revient si naturellement aux lycées et aux Facultés des lettres et des sciences, c'est ce que nous n'accepterons jamais, persuadés que dans l'enseignement comme ailleurs il faut, pour arriver à un bon résultat, le « right man in right place » !

Note de M. Boudhors

L'importance des explications présentées par M. le Président et par M. le Secrétaire général au sujet de l'examen d'immatriculation à l'en-

trée des Facultés, par M. Bernès au sujet de l'examen intérieur dans les lycées et collèges, n'a pu échapper à aucun des auditeurs. Et M. B. n'a pas la prétention d'y rien ajouter. Il désire simplement insister sur une conclusion qui a peut-être quelque intérêt : c'est que là en effet, sur les caractères et la nature des institutions qui seraient appelées à remplacer l'actuel baccalauréat, doit porter la discussion entre ses adversaires, d'une part et, de l'autre, ceux qui doivent se présenter, non comme les défenseurs du baccalauréat lui-même, mais simplement comme des esprits méthodiquement impartiaux, décidés à voir ce qu'on peut mettre à la place de ce qu'on voudrait démolir, et de le voir avant de démolir. La position défensive est une faiblesse et une erreur. Les adversaires du baccalauréat ont un avantage et une avance : ils attaquent. Et ils attaquent la réalité au nom d'un idéal, ce qui est au nom de ce qu'ils conçoivent, ce qui fonctionne au nom de ce qu'ils projettent. Il s'agit donc de vérifier cet idéal, de critiquer ces conceptions, de définir ces projets. Il s'agit, non pas de répondre aux éloquentes invectives ou aux spirituelles anecdotes auxquelles fournit matière une institution aussi imparfaite que toutes celles où s'ingénient les hommes, en justifiant, en niant ses faiblesses ; mais de considérer, de chercher, de dire, de montrer, si ce qu'on propose à la place serait plus juste, plus logique, plus efficace, plus significatif. C'est en ce sens que M. B. se permet de faire ressortir la valeur de l'argumentation présentée par MM. Croiset et Bernès, non pas seulement pour sa force intrinsèque, mais pour l'exemple frappant qu'elle fournit de la méthode que doivent apporter, dans cette discussion comme dans toutes les autres, des hommes de bonne foi, qu'aucune idée nouvelle n'effraie, mais qui n'acceptent rien aveuglément. Le baccalauréat est ce qu'il est : et c'est une question à étudier. Mais quand on veut le détruire, on veut aussi le remplacer. Voyons donc par quoi. Et s'il apparait que les solutions nouvelles, tout bien comparé et pesé, sont moins bonnes que l'organisme actuel, il pourra être admis que l'organisme actuel subsiste, tant qu'une solution meilleure manquera. Ce qui ne signifie nullement — au contraire — qu'on éprouve une admiration béate pour le baccalauréat. Plus, même, on le considère comme le régulateur et le stimulant des études secondaires, plus on devra se préoccuper de certains symptômes récents qui menacent d'en faire un dissolvant, un débilitant. Plus on est convaincu de la nécessité de maintenir — disons : de relever — par des moyens appropriés le niveau de ces études, plus on sera disposé à rechercher les améliorations qu'on peut apporter à un examen final, extérieur aux établissements d'instruction, soumis au contrôle public de l'opinion, commun à tous les élèves, et, par son lieu comme par ses conditions, égal pour tous les mérites égaux. Ainsi sera-t il évident que si on aboutit à le défendre, ce n'est pas par une partialité qui fausse la raison, mais, bien au contraire, par une conclusion libre de la raison impartiale.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Boutmy. — *Etudes politiques*. — Paris, A. Colin, 1907, 289 p.

« Vers la fin de sa vie, M. Boutmy avait conçu la pensée de réunir en un volume les deux études et les deux notices qui sont réimprimées ici. La mort l'a empêché de mener ce projet à bonne fin. Mais il avait eu le temps d'en préparer l'exécution, et les papiers qu'il a laissés ont permis de faire la publication telle qu'il l'avait désirée » (Avertissement de l'éditeur). Ce livre est donc moins une publication posthume que la dernière œuvre sortie de la plume de M. Boutmy. Il contient :

1° Une étude intitulée : *A propos de la souveraineté du peuple*, imprimée d'abord dans les *Annales des sciences politiques*, en 1904 ;

2° Un article critique, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et M. Jellinek*, article qui avait également paru, dès 1902, dans les *Annales des sciences politiques* ;

3° Un *portrait* d'A. Sorel, écrit en 1906 et dont ces mêmes *Annales* eurent encore la primeur ;

4° Enfin la *Notice* que M. Boutmy rédigea sur Bardoux, son prédécesseur à l'Académie des sciences morales, et qu'il lut devant cette compagnie dans les séances du 21 janvier et du 1er février 1902.

De ces quatre morceaux, les deux plus considérables sont l'étude consacrée à la *Souveraineté du peuple* et la *Notice* sur Bardoux. Pour être de moindre étendue, l'article critique consacré au livre de M. Jellinek sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et le *Portrait* d'A. Sorel ne sont ni moins importants ni moins remarquables. Ici et là se retrouvent également les caractères distinctifs de l'esprit et du talent de M. Boutmy. On y voit se dessiner nettement les tendances à la fois philosophiques et critiques qui dirigent toute son œuvre. L'étude sur la *Souveraineté du peuple* se présente sous la forme d'un dialogue entre plusieurs personnages simplement dénommés : le Philosophe, l'Erudit, le Psychologue, le Juriste, le Politique, l'Historien, l'Homme Pincé, Publicola, enfin l'auteur lui-même. Chacun de ces personnages traite, à son point de vue spécial, la question du suffrage universel. Chez tous on sent fort peu d'enthousiasme, fort peu de sympathie même pour ce mode d'expression de la souveraineté populaire : « pour ceux qui ne laissent point les mots obscurcir le fond des choses, dit en concluant M. Boutmy, on n'arrive au suffrage universel qu'en cherchant le moindre mal... » La discussion, instituée par l'auteur, est fort abstraite ; les faits concrets, mentionnés par les divers interlocuteurs, ne servent guère que de supports

à des controverses plus métaphysiques que vraiment historiques ou politiques. — M. Jellinek, professeur à l'Université d'Heidelberg, publia en 1902 un livre intitulé la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, livre qui a été traduit en français. Dans ce livre, l'auteur prétend que « la Déclaration des droits ne procède pas, comme on le croit généralement, du *Contrat Social*... Ses origines et ses modèles se trouvent dans les *Bills of Rights* qui précèdent les constitutions des Etats américains promulguées de 1776 à 1789 ». Ces *Bills* eux-mêmes « se rattachent, d'après M. Jellinek, par une filiation très authentique et très solidement prouvée, à la Réforme du XVIe siècle ». M. Boutmy s'inscrit en faux contre cette thèse ; il déclare que toutes les assertions de M. Jellinek lui semblent également contestables, et il s'efforce de prouver son opinion par une étude minutieuse des divers articles de la Déclaration française des droits. Voici sa conclusion : « Je ne crois pas que les idées d'un Luther aient pu, en franchissant un siècle, se retrouver dans les idées d'un Roger Williams, puis, en franchissant un autre siècle, se fixer dans les Déclarations de l'Amérique du Nord, d'où elles ont passé dans la Déclaration française, qui leur a donné un grand et solennel retentissement. Je crois que c'est tout le XVIIIe siècle, destructeur de toute tradition, créateur du droit naturel, qu'il faudrait appeler à signer de son nom ces conclusions pleines de sens et de vigueur ». — Le *Portrait* d'A. Sorel, dans sa concision vigoureuse (il comprend 30 pages à peine) est peut-être, des quatre morceaux qui composent ce volume, le mieux venu et le plus éloquent. A. Sorel y est étudié avec une très vive sympathie en tant qu'historien, écrivain, psychologue, patriote et professeur. « J'ai écrit ces lignes, dit en terminant M. Boutmy, avec l'émotion d'un cœur qui aurait voulu être plus libre de s'épancher, avec la préoccupation d'être juste qui hante toute conscience droite, avec le plaisir de pouvoir être sincère à l'égard du penseur, de l'écrivain et du patriote qui, se détachant et s'éloignant plus que moi du grand semeur d'idées et façonneur d'hommes qu'était Taine, nous a fait voir en pleine indépendance l'un des types achevés du grand historien ». — La *Notice* sur la vie et les travaux de M. Bardoux est fort intéressante ; mais il nous semble que M. Boutmy n'éprouvait pas pour son prédécesseur de l'Institut la sympathie, au sens profond du mot, la sympathie complète et absolue qui le liait si puissamment à Albert Sorel. S'il aime l'homme, s'il loue sans réticences le journaliste, l'orateur, le politique, il fait des réserves sur l'écrivain, à qui il refuse la maîtrise littéraire et « l'acuité particulière qui distingue l'esprit critique ».

J. Toutain.

A. Aulard. — *Paris sous le Consulat, recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris*, t. III. — Paris, 1906.

M. Aulard continue, dans la *Collection de Documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, collection patronnée par le Conseil municipal de Paris, la publication des pièces les plus intéressantes et les plus capables de faire connaître quel était l'esprit public à Paris pendant le Consulat. Le tome III de cette œuvre, intitulée *Paris sous le Consulat*, a paru en 1906. On sait comment le distingué professeur de la Sorbonne a groupé les documents. Ce sont, pour ainsi

dire, des éphémérides. Chaque jour y est représenté, sauf très rares exceptions, par un *Rapport de la Préfecture de police* et par quelques extraits des principaux journaux du temps. A partir du 23 septembre 1802, le Rapport quotidien de la Préfecture de police est doublé par un *Tableau de la situation de Paris*, émanant du ministère de la Justice. Le tome III commence avec le 1er floréal an X — 21 avril 1802 et finit avec le 27 germinal an XI — le 17 avril 1803. Cette période est celle qui suivit immédiatement la signature de la Paix d'Amiens et la mise en pratique du Concordat. Elle ne fut marquée par aucun événement capital; à l'intérieur comme à l'extérieur, elle fut relativement pacifique. Les *Rapports de la Préfecture de police* et les *Tableaux de la situation de Paris* permettent surtout de reconnaitre ce qui dans la vie parisienne préoccupait le plus le gouvernement de Bonaparte. Il n'est presque point de jour où, dans l'une et l'autre pièce, il ne soit question des Anglais de passage ou en résidence à Paris, des partis hostiles à Bonaparte, royalistes et exclusifs, des généraux dont les relations et les agissements sont surveillés, des prêtres, des étrangers, etc. L'état d'esprit et l'attitude des ouvriers sont fréquemment indiqués; ce qui se passe et ce qui se dit dans certains salons, le cours de la Bourse, les spectacles et les bals donnent lieu à des observations précises, parfois piquantes Les principaux journaux, dont M. Aulard cite des extraits sont : le *Journal des Débats,* la *Gazette de France,* le *Moniteur*, le *Publiciste,* le *Journal de Paris,* le *Citoyen français,* le *Journal des Défenseurs de la Patrie,* le *Journal des Bâtiments civils*. Les extraits, découpés par M. Aulard dans ces divers journaux, sont très variés et nous renseignent sur ce qui frappait de préférence l'opinion publique, depuis la haute politique jusqu'aux modes du jour, aux spectacles en faveur et aux fêtes les plus brillantes. L'un des extraits les plus curieux est une lettre écrite par Mme de Condorcet au *Publiciste* du 6 brumaire (29 octobre 1802) pour préciser les circonstances dans lesquelles Condorcet fut arrêté à Fontenay-aux-Roses.

Ce nouveau volume d'un recueil, très important pour l'histoire de la période révolutionnaire en France, mérite d'être accueilli avec la même faveur que les précédents. Il abonde en détails, peut-être un peu menus, mais vivants, variés et pittoresques. Il ne suffirait peut être pas à qui voudrait écrire une histoire générale de Paris sous le Consulat ; mais il fournit maints renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs.

J. T.

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par **J. Guillaume**, t. VI. — Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

M. J. Guillaume vient de publier le tome VI des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*. Ce tome contient les procès-verbaux de 117 séances, les dernières qu'ait tenues le Comité, du 26 mars au 26 octobre 1795 (6 germinal an III — 4 brumaire an IV). Il s'ouvre par une introduction substantielle, divisée en cinq parties : la première fait connaître le personnel du Comité, pendant la période à laquelle se rapportent les documents; on y relève les noms de Lalande, Daunou, M. J. Chénier, Lakanal, Fourcroy, Grégoire, etc. ; la

deuxième donne des renseignements sur la Commission exécutive de l'Instruction publique; la troisième résume l'œuvre du Comité en ce qui concerne l'élaboration et le vote du titre relatif à l'instruction publique dans la Constitution de l'an III, du décret sur les Ecoles de services publics, du décret sur l'organisation de l'instruction publique ; elle traite également de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, des Ecoles de santé, etc. ; la quatrième partie est consacrée aux autres affaires dont le Comité s'est occupé : cultes, fêtes, arts, bibliothèques, Conservatoire de musique, Conservatoire des arts et métiers, Muséum d'histoire naturelle, secours aux savants, artistes et gens de lettres ; la cinquième partie mentionne les documents utilisés dans ce volume. Cette introduction donne donc un tableau d'ensemble de l'activité déployée par le Comité d'instruction publique ; il en résulte que pendant ces derniers mois de la Convention, si agités, si confus à certains égards, le souci de tout ce qui touche à l'instruction et à l'éducation publiques fut des plus vifs parmi les thermidoriens. Si l'on calcule que du 26 mars au 26 octobre, il y eut 117 séances pour 215 jours, c'est-à-dire en moyenne plus d'une séance tous les deux jours, on se rendra compte de la tâche considérable que s'imposèrent les membres du Comité.

Parmi les rapports qui furent faits au nom du Comité et les décrets dont le vote fut préparé par lui, nous citerons : le décret sur l'Ecole des langues orientales vivantes (26 mars 1795) ; le décret sur les poids et mesures (7 avril 1795) ; le rapport de Daunou sur les récompenses à distribuer aux savants et aux artistes (15 avril 1795) ; les rapports, projet de décret, résumé de la discussion et décret sur l'exercice du culte à Paris et la liberté des cultes (31 mai 1795) ; le décret sur la collection des Antiques de la Bibliothèque nationale (2 juin 1795) ; le rapport de Grégoire sur l'établissement du Bureau des longitudes (22 juin 1795) ; une série de documents (rapport, projet de rapport et de décret, état comparatif, rectification) relatifs à la Bibliothèque nationale (26 juin 1795) ; le rapport de Villar sur le Collège de France (8 juillet 1795) ; le rapport de M. J. Chénier sur l'Institut national de musique (28 juillet 1795) et le décret organisant cet Institut sous le nom de Conservatoire de musique (3 août 1795); le rapport de Grégoire sur le cumul des traitements (31 août 1795) ; le rapport de Grégoire et le projet de décret sur les costumes des législateurs et des autres fonctionnaires publics (8 septembre 1795) ; le projet de décret sur les Ecoles de services publics, proposé par Fourcroy et adopté par la Convention le 22 octobre 1795 : le décret sur l'instruction publique présenté par Daunou et voté le 19 octobre, etc. En appendice, M. J. Guillaume a publié diverses pièces d'un vif intérêt, par exemple, les deux documents intitulés : *Situation des écoles primaires au printemps de l'an II* et *Etats des écoles primaires* (12 brumaire an III), et l'étude qui a pour titre : *Les manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'instruction publique*.

Tous les historiens de la Révolution, tous ceux qui ont à cœur de pouvoir juger, pièces en mains, l'œuvre de la Convention, sauront gré à M. J. Guillaume d'avoir entrepris et terminé la tâche considérable qu'il a assumée ; ils rendront hommage à son labeur, à la précision de sa méthode, à la clarté des introductions et des résumés qu'il a ajoutés aux documents eux-mêmes. Il sera désormais impossible à tout homme de bonne foi de ne pas admirer l'effort gigantesque fait par le Comité d'ins-

truction publique de la Convention pour doter la France d'institutions, d'établissements, d'écoles où l'instruction proprement dite et les arts devaient être répandus à profusion et hautement honorés. Les idées, soutenues par E. Despois dans son *Vandalisme révolutionnaire*, trouvent ici leur éclatante confirmation.

J. T.

F. Schrader et **L. Gallouédec**. — *Atlas classique de géographie ancienne et moderne*. — Paris, Hachette et Cie ; 334 cartes et cartons en couleurs, 66 notices, 147 figures, etc.

MM. Schrader et Gallouédec viennent de publier un *Atlas classique de géographie ancienne et moderne*, conforme aux nouveaux programmes officiels d'histoire et de géographie de l'enseignement secondaire. Cet Atlas est à la fois complet et clair. Professeurs et élèves y trouveront tous les renseignements nécessaires. Ils apprécieront surtout les très nombreux cartons et tableaux statistiques que les auteurs ont su fort habilement grouper autour des cartes principales. La dernière partie de l'Atlas, intitulée *Statistique graphique de géographie*, est tout particulièrement neuve et utile. Divisée en 8 parties, *Terre*, *Hommes*, *Etats*, *Populations*, *Produits du sol*, *Cultures et Finances*, *Communications*, *Marine et commerce*, elle contient, sous une forme à la fois précise et agréable, les données statistiques les plus importantes à connaître. La géographie physique, la géographie humaine, la géographie économique y sont représentées par de nombreux tableaux. L'Atlas est terminé par un *Index alphabétique* qui comprend tous les noms inscrits sur toutes les cartes et cartons.

J. T.

Pensées de Pascal. — Edition nouvelle par **Victor Giraud** (dans les *Chefs-d'œuvre de la Littérature religieuse*. — Paris, Bloud et Cie, 1907).

M. Victor Giraud, qui dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (août 1905) a si bien mis en lumière la modernité de Pascal, était vraiment qualifié pour nous donner des *Pensées* l'édition populaire que nous ne possédions pas encore. Ce n'est pas qu'elles aient manqué d'éditeurs depuis les solitaires de Port-Royal jusqu'à M. Giraud lui-même : ils se comptent presque par centaines. Mais les meilleures éditions et les plus importantes, celles de Faugère, d'Havet, de Molinier, de MM. Michaud et et Brunschwicg sont nécessairement, vu la matière, un peu difficiles et compliquées. Il s'agissait de rendre Pascal accessible à tous. Déjà Port-Royal avait allégé, mais il avait fâcheusement corrigé, retouché, souvent gâté. M. Giraud refait l'œuvre de Port-Royal, un peu dans la même pensée, mais avec une méthode heureusement bien différente. Il est un critique de 1907, qui a profité des travaux de ses devanciers, qui connaît le prix des textes, le respect des manuscrits, et qui se garderait bien de rien changer à son auteur. Il n'a rien changé, mais, lui aussi, il a choisi, c'est-à-dire élagué et raccourci ; et peut-être eût-il mieux fait de l'annoncer bravement sur la couverture de son livre Car le lecteur, mal prévenu, sera fort surpris de ne pas trouver dans ces *Pensées* de Pascal quelques-

unes des pages qu'il s'attend le plus à y rencontrer, celles sur les *Deux infinis*, ou bien celles sur le *Pari*, sans parler de l'admirable *Mystère de Jésus* qu'on a l'habitude d'y voir joint. S'il veut les lire, il lui faudra les chercher dans un autre livre édité par M. Giraud : *Opuscules choisis*, où elles voisinent avec l'*Entretien de Pascal avec M. de Saci*, la *Prière pour le bon usage des maladies*, etc... Pourquoi cette dislocation arbitraire des *Pensées* ? Simplement, je pense, parce que ce deuxième recueil (*Opuscules*) a été composé avant le premier (*Pensées*). Mais la raison n'est pas suffisante, et il eût assurément mieux valu, même au risque d'une redite, réintégrer dans les *Pensées* tout ce qui appartient aux *Pensées*. — Tel est, on peut le dire, à peu près le seul défaut de ce petit livre qui, à tant d'autres égards, paraît excellent. Le texte en a été établi sur les meilleures éditions et sur le manuscrit même ; l'ordre adopté est celui qui actuellement nous semble le meilleur et le moins présomptueux, celui de M. Brunschwicg. Le commentaire est court, mais significatif : il consiste en quelques remarques grammaticales, philologiques, littéraires, et surtout morales : à vrai dire c'est moins un commentaire que « quelques exemples des principaux types de réflexions que peuvent suggérer les *Pensées* à ceux qui les veulent prendre comme thème de méditation journalière. » En somme ce petit livre, une fois qu'il aura été complété, sera bien l'édition maniable et populaire que l'on souhaitait de posséder : il contient presque toute l'âme de Pascal. M. Giraud doit être remercié pour avoir réussi dans son entreprise : car son mérite n'est pas mince, s'il est vrai que pour faire un bon livre « populaire » comme celui-ci, il faut être encore un peu plus savant que pour écrire un livre « savant ».

PAUL MORILLOT.

I. G. et L. Rosenthal. — *Carpaccio* (les grands artistes). — Paris, Laurens, s. d.

II. Romain Rolland. — *Michel-Ange* (les maîtres de l'art). — Paris, librairie de l'art ancien et moderne, s. d.

III. Marcel Reymond. — *Michel-Ange* (les grands artistes). — Paris, Laurens, s. d.

IV. Louis Gillet. — *Raphaël* (les maîtres de l'art). — Paris, librairie de l'art ancien et moderne, s. d.

V. Octave Uzanne. — *Les deux Canaletto* (les grands artistes). — Paris, Laurens, s. d.

Dans les années 1906 et 1907 ont paru en France sur l'art italien toute une série de livres, dont aucun n'est insignifiant et qui sont tous des œuvres de vulgarisation scientifique. Les principaux sont ceux de MM. G, et L. Rosenthal, R. Rolland, M. Reymond, L. Gillet, Octave Uzanne.

I. Venise aux confins du XVIe siècle se refléta dans l'art harmonieux d'un peintre, Vittore Carpaccio. De sa vie on ignore presque tout, on ne peut que la reconstituer par imagination : il participa au faste et à la richesse de Venise ; au delà de Venise, il devina l'Orient. Ses prédécesseurs avaient imité Giotto et Mantegna : de ce dernier Carpaccio demeura le disciple ; puis vint par delà les monts l'influence du réalisme

allemand. Venise s'honora de l'art des Bellini. Carpaccio subit l'action d'un maître peu connu, Lazare Bastian Ses œuvres majeures sont conservées à Venise. G. et L. Rosenthal en ce livre respectueusement évocateur en donnent une exacte et vivante description. Signalons plus particulièrement le commentaire de la célèbre série de tableaux consacrés à la vie de Sainte Ursule, et la comparaison toute naturelle qu'ils instituent à ce sujet entre Carpaccio et Memling : elle est le prétexte de très ingénieuses considérations sur la différence des deux arts. « Carpaccio et Memling expriment dans des langages, qui ne sont pas sans parenté, des tempéraments, dont l'opposition est irréductible ».

Il serait d'ailleurs inexact de ne voir dans Carpaccio que l'auteur de la vie de Sainte Ursule. C'est une erreur dont se gardent les auteursde cette monographie : ils insistent sur la *légende de Saint Georges* à cause des admirations modernes qu'elle suscita chez des artistes comme Burne Jones ou Gustave Moreau. Enfin ils n'oublient point les « turqueries » de Carpaccio, encore qu'elles ne procèdent pas d'une vision personnelle de l'Orient.

Quelques pages de conclusion sur les caractéristiques du génie de Carpaccio, coloriste harmonieux et raffiné malgré les hardiesses de son pinceau, terminent ce livre intéressant, qui fait connaître un des plus significatifs parmi les maîtres vénitiens.

II. Nous nous excusons de signaler si tardivement aux lecteurs de la *Revue* le remarquable livre de M. Romain Rolland. Déjà le savant professeur avait consacré à Michel-Ange dans les *Cahiers de la quinzaine* une étude de moindre proportion. Il l'a reprise en la développant dans cette monographie des *Maîtres de l'art*, une des meilleures de la collection. « La vie de Michel Ange, déclare M. Romain Rolland en son introduction, est un des exemples les plus frappants de ce que peut sur son temps un grand homme ». Le livre tout entier, abstraction faite d'un chapitre de conclusion sur le génie de Michel Ange et son influence sur l'art italien, est la reconstitution documentée de la vie du maître, étroitement rattachée à l'histoire italienne, et dans laquelle s'insère l'analyse détaillée des œuvres principales. M. Romain Rolland a utilisé tout particulièrement les parties parues du livre de Thode, *Michel Angelo und das Ende der Renaissance* (Berlin, 1902-1903).

La première influence, qui se soit exercée sur Michel Ange, encore que, comme le note M. Romain Rolland, les imitations précises soient toujours rares chez lui à l'inverse de Raphaël, est celle de Ghirlandajo. Puis vinrent la protection de Laurent de Médicis, et les prédications de Savonarole, dont l'action sur Michel Ange fut d'ailleurs médiocre. Le carton de la *Guerre de Pise*, qui mit Michel Ange en concurrence avec Léonard de Vinci, par l'universelle imitation qu'il suscita révolutionna la peinture florentine et les ateliers artistiques. « Tous se guindèrent dès lors vers le même idéal ».

En 1505, Michel Ange est appelé à Rome par le pape Jules II : bientôt va commencer sa lutte avec Bramante. Ce que furent les rapports du pape et de Michel Ange, M. R. Rolland nous le raconte avec détails et précision. Jules II lui imposa le labeur énorme de la Sixtine. Délivré de la Sixtine, Michel Ange revint au grand projet de sculpture qu'il n'acheva jamais, le tombeau de Jules II : ce fut une des seules périodes

calmes et fécondes de sa vie. Bientôt Léon X allait le consacrer au service de sa propre maison. Pas plus qu'il ne finit le tombeau de Jules II, Michel Ange n'acheva la façade de San-Lorenzo. Clément VII gaspilla son génie, comme l'avait fait Léon X. Poussé par un grand désespoir, Michel Ange se laissa entraîner dans la Révolution florentine de 1527. Florence ayant capitulé, Michel Ange se mit à travailler au tombeau des Médicis. « Il ne sculpta point les Médicis : il sculpta sa douleur et sa rage ».

En 1534 il revint définitivement à Rome. Ce fut l'époque de sa passion pour Tommaso dei Cavalieri, et surtout pour Vittoria Colonna, qui surexcita son génie politique. A partir de 1536 il travailla au *Jugement dernier*. « Il y a, écrit M. R. Rolland, dans une telle œuvre une somme de colère, de vengeance et de haine qui suffoque ». Les dernières années de Michel Ange furent assombries d'interminables querelles avec les héritiers de Jules II. Il acheva le *Moïse*, et se consacra à Saint Pierre, malgré les violentes inimitiés de l'entourage du Pape. Les sculptures de cette époque sont toutes inachevées. Il mourut en 1564.

Dans le dernier chapitre de son livre, M. R. Rolland dégage la philosophie de l'art de Michel Ange. Sculpteur avant tout, « il regardait la nature comme une ennemie, dont l'âme humaine est prisonnière : il voulait s'en délivrer, il voulait en faire un instrument pour sa pensée... il ne voulait travailler que pour l'éternel et ne croyait pouvoir le faire avec des objets passagers. Il cherchait donc à donner à tout ce qu'il faisait un caractère de nécessité toute puissante ». Michel Ange et son génie disparus, l'abstraction et la froide raison dominèrent dans l'art. «Il affola l'art italien ». Peintres et sculpteurs l'imitèrent, ils vécurent de ses miettes. « Il faudra les Carraches, écrit M. R. Rolland avec hardiesse et justice, à la fin du siècle, sinon pour arracher l'art italien à une mort irrémédiable, du moins pour lui rendre, un air de dignité, une noblesse froide et recueillie, dont il se voilera pour mourir ».

Les conclusions sont toutes entières à citer : « Il serait fou de donner Michel Ange comme modèle aux jeunes artistes. Mais les grands hommes doivent-ils être des modèles pour l'art ? *Et n'est-ce pas là une des erreurs de l'enseignement académique* ? Ils sont des exemples d'énergie, des soleils de force et de beauté. Il faut se retremper un instant dans leur lumière, puis s'arracher à leur contemplation et agir ».

III. De proportions moindres que celui de M. Romain Rolland, le livre de M. Marcel Reymond est très systématique. Dans la vie de Michel Ange, il distingue plusieurs périodes. En ses années de jeunesse, Michel Ange imite l'antiquité et ne produit que des œuvres d'un faible caractère expressif. Vient ensuite l'époque des travaux de la Sixtine, c'est-à-dire d'un art tout empreint de la pensée chrétienne. M. Marcel Reymond est d'ailleurs assez sévère pour les peintures de la Sixtine : il trouve la conception générale confuse, se plaint de l'absence d'éléments décoratifs.

« Le règne de Léon X marque comme un temps d'arrêt dans la vie du maître ». M. Marcel Reymond porte sur le *Christ ressuscité* de la Mineure un jugement aussi défavorable que M. R. Rolland. Il écrit à propos de la sacristie de San Lorenzo : « En architecture, Michel Ange, grand par la pensée, est le plus souvent répréhensible dans les détails ; il traite toutes les parties de son architecture comme les membres de ses figures,

qu'il renforce et allonge démesurément sans raison, avec de grands gestes inutiles ».

Sous Clément VII, les tombes des Médicis « dirent toutes les douleurs de la patrie ». Quant au *Jugement dernier* « c'est la réponse que les Papes jettent à Luther. La figure qu'ils veulent évoquer... c'est le grand inquisiteur envoyant les hérétiques au bûcher ». Rien n'est plus contestable que cette interprétation. Il semble que l'œuvre de Michel Ange doive s'expliquer beaucoup plus par une évolution intérieure de son génie que par le contre coup des événements historiques dont il fut le contemporain. Contre Michel Ange, M. Reymond renouvelle les critiques de l'Arétin : « Comment pourrions-nous être sympathique à cette œuvre, lorsque nous voyons de quelle manière inconvenante il représente les Saints, le Christ, la Vierge Marie et les Anges? »

Le livre se termine par un parallèle de Léonard de Vinci, de Michel Ange, et de Raphaël. Pourquoi faut-il y lire cette phrase au moins inutile? « Il n'y a d'angélique en lui que quelques syllabes de son nom ».

M. Marcel Reymond, qui vient de nous donner un livre délicieux sur Verrocchio, et qui a étudié si dévotement la sculpture florentine du Quatrocento, est trop amoureux de cette époque pour ne point se montrer un peu sévère envers les successeurs de Donatello, même quand ils s'appellent Michel Ange.

IV. « Peut-être le jour n'est-il pas loin, où la démagogie croissante, la ruine des études classiques, le triomphe des appétits, feront perdre le sentiment de ce qu'on appelait les « belles humanités », et où le ventre parlera seul ». Les alarmes de M. Gillet peuvent paraître un peu prématurées, mais nous ne pouvons que nous en réjouir si elles l'ont incité à écrire son excellente monographie sur Raphaël, sa vie, et pourrait-on dire la philosophie de son œuvre.

Avant de défendre Raphaël contre ses modernes critiques, M. Gillet se propose de nous montrer la formation et l'évolution de son art. Il étudie d'abord sa jeunesse, signale après Morelli l'influence de son premier maître Timoteo Viti, analyse ses œuvres de début, y découvre déjà « un sens inné, unique, inouï de la beauté ». Puis vient son séjour à Pérouse, pendant lequel s'exerçent sur lui l'influence dominatrice du Pérugin, et celle moins impérieuse de Pinturicchio, encore que M. Gillet rejette délibérément la légende de la collaboration de Raphaël aux fresques de la *Libreria* de Sienne. Sur le célèbre *Sposalizio* de Milan, M. Gillet se range à l'avis de Berenson, qui y voit une œuvre originale, dont le tableau similaire de Caen ne serait qu'une faible imitation, attribuable au Spagna. A Florence, Raphaël, qui n'est encore qu'un débutant sans notoriété, refait son éducation artistique à l'école de Michel Ange et surtout de Léonard de Vinci. A cette heure difficile de sa vie, il est sauvé de l'abus de l'analyse florentine par ses amicales relations avec Fra Bartolommeo, qui lui enseigne « l'idéal bienfaisant d'un christianisme platonicien ». C'est alors que commence la série de ses Madones, éloquemment défendues contre les critiques faciles par M. Gillet. Peut être en revanche y a-t-il quelque sévérité dans ses appréciations sur la *Mise au tombeau* du palais Borghèse, où il veut voir réapparaître « la fatale tendance au rationalisme » du génie florentin.

C'est en 1509 que Raphaël appelé par Jules II se fixe à Rome, qu'il ne

quittera plus guère jusqu'à sa mort. C'est à Rome que se constituera définitivement et complètement l'art de Raphaël. « Bramante lui abrégea la peine d'épeler la leçon des ruines de Rome, et lui fit concevoir son art sous l'aspect de l'universel ». M. Gillet commente abondamment et ingénieusement les fresques des *Stanze* du Vatican Pour définir la *Dispute du Saint Sacrement* il trouve cette formule heureuse « le concert d'une même pensée dans les différents personnages d'une société religieuse ». Il insiste avec infiniment de justesse sur la *Chambre d'Héliodore*, cette page unique dans l'œuvre de Raphaël par l'audace de l'exécution et la richesse inaccoutumée du coloris. Dans la *Messe de Bolsène* il note l'influence discrète exercée sur Raphaël par Sébastien del Piombo. N'y a-t-il pas quelque témérité pourtant à vouloir retrouver par avance dans la *Délivrance de S. Pierre* « toute la poétique de Caravage et de Rembrandt », et à associer ainsi au nom de Raphaël deux maîtres si inégaux et surtout si dissemblables ?

A Jules II succède Léon X, auquel M. Gillet ne pardonne guère d'avoir par « son étourderie ruineuse » conduit l'Église « au plus grave désastre de son histoire ». Il gaspilla le génie de Raphaël, qui ne produisit plus qu'une seule peinture significative, la fresque de l'*Incendie*. C'est à l'expliquer et à la justifier que M Gillet consacre toute son ingéniosité. Il y voit un retour de Raphaël, en ses œuvres précédentes uniquement préoccupé de l'expression de la vie, vers la beauté : de ce point de vue il repousse toutes les critiques, qui ont été adressées à cette peinture célèbre mais discutée.

Les dernières productions de Raphaël sont également analysées avec exactitude et subtilité. Il n'est point exagéré d'affirmer, comme le fait M. Gillet, que sans certaines scènes des *Actes des Apôtres*, Poussin devenait impossible. M. Gillet sait d'ailleurs reconnaître la relative infériorité de certains tableaux trop vantés de Raphaël, achevés par ses élèves. Il n'en est que plus fort pour montrer en Raphaël portraitiste un coloriste consommé, ou pour vanter la beauté supérieure de la *Vierge de Dresde*.

En conclusion M. Gillet insiste avec quelque outrance, semble-t-il, sur la richesse du génie de Raphaël, dans lequel il voit « l'héritier non d'une ville ou d'une province, mais d'un peuple, à l'heure où ce peuple est lui-même le modèle d'une civilisation ». Voici comment il définit « la vraie forme de Raphaël », l'élément caractéristique et unique de son art : « ce n'est plus la nature, puisqu'elle est à peine consultée : et pourtant c'est le naturel. Ce n'est pas le vrai pur, toujours accidentel, particulier, évanescent : c'est la vraisemblance, qui est la vérité artistique des choses ».

Telle est la substance de ce livre, tendancieux certes par endroits, mais fort informé, et d'une pensée délicate, agréablement exprimée en une langue très ferme et très travaillée. Il serait regrettable que M. Gillet n'eût point eu l'occasion de l'écrire.

V. La bibliographie française et étrangère, relative aux deux Canaletto, Antonio Canal et Bernardo Bellotto, est très courte. Les notices biographiques contemporaines sont très brèves et peu nombreuses : aucun album ne réunit les gravures de leurs tableaux, dispersés dans tous les musées d'Europe, la Pinacothèque de Dresde étant la seule collection qui de l'un d'eux tout au moins, de Bernardo Bellotto, par le nombre et la

valeur des tableaux qu'elle possède, puisse donnée une idée suffisante. M. Uzanne a donc rendu aux lecteurs français un signalé service, en exposant avec une louable prudence critique ce que l'on sait de la vie voyageuse de ces peintres, dans les œuvres desquels revit la Venise fastueuse du XVIIIe siècle. A leurs noms sont associés ceux d'artistes talentueux, qui maintiennent la tradition glorieuse de la peinture italienne : Pannini dont Antonio Canal fut l'élève à Rome en 1719, Tiepolo son collaborateur et son ami, Guardi et Pietro Longhi, condisciples de Bellotto en l'atelier de son oncle. Sur la chronologie des œuvres des deux Canaletto M. Uzanne se montre très réservé et ne donne que quelques indications approximatives. Il met en lumière leur double talent de peintre et de graveur, ainsi que leurs rapports, qui furent ceux de maître à disciple, et qui rendent difficile pour certaines toiles l'attribution à l'oncle ou au neveu.

Somme toute, un livre modeste mais utile, et qui atteint pleinement le but que s'était proposé son auteur.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

John Ruskin. — *Les matins à Florence*, traduction de E. Nypels, annotations par E. Cammaerts, préface de Robert de la Sizeranne (ouvrage illustré d'une vue de Florence et de 11 planches hors texte). — Paris, Laurens, 1906.

Il semble que les quelques pages que M. de la Sizeranne a mises en tête de cette traduction française d'un ouvrage de Ruskin, auraient dû suffire à présenter le livre aux lecteurs. Depuis la publication des ouvrages de MM. de la Sizeranne, Bardoux et Brunhes, Ruskin n'est plus pour nous un inconnu. Plusieurs de ses écrits ont paru en français depuis quelques années, la *Bible d'Amiens*, les *Pierres de Venise*, etc. L'avant-propos de M. Cammaerts est un peu long et verbeux. On y voit fleurir des phrases de dissertation philosophique du genre de celles-ci : « Quelles expériences nous faudra-t-il encore faire pour comprendre que le mal dont nous mourons peut être guéri, sans que la vérité en souffre, et que toutes les conquêtes de la science ne nous ont pas plus éloignés de Dieu que la voile ou l'hélice d'un navire ne l'éloignent du ciel » ? Ce commentaire imprévu de Ruskin était bien inutile.

Ces réserves faites on ne peut que remercier M. Nypels de la traduction qu'il nous a donnée, et que M. Cammaerts a enrichie de précieuses notes historiques. Ce livre est un véritable guide de l'amateur d'art à Florence. Les erreurs d'attribution, que rectifie M. Cammaerts, ne lui font point perdre sa valeur (1), car Ruskin se préoccupe avant tout de donner à ses lecteurs le sens de l'art du moyen âge, de leur en faire comprendre la religieuse inspiration, et non point de leur retracer l'évolution historique de l'art italien. Sa première visite est pour Santa Croce, où il commente chaleureusement la peinture de Giotto et l'architecture d'Arnolfo del Cambio. De là il conduit les élèves d'Oxford, pour lesquels fut écrit son ouvrage, à Santa Maria Novella. Les fresques de Ghirlandajo l'enthousiasment moins que les œuvres de Giotto aux Offices, parce qu'elles s'éloi-

(1) Cf. RUSKIN, p. 171 : « Il est un mode de connaissance de la peinture qui appartient à l'auteur, un autre qui appartient à l'archéologue et au marchand de tableaux ».

gnent plus de sa conception personnelle de l'art. On retrouve dans ce chapitre ses habituelles et un peu scolastiques distinctions entre l'art actif et l'art contemplatif. Après un bref commentaire de tableaux de Botticelli, Ruskin s'arrête à nouveau devant l'histoire de S. François de Giotto à Santa Croce, et il cherche, suivant ses propres expressions, à « présenter cette œuvre comme Giotto la conçut ». Il y a là un essai de psychologie intéressant : les raisons pour lesquelles d'après Ruskin, Giotto n'a pas cherché d'effet de lumière, dans la fresque qui représente S. François, provoquant les mages du Soudan à passer avec lui à travers le feu, sont tout à fait ingénieuses.

Le quatrième matin de Florence s'intitule le « livre voûté ». C'est une première visite à la cathédrale, suivie d'une longue contemplation des fresques de la chapelle Espagnole à Santa Maria Novella, qui se poursuit dans le chapitre suivant. Ruskin y donne en s'appuyant sur les livres saints une originale interprétation de la représentation picturale des « Sept sciences terrestres », accompagnée de très curieuses remarques techniques.

Cette étude de la chapelle Espagnole est ensuite achevée rapidement par l'auteur, qui a hâte d'arriver à l'analyse des sculptures de son maître préféré Giotto au Campanile, et de dégager l'*enseignement* que peuvent en recevoir les modernes. Ses indications sont très précises et minutieuses : le livre se termine sur cette description. Les éditeurs y ont joint un index des œuvres mentionnées. Les planches hors texte, qui représentent des peintures et des sculptures étudiées par Ruskin, sont admirablement exécutées. Les *Matins de Florence* aident à comprendre certains côtés de l'art italien, bien saisis par Ruskin, dont aucune considération esthétique d'ailleurs n'est indifférente ou banale. C.-G. Picavet.

Ferdinand Brunot. — *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome II, le seizième siècle.* — Paris, Colin, 1906, xxxii-504 p., in-8°, 15 francs.

Le premier volume, que nous avons analysé ici-même, de cette *Histoire de la langue française* était consacré aux origines, à l'ancien français et au moyen français, jusqu'à la fin du xve siècle ; le second est consacré au xvie siècle seul ; et, si peut-être il y a là un manque de proportion sensible, nous ne nous en plaindrons pas, la nouvelle étude de M. Brunot étant en grande partie neuve et, d'un bout à l'autre fort intéressante.

Le plan en est ainsi résumé par l'auteur lui-même (p. 2) : « J'essaierai d'abord de montrer comment le français lutte avec le latin, et pénètre à sa place dans les différentes sciences. J'étudierai ensuite les tentatives des savants pour le fixer, en lui faisant une grammaire, — pour le simplifier en lui donnant une orthographe rationnelle, — pour l'enrichir en développant son vocabulaire. Je tâcherai enfin de démêler dans l'histoire intérieur de la langue ce qui paraît plus proprement appartenir à son évolution spontanée. » Il semble y avoir une lacune dans ces divisions : M. Brunot, qui a étudié *le français à l'étranger* jusqu'à la fin du xiiie siècle (livre II, chapitre IX du premier volume), n'a rien dit du rôle joué au dehors par notre langue pendant les trois siècles qui ont suivi. Il se réserve sans doute d'y revenir au moment le plus favorable, dans le volume consacré à la langue du xviie siècle.

La lutte entre le français et le latin est racontée d'une façon lumineuse. Justice est rendue à de hardis novateurs, comme Claude de Seyssel, Geoffroy Tory, Ambroise Paré, Peletier du Mans, et les arguments donnés par eux en faveur de la langue nationale sont relevés avec un grand soin. En revanche, le rôle de Calvin, souvent exagéré, est réduit à sa vraie mesure, et plus encore celui de du Bellay, l'auteur de ce manifeste confus et peu nouveau : *La deffence et illustration de la langue françoise*.

Les mêmes efforts heureux pour rendre justice à tous se remarquent dans le livre deuxième : *Tentatives des savants pour cultiver la langue :* on sort de cette lecture avec une admiration grandie pour ce savant et perspicace Meigret, que copiaient à l'envi Robert Estienne et Ramus ; on regrette que les projets hardis de Ronsard pour la simplification de l'orthographe aient été contrariés, par du Bellay sans doute, et finalement abandonnés, alors que la collaboration d'un admirable critique, tel que Meigret, et d'un glorieux poète, tel que Ronsard, pouvait, avant que l'imprimerie eût fait son œuvre conservatrice, débarrasser à jamais la langue de la cacographie dont elle n'a depuis cessé de souffrir.

Après ce que M. Brunot avait écrit, au tome premier, sur cette question de l'orthographe, on s'attendait bien que l'étude, plus décisive, du tome II offrirait un grand intérêt. Elle est excellente, en effet, et comprend même huit planches hors texte donnant des spécimens de quelques-uns des systèmes graphiques proposés. Dans la suite de l'ouvrage, M. Brunot n'a pas de peine à montrer combien les fâcheuses graphies adoptées ont gêné l'évolution phonétique de la langue et obscurci l'histoire de la prononciation française.

La longue étude sur *le Mouvement de la langue*, avec ses divisions méthodiques (*vocabulaire*, *phonétique*, *morphologie*, *syntaxe*), constitue peut-être moins une histoire qu'une grammaire historique du français du XVI[e] siècle. Nous ne pouvons songer à l'analyser ; mais deux choses y sont à signaler, qui contribuent surtout à la rendre précieuse : 1° le relevé constant et systématique des témoignages des grammairiens et auteurs de dictionnaires de rimes, tel que l'ont fourni le grand ouvrage de Thurot et les lectures de M. Brunot lui-même ; 2° l'indication, aussi précise que possible, de ce qu'ont soit d'archaïque, soit de nouveau, soit de caractéristique du temps où ils se produisent, les différents faits de langue enregistrés.

Relevons quelques menus détails :

P. 143-144, il est très vrai que « *l'homme est tué* et *la France est mal gouvernée* ne sont pas au même temps, quoique la forme verbale soit la même » ; mais la remarque, très ingénieuse, que fait M. Brunot après Meigret, résout-elle complètement la difficulté ? D'ordinaire, oui, « les temps passifs des verbes qui marquent une action à terme fixe, comme *tuer*, *payer*, ont le sens accompli et se rendraient à l'actif par le passé »; mais en est-il ainsi dans tous les cas, et ne peut-on pas dire, avec un sens présent : *Ce pays est tué par l'alcoolisme*, ou *souvent les bienfaits sont payés par des injures ?*

P. 184 et 185, M. Brunot range dans deux listes différentes les mots tout à fait « obsolètes » et les mots qui simplement devenaient de plus en plus rares ; or *aherdre* (s'attacher à) et *antan* figurent à la fois sur les deux listes.

P. 224, note 3, un vers du *Rabais du Caquet de Marot*, est faux : *Doibt pour humble en françoys*. Après *doibt* il faut rétablir *estre*, comme dans *R. H. L.*, I, 134.

P. 279, début, y a-t-il un *pronom* contracté avec la préposition *à* dans la phrase : *Au fait venger mettrait toute sa cure ?* — P. 398 fin, il n'y a pas d'article exprimé une fois, au lieu d'être répété, dans : *en façon et manière* ou *orra mes plaincts et lamentations*. — P. 432, si *rien* est positif, comment admettre la remarque suivante : « Ramus estime, ce qui est significatif, qu'il y a redondance de négations dans la phrase : *Vous ne m'en scauriez rien apprendre* » ? — P. 445, il n'y a pas d'interrogation indirecte dans *ou est celuy qui fuye son proufit* ?

P. 396 fin, il faut sans doute lire : « le sens est beaucoup mieux défini » (et non pas *moins*). — P. 440, milieu, lire : *Quand le dos escumeux des ondes empoullées S'enflent* (et non : *s'enfle* : accord avec le « génitif » déterminatif du sujet). — P. 464, milieu, lire : *La terre... cherchante un soupirail* (et non *cherchant* : accord du participe en genre comme en nombre). — P. 477, début, lire : « du tour par lequel l'ancien français marquait la dépendance sans préposition ». Etc.

EUGÈNE RIGAL.

Emile Haumant. — *Ivan Tourguenef, la vie et l'œuvre* (1 vol. in-18, librairie Colin).

Les romanciers ne rentrent guère dans le cadre de cette revue. Mais Tourguenev (je demande à M. Haumant la permission de garder mon orthographe) (1) ne fut pas seulement un conteur de romans, ce fut un grand artiste et parfois un penseur J'ai entendu dire à Taine que certaines pages du maître russe — qu'il ne pouvait lire dans l'original — lui semblaient aussi achevées que certaines idylles de Théocrite. Bien que Tourguenev eût étudié en Allemagne, il ne s'était pas laisser gâter le style par le jargon de la philosophie allemande dont certains de ses compatriotes ont été infestés ou plutôt infectés. Certains de nos littérateurs et non des moindres, Flaubert, Maupassant, Daudet, Zola nous ont dit en quelle estime ils tenaient l'œuvre du bon géant moscovite. MM. de Vogüé, Bourget, Ernest Dupuy ont écrit sur lui des pages définitives. Mais personne parmi nos compatriotes n'avait entrepris de nous donner un tableau complet de sa biographie, de ses idées et de son œuvre. Le livre de M. Haumant comble une lacune de notre littérature internationale. Il apprendra beaucoup même à ceux qui croyaient connaître Tourguenev pour avoir lu, au hasard des emprunts faits dans un cabinet de lecture, quelques-uns de ses principaux romans. Parmi celles de ses œuvres qu'il me paraît particulièrement intéressant de faire relire aujourd'hui, il en est une que j'ai bien souvent relue dans ces dernières années et où il a essayé de mettre en scène quelques types de révolutionnaires. C'est le roman intitulé : *Terres vierges*. Au moment où la Russie entreprend une nouvelle expérience du régime parlementaire une page des *Terres vierges* me revient à l'esprit. C'est le tableau d'un de ces entretiens

(1) J'ai dans ma correspondance un certain nombre de lettres de Tourguenev. Il signait Tourgueneff (avec deux ff suivant une habitude absurde de ses compatriotes) mais jamais Tourguenieff.



hyperencyclopédiques où de braves rêveurs — parfois bien dangereux, — dans la fumée des cigarettes et les vapeurs du samovar méditent de renouveler la face du monde.

« Comme les flocons de neige secoués par la tempête, les grands mots se heurtent et tourbillonnent dans l'atmosphère surchauffée de la salle à manger : progrès, gouvernement, littérature, question religieuse, question des tribunaux, classicisme, réalisme, communisme, nihilisme, international, clérical, libéral, capital ; administration, organisation, association et même crystallisation » !

Si le beau livre de M. Haumant contribue à faire lire celles des œuvres de Tourguenev qui ont été convenablement traduites en notre langue, l'auteur n'aura perdu ni son temps ni sa peine. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite et que l'Académie française a déjà consacré.

Louis Leger.

Gabriel Monod. — *Jules Michelet. Etudes sur sa vie et ses œuvres avec des fragments inédits*. — Paris, Hachette, 1905. In-16, 383 p.

Nous savions déjà combien Michelet a mis de sa vie dans son œuvre, mais nous ne le savions pas si précisément. Les fragments de journal intime que M. Monod met en œuvre avec autant de fidélité que d'exquise délicatesse achèvent de nous l'apprendre. Des méditations douloureuses qu'inspire à Michelet la mort de sa première femme, du « plaisir sombre » qu'il éprouve à « goûter si parfaitement la mort », jaillit son volume sur le xve siècle : « Passions de sensualité farouche, que je trouvais également et dans moi et dans mon sujet. Jamais mauvaise époque n'a été racontée dans une plus mauvaise agitation de l'esprit ». De sa pure amitié pour Mme Dumesnil sort la philosophie sereine, triomphe de la justice sur la grâce, qui s'écrira dans l'immortelle préface de la *Révolution* ; la mort de son père, la hideur de la sépulture chrétienne, y feront passer un souffle de colère vengeresse. L'idée première de *la Mer* est née au pied du lit de l'amie agonisante, et le germe du *Peuple* est semé dès 1831, lorsque, regardant sa fille jouer toute petite au bord de la mer infinie, il sent se creuser en lui « l'incommensurable abime que le christianisme éteint y a laissé ».

Il faudrait des pages pour noter ces pathétiques concordances. Le rythme haletant de son œuvre, c'est la palpitation même de ce cœur trop vibrant. Celui-là ne nous trompait pas quand il disait que ses livres étaient faits de sa chair et de son sang, et ses lecteurs communient vraiment avec lui, avec ses douleurs, ses accès de pessimisme qui sont comme un écho des tristesses d'Olympio (p. 89), avec ses joies aussi et ses espérances.

Ajoutons que ces morceaux de Michelet inédit sont du meilleur Michelet. Certains fragments sont de toute beauté. Dans ses notes de voyage, on admirera la puissance extraordinaire de ce regard, le même qui exerçait dans la salle de cours une action magnétique sur les auditeurs et qui, dans l'ombre des cathédrales, s'en va saisir sur le plus haut pilier la figure grimaçante ou angélique, en retient comme une plaque sensible les moindres détails, l'attitude, le vêtement ; on n'admirera pas moins la vigueur de cet être frêle qui le soir, sur le coin d'une table d'hôtel, trouve le temps de noircir, d'une écriture régulière et toujours lisible, des

pages et des pages aussi riches de minutieuses précisions que débordantes, étincelantes de poésie.

En des temps moins frivoles que le nôtre, moins fermés aux nobles émotions de l'esprit, la publication de M. Monod eût été un événement littéraire. Car on y sent passer ce que Renan eût appelé le frisson du divin. *Deus, ecce Deus* !...

HENRI HAUSER.

A. Barot. — *Grammaire générale de la langue italienne et abrégé de la grammaire italienne.* — Paris, 1906.

On dit couramment que l'italien s'apprend sans peine ; oui, s'il ne s'agit que d'une connaissance superficielle de la langue : une étude approfondie se heurte à chaque pas à de réelles difficultés. Toutes ces difficultés, M. Barot les a prévues et de toutes il a donné la solution dans sa *Grammaire générale* : toutes les particularités ont leur explication ; toutes les finesses sont dévoilées. Rien, absolument rien n'a été omis. Il y fallait beaucoup de science et surtout beaucoup de conscience et d'opiniâtreté. Personne jusqu'ici, ni en France, ni ailleurs, n'avait recueilli et coordonné tant de faits grammaticaux. Aussi cet ouvrage deviendra t-il le guide obligé de tous les érudits et le refuge de tout étudiant dans l'embarras. Pour être surpris de la multiplicité des règles qu'il contient, il faudrait ignorer que l'unité linguistique de l'Italie n'est pas faite et que, de Naples à Venise, en passant par Rome et Florence,il y a mille manières de parler et d'écrire. Autre mérite de l'ouvrage : traduit tel quel, dans n'importe quelle langue, il servira aux Anglais, aux Allemands, voire aux Italiens et partout fera autorité. L'abrégé, malgré son titre, est déjà très complet et plus que suffisant pour qui se borne à savoir parler et écrire couramment en italien.

DEVILLARD.

Paul Desjardins. — *La méthode des classiques français : Corneille, Poussin, Pascal.* — A. Colin, 1904.

Voilà déjà trois ans que ce livre a paru, mais un bon ouvrage est toujours d'actualité. Il y a donc intérêt et profit à lire cette étude, et à en parler. Je laisserai de côté, forcément, toute la partie relative à Poussin, pour cause d'incompétence. Un professeur d'histoire de l'art serait seul qualifié pour critiquer ce chapitre qui, du reste, m'a fort intéressé, quoique ou parce que profane. Je ne dirai rien non plus de la troisième partie, « les règles de l'honnête discussion selon Pascal », parce que la cause est encore en suspens, depuis la retentissante discussion entre MM. Mathieu, Abel Lefranc, et quelques autres. Il sera temps de revenir sur l'étude de M. Desjardins lorsque nous serons absolument certains que Pascal a été le faussaire dont parle M. Mathieu, ou au contraire qu'il n'a jamais rien eu à se reprocher dans les questions de priorité en matière de découverte scientifique.

Par contre les pages sur Corneille peuvent être jugées dès maintenant. Il est bien certain que M. Desjardins nous a dit sur ce sujet, pourtant bien étudié déjà, d'excellentes choses : je recommande, notamment à la page 5, quelques idées sur le style de Corneille, sur ses variantes, ses cor-

rections perpétuelles d'une édition à l'autre : voilà qui est tout à fait bon, car cela encourage le lecteur à reprendre son Corneille, à comparer entre elles les différentes étapes de sa pensée en marche vers la perfection.

Pour juger plus à fond la valeur de cette partie du livre, nous pouvons nous contenter de prendre un « témoin » : le chapitre sur *Polyeucte*. Il y a là de bien jolies choses, jolies, parce qu'elles sont justes au fond, et très joliment dites : ainsi les réflexions sur la conversion de Félix; à signaler encore tout un développement sur Pauline, vraiment exquis. Sans doute cette étude n'est pas complète, puisque, en d'étroites limites, M. Desjardins ne pouvait dire que l'essentiel. Je ne le chicanerai pas sur tel ou tel point du caractère de Polyeucte, qui me semble très important, quoique l'auteur n'en ait rien dit. J'indiquerai une lacune plus considérable, qui tient à un défaut de méthode : il s'agit de la documentation. Certes M. Desjardins connait à merveille les livres qui traitent de la question, mais j'ai été surpris de voir qu'il ne tirait aucun parti de la critique dramatique des journaux. Il est pourtant impossible d'étudier *Polyeucte* si l'on ne tient pas compte des articles de Sarcey dans *le Temps*; ou encore, on peut ne pas partager les idées de M. Faguet sur l'amour de Pauline pour Polyeucte, et pourtant il faut absolument faire état de ses feuilletons du *Journal des Débats*, même si l'on veut simplement les réfuter. L'historien littéraire ne peut plus se contenter des livres ou des articles de revue. Il faut qu'il saisisse au passage ces excellentes pages de critique que le journal sème à la volée tous les jours.

MAURICE SOURIAU.

Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets, éditées par **A. Gazier**, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907.

L'année 1907 aura été fertile en éditions de Pascal : rien ne démontre mieux la modernité des *Pensées*. M. Gazier s'est rencontré avec M. Giraud pour donner un Pascal, non pas tant à l'usage des travailleurs, littérateurs ou philosophes, qu'à celui du commun des lecteurs, de « ceux qui ouvrent un livre pour le plaisir de le lire, pour s'instruire et pour devenir meilleurs ». Dès lors, quel doit-être ce Pascal, parmi les nombreux exemplaires que nous possédons déjà de ses œuvres? Ce sera d'abord un Pascal complet et exact, celui qu'on est parvenu à rétablir depuis qu'on a étudié le précieux manuscrit. Mais dans quel ordre devra-t-il être présenté? Sera-ce l'ordre de Bossut, ou celui de Condorcet, ou celui de Havet, ou celui de M. Brunschwicg ? M. Gazier s'est décidé tout simplement pour celui de Port-Royal, et il a eu raison. Etant donné que nous ignorerons toujours l'ordre que Pascal aurait suivi, s'il avait achevé son œuvre, nous devons considérer comme le plus vraisemblable l'ordre adopté par ses amis, ses proches, ses parents, ceux qui étaient le plus près de sa personne, de sa pensée, et de son cœur, c'est-à-dire par MM. de Port-Royal, Etienne Périer, et Jacqueline Pascal. C'est donc l'édition de Port-Royal de 1670 que M. Gazier nous a donnée, avec ses XXXII titres, comprenant d'abord les pensées contre les incrédules et les pensées sur la religion, sur les Juifs, sur Jésus-Christ et l'Eglise (I-XX), puis les pensées sur l'homme (XXI-XXVI), les pensées sur les miracles, les pensées chrétiennes, les pensées morales et les considérations sur la mort (XXVII-XXX), enfin les

pensées diverses et la *Prière sur le bon usage des maladies*. Mais cette édition que les scrupules, les timidités, et parfois les ignorances de P. Royal avaient faite trop souvent inexacte et incomplète, M. Gazier l'a rectifiée et achevée d'après le texte authentique du manuscrit. Tout ce que P. Royal avait oublié ou rejeté, se retrouve à la fin de chaque chapitre dans un appendice. Nous avons donc à la fois le Pascal de Port-Royal, et tout Pascal. En tête l'éditeur a réimprimé la *Vie de M. Pascal, écrite par Mme Périer, sa sœur*, transcrite pour la première fois sur un texte plus exact, la fameuse *Préface* d'Etienne Périer, neveu de Pascal, et les très curieuses *Approbations de Nosseigneurs les prélats* dont les premiers éditeurs jugèrent prudent de se munir. A la fin du volume se trouvent joints les principaux opuscules de Pascal, notamment le *Mémorial*, l'*Entretien avec M. de Saci*, et les *Discours sur la condition des grands*. Enfin l'ouvrage se termine par une table analytique et par une table de concordance également précieuses. Quand j'aurai ajouté que le livre est précédé d'une *Introduction* historique tout à fait claire et complète, et illustré de très remarquables reproductions phototypiques (dont le cachet de Pascal en 1656, le portrait par Quesnel, et l'admirable masque mortuaire, dont l'original appartient à M. Gazier), j'en aurai dit plus qu'il n'en faut pour assurer les lecteurs de l'excellence de cet ouvrage, que seul M. Gazier pouvait achever en perfection, et qui manquait aussi bien aux fervents de Pascal qu'au grand public auquel il est destiné.

PAUL MORILLOT.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

L'Université de Paris (Revue mensuelle de l'Association générale des étudiants), mai 1907. — **Maurice Delort,** *Le professeur Poirier.* — Hommage ému à la mémoire du professeur prématurément enlevé par la mort : « Longtemps on attendra dans les larges couloirs sonores de l'Ecole de médecine l'apparition de sa silhouette alerte, avec sa face brune à cheveux trop tôt blanchis, à moustache ombrée de noir, où des yeux vifs brillaient qui disaient toute sa franchise, son courage et son cœur généreux ». — *Le Banquet de l'A.* (20 avril 1907). — Discours de M. Campinchi, président de l'A ; de M. Alfred Capus, président du banquet ; de M. André Lefèvre, président du Conseil municipal de Paris ; de M. Berthélemy, professeur à la Faculté de droit ; de M. Raphaël-Georges Lévy, professeur à l'Ecole des sciences politiques ; de Me Clunet, avocat de l'A. ; de M. Vachal, ancien président de l'A. — **H. Dodier,** *Congrès international des Etudiants* : Lille, 3, 4, 5 et 6 mai. — Arrivée des étudiants à Lille ; la nuit des congressistes. Le Congrès et l'Union générale. Moyen infaillible de constituer une majorité. Nouveau sens du mot *dissident.* L'A. au banquet. Promenade à Dunkerque. Conclusion.

La Révolution de 1848 (Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848), t. IV, nº 19 (mars-avril 1907). — Compte rendu de l'**Assemblée générale annuelle de la Société d'histoire de la Révolution de 1848** : Allocution de M. Levasseur, président de la société ; — rapport du secrétaire général, M. Georges Renard ; — rapport du trésorier, M. Camille Bloch ; — lectures : *Les dernières années de Michel Goudchaux,* par M. Raymond Lazard ; *L'Enseignement primaire et l'Eglise catholique vers 1851*, par M. A.-M. Gossez ; *Le système cellulaire au Mont-Saint-Michel sous la monarchie de Juillet* (d'après un document autographe d'Armand Barbès), par M. Jeanjean. — **Chambon**, *Inventaire des Papiers de Barthélemy Saint-Hilaire* conservés à la bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne : Appendice (Documents divers, proclamations, projets de décret, lettres, rapports, etc.). — **H. Monin**, *Les nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (signale seulement les acquisitions relatives à l'histoire de la Révolution de 1848).

Annales de l'Université de Grenoble, t. XIX, n° 2 (2e trimestre 1907). — **G. Flusin,** *Du rôle chimique de la membrane dans les phénomènes osmotiques.* — **Ch. Jacob,** *Etudes Paléontologiques et Stratigraphiques sur la partie moyenne des terrains crétacés dans les Alpes françaises et les régions voisines,* mémoire considérable de plus de 300 pages, accompagné de 14 figures et de 6 planches hors texte. Un tel travail ne supporte guère l'analyse Il suffit d'en signaler l'importance et la valeur.— **Charaux**, *Esprit et matière* ; *la philosophie au jardin du Luxembourg* (juillet 1849) : récit d'une conversation qui aurait eu lieu sur un banc du jardin du Luxembourg, en juillet 1849, entre Henri Perreyve, alors candidat au baccalauréat ès lettres, et Jean Baptiste Biot, « l'illustre savant, mathématicien, astronome, physicien, chimiste, professeur depuis près d'un demi-siècle à la Sorbonne et au Collège de France ». La conversation est naturellement philosophique, surtout morale. — Dr **Jacquemet,** *Sur l'intervention chirurgicale dans les affections chroniques non cancéreuses de l'estomac.*

Revue de philologie française et de littérature (4e trimestre 1906, tome XX et 1er trimestre 1907, tome XXI).

Les deux derniers fascicules de la *Revue de philologie française et de littérature* contiennent, outre les articles relatifs à certains patois ou dialectes (**L. Vignon** : *Les patois de la région lyonnaise* ; *le pronom régime de la troisième personne.* — **Emanuelli** : *Le parler populaire de l'île anglo-normande d'Aurigny* ; *vocabulaire*), une étude de syntaxe de M. Clédat (l'antérieur au futur) ; de curieuses étymologies de M. Sunroy (notamment celle du mot *blague*, et celle du mot *poule*, terme du jeu). La chronique est consacrée, comme de coutume, aux derniers épisodes de la campagne pour la réforme de l'orthographe (rapport de M. Brunot ; article de M. Berthelot).

Hochschul-Nachrichten

N° 198, mars 1907. — Prof. Dr. Fr. Dahl (Steglitz-Berlin). *La méthode d'enseignement de la zoologie à l'Université.* — Les cours et exercices de zoologie dans les Universités, ainsi que les ouvrages relatifs à cette science, visent jusqu'à présent en première ligne les études médicales et mettent surtout en relief l'anatomie, l'histologie et l'embryologie. Au point de vue médical, la prédominance de l'enseignement morphologique est justifiée, ainsi que la préférence accordée pour les recherches anatomiques et histologiques à certains vertébrés et pour les études embryologiques aux animaux inférieurs. Mais la biologie se trouve sacrifiée ; les maîtres eux-mêmes l'ignorent. Il est temps de lui faire sa part et tout d'abord de former, par la méthode indiquée par l'auteur, des maîtres connaissant à fond la faune du pays. — Prof. Alexandre Löffler (Vienne). *La réforme des études de droit en Autriche.* Le programme de 1893 a deux graves défauts : il fait une part insuffisante au droit politique et administratif et à l'économie politique, et il divise l'ensemble des études en deux

périodes, dont la première dure 4 semestres et est exclusivement consacrée à l'histoire du droit. Pendant toute cette période, l'étudiant est tenu strictement à l'écart de la vie actuelle ; par suite, l'histoire, qui n'a d'intérêt que parce qu'elle fait mieux comprendre le présent, ne saurait l'intéresser ; il l'apprend à contre-cœur, par un pur travail de mémoire. La deuxième période, de 4 semestres également, est trop courte pour la masse des études qui y est accumulée ; le travail de mémoire et de manuels continue et la réalité pratique est sacrifiée. La réforme doit consister à faire une place plus large à l'étude du droit moderne et surtout aux sciences politiques, en sacrifiant toute la partie historique qui n'est qu'une surcharge inutile pour la mémoire. — *Les Universités cantonales subventionnées par la Confédération* (Mémoire adressé par les directeurs cantonaux de l'Instruction au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale). L'article 27 de la Constitution prévoit trois modes de développement de l'enseignement supérieur: 1° fondation d'une Université fédérale ; 2° fondation d'autres établissements d'enseignement supérieur ; 3° subvention aux établissements existants. C'est à cette dernière solution que s'arrêtent, après la discussion des deux premières, les auteurs du mémoire. *Variétés.* — A signaler : *Les traitements des professeurs d'Université en Allemagne.* Le gouvernement prussien prépare des projets d'augmentation de traitement pour ses fonctionnaires. Les magistrats ont reçu des promesses précises, les professeurs de l'enseignement secondaire, grâce aux efforts de leurs associations, ont obtenu des augmentations et en obtiendront sans doute de nouvelles. Personne ne s'occupe des professeurs d'Université. Ils n'ont pourtant pas tous des traitements de 20.000 M., comme un professeur de droit à Berlin; dans les Universités de province on arrive à peine vers l'âge de 40 ans à 6.000 M. et au bout de 30 ans d'exercice à 7.000. Une augmentation d'un millier de marcs pour les traitements de début, qui n'atteignent pas toujours et ne dépassent guère 3.500 M., serait vivement à désirer. — *Les hautes études commerciales.* Le prof. Dr. W. Kahler, d'Aix-la-Chapelle, prend la défense des hautes écoles de commerce contre le rapport de la Chambre de commerce de Hambourg (*V. ci-dessus*). — A signaler : *Les études médicales en France* (projets de réforme qui sont à l'ordre du jour) ; *Echanges de professeurs* (L'Université de Paris a demandé des conférences sur « les problèmes pédagogiques de notre temps » à plusieurs professeurs étrangers, entre autres à MM. les prof. Münch, de Berlin, Sadler, de Manchester). — *Photographie.* Un spécialiste de la photographie va entrer à la Rédaction des « H. N... » et commencera sa collaboration par une série d'articles sur *La photographie au service de la science.*

Ch. Sigwalt.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

RÉFLEXIONS

SUR

LE BUT ET LA MÉTHODE DE L'HISTOIRE (1)

Messieurs,

Lorsqu'au mois de mai dernier je suis venu m'asseoir à cette place pour la première fois, l'intérêt pressant de ceux d'entre vous qui se préparaient aux redoutables épreuves de l'agrégation m'obligea de prendre presque sans préambule la suite d'un cours brusquement interrompu par la mort. Je n'eus que le temps de vous exprimer la profonde émotion que j'éprouvais en pensant à celui qui n'était plus et dont je sentais l'image près de moi. Je ne pus que me recueillir un instant pour vous montrer tout ce que la Sorbonne et la science française ont perdu en Paul Guiraud. Je ne songeai qu'à rappeler cette admirable lucidité d'intelligence qui lui faisait en toute question projeter une éclatante lumière sur le point essentiel ; cette critique impeccable qui avait passé dans sa conscience et constituait sa personnalité morale; cette parole brève et incisive dans la discussion, sévère dans la poursuite de l'erreur, mais joyeusement

(1) Leçon d'ouverture du cours d'histoire grecque faite à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, le 12 novembre 1907.

sympathique à qui lui apportait une vérité; enfin ces beaux travaux qui faisaient de lui, dans les études d'histoire ancienne, non seulement l'élève préféré, mais le vrai successeur de Fustel de Coulanges, et surtout ce chef-d'œuvre, la *Propriété foncière en Grèce*, dont la continuation, vigoureusement entreprise, eût été certainement un chef-d'œuvre nouveau.

Maintenant que nous avons une année entière devant nous et que le temps écoulé nous laisse une plus grande liberté d'esprit, je veux avant tout adresser l'hommage de mes remerciements aux chefs dont la bienveillance active m'a fait entrer dans cette maison, au directeur de l'Enseignement supérieur et au recteur de l'Université de Paris, ainsi qu'aux maîtres éminents qui m'ont accordé leur patronage et m'ont appelé auprès d'eux, particulièrement au doyen de la Faculté des Lettres et au directeur de l'Ecole Normale.

Et, puisqu'ils ont cru qu'il pouvait y avoir quelque profit à tirer de mon enseignement, il faut bien que je vous fasse connaître de quelle façon je le comprendrai. Il me semble utile de vous dire et vous êtes en droit de me demander quelle conception de l'histoire j'apporterai dans ces leçons. Toutes les idées ont accès à la Sorbonne, pourvu qu'elles se fondent sur la raison seule et se soumettent d'avance à la discussion. Je vous dois de définir les miennes.

*
* *

Les historiens d'aujourd'hui, vous le savez, ne cherchent pas du tout à vous persuader que leur méthode soit d'une application aisée. Vous n'avez qu'à lire certaine *Introduction*, fruit d'une longue expérience, pour y voir exposées, cataloguées, analysées et démontrées avec une infaillible sûreté de critique les lois mêmes de la critique. Vous trouverez là un tableau quelque peu effrayant, mais fort exact, des difficultés dont est hérissée la voie des recherches historiques. Si jamais l'envie vous prenait de vous lancer à la légère dans des travaux qui ne souffrent ni la témérité de la négligence, ni la paresse ou la malhonnêteté de l'idée préconçue, il faudrait, pour raffermir votre conscience en déroute, vous astreindre de vous-mêmes à méditer sur quelques-unes de ces pages : il suffirait de choisir celles où sont énumérées les connaissances indispensables à l'historien, et décrites les opérations complexes, les détours et les stratagèmes que nécessite la chasse à la vérité dans les sombres halliers des siècles. Mais je n'insiste pas pour le moment sur les règles de la méthode

proprement historique : elles reviennent, en somme, toutes à ce précepte double, ne rien tirer des documents qui ne s'y trouve en réalité, en tirer tout ce qui s'y trouve explicitement ou implicitement.

Une autre question me préoccupe. Quand on parcourt un livre consacré uniquement à la méthode, dès l'abord on se sent pris d'une inquiétude vague, qui se précise peu à peu et, de chapitre en chapitre, peut aller jusqu'à l'angoisse. Et voici la question qu'on se pose infailliblement. S'il faut à l'historien tant de qualités diverses, s'il doit avoir continuellement des scrupules qu'il soit presque impossible de satisfaire, quelle est donc l'utilité de la tâche qu'il s'impose ? Quel idéal doit donc luire aux yeux de ceux qui consacrent leur vie à un labeur aussi pénible ? Y a-t-il proportion entre l'énormité certaine de l'effort et l'importance douteuse du résultat ? Ah ! l'on a beau m'avertir qu'on m'entretiendra seulement de la méthode, qu'on rejette sans pitié cette chose, justement condamnée, qui se faisait appeler philosophie de l'histoire. Il ne se peut cependant pas qu'à la fin on ne me dise à quoi sert la lourde et si délicate machine dont on me fait examiner tous les rouages et tous les ressorts.

Sans doute, il n'y a pas et il n'y aura pas de longtemps à demander à l'histoire des règles pratiques pour le gouvernement des hommes. Sous sa forme la plus rudimentaire, elle a pendant des siècles fourni un répertoire commode aux peuples et aux individus déterminés à invoquer en tout le *mos majorum*. Nous n'en sommes plus là. Le passé dans les sociétés humaines constitue pour une si grande part l'essence du présent, qu'il agit bien assez sur toutes les résolutions à prendre, sur toutes les institutions à réformer, sans qu'on le fasse toujours intervenir d'une façon voulue et réfléchie, de gré ou de force : l'arbre n'a pas besoin, pour pousser, d'abaisser ses branches vers les racines où il puise la sève. A défaut d'exemples à imiter, cherchera-t-on dans l'histoire des renseignements à consulter et des leçons à méditer ? Illusion moins sénile que l'autre, mais bien décevante encore ! Aurons-nous jamais, sur telle ou telle série d'événements engloutis dans le passé, des lumières suffisantes pour éclairer le présent ? En tous cas, les choses humaines sont tellement enchevêtrées les unes dans les autres, chacun des éléments politiques ou sociaux qu'on isole pour l'étude est, dans la vie réelle, si fortement solidaire du reste, qu'en l'état actuel des sciences historiques la comparaison de notre époque avec une époque disparue ne peut guère fournir à un raisonnement des prémisses solides et péremptoires. On se contentera de fuyantes analogies, pour peu qu'elles soient favorables à la cause qu'on soutient ; on trouvera toujours dans la distinction des temps et des milieux des raisons

suffisantes pour rejeter un argument désagréable. Pour tous ces motifs et bien d'autres, l'histoire doit renoncer à l'ambition d'être la maîtresse de la politique : elle n'en sait pas assez elle-même, pour faire une éducation aussi difficile que celle-là.

Faut-il donc réduire le rôle de l'histoire à celui d'une simple discipline ? Doit-elle se borner à être un instrument de culture intellectuelle ? Il est certain qu'il n'en existe pas de plus efficace pour guérir les hommes de la crédulité, pour montrer que la crainte des transformations est un sentiment à la fois déraisonnable et vain, par conséquent dangereux, pour apprendre à discerner les différences réelles dans les similitudes trompeuses, comme aussi l'identité profonde des phénomènes les plus divers en apparence. Ennemie des préjugés, l'histoire a sa place marquée dans toute bonne hygiène de l'esprit. Bien mieux, en nous faisant assister de près à la lutte sans cesse renaissante du droit contre la force et la ruse, de la servitude et de la misère contre l'oppression et la rapacité, elle nous fait mieux comprendre comment les passions individuelles se condensent en fatalités sociales. Or, celui qui connaît le jeu et les méfaits des passions n'en est pas débarrassé sans doute, mais est tout de même plus près de s'en purger, plus apte à se mettre en état de scepticisme, ce qui est déjà un progrès, ou, ce qui vaut mieux, en état de sympathie. L'histoire est donc merveilleusement propre à exorciser une multitude d'esprits malins. En ce sens, elle est, comme la tragédie selon Aristote, une purification, une « katharsis ». Et c'est tout ? Oui, bien des historiens aujourd'hui admettent que c'est tout.

Eh bien ! il faut avoir le courage de l'avouer : si l'histoire ne devait avoir qu'une vertu éducative, elle ne vaudrait pas toute la peine qu'elle donne. On ne veut pas que l'histoire soit un genre littéraire, c'est-à-dire un art, et je n'y vois aucun inconvénient ; mais on ne veut pas non plus qu'elle soit une science ; et qu'est-ce qu'on en fait ? Un je ne sais quoi d'informe et d'innommable. Que la grande dame des temps jadis renonce à ses belles manières, rien de mieux ; mais il y aurait encore moyen de lui assurer une situation sortable, et on la ravale à une position infime : on la condamne à devenir l'humble servante de la pédagogie. Mais remarquez qu'en lui infligeant cette flétrissure, on va jusqu'à une espèce de contradiction. Car, d'une part on reconnaît le vice radical de l'histoire telle qu'elle était comprise jusqu'à notre époque, de l'histoire édifiante et moralisatrice, dont les récits étaient des sermons à peine dissimulés qui faisait du bon Rollin un Berquin universitaire et dont la quintessence a laissé son parfum vieillot à chaque page du *De viris*. D'au-

tre part, on proclame que le principal mérite de l'histoire est de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes gens, mettons encore des grandes personnes qui sentent le besoin d'augmenter ou de contrôler leur acquis en aérant leur intelligence. Oh ! je sais bien que l'idéal de l'éducation a changé, qu'on demande à l'histoire de contribuer au développement de la raison et de fortifier l'amour de la vérité. Je vois bien encore que l'histoire à l'ancienne mode était un peu arrangée en vue de l'effet à produire, tandis qu'on laisse aujourd'hui la vérité, quelle qu'elle soit, agir d'elle-même. N'empêche que, si l'histoire vaut surtout comme moyen de perfectionnement intellectuel et moral, elle dépendra toujours du but variable que les générations successives assigneront à l'éducation. Certes, je n'entends pas dire de mal de la pédagogie. Mais, s'il est légitime qu'il se constitue une science de l'enseignement et de l'éducation, elle a le droit d'accommoder à ses fins tout ce qui est susceptible d'être enseigné, de donner sa forme à tous les résultats acquis, mais non pas d'imposer sa forme et ses fins propres à tout ce qui est matière de recherches. L'histoire rentre dans la pédagogie comme toutes les autres disciplines ; elle ne s'y absorbe pas. Elle sert à cela ; mais elle ne doit pas se proposer cela comme objet exclusif ou suprême. Sinon; elle courrait les plus grands dangers. On aurait vite fait d'observer qu'elle ne saurait apprendre la liberté d'esprit, si elle commence par s'asservir. Et l'on s'apercevrait que c'est une cure bien fatigante, dont les bienfaits ne compensent peut-être pas pour tout le monde les ennuis. A vrai dire, s'il nous faut seulement de la gymnastique intellectuelle, faisons tout de suite de la métaphysique : au moins, c'est plus amusant, et c'est grandiose.

Soit, dira-t-on, l'histoire n'a besoin de convenir à aucune application, ni politique ni pédagogique. Elle se suffit à elle-même ; elle trouve en elle-même sa raison d'être et sa récompense. Et, en effet, depuis qu'on a renoncé définitivement à écrire l'histoire à la manière des anciens, beaucoup d'historiens ont pris cette attitude, de rechercher la vérité sur les choses humaines par pur amour de la vérité. Pourquoi, cependant, ne pousse-t-on pas la théorie jusqu'à ses dernières conséquences ? Pourquoi les plus déterminés de ses partisans refuseraient-ils de reconnaître une valeur égale à des conclusions également vraies, mais qui porteraient sur des questions inégalement importantes ? Pourquoi n'ose-t-on pas préférer une monographie sur un sujet infiniment petit, où il est aisé d'atteindre à la vérité absolue, à une belle œuvre d'ensemble, où la vérité ne saurait être qu'approximative ? Qui soutiendrait, même sans tenir aucun compte du talent littéraire, que l'auteur de la *Cité antique* répond

moins pleinement à la définition de l'historien que ne le ferait demain le premier venu en fixant avec certitude l'emplacement d'Uxellodunum ? C'est donc, qu'on le veuille ou non, qu'on fait entrer autre chose encore dans l'appréciation d'un travail historique que la passion de la vérité abstraite. Puisque la vérité est la réalité transposée dans l'ordre de la pensée et que toutes les réalités sont réelles au même titre, ce n'est pas au nom de la seule vérité que peut s'établir une hiérarchie des sujets. Un instinct nous avertit qu'il y a des vérités fécondes et supérieures, et d'autres qui sont stériles et rampent terre à terre. Il ne faut pas les dédaigner, celles-ci ; car on ne sait jamais si quelqu'un ne viendra pas les relever et leur insuffler une vie nouvelle. Mais précisément alors elles ne font que passer d'une catégorie à l'autre, non parce qu'elles sont devenues plus vraies, mais parce qu'on leur a donné une portée qu'elles n'avaient pas. En somme, à quelque matière qu'elle s'applique, la théorie de l'art pour l'art est toujours fausse.

∴

Ainsi, dans notre jugement sur les faits historiques intervient un élément qui vient de nous. A le considérer superficiellement, cet élément n'est qu'individuel : chacun, selon sa naissance et son éducation, selon les idées ataviques ou acquises qui constituent sa mentalité propre, reçoit une impression plus ou moins vive de tel ou tel fait. Mais, au fond, les différences individuelles ne sont pas bien grandes. C'est surtout d'un pays à un autre, d'une classe à une autre, d'une époque à une autre que les appréciations varient dans de fortes proportions, même quand il s'agit d'historiens faisant profession d'impartialité absolue. Ne parlons pas d'intérêts en jeu ; n'accusons pas les préjugés, à moins de donner à ce mot un sens tellement général et anodin, qu'il ne désigne plus que les habitudes de pensée. Ce qui agit en nous, quand les uns n'ont d'yeux que pour les événements diplomatiques ou militaires, quand les autres mettent au-dessus de tout le développement des idées religieuses ou morales, quand d'autres encore ne prennent souci que du rapport des institutions économiques avec les institutions sociales, ce qui agit en nous, ce qui nous travaille ainsi, c'est une philosophie de l'histoire. Il revêt bien des formes, le monstre ; il s'insinue dans toutes les intelligences ; il s'identifie à chaque personnalité. Quelques-uns ont reçu mission d'être ses truchements : ils ont échafaudé des systè-

mes lumineux et superbes, ils ont précisé les idées d'une génération ou d'une école. Mais, au-dessous de ces êtres d'élite, végète la foule des esprits moyens : chez ceux-là, les opinions sortent de cavernes obscures, apparitions timides et intermittentes de fantômes que la lumière offusque. Qu'il s'en doute ou non, chaque historien possède sa philosophie de l'histoire.

C'est que l'homme le plus ignorant porte en lui les rudiments de toutes les sciences. Plongé dans la nature et dans la société, il reçoit de toutes parts des impressions, qui provoquent des réactions intellectuelles d'un ordre plus ou moins élevé. S'il est vrai qu'il y a en chacun de nous un poète mort jeune, il y a aussi en chacun de nous, et vivant, un physicien, un astronome, un naturaliste, un historien. Seulement, les idées éparses de physique, d'astronomie, d'histoire naturelle ont pu se constituer en science ; l'histoire n'en est pas là. Le pâtre qui, dans les plaines de Babylonie, guidait sur les étoiles la marche de son troupeau a communiqué ses connaissances, non pas seulement au prêtre installé dans la coupole d'or, au sommet du temple à sept étages, et guettant d'une curiosité pieuse Mardouk et ses satellites, mais encore au savant perché sur son observatoire avec son théodolite et sa lunette. Le médecin qui rédige son ordonnance y résume parfois les découvertes faites, depuis de longs siècles, par quelque chevrier assis dans un steppe au fond de l'Arabie et par quelque Indien rampant parmi les lianes de la forêt vierge. Si bien que dans nos sociétés d'aujourd'hui, à côté d'une immense majorité qui en est restée aux notions vagues des sociétés préhistoriques, une petite minorité perpétue et augmente sans cesse le legs des doctrines exactes et certaines. La philosophie de l'histoire fait exception.

Elle n'a produit jusqu'à présent que des systèmes déplorablement vides et fragiles ; elle n'a construit que des châteaux destinés à crouler les uns sur les autres Serait-ce qu'elle reposait sur une conception radicalement, irrémédiablement fausse ? Souffrait-elle d'une tare congénitale ? Fut-elle justement victime d'un péché originel ? Telle est bien l'opinion générale, et l'on a l'air d'être d'un autre temps à vouloir faire quelques réserves. Pourtant, nous l'avons vu, la philosophie de l'histoire répond à un besoin réel de l'homme social et intervient inconsciemment dans le travail de l'historien. On a beau composer pour elle des épitaphes peu gracieuses ; elle continue de vivre d'une vie latente. On lui dénie tout droit à l'existence; *e pur si muove* ! Elle est seulement très fort en retard. Elle n'est pas arrivée au terme où les connaissances humaines prennent le titre de science, parce qu'elle a fait fausse route. Si elle languit

dans l'abandon, si elle croupit dans le dédain, c'est qu'elle a toujours été une maîtresse d'erreur. Oui, elle expie sa passion ambitieuse pour l'*a priori*, et la hauteur de ses prétentions mesurait d'avance la profondeur de sa chute. Elle volait à travers le temps et l'espace, se fiant à des hypothèses qui se dégonflaient vite et retombaient lourdement. Ce qu'elle prenait pour des principes résistants aurait pu être tout au plus une série de conclusions élaborées par des générations de travailleurs.

Mais, si nous consultons l'histoire des sciences aujourd'hui classées, nous voyons qu'elles passèrent généralement par la même étape, ce qui ne les empêcha pas d'aller plus loin. L'astronomie eut bien de la peine à se dégager complètement de l'astrologie, de cette doctrine qui se fondait sur tant de faits observés dans la nature et qui devait apparaître avec une singulière majesté à des esprits habitués à comprendre dans la nature l'humanité entière. La chimie resta longtemps empêtrée dans l'alchimie, et c'est parce qu'elle a su s'en défaire, pour procéder modestement du connu à l'inconnu, qu'elle semble aujourd'hui à la veille de réaliser quelques-uns des rêves les plus prestigieux de sa folle jeunesse. Durant des siècles, la physique se compliquait de spéculations cosmogoniques, qui semblaient en être la pure et simple continuation : elle fut réduite à une orgueilleuse stérilité, tant qu'on ne sépara pas les phénomènes vraiment physiques, τὰ φυσικά, des explications qui ne devaient venir qu'après, τὸ μετὰ τὰ φυσικά. Jusqu'à présent la philosophie de l'histoire n'a été que de la métaphysique. Elle n'a pas dépassé la période qui, pour les sciences positives, commence avec les sept sages et ne finit qu'avec Bacon. Bossuet et Voltaire, Vico et Herder, je dirai même Auguste Comte et Karl Marx, n'en ont pas usé d'autre sorte, avec des matériaux différents, que Pythagore ou Héraclite : je ne vois pas, par exemple, que dans la théorie du progrès continu et indéfini l'écart soit moindre des prémisses à la conclusion que dans la théorie du *clinamen*. Mais, s'il en est ainsi, l'exemple même de la science positive n'est-il pas encourageant pour la science historique ?

Et ne croyez pas que l'assimilation que nous avons établie entre la philosophie de l'histoire et l'astrologie, l'alchimie ou la métaphysique condamne toute philosophie de l'histoire. Il s'agit de s'entendre. Nous employons cette expression, « philosophie de l'histoire », parce qu'il n'en existe pas d'autre. Ce que nous voulons dire au fond, c'est que la conception dominante de l'histoire nous semble trop étroite. Il faut l'élargir de façon à y faire entrer tout ce qu'il y avait de légitime après tout et de vraiment philosophique dans la fausse philosophie de l'histoire. Revenons à notre comparaison avec les sciences

physiques et naturelles. Elles ne se bornent pas à l'observation des phénomènes ; elles les confrontent et les font servir à déterminer ces rapports constants qu'on appelle des lois. C'est l'induction qui fait leur force, leur solidité, leur grandeur. Pourquoi serait-il interdit de féconder l'histoire par l'induction ? L'idée n'est pas nouvelle : le créateur même de la méthode scientifique lui attribuait « une portée universelle » (1). Rechercher les rapports qui doivent exister entre les diverses formes de l'activité humaine à chaque stade de la civilisation, démêler les lois qui peuvent régler l'évolution des sociétés et les changements perpétuels des institutions, tâcher ainsi de fixer les principes de ce qu'on nommera peut-être un jour la statique et la dynamique sociales : n'y a-t-il pas là pour les historiens un fier programme, une œuvre de longue haleine et de bel avenir ? Evidemment, ce n'est plus de l'histoire, si l'on entend par ce mot la description pure et simple des faits isolés. Ce n'est plus de la philosophie de l'histoire, si l'on cherche la définition de ce vocable dans la littérature démodée qui s'en affublait pompeusement. Mais, qu'on se serve de l'un ou de l'autre terme, ou même qu'on préfère celui de sociologie, en fait, il y a là de quoi vivifier l'histoire, en lui ouvrant un jour plus large encore sur la vie humaine, ou de quoi ressusciter la philosophie de l'histoire, en lui donnant une raison d'être scientifique.

*
* *

Le fossé infranchissable qui séparait jadis l'histoire et la philosophie de l'histoire était creusé par la méthode. Poser un principe et le voir se dérouler au cours des siècles d'une teneur majestueuse, c'était si commode ! Et puis, cela donnait si facilement à un auteur l'apparence toujours flatteuse du démiurge ou tout au moins le geste auguste du métaphysicien qui lance le monde dans les espaces ! Dès lors, pourquoi s'astreindre à des investigations minutieuses dans la poussière des in-folio ? Au contraire, la philosophie de l'histoire ne pourra se légitimer sous une forme nouvelle, qu'à la condition expresse de prolonger l'histoire, sans jamais renoncer à la rigueur de ses exi-

(1) Bacon, *Novum Organum*, I, 127 : « On nous demandera si nous ne parlons que de la philosophie naturelle, ou si nous voulons encore appliquer notre méthode aux autres sciences, logiques, morales, politiques. Il est certain que nous avons en vue toutes les sciences à la fois, et, de même que la logique vulgaire, où règne le syllogisme, ne s'adresse pas seulement aux sciences naturelles, mais à toutes sans exception, notre méthode, qui procède par induction, a aussi une portée universelle ».



gences en matière de preuve. Et elle y aura d'autant plus d'intérêt que, pour arriver à ses fins, pour établir une loi quelconque, elle devra n'employer que des faits d'une certitude absolue et d'un contrôle aisé. Elle avancera pas à pas ; elle refusera toujours de mettre le pied sur un terrain qui ne paraîtra pas d'une solidité à toute épreuve. Il se peut que l'étude des mêmes phénomènes dans des sociétés diverses révèle assez rapidement quelques-unes des lois cherchées ; il se peut aussi qu'un travail acharné, voire même bien combiné, ne fournisse que des bribes de vérité, des notions fragmentaires, des lueurs vacillantes. Ce qu'il faut, c'est que les résultats, si minces qu'ils soient, restent acquis, κτῆμα εἰς ἀεί, comme disait le plus grand théoricien de l'histoire qu'ait produit l'antiquité. Non que leur valeur doive jamais être reconnue comme universelle et absolue. Les lois ne sont définitives que pour le nombre limité de faits qu'elles résument et représentent ; pour tous les autres faits, elles ne sont que des hypothèses probables. Mais il en est de même dans toutes les sciences. Il suffit que les lois aient une certitude provisoire.

Si la recherche des lois doit se faire, comme la constatation des faits, en conformité avec les règles de la méthode historique, elle exige cependant qu'on laisse prendre une extension inattendue à un procédé, qu'on admettait bien comme légitime, mais dont on usait rarement : la comparaison. La méthode comparative a permis à toutes sortes de sciences de réaliser en moins d'un siècle des progrès qui tiennent du miracle ; pourquoi ne procurerait-elle pas les mêmes bienfaits à l'histoire ? Seulement, qu'on y prenne garde. Cet instrument si puissant est d'un maniement délicat et dangereux : un ouvrier malhabile aurait tôt fait de s'y blesser en l'émoussant. La plus grande circonspection est donc nécessaire à qui veut s'en servir. Il lui faut, pour se prémunir contre des erreurs fatales, avoir toujours présentes à l'esprit quelques règles essentielles.

Il convient de savoir d'abord sous quelle forme et dans quels cas la comparaison peut être utile. Chez bien des historiens, par exemple, elle procède par allusion. Pour parler de choses passées, on emploie des mots qui désignent proprement des choses contemporaines ; on donne à des personnages de l'antiquité des noms modernes. Quand ces comparaisons à fleur de peau ne sont que finesses de style ou saillies de pensée, elles peuvent bien, de loin en loin, éveiller l'attention et amuser l'esprit, à condition toutefois de ne pas revenir trop souvent ; car l'affectation du ton alerte et piquant est fatigante comme la répétition d'une même pirouette. Mais quand un auteur prétend nous faire croire à des analogies ou à des identi-

tés par le simple choix de termes anachroniques, c'est alors surtout qu'il faut se méfier. Les Allemands nous ont complètement faussé l'histoire intérieure d'Athènes, à nous parler constamment de parti radical : se sont-ils jamais demandé comment ils traduiraient le mot en grec ? L'histoire économique des siècles lointains a été obscurcie par l'abus de mots tels que capitalisme et socialisme. On a commencé par donner à la classe ouvrière et non-possédante de nos sociétés industrielles le nom des prolétaires romains ; on a continué en représentant les prolétaires de Rome comme des prolétaires au sens moderne, si bien qu'il s'écrit aujourd'hui de gros ouvrages sur la question de savoir si les prolétaires étaient des prolétaires ou s'ils n'en étaient pas. Tout le monde aujourd'hui trouve ridicules les auteurs du « grand » siècle qui mettaient des perruques aux rois mérovingiens et leur prêtaient le langage de Versailles. On fait bien de se moquer de ces mascarades ; mais il ne faudrait pas les renouveler. Les littérateurs veulent de la couleur locale ; ce n'est pas pour que les historiens, gens sérieux, fassent tout juste le contraire.

Certains ouvrages, il est vrai, sous-entendent ce principe, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, pour nous expliquer toute une série d'événements par des rapprochements continuels avec une autre époque, la nôtre en général. Cela s'appelle mettre à profit les leçons de l'expérience. Le plus souvent c'est, au fond, accommoder l'histoire au goût du jour, ou transporter dans le passé les passions contemporaines. Ce procédé peut avoir des avantages pratiques. Sous les régimes qui entravent la liberté de parler et d'écrire, il est de bonne guerre de fronder le gouvernement sous le couvert de l'érudition. Ainsi, en France, sous le second empire, en un temps où les *Propos de Labiénus* faisaient les délices de l'opposition, une étude sur Tibère pouvait sembler un manifeste politique. Mais il ne s'agit pas pour nous de fourbir des armes pour la bataille des partis. Où est l'historien qui ait antidaté des idées et des faits sans rendre plus nébuleux les points sur lesquels il devait porter la lumière ? A supposer l'existence d'une loi historique lorsqu'on est incapable de la démontrer, on nuit à la véritable compréhension de son sujet, et du même coup on compromet la recherche ultérieure de cette loi. Le grand tort de ceux qui se laissent entraîner à ce genre d'imprudence est de croire qu'on peut s'élever par intuition à la connaissance immédiate des lois générales dont ils ont le vague pressentiment. De ces lois ils ignorent les plus simples, et ils vont d'emblée aux plus complexes : ils expliquent la tempête, sans savoir seulement ce qu'est la densité de l'air. Ils veulent commencer par où l'on finira peut-être un jour.

Non, ce n'est pas l'observation des grands événements, où se déchaînent trop de forces diverses, qui permettra d'ici longtemps les comparaisons fructueuses. C'est seulement dans les sociétés au repos qu'on aura chance, du point où nous en sommes, de discerner quelques-unes des lois qui règlent la voie et l'évolution des sociétés. Les institutions, les us et coutumes, le droit, voilà ce qui doit fournir à l'historien sociologue son terrain de prédilection. Certes, là encore les difficultés ne manquent pas. L'étude des institutions, qui soulevait naguère un véritable enthousiasme, a ses désabusés et ses renégats : on lui reproche d'inévitables divergences entre les textes officiels et la pratique. Mais, puisqu'il est possible de distinguer ce qui est écrit et ce qui se fait, la tâche pourra dans certains cas devenir plus compliquée, elle n'est pas irréalisable. Quand les dispositions légales, s'il en existe, ne fournissent pas de clartés suffisantes, quand on s'aperçoit que telle constitution est simplement du blanc sur du noir, ni plus ni moins que certains traités de paix, que telle charte ne fut jamais que du parchemin, que le décret conservé par telle inscription était caduc avant d'être gravé, mais alors, il me semble, cette contradiction même est généralement instructive, et il reste toujours la ressource de rechercher, par delà les apparences, les pensées et les actes. L'essentiel est d'arriver à la connaissance des règles politiques, juridiques et morales qui déterminent les relations des hommes dans un cadre limité, à un moment précis. Donnez à ce mot, le *droit*, le sens le plus large qu'il puisse prendre ; comprenez-y, avec le droit public, le droit civil. le droit criminel et, surtout pour les groupes primitifs, le droit religieux ; voyez-y un terme commode pour désigner toutes les manifestations de la conscience sociale ; et dites-vous que, si le juriste a tout à gagner à faire de l'histoire, l'historien qui ne se déclare pas satisfait par la reconstitution exacte de phénomènes contingents doit avant tout faire du droit.

Même dans cette voie, l'histoire ne peut pas aller à l'aventure. Il lui faut des points de repère sûrs. Presque partout ils font défaut. Le grand inconvénient qui résulte de la séparation presque absolue des études juridiques et des études historiques, c'est que, d'un côté, on s'est peu soucié de chercher l'interprétation des codes dans la vie extérieure et que, de l'autre côté, on a cru pouvoir présenter le tableau complet d'une société sans y faire de place au droit. Rappelez-vous les livres d'enseignement secondaire. Ils renferment quelques notions de droit romain et même de droit mérovingien ; puis, c'est le silence presque absolu, jusqu'au moment où il faut bien dire un mot sur la procédure pénale du XVIIIe siècle, avant

d'aborder les changements causés par la Révolution. Qu'est-ce qui s'est passé dans l'intervalle? On croirait, en vérité, que l'historien n'a pas besoin de le savoir. Et cependant ceci est sorti de cela, et il s'agit des conditions mêmes de la vie sociale. N'importe : durant mille ans et davantage, on ne considère le droit que par rapport aux princes qui légifèrent, on le fait rentrer dans les chapitres consacrés à la politique intérieure, on consent tout au plus à signaler dans les grandes ordonnances les réformes administratives. Pourquoi donc? Tout simplement parce qu'en cette matière on est resté fidèle à la vieille conception de l'histoire, de l'histoire noble, de l'histoire gouvernementale: les gouvernés ne comptent pas. Dans l'œuvre législative de Solon, on décrit sans rien omettre une constitution éphémère, et c'est à peine si l'on mentionne un code qui a fixé à peu près la vie des citoyens athéniens jusqu'à la fin de la république. Dans les *Coutumes* de Beaumanoir on ne veut rien voir que les dispositions favorables au pouvoir royal. Le *Sachsenspiegel* est nommé parce qu'il a servi de modèle à nombre de recueils analogues ; la *Carolina*, parce qu'elle marque un progrès de la puissance impériale. Mais on ne s'avise pas de regarder dans ces documents la figure qu'y fait le peuple de France ou d'Allemagne : un détail qui échappe! En réalité, il y a là une lacune monstrueuse, et non pas seulement dans les simples manuels, mais dans la plupart des ouvrages où l'auteur se flatte d'étudier une société sous toutes les faces. Un auteur n'a pas traité son sujet d'une façon complète, il en a même oublié le fond essentiel, si, décrivant une époque, il insiste sur le gouvernement et l'administration, le régime économique et le mouvement intellectuel, mais néglige de préciser l'état de choses juridique.

Tel est le travail d'ensemble qui paraît se proposer tout d'abord aux efforts des historiens. Les étudiants sont en état d'en prendre leur part. Il n'est pas possible, évidemment, que le très grand nombre contribue à ces recherches, tout de même un peu spéciales. Ce n'est pas souhaitable; car il faut respecter la diversité des goûts et ne pas brusquer les intelligences. Mais il en est peut-être qui se sentent portés par leurs connaissances acquises, par leur caractère, vers l'objet d'études que j'indique; il en est d'autres peut-être qui se rendent compte qu'une multitude de tentatives isolées et indépendantes ne va pas sans une énorme déperdition de forces : tous ceux-là pourront, chacun selon ses moyens, aider à la réalisation de l'œuvre collective. L'observation bien combinée d'une institution, d'une coutume, d'un principe juridique, dans des sociétés diverses et aux différents stades de leur évolution, suffirait à poser quelques-

uns de ces faits qui sont nécessaires à l'établissement des lois.

C'est dans la constatation de ces faits particuliers et, plus encore, dans l'ascension vers ces lois générales que la méthode comparative rendra les services qu'elle promet. Mais même dans les cas où elle s'applique légitimement, elle demande les plus grandes précautions. Il faut, autant que possible, l'empêcher d'intervenir tant que nous n'avons pas achevé l'étude unilatérale de nos documents ; car des idées arrêtées ou de simples réminiscences altéreraient facilement la sincérité de notre interprétation. Il faut, autant que possible, instituer les comparaisons entre des peuples apparentés ou entre des sociétés parvenues au même degré de développement. Il faut éviter de suivre l'évolution d'une institution en passant d'un peuple à un autre. Ces préceptes sont bien simples, et le travailleur dressé à la méthode historique les trouverait bientôt de lui-même. Une question plus difficile à résoudre est celle de savoir à quelles conditions on est fondé à user de l'induction, pour combler une lacune dans l'histoire d'une société à l'aide des résultats acquis dans l'histoire d'une autre. Si la courbe de l'évolution est très nette dans l'ensemble et qu'il existe seulement une légère interruption entre deux points parfaitement déterminés, on peut relier ces deux points sur le modèle d'autres courbes où l'interruption n'existe pas et qui sont identiques quant au reste. C'est ainsi qu'en physique on recourt au procédé de l' « interpolation », qui consiste à intercaler par le calcul des termes entre des suites de nombres ou d'observations. Mais il n'est pas légitime de prolonger la courbe à ses extrémités, de supposer les origines connues ou de prédire l'avenir, parce que là nous n'avons, pour tracer le pointillé qui figure l'hypothèse, qu'un point de départ sans autre donnée : l' « extrapolation » nous est interdite. Voilà quelques-unes des règles qui permettront d'achever l'histoire par ce qui doit en être le couronnement et comme la consécration. Aucune de ces règles n'est en contradiction avec celles qu'ont toujours édictées les législateurs de l'histoire et qui sont, pour ainsi dire, affichées à l'entrée de son domaine.

*
* *

Tenons ferme à la méthode historique ; appliquons-la dans toute sa sévérité ; ne nous laissons aller à aucune conclusion qui ne soit démontrée, autant que la démonstration est possible dans l'ordre des faits humains. Mais il ne faut pas que cette rigueur de méthode

nous décourage, nous paralyse et nous enchaîne dans les liens d'un scepticisme définitif ; il ne faut pas nous immobiliser dans cette incertitude à la fois douloureuse et altière que Bacon flétrissait au nom de la science à venir et qu'il appelait, avec la philosophie ancienne, l'*acatalepsie*. Il faut, au contraire, que les historiens aient conscience de la grande œuvre à laquelle ils peuvent tous et doivent apporter leur pierre, grande ou petite. Osons avoir assez confiance dans la solidité de la méthode historique et de ses résultats, pour appuyer sur elle la méthode comparative et tirer de ses résultats tout ce qu'ils contiennent de vérité substantielle. Nous savons broyer le blé, nous entassons de belle et bonne farine dans nos greniers : faisons du pain. Et à ceux qui ont rendu le service inestimable de décrire et de fixer la méthode historique, mais qui craignent qu'on ne la compromette dans les aventures, à ceux-là nous pourrons dire avec le père de la science moderne : « Notre méthode, à son début, a une grande analogie avec les procédés de ceux qui ont soutenu l'acatalepsie ; mais, à la fin, il y a entre eux et nous une différence immense et une véritable opposition. Ils affirment, eux, tout simplement qu'on ne peut rien savoir ; nous, qu'on ne peut pas savoir grand'chose avec la méthode qui est maintenant en usage. Mais ils enlèvent par cela même toute autorité à l'intelligence, et nous, nous lui cherchons et lui procurons des aides » (1).

GUSTAVE GLOTZ.

(1) Bacon, *Novum Organum*, I, 37.

LA

QUESTION DU DOCTORAT EN DROIT

EN ROUMANIE

Les deux universités roumaines, celle de Bucarest et celle de Jassy, par suite de leur organisation, ne peuvent conférer le titre de docteur qu'aux facultés de médecine, de sciences et de lettres. Les facultés de droit ne donnent que la licence. Le ministre actuel de l'Instruction publique, M. Spiru Haret, veut introduire le doctorat aussi pour le droit. Mais il avait semblé qu'il n'avait l'intention de le faire qu'à l'Université de Bucarest, ce qui aurait laissé sur un pied d'infériorité l'Université de Jassy, lui aurait soutiré tous ses étudiants en droit et aurait fini par la suppression de cette faculté à Jassy, circonstance qui aurait entraîné plus tôt ou plus tard la suppression totale de l'Université de Jassy. Le grand conseil de cette Université a décidé d'envoyer une députation à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui exposer les raisons qui militent en faveur de l'introduction du doctorat en droit aux deux universités en même temps. M. le Ministre, qui n'avait engagé que quelques pourparlers avec les professeurs de la Faculté de droit de Bucarest, s'est empressé de venir lui-même à Jassy au sein du grand conseil universitaire, pour calmer les appréhensions assez justifiées d'ailleurs par les bruits qui circulaient.

Nous reproduisons le discours que notre collaborateur M. A. D. Xénopol voulait tenir à M. le Ministre, mais que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché de prononcer, car ce projet de discours rend d'une façon précise les raisons pour lesquelles l'Université de Jassy est nécessaire à la Roumanie.

Monsieur le Ministre,

C'est pour sûr la première fois qu'un ministre du pays vient au milieu du grand conseil universitaire de Jassy, dans le but de connaître, par lui-même, les besoins et les aspirations de notre université, et nous ne saurions manquer de vous en exprimer notre pleine gratitude à ce sujet.

La question sur laquelle vous vouliez être informé, Monsieur le Ministre, en valait d'ailleurs bien la peine ; puisque il s'agissait de

rien moins que d'un coup de mort qui allait être porté à l'Université de Jassy. Mais vous savez aussi bien que nous tous, que cette perspective n'effraie nullement un certain nombre de personnes chez nous, qui pensent que deux universités sont trop de luxe pour la Roumanie, qu'il vaudrait mieux avoir une seule université, bonne et complète, que deux faibles et incomplètes, et bien d'autres considérations du même genre qui ne tendent à rien moins qu'à la suppression de l'Université de Jassy.

Examinons un peu cette question, et voyons si ce grand centre cultural qui s'appelle Jassy est de trop pour le pays et s'il serait utile qu'il disparaisse. Je ne me placerai pas au point de vue de cette ville même, car ce point de vue est assez démodé. On a commencé, surtout dans les sphères supérieures, à en avoir assez des éternelles lamentations de notre pauvre cité, de l'invocation continuelle des sacrifices qu'elle a faits pour l'union des Principautés roumaines, point de départ de notre grandeur et de notre prospérité. Je pense qu'il sied très mal à quelqu'un qui a fait un sacrifice de le rappeler sans cesse, pour en tirer profit, et si la ville de Jassy a offert son sang le plus pur sur l'autel de la patrie, il n'est que très naturel qu'elle supporte les conséquences de son action en faveur du bien commun. La reconnaissance d'ailleurs n'est pas de ce monde. Cette vertu, quand elle existe, s'offre d'elle-même de la part de celui qui a tiré profit d'une action quelconque ; mais il est bien vain d'exiger quelque chose en retour de la reconnaissance que l'on nous doit.

S'il ne s'agissait que de notre bonne ville, si l'intérêt exigeait qu'elle fût sacrifiée, personne n'aurait le droit de s'opposer, et pour voir ce qu'il faudrait faire sous ce point de vue, étroit mais très puissant, car il touche à la bourse, on n'aurait qu'à établir un calcul et voir ce que la ville de Jassy coûte au pays roumain et ce qu'elle lui rapporte, et si le *débit* est en sa défaveur, il faudrait le rogner jusqu'à ce que l'équilibre entre les deux colonnes du *doit* et de l'*avoir* fût rétabli. Et on devrait commencer incontestablement par supprimer ses institutions qui coûtent le plus matériellement et rapportent le moins, aussi matériellement.

Voici, Monsieur le Ministre et chers collègues, comment je considère moi, fils de cette ville, la question de l'Université de Jassy posée au seul point de vue des intérêts économiques de l'ancienne capitale de la Moldavie.

Mais, Monsieur le Ministre, il s'agit encore d'autre chose, quand on veut toucher à notre université et ne pensez pas que l'ébranlement puissant qui saisit nos âmes toutes les fois qu'un coup doit être porté à notre grande institution — chose qui se répète d'ail-

leurs régulièrement — n'est dû qu'à l'intérêt matériel de ceux qui en font partie ; car nous, les professeurs, n'en souffririons pas. Si on supprimait d'un seul trait notre institution, on nous donnerait des pensions ; si elle mourait d'inanition comme cela arriverait pour sûr si le doctorat en droit lui était refusé, on laisserait mourir aussi les professeurs à leurs postes. Ce qui nous émeut, Monsieur le Ministre, ce n'est pas l'intérêt matériel de notre vie personnelle. Car enfin l'âme humaine n'est pas seulement une vile émanation de son corps. Elle aspire encore à d'autres idéaux qu'à celui d'avoir le ventre bien rempli, et je crois qu'il est permis de croire qu'un groupe d'hommes d'élite comme nous en sommes, modestie à part, peut lancer ses pensées aussi vers le grand tout dont nous faisons partie, vers la patrie qui nous abrite, vers le peuple qui, par sa façon d'exister particulière, imprime à nos esprits et à nos productions un cachet particulier.

Or, nous croyons que la suppression de l'Université de Jassy serait une perte pour le pays, serait un danger pour l'existence de notre peuple entier. Vous savez, Messieurs, que cette partie de la Roumanie qui est l'ancienne Moldavie a été surtout malmenée par le sort. Les éléments étrangers l'étouffent et l'étranglent. Son corps a été mutilé par les deux pertes sanglantes de la Bucovine et de la Bessarabie et sur le mince bandeau qui en est resté, les éléments étrangers ont accaparé toute la vie matérielle : le commerce, l'industrie et, ce qui est encore plus grave, l'agriculture. Si nous voulons conserver cette partie de notre pays comme patrimoine national, il faut réagir contre cette obsession étrangère, et vous savez que la réaction contre les douleurs du corps ne peut partir que de l'âme. Il faut donc affermir notre âme, lui donner des forces, l'aguerrir afin qu'elle puisse lutter et rattraper le terrain perdu. Quel est l'organe qui peut remplir cette mission avec le plus de succès ? C'est incontestablement ce grand centre cultural, créé avant l'union dans les murs de cette ville ; car notre université a été ouverte par le fondateur de notre Etat en 1860, et l'union définitive, la concentration des gouvernements et des chambres moldave et valaque, ainsi que le transfert de la capitale à Bucarest, n'a eu lieu qu'en 1862.

Si nous éteignons le flambeau qui brille dans cette partie du pays, si obscurci par la grande ombre de l'étranger, nous sacrifierons une partie de la nationalité roumaine ; comme si cette dernière n'avait pas déjà assez à lutter, pour la conservation de son existence, en Bucovine, en Bessarabie, en Transilvanie, dans le Maramures, dans le Banat et en Macédoine ! Partout la nationalité roumaine est investie, est menacée. On en veut à son esprit latin, à ses qualités intel-

lectuelles extraordinaires, et nous livrerions nous-mêmes une partie de notre corps libre en proie à la mort !

Mais, Monsieur le Ministre et chers collègues, l'Université de Jassy n'a pas seulement pour mission de regagner le terrain perdu dans notre pays même ; mais bien aussi de maintenir l'idée roumaine dans les lambeaux de territoire arrachés à la Moldavie par l'injustice des siècles. L'Université de Czernowitz en Bucovine a été créée exprès pour germaniser plus rapidement les Roumains de ce pays. Et nous voudrions détruire celle de Jassy qui représente l'idée roumaine, l'idée latine, en regard de l'idée allemande ? L'Université d'Odessa attire déjà assez les Roumains de la Bessarabie, et nous voudrions détruire celle de Jassy que certains d'entre nos frères d'au-delà du Pruth visitent toujours ?

En dernier lieu je vous prie d'observer que Jassy est un centre intellectuel créé par le travail des siècles et qu'il serait souverainement impolitique de détruire ce qu'un long développement historique a consolidé ; car jamais on ne peut remplacer par des créations, dues à l'activité consciente, le labeur inconscient de l'histoire.

Si nous nous réjouissons, Monsieur le Ministre, à vous voir au milieu de nous, c'est que votre présence est un gage du profond intérêt que vous portez à notre haute institution. C'est en même temps une précieuse garantie que notre université ne souffrira aucune brèche dans son organisation, tant que vous serez à la tête du département de l'instruction publique.

M. le ministre a calmé les justes craintes qui avaient saisi tous les Jassyotes. Il a dit que jamais il n'avait eu l'intention de blesser l'Université de Jassy ; que s'il avait engagé certains pourparlers avec les professeurs de droit de Bucarest, cela n'avait eu aucun caractère officiel ; qu'il n'y a eu que des échanges d'idées et qu'il n'aurait pas manqué aussitôt que la question aurait pris une tournure officielle, de s'adresser aussi à la faculté de droit de Jassy, dans le but d'organiser en commun le doctorat en droit. Les assurances données par M. le ministre ont de suite calmé toutes les appréhensions, toutes les craintes, et la faculté de droit de Jassy vient de nommer une commission composée de M. d'Alexandresco, M, P. Missir et M. C. Stire qui, de concert avec la commission de Bucarest, élaborera un projet de règlement pour la création du doctorat en droit aux deux Universités roumaines.

LETTRE DE SUISSE

Vous m'avez demandé ce que deviendra la Faculté de Théologie de l'Université de Genève après la séparation des Eglises et de l'Etat. Il est vrai que le peuple a ratifié le projet de séparation. Gardez-vous, cependant, de croire que tout soit fini. D'abord, il s'est formé à Genève un parti qui entend faire revenir le peuple sur sa décision et faire rapporter la loi. S'il échoue, ce qui est probable, il se passera quelque temps avant que la loi entre en vigueur. Un délai a été réservé. C'est pendant ce temps qu'on tranchera le sort de la Faculté de Théologie, à laquelle rien encore n'est changé, et dont la loi, sauf erreur, ne fait point mention. On l'a laissée à dessein hors des débats ; et il n'est pas impossible, à tout prendre, qu'elle demeure en l'état. On entrevoit plusieurs solutions. Il peut arriver, par exemple, qu'elle subsiste, le gouvernement subsidiant les professeurs des branches historiques et exégétiques et l'Eglise les professeurs de dogmatique et de théologie pratique. C'est ainsi que cela se passe en Hollande, où par une sorte de tassement spontané, les partis religieux se sont réparti les universités : les libéraux ont Leyde, les orthodoxes, Utrecht. Groningue appartient au centre. Ou bien, la faculté de théologie peut se combiner suivant tel ou tel mode avec celle qu'entretenait déjà l'Eglise indépendante ; ou bien elle peut devenir un séminaire sous l'entière dépendance de l'Eglise nationale séparée de l'Etat. De ces trois solutions, la première semble plus conforme aux habitudes et au tempérament de notre pays, et aux désirs de l'Eglise qui regretterait de voir ses futurs conducteurs privés de l'atmosphère universitaire et éloignés du contact des autres étudiants. L'influence du corps ecclésiastique dans la formation de l'esprit public n'est point négligeable et il y a avantage pour l'Etat à le voir recruté parmi des hommes qui n'auront pas grandi

à l'écart de la vie commune, et qui n'ignoreront pas tout des aspirations et des tendances de l'esprit contemporain. En tout cas, la question sera examinée mûrement et la solution n'en est pas imminente.

*
* *

Rien de saillant dans les annales de notre vie universitaire. Dans ma dernière lettre, je vous entretenais de la « question » des étudiants russes. Cette question tend à se résoudre d'elle-même par l'émigration des intéressés, dont le flot se détourne, dit-on, vers Liège. La diminution du nombre des étudiants russes est-elle un phénomène général et durable, ou passager et spécial à quelques-unes de nos Universités ? Je ne saurais le dire en ce moment. Deux causes ont concouru à le produire : en premier lieu, la froideur marquée de notre population, indignée de certains crimes retentissants et qui a enveloppé dans une même réprobation, comme il arrive toujours, les braillards et les studieux, les apôtres malsains de la propagande par le fait et d'autres, dont les façons valaient peut-être celles de tant de réfugiés que nous avons eus, et qui avaient en plus une passion de s'instruire naïve jusqu'à la candeur et ardente jusqu'à la gloutonnerie. En second lieu, il faut noter l'effet des mesures restrictives que les autorités universitaires ont prises d'un commun accord, en précisant les conditions requises pour l'inscription et en resserrant le contrôle. On a exigé notamment, pour l'admission dans les Facultés de médecine et des sciences, que l'étudiant eût fait, dans son pays d'origine, des études de latin équivalentes à celles que représente notre baccalauréat. Et on ne leur accorde pas, que je sache, la faculté de compléter leurs connaissances chez nous, en cours d'études.

Mesures utiles, mais qu'il est à souhaiter de ne pas voir pousser beaucoup plus loin. Mieux vaudrait instituer des cours de répétition, des préparations où parfois un étudiant avancé rendrait de précieux services. Entre le congé pur et simple et les études au rabais, il y a un moyen terme qui est d'offrir à ces jeunes gens ce que souvent ils n'ont pu se procurer chez eux d'aucune façon. Il y aurait quelque dureté à leur faire expier comme un péché originel les vices ou les lacunes de l'organisation de leur pays quand ils l'ont quitté dans le but exprès de se perfectionner et qu'ils attestent leur zèle par des privations quelquefois héroïques.

Ne serait-ce pas aussi le signe que nos diplômes universitaires sont mal ou imparfaitement calculés ? Que ce sont, si je puis dire ainsi, de trop lourdes pièces d'un armement trop complet pour convenir à tous les besoins, et que les Universités n'auraient pas tort de reviser leurs programmes d'examens pour instituer des diplômes intermédiaires qui ne suffiraient point chez nous mais qui assureraient l'essentiel du savoir et seraient fort appréciés dans les pays neufs où l'on ne peut rien avoir parce qu'on ne peut avoir tout ? Ce serait d'ailleurs un moyen d'organiser la sélection des capacités, bien loin d'abaisser les études. On prend pitié de ceux à qui l'on fait tout perdre par un refus, qu'on ne sait où diriger, et qui, à leur vraie place, deviendraient des forces agissantes au lieu de grossir la cohorte orgueilleuse et misérable des déclassés.

*
* *

Ce dernier mot, dans sa brièveté, offre matière à de nombreuses réflexions. A-t-on quelque part une statistique du « déchet » universitaire ? Il y aurait un beau musée à constituer de plumes d'Icares disjointes au soleil de la science. Et pour parler sans métaphore, il y aurait une enquête à faire, lugubre et singulièrement instructive sur les conséquences de la concurrence intellectuelle moderne, sur la proportion des appelés et des élus dans nos établissements d'instruction, du baccalauréat aux grades universitaires et par delà. Il ne serait pas exagéré d'énoncer le problème en ces termes : quel sacrifice de capital humain représente la formation d'une élite intellectuelle ? Et l'on arriverait, je crois, à cette conclusion que le même résultat devrait être obtenu à moins de frais, à moindre prix de carrières d'hommes, d'espoirs excités et déçus, d'impuissance acquise et non originelle. Et si, poussant l'enquête jusqu'au bout, on cherchait où se recrutent les fauteurs de haine, ceux qui appellent la nuit sociale pour couvrir leurs convoitises et leurs entreprises, j'imagine qu'on en trouverait plus d'un parmi ceux à qui l'on avait aplani la voie pour entrer aux études sans leur ménager un chemin pour en sortir honorablement si leurs forces ou leurs ressources les trahissaient. Avant votre réforme de l'Enseignement secondaire, on disait qu'il fallait compter chaque année pour moitié le nombre des candidats échoués au baccalauréat, et rejetés vers le commerce et l'industrie qui ne se souciaient guère de les recevoir. Peut-être ces

chiffres sont-ils inexacts. Et puis, c'est aujourd'hui de l'histoire ancienne.

Mais ce n'est pas là ce qui m'amène à cette troublante méditation : c'est un exemple tout récent que je transcris d'un de nos journaux.

« On se raconte dans les milieux scolaires que, parmi les postulants à la place de maître de la petite et pauvre école de Geissholz, près de Meiringen, se trouvait un docteur en philosophie, un authentique. Par quels sentiers, quels déboires, malechance, mauvaise conduite peut-être, ou raisonnements saugrenus, le malheureux s'est-il fourvoyé jusque-là ? La commission scolaire n'en a point voulu. Une toute jeune institutrice lui a été préférée ».

Le journal ajoute : « Me sera-t-il permis de faire remarquer qu'il n'y a rien là d'extraordinaire ? Nous fabriquons tant de docteurs en philosophie depuis une quinzaine d'années que le pays en est plein. Le tort de beaucoup de nos jeunes gens est de croire que le doctorat mène à tout. La vérité est qu'il ne mène à rien, si ce n'est à des illusions. Ce qui fait le bon candidat, ce n'est pas le titre, c'est l'homme et ce qu'il vaut. La commission scolaire a refusé de confier une classe primaire à un docteur en philosophie : elle a eu probablement raison. Elle aura pensé qu'un bon maître primaire ou une bonne maîtresse ferait mieux son affaire et l'on ne saurait l'en blâmer. En tout cas, et quel que soit d'ailleurs le mérite du docteur en question, l'institutrice sera mieux à même de remplir les devoirs de sa charge que lui, parce qu'elle ne considérera pas ses fonctions comme une sorte de déchéance intellectuelle ou morale.

La seule chose qu'il faille relever en cette affaire, c'est qu'elle est le symptôme de la formation d'un prolétariat intellectuel dans notre pays. Du train que nous prenons, nous aurons bientôt fait de rattraper l'Allemagne, où tout le monde est docteur, même les acteurs. Où donc ai-je lu naguère que le souffleur d'un grand théâtre allemand était docteur en philosophie ? On en a ri comme d'un travers plutôt amusant. On a eu peut-être tort, car le prolétariat intellectuel est le pire de tous. L'encombrement des professions libérales ne favorise pas les progrès de celles-ci et l'on sait par expérience que leur valeur morale en est diminuée ».

Ainsi raisonnent des gens de bon sens qui commencent à se faire assez nombreux. Mais le remède ? Il y a là une question de sélection,

une question d'éducation, et qui sait ? une question de patronage.

N'exagérons rien. L'Université ne rend point impropre à la vie. Mais qu'elle n'ait pas pour effet d'y rendre plus propre, c'est là un défaut grave dont il serait bon de rechercher, pièces en mains, la nature et les causes. Et je soupçonne qu'en touchant ce point, nous sommes tout simplement au cœur du problème si complexe de l'éducation moderne.

Cette question du bon emploi des forces intellectuelles et morales de la jeunesse se pose un peu partout. Je lis, dans votre dernier fascicule, qu'un député autrichien, le Dr Steinwender, a proposé au Reichstag la suppression d'une faculté de philosophie parce qu'elle avait trop d'élèves. Nous ne nous y prenons pas de cette manière. Et puis le problème a plusieurs aspects. M. Ernest Bovet, professeur à l'Université de Zurich, vient de le poser et même d'en tenter la solution partielle de façon intéressante. Il a fondé une association destinée à former des liens entre le monde intellectuel et le monde de l'industrie et du commerce. Son ambition, toute généreuse et patriotique, est de voir cette idée gagner de proche en proche, et de contribuer à créer une solidarité étroite entre les hommes de science et les hommes d'action; plus encore, il voudrait, si je l'ai bien compris, travailler à réformer l'esprit moderne par ce rapprochement et par ces contacts, qui auront pour effet de communiquer au pur savant, à l'homme abstrait, au théoricien, le goût de l'action, le sens des possibilités et de la réalité, l'esprit pratique, et de cultiver chez le commerçant et chez l'industriel l'enthousiasme de la vérité désintéressée et des choses de l'esprit.

Ce rapprochement et cette sorte de compénétration seraient très propres à susciter des individualités, dont il semble à M. Bovet que nous manquons un peu. Et la preuve que son idée a du bon, c'est qu'elle a trouvé de l'écho. L'association est fondée; elle a son organe, « *Wissen und Leben* », une revue dont j'ai là le premier cahier, fort bien composé, et à laquelle nous ne pouvons que souhaiter d'accomplir son programme. Qui sait ? Il nous manque en Suisse un périodique d'un intérêt général et d'une certaine importance, qui se tînt au-dessus des bigarrures cantonales tout en faisant droit aux justes diversités. La difficulté des langues ne serait point un obstacle ; le public cultivé connaît les deux langues, cela est presque de règle, et ceux qui en parlent trois ont cessé d'être des exceptions.

Ce serait une belle et même une imposante publication que celle qui refléterait dans ses grands traits notre vie scientifique, notre vie industrielle, si intenses l'une et l'autre, notre vie politique et sociale aussi, puisqu'il est entendu que nous sommes un des champs d'expérience de l'Europe, et même notre vie artistique... littéraire... Mais ne faudrait-il pas toute la fermeté du directeur, appuyé d'un comité anonyme qui endosserait la responsabilité des refus ? Quelle nécessaire sévérité envers les auteurs ! quel indispensable redressement du goût public ! Quelqu'un m'expliquera-t-il par quelle étrange révulsion, dans un peuple avant tout énergique et pratique, les préférences se portent, en littérature, vers les niaiseries sentimentales ?

Vivre et penser, la belle devise ! En attendant, l'Université de Zurich se trouve à l'étroit. On parle de la rebâtir, de lui faire sa demeure à part, car le Polytechnicum, lui aussi, demande de l'air. C'est l'affaire de trois ou quatre millions. A ce propos on a voulu savoir — penser... mais vivre — combien les étudiants rapportent à la ville qui les héberge. Et l'on a trouvé après enquête, que la dépense moyenne d'un étudiant à Zurich est de fr. 1700 par an. Soit trois millions pour l'Université et probablement autant pour le Polytechnicum. Il faut compenser cela par les frais, qui pèsent lourd sur le budget d'un canton qui n'a pas toujours l'étendue d'un de vos départements. De bons esprits persistent à croire que nous serons obligés tôt ou tard de nous entendre, sinon pour combiner ensemble quelques-unes de nos hautes écoles, au moins pour en diriger l'extension d'un commun accord de manière à diminuer les inconvénients de la concurrence.

M.

DISTRIBUTION DES PRIX

DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

ET DES ÉCOLES MUNICIPALES DE DESSIN

DE LA VILLE DE LYON (25 juillet 1907)

Discours de MM. Ed. Herriot, maire de Lyon, et de M. Coste-Labaume, président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

La distribution des prix aux élèves de l'École nationale des Beaux-Arts et des écoles municipales de dessin de la ville de Lyon a eu lieu le 25 juillet 1907. Elle a été présidée par M. Edouard Herriot, maire de Lyon, qu'entouraient M. Lutaud, préfet du Rhône, M. Cazeneuve, président du Conseil général, M. le premier président Auzière, M. le procureur général Loubat, M. le recteur Joubin, etc. Deux discours furent prononcés par M. Ed Herriot et par M. Coste-Labaume, président du Conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts.

Du très remarquable discours de M. Herriot, nous croyons devoir citer les passages suivants :

« Je souhaiterais que des cérémonies du genre de celle-ci fussent, au moins de temps à autre, presidées par de grands artistes. Puisque la Révolution française, qui a voulu abolir les supplices, a laissé cependant subsister les discours, ce serait une compensation pour les victimes que vous êtes, d'entendre, par exemple, un Auguste Rodin proclamer le respect dû à l'art et développer sa théorie qui veut que la transmission de la pensée par l'artiste soit, comme la propagation de la vie, une œuvre de passion et d'amour. Je lisais, ces derniers jours, le petit livre adorable où des amis d'Eugène Carrière ont assemblé ses *Ecrits et lettres choisies*. Que d'intelligence et quelle puissance d'action ! Quelle conception admirable ! Elle plonge l'art au sein même de la vie ; elle lui défend de s'isoler ; elle lui demande de chercher sa force dans la profondeur même de son humanité, en dépit de ces idées prétendues esthétiques, en réalité sottement bourgeoises, qui feraient du sculpteur ou du peintre un être artificiel et séparé de nous. Il y a même, dans cet ouvrage, un projet d'*Académie populaire des Beaux-Arts fondée sur l'unité de l'esprit et de la forme*, dont le commentaire serait le meilleur discours pour cette distribution de prix ; en quelques pages, on y trouve tout un programme pour une Ecole des Beaux-Arts. C'est la voix de ces maitres, morts ou vivants,

que je voudrais faire entendre à nos élèves ; c'est ainsi peut-être que nous aiderions à s'éveiller les vraies vocations. Par malheur, ce rêve paraît bien difficile à réaliser, sinon impossible, et vous voici condamnés à n'entendre qu'un administrateur, dépourvu de toute expérience technique et réduit aux seules ressources de sa bonne volonté. »

« L'artiste, a continué M. Herriot, a des devoirs envers la société, il doit chercher à lui faire connaître les formes supérieures de la vie, l'initier à la sympathie, animer pour elle la nature et lui proposer sans cesse un idéalisme qui la relève et qui l'ennoblit. Mais la société a aussi des devoirs envers l'artiste et ceux à qui les hommes délèguent le soin d'administrer les affaires publiques ont envers l'art des obligations que seuls des esprits grossiers pourraient méconnaître. Il n'y a pas de cité complète si une part n'y est réservée à la vie artistique. Si vous le voulez, nous nous demanderons ensemble comment ces théories s'appliquent aux villes modernes et, en particulier, à cette ville de Lyon, pour laquelle nous avons tous ici le même amour.

« La défense de ce qu'on appelle l'*art public* n'a jamais groupé plus de volontés et d'énergies qu'en ces dernières années. Il s'est même formé tout dernièrement à Bruxelles un Institut international d'art public ; plus de soixante-dix villes déjà y ont adhéré ; dans la longue liste des membres de ce collège, on relève, pour la seule France, des noms comme ceux de Léon Bourgeois, Georges Caïn, de Selves, Armand Dayot, Frédéric Mistral ; tous les gouvernements ou à peu près y sont représentés, quelques-uns même par leurs chefs. Cet Institut se propose de soutenir les intérêts publics de l'art, d'organiser des concours et des expositions, des meetings ou des conférences, de réclamer ce qu'il appelle « l'hygiène artistique » ; de rendre plus esthétique la rue ou la place publiques ; de réagir contre le mauvais goût et le mercantilisme ; pour arriver à des résultats appréciables, les nations et les communes ont été invitées à associer leurs efforts. Il s'agit aussi de rétablir, dans toute leur force, les industries d'art qui honorent certaines régions ; de protéger les beaux sites ; de fortifier l'éducation esthétique du peuple ; d'attaquer de toutes parts la vulgarité. L'art ne doit pas être relégué dans ces temples discrets que sont les musées ; il doit se mêler à nous, compléter dans l'enseignement professionnel l'étude du métier. L'idéal serait de pouvoir réaliser un peu partout ce que fit autrefois la ville de Bruges qui mettait à la disposition des plus modestes citoyens une demeure délicieuse d'élégance. Pourquoi, sans parler des sociétés antiques, n'essaierions-nous pas d'imiter nos ancêtres qui avaient su former des générations d'ouvriers assez artistes pour leur confier l'édification des cathédrales, des hôtels de ville ou des beffrois ? Le développement de l'industrialisme est menaçant pour l'art. N'est-ce pas une raison de plus pour lutter, et si nous voulons apprendre aux hommes à se réformer sans cesse dans le sens de la justice, qui n'est qu'une forme de la beauté, n'est-ce pas un moyen efficace que de leur faire partout où ce sera possible sentir et connaître cette beauté ? »

Après avoir indiqué comment dans d'autres villes que Lyon, dans d'autres pays que la France, ce souci de l'*art public* a peu à peu transformé la physionomie des écoles, l'aspect général des villes, le caractère même des monuments et de leur décoration, M. Herriot montre en ces termes comment l'œuvre devrait être conçue ou entreprise pour Lyon :

« Quelle ville mieux que la nôtre se prête au développement esthéti-

que ! Heureusement coupée par ses deux fleuves, l'un d'une sauvage vigueur, l'autre d'une nonchalance adorable, mêlée de plaines et de collines, égayée de verdure, largement aérée, encadrée d'admirables horizons, la ville de Lyon a toutes les beautés qui font les grandes capitales et les cités célèbres....

« Oui, cette ville est admirable et nous avons le devoir de lui conserver sa grave et forte beauté. C'est la tâche qui s'offre à nous tous ; c'est le devoir qui s'impose plus spécialement à ses administrateurs. Plusieurs de nos monuments, anciens ou modernes, sont des chefs-d'œuvres de pureté. Notre Hôtel de ville est un modèle de proportions heureuses, d'élégance vraiment française, de netteté dans les lignes, de variété, d'harmonie et de délicatesse. Je plains ceux qui n'ont point de tendresse pour le vieux pont de la Guillotière, avec ces allures antiques, ou pour cette naïve manécanterie, si gracieuse, d'archaïque sobriété. Et comment dire le charme de ces aimables créations de Gaspard André, toujours si mesurées et si finement savantes ?

« Je souhaite que nos efforts coordonnés puissent encore rehausser et établir au-dessus de toute contestation le mérite artistique de Lyon. Notre Ecole des Beaux-Arts a formé, en ces dernières années, des artistes qui paraissent devoir la placer au premier rang. Hier, sur cette place des Cordeliers dont j'ai voulu, malgré toutes les difficultés rencontrées, faire autre chose qu'une gare, M. le Président de la République inaugurait un bas relief de M. Vermare, que je considère, pour ma part, comme l'une des œuvres les plus fortes de la sculpture contemporaine. Demain, un concours sera ouvert pour l'érection d'un monument au docteur Gailleton, dont la vie s'est tout entière écoulée dans cette ville ; j'espère que ce concours nous donnera mieux qu'une de ces horribles et banales statues qui font qu'en passant près d'elles on aime à fermer les yeux. Demain, une salle de concerts permettra aux amateurs de musique de se grouper dans un local digne d'eux ; demain aussi, un architecte, que des sollicitations pressantes appelaient ailleurs et qui a eu le courage de rester parmi nous, M. Tony Garnier, édifiera de nouveaux abattoirs et prouvera par un exemple que l'art, joint à la science, peut renouveler l'architecture traditionnelle en l'adaptant aux besoins présents.

« Sachons être de notre temps en effet ; il ne s'agit point de protester, au nom de prétendues convenances esthétiques, contre les besoins d'une grande ville qui veut s'étendre et se perfectionner. Acceptons toutes les conséquences de la vie actuelle qui veut des organismes nouveaux, insoupçonnés de nos pères. Ne luttons pas contre le moderne : essayons de le rendre artistique. Remanions les règlements trop sévères qui gênent la liberté de l'architecte et de l'artiste ; sachons mettre à nos maisons trop uniformes quelques décorations agréables et des balcons fleuris. Et aussi travaillons à développer par tous les moyens l'éducation artistique de nos concitoyens. Les bonnes volontés et les talents ne manquent pas. Des sociétés, comme le syndicat d'initiative, ne demandent, j'en suis sûr, qu'à nous aider dans cette tâche. Notre Ecole des Beaux-Arts peut aussi y contribuer puissamment. Je visitais avant-hier l'exposition des travaux de nos élèves ; il n'y a rien de plus intéressant et j'invite nos concitoyens à s'en rendre compte directement. La nouveauté y rencontre la tradition ; j'ai vu là, dans la section d'architecture, d'intelligents projets pour nos écoles de plein air. Peut-être pourra-t-on faire des tentatives d'ordre plus

pratique encore. Au lieu d'apprendre à dessiner et à peindre des plafonds pour des villas qui ne se construiront peut-être jamais, nos élèves, guidés par le talent de leurs maîtres, ne pourraient ils pas imaginer quelques décorations très simples pour de futures salles d'école ? Dans les classes d'art décoratif, je voudrais, selon le vœu de l'Institut international d'art public, qu'on proposât à nos studieux apprentis des recherches plus simples encore : l'étude d'un candélabre, d'un kiosque à journaux, ou puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, d'un poteau de tramways. Puisque nos ressources financières sont limitées, essayons au moins de les très bien employer. Je sais que, pour cette œuvre, je puis compter sur la collaboration d'un personnel profondément dévoué à l'art et à cette ville de Lyon qui est déjà si grande, mais que nous voulons plus grande et plus belle encore. »

M. Coste-Labaume, après M. Herriot, a prononcé un discours des plus intéressants ; il a entre autres rappelé aux élèves de ces écoles lyonnaises, artistes de demain, que le travail soutenu, constant ne leur était pas moins nécessaire que l'inspiration.

« Un discours de distribution de prix ne saurait se terminer sans quelques conseils. Un humoriste de nos amis, interprétant à sa fantaisie un adage connu, avait coutume de dire : « Les conseils font toujours plaisir... à ceux qui les donnent ! » Croyez-bien, mes jeunes amis, que je n'abuserai pas de ce plaisir. Je me bornerai donc à résumer en un seul mot tous les sermons que je pourrais longuement développer en vous disant simplement : *Travaillez !...*

« Oui, travaillez, car c'est la première condition indispensable de tout avenir. Travaillez avec acharnement, travaillez toujours pour éviter cet écueil de la médiocrité stérile qui engendre la suffisance et l'insuffisance.

« N'oubliez jamais que les hommes du plus grand talent, que les hommes de génie même furent toujours de grands travailleurs.

« Un jour que vous en aurez le loisir, demandez à votre directeur, cet artiste distingué qu'est M. Nicolas Sicard, de mettre sous vos yeux un ouvrage précieux qu'il a dans son cabinet : les *Manuscrits* de Léonard de Vinci, ce merveilleux génie qui semblait avoir emmagasiné dans son puissant cerveau toutes les connaissances humaines, de peintre, d'architecte, d'ingénieur, d'anatomiste même, et qui avait pressenti les lois de l'aviation ; vous y verrez sur des feuilles détachées, pieusement recueillies, des études, des dessins, des croquis, témoins du labeur constant et ininterrompu de ce grand artiste qui, jusqu'au dernier jour de sa longue existence, en pleine possession de sa gloire, ne laissa jamais son crayon ni sa plume inoccupés, et étant arrivé déjà à la perfection, cherchait à se perfectionner encore.

« Sachez aussi, comme vous avez dû l'éprouver déjà, que le travail porte en soi sa récompense, et qu'indépendamment de la supériorité qu'il consacre, il vous fait connaître l'indicible joie de l'effort, cette petite flamme qui monte au cerveau devant l'obstacle surmonté et la difficulté vaincue.

« Rendez-vous dignes de cette victoire qui ne coûte point de larmes et vous procurera la plus pure des jouissances. »



LA NOUVELLE LICENCE ÈS LETTRES

ET

L'ORGANISATION DES FACULTÉS

La récente réforme de la licence ès lettres exercera sur les habitudes intellectuelles de nos étudiants une influence salutaire : on se plaît du moins à l'espérer. Mais n'aura-t-elle pas, en même temps, une heureuse répercussion sur l'organisation intérieure des Facultés ? Sans être prophète, on peut le prévoir.

Le caractère essentiel de cette réforme, c'est qu'elle élargit l'écart qui séparait déjà les diverses licences littéraires. Les étudiants devront, il est vrai, fréquenter d'autres cours que ceux de leur spécialité ; mais, au lieu d'être condamnés à tel ou tel enseignement littéraire, ils seront libres de choisir les études qui conviendront à leurs besoins ou à leurs goûts : le jeune géographe fera, s'il lui plaît, de la géologie ou de l'économie politique ; le jeune philosophe de la physiologie ou du droit. De même, les divers maîtres auront, sans doute, des intérêts communs, mais les Facultés n'en tendront pas moins à se diviser en quatre sections : section d'histoire, section de philologie classique, section de philologie moderne, section de philosophie.

Cette spécialisation permettra aux examinateurs d'être, à la licence, plus exigeants que par le passé : le candidat, s'étant presque exclusivement consacré à sa spécialité, aura dû acquérir des connaissances plus précises et plus approfondies. Tel est bien l'esprit du décret du 8 juillet, puisque, en philosophie, par exemple, il stipule que le candidat devra répondre à quatre interrogations : sur la philosophie générale, sur la logique et la méthodologie, sur la psychologie, enfin sur la morale et la sociologie. Jusqu'à présent, au contraire, une seule question lui était posée, et il pouvait réussir sans posséder autre chose que des connaissances assez vagues.

Mais si l'examen est plus minutieux, l'enseignement ne devra-t-il pas être plus détaillé ? Pour devenir licencié de philosophie, il sera nécessaire de suivre quatre cours : l'un de psychologie, le second de logique et méthodologie, le troisième de morale et sociologie, le quatrième de philosophie

générale. Tout au moins faudra-t-il avoir reçu, sur l'une et l'autre de ces matières, de nombreuses indications, et exécuté, sur l'une et sur l'autre, de nombreux exercices. Ajoutez à cela qu'on ne se contentera plus pour l'histoire de la philosophie, de dissertations apprises dans des ouvrages de seconde main, mais qu'on exigera la connaissance directe d'un assez grand nombre de textes (1).

Dès lors, le professeur de philosophie qui, dans beaucoup de nos Facultés provinciales (8 sur 14) est seul de son espèce, ne pourra ni préparer les étudiants à la licence ni leur faire subir cet examen. Constituant à lui seul la section philosophique de sa Faculté, il ne pourra fournir les trois membres que le décret du 8 juillet exige pour chaque jury ; il devra faire appel à deux collègues des Facultés voisines. Même dans les quatre Facultés qui possèdent deux professeurs de philosophie, la licence ne pourra être conférée que si l'on complète le jury par l'adjonction d'un maître étranger. Deux Facultés seulement (Lyon et Bordeaux) se suffiront à elles-mêmes, comme elles sont les seules, dès maintenant, qui puissent conférer, par leurs propres moyens, le diplôme d'études supérieures. Deux fois par an, il faudra donc qu'une vingtaine de professeurs se mobilisent et se réunissent, trois par trois, pour acquérir le pouvoir de décerner la licence. Mais ce qui est plus grave, c'est que, après leur séparation, ils deviendront incapables de préparer leurs élèves à cet examen. A moins que chacun d'eux ne se déclare compétent en toutes les branches de l'encyclopédie philosophique! Mais ils deviennent rares, ceux qui ne se sont pas assez spécialisés pour être à la fois au courant des progrès de la sociologie et de ceux de la logique, pour connaître également les dissertations récentes sur les antè-socratiques et les dernières découvertes de la pathologie mentale. Ils deviennent rares, ceux qui se chargeraient, je ne dis pas de faire un cours, mais de donner à des étudiants des directions précises sur toutes ces questions. S'ils existent, combien de leçons devront-ils professer chaque semaine pour remplir leur programme compliqué, et pour occuper des étudiants dont ils seront à peu près les seuls maîtres ? Ou bien l'esprit de la réforme sera méconnu : on continuera à se contenter, à l'écrit, de dissertations vagues, à l'oral, de réponses plus vagues. Ou bien on accablera les professeurs de besognes auxquelles ils répugnent. Ou bien on formera, dans les deux tiers de nos Facultés, des quarts ou tout au plus des moitiés de licenciés qui auront des connaissances suffisantes ici sur la psychologie, là sur la logique (selon la spécialité de leur professeur), mais qui seront pour le reste beaucoup moins bien préparés.

A cette situation on entrevoit des remèdes. Le premier consisterait à multiplier dans les Facultés les professeurs de philosophie, à constituer dans chacune d'elles une section philosophique d'au moins trois membres. Ce nombre est un minimum à la rigueur suffisant. Entre ces trois maîtres, la division du travail pourrait se faire, par exemple, de la façon suivante : l'un se chargerait de la philosophie spéculative, le second de la psychologie, le troisième de la morale et de la sociologie. Et ils se partageraient, suivant leurs goûts, l'histoire de la philosophie... Mais qui ose-

(1) Du moins nous semble-t-il que ces textes, pour permettre à l'étudiant de connaître les principales écoles philosophiques, doivent être assez nombreux.

rait proposer à la commission du budget la création, pour l'enseignement philosophique, de vingt postes nouveaux ?

Un autre remède consisterait à encourager l'émigration des étudiants. On préparerait, dans n'importe quelle Faculté, une partie de la licence, puis on irait compléter cette préparation dans une autre. Mais quel intérêt poussera les étudiants à émigrer s'ils peuvent conquérir leur grade sans bouger ? si les Facultés qui donnent un enseignement incomplet n'en décernent pas moins intégralement le titre convoité ? Nous sommes donc invités à nous demander s'il ne conviendrait pas de réserver à six ou sept Facultés, munies d'un personnel suffisant, le droit de conférer la licence philosophique.

Ce système n'exigerait qu'un petit nombre de créations : un poste dans chacune des Facultés qui possèdent déjà deux ou trois philosophes (1). Ces créations sont d'ailleurs nécessaires non seulement si l'on veut organiser la préparation à la licence, mais si l'on veut favoriser l'essor des études philosophiques : il est bon de rappeler que la psychologie expérimentale n'est enseignée que dans deux Facultés et la sociologie dans deux autres ; il est bon de rappeler que, dans telles Facultés fréquentées par les candidats à l'agrégation, les exercices scolaires absorbent le temps et l'énergie des professeurs — trop peu nombreux — au détriment de leurs recherches personnelles. La réforme de la licence, même si elle occasionne quelques créations, ne coûtera rien en réalité, car ces créations répondent à des besoins plus profonds de notre enseignement supérieur (2).

Sous le régime que nous prévoyons, l'étudiant provincial passerait une première année dans l'une quelconque des quatorze Facultés. Supposons-le dans une des plus petites : il y suivra le cours du professeur de philosophie qui, n'ayant pas à se préocuper de l'examen de licence, bornera ses études aux problèmes qui l'intéressent. L'audition de ce cours ne suffisant pas à remplir sa vie, notre étudiant exercera son initiative en choisissant une série d'enseignements qui serviront soit à sa culture générale soit à son apprentissage professionnel. Puis, l'année écoulée, on émigrerait vers une Faculté plus importante où l'on pourrait se vouer plus spécialement à la philosophie, puisque on y trouverait trois ou quatre enseignements relatifs à ces différentes disciplines. D'autre part, on y vivrait dans un milieu philosophique plus dense (3) et l'on y profiterait de l'excitation intellectuelle qu'un tel milieu peut provoquer.

(1) Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes, Toulouse. Ajoutons, pour que les étudiants de l'Est n'aillent pas chercher trop loin leur licence, Nancy, où deux emplois seraient à créer.

(2) C'est pour ce motif que nous n'examinons pas une troisième solution qui consisterait, tout en réservant aux Facultés pourvues d'au moins deux professeurs de philosophie le droit de décerner la licence, à leur adjoindre, pendant les sessions d'examen, le professeur unique d'une Faculté voisine. Ce système éviterait toute création d'emploi. Mais l'intérêt des études nous interdit de le préconiser.

(3) D'après une statistique officielle, il y avait, en 1906, 266 candidats à la licence de philosophie dans les 14 Universités provinciales, soit 19 en moyenne par Université. Le nombre varie de 4 à 32. En admettant que les Facultés les plus petites conservent tous leurs étudiants durant une année, le nombre moyen des candidats à la licence dans les grandes Facultés n'en serait pas moins augmenté d'un tiers et porté à 30 environ ; il oscillerait entre 20 et 40.

Peut-être éprouvera-t-on quelque inquiétude sur le sort que réserverait cette réforme aux professeurs des petites Universités : ne seraient-ils pas privés d'élèves ? — Pas tout à fait, puisque les candidats à la licence étudieraient toute une année sous leur direction. Mais, même si les étudiants de cette catégorie les abandonnaient, nous refuserions de les plaindre. De toutes nos besognes, la plus ingrate — la préparation aux fonctions de l'enseignement secondaire — leur serait ravie. Mais les plus agréables leur seraient conservées. Ils auraient, pour se livrer à leurs travaux personnels, plus de loisir et plus de liberté. En outre, les philosophes, dans les Facultés, sont et doivent être des hommes d'action ; ils exercent autour d'eux une influence morale ; en contact avec divers publics, et particulièrement avec les membres de l'enseignement primaire, ils peuvent répandre, directement ou indirectement, les idées dont doit s'inspirer l'esprit national. Le jour où ils seraient débarrassés de la licence, cette mission sociale, sans être leur privilège, demeurerait, avec leur mission scientifique, leur raison d'être.

Arrivé à ce point, nous sommes tenté de généraliser. Nous venons de concevoir deux espèces de Facultés : les unes pourvues, les autres privées d'une section philosophique complète ; les unes chargées, les autres dispensées de décerner la licence philosophique. Mais les étudiants en philosophie sont-ils les seuls, dans les Facultés où les maîtres sont peu nombreux, à qui le décret du 8 juillet, en les affranchissant des « épreuves communes » et des cours qui y correspondent, va donner des loisirs excessifs ? Sont-ils les seuls, dans ces mêmes Facultés, qui ne recevront pas les directions précises et détaillées que semble exiger le nouveau programme ? Nous laissons à de plus compétents le soin de répondre. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il serait fort avantageux d'établir une distinction tranchée entre Facultés et Facultés. Les unes, qui conserveraient leur nom actuel, se livreraient à la recherche historique, philologique et philosophique, en répandraient les résultats dans le grand public, dans les auditoires variés (français ou étrangers) qu'elles sauraient attirer ; mais, sauf le baccalauréat, elles ne délivreraient aucun diplôme. Les autres, qu'on pourrait appeler *Facultés de plein exercice*, sans renoncer au rôle des premières, accepteraient en outre le fardeau de la préparation aux examens et concours de l'enseignement secondaire. Cette distinction permettrait, sans tuer aucune des Facultés actuelles (toutes ayant prouvé leur volonté de vivre), sans les spécialiser (une Université spécialisée n'est plus une Université), de concentrer sur quelques-unes d'entre elles les ressources intellectuelles et matérielles, les professeurs, les élèves et les livres qui sont aujourd'hui dispersés dans quatorze villes de France pour le plus grand dommage des études et des étudiants.

PAUL LAPIE.

DE

L'ORIENTATION DES BIBLIOTHÈQUES MODERNES [1]

Que les bibliothèques soient faites pour le public, c'est là une conception banale à coup sûr. Mais que cette conception banale soit entrée dans les faits, tant s'en faut assurément. C'est pourquoi nous voudrions aujourd'hui l'examiner pour en déduire les conséquences au triple point de vue du rôle des bibliothèques en général, de leur adaptation aux besoins de la société moderne et enfin de l'orientation de notre action privée et publique. Nous prions instamment les collègues qui nous feront l'honneur de nous lire, de considérer comme un devoir de bonne solidarité professionnelle de nous communiquer, pour le profit de tous, leurs observations, compléments ou critiques. Ils travailleront certainement ainsi au progrès des bibliothèques, car nous avons besoin des idées les uns des autres pour avancer avec sécurité.

I. — Destination générale des bibliothèques

Les bibliothèques sont faites pour le public. Cela veut dire, nous semble-t-il, qu'organiser une bibliothèque, l'administrer, en former, accroître, conserver et mettre en service les collections, tout le travail en somme du personnel auquel est confié la bibliothèque, a pour but de répondre aux désirs d'instruction, d'éducation, de travail intellectuel du public auquel elle est destinée. C'est dire encore que la bibliothèque doit être un organisme vivant procédant de la vie intellectuelle de son milieu et destiné à accroître cette vie. C'est dire encore que, comme tout organisme vivant, elle doit éliminer les choses mortes, les livres périmés ou du moins les mettre à part et s'assimiler au contraire tout ce qui a une valeur d'usage.

Des collections qui ne serviraient à rien, ni à personne, seraient par définition même des collections inutiles et vain serait le travail de leurs conservateurs. Par conséquent, si on conserve les livres si rares,

(1) Cet article a paru dans le numéro d'octobre du *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français.*

si précieux soient-ils, c'est en définitive pour que, d'une manière ou d'une autre, ils servent : toute mesure de conservation est logiquement destinée à rendre possible un usage prolongé. Or, il arrive souvent chez nous que la crainte du vandalisme ou simplement du manque de soins de quelques lecteurs, développe de façon excessive le point de vue de la conservation et en vient à ralentir l'activité des services. Sans doute, il doit y avoir des bibliothèques qui se proposent surtout de conserver en vue des générations futures, mais il ne semble guère admissible qu'elles se limitent à ce but, si noble soit il, et qu'elles poussent ainsi le désintéressement jusqu'à sacrifier entièrement les besoins du présent à ceux de l'avenir, et, si évidemment personne ne se propose un but si peu pratique, il en est pourtant qui agissent inconsciemment, comme si tel était leur idéal. Or, en fait, toute collection de livres ne vaut que par l'usage proche ou lointain qu'on en peut tirer.

II. — Autonomie de la profession de bibliothécaire

De ce point de vue, fondamental selon nous, résultent de très importantes conséquences qui se peuvent exprimer en une seule formule : le rôle propre du bibliothécaire est d'orienter tout son travail professionnel vers la satisfaction des besoins de son public. Il a à faire pour ses lecteurs dans la mesure de ses moyens tout ce que, lecteur lui-même, il souhaiterait qu'on fît pour lui. Le bibliothécaire n'est donc pas un savant : comme bibliothécaire, il n'a pas de travaux originaux à réaliser ; il n'a pas même à faire progresser les études sur l'histoire du livre, des bibliothèques ou du papier par exemple, bien que cette occupation soit tout à fait recommandable pour ses heures de travail personnel. Il a seulement à mettre le savoir à la disposition du lecteur en lui évitant le plus possible de tâtonnements et de pertes de temps. Sans doute, il est nécessaire qu'il ait l'esprit scientifique, qu'il ait fait de solides études, qu'il sache beaucoup de choses, mais tandis que, pour le savant, savoir est un but désintéressé suffisant par lui-même, pour le bibliothécaire, au contraire en tant que tel, la science n'est qu'un moyen. Nous disons, en tant que tel, parce que rien n'empêche le bibliothécaire d'être en même temps un savant, pourvu qu'il sache faire le départ entre son travail personnel et son travail professionnel, que dans l'un il étudie pour la science elle-même, et dans l'autre seulement dans la mesure où c'est nécessaire ou utile à la gestion de ses collections. Le bibliothécaire n'est donc pas davantage un homme de lettres, pas davantage un éducateur ni un historien, ni un philosophe, ni un sociologue, ni un penseur, ni un polémiste, ni un archéologue, ni un apôtre, il est simplement l'auxiliaire de la science, de l'histoire, de l'art en un mot de toute forme d'activité humaine en tant qu'elle a besoin du livre à son service. Qu'il soit ensuite, dans son temps libre, naturaliste, archéologue, historien ou tout ce qu'il voudra, même sportsman si bon lui semble, tout sera pour le mieux, pourvu qu'il respecte absolument l'autonomie de sa profession.

D'autres conséquences multiples suivent, que nous ne ferons qu'indiquer ici, parce qu'elles ne sont en somme que des cas particuliers du principe général que nous avons posé en commençant, et que plusieurs d'entre

elles méritent des études spéciales que nous espérons leur consacrer, ou voir leur consacrer par nos collègues. D'abord, puisque c'est pour le public que le bibliothécaire doit travailler, il s'appliquera à acheter tous les livres et rien que les livres dont son public a besoin, et par conséquent, préalablement, il se rendra exactement compte du genre de public auquel est destiné son établissement. Ensuite, il fera tout son possible pour que l'acquisition, la mise en service et la communication des livres se fassent avec tout le soin et la promptitude possibles, sans sacrifier la perfection technique de son travail; il n'oubliera jamais qu'un élément essentiel de cette perfection est d'aboutir en temps utile, et, s'il le faut, il saura sacrifier tel perfectionnement secondaire à la nécessité primordiale de la promptitude. Dans ses catalogues, il visera avant tout à la clarté et à la simplicité aussi bien qu'à l'exactitude. Dans toutes ces questions, il y a quantité de problèmes minutieux qu'il serait très utile, à l'exemple des Américains, d'aborder décidément un à un, les tournant et retournant jusqu'à la mise en lumière de solutions pratiques : tels la valeur pratique respective des diverses espèces de catalogues, le traitement des fiches d'anonymes, l'art d'établir les rubriques d'un catalogue, l'examen des difficultés que soulève l'intercalation des fiches dans un catalogue alphabétique d'auteurs, etc., etc. Ces études achèveraient de démontrer qu'être bibliothécaire est bien exercer une profession caractérisée et que nous devons travailler à réaliser plus complètement dans les faits l'indépendance que nous montre la théorie.

III. — Bibliothèques et démocratie

Parmi les conséquences à tirer de cette proposition : les bibliothèques sont faites pour le public, nous croyons qu'il est nécessaire, bien que cela ait déjà été fait, de mettre à part celles qui apparaissent lorsqu'on considère les bibliothèques dans leurs rapports avec les besoins de la société moderne. Elles peuvent se ramener à une. Dans une société à tendances démocratiques, il faut que la bibliothèque soit à la disposition de tous. L'instruction obligatoire a développé partout le savoir au XIXe siècle. D'un autre côté, les organisations sociales et politiques tendent dans tout l'univers civilisé à réclamer de tout homme un travail social, et par conséquent à lui imposer de se mettre à la hauteur de sa tâche nouvelle et, si le citoyen d'une république démocratique veut remplir ses nouveaux devoirs, il faut qu'il ait sous la main les moyens de s'instruire. Le bibliothécaire, comme tel, n'a pas à s'occuper de politique ni des questions sociales ou religieuses. Dans les conflits d'idées, il est neutre, mais d'une neutralité positive qui permet aux gens consciencieux de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les croyances, de se documenter avec exactitude. Par conséquent, démocrate ou non, le bibliothécaire d'aujourd'hui est obligé, pour rester à la hauteur de sa tâche, de tenir compte de ce double fait indéniable du progrès de l'instruction de tous et de l'ascension politique et sociale des masses. Donc, il faut que toute commune de France ait sa bibliothèque publique où l'on puisse non seulement se livrer aux études scientifiques et littéraires, mais encore aborder les questions actuelles, voire même se procurer les renseignements de toute

nature dont on peut avoir besoin. Dans toute localité, on devrait pouvoir passer aussi facilement à la bibliothèque se renseigner qu'on va au marché acheter de la viande ou des légumes.

Nous ne nions point pour cela la nécessité de bibliothèques bien diverses, les unes strictement scientifiques, d'autres techniques, d'autres à l'usage des bibliophiles, d'autres destinées à être surtout les musées de la pensée humaine où l'on rassemble avec respect toutes les reliques intellectuelles du passé pour les mettre à la disposition des érudits qui tireront de ces restes vénérables toutes les forces et toutes les lumières qu'ils sont encore capables de procurer aux générations nouvelles.

Faut-il ou non maintenir des cloisons étanches entre ces diverses fonctions des bibliothèques ? Nous n'avons pas l'intention d'élucider ici cette question, nous contentant de faire remarquer que c'est là surtout affaire d'espèces ; qu'en général, dans les grandes villes, les fins diverses que peut poursuivre une bibliothèque se trouveront bien d'une spécialisation pas trop exclusive d'ailleurs, tandis qu'au contraire dans les petits centres, c'est un établissement unique à fins multiples qu'il faudra et que, dans les villages, les fins toutes actuelles devront primer le caractère scientifique. Les instruments d'études sont coûteux, et il vaut mieux renvoyer les travailleurs locaux au chef-lieu plutôt que de former partout des collections qui seraient par trop pauvres et incomplètes.

IV. — Orientation pratique

Si la profession de bibliothécaire a son autonomie, si les bibliothèques sont faites pour le public, il doit en résulter pour nous tous une vision plus claire du sens dans lequel nous devons orienter nos efforts, et il nous semble que ce sens est bien exprimé dans cette formule générale, mais féconde sans doute en multiples applications : adaptons les bibliothèques aux besoins actuels des lecteurs. Donc, distinguer le livre vieilli et périmé du livre vivant, distinguer aussi le livre, document du passé, du livre, instrument actuel d'éducation et d'instruction ; organiser tous les services en vue de mettre l'ouvrier, le laboureur, l'employé à même aussi bien que le bibliophile, l'érudit et le savant de trouver et d'utiliser exactement les livres différents qu'il faut à chacun, telle nous semble la voie à suivre. Mais, et c'est là que le lecteur nous attend, sans doute, est-il possible de la suivre ? Ignorez-vous, nous dira-t-on, que les bibliothèques sont méprisées, que souvent elles sont sans argent, sans lecteurs, sans livres modernes, sans notoriété, sans influence et que les bibliothèques de villes sont souvent considérées par des municipalités toujours à court d'argent, comme un poids mort, comme un luxe encombrant, comme un service qui ne « paye » pas ? Ne savez-vous pas qu'une bibliothèque doit s'estimer heureuse de trouver asile dans un coin de mairie, de musée, voire même de marché, que le bibliothécaire est sur le pied d'un employé de bureau qu'on remercie quand on a assez de ses services ? Intéresser le public, le parlement ou le gouvernement aux bibliothèques, y songez-vous ? Avez-vous l'attrait de la curiosité ou le piment du scandale pour le public ? Offrez-vous des perspectives d'influence aux parlementaires ? Des armées d'électeurs marchent-elles derrière vous, prêtes

à favoriser un gouvernement ami des bibliothèques ? Que peut-on faire ?

Eh bien si ! Il y a au contraire, pour nous bibliothécaires, une tâche magnifique à réaliser. Oui, les bibliothèques et les bibliothécaires n'ont pas les crédits nécessaires, en général du moins, pour relever la situation de leurs établissements ; oui, les collectivités ne s'intéressent pas aux bibliothèques parce que cela ne « paye » pas ; oui, la grande majorité du public n'a pas conscience d'avoir dans les bibliothèques un instrument de progrès de premier ordre. Mais à qui compare superficiellement les bibliothèques d'aujourd'hui à celles d'il y a cinquante ou vingt-cinq ans seulement, un progrès immense saute aux yeux. Pour nous borner à un seul exemple, qu'étaient il y a un demi-siècle la plupart des bibliothèques d'universités ? Ce qui a été possible le demeure, car la cause des progrès accomplis subsiste toujours : c'est le désir du progrès intellectuel. Le sens de la vie publique présente est manifestement tourné vers l'extension croissante de l'instruction dans toutes les classes de la société, comme le montre à l'évidence le développement des œuvres post scolaires par exemple. Il semble, à la vérité, qu'un cercle vicieux paralyse l'activité et le progrès des bibliothèques : elles ne rendent pas de services parce qu'elles ne sont pas dotées, et elles ne sont pas dotées parce qu'elles ne rendent pas de services estimés suffisants. Par conséquent un triple travail simultané est tout indiqué pour chacun de nous : 1° dans l'état actuel de nos ressources et de nos moyens d'action, nous efforcer de tirer un parti toujours meilleur de nos collections ; 2° éclairer le public sur ses vrais besoins et au fur à mesure des progrès que nous réalisons dans nos bibliothèques, lui en apprendre le chemin ; 3° corrélativement à ces efforts et en s'appuyant sur les premiers résultats obtenus, chercher partout où cela se peut les indispensables ressources. Seulement, ne nous décourageons pas aux premiers insuccès ; procédons scientifiquement, lentement, avec une patience, une ténacité et une confiance qui soient invincibles. Donnons à chacun de nos efforts le maximum de chances de succès qu'il nous soit possible de lui procurer. Et par-dessus tout, ayons confiance. Croyons fermement que les bibliothèques sont un merveilleux instrument de progrès, faisons notre possible pour qu'elles le deviennent et, selon toute vraisemblance, le succès suivra à son heure, car dans le système de l'univers, nulle force n'est perdue.

Ch. Sustrac,

Secrétaire de l'Association des bibliothécaires français,
sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

FACULTÉ DE DROIT

Présidence de M. Lyon-Caen, doyen.

Séance du 7 novembre 1907

A l'ouverture de la séance consacrée à la distribution des prix et dont nous avons précédemment rendu compte, M. Lyon-Caen, membre de l'Institut, doyen de la Faculté, a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

La séance publique annuelle de la Faculté de droit est consacrée à la distribution des récompenses décernées aux meilleurs de ses élèves et à la lecture des rapports sur les concours à la suite desquels elles ont été obtenues. Aussi l'allocution du président de cette séance ne saurait être qu'une sorte d'entrée en matière, qui, comme toute introduction, doit être d'une grande brièveté. Je n'aurai garde de l'oublier.

J'eusse même voulu pouvoir donner immédiatement la parole à mes collègues chargés des rapports, qui donnent toujours et donneront spécialement aujourd'hui tout son intérêt à cette séance. Mais un devoir à la fois pénible et doux m'empêche de garder le silence ; je dois rappeler le souvenir de deux de nos collègues que la mort a frappés depuis le mois de novembre dernier.

Au début de 1907, nous avons eu le grand chagrin de perdre notre cher collègue M. Glasson.

Reçu agrégé en 1865, il fut, jusqu'en 1867, attaché à la Faculté de droit de Nancy ; il y enseigna le droit romain avec un succès que, malgré le temps écoulé, n'ont oublié ni ses anciens élèves, ni ses anciens collègues. Appelé en 1867 à la Faculté de droit de Paris, il se fixa dès 1871, d'abord comme suppléant de M. Colmet Daâge, puis comme professeur titulaire, dans l'enseignement de la procédure civile qu'il a professé, sans interruption, pendant trente-cinq ans. Il s'y est montré un professeur accompli ; il a eu le grand mérite, tout en restant clair. précis et complet, de donner, par l'originalité et la finesse de sa parole, un véritable attrait à l'étude d'une branche du droit réputée quelque peu aride ; jusqu'à son

dernier jour, son cours a été l'un des plus suivis et des plus justement estimés.

Grâce à une activité et à une force de travail peu communes, il a été un de nos auteurs les plus féconds, en même temps qu'il était un de nos professeurs les plus écoutés. Ses nombreux travaux, articles de revue, brochures, mémoires. ouvrages dont plusieurs comprennent six ou huit volumes, touchent aux matières les plus diverses, au droit romain, au droit civil français, à la législation ouvrière, au droit comparé, à la procédure civile, à l'histoire du droit. Dans ces deux dernières branches, objet de sa particulière prédilection, il laissera une trace durable.

La valeur de ses publications, spécialement de son *Histoire du droit et des institutions en Angleterre*, le fit, en 1881, élire membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le rang éminent occupé par notre regretté collègue dans l'enseignement et dans la science du droit, l'estime et la confiance légitimes qu'il inspirait, furent reconnus par les honneurs répétés que lui décernèrent les Facultés de droit. De 1899 à 1907, à la suite de trois présentations successives de la Faculté de droit de Paris, il exerça les fonctions de doyen, et à deux reprises, il fut choisi par ses collègues de Paris et des départements comme délégué de toutes les Facultés de droit au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Malgré le coup cruel qui le priva de la meilleure et de la plus dévouée des femmes, malgré les atteintes de la maladie, il a continué, pendant ses dernières années, à supporter la double charge de son enseignement et de l'administration de la Faculté, sans renoncer à ses travaux personnels. Il a donné ainsi, à la fin de la vie la plus laborieuse et la mieux remplie, un exemple d'une énergie morale et d'un courage, qui, malgré une certaine apparence de timidité et d'hésitation, constituaient le fond de sa nature.

Le mois d'octobre étant arrivé, nous pouvions espérer que l'année scolaire 1907-1908 s'ouvrirait sans que nous eussions à déplorer un nouveau deuil. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. La mort a frappé, le 8 octobre dernier, M. Jalabert, professeur honoraire de la Faculté.

M. Jalabert avait fait en province une grande partie de sa carrière; il appartint successivement, de 1846 à 1879, aux Facultés de droit d'Aix, de Grenoble et de Nancy. Il y enseigna surtout le droit civil, tout en se plaisant à faire quelques excursions dans l'histoire du droit et dans le droit constitutionnel.

A Nancy, à partir de 1864, il eut, en qualité de doyen, à organiser et à diriger, à ses débuts, la Faculté de droit nouvelle. Il s'acquitta de cette mission avec une conscience et un dévouement dont ceux qui l'ont vu à l'œuvre, et j'ai eu l'heureuse chance d'être parmi eux pendant cinq ans, peuvent seuls se rendre compte. Aucune question concernant les étudiants, les études et les professeurs ne le laissait indifférent. Il était vraiment l'âme de la Faculté et n'épargnait ni son temps ni sa peine pour en favoriser, par tous les moyens, la prospérité. Son intelligente direction contribua puissamment aux nombreux succès obtenus, dans les concours d'agrégation, par les docteurs en droit de la Faculté de Nancy.

D'autant plus attaché à notre grande ville de l'Est que, dans une certaine mesure, depuis nos désastres de 1870, elle remplace Strasbourg au point de vue universitaire, M. Jalabert y aurait sans doute achevé sa car-

rière. Mais d'étroites affections de famille l'attiraient à Paris. En 1880, il y fut appelé à la chaire de droit constitutionnel. Créée au profit de Rossi en 1836, elle avait été supprimée en 1852, à la suite du coup d'Etat. Par ses idées libérales, par la largeur de ses vues, par son esprit de tolérance, notre cher et vénéré collègue était bien digne d'occuper cette chaire, qui, ayant péri avec notre seconde République, était, par une légitime et utile réparation, restaurée par la troisième.

M. Jalabert est loin de s'être concentré exclusivement dans son enseignement. Il a beaucoup écrit, mais ses travaux sont étrangers au domaine du pur droit. Il a, pendant soixante ans, étudié avec une infatigable ardeur, toutes les questions relatives à l'organisation des églises réformées en France. Par la plume et par la parole, il a lutté pour y faire donner les solutions les plus libérales. Dans ses articles, rapports et discours, qui formeraient plusieurs volumes, se révèlent les hautes qualités du jurisconsulte et du publiciste. Aussi, en les lisant, se prend-on à regretter qu'il ne les ait pas appliquées également à des études d'ordre purement juridique dépourvues de tout caractère confessionnel.

Depuis sa mise à la retraite, en 1893, notre vénéré collègue nous a montré combien il continuait à s'intéresser à la Faculté. Usant des droits restreints que confère l'honorariat, il assistait souvent aux assemblées des professeurs, et je ne puis songer sans tristesse que, si la mort ne l'avait frappé, il serait aujourd'hui présent à cette séance, remplissant, selon sa coutume, tous ses devoirs, exerçant toutes ses fonctions, avec une exactitude et une conscience qui inspiraient l'estime et le respect à tous ceux qui l'approchaient.

La mort seule n'a pas fait des vides dans nos rangs. Deux de nos collègues, MM. Gérardin et Boistel, ont été admis à la retraite. Ils ont, pendant une longue carrière, rendu à l'enseignement et à la science du droit d'éminents services. Les manifestations diverses, dont leur retraite a été l'occasion de la part de leurs élèves et de leurs collègues, ont montré quels sentiments éprouvent à leur égard ceux qui ont été témoins de leur féconde activité. La crainte de froisser leur modestie m'empêche de louer, comme ils le méritent, des collègues qui, bien qu'éloignés désormais de l'enseignement, reviendront, nous l'espérons, souvent parmi nous.

Privée ainsi du précieux concours de plusieurs de ses membres, la Faculté a dû chercher, pour les désigner au choix des pouvoirs publics, des successeurs dignes de ceux que la mort et la mise à la retraite lui ont enlevés. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu, et je tiens à l'en remercier, ratifier toutes les propositions et tous les avis que la Faculté lui a soumis.

Des concours nouveaux et actifs nous sont d'autant plus indispensables que la Faculté de droit de Paris ne cesse de se développer. D'abord, beaucoup d'enseignements ont été créés depuis trente ans (de 1889 à 1907, nos chaires se sont élevées de 23 à 37) et de nouveaux cours ne tarderont pas à être créés encore. Puis, par suite d'un mouvement qui paraît aller en s'accentuant, le nombre des étudiants subit une progression notable et continue.

Durant l'année scolaire 1906-1907, on a compté, à Paris, 7.182 étudiants en droit, ce qui a constitué un accroissement de plus de 700 par rapport à l'année précédente. Tous les éléments de la population scolaire de la

Faculté ont participé à cette progression, qu'il s'agisse des aspirants à la licence ou au doctorat, des étrangers ou des français, des étudiantes ou des étudiants. Il n'est pas, ni en France, ni dans aucun pays étranger, un établissement d'instruction publique, à quelque degré que ce soit, qui compte une pareille quantité d'élèves.

Aussi les examens que nous faisons passer atteignent un chiffre qu'on peut sans exagération qualifier d'effrayant, quand on songe à la lourde charge qui en résulte, pour les membres de la Faculté, spécialement pendant les mois de juin et de juillet. Durant le seul mois de juillet 1907, le nombre total des épreuves subies a atteint 7.703, dépassant de 1.686 le chiffre de l'année précédente. A la suite de ces examens, 2.541 diplômes ont été délivrés, dont 1.011 de licenciés et 309 de docteur en droit.

Il sera intéressant de rechercher les causes de l'accroissement constant du nombre des étudiants en droit. Une étude complète de la question exigerait d'assez longs développements, je me bornerai à quelques observations.

Cet accroissement semble dû à des causes multiples, sans qu'on puisse déterminer celle qui a eu la prédominance.

La dispense de deux années de service, accordée aux docteurs en droit par l'avant-dernière loi militaire de 1889, y a certainement contribué. Mais elle a eu une influence moins grande qu'on ne le suppose d'ordinaire. Si le nombre des licenciés poussant leurs études jusqu'au doctorat s'en est sensiblement accru, celui des jeunes gens entreprenant des études de droit n'en a pas été sensiblement augmenté ; le doctorat en droit ne peut être obtenu qu'après quatre ou cinq années d'études, et ceux qu'hypnotisait l'obtention de la dispense militaire, préféraient viser des diplômes qui se délivrent après un plus court laps de temps.

Notre population scolaire a progressé sans doute aussi par suite de la libéralité de plus en plus large avec laquelle l'administration supérieure accorde la dispense du baccalauréat aux aspirants à la licence en droit. Mais le nombre de ces dispenses est insignifiant par rapport à l'énorme progression dont il s'agit. Il n'a pas été, en 1906-1907, supérieur de 100 à celui de l'année précédente.

Deux autres causes moins précises, mais non moins certaines, contribuent à nous attirer un chiffre sans cesse plus grand d'étudiants.

Le diplôme de licencié en droit est exigé pour un nombre considérable de fonctions publiques et le chiffre des aspirants à ces fonctions ne tend, certes pas, à diminuer. On ne saurait, toutefois, attribuer à l'amour grandissant des fonctions publiques une influence décisive.

Des recherches faites il y a quelques années ont établi que parmi les licenciés ou les docteurs en droit, la majorité n'entre pas dans les fonctions judiciaires et administratives, mais dans les carrières politiques, financières, industrielles, commerciales. Les grands services que peut rendre la connaissance du droit dans les situations les plus diverses frappe de plus en plus les esprits. On ne paraît même pas éloigné de considérer, non sans raison, l'étude du droit comme utile à tout citoyen éclairé dans un pays libre et démocratique comme le nôtre et d'en faire un complément presque nécessaire des études secondaires.

Le mouvement qui pousse tant de jeunes gens vers les Facultés de droit a été favorisé et accentué par les extensions et modifications apportées à nos programmes. L'utilité générale et pratique des études de droit est

assurément beaucoup plus grande depuis que des branches du droit laissées antérieurement de côté et l'économie politique dans toutes ses parties ont reçu une large place dans l'enseignement.

Si nous avons, d'une façon si ample, le nombre, avons-nous la qualité ?

Il est fort difficile de déterminer si, depuis le début, en 1885, des réformes presque incessantes apportées aux programmes, le niveau des études juridiques s'est élevé. Le plus grand nombre a certainement des connaissances beaucoup plus variées. Je craindrais de me tromper en disant que sur les parties essentielles celles-ci sont plus solides qu'autrefois.

Mais, on peut affirmer que nous possédons une importante élite d'étudiants, qui, par son désir de s'instruire, par son ardeur au travail et par son activité, est au premier rang de la jeunesse. Pour eux, tout au moins, les réformes des programmes ont eu les plus heureux résultats. Ils savent à la fois plus et mieux que leurs devanciers. Ils ne traitent plus le droit comme une science isolée, sans aucun lien avec les autres ; ils savent l'éclairer, le compléter et le simplifier par l'économie politique et par l'histoire.

L'existence et la haute valeur de cette élite de nos étudiants se révèlent spécialement, pendant la durée de leurs études, par les résultats des concours, à la fin de leurs études, par les thèses de doctorat. Les meilleures d'entre elles, bien supérieures à celles d'il y a trente ou quarante ans, enrichissent chaque année notre littérature juridique et économique, et dans ces deux domaines, la production française subirait une fâcheuse déchéance si l'on supprimait ces thèses qui honorent à la fois leurs auteurs et la Faculté. Les intéressants rapports dont nous allons entendre la lecture rendront sensibles ces incontestables progrès dus à la fois aux réformes des programmes, au travail personnel des étudiants et aux enseignements de leurs maîtres.

LE LATIN, LE FRANÇAIS ET L'ESPÉRANTO

Les temps sont bien changés. Il y a dix ans on pouvait craindre de passer pour un fou si l'on disait de l'*espéranto* une partie seulement du bien qu'on pensait de la nouvelle langue internationale auxiliaire. Les esprits, encore sous le coup de l'échec retentissant du *volapük*, ne songeaient pas que, naguère, les tourbillons de Descartes ont été une erreur nécessaire pour arriver à la gravitation universelle. Aujourd'hui, on ne s'étonne plus qu'on fasse l'éloge de l'*espéranto*. Mais les raisons pour lesquelles on le loue ne sont-elles pas souvent un peu vulgaires et superficielles ?

I

Et d'abord, on dit que, pour inventer l'*espéranto*, il fallait un homme de génie. Loin de nous la pensée de diminuer, en quoi que ce soit, la gloire du Dr Zamenhof. Mais les caractères de la future langue internationale auxiliaire avaient été bien démêlés par les gens réfléchis (1). En France le Marquis de Beaufront avait imaginé une langue internationale auxiliaire, l'*Adjuvanto*, qui avait beaucoup de ressemblance avec la création du Dr Zamenhof. Mais l'*Adjuvanto* fut reconnu par son auteur lui-même inférieur à l'*espéranto*. Dès lors M. de Beaufront devint en France le disciple convaincu et infatigable du Dr Zamenhof (2).

Chacun de nous, lorsque la nécessité le conduit à apprendre une nouvelle langue étrangère, par exemple l'anglais, n'est-il pas amené naturellement à se servir des langues qu'il sait déjà, par exemple les langues anciennes, grec et latin, et les langues vivantes, français et allemand, pour apprendre l'anglais qu'il ignore ? Ici, comme en toute chose, il n'y

(1) Pour ne rien dire de Descartes et Renouvier, cf. le Dr Richet : *Dans cent ans*, p. 34 sqq.

(2) On avait déjà fait à peu près la même chose. L. Einstein, à Nüremberg, ayant reconnu que le *volapük*, dont il avait été jusqu'alors l'ardent propagateur, le cédait beaucoup à l'*espéranto*, fut désormais pour la nouvelle langue un actif disciple de la première heure.

a que le premier pas qui coûte : la langue difficile à apprendre est la première qui vient s'ajouter à notre langue maternelle. Une troisième langue est relativement facile, parce qu'on y trouve des éléments déjà vus dans les deux premières, surtout si la nouvelle venue appartient à la même famille que la première langue ou, mieux encore, que toutes les deux. Or, dans le cas supposé plus haut, l'anglais, pour la grammaire et une partie du vocabulaire, se rattache bien à l'idiome germanique ; mais pour l'autre partie — la plus importante — du vocabulaire, par suite de la révolution dans la langue anglaise produite par Guillaume le Conquérant et la domination normande en Angleterre, après Hastings, l'anglais fait, comme le français, partie des langues néo-latines (1).

Généralisez le principe d'expérience indiqué plus haut : la facilité d'apprendre une langue nouvelle par la partie qui lui est commune avec les langues déjà connues, — vous avez l'explication de l'extrême facilité qu'on trouve à apprendre l'*espéranto*, parce que le vocabulaire *espéranto* se compose des mots communs à toutes les langues, ou au plus grand nombre d'entre elles. C'est pour cela que les professeurs de langues vivantes déclarent que la connaissance de l'*espéranto* est la véritable introduction à l'étude des langues vivantes indo-européennes (2).

Ce sont les travaux de Schleicher sur les rapports de ressemblance entre les diverses langues indo-européennes qui ont conduit le Dr Zamenhof à la formation du vocabulaire *espéranto* (3).

C'est ici le système *a posteriori*, opposé au système *a priori*, que voulait appliquer Leibniz, et qu'a encore suivi M. Bollack, pour le vocabulaire de la *langue bleue*. Le petit livre de M. Bastien, sous-intendant militaire à Commercy : *Naulingva etimologia leksikono de la lingvo esperanto* (4), qui contient environ 2.400 primitifs *espéranto*, avec, en regard, lorsqu'ils existent, les similaires latins, français, italiens, espagnols, portugais, allemands, anglais et russes, est comme une nouvelle édition, revue et augmentée, de l'*Universala Vortaro* (5).

(1) Ceci est un point très important et qui explique la sympathie des Anglais pour l'*espéranto*, sympathie dont on vient de voir l'éclatant témoignage au Congrès de Cambridge.

(2) « Il faut qu'on puisse tenter, sur divers points, l'expérience projetée à Philadelphie, et déjà faite sur une échelle restreinte : celle qui consiste, dans les établissements d'enseignement secondaire, à faire commencer aux enfants l'étude des langues étrangères par celle de l'*espéranto*. Les professeurs de lettres et de langues vivantes qu'on rencontrait au Congrès (de Cambridge) disaient hautement que, loin de nuire à l'acquisition ultérieure — qui sera, sans doute, longtemps encore utile, sinon indispensable — des autres langues, l'*espéranto* la facilite singulièrement » (Cotton, l'*Espéranto*, *Revue du Mois*, 10 octobre 1907, pp. 490-497).

(3) Cf. l'*Universala Vortaro*.

(4) Paris, *Presa esperantista societo*, 12°, 1907.

(5) Nous devons au petit livre de M. Bastien une constatation précieuse : sur 2.400 mots *espéranto* nous avons compté presque 2000 similaires allemands. Nous sommes bien loin de « la paire de vocables germaniques » qu'un illustre savant allemand disait seuls « surnager dans l'océan latin » : *Apparent rari nantes in gurgite vasto* (Cf. C. Thiaucourt : *Un Recteur de l'Université de Berlin et l'Espéranto*. Paris, Hachette, 8°, 1907). Un homme qui a bien mérité de l'Espéranto par sa belle *Histoire de la Langue universelle* (Paris, Hachette, 8°, 1903, Cf. le Complément, *Les nouvelles Langues internationales*, Paris, 1907, Chez l'auteur) « a remarqué qu'en *espéranto* les mots non internationaux sont presque toujours des mots allemands ».

II

Mais, a-t-on dit, il y a une langue universelle : c'est le français. — Nous croyions un tel anachronisme impossible aujourd'hui, trente-sept ans après la guerre de 1870. La cruelle leçon que nous reçûmes alors aurait dû nous apprendre les périls de l'infatuation nationale. Dans le *Discours de la Méthode*, Descartes dit qu'avec la précipitation, la prévention est la plus grande cause d'erreur. Maintenant nous n'en sommes plus à l'époque où Rivarol écrivait, pour l'Académie de Berlin, son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1).

Mais, si le français n'est plus la langue universelle, nulle langue vivante plus que le français ne trouvera dans l'*espéranto* appui et reconfort. On ne semble pas se douter de la nature et de l'importance de la question.

Il y a vingt ans la querelle des langues classiques et des langues vivantes, ou, plus exactement, la question du latin préoccupait tous les esprits. Un économiste français refusait de jeter sur le latin la dernière pelletée de terre (2), parce que, comme au moyen âge, le latin permettait encore de se débrouiller au milieu du « babélisme » moderne. Le latin trouva des défenseurs éloquents ou autorisés (3).

Il y a ici une remarque importante à faire. La vertu de la traduction

(1) « Si l'ancienne monarchie française et l'ancienne aristocratie n'avaient pas été balayées par la terrible Révolution, si la France n'avait pas ruiné sa supériorité dans les cours et n'était pas devenue, pour un temps, la terreur et l'horreur de toute l'Europe, il est bien possible que le français serait devenu le moyen exclusif de communication internationale. Mais la prépondérance commerciale de l'Angleterre et l'antagonisme national de l'Allemagne suscitèrent des rivaux à la suprématie littéraire de la France ; lorsque l'affirmation d'une nationalité particulière fut identifiée avec l'usage d'une langue nationale, toute espérance d'un arrangement linguistique s'évanouit à jamais. — Dans ma jeunesse il était admis que la connaissance effective de l'anglais, du français et de l'allemand ouvrait à l'étudiant toutes les sources de la science européenne. Rien n'est moins vrai maintenant. — Chaque nation met son point d'honneur à se servir exclusivement de sa langue nationale ; ainsi la Russie, qui employait autrefois le français, la Bohème et la Hongrie, qui employaient l'allemand, se servent aujourd'hui du russe, du tchèque et du hongrois » (Mahaffy, *la Babel moderne*, *Nineteenth Century*, nov. 1896, p. 765).

(2) Paul Leroy-Beaulieu : *Economiste français*, 1888, II, p. 131.

(3) « Si notre enseignement secondaire (classique) forme peu de latinistes, en revanche les étrangers admirent comme nos élèves sortent du collège stylés dans le maniement de la langue française » (Bréal, *De l'enseignement des langues anciennes*, p. 87). C'est à l'étude du latin que l'on devait ce résultat. Comment cela? Voici l'explication. « Quand un de nos enfants lit un texte français, à moins qu'il n'ait des facultés de réflexion très rares, son esprit est emporté par le sens général, il glisse sur les détails et sur les nuances. « Qui lit tout d'un trait une page de Pascal ou de Bossuet, a dit M. Rabier devant le Con- « seil de l'Instruction publique, ne la comprend jamais qu'en gros, c'est-à-dire à demi ». Le thème et la version obligent à peser chaque mot, à en préciser la valeur, à en chercher l'équivalent ; il faut, en outre, relever tous les rapports des idées entre elles, des mots entre eux, deviner le sens caché du texte ; enfin il faut transposer le tout d'une langue dans une autre, comme un musicien qui transpose son air. Le résultat final, c'est qu'on a refait pour son propre compte le travail du penseur et de l'écrivain ; on a repensé sa pensée et ressuscité la forme vivante dont il avait fait son organe » (A. Fouillée, *l'Enseignement au point de vue national*, p. 135 sq.).

d'un texte français n'est pas la même dans une langue vivante, allemand ou anglais, et dans une langue morte, grec et surtout latin (1). De là, sans doute les paroles de M. Bardoux au Sénat (2).

Toutefois, il y a des nécessités inéluctables. L'étude du latin est très utile pour apprendre le français (3). Le latin devrait donc être conservé. Mais allez donc faire comprendre cela à une démocratie *simpliste* et pressée, lui montrer que, pour atteindre le but, il faut viser au delà ? Le grand argument, et qu'on croyait irréfutable, contre le latin, c'était qu'au bout de sept ou huit années de classes, on n'arrivait pas

(1) « Les exercices de traduction du français en latin et du latin en français sont autant d'occasions où l'enfant est obligé de regarder à travers les mots pour pénétrer jusqu'à l'idée. On a proposé les langues modernes pour jouer le même rôle ; mais elles ont cet inconvénient d'être trop voisines du français. En effet, malgré les dissemblances des sons et des alphabets, toutes les langues modernes sont à peu près taillées sur le même patron. En regard d'une abstraction française nous trouvons une abstraction pareille en allemand ou en anglais : ce sont comme les cases d'un damier qui se répondent. Il arrive même assez souvent que c'est partout le même mot, tiré du latin ou du grec, à moins que ce ne soit tout simplement du français Supposez qu'un enfant ait à rendre en allemand le mot *civilisation* ; il dira *civilisation* ; en anglais *civilisation* ; en italien *civilizatione*. On voit que le profit intellectuel n'est pas grand. Mais, s'il s'agit de le transporter en latin, il faudra, selon le sens général de la phrase, chercher l'équivalent le plus approprié. Il n'est pas jusqu'aux images, jusqu'aux expressions métaphoriques ou détournées, qui ne se retrouvent habituellement d'une langue à l'autre chez les peuples modernes. On peut transporter une pensée de la Rochefoucauld en anglais ou en allemand sans presque rien changer à la nature grammaticale des mots ni au ton de la phrase ; mais, essayez d'en faire autant en latin, vous sentirez aussitôt la différence de génie. Nous répétons pendant des années des locutions dont nous ne comprenons pas le sens, car les mots n'ont pas été créés par nous, et l'héritage intellectuel qu'ils recouvrent a besoin d'être réalisé par chacun, s'il ne veut pas le laisser passer à l'état de valeur morte ou fictive. C'est le service que nous rend l'obligation de la traduction en une langue qui appartient à une autre époque, et n'est point bâtie sur le même plan. Du moule français on peut verser une phrase dans le moule anglais, allemand ou italien, sans s'être rendu compte exactement du contenu, au lieu qu'il faut d'abord laisser la lettre et aller au sens pour faire la même opération en latin » (Bréal, *Op. l.*, p. 73 sqq.).

(2) « Je ne verrais pas sans appréhension une infiltration complète, absolue, semblable à celle qu'on reçoit de l'antiquité, une infiltration, dis-je, de l'âme anglaise et de l'âme allemande dans l'âme de la jeunesse française ; je ne verrais pas sans appréhension cette assimilation germanique au point de vue de la permanence de nos qualités natives et originales. Nous les perdrions certainement et je ne sais pas si nous y gagnerions » (*Journal Officiel*, compte rendu *in extenso*, 1897, p. 423).

(3) Bréal, *Op. l.*, p. 87. « Si le dictionnaire français-latin n'apprend pas le latin, il faut convenir qu'il sert à mieux connaître le français, en montrant les différentes faces d'un mot français, en obligeant l'élève à examiner de près chaque expression française, et à en serrer, en préciser le sens Il y a eu là une sorte de renversement pratiqué par nos maîtres ; aussi, de toutes les accusations qu'on peut diriger contre nos lycées, la plus imméritée serait celle qui leur reprocherait de sacrifier le français au latin. En réalité, le lycée enseigne le français, et rien que le français ; le latin n'est là que comme contre-épreuve... Beaucoup trouveront qu'après tout les choses valent mieux ainsi. J'en tomberais d'accord, si je ne voyais pas le danger auquel nous nous exposons auprès d'une opinion publique qui s'en tient à la surface et qui demande avec une insistance croissante si c'est bien la peine de consacrer tant d'années à l'étude de langues qu'on ne parvient pas à savoir ». Cf. A. Fouillée, *Op. l.*, p. 170. « Faut-il s'étonner si les élèves, sortis du lycée, n'ont même pas la conscience du réel profit qu'ils doivent à leurs études, et s'ils viennent grossir le nombre des enfants ingrats qui battent leur nourrice ? Notre enseignement classique n'a point d'idées directrices ; il vit ou végète, sans connaître ses raisons de vivre : c'est un inconscient. Il en est réduit, comme le héros de certaine fable, à invoquer la coutume et l'usage. « Ce sont, dit-« il, leurs lois qui m'ont de ce logis rendu seigneur et maître ». Quant à expliquer la coutume et l'usage, il en est incapable, et cela dans le pays du monde où il est le plus impossible de maintenir une coutume, une tradition, une loi, sans en donner de bonnes raisons ».

à parler latin. Donc il faut renoncer aux études classiques. Plus que jamais « le temps est de l'argent ». Nous n'avons que faire du latin et du grec, tandis que la connaissance des langues vivantes est indispensable : *primo vivere*.

Mais voici qu'une langue artificielle va devenir une langue vivante, et la première en importance, si elle est la dernière en date, *the last, but not the least*. Cette langue veut être universelle, sans être nationale, car les deux qualités, à cause de la jalousie de peuple à peuple, s'excluent l'une l'autre. Elle ne veut supplanter aucune langue nationale, mais a la prétention d'être l'auxiliaire de toutes les autres langues vivantes.

Mais, et CECI EST CAPITAL, cette langue artificielle, en même temps qu'elle présente les avantages des langues vivantes, a les qualités des langues mortes, ces qualités qui, dans le latin, ont donné son excellence au français, et fait du latin, jusqu'à nos jours, la base de l'enseignement classique.

On se rappelle ce que nous avons dit de l'utilité de la version. Mais l'*espéranto* a la même valeur éducative que le latin. Ceux qui connaissent bien la nouvelle langue auxiliaire internationale disent même que sa valeur est plus grande (1). C'est là une solution bien inattendue de la question du latin : les partisans des langues modernes et ceux des langues anciennes (2) reçoivent également satisfaction.

Malgré tout, dit-on, le latin est mort. — En apparence, peut-être ; mais Lazare ressuscite, le phénix renaît de ses cendres. Ceux qui avaient reconnu, par une expérience personnelle, toute la vertu éducative du latin ne pouvaient se consoler de le voir banni, lorsqu'il avait donné au français ses plus précieuses qualités, lorsque l'étude presque exclusive des langues vivantes menaçait de gâter notre idiome national. Mais le latin va revivre dans une fille posthume, comme, d'ordinaire, nous revivons dans nos enfants. On s'explique, dès lors, l'enthousiasme des Français pour l'*espéranto*. Cet enthousiasme, comme vient de le montrer le Congrès de Cambridge, a gagné ceux qui parlent la langue anglaise. C'est que l'anglais, comme nous l'avons déjà dit, pour le vocabulaire est plutôt une lan-

(1) « L'*espéranto* a une valeur éducative du jugement et de la raison à mon sens bien plus grande que l'étude de la géométrie même. L'estime dans laquelle tient l'*espéranto* un homme (qui l'a étudié), la correction avec laquelle il l'écrit ou la parle constituent pour moi un *criterium de son intelligence et de la rigueur de son esprit dans le raisonnement* (Souligné dans l'*Illustration*). Je vous assure que la traduction d'un texte national en *espéranto* constitue une *gymnastique intellectuelle autrement féconde que celle du même texte dans l'une quelconque des langues de votre enseignement classique, et je vous certifie qu'une traduction en* espéranto *d'un texte national quelconque nous en dit long sur la valeur intellectuelle du traducteur* » (Souligné dans l'*Illustration*). (lettre d'un Commandant en retraite, ancien élève de l'Ecole polytechnique, citée par M. Henri Lavedan, Membre de l'Académie française, dans l'*Illustration* du 28 septembre dernier p. 202, col. 2). Avoir, pendant plus d'un quart de siècle, dirigé, à la Faculté des Lettres de Nancy, les exercices de thème latin, et avoir, il y a deux ans, dans des Conférences libres, essayé de traduire en *espéranto* des fragments du *Discours de la Méthode* (cf. C. Thiaucourt : *Dernière Conférence sur l'espéranto*, Paris, Hachette, 8°, 1905, p. 15, note) me permettent, je crois, de confirmer, en pleine connaissance de cause, les lignes soulignées plus haut.

(2) « Le jour, a-t-on dit (Bréal, *Op. l.*, p. 63) où l'éducation latine disparaîtrait, personne n'y perdrait autant que la France qui, par sa langue, par ses lois, par sa littérature, par ses arts, par sa religion, par mille autres liens, tient de si près à Rome ». Nouvelle raison de ne pas jeter sur le latin « la dernière pelletée de terre ».

gue néo-latine que germanique. Ceux qui parlent anglais ont bien compris que l'amour-propre national des autres pays et les difficultés de la prononciation empêcheraient l'anglais de devenir la langue universelle. Mais les peuples qui parlent anglais et les peuples néo-latins forment l'immense majorité des hommes civilisés, et, par suite, défient tout mauvais vouloir.

III

Venons aux objections faites à l'*espéranto* dans l'article de l'*Illustration* (1).

« Trop d'internationalisme dans nos affaires depuis plusieurs années », dit M. Lavedan. — Mais il y a « internationalisme », et « internationalisme ». Tous les internationalismes ne sont pas mauvais. Cette *Revue de l'Enseignement* n'est-elle pas *internationale* ?

« L'*espéranto*, dit M. Lavedan, ne profitera surtout qu'à la propagation des théories et des systèmes dont souffre le plus la patrie. Ce sera toujours un dissolvant de nationalisme ». L'*espéranto*, répondrai-je, est l'organe des idées dont on lui confie l'expression. Les paroles de M. Lavedan m'ont fait penser à cet évêque qui accusait l'*espéranto* d'être la langue de la franc-maçonnerie, oubliant que le pape a envoyé sa bénédiction aux Espérantistes réunis au Congrès de Genève; et ne sachant pas qu'on allait publier une traduction en *espéranto* du paroissien romain.

« Au point de vue de l'art et de la beauté, dit M. Lavedan, je sens tout de même que j'ai un peu bien raison ». C'est ici un point important. Les captifs de la caverne, dans le mythe de la *République* de Platon, ne pouvaient supporter la vue directe des objets ; ils pouvaient seulement en contempler les images, comme le malade récemment opéré de la cataracte se voit défendre sévèrement de regarder aucun objet, et doit rester plusieurs jours dans une obscurité complète. La beauté sensible ne doit être qu'un acheminement à la beauté intellectuelle, et surtout à la beauté morale. Spinoza avait raison : il faut convertir nos idées inadéquates en idées adéquates, nos idées passagères en idées éternelles.

Je ne puis cacher que j'ai été douloureusement surpris en lisant à la fin de l'article de M. Lavedan : « Si jamais, en un avenir lointain ou plutôt prochain, il se tient dans des Stuttgarts des Congrès monstres, où se discuteront, à tort et à travers, le désarmement général, la suppression des frontières et des drapeaux, du paupérisme et du capital, sûrement c'est en *espéranto* que ça se passera ». En lisant cette tirade j'ai pensé au proverbe : « Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage ». C'est ici le digne pendant du mandement de l'évêque qui accusait l'*espéranto* d'être la langue de la franc-maçonnerie. Parce que M. Hervé a fait l'éloge de l'*espéranto* va-t-on dire que l'*espéranto* est la langue des anti-militaristes ? (2).

(1) *Illustration* du 28 septembre 1907, p. 202, col. 2.

(2) Dans une lettre privée M. Couturat écrivait : « Quant à l'opposition entre l'*espéranto* et le militarisme, elle est bien vraie ; mais n'en parlons pas trop ; car, dans l'état

Un savant allemand, M. Ostwald, professeur de chimie organique à l'Université de Leipsig, vient de mener aux Etats-Unis une fructueuse campagne de propagande en faveur de l'*espéranto*.

Dans un *Vortrag* publié il y a quelques années il voulait faire de l'*espéranto* le véhicule qui porterait partout dans le monde les idées allemandes (1). Les grands avantages présentés par l'*espéranto* font voir en lui par chacun le meilleur instrument de sa cause (2).

Nous ne voulons pas prendre une à une, pour leur répondre, les autres objections de M. Lavedan. Nous nous contenterons d'une observation générale : l'esprit sert à tout et ne suffit à rien.

Pour conserver notre influence dans le monde il fallait rendre notre langue plus facile à apprendre aux étrangers, en la débarrassant de ses difficultés inutiles. Pour des raisons de sentiment, comme les arguments esthétiques opposés aux réformateurs phonétistes par les partisans du *statu quo*, au fond par la paresse naturelle aux vieilles compagnies, comme aux vieilles douairières, l'Académie française n'a pas voulu suivre un de ses membres, cependant bien modéré, M. Gréard. Le Ministre de l'Instruction publique a dû fixer par décret les plus urgentes de ces réformes, dont il voulait laisser l'initiative et la gloire à l'illustre compagnie instituée par Richelieu pour veiller aux intérêts de la langue française.

Celle ci restant aussi difficile, beaucoup se sont dit qu'il était plus expédient de propager une langue artificielle très facile à apprendre, sortie, comme le français, en grande partie du latin, et, par cela même, la meilleure introduction à l'étude de notre langue nationale.

Mais voici que contre la nouvelle langue on invoque aussi des raisons esthétiques (3).

Et la raison de l'hostilité contre l'*espéranto* non de l'Allemagne tout entière, mais d'une partie de l'Allemagne (4), c'est, sans doute, l'amour propre national, qui ne saurait admettre que l'*espéranto*, fondé sur le latin, réussisse, alors qu'a complètement échoué le *volapük*, qui avait pris son point d'appui dans la partie foncièrement germanique de l'an-

actuel des esprits, on serait tenté de nous accuser d'antipatriotisme, trop heureux de tourner contre nous une arme perfide et empoisonnée ». Pour ce qui me concerne, j'espère que l'accusation d'antipatriotisme sera la dernière qu'on porte contre moi.

(1) Cf. C. Thiaucourt : *Dernière Conférence*. etc., p. 11. Il semble qu'aujourd'hui les savants allemands ne partagent pas l'espérance de M. Ostwald.

(2) Je trouve de ce fait une amusante confirmation dans l'article cité de l'*Illustration*. « Va-t-il, demande M. Lavedan, se fonder, comme on l'a dit, un théâtre où les pièces jouées seront en *espéranto* ? A quand l'Encyclique en *espéranto* » ? Cela veut dire simplement que l'*espéranto* héritera de l'universalité du latin, l'*espéranto* sera le latin de la démocratie », comme on disait dans le préambule de la proposition faite le 3 avril 1906 par douze députés « invitant le gouvernement à introduire la langue internationale auxiliaire dans les programmes de l'enseignement des langues vivantes ».

(3) Cf. *Illustration*, *l. l.*, p. 202, col. 3 : « Je me suis écrié en parlant de l'*espéranto*: C'est laid, c'est affreux ! » (Lire aussi ce qui suit). Le rapporteur de la pétition à la Chambre du Capitaine Capé en faveur de l'*espéranto*, citait aussi, comme un exemple de patois barbare, la traduction en *espéranto* des deux premiers vers de l'*Enéide*. Un an après, douze députés, dans une proposition de loi, formulaient les mêmes demandes que le capitaine Capé. Cette proposition, amendée et signée non plus par une douzaine, mais par une centaine de députés, va revenir devant la Chambre (Cf. Th. Cart : Rapport sur l'*espéranto* au Ministre de l'Instruction publique, Paris, 1907).

(4) Notamment les Universitaires. Cf. C. Thiaucourt : *Un Recteur de l'Université de Berlin et l'espéranto* (Paris, Hachette, 8°, 1907).

glais. Mais s'en fier à la raison plutôt qu'à l'instinct, à la réflexion plutôt qu'à une spontanéité mystique, penser que la raison et ses innovations, par exemple les principes de la Révolution française, sont supérieures à la nature et ses productions : constitutions et langues, — c'est heurter de front les sentiments et les convictions germaniques. Cet antagonisme n'est pas d'aujourd'hui ; il est plus de vingt fois séculaire : c'est la lutte de l'esprit latin et de l'esprit allemand. Mais la raison, suivant la forte parole de Bossuet, finit toujours par avoir raison.

Ces considérations semblent nous écarter du sujet, quoiqu'il n'en soit rien. Revenons à l'article de M. Lavedan. « Pourra-t-on penser mieux en *espéranto* ? », demande-t-il. Il n'y a pas de témérité à répondre : Oui. Au XVIIIe siècle ne disait-on pas qu'une science était une langue bien faite? La nomenclature chimique a facilité la découverte de corps inconnus ; l'*espéranto* facilitera aussi non pas la découverte, mais la notation de sentiments confus et fugitifs, généralement ignorés, parce qu'ils n'ont pas été fixés dans un terme précis. Renan disait que jamais la *Critique de la Raison pure* n'aurait pu être écrite par un homme qui aurait parlé une langue sémitique. L'*espéranto* sera la langue naturelle de la science. Les littérateurs se défient d'une langue artificielle. Mais, au fond, l'art et la littérature ne sont-ils pas des moyens termes entre la réalité matérielle et la vérité pure ? Renan aimait avoir sa fortune en valeurs mobilières, parce que les autres propriétés lui paraissaient trop lourdes, trop matérielles. De même, le langage doit être allégé de toute difficulté inutile, et rendu aussi simple, facile, immatériel que possible.

Cet idéal, dit-on, n'est réalisable que pour des langues rudimentaires, comme les signaux maritimes. Ainsi l'*espéranto* ne pourrait servir que pour les relations commerciales. Il serait impuissant sur le terrain littéraire. C'est ici une erreur profonde, comme on l'a vu plus haut.

Mais à cette erreur, il y a une cause bien humaine : l'égoïsme, ou, si ce mot semble bien gros, l'intérêt personnel. Les littérateurs ne veulent pas de l'*espéranto* parce qu'ils tiennent par dessus tout à leur nom, à leur gloire particulière. L'*espéranto*, avons nous dit, est la langue de la science ; or, la science est anonyme, impersonnelle. Un homme qui, à la Renaissance, mania supérieurement la langue universelle d'alors, le latin, Erasme, n'est plus guère aujourd'hui qu'un grand nom. Les idées qu'il développait dans ses nombreux *in-folio* sont passées dans le domaine commun de l'humanité, et, par suite, ont perdu leur marque d'origine. De nos jours Ed. Scherer écrivit plus de trois mille articles de journaux. Mais il ne signa que les quelques articles littéraires qui ont été recueillis dans ses *Etudes sur la littérature contemporaine*. Pour les idées contenues dans les trois mille autres articles, il en est comme pour celles exprimées dans les *in-folio* d'Erasme.

Mais que les littérateurs se rassurent : un grand écrivain se fera toujours reconnaître, même en *espéranto*. Aussi bien l'*espéranto* sera ce qu'on le fera. Nous avons vu quelle est sa valeur éducative. Nous pouvons être tranquilles sur sa valeur littéraire, si les Français, comme il est probable, lui continuent leur sympathie. Les anciens disaient des Gaulois, nos ancêtres, qu'ils aimaient surtout deux choses : l'art militaire et le beau langage. Les Français, malgré certaines dissonances plus tapageuses que réelles, ont les mêmes goûts que les Gaulois.

IV

Il nous reste à toucher quelques points particuliers. D'abord comment les Anglais prononceront-ils l'*espéranto* ? (1). Nous avons dit plus haut que c'est la difficulté de prononciation qui avait, en grande partie, empêché l'anglais de devenir la langue universelle dans tous les domaines, comme il l'est déjà pour le commerce. Or, le Congrès de Cambridge a montré que, pour la prononciation de l'*espéranto* par les Anglais, il n'y a pas d'inquiétude à avoir (2).

Mais, si la prononciation de l'*espéranto* est suffisamment uniforme entre les divers peuples, pour le fond même de la langue internationale auxiliaire il se produira, dit-on, des divergences qui rendront l'*espéranto* parlé par un peuple incompréhensible aux habitants d'un autre pays. Qu'on songe aux différents dialectes d'une même langue, le latin, par exemple, dialectes d'où sont sortis les divers idiomes néo-latins. — Mais, répondrons-nous, l'isolement d'autrefois est remplacé par une internationalité où les communications et les rapports mutuels sont incessants. Aussi bien, le grec ancien avait ses dialectes ; mais l'intercompréhension était maintenue par les grandes réunions périodiques, les jeux olympiques, isthmiques et néméens. Et l'Eglise catholique, ne reste-t-elle pas une, malgré la diversité des pays? Sans doute, il y a eu des hérésies. Mais un P. de l'Eglise n'a-t-il pas dit lui-même qu'il fallait qu'il y en eût ? (*Oportet haereses esse*). Les hérésies sont souvent un mal pour un bien (3).

(1) Cotton, *l. l.*, p. 490 sq : « L'un des arguments des sceptiques était que les Anglais, si même on parvenait à les convaincre, n'arriveraient pas à prononcer comme les autres la langue auxiliaire. C'est en partie pour me faire par moi-même une opinion sur la valeur de cette objection que j'ai fait le voyage de Cambridge ».

(2) Déjà au Congrès de Boulogne « on constata en grand ce que bien des expériences individuelles avaient prouvé : des Espérantistes de nations quelconques, ayant appris la langue chacun dans son pays, et parfois même seulement par la lecture, arrivent d'emblée à se comprendre et à converser sans difficulté, et ne présentent que des différences de prononciation insignifiantes, bien moins graves et gênantes que celles qui existent entre les diverses provinces de telle ou telle nation. L'expérience a ainsi donné un éclatant démenti aux philologues qui, du fond de leur cabinet, sans même s'informer des « faits » contemporains, déclarent qu'il est impossible qu'une langue artificielle serve aux communications orales et soit prononcée de la même manière par des adeptes de tous pays. Pour la première fois on vit une réunion internationale suivre avec une égale facilité, les discours, les récitations et les représentations, rire et applaudir avec ensemble aux bons endroits, comme si les orateurs, les acteurs et les auditeurs eussent appartenu à une seule et même langue matérielle » (Couturat et Leau : *Les nouvelles langues internationales*, p. 37 sq).

(3) On sait que c'est une hérésie qui a sauvé en partie le *volapük* et donné naissance à l'*Idiom Neutral*. Il s'était produit pour l'*espéranto* quelque chose d'analogue. Nous devons, avec bien d'autres faits, la connaissance de cette particularité intéressante au Complément de la grande *Histoire de la langue universelle*, par MM. Couturat et Leau. (Cf. *Les nouvelles Langues internationales*, p. 25 sqq). Moins intransigeant que le pasteur Schleyer, le Dr Zamenhof avait soumis à un véritable *referendum* des propositions de réforme. La grande majorité repoussa tout changement. C'est souvent le parti le plus sage « *Sint ut sunt, aut non sint* », répondit le général des Jésuites, qu'on voulait réformer ou supprimer. C'est ici un illustre exemple. (Cf. Cotton, *l. l.*, p. 476). « Si les réformateurs ne se conformaient pas à la discipline commune, ils pourraient retarder les progrès de cette lan-

Aussi bien les Espérantistes ont pris leurs précautions contre le danger de divergences meilleures en théorie qu'en pratique. Dès le premier Congrès espérantiste (Boulogne, 1905), on a institué un *Comité linguistique*, qui a pour président M. E Boirac, Recteur de l'Académie de Dijon.

« Tout cela est très bien, dira-t-on. Seulement l'*espéranto* est comme la jument de Roland ; il a toutes les qualités, mais il est mort ». — Nous le nions, et, pour prouver cette négation, nous renvoyons à l'opuscule déjà cité, *Les nouvelles Langues internationales*, complément de l'*Histoire de la Langue universelle*. On y trouvera (1) une bien intéressante histoire de l'*espéranto* depuis 1903, date de la publication du gros volume de MM. Leau et Couturat (2).

Pour que l'*espéranto* ne soit pas comme la jument de Roland, il faut que la nouvelle langue auxiliaire internationale prouve sa vitalité par la publication de travaux originaux, qu'on ne pourra lire qu'en *espéranto*. Et pourquoi ne serait-il pas permis de publier en *espéranto* la thèse de doctorat qui peut ne pas être en français ? On a dit que l'*espéranto* était l'organe de la franc maçonnerie et de l'antimilitarisme ; nous connaissons des gens qui ne demandent qu'à mettre l'*espéranto* au service du patriotisme et des saines doctrines sociales.

Ici il y a une remarque importante à faire. Il y a quelques jours je lisais, dans un article déjà plusieurs fois cité (3) : « Dans les pays où c'est le gouvernement qui a la direction, il faut obtenir que l'*espéranto* soit, non seulement officiellement autorisé, mais encouragé ». Nous croyons avoir montré que rien n'est plus dans l'intérêt national.

Mais il faut faire vite, Un illustre savant, Membre de l'Académie des Sciences de Vienne, M. Schuchardt, disait que si le *volapük* avait eu l'appui des gouvernements, il serait, malgré ses défauts, devenu la langue internationale. Pour la langue internationale auxiliaire, « le vrai problème, le problème final, dit M. Schuchardt, est celui-ci : assurer à une telle langue le principe de l'exclusivité, *quand même elle ne serait pas la meilleure* » (4). En effet, *beati possidentes* ; n'oublions pas que souvent « le mieux est l'ennemi du bien ».

gue auxiliaire *pour laquelle ils ont combattu* (c'est moi qui souligne) ; ils ne pourraient pas les empêcher maintenant. En cherchant à imposer actuellement certaine réforme défendable en soi, ils risqueraient de décourager tant de bonnes volontés enthousiastes ». Le Dr Zamenhof disait qu' « il n'avait apporté que le germe d'une langue auxiliaire dont il remettait le développement et le perfectionnement, soit au public, soit à une Académie compétente, et, dès le début, il avait fait appel aux lumières de la critique » (Leau et Couturat : *Les nouvelles Langues internationales*, p. 25). Mais au Congrès de Boulogne les Espérantistes s'engagèrent à s'en tenir strictement aux ouvrages fondamentaux du Dr Zamenhof. (On ne peut s'empêcher de signaler ici, *mutatis mutandis*, une ressemblance avec les disciples d'Epicure dans l'antiquité. Cependant la doctrine d'Epicure ne fut immobile qu'en apparence ; en réalité elle évolua, et l'on y trouve le germe d'importantes théories modernes Cf. Guyau, *la Morale d'Epicure*, Paris, Alcan, p. 78).

(1) P. 35 sqq.

(2) Il y a eu cette année un nouveau tirage de l'*Histoire de la langue universelle*.

(3) Cotton, *l. l.*, p. 497.

(4) *Revue internationale de l'Enseignement supérieur*, 15 mars 1904, p. 245. Ce que demandait M. Schuchardt est fait. Il y avait pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale une délégation composée de MM. Barrios, président du Sénat du Pérou, doyen de la Faculté de médecine de Lima ; Baudoin de Courtenay, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg ; Boirac, recteur de l'Académie de Dijon ; Bouchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences ; Rados, membre de



Encore une remarque : ce sera la dernière. On prédit la mort de l'*espéranto*, ou, plutôt, on prédit qu'il ne vivra jamais. C'est qu'on ne connaît pas sa vraie nature, on ne sait pas que l'*espéranto* répond à la nature des choses et à un besoin universellement ressenti. Or, le besoin crée l'organe. Depuis la Renaissance le latin a mis plus de quatre siècles à mourir (5). Le Dr Zamenhof n'a rendu public l'*espéranto* qu'en 1887, il y a vingt ans à peine. Un siècle dans la vie d'un peuple ou d'une langue, ce n'est qu'une année dans la vie d'un homme. Ayons donc bon espoir dans l'avenir de l'*espéranto* (1).

THIAUCOURT.

l'Académie hongroise des sciences ; Forster, professeur à l'Université de Berlin ; Harvey, directeur de *The North American Review* ; Jespersen, ancien recteur de l'Université de Copenhague, membre de l'Académie danoise des sciences ; Lambros, ancien recteur de l'Université d'Athènes ; Le Paige, directeur de la classe des sciences de l'Académie de Belgique ; Ostwald, professeur honoraire à l'Université de Leipzig, membre des Académies de Berlin, Amsterdam, Budapest, Boston, Saint-Pétersbourg et Vienne ; Schuchardt, professeur à l'Université de Graz, membre de l'Académie des sciences de Vienne, correspondant de l'Institut de France ; Stead, directeur de la *Review of Reviews* ; Couturat et Leau, secrétaire et trésorier de la délégation. « Le Comité de la délégation, à partir du 15 octobre dernier, s'est réuni au Collège de France dans la matinée et l'après-midi pendant dix jours, pour remplir le rôle que lui avaient confié trois cent dix sociétés diverses de pays différents. Après avoir examiné toutes les solutions possibles, et convoqué les auteurs des systèmes proposés, il a décidé d'adopter en principe l'*Espéranto*, en raison de sa perfection relative et des applications nombreuses et variées auxquelles il a donné lieu, sous la réserve de certaines modifications ». La décision de la délégation et ces modifications ont été communiquées au Dr Zamenhof et au *Lingva Komitato* (l'*Espérantiste*, octobre 1907, p. 114).

(5) Rien de plus intéressant que l'histoire du latin depuis la Renaissance (Cf. Bréal, *Op. l.*, p. 33 sqq.).

(1) Mais il faut de la prudence et de la ténacité. Un Espérantiste clairvoyant me disait qu'ici, comme en toutes choses, les Anglais et les Allemands nous supplanteraient. Rappelons-nous aussi que souvent « le mieux est l'ennemi du bien ».

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1907

La Société d'enseignement supérieur s'est réunie le dimanche 17 novembre 1907, à 9 h. 1/2 du matin, à l'Ecole des Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

Excusé : M. Tranchant.

Présidence de M. A. Croiset, *président*, assisté de M. F. Larnaude, *secrétaire général*.

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre est adopté, après rectification de la résolution n° 3 dans le sens suivant : « L'Assemblée se prononce en faveur du maintien du baccalauréat comme examen *extérieur* et public, etc. ».

M. A. Croiset énumère les questions proposées par diverses initiatives aux discussions de la Société :

1° De l'âge minimum auquel il conviendrait d'admettre les candidats aux épreuves du baccalauréat ;

2° De l'organisation d'une première partie du baccalauréat à la fin des classes de grammaire ;

3° De l'adjonction des professeurs de collèges aux jurys d'examen ;

4° De la spécialisation des examinateurs ;

(Le Congrès des professeurs de lycées a signalé cette question à l'attention de la Société).

5° De la collation du baccalauréat de droit, sans examens, à certaines catégories d'élèves, et du rôle du livret scolaire ;

6° De l'unité ou de la multiplicité du baccalauréat.

La Société décide de considérer d'abord la question n° 2 :

De l'organisation d'une première partie du baccalauréat à la fin des classes de grammaire

M. Caudel donne lecture d'une lettre adressée par M. Sinoir, professeur au lycée de Laval, à M. Lefas, et dont l'auteur préconise l'organisation d'un baccalauréat du premier degré à la fin de la quatrième. Ce diplôme serait nécessaire pour entrer dans les classes supérieures.

M. A. Croiset trouve dans la lettre de M. Sinoir une déposition intéressante contre le système de l'examen intérieur.

La discussion s'engage autour du caractère de la réforme proposée.

Pour M. Bernès il s'agit ici, non du baccalauréat, mais de la refonte complète de notre enseignement secondaire. M. Sinoir veut contraindre les élèves à des études sérieuses. Cela dépasse de beaucoup la question du baccalauréat et soulève celles des examens de passage, des programmes d'études, etc

M. Toutain estime au contraire que la question se rattache intimement à celle du baccalauréat et cite à l'appui de son opinion l'enquête de M. Crouzet.

M. Lippmann, après avoir constaté qu'on ne possède pas actuellement de statistiques satisfaisantes du baccalauréat, les chiffres se référant aux examens, non aux examinés, signale la ressemblance que le système proposé présente avec celui qui est pratiqué en Allemagne. On trouve, en effet, dans ce pays :

1° Un examen de passage, subi à la fin de la troisième et qui donne au candidat admis, avec un diplôme, certains des droits conférés par notre baccalauréat ;

2° Un examen de même nature, subi à la fin de la seconde, qui donne également lieu à la délivrance d'un diplôme et qui confère au candidat tous les droits, sauf l'admission dans les Universités et les Ecoles supérieures ;

3° Un examen à la fin de la première, qui est réservé aux futurs élèves de l'enseignement supérieur et qui leur en ouvre les portes.

M. Larnaude trouve au système proposé un avantage et un inconvénient.

L'avantage : il permettra à certains élèves de terminer rapidement leurs classes et d'entrer de bonne heure dans la vie pratique, munis d'un diplôme qui garantira leur savoir. Beaucoup de familles arrêteront sans doute les études de leurs enfants à la fin de la troisième ou de la quatrième s'ils peuvent obtenir à ce moment un diplôme auquel soient attachés certains avantages précis, et l'on ne saurait faire autrement que d'accorder au nouveau titre des avantages de ce genre.

L'inconvénient : on peut craindre que ce *petit baccalauréat* ne soit assimilé bien vite au baccalauréat complet et que ses détenteurs ne cherchent à en tirer parti pour être admis dans les Facultés.

M. Boudhors considère que la mesure sera directement contraire aux intérêts des élèves des Ecoles primaires supérieures qui voudront s'élever jusqu'à l'enseignement des Facultés. Le premier baccalauréat étant nécessaire pour l'obtention du second, exigé lui-même à l'entrée des Facultés, les élèves de l'enseignement primaire, placés en dehors du cycle des études qui préparent au premier baccalauréat et exclus par conséquent de ses épreuves, ne seront jamais admis à subir le second.

M. Lefas répond qu'il sera facile d'organiser les épreuves du premier baccalauréat de telle sorte que les élèves de l'enseignement primaire puissent les subir.

Dans une seconde lettre, M. Sinoir, répondant à quelques objections qu'il prévoyait à son système, observait :

1° Que ce dernier aurait une influence heureuse sur les études, en contraignant au travail les mauvais élèves ;

2° Que l'examen arrêterait peu d'enfants, et les élèves tout à fait inférieurs ; les « cancres artificiels » étant au contraire stimulés ;

3° Qu'il allègerait dans une certaine mesure la charge des examens actuels, en la divisant.

M. Croiset fait deux observations :

1° Il considère comme très grave la réforme qui placerait un examen éliminatoire à la fin des classes de grammaire. On sait combien est inégal le développement intellectuel de l'enfant. Tel qui s'est montré faible, indifférent et nul dans les petites classes révèle subitement, en rhétorique, des aptitudes remarquables. Il faudra bien se garder d'entraver une carrière de ce genre.

2° On ne peut pas comparer nos examens français aux épreuves imposées aux jeunes allemands, pas plus qu'il n'est possible de comparer les deux systèmes d'enseignement. Le système allemand veut faire entrer dans les têtes des connaissances de fait, un nombre relativement restreint de notions; il fait appel à la mémoire ; il recourt à la répétition indéfinie, au « bourrage » et il évite ainsi l'inégalité, qu'on trouve dans nos classes, entre la tête et la queue. On comprend que, dans ce système, un examen puisse, dans toute classe et à tout âge, vérifier les connaissances acquises par les élèves. Cette méthode répugne profondément à nos habitudes et à nos traditions françaises. Nous nous attachons, dans nos classes, à la culture de l'intelligence et nos examens ont, avant tout, pour but de vérifier les progrès de l'esprit. Il faut donc les placer au moment où cette vérification est possible. Or, il est remarquable que la différence de valeur qu'on observe dans nos classes, entre les premiers et les derniers, va en s'accentuant beaucoup dans les classes supérieures. Elle est moins sensible dans les classes de grammaire. Et cela s'explique : l'élève y apprend des choses positives qu'un peu d'application suffit à faire saisir. Dans les hautes classes au contraire, où l'on exige de l'intelligence, du goût, des aptitudes littéraires, la différence s'accuse très nettement. Et on n'y peut rien faire. C'est l'enseignement qui opère, et c'est à ce moment qu'on peut apprécier ses effets Il faut donc se garder de placer l'examen plus tôt, de mettre la barrière là où elle ne servirait à rien.

M. Vazeille appuie M. Croiset Il parle en médecin et insiste sur les inconvénients que présenterait un examen subi vers 14 ans. L'état de santé, les difficultés du développement physique expliquent souvent la mollesse ou la paresse d'un enfant qui vers 16 ou 17 ans trouve tous ses moyens et fournit un sérieux effort. Ces faits sont assez connus pour qu'on puisse craindre que les examinateurs ne se montrent très complaisants dans les épreuves du *petit baccalauréat*.

M. J. Dietz. — A qui imposerait on ce baccalauréat préalable? Aux élèves placés dans certains établissements ou à tous les enfants sans distinction ? Cette dernière mesure serait bien rigoureuse.

M. Lippmann, revenant sur l'observation de M. Croiset, relative à la nécessité de placer le baccalauréat au moment où il peut constater les progrès intellectuels des élèves, ajoute que cette appréciation est rendue très délicate par la difficulté exagérée des programmes. Ceux-ci sont trop ambitieux ; ils veulent que le secondaire fasse de l'enseignement supérieur ; ils exigent des élèves un effort qui n'est pas de leur âge. Cela est très sensible dans les sciences physiques et naturelles. On demande des connaissances qui ne sont pas enseignées en licence. La réforme des programmes est nécessaire.

M. Lefas constate que le baccalauréat devient de plus en plus un exa-

men d'entrée dans l'enseignement supérieur. Si l'on veut lui maintenir ce caractère, on devra, sans doute, créer un examen du premier cycle.

M. Larnaude, outre les avantages et les inconvénients qu'il a trouvés antérieurement au projet de M. Sinoir, signale encore ceux-ci : ce sera évidemment une mesure très grave que d'arrêter, à un âge aussi peu avancé, les études d'un enfant. Mais n'y aurait-il pas, d'autre part, un réel intérêt à permettre à des jeunes gens d'arrêter de bonne heure leurs études, en obtenant un diplôme qui leur ouvre certains débouchés sur la vie pratique ? M. Dietz a déjà entretenu la Société de l'inconvénient que présentent de trop longues études secondaires.

M. Reinach voit un grand inconvénient à attacher de nouveaux avantages aux diplômes de l'enseignement secondaire. Ces privilèges ont été restreints depuis quelques années ; (le baccalauréat n'ouvre plus l'accès d'autant de carrières administratives, il n'exempte plus du service militaire). Ils existent cependant encore et ils créent une inégalité entre les gradués de l'enseignement secondaire et ceux de l'enseignement primaire supérieur. Conférera-t-on des avantages analogues au diplôme du *petit baccalauréat* ? Ce serait entrer dans une voie fâcheuse.

Sur la demande de M. A. Leroy-Beaulieu : les jeunes gens qui abandonnent actuellement leurs études secondaires vers 14 ou 15 ans peuvent-ils obtenir un diplôme ? MM. Bernès et Picavet répondent qu'on a créé, à leur intention, en 1902, un certificat d'études du premier cycle secondaire, dont les épreuves, subies à la fin de la troisième, ne sont pas obligatoires et sont, en fait, peu recherchées.

M. Boudhors présente encore l'observation suivante : si l'on organise un examen conférant un diplôme *utile* à la sortie de la troisième latine, on en organisera un autre semblable à la fin de la troisième moderne. On ne manquera pas alors de demander l'assimilation de ce diplôme à celui que délivre l'enseignement primaire supérieur. Si les titres conférés à la fin des trois enseignements sont équivalents, ce sera la fin de l'enseignement latin. Les élèves qui aborderont le secondaire sans avoir la certitude de pouvoir atteindre à son sommet jugeront inutile de commencer le latin. Une réforme de ce genre aura des conséquences désastreuses pour l'enseignement classique.

Résolution

L'Assemblée considère qu'il résulte de l'échange des observations qui précèdent que l'organisation, à la fin des études de grammaire, d'un examen donnant droit à un diplôme semble présenter des difficultés pratiques qui exigent une étude attentive. Elle maintient la question à son ordre du jour.

La Société aborde ensuite l'étude de la question n° 5 :

De la collation du baccalauréat, de droit et sans examens, à certaines catégories d'élèves, et du rôle du livret scolaire

M. Picavet donne lecture des résolutions adoptées sur cette question par la Société en 1896 :

« Les élèves dont le carnet scolaire sera excellent et jugé exact, « après lecture des compositions écrites, seront dispensés des épreu- « ves orales. Une importance plus grande sera attribuée au livret « pour l'ensemble de l'examen et pour tous les élèves ; il pourra com- « penser certaines notes de l'examen écrit ou oral, mais aucune note « en chiffres ne lui sera donnée pour être ajoutée à celles de l'examen ».

M. H. Bernès voit des objections très sérieuses à la *valeur réglementaire* que l'on veut conférer au livret. Donner à celui-ci une autorité précise, c'est obliger les Facultés à le critiquer. Auront-elles les éléments nécessaires pour le faire ? Où prendront-elles ces éléments ? Il y a des livrets dénués de toute valeur probante. On sait que des établissements d'enseignement recourent à tous les subterfuges pour en fausser les indications. Peut-on, dans de telles conditions, donner aux notes qu'ils portent une valeur réglementaire ? — Sur le second point, peut-on dispenser certains élèves de tout ou partie des épreuves de l'examen ? Ce serait grave, même si l'on s'en tenait à l'exemption des oraux, car on abaisserait immédiatement le niveau des épreuves L'appréciation du mérite des candidats s'établit, en effet, par comparaison ; si l'on écarte de l'examen les meilleurs, les termes de comparaison baisseront d'autant.

M. Picavet : Cette critique du livret, le jury la fait déjà, pour décider de l'admissibilité des élèves médiocres. Il pourrait la faire en faveur de tous.

M. Bernès réplique que le jury ne recourt au livret que pour décider de l'admissibilité, et pour éclairer son jugement sur des compositions écrites qu'il a sous les yeux. Ce serait autre chose de faire dépendre du livret le résultat final des épreuves. Il y aurait un grand inconvénient à dépouiller les Facultés du droit absolu de décision. Au point de vue pratique, à quoi bon s'exposer, par des exemptions, au reproche de partialité, pour dispenser de l'examen de bons élèves, qui le passeraient sans difficulté ?

A la demande de M. Dietz, si l'on voit souvent échouer au baccalauréat un élève distingué, M. Croiset répond que le cas est très rare. Appelé, en sa qualité de doyen, à juger de ces cas, il n'en a pas encore trouvé un seul dans lequel l'exclusion ne fût justifiée.

M. Picavet voudrait voir dispenser de l'oral les très bons élèves.

M. Lefas : l'élève que vous dispensez de l'oral au baccalauréat va retrouver partout cette épreuve dans l'enseignement supérieur. Ne serait-il pas plus profitable pour lui d'en faire une première fois l'expérience ?

M. Larnaude considère qu'il est impossible de dispenser certains élèves des épreuves orales. En effet, celles-ci sont seules publiques. On ne peut supprimer la publicité des examens pour certains candidats.

M. Croiset a soutenu, il y a quelques années, devant la Commission parlementaire d'enquête sur l'enseignement secondaire, une opinion favorable à l'exemption du baccalauréat. Celui-ci est la sanction des études secondaires. Il est donc bien inutile de soumettre à ses épreuves des jeunes gens qui ont donné, dans leurs classes, la preuve d'un réel mérite. Il n'y a aucun inconvénient à les en dispenser, en fixant, pour chaque classe, le tant pour cent qui jouirait de l'exemption. Une pareille mesure ne pourrait être appliquée que dans certains établissements (de l'Etat ou autres) qui offriraient de sérieuses garanties.

M. Bernès retrouve ici le système de l'examen intérieur avec tous les

inconvénients qu'il entraîne Il craindrait encore le mouvement d'opinion soulevé dans les petits collèges et établissements divers contre un système dont ils seraient exclus.

M. Croiset y voit un grand avantage : c'est la prime accordée à l'élève qui a bien suivi la classe, l'encouragement donné au travail en classe. La suppression des aléas de l'examen a aussi son intérêt. Mais il va de soi que si l'organisation des études, dans la plupart des établissements, est telle qu'on n'ait pas un classement rigoureux, équitable, inattaquable des élèves, sa proposition n'a plus de raison d'être.

M. L. Legrand pense qu'un pareil régime aurait une excellente influence sur les études, mais il ferait de la dispense du baccalauréat un privilège universitaire, car il serait bien difficile de l'étendre aux établissements libres.

M. Reinach est partisan, en principe, de la réforme dont parle M. Croiset. Ces projets, tendant à organiser des examens intérieurs et à donner une importance plus grande au livret scolaire, préparent le rétablissement d'un certificat d'études et d'un régime semblable à celui qui précéda la loi Falloux.

M. Larnaude craint que l'Assemblée, en adoptant la proposition de M. Croiset, ne se mette en contradiction avec ses récentes résolutions en faveur de l'examen extérieur et public. L'échec d'un bon candidat est sans doute regrettable, mais les cas de ce genre sont trop rares pour nécessiter une transformation radicale du régime des examens.

M. Lelong estime que l'organisation de deux catégories de baccalauréats éveillerait dans l'opinion publique le soupçon de l'arbitraire.

M. Croiset rappelle l'esprit et la portée de sa proposition. Il voulait éviter des examens inutiles, pour un petit nombre d'élèves éprouvés. La mesure n'eût jamais profité qu'à une minorité très faible. Il ne persiste pas dans sa proposition.

M Picavet croit que si les critiques portées, au cours de la séance, contre le livret scolaire sont justifiées, il faut le supprimer. Si, au contraire, on admet l'intervention des notes du livret en faveur des élèves médiocres, il faut l'adopter également pour les bons candidats.

M. Boudhors considère comme une chose excellente que tous les élèves, même les meilleurs, soient soumis aux épreuves. Ils sentent alors la difficulté de répondre clairement et de parler en bons termes. C'est un exercice excellent où les meilleurs candidats peuvent trouver des avertissements utiles.

Résolutions

La société repousse successivement les deux propositions suivantes :

1° *Que les élèves dont le carnet scolaire sera excellent et jugé exact, après lecture des compositions écrites, soient dispensés des épreuves orales ;*

2° *Qu'on dispense du baccalauréat, dans chaque classe, un tant pour cent des élèves les plus distingués.*

Elle estime que tous les candidats doivent être soumis aux mêmes épreuves écrites et orales.

Ordre du jour de la prochaine séance

M. Reinach propose à la Société d'étudier la question du livret scolaire obligatoire et les conditions d'organisation d'un système semblable à celui qui fut en vigueur avant la loi Falloux, et dans lequel les candidats n'étaient admis à subir les épreuves du baccalauréat qu'après avoir passé deux ans dans les lycées de l'Etat ou dans des établissements dits de « plein exercice » qui leur étaient assimilés.

M. Vazeille voudrait que la Société étudie les moyens de rendre le baccalauréat facultatif. Il est partisan de la vraie liberté de l'enseignement, par la liberté des méthodes et des programmes.

La Société demande aux auteurs des deux propositions de les déposer par écrit sur son bureau dans une des séances prochaines.

Elle met à l'ordre du jour de sa prochaine séance les deux questions suivantes :

1° *De l'organisation des jurys* ;

2° *De l'organisation des épreuves.*

La prochaine assemblée est fixée au dimanche 8 décembre.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire-trésorier,
M. Caudel.

Lettres de M. Sinoir

Laval, le 29 octobre 1907.

Les journaux nous ont appris que vous aviez pris part à une importante réunion, où l'avenir de cet examen, si discuté, a été envisagé par les hommes les plus autorisés pour traiter cette question en pleine connaissance de cause. Et le résultat de leur étude a été qu'il fallait bien se garder de supprimer une épreuve finale qui, en disparaissant, entrainerait avec elle tout notre enseignement secondaire.

Nous sommes un certain nombre, dans l'Université, qui avons tout à fait ce même sentiment : et nous pensons aussi que, s'il est essentiel de maintenir le baccalauréat comme la seule sanction rationnelle de nos études classiques, il n'est pas moins nécessaire d'aviser au moyen par lequel on lui rendra sa vraie signification.

C'est sur ce point précis que je désirerais attirer votre attention.

Il est constant que le baccalauréat, tel qu'il est organisé maintenant, et malgré des réformes qui n'ont pas atteint le vice fondamental de nos institutions scolaires, est un titre purement illusoire.

La moitié des candidats échouent aux sessions de juillet. Quelques-uns se sauvent en novembre, ou plutôt en octobre : il y a donc une proportion notable de jeunes gens qui restent en détresse, ce qui prouve d'abord que, dans des classes spécialement faites pour préparer cet examen, un trop grand nombre d'élèves restent sans résultats.

Mais ce nombre est beaucoup plus grand qu'on ne pourrait le croire d'abord.

En effet, la plupart des candidats reçus ne le sont qu'avec la note *passable*. Or, quand on sait avec quelle indulgence systématique opèrent les jurys, on est fondé à penser qu'un très grand nombre de ces bacheliers passables sont, en réalité, des bacheliers insuffisants. Il n'y a guère que les bons élèves qui obtiennent la mention *assez bien* et je ne crois pas me tromper en disant que leur proportion n'atteint pas le *quart* du nombre total des candidats. Si mon évaluation est exacte, les *trois quarts* des candidats ne sont admis qu'avec la mention *passable*, et parmi ces derniers cette mention n'est pour beaucoup qu'un minimum de faveur qu'on leur accorde pour s'en débarrasser.

Et j'écris à dessein ce mot : on veut débarrasser l'enseignement de traînards obstinés — débarrasser les facultés d'une foule compacte de chevaux de retour (pardonnez-moi l'expression : c'est la seule qui rende bien ma pensée) — enfin, débarrasser les examinateurs de l'armée obsédante des personnages influents qui les harcèlent de leurs *recommandations*.

Il me paraît donc établi que le baccalauréat actuel ne signifie rien, dans les trois quarts des cas, ni comme sanction, ni comme contrôle.

Voici maintenant ce que je crois être la vérité sur l'enseignement secondaire, après vingt-deux ans d'exercice et d'observations.

Les classes y sont composées la plupart du temps d'une forte majorité d'élèves par-dessus lesquels l'enseignement passe sans les atteindre. Je ne crois pas exagérer en disant que la moitié au moins de nos élèves, dans les classes supérieures, sont incapables de profiter de nos leçons. Les résultats du baccalauréat en sont justement la preuve.

A quoi tient ce fâcheux état des choses?

Je ne crois pas me tromper en disant que la cause en est dans l'absence de toute sanction sérieuse durant le cours même des études.

Veuillez remarquer en effet que le baccalauréat est le seul contrôle sérieux, la seule sanction efficace que nous puissions avoir. Et il se trouve que cet unique contrôle des aptitudes, du travail, des progrès et des résultats, est placé au terme même de la carrière scolaire.

De sorte que, à chaque instant, il nous arrive d'avoir à faire entendre aux familles que leurs enfants n'avaient aucune disposition pour les études qu'on leur a fait faire. Il arrive aussi que des pères raisonnables en conviennent, mais ils ajoutent navrés : « Et maintenant que voulez-vous que j'en fasse ? » Evidemment le vin est tiré, il faut le boire. Alors on appuie sur le grand levier ; on met en mouvement l'appareil des recommandations, et l'on se tire d'affaire comme on peut. Neuf fois sur dix on s'en tire.

N'est-il pas prodigieux qu'on n'ait jamais imaginé que s'il fallait contrôler des aptitudes c'était au moment d'entreprendre la tâche, et non pas au moment de la terminer ?

Vous savez qu'on a institué des examens de passage. Personne au monde ne peut s'aviser de les prendre au sérieux. Les influences locales, le marchandage, la concurrence ont trop beau jeu contre un malheureux chef d'établissement : « *Primo vivere*... »

Au reste, si ces examens étaient possibles, ils pourraient être fort dangereux. Cinquante raisons peuvent avoir empêché les progrès d'un enfant

pendant une année, sans qu'il s'ensuive nécessairement qu'il ne pourra pas regagner le temps perdu dans la classe suivante.

Mais ce qui ne se répare pas, c'est tout un cycle d'études manqué. Or, nos études secondaires, vous le savez, se divisent très naturellement en trois cycles : un cycle primaire, où l'on apprend les plus petits éléments de toutes les connaissances usuelles ; un cycle de grammaire, où l'on est initié aux principes des connaissances plus spéciales, connaissance des langues mortes et des langues vivantes, connaissances physiques, mathématiques, historiques, géographiques.

Si ces principes ne sont pas assimilés, la suite des études ne se peut absolument pas faire. Si la grammaire latine n'est pas sue, il est absolument impossible d'aborder l'explication des auteurs. Et l'on peut dire de même pour la grammaire de toutes les sciences : faute de connaître la géométrie des lignes, il devient impossible de comprendre la géométrie des surfaces, etc.

Or, ce cycle de grammaire se termine en quatrième. J'entends bien que l'on a précisément placé là un *certificat* qui a remplacé le certificat de grammaire. Mais c'est un certificat mort-né, tout à fait dépourvu de signification et de force, absolument comme nos fameux examens de passage, et pour les mêmes raisons.

Pour qu'un examen soit efficace, il est élémentaire et de toute évidence qu'il ne doit pas être fait par des juges intéressés directement à sa réussite.

Il est bien important de remarquer ici que la situation des professeurs n'est pas du tout la même dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.

Dans les facultés, les professeurs de droit, de sciences, de lettres, de médecine, examinent et jugent eux-mêmes leurs élèves. Mais ils agissent en pleine indépendance. D'abord, ils sont inamovibles. Ensuite, ils ne sont pas directement soumis, pour leur avancement, au contrôle immédiat d'un chef hiérarchique d'autant plus autorisé qu'il assume seul la responsabilité générale de tout ce qui se fait dans sa maison. D'autre part, les étudiants d'une faculté sont rassemblés un peu de tous les côtés : leurs familles ne sont pas sur place, toutes prêtes à entrer en campagne. Enfin et surtout, les professeurs de l'enseignement supérieur, par leur savoir spécial, jouissent d'un prestige auquel ne peut prétendre un professeur de l'enseignement secondaire. Les bons professeurs de quatrième sont légion : un bon professeur de littérature grecque, ou de philologie latine, un bon professeur d'anatomie ou de droit criminel ne se trouve pas à tous les étages.

Aussi comprend-on ce qu'il y a de précaire dans le sort d'un petit professeur de collège ou de lycée institué juge de ses propres élèves.

Et cependant il serait essentiel, pour le bon succès de nos études, qu'un contrôle et qu'une sanction efficaces fussent exercés au terme du cycle de grammaire.

C'est là que l'on vérifierait les résultats acquis et les aptitudes nécessaires, faute de quoi la suite des études ne se pourra point faire absolument, et, en fait, ne se fait absolument point pour une bonne moitié des élèves.

Il paraît donc souverainement désirable que l'on place à la fin de la quatrième la première partie du baccalauréat, et l'on pourrait appeler

cet examen le baccalauréat de grammaire. Sans ce premier degré on ne pourrait se présenter aux épreuves réservées pour la fin des études.

Cette première partie du baccalauréat, comme les autres, relèverait des facultés. On pourrait d'ailleurs adjoindre aux représentants de l'enseignement supérieur des membres de l'enseignement secondaire, sauf bien entendu les professeurs trop directement intéressés. La responsabilité des décisions incomberait aux délégués de la Faculté : et cette responsabilité leur serait légère ; mais, du coup, on soustrairait les professeurs secondaires aux influences locales, ou du moins on réduirait sensiblement le mauvais effet de ces influences.

Vainement d'ailleurs objecterait-on le surcroît de dépenses qu'amènerait un pareil régime.

A chaque session de baccalauréat, les facultés délèguent un de leurs professeurs, et souvent deux, dans tous les chefs-lieux. Rien ne serait plus pratique que de mettre à profit la présence de ces professeurs pour faire passer aux enfants de quatrième des examens qui, d'ailleurs, tout en étant très précis et suffisamment approfondis, seraient d'une exécution fort simple.

Ce système aurait l'avantage considérable d'arrêter les incapables, qui encombrent, retardent les classes supérieures et nuisent à l'enseignement incomparablement plus qu'on ne se l'imagine d'ordinaire.

En outre, la perspective de ce contrôle inévitable, au milieu même des études, serait un puissant stimulant pour tout le monde. Je ne dis pas seulement pour les élèves, mais pour les parents, et pour les professeurs eux-mêmes.

Ce petit baccalauréat est indispensable, si l'on veut supprimer la torpeur scolaire qui est le fléau mortel de notre enseignement secondaire.

La vraie question du baccalauréat, ce n'est pas tant de savoir quelles en seront les matières, ni même quels en seront les juges : on peut changer les unes et les autres tant que l'on voudra, on n'aura rien fait tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de faire que l'enseignement donné soit reçu.

Or, dans l'état où nous sommes, l'enseignement donné n'est pas reçu par les trois quarts de nos élèves, parce que, à partir des plus petites classes, tous ceux qui, pour une cause quelconque, mollesse, incapacité, constitution physique, ne sont pas disposés à suivre, cessent de suivre sans qu'on s'en aperçoive, et sans qu'on puisse rien faire pour les forcer à se remuer.

De là la faiblesse lamentable, la très lamentable faiblesse de nos études secondaires.

Avec le contrôle des études grammaticales à la fin de la quatrième, il faut de toute nécessité que les classes de sixième, de cinquième et de quatrième marchent. Il n'y a plus à continuer en troisième que les élèves qui sont en mesure de comprendre et de recevoir l'enseignement.

Le système est simple, logique, facile à réaliser. Il assurerait le relèvement de nos études — et j'ose dire que seul il peut opérer ce relèvement.

Et c'est pourquoi sans doute on ne s'y arrêtera point. Trop de gens aujourd'hui, et parmi ceux qui mènent le monde, sont intéressés à ne pas favoriser le progrès des humanités...

Il est grand temps que je m'arrête pour ne pas abuser de votre

condescendance. Les idées que je me suis permis de vous exposer ont déjà paru dans la *Revue universitaire*. J'en revendique la paternité, parce qu'il y a longtemps déjà que je fais ma petite prédication : mais je vois avec plaisir qu'elles gagnent du terrain, du moins dans le monde où l'on pense. EM. SINOIR.

Laval, 31 octobre 1907.

Assurément, la perspective d'un examen intransigeant à la fin du cycle de grammaire effraiera bien des pères de famille. Je reconnais comme vous que nombre de mauvais élèves deviennent plus tard des hommes fort distingués. Mais le seraient-ils moins si on les avait empêchés d'être de mauvais élèves ? Et n'ont-ils pas manqué leurs études uniquement parce qu'on a toléré qu'ils prissent dès le début des habitudes de paresse et d'inaction ?

Je crois, pour ma part, que le nombre des enfants qui seraient arrêtés par cet examen serait infime, parce que les matières fort élémentaires qui en seraient l'objet sont assimilables par tous les esprits moyens, pourvu qu'ils s'appliquent avec quelque bonne volonté.

Quant à ceux que vous appelez les *cancres*, ils se divisent évidemment en deux catégories : il y en a de naturels et d'artificiels.

Le cancre naturel est cancre parce qu'il ne peut pas être autre chose, faute d'intelligence. Je doute fort qu'il change en vieillissant.

Les grands hommes dont vous me parlez étaient, n'en doutez pas, des cancres artificiels. Ils n'ont joué ce rôle que parce qu'ils ne s'intéressaient pas aux choses de notre enseignement. Mais on les savait déjà capables de comprendre et de bien faire, s'ils eussent voulu s'en donner la peine. Ils se donneraient cette peine, si on les stimulait dès le début de leurs études sérieuses.

Puis-je ajouter que je me permets de faire quelques réserves sur la valeur intégrale de certains hommes qui se révèlent sur le tard dans une spécialité. Il leur manque parfois deux facultés essentielles que nos humanités ont précisément pour but de développer : la notion des principes les plus généraux sur lesquels repose la grandeur morale de l'homme, avec un inébranlable attachement à ces principes ; en second lieu, la faculté de concevoir les rapports nécessaires des choses.

Les *autodidactes* sont curieux à étudier à cet égard : agrippés au hasard par les objets d'étude qui leur plaisent, ils deviennent des théoriciens de fantaisie, d'autant plus redoutables dans la pratique qu'ils donnent à leurs thèses une apparence plus scientifique et plus rigoureuse. Tout cela demanderait à être expliqué longuement. Deux grandes figures me semblent incarner le type de l'humaniste, tel que l'Université l'a si magnifiquement rêvé, et le type de l'autodidacte, tel qu'il a foisonné dans un monde affranchi de toutes règles. Vous devinez que je veux dire Montesquieu et J.-J. Rousseau...

Oserai-je avancer que si nous voyons de nos jours tant de choses étranges et affligeantes : le fléchissement des caractères, l'oblitération des consciences, la négation des principes les plus élémentaires de la justice et du droit, toutes les grosses erreurs de la logique admises comme vérités pures, cela tient à ce que ceux qui mènent le monde sont pour la plupart

les hommes d'une seule idée, monstrueusement développée, faute de ce bel équilibre des facultés qui était la fin même de nos vieilles études classiques.

Disons pour finir sur ce point qu'en divisant les études secondaires comme on l'a fait, en sollicitant l'éclosion prématurée des aptitudes spéciales, on a méconnu gravement le sens philosophique et la raison d'être de l'enseignement classique. On a du coup, je le crains, porté une atteinte mortelle à la vertu éducatrice de cet enseignement. Ces idées paraîtront un peu surannées à quelques uns. Mais de ce qu'elles n'ont plus cours, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles soient fausses.

Le jour où l'on a annexé à nos vieux collèges de la Restauration des écoles industrielles et commerciales, le ver rongeur s'est introduit dans la place. L'*Enseignement spécial* a été un commencement d'assimilation envahissant. Puis est venu l'*enseignement moderne* qui, avec un titre conquérant, a fini par expulser les antiques humanités. L'école de la bourgeoisie française est devenue l'école des mécaniciens. Que de réflexions à faire sur ce sujet ! Mais j'abuse.

Je ne dirai que peu de choses de l'objection que vous me faites quant au surmenage des examinateurs. Premièrement je suis certain que l'Université ne reculera jamais devant un surcroît de besogne, quand elle aura conscience de faire une besogne utile et bonne. Secondement il y a encore bien des professeurs dont on pourrait employer les compétences. Troisièmement si l'on voulait bien supprimer les superfétations des baccalauréats de langues vivantes et de sciences, à la fin de la première, en établissant un programme unique, où les lettres et les sciences seraient sagement dosées, on déblayerait d'autant le terrain. Enfin, les élèves arrivant désormais au terme de leurs études normalement et sans ces effrayantes lacunes qui causent tant d'échecs à la première série du baccalauréat, actuellement, les sessions d'examens ne seraient plus encombrées comme elles le sont aujourd'hui.

Em. Sinoir.

NÉCROLOGIE

Victor Brochard

Discours de M. Croiset

Doyen de la Faculté des lettres

Messieurs,

A la fin de la semaine dernière, dans une séance de la Faculté, où se discutait une question importante, lecture était donnée d'une lettre où notre collègue Brochard, empêché de venir à la séance, faisait connaître avec détails son opinion ; et nous admirions tous quelle lucidité vigoureuse et fine il avait su mettre dans ces lignes, que sa main pourtant n'était plus en état de tracer elle-même. Deux jours plus tard, il était mort. Cette brusque disparition ne pouvait guère étonner ses amis, qui suivaient, avec angoisse, depuis plusieurs années, le déclin de ses forces et l'implacable progrès de la maladie. Et cependant, au milieu des plus cruelles souffrances, la force intellectuelle et morale de notre ami était restée si intacte, qu'on oubliait presque, à causer avec lui, la présence du péril, et que cet homme, dont le corps était miné par un martyre presque continuel, donnait malgré tout, à ceux qui l'approchaient, l'impression d'une activité sans défaillance et d'une sorte de joie de vivre.

Elève de l'Ecole normale en 1868, professeur de philosophie dans divers lycées de province, puis au lycée Condorcet, à Paris ; docteur en 1879 avec une thèse sur *l'Erreur* qui avait donné à ses juges la plus haute idée de la vigueur et de la pénétration de son esprit, ensuite maître de conférences à l'Ecole normale, il entrait à la Faculté en 1889 comme directeur des conférences de philosophie. Après plusieurs suppléances qui le conduisirent à s'occuper des diverses parties de l'histoire de la philosophie, il devint, en 1894, titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie ancienne. Il y conquit rapidement une autorité considérable, et je crois bien qu'en effet nul enseignement ne convenait mieux que celui-là aux rares qualités de son esprit. La philosophie ancienne, c'est surtout la philosophie grecque. Brochard savait le grec en perfection. Il ne se bornait pas à connaître la langue : il comprenait et goûtait à merveille l'intellectualisme subtil et profond de la race, ce réalisme utilitaire qui s'enveloppe de poésie, d'idéal et de dialectique ingénieuse. Il se délectait aux finesses de cette dialectique sans en être dupe, et il trouvait d'exquises jouissances dans le commerce de ces intelligences si déliées. Parti lui-même du kantisme, il avait bientôt assoupli, au contact de Socrate et de Platon, les formules tranchantes de l'impératif catégorique. Il admirait beaucoup Aristote, et aussi les vieux sophistes. Ses études détachées sur divers points de la philosophie grecque, en particulier son volume sur *les Sceptiques*, nous feront toujours regretter qu'il n'ait pu mener à terme l'histoire

complète de cette philosophie, qu'il avait formé le projet d'écrire, et à laquelle la maladie le força de renoncer.

Quand les premières atteintes de la maladie se firent sentir à lui, il comprit la gravité de ces menaces, et il en parlait avec une franchise mélancolique et courageuse. A mesure que la lutte de la souffrance devenait plus rude, son courage s'accrut aussi, et il semblait que les ressources de son esprit se multipliaient devant les obstacles opposés à son travail. Il ne voulut jamais renoncer à son enseignement. Chaque fois qu'une thèse de doctorat se rapportait à ses études, il figurait parmi les juges de la soutenance, et nous étions émerveillés du rôle qu'il y jouait. Privé de la vue, il s'était fait lire le volume, et celui-ci était tout entier présent à son esprit, dans l'ensemble de sa structure, dans les détours parfois compliqués de ses déductions, dans l'infini détail des citations dont il s'appuyait. Pendant trois quarts d'heure, Brochard, avec une sûreté de mémoire étonnante et une fermeté de parole impeccable, discutait le plan, les idées, l'argumentation, l'interprétation des textes cités, sans qu'on pût se douter un seul instant que ce merveilleux dialecticien manquait de tous les secours extérieurs qui peuvent servir de soutiens à la pensée.

Depuis un an, ses forces physiques déclinaient de plus en plus. Jusqu'au dernier moment, il a été entouré d'amitiés fidèles et soutenu par un pieux dévouement. Mais les crises devenaient plus fréquentes et, parfois, malgré son courage, il devait trouver que le martyre durait bien longtemps. La délivrance est venue enfin, et la mort, en lui donnant le repos, consacre définitivement, dans le souvenir de ses collègues et de ses amis, l'image de cette belle vaillance, faite d'activité intelligente et de stoïcisme résigné.

Discours de M. Luchaire

Messieurs,

J'ai pour la seconde fois, cette année, le devoir très douloureux de prononcer quelques paroles sur la tombe d'un confrère qui fut le camarade et l'ami de plusieurs d'entre nous. Au mois de février dernier, Paul Guiraud nous était ravi par une courte maladie dont on ne pouvait pressentir l'effet si prompt et si meurtrier. Le coup qui nous frappe aujourd'hui, pour être moins imprévu, est tout aussi cruel, car la belle intelligence de Victor Brochard, toujours vivante et vibrante, avait si complètement échappé à la ruine du corps, qu'on avait le droit de s'imaginer qu'elle suffirait longtemps encore à le maintenir debout.

Il y a d'ailleurs entre les deux hommes, qui étaient à peu près du même âge, une singulière parité de vocation et de destin. Tous deux, historiens profondément érudits du monde antique ; mais l'un, de ses institutions, l'autre, de sa pensée ; tous deux professeurs admirables, et dont l'enseignement a laissé, d'abord à l'Ecole normale supérieure, puis à la Sorbonne, des souvenirs qui ne s'effaceront pas ; tous deux doués d'un talent d'écrivain que distinguaient les mêmes qualités de précision, d'élégance et de clarté. La fatalité nous les enlève presque en même temps, et il semble que pour l'Académie des Sciences morales comme pour l'Université de Paris, ces deux malheurs, en se suivant de si près, s'aggravent l'un

par l'autre, et nous fassent plus durement saisir le grand vide qu'ils ont fait dans nos rangs.

Lorsque Brochard sollicita sérieusement les suffrages de notre Compagnie, il était, par le double prestige du malheur et du mérite, de ceux qui n'ont pas à redouter les surprises d'un scrutin. Il venait représenter surtout dans notre section de philosophie, avec des titres éclatants d'une autorité qui s'imposait à tous, une science difficile et rare, celle de l'histoire de la philosophie grecque. Elle exige de ses adeptes toute la puissance de la pensée moderne, et, en plus, cette étendue de connaissances classiques qui peut seule permettre l'interprétation sûre et précise des textes anciens. Brochard était à un degré supérieur, ce qu'il faut être dans cette spécialité, un penseur vigoureux doublé d'un lettré délicat. Des livres harmonieusement ordonnés et fortement écrits, comme les *Sceptiques grecs*, cet ouvrage de premier ordre que notre Académie avait couronné en 1887, prouvaient qu'il appartenait à la race privilégiée des philosophes intelligibles. Il fut donc élu, le 17 février 1900, avec une majorité imposante, pour remplacer son maître Francisque Bouillier.

Et ce fut pour ceux qui le virent entrer en séance une impression étrange de joie mêlée de tristesse, le plaisir et la fierté de posséder parmi nous un des meilleurs esprits qu'aient formés, en ce pays, la spéculation et la critique philosophiques ; d'autre part, l'amertume de penser que ce confrère resterait toujours plus ou moins séparé de nous par le mal inexorable et ne prendrait qu'une part minime à notre vie commune et à nos travaux. Nous nous trompions. Nous comptions sans le ressort merveilleux, sans l'énergie exceptionnelle, qui faisait de ce malade, dans sa chaire de Sorbonne, ce charmeur qu'on ne se lasse pas d'entendre et l'éducateur qui excelle à féconder les esprits et à éveiller les vocations.

Brochard voulut assister à toutes nos séances et remplir, comme un autre, tous ses devoirs académiques. Ce n'était pas seulement pour lui une diversion utile à ses maux, mais une satisfaction de conscience et un réel besoin de son activité. Nous eûmes ainsi l'avantage d'entendre, plus souvent que nous ne l'aurions espéré, cette parole brillante, pleine d'idées, servie par une science solide, et par une mémoire extraordinaire qui lui permettait de posséder pleinement, jusqu'à les savoir par cœur, les textes grecs nécessaires à sa démonstration.

En six ans, il fut quatre fois le rapporteur du prix Victor Cousin, celui qu'il avait obtenu lui même en traitant du scepticisme grec, et au mois d'août de l'année dernière, il avait encore la force d'étudier, avec une incomparable sûreté d'analyse et de jugement, le manuscrit présenté à ce concours sur le difficile sujet des *Cosmogonies helléniques*. Pour les présentations d'ouvrages, personne ne s'entendait mieux que lui à enfermer en quelques phrases concises, frappées comme des médailles, l'appréciation des livres qu'il voulait faire connaître à l'Académie. On n'a pas oublié non plus avec quelle vivacité d'intérêt, il prit part, l'année même de son élection, à la discussion que souleva le cas, si curieux pour les psychologues, de cette jeune fille d'Angleterre aveugle, sourde et muette, qui avait appris à parler, à écrire et finit par posséder plusieurs langues anciennes et modernes. En commentant cette sorte de miracle, Brochard sut en tirer sur la puissance de l'intelligence humaine et la constante possibilité, pour elle, de triompher d'un organisme défectueux ou affaibli, des conclusions qui, dans sa bouche, avaient une valeur spé-

ciale et le sens le plus émouvant. Quand il prenait ainsi la parole, tous les traits de sa physionomie distinguée et fine s'animaient et il semblait que la flamme intérieure montât pour les raviver; jusqu'à ces yeux qui ne voyaient plus.

La notice qu'il consacra, en 1902, à son prédécesseur, et qu'il ne fit pas plus attendre que beaucoup d'autres de ses confrères, fut pour nous un régal exquis, vrai chef-d'œuvre d'ironie discrète dans la critique, et de délicatesse dans l'éloge. Entre Francisque Bouillier, ce doctrinaire à l'écorce rude, au geste cassant, à la voix saccadée et brève, chez qui la bienveillance, très réelle au fond, se montrait rarement à la surface, et le sceptique aimable, tolérant et si séduisant qu'était Brochard, où trouver le rapport et le point de contact? Jamais la nature et les habitudes n'ont fait deux hommes plus dissemblables. Notre confrère n'en eut que plus de mérite à tracer de celui dont il occupait le fauteuil un portrait achevé et ressemblant, mais tel que l'amitié la plus exigeante n'aurait pu en imaginer et en souhaiter de plus flatteur.

Par un privilège qui est le propre des âmes fortes, Brochard avait pu garder, au milieu de ses maux et pour les oublier, cette verve de gaîté mordante qu'avaient si longtemps aiguisée ses succès de causeur étincelant. Anecdotier intarissable, il avait le sarcasme facile, mais la raillerie s'alliait, chez lui, à la bonté, et elle était tempérée aussi par l'indulgence de l'homme du monde habitué à ne croire, tout au plus, que la moitié du mal qu'on dit d'autrui dans les salons. Et de cette indulgence souriante, la philosophie de Bouillier profita, comme celle de Victor Cousin à laquelle Brochard accordait volontiers le bénéfice des circonstances atténuantes, à défaut de l'absolution.

Il voulait être fort pour tous, pour les vivants comme pour les morts, et c'est ainsi qu'il s'appliqua un jour à réhabiliter, devant nous, la morale d'Epicure, calomniée par des ignorants Quand on nous parla, pour lui, de l'homme qui en certains cas (je cite ses expressions mêmes) « ne peut échapper au mal qu'en raidissant, dans un effort suprême, tous les ressorts de sa volonté et en se sauvant par l'héroïsme », et que la lecture se termina au milieu d'un profond silence, sur cette déclaration : « La résignation du philosophe équivaut à ce que la religion appelle « la soumission à la volonté de Dieu ». C'est bien là le dernier mot de la sagesse humaine et l'essence même de la philosophie. C'est ce que le sens commun a reconnu depuis longtemps en donnant le nom de philosophe à celui qui sait supporter le mal et faire bonne contenance devant les misères de la vie », alors, messieurs, dans un mouvement unanime d'admiration et de sympathie, tous nos regards se portèrent sur la figure blanche et immobile du sage qui avait dicté ces belles paroles. Et devant cette infortune, si noblement, si héroïquement supportée, nous pensions que celui qui écrivait cela méritait plus que tout autre ce beau nom de philosophe défini par lui-même avec tant d'autorité et d'élévation.

Il l'avait payé assez chèrement. Pour moi je ne conçois pas de vie humaine qui soit plus digne que celle de Victor Brochard de servir d'exemple et de leçon.

Au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques j'adresse le suprême adieu au confrère et au camarade dont la disparition est un grand malheur pour la science française qu'il honorait, pour l'école dont il était un des maîtres les plus aimés, pour tous ceux qu'unissaient à lui

des liens de famille ou d'affection, et surtout pour l'amitié fidèle qui partageait sa vie et qui a si heureusement adouci, à force d'ingéniosité et de délicatesse dans le dévouement, jusqu'à l'heure même où il entra dans le repos, les souffrances physiques et morales de ces dernières années.

Discours de M. Bayet

Directeur de l'enseignement supérieur

Des amis de Victor Brochard, de ceux qui, au cours des dernières années, se retrouvaient autour de lui, m'ont demandé de parler en leur nom. C'est avec une douloureuse émotion que je le fais ; l'amitié qui m'unissait à lui était de si longue date. Je le revois tel qu'il était en 1868, lors de notre entrée à l'Ecole normale, svelte, élégant, la figure fine et parfois ironique, tout vibrant de la joie de vivre, de penser librement, d'aborder tous les problèmes, avec cette incessante curiosité de tout connaître, de tout comprendre, de tout examiner qu'il a conservée jusqu'à son dernier jour. Que de vives discussions où l'on n'était pas toujours d'accord, mais où, même quand on le combattait, on subissait l'attrait de son ingéniosité d'esprit et de sa dialectique incisive ! Puis, le moment venait où l'on découvrait que, sous l'apparente ironie, le cœur était très simple et très bon. Il avait déjà cette religion de l'amitié qui a grandi chez lui avec les épreuves ; ceux à qui il avait donné son affection pouvaient compter en toute circonstance sur son dévouement, à la condition de ne le remercier que d'un mot et d'une poignée de main. J'en parle par expérience, j'ai éprouvé, dès nos années d'école, jusqu'où pouvait aller ce dévouement un jour où je n'y faisais même pas appel.

Puis la vie nous a souvent séparés, mais, chaque fois que je le retrouvais, c'était la même joie de sentir l'affection aussi droite, aussi solide, aussi chaude, de reprendre les longues causeries où nous nous mettions au courant de nos projets, de nos travaux, de nos idées. Tout lui souriait : en quelques années il devenait maître de conférences à l'Ecole normale, professeur à la Sorbonne ; ses travaux faisaient autorité, il exerçait sur la jeunesse une action pénétrante. Dans le monde qu'il aimait, sans rien lui sacrifier de sa tâche de savant ni de professeur, l'originalité de son esprit, sa verve, l'élégance simple de sa parole lui assuraient le succès.

Et ce fut alors que la maladie, une maladie cruelle entre toutes, s'abattit sur lui. Il lui fallut, la veille en plein épanouissement de son être, assister à la ruine graduelle de son corps, renoncer à la vie active, s'immobiliser dans cette chambre, d'où bientôt il ne sortit plus guère que pour se rendre à la Sorbonne ou à l'Institut. Plus tard, il ne put même se lever pour aller de son fauteuil à sa table qu'appuyé sur deux bras ; cependant la lumière de mois en mois se faisait plus rare, et l'heure vint où la nuit s'épaissit autour de lui. Quand je le revis après ce coup, le plus dur de tous, à peine eut-il quelques mots de plainte : « Mon pauvre ami, je suis aveugle ». Et, après un silence : « Parlons d'autre chose ». Nous avons depuis parlé de bien des choses, mais plus jamais de ses pauvres yeux éteints.

A ce moment s'accomplit en lui un drame intérieur dont il ne disait rien, mais que notre amitié devinait. Il s'interrogea, il se demanda s'il

n'avait pas le droit de se libérer d'une vie qui paraissait ne plus lui réserver que des souffrances ; ce droit, peut-être se le reconnut-il, mais il se refusa d'en user, estimant que ce serait une désertion et comme le reniement de ce qu'il avait pensé et enseigné. Il accepta la vie comme un devoir. On a parlé à son propos de stoïcisme ; ce fut mieux que du stoïcisme, car il n'y eut dans la dignité simple de son attitude ni apprêt, ni raideur, et il en effaça jusqu'à l'apparence de l'effort. Il serait plus juste de dire qu'il réunit en lui tous les traits dont la philosophie antique a composé l'image du sage et qu'il y ajouta la bonne grâce souriante d'un Français de race. Jamais il n'a professé avec plus d'autorité, plus d'éclat, plus de précision, et dans les causeries amicales qui terminaient pour lui chaque journée, il garda l'entrain, l'ouverture d'esprit de la jeunesse. A peine parfois une contraction involontaire du visage nous rappelait-elle combien il souffrait. Seulement, par un reflet de sa vie intérieure, de plus en plus dans ses cours, dans ses entretiens, ses préoccupations l'inclinaient vers les questions morales, et c'est un profond regret pour nous qu'il n'ait point écrit ce livre élémentaire de morale pratique dont il nous parlait quelquefois. Il y eût mis toute son âme. Fidèle aux plus nobles pensées de la sagesse grecque, il plaçait la loi de la vie morale dans le bonheur. Ce n'était point de sa part un défi au destin, mais j'oserai dire que lorsqu'il faisait son examen intérieur, dans une certaine mesure, la mesure limitée de toutes les choses humaines, il jugeait que, en dépit de sa détresse physique, toute part de bonheur ne lui était pas refusée : bonheur, sans que jamais une parole d'orgueil lui échappa, de se sentir supérieur à la fatalité qui s'acharnait sur lui ; bonheur aussi de savoir que, dans ces affections, toujours plus nombreuses et plus chaudes, qui allaient à lui, se mêlaient à la sympathie, non point certes la pitié, mais le respect et l'admiration.

Il y a une quinzaine de jours, plusieurs de nous avaient été amenés par hasard à causer avec lui des rites funéraires et de la mort. Hélas ! nous ne pensions pas que la mort s'approchait et qu'elle étendait sa main vers lui. Du moins elle a été presque clémente pour celui qui avait tant souffert, elle lui a épargné les horreurs d'une longue agonie. Dimanche soir, nous lui serrions encore la main, il souffrait plus que d'habitude, mais sans que rien pût nous alarmer. La nuit, la situation s'aggrava. Dans les jours qui avaient précédé, il avait eu la joie de revoir ce fils, revenu de l'Extrême-Orient, dont il nous parlait et dont il était fier. Quand il eut conscience que la fin était proche, il put remercier avec émotion la femme de grand cœur qui a entouré ses dernières années de soins et d'affection. Puis, dans un demi délire, sa pensée revint vers ses études de chaque jour, il parla du stoïcisme, il fit le geste d'écrire. Enfin, alors qu'il se détachait de la vie, il demanda à partir pour des pays plus chauds, et, c'est ainsi que doucement, il s'est acheminé vers cette terre des morts où reposera son pauvre corps endolori.

Le lendemain, sa figure, la veille si vivante que les yeux même éteints semblaient l'animer encore, avait pris une expression de sérénité grave, sérénité de celui qui a fait sans faiblir son œuvre d'homme et de sage, qui a beaucoup peiné, beaucoup souffert, mais qui de la lutte est sorti vainqueur et qui, jusqu'au dernier souffle, n'a subi aucune déchéance ni intellectuelle ni morale.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Association amicale du personnel enseignant des Facultés des sciences

Le 1re fascicule du *Bulletin* de l'Association amicale du personnel enseignant des Facultés des sciences pour l'année 1907 est entièrement consacré au compte rendu de l'Assemblée générale de cette Association tenue le 4 avril 1907.

La séance fut ouverte par une allocution du président, M. le professeur Barrois, qui exposa les résultats obtenus déjà par le bureau de l'Association.

« Vous avez d'abord, et dans l'intérêt de vos travaux personnels, demandé qu'il y ait au moins 3 mois d'intervalle entre la première et la seconde session d'examens dans les Facultés. Le ministère a pu nous donner satisfaction en n'avançant pas la seconde session d'examens de licence, comme l'autorité militaire en avait manifesté le désir. Il a maintenu les vacances telles qu'elles existaient.

« Vous avez exprimé cet autre vœu, que les boursiers de licence d'Etat soient assimilés aux élèves de l'Ecole normale, au point de vue militaire. Ce vœu, favorablement accueilli au ministère de l'Instruction publique, n'a pu aboutir, en raison du refus absolu du ministère de la guerre. Nous aurons à examiner ensemble quels efforts peuvent être tentés pour arriver à une solution plus équitable.

« Le troisième vœu, formulé d'une façon presque unanime, nous touchait de très près, puisqu'il visait les intérêts des jeunes. Il vous a semblé désirable qu'un tableau de classement, analogue à celui des professeurs titulaires, soit publié pour les chargés de cours et maîtres de conférences. Je puis vous dire que ce vœu a été pris en considération par le directeur de l'Enseignement supérieur. M. Bayet a bien voulu me promettre, d'une façon formelle, de faire préparer un tableau de classement des maîtres de conférences et de le publier en même temps que le règlement qui présidera au classement. La réalisation du projet de notre directeur et l'établissement de son règlement sont à l'étude depuis le mois de juin dernier. Les conditions n'en sont point encore arrêtées. Cependant j'ai des raisons de penser que trois classes de maîtres de conférences seraient distinguées : l'ordre suivi dans le tableau serait basé sur l'ancienneté dans la 3e classe, et sur les dates des promotions dans les deux premières.

« Vous avez enfin exprimé ce vœu que les enseignements de chimie appliquée institués dans plusieurs Facultés des sciences soient utilisés pour la formation des *futurs chimistes-experts*, au lieu que ce nouvel enseignement soit donné dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie et les Ecoles supérieures de pharmacie des Universités, conformément au vote de la Chambre des députés.

« La commission spéciale du Sénat a bien voulu nous convoquer, sur notre demande, et entendre les objections et les observations des Facultés des sciences, en même temps que l'exposé du vœu de l'Association amicale... Nous sommes fondés à espérer que le Sénat saura trouver la solution qui conciliera le souci de la santé publique avec l'intérêt des diverses Facultés et avec celui des travailleurs...

« Le jour me semble proche mes chers collègues, où notre Association pourra présenter directement ses vœux aux directeurs de l'enseignement et au ministre. Notre désir unanime de contribuer au bien public, notre idéal commun de voir le pays briller par nos élèves, nous rendront ingénieux pour signaler au pouvoir les moyens les plus propres à accélérer le progrès dans nos Facultés. Dès aujourd'hui, en envisageant ensemble quels sont les meilleurs modes de nomination des maîtres de conférences et des professeurs, nous voulons, dans chacune de nos sciences spéciales, ouvrir plus vite la voie et la faire plus large à ceux d'entre nous qui, par leur mérite, ont conquis l'estime de leurs pairs et leur semblent de taille à donner des maîtres glorieux à la jeunesse française. Dès aujourd'hui, en considérant ensemble les services rendus par ces laboratoires où nous entraînons nos élèves à la conquête de l'inconnu, où nous nous isolons dans la recherche désintéressée de problèmes purement techniques, nous nous demanderons quelle assistance nous doit la société pour laquelle nous travaillons. Si, par exemple, celle de sous-officiers rompus au métier des armes, qu'on nous réserve comme garçons, est celle qui nous convient réellement dans les laboratoires de chimie et d'histoire naturelle; et si c'est bien à nous qu'il appartient de les garantir personnellement contre les risques qu'ils courent, à nos côtés, en cas d'accident ! »

En terminant son allocution, M. Barrois rappela le souvenir de P. Curie et de deux autres membres de la Société morts récemment, MM. Maillard et Rayet.

Après lecture par M. Bernard du résumé de la situation financière de l'Association, situation qui se solde par un excédent de recettes de 357 fr. 50, l'Assemblée aborda l'examen des principales questions mises à l'ordre du jour. Elle émit un certain nombre de vœux, parmi lesquels nous citerons les suivants :

« *Que le bénéfice de l'article 2 de la loi du 17 août 1876 soit étendu aux fonctionnaires de l'enseignement supérieur* » (cet article stipule que, pour le calcul de la pension de retraite, il sera tenu compte, non pas du traitement moyen des six dernières années d'activité, mais de la moyenne des traitements dont l'ayant droit aura joui pendant les six années de sa carrière qui ont produit le chiffre le plus élevé);

« *Que le choix des garçons de laboratoire demeure libre comme par le passé, afin de permettre aux intéressés de choisir ceux qui peuvent leur rendre le plus de services* » (il est en effet question d'obliger les

professeurs des Facultés des sciences à choisir les garçons de laboratoire parmi les anciens soldats rengagés) ;

« *Que les années comptent intégralement pour l'ancienneté des maîtres de conférences et chargés de cours munis du grade de docteur ès sciences* ».

« *Enfin et surtout qu'il soit créé un Comité consultatif des Facultés des sciences, composé de professeurs des Facultés des sciences, élus tous les trois ans par les membres des assemblées des Facultés des sciences.*

« *Ce comité sera composé de 6 sections correspondant aux 6 spécialités. Il comprendra 5 mathématiciens, 3 physiciens, 3 chimistes, 3 zoologistes ou physiologistes, 3 botanistes, 3 géologues ou minéralogistes.*

« *Les élections se feront par catégories, c'est-à-dire que les électeurs ne désigneront que les représentants de la science qu'ils enseignent.*

« *Chaque section sera consultée pour la nomination des maîtres de conférences et professeurs titulaires de la catégorie correspondante : elle proposera au choix du Ministre deux candidats, l'un en première ligne, l'autre en deuxième ligne. Ces présentations seront insérées au* Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique (*partie officielle*).

« *Les présentations du Comité consultatif précéderont celles de la Faculté qui ne fera les siennes qu'après avoir reçu communication des premières.*

« *Les chargés de cours seront supprimés.*

« *Dans le délai d'un mois, congés déduits, après le départ d'un professeur titulaire, le Conseil de la Faculté devra demander le maintien, la suppression ou la transformation de la chaire.*

« *Toute chaire maintenue sera en même temps déclarée vacante.*

« *La déclaration de vacance de la chaire sera insérée au* Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique (*partie officielle*) *et notification particulière en sera faite immédiatement aux doyens des Facultés afin qu'ils en avertissent les intéressés qui auront trente jours francs pour faire valoir leurs titres* ».

Le vote de ce dernier vœu a été précédé d'une discussion approfondie.

L'assemblée a fixé aux vacances de Pâques de l'année 1908 la réunion de la prochaine assemblée générale.

Le prix quinquennal des sciences historiques en Belgique (période de 1901-1905)

Le prix quinquennal des sciences historiques en Belgique est décerné par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique du royaume sur le rapport d'un jury spécial. Pour la période de 1901 à 1905, ce jury était composé de MM. le P. de Smedt, membre de l'Académie royale de Belgique, président ; S. Bormans, H. Hymans, membres de l'Académie ; E. Hubert, professeur à l'Université de Liège ; L. Leclère, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire-rapporteur.

De nombreux ouvrages furent présentés à ce concours. Le rapport,

rédigé au nom du jury par M. L. Leclère, les nomme tous et rend justice à leurs qualités diverses. Mais il insiste tout particulièrement sur les œuvres qui ont le plus retenu l'attention du jury : Ch. Moeller, *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque* (476-950) ; le P. H. Delehaye, *Synaxarium ecclesiæ Constantinopolitanæ e codice Sirmondiano adjectis synaxariis selectis*, et *Les légendes hagiographiques*; H. Francotte, *L'industrie dans la Grèce ancienne*; Max Rooses, *Rubens' lewen en werken* (*Rubens, sa vie et ses œuvres*, traduit par L. Van Keymeulen).

« Chacun de ces quatres ouvrages, conclut M. Leclère, était en soi digne du prix que notre jury avait la mission de décerner.

« Mais il ne pouvait être question de l'attribuer à plusieurs auteurs, puisque vous n'avez pu, Monsieur le Ministre, accueillir les vœux que vous adressèrent en 1901 nos prédécesseurs pour le doublement ou, subsidiairement, pour le partage du prix. Nous avons donc été amenés à peser de très près les mérites relatifs des livres de MM. Moeller, Delehaye, Francotte et Rooses.

« Il a paru à la majorité du jury qu'il fallait juger la valeur de ces ouvrages en tenant compte à la fois de l'originalité de leur construction et de l'importance des résultats définitivement acquis à la science par les recherches personnelles de leurs auteurs. A ce double point de vue, elle a estimé d'abord que le manuel de M. Moeller ne pouvait être placé au même rang que les travaux des autres concurrents : puis elle a jugé que l'œuvre de M. Max Rooses l'emportait sur celles, pleines de mérites d'ailleurs, de ses émules : le livre de M. Francotte, remarquable par la puissance de sa structure, n'aboutit pas toujours à des conclusions indiscutables ; le travail, riche d'érudition, du Père Delehaye est avant tout une édition critique de textes ; le livre de M. Max Rooses a paru réunir la force et l'ampleur de la composition à la maîtrise de l'exécution et à la sûreté des résultats. Le jury s'est donc prononcé en sa faveur (1) ».

Prague

Bibliothèque des auteurs classiques de pédagogie. — Sous la direction du professeur de l'Université tchèque de Prague Frant. Drtina, l'association des maîtres d'école Komensky publie une série des meilleurs auteurs classiques. Jusqu'ici trois volumes ont paru : le premier contient la première partie de la didactique du grand pédagogue tchèque *Komensky* (Coménius) à laquelle on a réservé le n° 4 de la bibliothèque. Dans le n° 2, le professeur R. Brejcha a donné une excellente traduction des Pensées sur l'éducation de *Locke* (le professeur O. Kadner y a mis une introduction traitant de la vie et de la philosophie de l'original penseur anglais).

Le troisième, volume qui vient de paraître, présente au lecteur tchèque *Rabelais*. Le docteur P. Hastovec qui s'est chargé de la traduction des

(1) L'ouvrage de M. Max Rooses et sa traduction française ont l'un et l'autre paru à Anvers en 1901.

pages choisies du grand Tourangeau, dit expressément, dans sa notice, que c'est pour la première fois que Rabelais entre dans la littérature tchèque, présenté par tout un volume. Voilà pourquoi il y traite tout d'abord du temps de Rabelais. Puis il résume critiquement tout ce qu'on sait aujourd'hui sur la vie de l'auteur du *Gargantua* et apprécie son œuvre — ce qui constitue l'introduction. Ensuite, il donne la traduction des pages choisies en tant qu'elles regardent la pédagogie, en insérant la traduction des chapitres entiers dans une sorte d'argument parfois plus étendu que le texte, pour que le lecteur tchèque puisse mieux comprendre les pensées de l'auteur. La traduction est suivie immédiatement d'un traité sur la pédagogie de Rabelais auquel le traducteur a ajouté la traduction du dialogue sur le bonheur suprême (contenu au premier fascicule de la *Revue des études rabelaisiennes*). Les appendices : 1° expliquent le problème du Ve livre, 2° rejettent les anciens commentaires historiques de l'œuvre de Rabelais Une bibliographie étendue fait voir les études faites sur Rabelais. Il faut ajouter que les notes explicatives, très nombreuses et tirées des meilleurs sources, sont mises au dessous du texte. Le volume est illustré du portrait de Rabelais, son exécution typographique est excellente.

Le 6e volume de la bibliothèque doit présenter *Pestalozzi*, le 7e *Bain*, d'autres contiendront *Rousseau*, *Montaigne*, etc.

Une association universitaire de l'Amérique latine

La lettre suivante a été adressée à tous les représentants du haut enseignement à Paris .

Monsieur et cher collègue,

Notre attention a été appelée sur l'utilité qu'il y aurait à créer des rapports permanents et directs entre les milieux universitaires français et les milieux universitaires des républiques latines de l'Amérique du Sud.

Il est frappant de constater que, en dépit de la sympathie traditionnelle et persistante de ces pays pour la civilisation française, notre langue et notre culture y perdent chaque jour de leur prépondérance.

Il nous a paru intéressant de nous réunir pour examiner s'il n'y aurait pas lieu de former un groupement destiné à faciliter et à multiplier nos relations intellectuelles avec ces pays.

Nous avons l'assurance que notre tentative répond à un besoin et à un désir des milieux universitaires de l'Amérique latine ; nous savons qu'il existe là-bas des centres de recherche que nous aurions intérêt à connaître ; nous croyons enfin qu'il serait facile de créer l'organisme nécessaire.

Nous serions particulièrement heureux que vous puissiez assister à la réunion qui aura lieu le samedi 30 novembre, à 4 h. 30, au Collège de France (salle n° 5), pour examiner cette question.

En tout cas, votre adhésion de principe nous serait précieuse.

Appell, doyen de la Faculté des sciences ;
Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres ;
Docteur Landouzy, professeur à la Faculté de médecine ;
E. Lavisse, directeur de l'Ecole Normale supérieure ;
A. Le Chatelier, professeur au Collège de France ;
A. Leroy-Beaulieu, directeur de l'Ecole des sciences politiques ;
Levasseur, administrateur du Collège de France ;
Lyon-Caen, doyen de la Faculté de droit ;
A. Morel-Fatio, professeur au Collège de France ;
L. Olivier, directeur de la *Revue générale des sciences* ;
F. Picavet, directeur de la *Revue de l'enseignement supérieur* ;
Docteur Ch. Richet, professeur à la Faculté de médecine ;
Docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur ;
G. Séailles, professeur à la Sorbonne ;
Ch. Seignobos, professeur à la Sorbonne (1).

La réunion a eu lieu le samedi à 4 heures 1/2. Il y avait de nombreux représentants du Collège de France, du Muséum, de l'Ecole des Chartes, des Facultés de droit, de médecine, de sciences, de lettres, de l'Ecole de pharmacie, de l'Institut Pasteur, de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Normale supérieure, de l'Ecole supérieure des mines, de l'Ecole libre des sciences politiques, de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Ecole des langues orientales vivantes, de l'Ecole pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne (section des sciences historiques et philologiques, section des sciences religieuses), de l'Ecole et de la Société d'anthropologie, de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, etc , etc. Un nombre plus considérable encore d'adhésions avaient été envoyées et ont été reçues depuis par des personnes qui n'avaient pu assister à la réunion.

La séance a été présidée par M. Séailles. M. A. Le Chatelier, professeur au Collège de France, a exposé les raisons pour lesquelles après un voyage dans la République Argentine, il souhaitait la constitution de la société nouvelle. MM. Chantemesse, de Mortillet, Blanchard, Perrier, Laborde, Colson, Charles Richet, Puiseux, Laborde, Louis Havet, docteur Langlois, Berthélemy, A. Leroy-Beaulieu, Tarbouriech, bien d'autres encore dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire les allocutions, ont pris successivement la parole. Un Cubain, venu en France pour étudier la constitution de notre enseignement secondaire, le docteur Luis A. Baralt a insisté sur les avantages que présenterait une société de ce genre.

La réunion a décidé la création d'un comité universitaire de l'Amérique latine, appelé à réunir dans ce but les représentants des Universités et des grandes écoles de France.

Une nouvelle réunion décidera prochainement dans quelles conditions il fonctionnera définitivement.

F. Picavet.

(1) Adresser les adhésions à M. L. Olivier, 22, rue du Général-Foy et à M. F. Picavet au Collège de France.

Nos enfants à l'étranger

« Envoyez vos enfants à l'étranger », entendons-nous dire partout, dans les livres, les articles de journaux, dans les discours de distribution de prix. « Echangez vos enfants, envoyez-les en Angleterre, en Allemagne, ne serait-ce que pendant la période des vacances ».

La Société d'Echange international des enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues étrangères, qui se recommande du patronage de l'Etat, de la ville de Paris, des chambres de commerce, etc., a envoyé cette année à l'étranger 150 jeunes Français, et *jeunes Françaises* faut-il ajouter, car les familles n'ont pas manqué d'apprécier les avantages et les garanties que leur offre l'échange par la présence à leur foyer de l'enfant de la famille même qui accueille à l'étranger leur fils ou leur fille.

Bien que le nombre des échanges réalisés soit relativement considérable si l'on se rappelle que la première année, c'est-à-dire en 1903, il n'a été que de 25, il aurait pû être beaucoup plus grand encore si la Société n'avait été, à son grand regret, obligée de clore ses listes d'inscription de meilleure heure que les années précédentes. En effet l'organisation des échanges exige un travail et occasionne des frais considérables ; on s'en doutera quand on saura que depuis le commencement de cette année la Société a reçu environ un millier de visites de parents ou d'échangés, qu'il lui est parvenu plus de 3.000 lettres et qu'elle en a écrit plus de 4.000 ! Ses ressources actuelles sont loin d'être à la hauteur de ses besoins, de sorte qu'elle ne peut donner satisfaction à autant de familles qu'elle le voudrait et surtout que cela serait nécessaire, car les séjours à l'étranger deviennent de plus en plus une des nécessités de notre époque.

Les 144 échanges réalisés au 1er octobre se répartissent comme suit : 105 échanges de France avec l'Allemagne (dont 85 pour les vacances et 20 pour une plus longue durée), 32 de France avec l'Angleterre (dont 23 de la première catégorie et 9 de la seconde), 5 de France avec l'Autriche de langue allemande (dont 3 pour une année) ; plus un échange entre l'Angleterre et l'Allemagne et un entre l'Allemagne et l'Italie : soit donc au total 110 échanges pendant les vacances scolaires et déjà 34 conclus pour une période plus longue, depuis le 1er janvier 1907.

Parmi ces 288 échangés, on compte 127 jeunes Français et 15 jeunes Françaises, 82 Allemands et 26 Allemandes, 23 Anglais et 10 Anglaises de 12 à 18 ans. On voit que les familles étrangères n'hésitent pas à confier leurs filles aux soins des mères françaises.

Un tiers du nombre des échangés appartient aux établissements scolaires, écoles et lycées, de Paris. C'est dire à quel besoin répond l'organisation de l'échange international ; le nombre de ces échanges augmente chaque année ; il dépasse actuellement le chiffre des titulaires de bourses de voyage à l'étranger créées par la ville de Paris et certaines associations d'anciens élèves, lesquelles bourses coûtent très cher et ne profitent qu'à un nombre restreint de jeunes gens. L'échange interfamilial est la solution économique et pratique des séjours à l'étranger ; c'est surtout celle qui offre le plus de garanties.

Presque toutes les demandes d'échange provenant de l'étranger en

dehors de la période des vacances concernent des jeunes filles, et les familles ne veulent recevoir en échange qu'une jeune Française. Il y a donc une grande difficulté à donner satisfaction aux nombreuses familles françaises qui ont le dessein d'envoyer leurs fils séjourner soit en Allemagne, soit en Angleterre ; par contre la Société manque constamment de propositions concernant des jeunes filles françaises à échanger pour la même période.

Ce sont les familles allemandes qui fournissent le plus fort contingent des échanges avec la France. Jusqu'à l'année dernière, les familles anglaises ne paraissaient pas accepter avec le même empressement l'idée de l'*échange interfamilial* ; mais, cette année, le nombre des échanges franco-anglais a plus que doublé par rapport à celui de l'année dernière, tout en restant loin, comme on l'a vu, derrière le chiffre des échanges franco-allemands.

Le Bureau central international, installé à Paris (boulevard Magenta, 36) a déjà en note, en dehors des échanges pendant l'année scolaire dont il s'occupe actuellement, un grand nombre de demandes de France et de l'étranger pour les vacances de 1908 ; il est certain que le chiffre des demandes d'échanges auxquelles la Société pourra faire face l'année prochaine sera bientôt atteint et qu'elle devra de bonne heure clore ses listes d'inscription, à moins que de nouvelles ressources ne viennent lui permettre d'étendre son action plus largement,

Dequis sa fondation, voilà donc 400 jeunes Français ou Françaises que la Société a envoyés à l'étranger et 400 jeunes étrangers qui sont venus passer deux à douze mois dans une famille française où ils ont appris, en même temps que notre langue, à connaître les qualités et la dignité de la vie familiale française, de cette vie intime si intelligente et si vivante, si régulière et si calme à la fois, et qui est aussi inconnue des étrangers qui ne font que passer que le sont les trésors des musées pour le touriste qui ne pénètre pas à l'intérieur.

Les conférences populaires de l'Université de Vienne en 1906/7

Nous avons parlé de cette œuvre ici même à plusieurs reprises. Est-elle plus heureuse que l'étaient nos *U. P.* et nos *University extensions* ? Le rapport de 1906/7 semble indiquer une décroissance dans la capitale et une augmentation ailleurs dans le pays. Deux mille auditeurs de moins que l'année dernière à Vienne, c'est une perte considérable. La cause en est, dit-on, le mouvement électoral. Par contre il y a eu dans les provinces 24.000 auditeurs de plus qu'en 1905/6. On attribue cette augmentation au fait d'avoir annexé une série de cours et de conférences populaires aux cours complémentaires de vacances, organisés à l'intention du personnel enseignant. Les chiffres totaux accusent pour Vienne 81 cours avec 9.459 auditeurs contre 72 cours avec 8.363 auditeurs en 1895/96. Le progrès est mince en 11 années d'exercice ; mais il y a progrès. En dehors de Vienne, et y compris les cours de perfectionnement pour maîtres, on a compté en 1906/7 30 cours avec 8.435 auditeurs contre 17 cours et

3.905 auditeurs en 1895/96. Tandis qu'à Vienne seulement 255 cartes ont été délivrées à des ouvriers, il y a eu 4.552 cartes d'ouvriers au dehors. Voilà ce qui me semble important à remarquer. L'ouvrier de la capitale se soucie-t-il peu d'écouter un professeur de l'Université ? Préfère-t-il les distractions à l'instruction ? Est-il blasé et se croit-il ou est-il réellement plus cultivé que son camarade de province ? Je crois qu'en Autriche, comme cela est arrivé ailleurs, l'ouvrier veut bien s'instruire ; il vient aux cours qu'on lui dit organisés pour lui ; mais bientôt il reconnaît que ces cours ne sont pas ce qu'il lui faut. Le caractère trop élevé de cet enseignement fait par des universitaires — et par des jeunes surtout —, le sentiment instinctif que cet enseignement ne se rattache pas à ce qu'il sait, survint encore l'inconvénient des horaires, voilà plus qu'il n'en faut pour décourager le vrai homme du peuple. Et comme il est arrivé chez nous et en Angleterre, c'est la petite bourgeoisie ou le petit personnel enseignant qui en profite. C'est toujours cela, dira-t-on. Le ministère autrichien, qui donne actuellement une subvention annuelle de 16.000 couronnes, ne gaspille pas l'argent. Le travail des universitaires viennois n'est perdu ni pour eux, puisque les cours leur sont payés et que les jeunes professeurs s'exercent à vulgariser, ni pour une certaine catégorie de leurs contemporains qui ont le besoin et le désir de s'instruire. Mais quel est donc l'enseignement qu'on offrirait avec succès à l'ouvrier adulte ? Je ne vois toujours que les projections et le cinématographe accompagnés de quelques paroles explicatives. V. H. F.

Licence d'Histoire (1)

I. Il semble bien ressortir de la manière dont est rédigé le programme des épreuves écrites que le candidat a la liberté, pour la deuxième de ces épreuves (1re composition d'Histoire) de choisir, au moment même de l'examen, le sujet qu'il entendra traiter. En est-il effectivement ainsi? ou le candidat doit-il, en se faisant inscrire pour l'examen, désigner la partie du programme pour laquelle il entend opter?

II. Des paragraphes 6 et 7 relatifs aux épreuves orales, et de l'opposition qui y est faite entre les mots *Université* (§ 6) et *Faculté* (§ 7), il paraît bien ressortir qu'un candidat fantaisiste peut se faire interroger sur un enseignement absolument étranger à la licence qu'il veut passer, pourvu que cet enseignement soit professé à l'Université. Au contraire, un géographe ne pourra pas se faire interroger sur l'anthropologie, ni un historien sur les antiquités nationales, ni sur les langues et littératures celtiques, parce que de tels cours sont seulement professés au Muséum d'Histoire naturelle, à l'Ecole du Louvre ou au Collège de France, non à l'Université de Paris. N'y a-t-il pas là une regrettable anomalie? On ne voit pas trop pourquoi certains cours, parce qu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement à l'Université, sont considérés comme de pure érudition, alors que, dans le cas contraire, ils rentreraient dans les cadres de la culture générale.

(1) Voir plus haut l'article de M. Lapie.

Le vingt-cinquième anniversaire du lycée de jeunes filles d'Auxerre

Après les fêtes solennelles du Trocadéro et de Sèvres, voici venir les commémorations locales, moins grandioses, mais où vibrent encore la joie et l'émotion de toute une ville. L'un des établissements les plus anciens en France, le collège, puis lycée de jeunes filles d'Auxerre, célébrait, le 21 juillet 1907, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Dans la cour aux beaux ombrages, la foule pouvait admirer, piquées à la verdure qui recouvrait les murailles, des roses jaunes, blanches et rouges, sans parfum mais non sans fraîcheur. Ces fleurs en papier, nos plus jeunes élèves savent déjà les modeler de leurs petites mains. Car elles ont vu, dans la préparation de fêtes populaires, les vestibules des maisons, les trottoirs des rues se couvrir d'ateliers improvisés où femmes et jeunes filles font naître sous leurs doigts agiles, roses et pensées, fuchsias et glycines, tandis que les hommes dressent et relient par des guirlandes de feuillage les jeunes sapins qu'ils ont été chercher à l'aube dans les bois. Ainsi, la cité bourguignonne, la patrie de la fête des Fous et de Cadet-Roussel, sait allier à l'esprit le plus moderne et le plus démocratique le culte des joyeuses traditions du passé.

Des traditions moins anciennes nous furent rappelées par M. Folliet, professeur au collège de garçons et au lycée de jeunes filles. Avec une très fine éloquence, il nous dépeignit d'abord les trois salles de classe du vieux collège, aux murs nus, aux bancs maculés, le cabinet de la directrice avec ses chaises en moleskine verte où s'assirent de grands personnages, où Paul Bert vint faire une de ses visites dernières avant d'aller mourir glorieusement en Indo-Chine Le conférencier nous redit encore l'activité, le courage, l'esprit d'indépendance qu'il avait fallu à la directrice d'alors, Mlle Collin, à ses collaborateurs du collège de garçons, aux premières répétitrices, aux premiers professeurs féminins. Il nous cita, entre autres, deux noms justement aimés au lycée d'Auxerre, ceux de Mme Luquet (Mlle Ramon) et de Mlle Gourlot. Il traça enfin le tableau des améliorations matérielles, des progrès intellectuels accomplis au lycée d'Auxerre et rendit hommage à la compétence et au dévouement de la directrice actuelle, Mlle Ecolan, au zèle de ses collaboratrices. Après lui, dans une courte et chaleureuse allocution, M. Bienvenu-Martin, sénateur de l'Yonne, nous rappela l'œuvre accomplie par la République qui, tout en laissant aux femmes leur sensibilité native, affranchit leur raison, fortifie leur volonté; il prononça avec émotion les noms des fondateurs de cette grande œuvre, de M. Camille Sée, promoteur de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, de Jules Ferry qui l'appliqua, de Paul Bert qui créa le collège d'Auxerre.

Après ces discours écoutés respectueusement par l'auditoire, même par les toutes petites qui se montrèrent pendant toute l'après-midi pleines de sagesse, M. Hugot, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, délégué par M. le Ministre, décora des palmes d'officier de l'Instruction truction publique Mme Jacquet, économe au lycée, des palmes académiques Mme Bassignot, membre du conseil d'administration, Mmes Guasson et Lévy, professeurs au lycée.

Puis commença une matinée artistique d'une grâce charmante. Les élèves chantèrent des chœurs, soutenues dans les soli par la voix grave et sonore d'un de leurs professeurs ; l'excellent orchestre de la société Philharmonique joua des danses d'autrefois : Gavotte des Moutons (Martini), la Fleurie ou la Tendre Nanette (Couperin), Menuet (Rameau), etc. ; M. Loiseau, violoniste de l'Opéra, nous fit admirer sa virtuosité ; sa femme, qui l'accompagnait, joua seule avec une délicatesse infinie le poétique *Jardin sous la Pluie*, de Debussy, et la *Rapsodie* de Liszt ; Mlle Beaudeuf-Bodelli dit avec beaucoup d'esprit et de gaieté ses délicieux *Contes en musique pour les enfants* ; elle chanta une ode chaleureuse à Paul Bert. Précédant une amusante comédie de Courteline, une danse japonaise fut exécutée par les élèves de la classe enfantine ; toutes montrèrent beaucoup de bonne grâce et de bonne volonté, quelques-unes une habileté réelle.

Un banquet cordial réunissait le soir toutes les autorités, les membres du personnel enseignant secondaire et primaire, les anciennes élèves et les plus âgées parmi les élèves actuelles du lycée. On s'amusa aux deux tables qui étaient dressées. L'une était moins imposante mais plus gracieuse encore que l'autre, et M. Bienvenu-Martin, dans un toast spirituel et bienveillant, souligna l'originalité du spectacle présenté par ce banquet où figuraient tant de jeunes filles et de jeunes mamans, remercia Mme la Directrice du lycée d'avoir organisé cette belle fête et, tout en montrant que le personnel enseignant tout entier collabore à une même œuvre de dévouement et de progrès social, il confessa une préférence légère pour le dernier venu, le benjamin de la famille universitaire, l'Enseignement secondaire féminin. Avant lui, Mme Paul Bert, d'une voix pénétrante, nous avait invitées à la reconnaissance envers les premiers défenseurs de la cause féminine aux siècles passés ; M. le Préfet de l'Yonne nous avait assurées de sa sympathie chaude et sincère.

M. Cestre, ancien professeur au collège de garçons et au lycée de jeunes filles, donna ensuite lecture des lettres et télégrammes de félicitations adressés par M. Camille Sée (en réponse au télégramme que Mme la Directrice du lycée, MM. Bienvenu-Martin et Hugot, M. le Préfet de l'Yonne lui avaient adressé dans l'après-midi en leur nom et en celui du personnel), par M. Sarugue, maire de la ville d'Auxerre, MM. les députés Lucien Cornet, Milliaux et Villejean, M. le Président Mérat, M. Picavet, secrétaire du Collège de France ; Mlles et Mmes Collard, Colot, Dreuilhe, Dupland, Luquet, Peltier, Streicher, Vidal, anciens professeurs au lycée ; Mlle Gourlot, miss Hope, M. Lalande, Mme Barbut, Mlle Gonzalès, surveillante générale au lycée Fénelon ; Mlles Bétherg, Dumesnil, Pastor, Irénée, Wolff, Carré, Deguy, Piou, Guenot, anciennes élèves au lycée. D'autres lettres avaient été envoyées par Mlles Prudenti, Bibard, Etaix.

M. Hugot, qui avait gardé pendant l'après midi et le banquet une gravité souriante, montra alors ce qu'il savait faire comme organisateur de fêtes en décidant, malgré ses premiers refus, Mlle Beaudeuf-Bodelli à se faire entendre et à nous charmer encore. Puis, toujours sous l'aimable impulsion de M. Hugot, un bal improvisé s'organisa ; les danseurs rivalisèrent de zèle, mais, comme ils étaient peu nombreux, dames et jeunes filles dansèrent ensemble. Ainsi finit cette heureuse journée, composé harmonieux d'éloquence, de délicatesse féminine et de gaieté bourguignonne.

L. Lévy.

Lyon

Cours coloniaux de la Chambre de commerce de Lyon : cours de langue chinoise et cours relatifs à l'Extrême-Orient (1906-1907).

Cours de chinois moderne parlé et écrit : *a*) à 5 h. 1/2 à la Faculté des lettres, chaque semaine deux leçons ; *b*) à 8 heures du soir au lycée Ampère, chaque semaine quatre leçons. Les cours ont été particulièrement difficiles à organiser en raison de la grande inégalité des étudiants. Parmi ceux de la première année, il en est un qui a montré des dispositions exceptionnelles et a achevé en moins de six mois tout le cours d'études de deux ans ; pour celui-là et pour plusieurs étudiants de seconde année, j'ai consacré à la langue écrite contemporaine plus de temps qu'il ne m'est possible habituellement.

Elèves inscrits à la Chambre de commerce : 17 dont 2 étudiants en droit et 1 immatriculé à l'Université ; auditeur libre 1.

Cours public relatif à l'Extrême-Orient, tous les jeudis soir au Palais du Commerce. Sujets traités : les faits de l'année en Extrême-Orient (1905-1906) ; la famille, la commune, les associations en Chine ; esquisse de l'Extrême-Orient du XIVe au XVIIIe siècle (en tout 28 leçons et 3 leçons supplémentaires).

Elèves inscrits à la Chambre de commerce : 16 dont 2 étudiants en droit et 1 étudiant immatriculé.

Division des élèves par origines, professions, etc. : 1 licencié ès sciences, 3 étudiants de l'Université, 1 de l'Ecole centrale, 1 de l'Ecole de commerce ; les autres sont des employés de commerce et d'industrie.

Plusieurs des élèves du cours de chinois ont été depuis quelques années engagés par des entreprises industrielles ou commerciales en Chine. Parmi les anciens élèves réguliers il y a lieu de signaler un astronome de Saint-Genis-Laval qui a aujourd'hui des fonctions au Tonkin, un enseigne de vaisseau qui a été chargé d'une mission d'études dans la Chine du Nord. Présentement le nombre des élèves coloniaux placés hors d'Europe est de seize.

Les cours de chinois font partie des cours coloniaux de la Chambre de commerce qui comptent annuellement plus de 50 inscriptions. Les autres cours sont : hygiène et climatologie coloniales, histoire et géographie coloniales, cultures et productions coloniales, économie et législation coloniales, langue arabe ; ces cours ont tous lieu le soir. Des bons pour des leçons d'anglais, espagnol, italien sont donnés aux élèves les plus méritants ; des bourses de voyage sont distribuées à la fin de chaque année scolaire. A la rentrée de 1905 pour la première fois des élèves titulaires ont été choisis par un concours ; après deux ans d'études ils passent un examen et obtiennent un diplôme d'études coloniales (1).

MAURICE COURANT.

(1) Les dames sont admises aux cours ; une des élèves inscrites a été titulaire d'une bourse de voyage.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Levasseur. — *Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République.* — Paris, Rousseau, 1907, in-8°, LXXII-968 pages.

Avoir, en 1854, ouvert la voie aux études d'histoire économique ; avoir pu, un demi-siècle plus tard, reprendre des livres devenus classiques et les faire profiter de tous les travaux dont on a été soi-même l'initiateur : cette rare fortune n'a pas suffi à M. Levasseur, puisqu'à son *Histoire des classes ouvrières*, qui s'arrêtait à 1870, il ajoute encore le présent livre. On ne sait, en vérité, ce qu'il faut admirer davantage ici, ou l'infatigable ardeur du travailleur, ou bien la puissance de renouvellement du penseur qui, tout en restant fidèle aux thèses fondamentales de sa jeunesse, n'a rien d'un *laudator temporis acti*, et qui sait envisager, avec une sérénité robuste, les perspectives de l'avenir.

Ce livre est moins une histoire de la classe industrielle depuis trente-cinq ans qu'une réunion d'études sur des questions très diverses, et dont quelques-unes ne se rattachent à l'histoire de l'industrie que par un lien ténu : histoire de la circulation monétaire, histoire de l'instruction publique, etc. On trouvait déjà ce mélange dans les deux tomes consacrés à la période 1789-1870. Mais, comme M. Levasseur est, sur ces sujets, d'une indiscutable compétence, on ne peut songer à se plaindre de voir ces éléments adventices grossir ce formidable volume. On ne s'étonne pas non plus, étant donnée la complexité de ces questions, d'apercevoir en certains chapitres de la confusion, même du désordre, des répétitions. Et dans quelques autres, par exemple dans le chapitre sur les variations du coût de la vie, on retrouve avec joie cette méthode précise, minutieuse, probe, qui caractérise les travaux de l'auteur.

Si M. Levasseur n'a pas écrit — ne pouvait écrire — une histoire de l'industrie et des classes ouvrières depuis 1870, on commence, après avoir lu son livre, à entrevoir quelles seraient les grandes divisions de cette histoire. Il y faudrait d'abord une histoire de la technique, puisque de plus en plus la technique domine la production et commande l'organisation du travail Puis une histoire de la classe capitaliste, où quelques biographies-types nous montreraient, comme des phénomènes de survivance, les individus isolés qui rappellent encore, même de nos jours, les patrons de l'âge héroïque, créateurs de richesse arrivés à la force du poignet, « parvenus » et « aventuriers » de l'industrie ; à côté d'eux la foule croissante des épigones et, dans les vieilles dynasties, déjà le troupeau des rois fainéants — sans parler d'une forme de plus en plus fréquente du

patronat, la collectivité anonyme. Une histoire de la consommation et une histoire du commerce extérieur, puisque c'est par là que s'expliquent en partie les crises du travail. Une histoire de la vie ouvrière, salaires, logement, nourriture, vêtement, chômages et retraites, associations et fédérations, luttes et organisations. Une histoire aussi des théories et des systèmes, car ils naissent des faits et réagissent sur les faits Enfin, pour bien pénétrer dans l'esprit de ces systèmes, apercevoir les nuances qui distinguent le socialisme du syndicalisme, et, dans le syndicalisme même, différencient les puissantes fédérations, les « syndicats où l'on paie », des syndicats constitués au moyen d'un timbre humide ; pour comprendre le mécanisme et l'action des Bourses et de la C G. T., mesurer la dose d'anarchisme qui entre dans certaines théories et dans certains modes d'action dits socialistes ; voir enfin ce qu'il y a de neuf, de vieux aussi (notamment de proudhonien), de fécond peut-être dans la conception syndicaliste et fédéraliste de l'Etat : pour tout cela il faudrait un esprit singulièrement jeune, très avisé, très mêlé au mouvement social et intellectuel contemporain — j'entends celui d'hier, d'aujourd'hui, de la dernière heure, de la minute présente — et cependant assez indépendant pour ne se laisser ni intimider par les spectres des conservateurs, ni griser par le verbe révolutionnaire. Et ce sont là des conditions qui ne se trouveront vraisemblablement jamais réunies dans une seule tête, chez un homme actuellement vivant.

L'histoire industrielle et ouvrière de notre temps, elle s'écrira quand ce temps, à son tour, sera du passé mort ; quand une des forces sociales en conflit aura définitivement triomphé de ses rivales. Mais c'est à M. Levasseur un rare mérite d'avoir dessiné quelques-uns des cadres où les peintres à venir placeront leurs tableaux. De tous les services qu'il a rendus à l'histoire économique, celui-là n'est pas le moindre. HENRI HAUSER.

Revue de géographie annuelle (fondée en 1877 par Ludovic Drapeyron), publiée sous la direction de M. CH. VÉLAIN, professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris. Tome I, année 1906-1907. — Paris, Ch. Delagrave, in-4°, XXI, 600 pages, 12 fr.

Une ère nouvelle commence pour la *Revue de Géographie*.

On sait qu'elle fut créée en 1877 par Ludovic Drapeyron et que, jusqu'en 1901, date de sa mort, il en a porté seul toute la responsabilité comme rédacteur en chef et comme unique directeur. Son vœu le plus cher, vœu qu'il a exprimé dans ses dernières volontés, était qu'elle lui survécût : or elle lui survivra, le fait est maintenant certain. De 1901 à 1905, afin de maintenir sa fortune quelque peu menacée, il avait fallu lui faire subir une première transformation : avec M. Gustave Regelsperger comme secrétaire de la rédaction, elle avait agrandi son format, elle s'était faite moins savante et plus mondaine, grâce à une part plus grande donnée à l'illustration. La voici qui se renouvelle encore, mais cette fois radicalement, de forme et de fond ; elle change et ses traditions et ses collaborateurs ordinaires ; sans cesser de s'adresser au public lettré, elle prend une allure nettement scientifique pour se mettre en plus parfaite harmonie avec les progrès de la géographie contemporaine ; enfin de mensuelle qu'elle était elle devient annuelle : désormais elle se composera d'un beau et fort volume in-4° qui paraitra au mois de décem-

bre. C'est M. Vélain, professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris, qui en a pris la direction (1).

Ludovic Drapeyron était venu à la géographie par l'histoire : aussi lorsqu'il fonda sa Revue, à une époque, il est juste de ne pas l'oublier, où il n'existait pour ainsi dire pas de publications spécialement réservées à la géographie en dehors du Bulletin très spécial de la Société de géographie de Paris, il se proposait d'opérer, par le moyen des études géographiques, une transformation de la méthode des sciences politiques. L'épigraphe même dont il avait fait choix formulait nettement sa pensée directrice : « La Géographie bien comprise, centralisera, au profit des sciences politiques, toutes les connaissances humaines » (2). Il est bien vrai que la géographie est une science universelle, mais ses fins ne sont pas aussi étroitement bornées. Depuis 1877 elle a achevé de prendre la pleine conscience d'elle même, elle a défini sa méthode, précisé ses moyens d'investigation ; elle s'est taillé un domaine qui est bien à elle, à côté des autres sciences. La forme tout à fait neuve que M. Vélain vient de donner à la Revue de Drapeyron est exactement adaptée à cette conception actuelle de la géographie. En devenant annuelle, celle-ci apportera sa part de contribution à la science par la publication de mémoires originaux : puis, comme par le passé, elle tiendra ses lecteurs au courant du mouvement géographique, mais ce sera au moyen d'une bibliographie nettement synthétisée ; les comptes rendus et les analyses critiques seront coordonnés de façon à bien fixer l'état de nos connaissances sur toutes les questions qui sont du ressort de la géographie. La Revue annuelle comporte donc deux divisions fondamentales.

Nous ne saurions donner une meilleure idée de la façon dont M. Vélain a réalisé son dessein qu'en disant le contenu de ce premier volume. On comprendra qu'il ne nous est pas possible d'entrer dans un examen même sommaire des questions traitées ; mais les noms des collaborateurs qui ont répondu au premier appel de M. Vélain montreront, ainsi qu'il le déclare avec une fierté bien légitime, sur quelle garantie il a pu commencer l'exécution de son projet ; et sans le perdre lui-même de vue, lorsqu'il s'efface discrètement dans le rang, le personnel enseignant et le public lettré apprécieront la belle maitrise de plusieurs des études qu'il nous présente.

La partie réservée aux mémoires originaux comprend trois divisions : géographie régionale, géographie physique, géographie économique. La première atteint une ampleur exceptionnelle : 279 pages sur un total de 600. C'est « afin d'affirmer nettement le caractère nouveau de la Revue ». Elle contient une importante monographie de M. Emm. de Martonne : *Recherches sur l'évolution morphologique des Alpes de Transylvanie (Karpates méridionales)*. Puis M. J. Brunhes traite de *l'érosion fluviale et de l'Érosion glaciaire (Observations de morphologie comparée)*. Enfin M. E. Fallot critique le *Régime douanier des colonies françaises et des pays de protectorat*. Pour le tome second, M. Vélain nous promet

(1) Le tome I réunit, par exception, deux années, 1906 et 1907. Ce fait, qui ne se répétera plus, a son excuse dans les difficultés inhérentes à une organisation entièrement nouvelle et à une première mise en train.

(2) Cf. l'article d'introduction de L. Drapeyron dans le premier numéro de la *Revue* (1877) et encore la notice nécrologique de L. Drapeyron par G. Regelsperger (*Revue de Géographie*, XXIVe année, tome XLVIII, pages 160-169).

une *Etude analytique du relief de la Corse* par M. G. Deprat, de la Faculté des sciences de Besançon, et une étude sur les *Problèmes de l'histoire des vallées en Piémont* par M. Argand, de l'Université de Lausanne.

A l'avenir une place plus grande sera réservée aux comptes rendus critiques et bibliographiques. Le manque de place a fait ajourner des articles ayant trait aux récentes manifestations volcaniques et sismiques, ainsi que l'exposé de nos connaissances sur les deux Amériques et sur l'Australie ; dans cette seconde partie figurera encore, « avec tout le développement qu'un pareil sujet mérite, une synthèse des travaux récemment publiés sur notre sol français ». En attendant que cet alléchant programme reçoive d'année en année son exécution, M. Vélain nous offre une étude de *Météorologie* par M. Alphonse Berget et une étude sur le *Modelé du plateau suisse à travers les quatre glaciations* par M. A. Girardin, groupées l'une et l'autre dans une première section de géographie générale ; puis dans une deuxième section, divisée elle-même en trois, méthodes d'enseignement, géographie régionale, cartographie, le *Progrès géographique en Angleterre, l'enseignement et les livres* par M. A. Guillotel, *l'Océanie et l'Indo-Chine* par M. J. Sion, *l'État actuel de nos connaissances sur la géographie et la géologie du Sahara, d'après les explorations les plus récentes* par M. Ch. Vélain lui-même ; *Nos idées nouvelles sur le bassin polaire d'après les résultats scientifiques de l'expédition Nansen* par M. Maurice Zimmermann, enfin une étude sur la *Cartographie* de M. A. Berget.

Une tâche délicate incombe tout d'abord au directeur d'une entreprise aussi vaste, c'est de faire accepter à tous ses collaborateurs une même discipline sans enchaîner l'originalité de leur tempérament, mais de façon pourtant à conserver au volume, parmi tant d'études si diverses, une harmonieuse unité. Ce résultat, M. Vélain peut se flatter de l'avoir obtenu ; on regrettera seulement que deux mémoires omettent d'indiquer au bas des pages le titre, la date, le lieu de publication, l'éditeur et le prix des œuvres analysées.

Quant à l'exécution matérielle, elle a été l'objet de soins tout particuliers. Le caractère choisi est d'un type et d'un numéro qui rendent agréable la lecture d'un aussi fort volume ; le format réserve à l'illustration une « justification » assez ample ; parfois même il a été fait usage de gravures hors texte et de dépliants ; cette documentation par l'image, très variée et très expressive, comprend des reproductions photographiques, des dessins au trait, des croquis tectoniques, des perspectives cavalières, etc. ; elle est même si riche qu'il conviendrait d'en dresser l'inventaire dans une table spéciale.

Ainsi conçue, ainsi exécutée, la *Revue de géographie annuelle* conquiert d'emblée droit de cité dans toutes les bibliothèques savantes, en bonne place auprès des grands périodiques géographiques, ceux de la France et ceux de l'étranger. Loin de faire double emploi avec eux, elles les complète avec bonheur ; car elle a son caractère et son originalité propres.

M. Fallex.

Vicomte G. d'Avenel. — *Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu.* — Paris, A. Colin, 1907, 372 p.

M. le vicomte G. d'Avenel, qui a déjà consacré plusieurs ouvrages au

règne de Louis XIII, vient de publier sur cette même période un nouveau volume intitulé : *Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu*. La lecture de ce livre ne manque pas d'intérêt. On y rencontre des détails pittoresques sur l'organisation, le recrutement, la vie quotidienne du clergé ; sur la composition, les effectifs, la hiérarchie, la discipline, l'entretien de l'armée ; sur la complexité des tribunaux et des juridictions, la procédure et le prix de la justice, la situation sociale et le rôle des avocats, procureurs, huissiers, l'organisation de la police et la cruauté de certaines peines. Il est indéniable qu'on apprend mille choses curieuses en la compagnie de M. d'Avenel ; son livre abonde en anecdotes, en traits piquants, en indications précises et curieuses.

Malgré ces qualités, nous doutons que ce volume puisse rendre aux historiens de réels services. Deux graves défauts en diminuent beaucoup la valeur.

Tout d'abord, on y chercherait en vain un ordre quelconque. Il n'y a ni introduction ni conclusion ; aucun lien ne réunit les trois morceaux de l'ouvrage. Pourquoi *Prêtres, Soldats et Juges* et non pas, *Soldats, Juges et Prêtres*, ou encore *Juges, Prêtres et Soldats* ? C'est évidemment le hasard ou une circonstance extérieure au sujet lui-même qui a déterminé l'ordre suivi. Dans chacune des trois parties, les chapitres se succèdent sans que l'on sache pourquoi ils sont ainsi disposés. Souvent même il semble qu'il eût été préférable de les intervertir. Pourquoi, par exemple, le premier chapitre de l'étude sur le clergé est-il consacré au recrutement des prêtres, tandis que le second expose l'organisation générale de l'Eglise de France ? Dans la partie du livre consacrée à l'armée, c'est le chapitre II qui traite de l'infanterie et de la cavalerie et le chapitre VI qui traite du génie et de l'artillerie. Pourquoi avoir ainsi séparé les diververses armes ? Comme en outre il n'y a pas, à la fin du volume, d'*Index* alphabétique, il sera toujours difficile d'utiliser les renseignements qu'il contient.

Le second défaut, que le livre de M. d'Avenel présente d'après nous, c'est l'absence totale de références. Sans doute, de loin en loin, M. d'Avenel cite un auteur ou un document, mais sans aucune précision. A vrai dire, il est impossible de vérifier l'origine, de contrôler l'authenticité, d'apprécier l'exactitude de tous les menus détails dont l'ouvrage se compose. Comme parmi ces détails il en est d'inattendus, parfois même d'étranges, on serait heureux de savoir la source à laquelle l'auteur les a puisés. Or il n'y a pas une note, pas un renvoi aux documents dans les 361 pages de ce volume.

Pour résumer notre impression, nous dirons que le livre de M. d'Avenel est d'une lecture intéressante, mais qu'il lui manque certaines qualites essentielles pour être une œuvre de science historique. J. Toutain.

René Schneider. — *Rome* (*Complexité et harmonie*). — Paris, Hachette, 1907.

La critique a été sévère pour ce livre, alors qu'elle avait réservé un accueil favorable au volume du même auteur sur l'*Ombrie*. Aussi bien comporte-t-il des imperfections ou des outrances — dans la forme surtout — sur lesquelles il est assez inutile d'insister. La pensée y est recherchée et compliquée : la forme souvent heureuse, toujours précieuse,

parfois facile ou par accident vulgaire. Au moins cet essai de synthèse sur Rome cité historique et ville moderne, ne laisse-t-il point le lecteur indifférent. La « littérature » de M. Schneider tour à tour choque ou séduit. L'apprécier en bloc est impossible. Il vaut mieux dégager les grandes lignes du livre.

L'intention qui l'inspira n'est point banale. Rien n'est plus harmonieux, déclare M. Schneider en sa préface, que l'évolution historique de Rome, en laquelle elle demeure toujours une. Rien de plus harmonieux non plus que son aspect actuel. Harmonie, qu'accentue encore la nature éternelle, le paysage romain étant par excellence le paysage historique. Successivement et chronologiquement M. Schneider dégagera les aspects complexes et différents, de la fusion desquels résulte cette harmonie. Indiquons les principales étapes de ce voyage à travers Rome et à travers les âges.

C'est par un coup d'œil sur les sept collines que s'ouvre cette série de visions historiques et modernes à la fois. *Roma Rotunda* était destinée à devenir la ville cosmopolite et mondiale qu'elle est demeurée. Du Pincio couronné d'arbres, M. Schneider l'aperçoit tout entière et la devine. Viennent ensuite les « harmonies du Forum » à propos desquelles se donne carrière le romantisme historique et scientifique de M. Schneider, érudit qui sait voir, tout en se souvenant. C'est avec la même méthode et la même sensibilité qu'il analysera le site du Palatin, « *sancta sanctorum* du paganisme ». Dans les musées anciens il retrouvera la Rome alexandrine, et décrira amoureusement les marbres qui fixent de véritables scènes de l'Anthologie.

A la Rome chrétienne M. Schneider s'attardera longtemps. Il en cherchera la mémoire au tombeau de sainte Hélène, où il retrouvera l'illusion de Jérusalem et « le frais sourire des aubes d'Orient », aux cloîtres demeurés « oasis d'isolement et de fraîcheur opaque », à la basilique de l'Aracaeli, église capitoline, dans les fresques de Fra Angelico analysées en des pages qui sont parmi les meilleures du livre. Continuant son commentaire des splendeurs romaines, évoquant légendes et histoire, il dégagera l'âme de la Renaissance, il retrouvera dans les loges de Jean d'Udine « l'adoration de la vie universelle », dans toutes les manifestations artistiques de cette époque, une invincible prédilection pour les symboles et les mythes antiques, dans la célèbre aventure de la courtisane Impéria, amie des humanistes, le culte de tous les contemporains d'Agostino Chigi pour la beauté. De la villa Farnésine, cadre merveilleux du bonheur, M. Schneider passe à la villa d'Este, cadre de la vie princière, non dédaigneux pourtant d'esquisser le portrait historique de celui qui sut l'inventer, le cardinal Hippolyte d'Este. Viennent ensuite quelques pages de restrictions dans lesquelles à cette sensualité raffinée par laquelle il définissait au début la Renaissance, M. Schneider oppose en une antithèse un peu littéraire mais séduisante, la spiritualité des fresques de la Chambre de la Signature au Vatican, dont il dégage ingénieusement les arrière-pensées platoniciennes. C'est aperçue et indiquée toute la complexité de la Renaissance.

Avant de conclure sur Rome éternelle et mondiale, M. Schneider fait une dernière fois le tour de la ville : il flâne et rêve (rêverie toujours savante d'ailleurs, en laquelle le passé et le présent s'associent étroitement) sur le mont Testaccio; il suit lentement les murs de Rome, égrenant les

souvenirs, et continue son attentif pèlerinage par les catacombes de Commodille, le cimetière de Domitille, et le mont Sacré. Par delà la campagne romaine, il va sonder les épouvantes du lac de Némi.

Les quelques pages par lesquelles se termine ce livre sont consacrées aux tendances de la Rome moderne, qui a repris plus largement encore son rêve ancien de rayonnement universel. C'est à Rome par delà toutes les cités italiennes que vont les prédilections de M. Schneider. C'est de Rome même qu'il est pénétré; à ce point que la lecture de son œuvre perd certainement de son attrait pour quiconque ignore la Ville Eternelle. Aussi bien serait-il absurde d'en faire un Bædeker littéraire ou artistique. Cette tentative de synthèse est intéressante et généreuse par ses défauts comme par ses qualités. Les impressions, les idées générales et les souvenirs de M. Schneider ne sont point indifférents ni médiocres.

Camille Georges Picavet.

Foucart (Paul). — *Etude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. XXXVIII, 1re partie). — Paris, Imprimerie Nationale, 1907, 194 p. in-4.

Le commentaire de Didyme sur Démosthène n'a guère laissé de traces dans les scholies anciennes du grand orateur, et l'on pouvait, naguère encore, se demander pourquoi les grammairiens de Rome et de Byzance, si empressés d'ordinaire à compiler les livres du fameux critique d'Alexandrie, en avaient tiré si peu parti pour Démosthène. La chose s'explique aisément aujourd'hui, grâce à l heureuse trouvaille de MM. Diels et Schubart dans les *Volumina ægyptiaca* du Musée de Berlin (1904). Ce commentaire de Didyme sur Démosthène, maintenant qu'il nous est en partie rendu, nous voyons qu'il ne comportait pas d'observations proprement grammaticales, au moins pour les quatre dernières Philippiques, et que les questions de style, de composition, de rhétorique, si chères à nos scholiastes, n'y avaient, pour ainsi dire, aucune place : la chronologie et l'histoire, voilà ce qui préoccupait avant tout Didyme, et c'est à cette préoccupation exclusive que nous devons tant de citations inédites d'historiens grecs, tant de faits positifs, désormais acquis à la science. Tel est du moins l'avis de M. Foucart, et nous pensons qu'il a raison sur ce point contre les éditeurs de Berlin : pour eux, le copiste du papyrus nouvellement découvert a choisi dans le vaste commentaire de Didyme les morceaux particuliers qui l'intéressaient, et c'est un hasard que ce choix ait porté justement sur le fond plutôt que sur la forme, sur des faits historiques plutôt que sur des questions de rhétorique pure. M Foucart fait honneur à Didyme lui-même de ce discernement, et il reconnaît là le signe d'une critique originale ; non pas que Didyme ait fait preuve d'un véritable sens historique ; mais en s'attachant à recueillir les témoignages des historiens sur les faits en litige, il a contribué à fixer pour nous certaines dates, à résoudre des questions, jusqu'ici insolubles, d'authenticité. Les résultats de cette critique sont loin d'être insignifiants, en dépit des médiocrités et des faiblesses qui s'y mêlent. « Il n'en reste pas moins à l'honneur de Didymos, dit en concluant M. Foucart, d'avoir établi l'authenticité et fixé la date du Περὶ συντάξεως, et par là se trouve réformée la condamnation que les savants modernes avaient prononcée contre ce dis-

cours. Notre connaissance de Démosthène n'a pas moins à gagner pour les deux autres Philippiques. La Réponse à la lettre de Philippe n'est qu'un pastiche qu'Anaximénès a composé pour son histoire, et il en est de même de la Lettre. La quatrième Philippique, dont Didymos a fait revivre les personnages, éclairci les allusions à des événements que nous ignorions ou que nous connaissions mal, doit être maintenue parmi les harangues authentiques du grand orateur. » Ces conclusions, M. Foucart les justifie par une étude approfondie du nouveau texte, par des corrections et des restitutions judicieuses, par des rapprochements continuels avec les témoignages de l'épigraphie contemporaine. Ainsi se trouve discuté, dans le plus minutieux détail, avec une haute compétence, chacun des fragments que Didyme a tirés de l'oubli : le jour où paraîtra une édition nouvelle des *Fragmenta historicorum græcorum* (puisse cette espérance ne pas tarder à se réaliser !), on verra tout ce que l'historiographie grecque du IVe siècle, en même temps que l'histoire politique et littéraire de la même période, devra au présent travail de M. Foucart.

AM. HAUVETTE.

Sophocle. — *Antigone*, traduction française, par les élèves de première A du lycée Henri-Martin à Saint-Quentin, 1 vol., imprimé chez P. Lebrault, à Saint-Quentin, 1907. 42 p. in 8.

Ce travail est le fruit de l'heureuse collaboration d'un maître avec ses élèves. Au début de l'année scolaire 1906-1907, M. Paul Hazard, alors professeur de première à Saint-Quentin, eut l'idée d'intéresser ses élèves de grec à un travail commun d'explication et de traduction : il choisit pour cette expérience la pièce d'*Antigone*, et s'appliqua, pendant tout le cours de l'année, à faire rédiger par un élève, après chaque classe, la traduction du passage expliqué et discuté en commun. Les chœurs, d'abord laissés de côté, furent vaillamment abordés plus tard, lorsque déjà l'entreprise, poursuivie par tous avec entrain, était assurée d'aboutir. Cependant, au fur et à mesure, les cahiers, revus par le maître, étaient encore soumis par lui au jugement d'un de ses anciens professeurs ; à toutes ces bonnes volontés s'est jointe enfin celle d'une association éclairée, qui a bien voulu faire les frais de l'impression (l'Association des anciens élèves du lycée de Saint-Quentin). Ainsi ce joli volume se recommande d'abord à l'attention de tous comme le résultat d'une intéressante expérience pédagogique ; mais les hellénistes, et les lettrés en général, y goûteront des qualités rares d'exactitude et de précision, un effort souvent heureux pour traduire les nuances du langage selon la condition des personnages qui parlent, une application scrupuleuse à suivre Sophocle dans l'emploi des mots les plus simples pour l'expression des idées les plus hautes, enfin une souplesse de tour et de ton qui vise à rendre la variété harmonieuse de l'original. AM. HAUVETTE.

J. Toutain. — *Les cultes païens dans l'Empire romain.* Première partie : Les provinces latines, tome I : les cultes officiels, les cultes romains et gréco-romains (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, sciences religieuses, 20e volume). — Paris, Leroux, 1907, in-8°, 479 pages.

Dans le grand ouvrage dont il vient de faire paraître le premier

volume, M. J. Toutain a entrepris d'écrire, avec tous les développements que permet l'état actuel de nos connaissances et toute la précision qu'exige la saine méthode, l'un des chapitres les plus importants de l'histoire des religions antiques. Se plaçant au moment où Rome achève de réaliser à son profit l'unité du monde méditerranéen, il se demande ce que sont devenus les cultes païens dans l'Empire, quels dieux étaient alors adorés, sous quels noms, dans quelles formes, par quels fidèles. Sans négliger, bien entendu, les sources littéraires, ni surtout les monuments archéologiques, c'est principalement à l'épigraphie qu'il convenait de s'adresser pour donner à toutes ces questions une réponse exacte et satisfaisante. Les inscriptions grecques et latines — dédicaces de temples, inventaires de trésors, ex-votos, épitaphes de prêtres et de prêtresses, etc. — nous ont conservé les témoignages nombreux et authentiques de la dévotion des anciens à l'époque impériale. La fréquence plus ou moins grande des mêmes noms de divinités dans ces documents est, en quelque sorte, la mesure mathématique de l'expansion de chaque culte. Pour dresser et commenter la carte religieuse de l'Empire romain, il faut et il suffit presque de relever, province par province, toutes les inscriptions religieuses jusqu'ici publiées, d'analyser leur contenu, de les comparer entre elles et de mettre en lumière les idées générales qui se dégagent de cet examen. La tâche était longue et délicate ; elle exigeait, dans les recherches préliminaires, une patience scrupuleuse et inlassable, dans la mise en œuvre des matériaux accumulés autant de goût que d'érudition. M. Toutain s'en est parfaitement acquitté ; son œuvre, de longue haleine, débute sous les plus heureux auspices et l'on peut tenir pour assuré qu'elle renouvellera, sur bien des points, l'étude du paganisme.

Deux plans étaient possibles : ou bien l'auteur, procédant par ordre géographique, prendrait l'une après l'autre chacune des régions de l'Empire et dresserait le bilan de tous les cultes païens qu'on y pratiquait — ou bien, procédant par ordre méthodique, il prendrait l'un après l'autre chacun des cultes païens et suivrait ses destinées à travers toutes les régions à la fois. M. Toutain en a préféré un troisième, plus compliqué ; il n'a voulu écrire ni une collection de monographies locales qui eussent entraîné bien des redites et fait perdre de vue peut-être les conclusions d'ensemble, ni une synthèse unique qui aurait eu, à son avis, l'inconvénient de mettre sur le même plan tous les pays du monde romain et d'effacer, par suite, certaines nuances essentielles. Il a divisé son sujet en deux parties, correspondant aux deux moitiés radicalement distinctes de l'Empire : provinces latines, provinces grecques. Dans chaque partie il passera en revue tour à tour : 1° les cultes officiels ; 2° les cultes romains et gréco-romains ; 3° les cultes d'origine orientale ; 4° les cultes d'origine locale ou régionale. Le présent volume n'est donc que le quart de l'ouvrage total. Après une introduction, dans laquelle il expose son plan et sa méthode, l'auteur traite d'abord des cultes officiels (déesse Rome, divinité impériale, dieux capitolins), puis des cultes non officiels (dieux proprement romains ou italiques, dieux du Panthéon gréco-romain, abstractions divinisées, génies) dans les provinces latines. Le cadre est bien tracé ; il ne laisse rien échapper et l'on se retrouve facilement dans le détail des subdivisions, toujours logiques et bien fondées.

Les analyses minutieuses de M. Toutain, établies surtout d'après les données inattaquables de l'épigraphie, ne nous permettent pas seulement

d'apprécier le degré de popularité de tel dieu dans l'Empire ou dans telle région en particulier ; elles nous renseignent aussi sur le sens et le caractère des différents cultes, leur organisation, le recrutement de leurs fidèles et de leurs prêtres. On voit par là tout l'intérêt qu'elles présentent et la somme d'indications précieuses qu'elles mettent à la disposition des historiens. En ce qui concerne les cultes officiels et les cultes romains ou gréco-romains des provinces latines, le fait principal qui ressort de cette vaste enquête, c'est leur extrême diversité d'aspects. Bien qu'ils émanent tous de Rome, qu'ils se soient implantés dans chaque pays à la suite de la conquête et qu'ils relient moralement à la capitale la masse immense de ses sujets, leur développement n'a jamais rien eu d'uniforme ni de systématique. Il s'en faut de beaucoup qu'ils se soient également propagés à travers les mêmes régions et au sein des mêmes classes sociales. Celui de Rome et d'Auguste, par exemple, jouit d'une faveur exceptionnelle dans les contrées de vie municipale intense, comme la Bétique ou la Narbonnaise, tandis qu'au contraire celui de Jupiter Optimus Maximus l'emporte de beaucoup dans les vallées du Rhin et du Danube, où stationnaient de nombreuses garnisons. Il arrive même que certains cultes, tels que ceux de Janus et de Silvanus, se conservent en Afrique ou en Dalmatie, alors qu'à Rome ils tombent en désuétude. « Une telle variété exclut l'hypothèse d'une organisation uniforme, édictée du centre de l'Empire, appliquée ou imposée aux provinces par le gouvernement impérial (p. 96) ». Les cultes officiels furent institués par les provinciaux eux-mêmes et dans les formes qu'ils jugèrent à chaque fois préférables, en dehors de toute pression administrative et de tout mot d'ordre venu de Rome. L'inégale diffusion des cultes italiques et gréco romains s'explique par deux séries de causes ; les divinités de cette catégorie que l'on trouve le plus souvent citées ont été ou bien introduites et honorées ici ou là par des immigrés, soldats et fonctionnaires, esclaves et affranchis, ou bien assimilées par les indigènes à leurs vieilles divinités locales, en vertu d'un véritable phénomène de « greffe religieuse (p. 468) » : Mars et Victoria sont les dieux de légions ; en dépit de leurs noms latins et du type classique de leurs représentations figurées, Saturnus en Afrique, Silvanus en Dalmatie sont des dieux que l'on adorait dans ces deux pays, sous d'autres vocables, bien avant l'annexion à l'Empire. Dès à présent les principes fondamentaux de la politique religieuse des Romains nous apparaissent clairement : Rome a pratiqué à l'égard de tous les cultes païens la plus large tolérance ; elle n'a jamais essayé de les extirper ni d'imposer ses propres dieux par la force ; il lui suffisait qu'on ne répondît pas à son bon vouloir par un exclusivisme jaloux. L'harmonie s'est faite d'elle-même et très vite, par une sorte d'adaptation spontanée, entre la religion des vainqueurs et les religions des vaincus. Seuls les chrétiens, qui se refusaient aux compromis, sont restés en dehors de la paix romaine.

MAURICE BESNIER.

Prost. — *L'atomisme et l'occasionalisme dans la philosophie cartésienne.* — H. Paulin et Cie, Paris.

Le point de départ de « l'essai » est l'étude des œuvres de deux « petits » cartésiens, Cordemoy et de la Forge. Au point de vue de l'histoire de la philosophie, l'auteur les considère comme les intermédiaires constituant

la continuité logique-historique entre Descartes et ses « grands » successeurs » : Malebranche, Leibniz et Hume. En développant des idées de Descartes, ils deviennent les vrais fondateurs de l'occasionalisme et Cordemoy a en outre le mérite d'être passé de la théorie corpusculaire de Descartes à l'atomisme.

Il aurait été à l'avantage de l'ouvrage de séparer nettement les deux parties, la monographie des deux penseurs et leur appréciation philosophique-historique, ainsi que de conduire séparément les deux problèmes de l'histoire de la philosophie qui l'occupent.

En admettant provisoirement que l'atomisme et l'occasionalisme se trouvent déjà à l'état de germes dans la philosophie de Descartes, il faut reconnaître que les « grands » cartésiens ont pu développer ces germes indépendamment, c'est-à-dire que leur développement complet des pensées de Descartes ne nécessite pas du tout comme base des développements imparfaits des « petits » cartésiens. La succession littéraire n'implique pas nécessairement une succession des idées, non plus une causalité logico-historique. L'histoire de la philosophie n'est pas une histoire de la littérature.

Cependant l'atomisme et l'occasionalisme sont complètement étrangers à l'œuvre de Descartes. En voici les raisons : chaque qualité de sens est une forme de penser, une modification de l'âme remplaçant comme telle pour mon esprit l'être inconnaissable en lui-même. L'étendue [pourtant aussi une qualité des sens] représente l'essence de cet être, lequel s'appelle donc « la substance étendue » ou « la matière étendue » ou simplement « l'étendue » ou enfin comme antithèse de l'esprit « le corps ». Descartes ne caractérise jamais cette substance étendue comme « infinie ». Il rappelle au contraire à plusieurs reprises que ce problème est insoluble et il remplace pour cette raison l'alternative « fini ou infini » par le terme : « in*dé*fini ». La même remarque s'applique au problème de la divisibilité. Est-elle limitée ou illimitée ? On ne pourrait affirmer ni l'un ni l'autre. La théorie atomique implique donc une contradiction logique, c'est-à-dire que l'atomisme est une hypothèse inacceptable. L'expérience, il est vrai, nous force à admettre l'existence des corpuscules, mais ceux-ci ne sont pas du tout pensés comme des êtres isolés et invariables ; ile subissent des transformations perpétuelles. C'est précisément sur ce principe de la variabilité des corpuscules que repose la cosmogonie de Descartes. [L'auteur expose du reste la genèse du troisième élément d'une façon inexacte. De plus, l'air est un produit du troisiéme et non pas du deuxième élément].

La solution cartésienne du problème de la causalité est incompatible avec la solution de l'occasionalisme. La succession des mouvements et des pensées est une expérience intérieure et immédiate, pourtant incontestable. Donc du moment que j'éprouve une idée comme non produite par moi-même, je suis obligé d'en admettre comme cause la réalité correspondante en dehors de moi, naturellement pas comme cause de sa réalité mais comme cause de son apparence. Il faut donc conclure à l'existence d'une causalité psycho-physique bien que nous ne la puissions pas reconnaître en elle-même. Cette solution de Descartes exclut absolument les solutions purement dogmatiques de Malebranche et de Leibniz.

Cordemoy et de la Forge s'appellent des Cartésiens, mais ils semblent

introduire des idées étrangères à la philosophie de Descartes ; ce sont des éclectiques. Malebranche et Leibniz au contraire quittent le terrain de Descartes ; par conséquent ils ne sont plus des cartésiens. En résumé, il me semble que l'auteur a mal posé le problème ; dans la philosophie cartésienne il ne trouve ni l'atomisme ni l'occasionalisme. Le travail conserve sa valeur comme étude sur l'origine et le développement de l'atomisme et de l'occasionalisme dans la philosophie moderne en général.

JUNGMANN.

R. Bastian. — *Deutsche Balladenbibel für die höheren Schulen Frankreichs und die mittleren Deutschlands. Kritisch-objective Auswahl nach der Methode Herrn Professors Ernest Lichtenberger* (sic). — Alleinverkauf beim Verfasser, 1, rue Cassini, Paris : 3 francs

Sous le titre plutôt bizarre de *Deutsche Balladenbibel* M. R. Bastian, professeur au collège Sainte-Barbe, vient de publier un recueil, destiné aux classes en France et en Allemagne et renfermant un choix des plus belles ballades allemandes depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine. Dans sa préface, l'auteur explique le titre qu'il a choisi en nous disant que, comme la Bible, son ouvrage doit être une collection de ce qu'il y a de meilleur et devenir le livre de chevet de tous ceux qui le posséderont. Mais ne chicanons pas l'auteur sur ce détail. En revanche on est fondé à se demander ce que vient faire ici la méthode de critique objective de M. E. Lichtenberger. M. B. nous expose donc que, conformément aux principes de cette méthode, il a fait abstraction de tout jugement personnel et s'est conformé au choix de divers auteurs d'anthologies et à l'opinion des critiques les plus autorisés. De fait, le recueil est bien composé et donne un tableau fidèle de l'histoire de la ballade dans la littérature allemande. Bürger, le père du genre, est représenté par sa fameuse *Lenore* et deux autres pièces, Gœthe par *Le Pêcheur* et *Le roi des Aunes*, Schiller par six de ses ballades les plus connues; les Souabes : Uhland, Schwab, Kerner, Mörike y figurent en bonne place, en compagnie de Heine, Lenau, Freiligrath, Hebbel, Geibel, Fontane, etc., jusqu'à Liliencron, Avenarius et Dehmel. L'ouvrage est illustré des portraits des auteurs cités et chaque portrait est accompagné d'une notice biographique. Dans ces notices en allemand, comme dans les notes explicatives mises au bas du texte, les règles de la langue ne sont malheureusement pas toujours assez respectées et il s'y est glissé des naïvetés devant lesquelles la critique se sent désarmée. Ainsi il est dit de Gottfried Keller : « *Er blieb unverheiratet. Seine Schwester pflegte sein; er starb zwei Jahre nach ihr am 15 Juli 1890 nachdem er seine Autobiographie in zwei umfangreichen aber wertvollen Romanen niedergelegt hatte.*

PAUL BESSON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

(LIV DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

Pages

H. Moniez. *L'éducation des femmes les prépare-t-elle à exercer une action sociale?* 5

J. Toutain. *L'enseignement supérieur français jugé à coups de chiffres* 19

F. Picavet. *La visite de l'Université de Londres. Discours de* **MM. Briand, Liard, Sir Edward Busk, A. Croiset, Gardner, Pichon, Sir Francis Bertie, A. Lefèvre, de Selves, Waller, Sir William Collins, Bradford, Fallières, Briand, Liard, Sir Arthur Rucker, Sir Philipp Magnus, Storr** 25

G. Bernard. *Le prêt à l'extérieur dans les bibliothèques françaises*. 65

Ch. Barrois, de l'Institut. *Le Musée houiller de Lille*. . . . 197

Le Sanatorium familial de Montigny-en-Ostrevent 115

Discours prononcés à Sèvres par **MM. Lemonnier, Darboux, Rabier** 122

Le choix des maîtres dans l'enseignement supérieur. Rapport présenté à la Faculté des lettres de Dijon 134

L. Weill. *Questions touchant l'éducation des jeunes filles en Allemagne* 144

H. Schoen. *Un lycée français en Allemagne*. 151

E. Lavisse, de l'Académie française. *Le respect des opinions et des croyances*. 193

G. Monod, de l'Institut. *La pédagogie historique à l'Ecole Normale superieure en 1888*. 199

Bourgeois *et* **Gallouédec**. *Contre-assurance universitaire, Assemblée générale du 11 avril* 208
L'enquête sur le baccalauréat 218
L'enseignement des jeunes filles : I. Discours de **M. R. Moniez**, Recteur de Grenoble ; *II. Les vingt-cinq premières années de l'enseignement secondaire des jeunes filles.* **J. Toutain** . . 231
F. Picavet. *Nos vieux maîtres : Pierre de Maricourt le Picard, et son influence sur Roger Bacon* 289
Aslan. *La réforme de l'enseignement supérieur en Roumanie*. 316
Chambon. *L'Ecole Normale en 1816-1818*. 320
Quelques discours de distribution de prix : I. Discours prononcé au Lycée Charlemagne par **M. Bertaux** ; *II. Discours prononcé au Lycée de Toulon par* **M. Labroue** 324
Z. Zaleski. *L'Ecole russifiante en Pologne* 339
J. Toutain. *L'enseignement primaire et secondaire en Ecosse de 1560 à 1872*. 344
Ouverture des conférences de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Discours de M. le doyen **Croiset** 385
L. Bézard. *Le Collège Eötvös; Ecole Normale supérieure de Budapest* 398
H. Hauser. *La Waldschule de Charlottenbourg* 402
T. *La question du latin et du grec dans l'Amérique anglaise*. 409
L'école prussienne en Pologne 414
V. Paraf. *L'éducation navale en Angleterre* 419
Quelques discours de distribution de prix : Discours de **M. Compayré** *au Lycée Louis-le-Grand*. 425
Xénopol. *La théorie de l'histoire, programme d'un cours qui sera professé à la Sorbonne en 1907-1908*. 432
Glotz. *Réflexions sur le but et la méthode de l'histoire* . . . 481
Xénopol. *La question du doctorat en droit en Roumanie* . . 496
M... Lettre de Suisse 500
Discours de MM. Herriot et Coste-Labaume à la distribution des prix de l'Ecole nationale des Beaux-Arts et des Ecoles municipales de dessin de Lyon. 507
Paul Lapie. *La nouvelle licence ès lettres et l'organisation des Facultés*. 510
Ch. Sustrac. *De l'orientation des bibliothèques modernes* . . 514
Discours de M. Lyon-Caen à la distribution des prix de la Faculté de droit de Paris. 519
Thiaucourt. *Le latin, le français et l'espéranto* 524

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Grenoble. Rapport annuel du Conseil de l'Université. Le Centenaire de la Faculté de droit 71
Ch. Sustrag. *Association des bibliothécaires français* . . . 87
Comité Brouardel 161
Bruxelles. Le Professeur Vanderkindere (**T.**) 162

La manifestation L. Anspach 167
Université de Grenoble. Donation Brenier 169
Paraf. *Les écoles publiques en Angleterre* 169
Enquête sur l'enseignement médical : I. Lettre de M. le professeur **Deroye**. 171
II. Réforme des études médicales et P. C. N. 271
Rapports annuels des Conseils des Universités d'Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Montpellier, Rennes, Alger 242
Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts : Programme des concours pour l'année 1907 et les années suivantes. 252
L. Leger. *Discours prononcé à la distribution des prix de l'Association philotechnique de Boulogne-sur-Seine*. . . . 258
Grenoble. Rapport de **M. J. Luchaire** *sur l'examen du diplôme d'italien* 261
Hommage à M. G. Monod 263
La ligue anglaise pour l'instruction morale 267
Allemagne. Berlin. Giessen. 268
Belgique. Le ministère des sciences et des arts. Addendum. L'Université de Bruxelles. 269
Prague. Université tchèque (**L. Leger**). 269
Suisse. Berne : L'enseignement d'un privat-docent. 270
Collège de France : Histoire des Religions. Leçon d'ouverture du cours de **M. Jean Réville**. 351
Italie La question de la réforme de l'enseignement moyen . . 356
Autriche. Vienne 358
Allemagne. Giessen. Marburg. 358
Etats-Unis 358
Grenoble. Une école de papeterie 358
Dijon. L'œuvre des étudiants étrangers. 440
Où en sont les Universités populaires parisiennes? 443
Londres. L'Ecole des Sciences politiques et économiques . . . 445
A. Lefas. *Lettre à M Buisson sur la protection des écoles contre les établissements dangereux ou insalubres* 447
L. Couturat *et* **L. Leau**. *Les nouvelles langues internationales* 448
L. Petit. *Prix L. Fouché : concours archéologique* 449
Association amicale du personnel enseignant des Facultés des sciences 553
Le prix quinquennal des sciences historiques en Belgique . . 555
Prague. Bibliothèque de pédagogie 556
Association universitaire de l'Amérique latine. 557
Nos enfants à l'étranger. 559
Conférences populaires de l'Université de Vienne 560
Licence d'histoire 561
Vingt-cinquième anniversaire du lycée de jeunes filles d'Auxerre (**L. Lévy**) 562
Lyon. Cours coloniaux (**M. Courant**) 564

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décrets relatifs à la réforme de la licence ès lettres 230
Divers 362
Circulaire sur le brevet supérieur. 362
Arrêté créant un conseil de discipline dans les lycées de jeunes filles 363
Circulaire sur la subvention de l'Etat aux cours secondaires de jeunes filles 364
Nominations 366
Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences physiques . 370
Soutenances de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles . 371
Circulaire relative à la licence ès lettres. 434

NÉCROLOGIE

Victor Brochard. *Discours de MM. Croiset, Luchaire, Bayet*. 547

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Séance du groupe bourguignon (**F. Desserteaux**). 87
Ordre du jour de la séance du 27 octobre 360
Compte rendu de la séance du 27 octobre (**A. Caudel**) . . . 450
Notes de MM. **H. Bernès, Larnaude, Boudhors**. 455
Assemblée du 17 novembre, lettres de M. **Sinoir** 535

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Lavisse. *Histoire de France*, t. VII (C.-G. Picavet) 90
R. Worms. *Philosophie des sciences sociales, III. Conclusions des sciences sociales* (F. P.) 93
A. Stoppolani. *I. Fr. Rabelais et il suo pensiero educativo. II. G.-G. Rousseau* (Roger) 94
L. Leger. *Le cycle épique de Marko Kralievitch* 95
Ch. Cestre. *La Révolution française et les poètes anglais* (A. Barbeau) 96
Dr J. Philippe. *La psychologie des écoliers, étude médico-pédagogique* (E. Louf) 174
G. Cesca. *L'Umanismo di C. Carducci* (E. Louf) 175
L. Arnould. *Conférence donnée à la séance de clôture de l'Université Laval de Montréal* (E. Louf) 176

A. MICHEL *Histoire de l'art,* t. II. *Formation, expansion et evolution de l'art gothique* (C -G. Picavet). 176
F. NAU. *Lettres choisies de Jacques d'Edesse* (F. P.) 180
TH. JORAN. *Le chapitre des Beaux-Arts du Siècle de Louis XIV de Voltaire* (J. Toutain) 181
J. DELVAILLE *La vie sociale et l'éducation* (F. Rauh) 183
J. SALVIOLI. *Le capitalisme dans le monde antique, traduit par A. Bonnet* (F. Rauh) 184
E. DENIS. *La fondation de l'empire allemand* (J. Toutain) . . 185
ED. CLAVERY. *Occident et Extrême-Orient.* — L. DÉRIES. *Comment élever la démocratie ?* — A DUFRÉCHOU. *Gobineau.* — L. FEBVRE *La Franche-Comté* (J. Toutain): 187
H. MARCEL, H. BOUCHOT, E. BABELON, P. MARCHAL, G. COUDERC. *La Bibliothèque Nationale* (C.-G. Picavet). 272
H. HAUSER. *Les compagnonnages d'arts et métiers à Dijon* (J. Toutain) 273
E. ESPÉRANDIEU. *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* (J. Toutain) 274
J. JOANNIDIS. Μανθάνω τὴν γλωσσάν μου. Ἐπίτομος ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία (P. M.) 275
L. BRUNSCHVICG. *Original des pensées de Pascal* (P. Monceaux) . 276
G. LANSON. *Voltaire* (P. Hazard) 277
CH. GUIGNEBERT. *Manuel d'histoire ancienne du christianisme. Les origines* (G. Desdevises du Dézert) 278
M. MAUREL. *De la réforme intégrale des études supérieures de lettres* (J. T.). 372
W. KELSEY. *The title of Cæsar's work on the gallic and civil wars. The cues of Cæsar* (J. T.). 372
Annuaire de l'Ecole de l'Ile-de-France (J. T.) 373
Dr J. GRASSET. *Programme des conférences sur la physiologie du système nerveux de l'homme* (J. T.) 374
M. P. BOUGAIN. *Gréard, un moraliste éducateur* (Alf. Croiset). . 374
J. MARSAN *La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle* (E. Rigal) 376
A. BOSSERT. *Essais sur la littérature allemande* (P. Besson). . 378
J. FÈVRE. *La terre et l'homme par l'image* (C -G. Picavet). . . 379
P. CULTRU. *Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle : Benyowszki* (H. Hauser) 379
E. BOUTMY. *Etudes politiques* (J. Toutain) 460
A AULARD. *Paris sous le Consulat* (J. Toutain) 461
Procès verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention, publiés par J. GUILLAUME (J. T.) 462
F. SCHRADER et L. GALLOUÉDEC. *Atlas classique de géographie* (J. T) 464
Pensées de Pascal, édition de V. GIRAUD (P. Morillot). . . . 464
G et E. ROSENTHAL. *Carpaccio.* — R. ROLLAND. *Michel-Ange.* — M. REYMOND. *Michel-Ange.* — L. GILLET. *Raphaël.* — OCT. UZANNE. *Les deux Canaletto* (C.-G. Picavet) 465
J. RUSKIN. *Les matins à Florence, traduction de E. Nypels* (C.-G. Picavet) 470

F. Brunot. *Histoire de la langue française*, t. II. *Le XVIe siècle* (E. Rigal) 471
E. Haumant. *Ivan Tourguenef* (L. Leger) 473
G. Monod *Jules Michelet* (H. Hauser) 474
A. Barot. *Grammaire italienne* (Devillard) 475
P. Desjardins. *La méthode des classiques français : Corneille, Poussin, Pascal* (M. Souriau) 475
Pensées de Pascal éditées par A. Gazier (P. Morillot) 476
E. Levasseur. *Questions ouvrières et industrielles* (Hauser) . . 565
Vélain. *Revue de géographie annuelle* (Fallex) 566
D'Avenel. *Prêtres, soldats et juges sous la Révolution* (Toutain). 568
Schneider. *Rome* (C.-G. Picavet) 569
Paul Foucart. *Etude sur Didymos* (A. Hauvette) 571
Hazard. *Sophocle* (A. Hauvette) 572
Toutain. *Les cultes païens dans l'Empire romain* (M. Besnier) . 572
Prost. *L'atomisme et l'occasionalisme dans la philosophie cartésienne* (Jungmann) 574
Bastian. *Deutsche Balladenbibel* (P. Besson) 576

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Annales de l'Université de Grenoble 189, 479
Revue bourguignonne 191
Ontre-Manche 192
Revue de l'Université de Bruxelles 192
Hochschul Nachrichten (Ch. Sigwalt) 282, 380, 479
Collection de la revue « L'Enfant ». Les tribunaux spéciaux pour enfants (M. Roger) 284
Revue universitaire 285
Revue pédagogique (M. Procureur) 286
Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie 287
Le Censeur politique et littéraire 288
La Corrente 382
El libro 382
Revue politique et littéraire (C.-G Picavet) 382
Revue scientifique 384
L'Université de Paris 478
La Révolution de 1848 478
Revue de philologie française 479

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.


Princeton University Library
32101 065978825

